



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA

Università degli Studi di Padova

Dipartimento di Studi Linguistici e Letterari

Corso di Laurea Magistrale in

Lingue Moderne per la Comunicazione e la Cooperazione Internazionale

Classe LM-38

Tesi di Laurea

Un regard sur l'économie sociale et solidaire : entre terminologie et traduction spécialisée

Relatrice

Prof. Federica Vezzani

Laureanda

Cristina Facchinello

n° matr.2061452 / LMLCC

Anno Accademico 2022 / 2023

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Chapitre I	
L'émergence de l'économie sociale et solidaire	9
1.1 Définition de l'économie sociale et solidaire.....	9
1.2 Histoire.....	13
1.2.1 La naissance de l'économie sociale.....	13
1.2.2 La reconnaissance des acteurs de l'économie sociale.....	15
1.3 Les acteurs de l'ESS.....	19
1.3.1 Les coopératives.....	20
1.3.2 Les associations.....	23
1.3.3 Les fondations.....	24
1.3.4 Les mutuelles.....	25
1.3.5 D'autres catégories.....	28
1.3.6 La législation sur les acteurs de l'ESS.....	30
1.4 La question du financement.....	31
1.5 Les potentialités actuelles de l'ESS pour un développement économique durable.....	34
1.6 Contribution à l'occupation.....	39
Chapitre II	
Terminologie de l'économie sociale et solidaire	47
2.1 Le rôle de l'application <i>TermoStat</i> pour l'extraction des termes candidats.....	50
2.2 La sélection des termes candidats selon le sujet du texte source.....	53
2.3 Les termes spécialisés dans le texte source : termes simples et termes complexes.....	58
2.3.1 Les termes simples.....	58
2.3.2 Les termes complexes.....	65
2.4 Les termes et collocations identifiés dans le corpus français de référence.....	68

2.5 Les termes identifiés dans le corpus italien de référence.....	76
--	----

Chapitre III

Analyse qualitative de la terminologie de l'ESS.....	82
3.1 Analyse des termes simples dans la langue source.....	82
3.1.1 Entrepreneuriat social.....	83
3.1.2 Banca di Credito Cooperativo.....	87
3.1.3 Finance solidaire.....	88
3.1.4 Rentabilité financière et rentabilité économique.....	91
3.2 Analyse des termes complexes dans la langue source.....	92
3.3 Recherche de l'équivalent correct : la contribution du corpus italien et des sites spécialisés.....	95
3.4 La consultation des sites spécialisés sur l'ESS en Italie.....	99
3.4.1 Institut National de la Statistique Istat.....	99
3.4.2 Italia non-profit.....	101
3.4.3 Finanza etica e solidale.....	103
3.5 Péculiarités posées par les termes italiens.....	105

Chapitre IV

Le transcodage dans le texte cible.....	110
4.1 Le langage de l'économie et de la finance.....	110
4.1.1 Le langage économique.....	110
4.1.2 Le langage de la finance.....	118
4.2 La transposition des technicismes dans le texte cible.....	124
4.2.1 Un focus sur le langage institutionnel.....	127
4.2.2 Technicismes dans le domaine de la finance.....	130
4.3 Le développement de nouvelles formes de travail : de nouveaux termes pour les langues de spécialité.....	135
4.4 Le rôle des abréviations et des acronymes pour un langage codifié.....	139

Conclusion.....	146
------------------------	------------

Bibliographie.....	149
ANNEXE A : Contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail.....	168
ANNEXE B: Contributo dell'economia sociale e solidaire e della finanza solidale per il futuro del lavoro.....	297
Riassunto.....	429

Introduction

La terminologie et la traductologie ont concerné plusieurs disciplines au cours du vingtième siècle en devenant ainsi toujours plus spécialisées. En fait, elles sont arrivées à inclure plusieurs langages spécialisés, notamment le langage technique, scientifique, économique, journalistique, juridique et politique. Dans le contexte international, ce caractère interdisciplinaire se révèle indispensable pour exposer et traiter les thèmes d'actualité en adoptant le langage spécialisé des langues utilisées (tout d'abord l'anglais, le français, l'espagnol en tant que langues européennes).

Leur objectif est justement l'analyse des termes inhérents à chaque discipline, en particulier des concepts qu'ils désignent, de la connexion logique entre les concepts et de la fonction que le terme remplit dans le système linguistique propre de la langue objet d'analyse. En particulier, le traducteur acquiert plus de familiarité avec les différents langages de spécialité lors du processus de traduction au moyen de l'analyse de la terminologie. Celle-ci est documentée à partir de la collection de documents techniques relatifs au secteur de spécialité (archéologie, politique, économique, financier, etc.) qui forment dans l'ensemble un corpus contenant tout le matériel nécessaire pour mieux connaître le secteur et procéder avec la traduction.

Afin de reporter les informations du texte dans une autre langue il est nécessaire de mieux connaître les langages de spécialité de la langue source et cible, c'est pourquoi le mémoire suivant propose une analyse terminologique composée de plusieurs étapes. Tout d'abord, il est nécessaire de rédiger deux corpus : le premier doit inclure les documents techniques les plus pertinents et spécialisés reposant sur le langage de spécialité propre de la langue source (la langue du texte objet de traduction), tandis que le deuxième doit contenir les documents techniques relatifs au langage de spécialité propre de la langue cible (à savoir la langue du texte traduit). À partir des corpus réalisés les termes les plus pertinents avec le sujet abordé dans le texte objet de traduction sont automatiquement extraits à l'aide de l'application TermoStat, celle-ci chargée d'extraire les termes selon des critères spécifiques. Ces critères tiennent compte de la fréquence d'apparition des termes, de leur nature grammaticale et de leur niveau de spécialisation. Malgré le niveau de précision dans l'extraction automatique des termes, il faut quand même sélectionner les termes spécialisés en ligne avec le sujet traité et le secteur de spécialité.

Après la sélection les termes sont analysés à l'aide d'une fiche terminologique, qui inclut tous les niveaux d'analyse des termes. La section linguistique est consacrée à l'analyse du terme en tant que désignation du concept. Elle prévoit donc l'analyse de l'origine étymologique du terme et de sa nature grammaticale. La section sémantique inclut la définition et l'analyse sémique du terme dans toutes les deux langues, celle-ci effectuée sur la base du concept que le terme désigne et sur son lien logique avec les autres termes. La section sémantique se distingue de la section linguistique car elle se focalise sur le rôle du concept dans le secteur de spécialité. En effet, il est possible d'identifier plusieurs liaisons parmi les termes : en cas d'hyponymie un terme fait notamment partie d'une catégorie qui représente un sous-groupe, comme dans le cas du terme félin, qui désigne un sous-groupe appartenant à la catégorie des mammifères. La méronymie est un autre cas qui spécifie la composition d'un objet en définissant ses parties. Ainsi, la page (partie) est un méronyme de livre (entier). Dans le processus de traduction les termes sont contextualisés dans le texte sur la base de la terminologie sélectionnée et analysée. La dernière section reporte notamment une ou plusieurs phrases servant de contexte pour observer le terme dans son milieu naturel, en particulier la relation linguistique et sémantique avec les termes qui l'entourent.

L'analyse terminologique est l'étape essentielle qui favorise le processus de traduction, où il est possible de confronter les termes sélectionnés avec les termes à traduire sur la base de connaissances solides acquises à partir de l'analyse de documents techniques spécialisés.

Le mémoire suivant met en œuvre ce parcours en se focalisant sur un sujet qui a acquis une position toujours plus importante au niveau international et qui continue à être objet d'étude chez l'Organisation Internationale du Travail : l'économie sociale et solidaire.

Le texte objet d'étude de ce mémoire *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail* est rédigé sous la direction de Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet chez l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2019. Il approfondit le rôle de cette branche de l'économie dans l'évolution du marché du travail sur la base d'études de cas qui montrent son impact sur le plan économique et social. Le texte avance également des suggestions pour encourager le développement de l'économie sociale et solidaire en tenant compte des dynamiques sociales et économiques.

Le mémoire est organisé en quatre chapitres qui ont pour but l'analyse de la terminologie autour du sujet du texte et l'approfondissement des particularités du texte, notamment la terminologie institutionnelle, financière et le rôle des acronymes. L'analyse terminologique se pose aussi le but de confronter le langage de spécialité français avec le langage de spécialité italien pour examiner les différences et surmonter ainsi des difficultés inhérentes à la transposition de termes français qui ne

sont pas officiellement reconnus dans le système législatif italien (notamment *travailleur adapté* ou *prêt participatif*).

Le premier chapitre donnera avant tout une définition de l'économie sociale et solidaire à partir des caractéristiques qu'elle a acquises dans les dernières décennies (notamment le rapport avec les pouvoirs publics au moyen du contrat à impact social). Ensuite, il approfondira son histoire du dix-neuvième jusqu'au vingtième siècle. Dans cette section émergeront graduellement certaines des organisations « traditionnelles » de l'ESS, voire les mutuelles, les associations et les coopératives. L'histoire de l'ESS se focalisera sur l'Europe occidentale et se partagera en deux parties. La première décrira l'évolution de l'économie sociale, qui se pose toujours contre le modèle économique classique et vise avant tout à l'amélioration des conditions économiques et sociales des travailleurs plus marginalisés. La deuxième se focalisera en revanche sur l'économie solidaire, qui se développe vers la fin du vingtième siècle et pose la solidarité parmi ses priorités. La troisième partie décrira la situation présente, où on parle plutôt d'économie sociale et solidaire étant donné l'apparition de nouvelles organisations (par exemple les entreprises à but lucratif limité) et d'innovations qui favorisent la solidarité dans le secteur privé (comme le financement participatif). Les dernières sections approfondiront le statut et la structure des organisations de l'ESS, parmi lesquelles figurent les coopératives, les mutuelles, les fondations, les associations et les entreprises sociales, et le rôle de l'ESS pour le développement d'un système économique vraiment durable et d'un marché du travail qui assure un emploi décent pour chaque travailleur et travailleuse.

Le deuxième chapitre analysera la terminologie de cette branche de l'économie à partir des termes extraits du texte objet d'étude et de deux corpus basés sur ce sujet. Le premier corpus est rédigé en langue française et contient un nombre élevé de textes scientifiques concernant l'ESS en Europe comme en France. Le deuxième corpus est rédigé en langue italienne et reste le point de référence pour l'analyse de la terminologie italienne. Le corpus français inclut des sources importantes pour la définition d'économie sociale et solidaire, la description de certaines organisations de l'ESS et des types de financement qu'elles peuvent utiliser pour réaliser leurs projets. Le corpus italien contient certains textes publiés par l'Organisation Internationale du Travail et focalisés sur l'ESS et son rôle dans le marché du travail. Le texte *Economia sociale e solidale e il futuro del lavoro*, publié en 2019, fournit par exemple la terminologie italienne relative à l'économie sociale et solidaire, notamment les acteurs de l'ESS (*fondazioni, cooperative, associazioni mutualistiche, imprese sociali*), et démontre la connexion stricte entre l'Organisation et cette branche de l'économie. Un deuxième texte toujours rédigé par l'ILO, dans la version italienne, donne un cadre général de l'économie sociale et solidaire au niveau international, et pose l'accent sur les solutions

qu'elle pourrait proposer pour faire face aux défis actuels (notamment le réchauffement climatique, les inégalités croissantes et le manque de travail décent). Tout au long du chapitre l'analyse des termes est constituée de la définition en langue française et en langue italienne pour confronter les deux équivalents. Pour certains termes un commentaire analyse plus en détail l'évolution du terme et en particulier le lien avec l'ESS.

Le troisième chapitre explorera la terminologie de l'ESS en prenant comme point de départ les termes extraits du corpus français. Les termes sémantiquement liés seront alignés et traduits pour donner aussi la version italienne. Au cours du chapitre l'analyse concernera plusieurs sous-domaines, de l'économie sociale à la finance, qui seront abordés lors de l'approfondissement des termes français. La dernière partie du chapitre examinera en revanche la terminologie italienne de l'ESS à partir du corpus italien : les termes italiens seront définis et toujours confrontés avec des termes candidats français proposés afin de mettre en comparaison les deux systèmes linguistiques. Ce chapitre est important pour approfondir les sous-domaines abordés par le texte objet du mémoire et familiariser ainsi avec le langage technique de l'économie et de la finance.

Le dernier chapitre sera finalement consacré au processus de traduction du texte qui fait l'objet du mémoire. La première partie analysera avant tout le langage économique à partir de termes relevés du corpus français, pour passer ensuite au langage financier et administratif. Les termes sélectionnés sont toujours définis et comparés avec les équivalents italiens comme dans les chapitres précédents. La deuxième partie sera en revanche consacrée à la traduction des tecnicismes économiques et administratifs issus du texte source. La définition de chaque terme en français et en italien sera suivie par la phrase du texte source où il est sélectionné. Puisque le texte source se focalise aussi sur l'évolution du travail, outre les caractéristiques de l'ESS, un paragraphe se posera le défi de traduire les termes plus récents concernant le monde du travail, comme *court-termisme* ou *automatisation*, en donnant quelques informations sur les documents qui ont permis de sélectionner le terme candidat approprié. Le dernier paragraphe du chapitre se posera l'objectif d'individuer les abréviations et les acronymes principaux du texte source, de les expliquer selon le contexte de référence et de discuter la traduction italienne la plus appropriée.

En résumé, la terminologie française et italienne relative à l'économie et à la finance se démontrera essentielle pour traduire de façon correcte et cohérente le texte objet du mémoire, c'est pourquoi les premiers chapitres exploreront non seulement le sous-domaine de l'économie sociale et solidaire, mais aussi la finance, l'économie d'entreprise et le langage institutionnel (celui-ci significatif dans le rapport entre les organisations de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics). À partir de cette base, le chapitre final résumera le langage de ces sous-domaines et proposera la traduction des tecnicismes et des acronymes principaux dans la phase de traduction professionnelle.

Chapitre I

L'émergence de l'Économie sociale et solidaire

Le premier chapitre décrit l'économie sociale et solidaire en tant que sous-domaine économique et objet d'étude. La description se focalise tout d'abord sur l'histoire de cette branche, à partir de ses origines au cours du dix-neuvième siècle jusqu'aux dernières années. Cette section inclut principalement l'origine et l'évolution des premières coopératives et mutuelles et l'essor de la mutualité dans le monde ouvrier. Les paragraphes successifs décrivent les acteurs qui décident de suivre ses principes, les pratiques de financement qu'ils utilisent pour réaliser leurs projets, la contribution qu'ils peuvent donner au développement durable et au plein emploi. Cette introduction est très importante pour approfondir le sujet principal du texte à traduire et de clarifier le sous-domaine abordé. En outre, il s'agit de la première étape pour individuer la terminologie principale et faire les premières confrontations avec la terminologie en italien autour de l'économie sociale et solidaire.

1.1 Définition de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

L'Économie sociale et solidaire est une branche de l'économie qui a fait l'objet d'un intérêt toujours plus grand pendant les dernières années. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit en 2011 son objectif de produire des biens, des services et des connaissances. Elle poursuit donc des finalités économiques ainsi que sociales sans oublier de promouvoir la solidarité. Puisque la responsabilité sociale est de plus en plus souvent considérée par les entreprises comme une valeur ajoutée à leur image, elle est devenue l'un des facteurs décisifs pour leur succès dans le long terme (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

Comme la dénomination de cette branche économique le suggère, l'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures reposant sur des valeurs et des principes communs qui vont au-delà du profit économique : l'utilité sociale, la coopération, et un ancrage local qui soit adapté aux nécessités de chaque communauté dans un territoire. En d'autres termes, les bénéficiaires doivent inclure la collectivité (ou au moins une partie de la collectivité) et l'environnement. L'Économie sociale et solidaire est l'union entre les deux adjectifs « sociale » et « solidaire », qui désignent en fait deux concepts un peu différents : l'économie sociale pose la priorité sur l'homme au lieu du capital et prévoit une gestion collective des organisations membres (cf. Catinat 2022). L'économie solidaire

est plus spécifique, car elle définit le but de l'utilité sociale comme le premier, c'est-à-dire des bénéfices concernant la société dans son ensemble (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019). Il peut s'agir notamment de la lutte contre le chômage ou de la réintégration des détenus dans la société. L'économie solidaire se présente ainsi comme une amplification de l'économie sociale. Les acteurs employés dans l'ESS ont généralement la tendance à développer des projets à moyen et au long terme par rapport aux acteurs de l'économie financiarisée actuelle. En outre, le profit final est normalement réinvesti dans d'autres projets d'utilité sociale ou il est quand même redistribué parmi les membres de l'organisation. Cela implique une participation de tous ses membres à la prise de décision sur un projet spécifique et donc une responsabilité partagée. Les acteurs de l'ESS semblent finalement être au même niveau de leurs contreparties pour ce qui concerne l'innovation dans le travail et dans l'emploi (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49).

Les domaines d'intervention sont très variés : il s'agit principalement de l'environnement, de la finance, ou de la production en circuits courts, à niveau local (cf. Catinat 2022). Beaucoup des acteurs concernés interviennent notamment pour faciliter la transition énergétique dans la communauté locale. Ils soulignent notamment la nécessité de considérer les besoins spécifiques d'un territoire, autrement dit d'une communauté. Dans leur perspective l'économie dans son ensemble devrait être soumise à des changements qui puissent apporter des bénéfices à tous ses habitants (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49). La collectivité pourrait ainsi bénéficier de plusieurs avantages au long terme : les résidents seraient tout d'abord directement concernés dans le développement économique, car cette nouvelle optique favorise l'introduction de nouveaux emplois qui peuvent répondre aux besoins spécifiques de la communauté. Une économie plus centrée sur le territoire contribuerait en outre au développement durable grâce au développement des circuits courts pour la production économique. Enfin, le développement de l'économie locale soutient les liens sociaux, désormais menacés par la globalisation, qui tend à favoriser plutôt les grandes entreprises. Il s'agit d'entreprises et d'autres typologies d'organisations qui interviennent dans plusieurs domaines, notamment dans la finance, le logement, le système de santé, et dans l'offre de produits et de services différents selon le secteur économique. Quoi qu'il soit le domaine de spécialité, le projet doit toujours produire des bénéfices pour la collectivité, le profit doit ainsi être correctement partagé parmi les membres de l'entreprise ou de l'organisation et bien investi au bénéfice des destinataires (cf. Catinat 2022).

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont introduit beaucoup de concepts clarifiants autour du principe de la responsabilité sociale. Certains auteurs spécialisés sur l'ESS ont en particulier posé l'accent sur la modalité dont les projets et les affaires sont menés, en décrivant mieux les traits distinctifs de cette catégorie. Du côté de la consommation deux concepts spécifiques ont acquis

toujours plus d'importance pendant les dernières années : l'autoconsommation et l'achat socialement responsable. Il s'agit de deux présupposés favorisés par les entreprises actives dans le sous-domaine, étant donné les bénéfices apportés à la collectivité (cf. Bréchet/Sandrine/Prouteau/Schieb-Bienfalt 2020, 99-123). L'autoconsommation est normalement associée à la capacité du consommateur d'acquérir l'électricité nécessaire au moyen d'installations spécifiques, qui puissent favoriser son autonomie (une autonomie au moins partielle) du réseau traditionnel. Dans le cas des panneaux photovoltaïques, cette typologie d'installation permettrait certainement plus d'autonomie et en même temps plus de coopération à niveau local, grâce à la formation de communautés énergétiques qui puissent faciliter l'accès à l'électricité (cf. Catinat 2022). L'achat socialement responsable (acronyme ASR) désigne en revanche les opérations commerciales entre les organisations publiques ou privées et les acteurs de l'ESS. Les organisations qui désirent se focaliser sur la responsabilité sociale se présentent chez les acteurs de l'ESS pour acquérir les biens et les services nécessaires à promouvoir leur rôle dans la communauté (cf. Bréchet/Sandrine/Prouteau/Schieb-Bienfalt 2020, 99-123). Du côté de la production plusieurs concepts relatifs à l'économie traditionnelle ont acquis de nouvelles nuances qui vont modifier la vision classique de la production et de la consommation, ainsi que le rôle du produit, non plus considéré comme la satisfaction des demandes du marché ou comme le profit ajouté de l'entreprise (cf. Catinat 2022). La chaîne de valeur, initialement définie par Michael Porter pour analyser les avantages donnés par la concurrence (cf. Porter 1986), est ici considérée comme un paramètre essentiel pour mesurer la contribution de chaque acteur de l'ESS. La théorie de l'auteur Porter se focalise en effet sur la capacité de tous les acteurs économiques d'influencer la concurrence économique et sur leur dépendance de l'écosystème dont ils font partie, selon une relation de codépendance. La valeur finale serait calculée à partir des activités menées, alors que l'étude réalisée¹ par les organisations l'Avise, la Fonda et le Labo de l'ESS poserait plutôt l'attention sur les bénéfices que chaque acteur a pu produire grâce à ses activités (cf. Bréchet/Sandrine/Prouteau/Schieb-Bienfalt 2020, 99-123). En d'autres termes, la valeur serait la reconnaissance du rôle joué par chaque activité pour produire un bien commun déterminé. La responsabilité sociale est clairement un présupposé nécessaire pour alimenter la chaîne de valeur dans l'activité de production. Dans le cas où une entreprise sociale désire maximiser son impact social sur la communauté elle doit faire face au changement d'échelle en apportant toutes les modifications nécessaires. Elle peut renforcer davantage son organisation interne ou s'appuyer sur l'écosystème où elle a été fondée. En contraste avec l'entreprise traditionnelle, qui poursuit toujours l'objectif d'augmenter ses propres revenus, l'entreprise sociale doit aussi tenir compte des résultats effectifs de

¹ Avise, le Fonda et le Labo de l'ESS, *ESS et création de valeur : une approche prospective de la mesure d'impact social* (2019)

ses activités pour la communauté de référence lorsqu'elle décide d'étendre ses dimensions (cf. Duverger 2023). Une autre valeur à la base de l'économie sociale et solidaire est la coopération, opposée au principe de la concurrence entre structures. Il s'agit de faire développer des partenariats innovants parmi les acteurs de l'ESS, les acteurs publics, les entreprises, les universités et les associations afin de rendre l'économie actuelle plus orientée aux besoins collectifs plutôt qu'à la concurrence et à la nécessité de balancer le rapport entre offre et demande. Pour cette raison, les acteurs de l'ESS ne travaillent pas isolés des autres entreprises et organisations (cf. Nogués 2017, 27-41). S'il est vrai qu'ils se distinguent par leurs valeurs orientées au bien-être de la collectivité, ils sont aussi très souvent engagés avec des institutions définies à but lucratif pour un engagement de co-construction. La coopération est tout à fait indispensable pour encourager une transformation du système actuel au profit des communautés locales et du pays dans son ensemble. Dans leur domaine d'activité, les entreprises qui choisissent d'opérer dans le cadre de l'ESS élaborent plusieurs stratégies pour s'affirmer (cf. Catinat 2022). L'activité de *co-working* ou co-travail met en contact plusieurs entreprises qui décident de partager des espaces de travail, ou des bureaux, afin de promouvoir l'échange et l'ouverture. Le besoin de partager ses propres espaces et activités vient en effet de la nécessité des jeunes entrepreneurs de partager leurs compétences pour sortir de leur isolement professionnel et de faire communauté. Il s'agit concrètement de travailler ensemble pour des clients distincts, dans des espaces stimulant les échanges d'opinion, un apprentissage et un support constants².

Les structures de l'ESS ont favorisé le développement économique et social dans plusieurs contextes géographiques et culturels différents. En Europe, elles se sont développées parallèlement aux institutions démocratiques et elles ont joué un rôle fondamental dans la création et l'expansion d'un système plus attentif aux besoins et aux droits des citoyens. En Afrique, des pratiques traditionnelles reposant sur la coopération, la solidarité et la propriété collective sont en vigueur depuis longtemps pour satisfaire les exigences de la population et favoriser une coexistence pacifique (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019). Les secteurs d'engagement ont augmenté même pendant la récession économique : l'éducation, la production alimentaire, les services financiers, les services d'intérêt général. Elles ont ainsi fait preuve de leur flexibilité, de leur capacité d'innovation, ainsi que de leur réactivité face à l'émergence de nouveaux enjeux sociaux. Elles se différencient des entreprises à but lucratif selon des caractéristiques précises. Elles émergent avant tout dans des communautés locales pour répondre à des besoins collectifs ou à des opportunités perçues par des groupes de citoyens. Elles prévoient la participation de bénévoles qui jouent très souvent un rôle

² Information disponible sur www.llelabo-ess.org/coworking

essentiel dans la création de l'entreprise. Leurs activités ne sont pas orientées au partage du profit parmi les fondateurs, mais plutôt aux intérêts de leurs membres ainsi que de la communauté locale (cf. Duverger 2023). Les coopératives et les mutuelles seraient dans ce cas plus focalisées sur les avantages de leurs membres, tandis que les entreprises sociales considèrent principalement les bénéfices pour la communauté locale. Les droits de propriété sont dernièrement accordés aux parties prenantes, aussi, non plus aux seuls investisseurs. La gouvernance se révèle ainsi plus inclusive et démocratique en favorisant une participation plus active des membres de l'organisation (cf. Duverger 2023).

1.2 Histoire

L'économie sociale et solidaire se caractérise par le statut des acteurs qui contribuent à son développement, voire les coopératives, les associations, les mutuelles et les fondations. Elles poursuivent toutes l'objectif d'antéposer le citoyen au capital et de gérer l'organisation des activités de façon collective³ Le même terme d'économie sociale et solidaire serait en fait l'union de deux réalités historiques différentes : l'économie sociale et l'économie solidaire. La première prend la forme d'un mouvement qui se développe pendant le dix-neuvième siècle, lors de la révolution industrielle. Elle se caractérise bientôt par sa résistance à la logique productiviste du capitalisme, avant tout focalisée sur l'accumulation du capital⁴.

1.2.1 La naissance de l'économie sociale

Plusieurs penseurs et intellectuels proposent une économie différente, dont la gouvernance partagée et le partage de la valeur des produits soient les piliers⁵. Il s'agit d'un modèle qui s'oppose clairement aux principes du capitalisme ainsi qu'à la nationalisation des moyens de production.

³ Voir www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaitre-les-formes-juridiques

⁴ Voir www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaitre-les-formes-juridiques

⁵ Information disponible sur www.ess-france.org/

Dans ce contexte émergent plusieurs mouvements sociaux qui guident les travailleurs dans la lutte pour leurs droits. Le socialisme utopique, le mouvement de pensée sociale issu du siècle des Lumières, le mouvement de pratiques collectives commencent à montrer un autre type d'économie plus humaine, en ligne avec les exigences des classes plus pauvres (cf. Catinat 2022). Le socialisme utopique, introduit par les intellectuels Saint-Simon et Fourier, incarne notamment les valeurs des nouveaux groupes de travailleurs et des premières sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production (cf. Duverger 2023). Les deux derniers mouvements vont compléter la formation de l'économie sociale avec l'objectif de créer de l'activité collectivement pour répondre à des besoins communs⁷. À la fin du XIX^e siècle, l'expression « économie sociale » se rapporte à des innovations sociales dont les origines s'inscrivent dans trois courants : un courant d'initiatives individuelles à caractère philanthropique, humaniste et parfois paternaliste, un courant d'initiatives collectives issues des mouvements sociaux fondées sur la réciprocité volontaire des sociétaires mais sous une tutelle plus ou moins contraignante de l'État et enfin un courant de réalisations publiques, soit locales sous la forme de services sociaux, soit nationales avec des lois d'assistance et de protection sociale qui traduisent un affranchissement vis-à-vis de la « neutralité » libérale et du principe de subsidiarité (cf. Nogués 2017, 27-41).

Les milieux artisanaux urbains sont les premiers qui mettent en pratique les principes des mouvements sociaux en créant des solidarités collectives pour valoriser leur domaine d'activité et contraster la logique capitaliste des grandes entreprises. Ils sont ensuite suivis par la classe ouvrière vers la fin du dix-neuvième siècle (cf. Duverger 2023). À cette époque naissent les premières associations de mutuelles et les premières coopératives qui adoptent les principes clés de l'économie sociale⁸. La priorité est en particulier posée sur la protection sociale, les assurances, le développement de l'éducation afin d'améliorer sa qualité et l'étendre aux classes plus pauvres, les infrastructures de santé publique. Les objectifs incluent aussi l'organisation de la production et la distribution des produits au début du vingtième siècle (cf. Duverger 2023). Si l'économie sociale présente des traits communs au communisme, elle propose néanmoins un système économique alternative, où les biens et les services puissent être produits de façon collective et satisfaire les besoins de tous les citoyens sans alimenter les inégalités économiques. La production et le capital final doivent donc toujours être partagés parmi les membres de l'organisation. En outre, c'est une nouvelle branche de l'économie qui propose pour la première fois l'application des principes démocratiques aux activités économiques, voire la participation collective aux décisions de production et la possibilité de se dégager (cf. Nogués, 2017, 27-41). Parmi les mouvements qui ont mis pour la première fois en pratique ces principes, le mouvement mutualiste français contribue depuis sa fondation au développement d'une protection sociale et solidaire en s'adaptant aux nouveaux besoins de la société

sur tout le territoire. Les champs d'action sont multiples : les organisations adhérentes s'engagent pour promouvoir l'assurance maladie, la retraite, l'amélioration des structures de soins pour la petite enfance comme pour les adultes, l'amélioration des services à la personne pour rendre le système plus attentif aux exigences des citoyens⁶. En ce qui concerne l'accès aux soins, les organisations essaient d'éliminer tout obstacle financier à l'accès aux soins à l'aide de plusieurs stratégies d'action. Elles concluent notamment des accords avec des professionnels de santé afin de limiter les dépassements d'honoraires et de réduire les dépenses des patients. Elles contribuent également à la généralisation du tiers payant pour éviter l'avance des frais de santé pour se soigner. Elles s'engagent finalement pour développer un réseau de centres de soins mutualistes avec le but dernier de faciliter l'accès aux soins sur le territoire à des tarifs maîtrisés (cf. Duverger, 2023). Les mouvements qui ont décidé de promouvoir un modèle économique si proche à la sphère sociale sont longtemps condamnés par les gouvernements français après la proclamation de la loi Le Chapelier, qui définit le délit de coalition (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174). Le mouvement ouvrier est définitivement réprimé après la Commune de Paris, en 1871, contrairement au mouvement mutualiste, qui réussit à occuper une place importante dans la prise en charge des maladies. En 1883 le premier congrès sur la mutualité à Lyon signe la première étape d'un programme d'action pour le secteur, considéré comme capable de trouver une solution à la question sociale. La Revue des institutions de prévoyance, fondée en 1887, la Revue de la prévoyance et de la Mutualité, publiée pour la première fois en 1890, et la Ligue nationale de prévoyance et de la mutualité participent activement à l'affirmation de la mutualité en tant que mouvement social⁷.

1.2.2 La reconnaissance des acteurs de l'économie sociale

Cependant, tout rassemblement associatif avec plus de dix-neuf membres est strictement contrôlé par l'État jusqu'en 1898, lorsque ces organisations (syndicats, sociétés de secours mutuelles, coopératives) sont reconnues au niveau juridique. À la fin du dix-neuvième siècle les pouvoirs publics reconnaissent le mouvement mutualiste comme un allié important pour faire face aux défis sociaux malgré les conflits sur le fonctionnement des compagnies d'assurance. Après de longs débats la

⁶ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/notreraisondetre/

⁷ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/notreraisondetre/

Charte de la mutualité est finalement adoptée le 1^{er} avril 1898⁸. Elle consacre la reconnaissance durable de l'identité du mutualisme français et sa place de premier plan de protection contre les maladies. En tant que dispositif beaucoup plus libéral, elle remplace ainsi l'ancienne législation impériale dans un contexte tout à fait nouveau, qui demande des stratégies d'action appropriées (Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174). Plusieurs types de sociétés sont reconnues comme établissements publics et libres, le gouvernement exerce ainsi un contrôle administratif de plus en plus faible, en permettant au mouvement mutualiste d'intervenir dans tout domaine de la protection sociale et de l'emploi (cf. Nogués 2017, 27-41). La limitation des effectifs est supprimée, et les groupements mutualistes sont autorisés à se rassembler en unions permettant de créer des services supérieurs, tels que des œuvres sociales, des caisses autonomes, ou d'autres services de prévoyance. Cette liberté donne ainsi l'opportunité à la mutualité d'améliorer ses prestations adressées aux familles et aux femmes. La structuration sur le plan national aboutit finalement à la fondation du Musée social de la fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) le 10 novembre 1902 (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174).

En 1901, après vingt années de débats parlementaires, la liberté d'association est un autre droit finalement autorisé. Au cours du vingtième siècle le droit de la coopération et le code de la mutualité encadrent les activités des coopératives et des mutuelles pour fournir une protection sociale efficace, juridiquement valide, destinée aux ouvriers plus marginalisés pendant l'urbanisation (cf. Alphandery et al. 2021).

La Charte de Mutualité offre définitivement une ère de prospérité pour la mutualité plus que pour d'autres mouvements sociaux. Malgré la persistance d'un ancrage urbain et la difficulté de se diffuser dans la campagne, le taux de la mutualisation de la société française atteint 15% à la veille de la Grande Guerre. Les effectifs augmentent constamment en passant de 1,6 million en 1895 à 3 millions en 1902 jusqu'à 4,5 millions en 1914. À cette croissance numérique s'ajoute le développement des capacités gestionnaires des unions départementales.⁹ Le mouvement peut ainsi réaliser des projets sociaux innovants adaptés aux nouveaux enjeux sociaux. La première clinique chirurgicale inaugurée à Montpellier en 1910 démontre l'engagement de la mutualité dans la lutte contre la maladie et dans la progressive médicalisation de la société. L'alliance avec le parti républicain au pouvoir favorise un succès de plus en plus répandu de la mutualité en France (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174).

⁸ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/notreraisondetre/

⁹ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/notreraisondetre/

Il s'agit d'un succès bien plus important puisque le gouvernement ne prend pas de mesures efficaces pour protéger les individus contre les risques sociaux. Cela laisse aux initiatives privées, avant tout au mouvement mutualiste, l'opportunité de valoriser leur position. La période de la Grande Guerre marque l'urgence des besoins sociaux due à l'apparition de blessés, mutilés, d'anciens soldats, de veuves et d'orphelins de guerre. La mutualité comme les autres mouvements sociaux est consciente de son incapacité de faire face à une problématique si répandue, dans ces conditions, un consensus avec l'État s'établit rapidement sur l'exigence d'une protection sociale obligatoire (cf. Dreyfus 2016, 169-180). Cependant, la question de l'obligation reste une source de conflit entre le mouvement mutualiste et le gouvernement, puisqu'elle impose des limitations importantes sur les activités et le financement des mutuelles. Pendant plusieurs années le FNMF prend une part active aux discussions avec les pouvoirs publics, en particulier les parlementaires. Après de longues négociations, les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 instaurent les Assurances sociales, qui couvrent tous les salariés du commerce et de l'industrie avec un revenu inférieur à 15 000 francs annuels contre les risques maladie, maternité, décès et vieillesse (cf. Dreyfus 2016, 169-180). Les caisses départementales sont dirigées par l'administration d'État tandis que les caisses d'affinité sont de nature syndicale, patronale, et mutualiste. Malgré l'exclusion de certaines catégories, notamment des cadres et des fonctionnaires, les Assurances Sociales représentent quand même une extension importante de la protection sociale, car elles prennent en charge une plus grande partie de la population (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174).

L'économie solidaire naît dans les années 1970 avec l'objectif de répondre aux nouveaux besoins sociaux émergents. En France, l'augmentation du chômage au niveau national engendre un dysfonctionnement du système, qui a montré un déficit croissant de la Sécurité sociale. L'attribut « solidaire » étend ainsi l'action de l'économie sociale, car elle introduit de nouveaux projets économiques qui puissent répondre de façon plus efficace au chômage de masse, à l'exclusion sociale et aux effets de la décolonisation (cf. Dreyfus 2016, 169-180). Le commerce équitable propose notamment de réduire les inégalités parmi les pays du Nord et les pays du Sud en valorisant la production des pays plus pauvres. Les circuits courts de production ainsi que les systèmes d'échange locaux se présentent en revanche comme des alternatives à la mondialisation, car ces stratégies pointent sur la production locale pour mieux faire face à la crise économique (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174).

Pendant et après la décolonisation les organisations adhérant à l'économie solidaire entreprennent de nouvelles relations avec les pays du Sud avec le but de contribuer à leur développement économique et social. La devise se focalise ainsi sur la capacité de répondre à des

enjeux d'intérêt général (cf. Duverger 2023). Cependant, l'économie solidaire est officiellement reconnue en 1997, à l'époque où la question de la durabilité va intégrer la notion d'utilité sociale¹⁰. L'insertion par l'activité économique (IAE) et l'entrepreneuriat social sont deux exemples d'économie solidaire qui proposent un nouveau modèle de consommation, de production et d'échange plus respectueux des ressources locales et de l'environnement (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49). L'ajout de l'adjectif « solidaire » va ainsi compléter un domaine très diversifié incluant de nombreux acteurs actifs dont l'activité varie du secteur sanitaire, à la finance jusqu'à l'agriculture durable¹¹. Pendant les années 1980 l'économie solidaire enrichit davantage la notion d'économie sociale en posant des questions sur le rôle des entreprises dans la société. Tous les acteurs à but lucratif sont en effet appelés à mettre en question leur finalité et leur rôle face à la crise économique. Les entreprises sont en particulier invitées à considérer leur impact social ainsi que leur engagement¹².

Au début des années 2000 les deux adjectifs sont définitivement attribués à cette branche de l'économie selon les mêmes principes à la base des activités entreprises. La loi du 31 juillet 2014, autrement appelée Loi Hamon, signe notamment une phase importante de sa reconnaissance au niveau institutionnel¹⁰. Le ministre Benoît Hamon, représentant du secteur, a mené les travaux législatifs qui ont redéfini de façon exhaustive le statut de l'économie sociale et solidaire (avec l'acronyme français officiel ESS). Le nouveau statut juridique comprend ainsi un entrepreneuriat collectif, ce qui permet à des entreprises commerciales qui développent des activités d'utilité sociale de faire partie du champ de l'ESS¹³. Les entreprises sociales sont pour la première fois incluses parmi les organisations de l'ESS depuis la proclamation de la loi le 31 juillet 2014. Malgré la date d'apparition plus récente, elles ont connu une diffusion significative en Europe, en Asie et dans l'Amérique du Nord. En effet, elles étaient à l'origine des organisations sans but lucratif, mais elles avaient opté pour la production de biens et de services. Des coopératives ont par exemple décidé d'étendre leurs objectifs au-delà des intérêts de leurs membres afin d'impliquer la communauté dans son ensemble. Au cours de leur évolution, les entreprises sociales interviennent et fournissent principalement des services consacrés à la personne dans certains pays. Elles peuvent également fournir des services concernant l'éducation ou des services d'intérêt général pour la communauté de référence. Des entreprises sociales ont en revanche émergé pour leur objectif d'intégrer les groupes plus marginalisés dans plusieurs secteurs (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174).

¹⁰ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/lengagement/

¹¹ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/lengagement/

¹² Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/lengagement/

¹³ Voir www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/lengagement/

Une nouvelle modalité d'entreprise est ainsi définie par la loi comme la capacité de partager la coordination des activités d'entreprise et du processus décisionnel à propos de tout projet planifié. La Loi Notre, proclamée le 07 août 2015, confie aux régions un pouvoir économique plus important par rapport aux années passées, en donnant ainsi plus d'espace à l'autogestion des exigences des communautés locales (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174). Cependant, la loi prévoit aussi la consultation obligatoire des représentants de l'ESS dans le cas de la planification d'un schéma régional de développement économique, d'internationalisation, et d'innovation. En outre, les régions sont obligées d'inscrire un volet ESS dans chaque plan de développement économique. Les acteurs de l'ESS commencent ainsi à jouer un rôle central dans les plans prochains de développement local en tant que collaborateurs précieux pour les régions. Leur connaissance du territoire et leurs compétences sociales ainsi que gestionnaires donnent une contribution importante à l'amélioration des rapports entre les institutions et les citoyens en facilitant la mise en œuvre de projets de développement durable aux bénéfices de toutes les parties concernées (Nogués 2017, 27-41).

1.3 Les acteurs de l'ESS

L'économie sociale et solidaire, définitivement clarifiée dans la Loi Hamon le 31 juillet 2014, repose sur trois piliers : le poursuit d'un autre objectif qui ne soit pas le seul partage des bénéfices à l'intérieur de l'entreprise ou d'une organisation, une gouvernance démocratique au niveau de l'information et de la participation des associés, des salariés et des parties prenantes, et une lucrativité limitée. Ce dernier principe rend possible à d'autres entreprises commerciales d'adhérer à la branche de l'ESS, même si elles entreprennent aussi des activités à but lucratif¹⁴. Les bénéfices finaux doivent être principalement destinés au maintien et au développement de l'activité de l'entreprise avec le double but de limiter la spéculation sur le capital et les parts sociales et d'assurer la finalité sociale de l'entreprise. La loi autorise l'incorporation au capital de sommes prélevées sur les réserves

¹⁴ Information publiée par la Banque Publique d'Investissement (BPI) sur le site [https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/entreprises-structures-responsables/creer-entreprise-engagee/structures-leconomie#:~:text=L%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.\)](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/entreprises-structures-responsables/creer-entreprise-engagee/structures-leconomie#:~:text=L%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.))

disponibles, mais seulement dans des cas particuliers. Il s'agit ainsi d'une forte limitation des activités à but lucratif afin que le bien-être collectif reste la priorité au long terme. La première partie de l'article 1 fournit la définition suivante de l'économie sociale et solidaire et des organisations qui décident d'adhérer à ses principes :

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ; 2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ; 3° Une gestion conforme aux principes suivants : a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. Les statuts peuvent autoriser l'assemblée générale à incorporer au capital des sommes prélevées sur les réserves constituées au titre de la présente loi et à relever en conséquence la valeur des parts sociales ou à procéder à des distributions de parts gratuites. La première incorporation ne peut porter que sur la moitié, au plus, des réserves disponibles existant à la clôture de l'exercice précédant la réunion de l'assemblée générale extraordinaire ayant à se prononcer sur l'incorporation. Les incorporations ultérieures ne peuvent porter que sur la moitié, au plus, de l'accroissement desdites réserves enregistré depuis la précédente incorporation. En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est dévolu soit à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire au sens du présent article, soit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires spéciales qui régissent la catégorie de personne morale de droit privé faisant l'objet de la liquidation ou de la dissolution »¹⁵

Les acteurs opérant dans la branche de l'ESS détiennent plusieurs statuts sur la base de la modalité de gestion des organisations. L'article 1 fait référence aux catégories d'appartenance sur la base du statut intérieur à chaque organisation.

1.3.1 Les coopératives

La première catégorie regroupe les coopératives, actives dans plusieurs secteurs différents, de l'agriculture aux transports. Une coopérative se présente comme une association autonome de personnes, qui se réunissent volontairement pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs. L'association ainsi constituée est dirigée avec le statut

¹⁵ Information publiée par Légifrance, le service public de la diffusion du droit, sur le site www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/

d'entreprise, démocratiquement contrôlée. Son statut est régi par la loi du 10 septembre 1947, qui définit la coopérative comme une institution qui

« exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives. [...] Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres. »¹⁶

Au moins 279 millions d'emplois sont aujourd'hui estimés au sein des coopératives avec des bénéfices économiques et sociaux. Les principes coopératifs sont reconnus à l'échelle internationale dans l'Agenda 2030 de l'ONU, en tant que moyen de mise en œuvre au même titre que d'autres entreprises du secteur privé pour le développement durable¹⁷. Il peut s'agir de coopératives d'entrepreneurs, comme dans le cas du secteur de l'artisanat, de coopératives d'usagers dans le domaine des transports, ou de coopératives de salariés. Leur fonctionnement est réglé par l'article 4, qui clarifie les normes sur la gouvernance et la gestion du capital. L'adhésion d'un membre est avant tout subordonnée à l'utilisation des services offerts par la coopérative. La gouvernance prévoit une seule voix par membre quel que soit le nombre des parts sociales concernées. Chaque voix est toujours exprimée par procuration. Le capital social doit finalement être attentivement géré : le paiement d'un intérêt sur le capital social doit être limité en raison de la nature juridique de la coopérative. Il est possible de constituer des réserves fixes, qui peuvent être utilisées seulement si strictement nécessaires, car elles composent une partie importante du capital social. En cas d'excédents, les membres des coopératives peuvent procéder à leur affectation à la réserve, ou à l'attribution de ristournes selon les opérations effectuées entre chacun d'eux et la coopérative¹⁸. Les coopératives de salariés sont à leur fois partagées en sociétés coopératives de production (acronyme Scop), régies par la loi 1978, et sociétés coopératives d'intérêt collectif (acronyme Scic), régies par la loi 2001. Un exemple de société coopérative de production est la coopérative d'activité et d'emploi (CAE), qui permet de tester un produit ou un service sous le statut d'entrepreneur-salarié avant la création d'une entreprise.¹⁹ C'est une stratégie visant à prévenir des pertes considérables pour les entreprises et améliorer l'offre des services²⁰. La coopérative d'activité et d'emploi (CAE) promeut notamment l'entrepreneuriat collectif. Elle peut adopter le statut juridique d'une Société coopérative ouvrière de

¹⁶ Voir [/www.socioeco.org/bdf_dossier-21_fr.html#:~:text=Une%20coop%C3%A9rative%20est%20une%20association,une%20entreprise%20commune%2C%20contr%C3%B4l%C3%A9e%20d%C3%A9mocratiquement](http://www.socioeco.org/bdf_dossier-21_fr.html#:~:text=Une%20coop%C3%A9rative%20est%20une%20association,une%20entreprise%20commune%2C%20contr%C3%B4l%C3%A9e%20d%C3%A9mocratiquement).

¹⁷ Voir www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/

¹⁸ [Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire, www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaître-les-formes-juridiques](http://Chambre_régionale_des_entreprises_de_l'économie_sociale_et_solidaire.www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaître-les-formes-juridiques)

¹⁹ Voir www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaître-les-formes-juridiques

²⁰ Voir [/www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaître-les-formes-juridiques](http://www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaître-les-formes-juridiques)

production (SCOP), d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ou d'une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL). Elle permet la mutualisation autour de la sécurisation, le développement, et l'accompagnement des entrepreneurs dans la durée. Les coopératives, en tant qu'acteurs de l'ESS, soutiennent très souvent le *co-working*, ou le cotravail. Il s'agit d'une méthode d'organisation du travail qui regroupe un espace de travail partagé, ou des bureaux partagés, et un réseau de travailleurs pratiquant l'échange et l'ouverture.²¹ Cela se traduit juridiquement par une location d'espaces de travail²². Dans le domaine du commerce les coopératives de commerçants détaillants (SCCD) représentent en France 90% des réseaux du Commerce Coopératif et Associé. À partir de la fin du dix-neuvième siècle les premières coopératives ont graduellement contribué à l'essor du commerce coopératif jusqu'à présent. Il s'agit de 32 600 entrepreneurs qui mettent tous les jours en pratique l'échange, la mutualisation et le partage de leurs compétences afin de contribuer au développement de nouvelles entreprises. L'attention est avant tout posée sur la performance des membres associés, en particulier sur l'intelligence locale, qui puisse considérer les exigences des communautés sans l'adoption de politiques plus centralisées et impersonnelles. Les décisions sont toujours prises selon une procédure collégiale, traduite par l'inclusion de tous les membres dans le processus décisionnel. Il s'agit notamment de l'élaboration de stratégies et d'actions pour concilier l'intérêt collectif avec les intérêts individuels de chaque point de vente. Ces groupements constituent ainsi un exemple de coopératives capables de réunir leurs connaissances et compétences professionnelles pour favoriser l'évolution du secteur ainsi qu'une attention plus répandue sur les potentialités des communautés locales. Près de 547 000 personnes sont employées à l'intérieur des réseaux en couvrant toutes les régions de France. Seulement en 2016, 5600 emplois non délocalisables ont été créés aux bénéfices des liens sociaux dans les communautés. La formation professionnelle, aussi, joue un rôle important dans les réseaux : le Commerce Coopératif et Associé garantit toujours l'accès à l'emploi aux salariés des réseaux initiés et baignés dans le savoir-faire maison, ainsi qu'aux collaborateurs les plus entreprenants, volontaires et compétentes. En 2016, 52% des chefs d'entreprise des réseaux misaient sur la promotion interne de leurs salariés dans leur entreprise : plus de 4 salariés sur 5 étaient impliqués dans des parcours de formation pour développer leurs compétences²³.

²¹ Voir www.lelabo-ess.org/coworking

²² Voir www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaitre-les-formes-juridiques

²³ Voir www.commerce-associe.fr/leconomie-sociale-et-solidaire-et-les-cooperatives-de-commerçants-détaillants

1.3.2 Les associations

Les associations agissent toujours à but non lucratif selon leur statut, mais elles peuvent employer des salariés pour amplifier leur impact social. Il s'agit en détail d'un regroupement de minimum deux personnes, qui mettent leurs connaissances ou leurs activités en commun par un contrat d'association, juridiquement appelé contrat de droit privé. L'objectif doit toujours avoir un but autre que le partage des bénéfices entre les parties, d'où l'appellation d'« association à but non lucratif ». Selon les données disponibles, 1,5 million d'associations étaient actives en France en 2017, dont 165 000 étaient employeuses. 1 758 500 employés étaient engagés dans ce type d'organisation pour 3,3% du PIB français (chiffres issus du Paysage français associatif de Viviane Tchernogog)²⁴. L'association de commerce équitable Max Havelaar, l'association Artisans du Monde mènent par exemple plusieurs projets qui favorisent l'égalité des droits parmi les travailleurs, des pratiques plus convenables selon les ressources locales²⁵. L'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 définit le contrat d'association comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices »²⁶. Autrement dit, ses projets sont destinés à satisfaire les besoins de ses membres et/ou d'utilisateurs non adhérents. Puisque le champ d'activité est presque illimité, la forme associative est adoptée dans plusieurs secteurs, non seulement en économie. C'est le cas des associations culturelles, sportives, de protection du consommateur, humanitaires et de protection de l'environnement²⁷. Les dispositions de la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS concèdent de nouveaux bénéfices aux associations sur la base de leur statut. Elles peuvent par exemple accéder aux fonds dédiés de 500 millions de la Banque BPI jusqu'à la fin de l'année 2014. Les Fonds d'Innovation Sociale, co-financés par l'État et les régions, contiennent 40 millions d'euros, accordés au deuxième semestre 2014.²⁸ D'autres avantages fiscaux sont accordés aux associations sur la base de leur statut. La garantie associative sauvegarde les prêts bancaires des associations engagées dans des missions de service public concernant les secteurs médico-social, de l'éducation, de la formation et de la lutte contre les exclusions. Le prêt participatif social et solidaire est une modalité de co-financement qui prévoit l'accès à une avance remboursable. Cette avance permet aux associations de renforcer leurs fonds

²⁴ Voir www.lelabo-ess.org/associations

²⁵ Voir [www.bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L%27%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.\)](http://www.bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L%27%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.))

²⁶ Voir www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaître-les-formes-juridiques

²⁷ Voir www.lelabo-ess.org/associations

²⁸ Voir <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/#>

associatifs, notamment de financer leurs investissements ou de prévenir ou de faire face à des problèmes de trésorerie récurrents. Le montant total peut varier de minimum 10 000 euros à 50 000 euros maximums. La durée du prêt est de sept ans avec deux ans de différé de remboursement.²⁹ L'association qui désire bénéficier de l'avance doit vérifier de respecter les critères spécifiques d'octroi de cette modalité. En considérant la position juridique des associations, l'article 67 prévoit une évaluation détaillée des dispositifs de congés existants afin de favoriser le bénévolat associatif. Cette procédure vise en particulier à créer un congé d'engagement pour l'exercice de responsabilités associatives bénévoles et fournir toutes les informations sur les modalités d'accès des bénévoles à la validation des acquis de l'expérience (cf. Glémain/Cuénoud 2020, 325). Lorsqu'une demande de validation d'acquis de l'expérience est présentée par un membre bénévole d'une association, l'article 65 introduit la possibilité pour le conseil d'administration de l'association ou, à défaut, de l'assemblée générale, d'émettre un avis pour éclairer le jury sur l'engagement du membre bénévole. Les instances peuvent ainsi attester un engagement particulier auprès du jury sans remettre en cause sa neutralité. En ce qui concerne l'engagement des jeunes dans les associations, l'article 66 étend leur participation aux initiatives au service de l'intérêt général afin d'amplifier les possibilités d'engagement dans plusieurs secteurs différents.³⁰

1.3.3 Les fondations

La troisième catégorie est constituée par les fondations, définies comme des actes par lesquels des personnes physiques ou morales optent pour l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Tous les fonds sont reçus de source privée et sont exclusivement utilisés pour une cause publique, poursuivie par la fondation à l'aide d'intermédiaires, voire des particuliers ou des associations auxquels la fondation confie des bourses ou des subventions (cf. Bréchet et. al. 2020, 99-123). La loi du 31 juillet 2014 reconnaît les particularités des fondations avec quelques limites concernant l'extension de leurs activités. Son utilité publique est juridiquement reconnue par le décret émané du Conseil d'Etat, qui accorde la reconnaissance d'utilité publique. Une entreprise peut également créer une fondation « abritée » ou « sous égide », comme dans le cas de la Fondation de France et de la Fondation de

²⁹ Voir <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/#>

³⁰ Voir <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/#>

l'avenir pour la Recherche Médicale Appliquée³¹. On dit qu'une fondation est placée sous égide lorsqu'elle est soumise à l'autorité d'une fondation d'utilité publique qui en détient la responsabilité juridique et financière³². Dans le domaine scientifique plusieurs fondations peuvent être citées comme exemples. La fondation de coopération scientifique, visée par le Code de la Recherche, est la forme juridique qui peut caractériser les pôles de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que les réseaux thématiques de recherche avancée. Ses adhérents mènent en commun des projets d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche.³³ Ils promeuvent aussi la participation de partenaires associés et l'utilisation de moyens complémentaires afin de renforcer l'interactivité scientifique et le rayonnement international. La fondation d'entreprise est plus flexible dans les règles de création et de fonctionnement, mais le dernier but reste toujours la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. C'est un type de fondation plus récent, réservé aux sociétés civiles ou commerciales, aux établissements publics à caractère industriel et commercial, aux coopératives et aux mutuelles³⁴.

1.3.4 Les mutuelles

Le quatrième groupe rassemble les mutuelles, considérées comme des organisations fondées sur la base d'une solidarité professionnelle ou territoriale. Plus de 44 millions de travailleurs sont actuellement engagés dans ce type d'activité en France. Elles ont pour objectif une couverture des risques partagée équitablement par tous les sociétaires sans but lucratif³⁵. S'il est par exemple nécessaire de couvrir un risque de santé, les mutuelles partagent de façon équitable les frais entre les sociétaires³⁶. Avant 1985 le terme « mutuelles » faisait aussi référence aux sociétés de secours mutuel et aux sociétés d'assurance mutuelle. Dès la proclamation de la loi du 25 juillet 1985, qui a constitué une première réforme du Code de la Mutualité, le terme désigne seulement les sociétés de secours

³¹ www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaitre-les-formes-juridiques

³² Voir www.info-legs.fr/glossaire/definition-fondation-abritee/#:~:text=Fondation%20plac%C3%A9e%20%C2%AB%20sous%20l'%C3%A9gide,gestion%20de%20la%20fondation%20abrit%C3%A9e.

³³ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/#>.

³⁴ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/#>

³⁵ <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.>

³⁶ Voir www.bfconseils.fr/structures-de-leconomie-sociale-solidaire-ess/

mutuel³⁷. Leur statut est actuellement régi par une version modifiée du Code de Mutualité (version de l'an 2001), qui clarifie les principes communs aux mutuelles, définit leur structure interne, et règle les unions et les fédérations. L'article 110L-1 définit notamment les mutuelles, les unions et fédérations comme des personnes morales de droit privé à but non lucratif.³⁸ Elles contribuent au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres. Leur statut établit leur objectif social, leur champ d'activité, et les modalités de fonctionnement en conformité avec les dispositions du code. L'organisation interne des mutuelles doit toujours appliquer les principes qui sont en fait communs à tous les acteurs de l'ESS, voire les principes de la solidarité et de la gouvernance démocratique, ce qui prévoit la participation de tous les membres sans distinctions. L'article 110L-2 définit plus clairement les modalités d'investissement dans les mutuelles et les unions. Si ces organisations gèrent des réalisations sanitaires, sociales ou culturelles, elles sont tenues à moduler le montant des cotisations en fonction du revenu, de la durée d'appartenance des membres à la mutuelle, du régime de protection sociale d'affiliation, du lieu de résidence ou de l'âge des membres participants (cf. Alphantery et. al. 2021).

Il est possible d'instaurer des différences dans le niveau des prestations en fonction des cotisations payées, de la situation de famille, ou lorsque les membres concernés décident de recourir à un professionnel de santé, un service de santé ou un établissement de santé avec lequel les mutuelles ont conclu une convention³⁹ Sur la base de leur champ d'activité et de leur organisation interne, il est possible de distinguer trois types de mutuelles. Les mutuelles de santé et de prévoyance relèvent d'une gestion démocratique et développent aux bénéfices de leurs membres une activité d'assurance et de protection sociale en cas de prévention, d'accidents, d'épargne ou de retraite. Elles agissent par une démarche solidaire qui assure une égalité de traitement entre les adhérents. Les mutuelles d'assurance sans intermédiaire sont des sociétés d'assurance qui agissent dans le meilleur intérêt de ses membres. Le sociétaire d'une mutuelle d'assurance est à la fois assuré individuel et assureur collectif aux bénéfices de la collectivité. Les mutuelles d'initiative sociale, selon les dispositions du livre III du Code de la Mutualité, sont des mutuelles ou des unions mutualistes qui pratiquent la prévention, l'action sociale et la gestion de réalisations sanitaires et sociales⁴⁰.

³⁷www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074067/LEGISCTA000034582461/#LEGISCTA000034582461

³⁸www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074067/LEGISCTA000034582461/#LEGISCTA000034582461

³⁹ Voir

www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074067/LEGISCTA000034582461/#LEGISCTA000034582461 et

www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713

⁴⁰ www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaitre-les-formes-juridiques

Beaucoup de mutuelles agissent en tant qu'adhérents au mouvement mutualiste, qui vérifie l'application des principes suivants : un accès universel à la mutuelle sans discriminations sur les candidats, l'égalité de traitement dans la tarification des mutuelles sans considérer le risque individuel, l'absence de but lucratif et une gouvernance démocratique. Le mouvement garantit le réinvestissement des excédents dans les mutuelles au bénéfice de la protection sociale de leurs membres (cf. Alphantery et. al. 2021). En tant que premier acteur pour la prévention et la promotion de la santé, le mouvement se pose actuellement plusieurs objectifs ambitieux en matière de santé : la publication des informations relatives à la vaccination, la lutte contre le tabagisme, la promotion d'exams médicaux périodiques visent par exemple à prévenir ou retarder l'apparition de problèmes de santé.⁴¹ Il travaille à côté du personnel de santé dans les programmes thérapeutiques pour répandre le diagnostic et le dépistage précoce des maladies. Il va ainsi contribuer à limiter l'impact des problèmes de santé sur la qualité de vie des personnes malades et de leurs familles⁴². Il existe des institutions financières qui peuvent être incluses parmi les mutuelles, voire les banques coopératives et mutualistes. Une banque coopérative est une entité bancaire qui appartient à ses sociétaires. Ces derniers ont la double qualité d'associés et d'usagers, de propriétaires et de clients de leur banque. La loi bancaire en 1984 mentionne en fait la banque coopérative ou mutualiste sans faire des distinctions entre les deux adjectifs. Dans le droit français les deux termes sont donc devenus des synonymes.⁴³ Cependant, il existait historiquement des traits distinctifs entre les deux adjectifs : la banque mutualiste, fondée sur le modèle Raiffeisen, ne détenait pas de capital social comme les mutuelles. Sa stabilité financière reposait sur un engagement solidaire de leurs membres, qui étaient tenus à combler des pertes éventuelles si les réserves n'étaient pas suffisantes. Une banque coopérative détenait en revanche un capital constitué de parts sociales souscrites par les sociétaires⁴⁴.

⁴¹ www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/lengagement/

⁴² www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/lengagement/

⁴³ www.lalabo-ess.org/banque-cooperative

⁴⁴ www.lalabo-ess.org/banque-cooperative

1.3.5 D'autres catégories

Les catégories suivantes incluent des entreprises à but lucratif qui choisissent pourtant d'intégrer les principes de l'ESS à leur règlement afin que les bénéficiaires ne soient pas limités aux entreprises elles-mêmes. Les entreprises solidaires poursuivent notamment une finalité sociale au moyen de leurs activités marchandes et concurrentielles. Elles bénéficient par conséquent de l'agrément ESUS (acronyme pour *entreprise solidaire d'utilité sociale*), qui leur fournit des dispositifs financiers pour promouvoir leurs activités.⁴⁵ Les entreprises adaptées (acronyme AE) et les services d'aide par le travail (acronyme ESAT) se posent en revanche la mission d'intégrer durablement les travailleurs handicapés dans le travail. Les entreprises adaptées emploient au minimum le 80% des salariés handicapés pour des emplois adaptés à leurs conditions.⁴⁶ Les services d'aide au travail agissent dans la même direction en proposant des activités professionnelles dans des milieux protégés si les employés n'ont pas l'autonomie suffisante pour travailler dans un milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée⁴⁷. Les structures d'insertion par l'activité économique (acronyme SIAE) peuvent se présenter sous des formes différentes, en tant qu'entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, ou ateliers de centres d'hébergement (CHRS). Au cœur du commerce, elles sont réglées par un statut associatif ou commercial, qui pose la finalité finale de leurs activités : l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché de l'emploi. Elles proposent une variété d'activités économiques pour favoriser leur intégration dans le monde du travail. Il peut s'agir du bâtiment, du nettoyage industriel, de l'imprimerie, de la restauration ou de l'aide à domicile (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49). Les activités, pour la plupart manuelles, représentent une opportunité pour les plus marginalisés de développer graduellement leurs compétences professionnelles et d'obtenir leur autonomie économique sans le risque de travailler dans des conditions précaires. Les bénéficiaires sont prises en charge et accompagnées pendant leur entrée dans le monde du travail afin de prendre en considération les problématiques relatives à leurs conditions de santé, à leur logement, à leur endettement dans le cas de travaux précaires qui ne

⁴⁵ [https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.\)](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.)

⁴⁶ [https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.\)](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.)

⁴⁷ [https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.\)](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.)

garantissent pas un salaire stable, et à leur formation.⁴⁸ Les sociétés commerciales d'utilité sociale, en adhérant aux principes de l'ESS, reçoivent, elles aussi, l'agrément ESUS, ce qui leur permet de bénéficier d'avantages fiscaux considérables. Afin d'être immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) en tant qu'entreprises de l'économie sociale et solidaire, elles sont avant tout obligées d'intégrer dans leur statut les trois valeurs qui définissent cette branche spéciale de l'économie, voire le principe de gouvernance démocratique (appliqué à la composition et au mode de fonctionnement des organes de direction), l'affectation majoritaire des bénéfices au maintien et au développement de l'entreprise, l'interdiction de partager ou de distribuer les réserves obligatoires constituées (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49). Si les entreprises candidates désirent intégrer l'utilité sociale parmi leurs objectifs, elles doivent inclure parmi leurs activités le soutien aux personnes fragiles (leurs usagers, leurs clients, ou même les salariés qui désirent travailler pour leur compte), la lutte contre les inégalités et l'exclusion en favorisant par contre l'éducation, l'égalité, la citoyenneté et ses responsabilités, la préservation et le développement de la cohésion sociale auprès des communautés locales (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49). Ces entreprises sont finalement tenues à concourir au développement durable dans le secteur où elles travaillent activement au niveau local. La solidarité se traduit aussi par la collaboration avec leurs concurrents au niveau international pour amplifier les bénéfices sociaux. En ce qui concerne la gestion des bénéfices, au moins 50%, après imputation des pertes antérieures, doivent alimenter le report bénéficiaire et les réserves obligatoires. Le fonds de développement, inséré dans les réserves statutaires obligatoires, doit recevoir au moins 20% des bénéfices pendant que le montant total des différentes réserves n'atteint pas 20% du capital social.⁴⁹ Il est dernièrement interdit pour les sociétés d'amortir leur capital et de procéder à sa réduction si cette décision n'est pas motivée par des pertes économiques et ne contribue pas à la continuité de l'activité⁵⁰. Pendant leur développement les entreprises sociales entreprennent souvent un changement d'échelle avec le but dernier de préserver ou de maximiser leur impact social. Elles peuvent ainsi renforcer leur organisation interne ou s'appuyer sur leur écosystème. Le changement d'échelle d'une entreprise sociale diffère tout de même de l'expansion d'une entreprise lucrative, car ce n'est pas l'augmentation des revenus l'objectif principal. Les entreprises sociales gardent plutôt à balancer l'équation sociale avec l'équation économique afin d'éviter tout déséquilibre (cf. Bréchet et al. 2020, 99-123).

⁴⁸ <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess#:~:text=L'%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.>

⁴⁹ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>

⁵⁰ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>

1.3.6 La législation sur les acteurs de l'ESS

La loi du 31 juillet 2014 fournit également des informations importantes sur la représentation des acteurs de l'ESS. Les dispositions définissent les modalités de représentation à plusieurs niveaux : la Chambre française de l'économie sociale et solidaire (CFESS) réunit tous les acteurs dont le Mouvement associatif au niveau national (cf. Alphandery et. al. 2021). Elle devrait ainsi se substituer, à terme, au Conseil entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES). La loi définit le rôle des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire dans chaque région en harmonisant leurs missions : représentation, appui et information aux entreprises et consolidation de données. La loi définit également la structuration des CRESS, composées des entreprises de l'ESS et de leurs organisations professionnelles (cf. Alphandery et. al. 2021). Compte-tenu de leur expérience et de leur investissement dans l'élaboration d'une participation collective au processus décisionnel à l'intérieur des associations, une place spécifique est accordée aux organisations, fédérations et regroupements associatifs en matière de gouvernance. La loi reconnaît finalement le Haut Conseil de la vie associative (HCVA) comme instance d'expertise placée auprès du Premier Ministre⁵¹. En ce qui concerne les relations avec les communautés locales, l'article 8 réaffirme la pertinence des démarches de co-construction entre les collectivités territoriales et les acteurs de l'ESS par le biais d'instances qui favorisent la participation collective des citoyens au processus décisionnel public.⁵²

La co-construction est une étape fondamentale, car elle encourage les collectivités à identifier les besoins en lien avec les activités des acteurs de l'ESS, afin qu'ils puissent s'organiser et se faire connaître pour les satisfaire dans une logique d'appels à initiatives (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49). L'article 60 définit en revanche une autre stratégie pour supporter les activités de ces organisations : le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).⁵³ Sa mission s'inscrit en complément de la fonction d'animation et de soutien des réseaux et fédérations associatifs à leurs membres. Même si cette précision ne comporte pas des effets directs sur les opérations des acteurs de l'ESS, elle constitue une reconnaissance symbolique de la fonction d'appui des réseaux et des fédérations à leurs

⁵¹ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>

⁵² <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>

⁵³ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>

membres (cf. Nogués 2017, 27-41). Les bénéficiaires directs sont notamment les structures présentes dans l'ESS par leur statut (associations, coopératives, mutuelles et fondations) et les entreprises solidaires d'utilité sociale qui vont appliquer les principes à la base des activités spéciales de l'ESS (cf. Nogués 2017, 27-41).

1.4 La question du financement

Le financement représente une question clé dans la gestion de l'organisation et la direction des projets. Malheureusement le Traité du Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ne définit pas clairement l'identité et les particularités des acteurs de l'ESS (cf. Alphandery et. al. 2021). L'article 54 limite en effet la diversité des formes d'entreprise aux seules entreprises à but lucratif et aux organisations à but non lucratif. Or, les entreprises à lucrativité limitée réinvestissent la totalité ou la majorité de leurs excédents sur le développement durable ou en vue d'un intérêt général. Elles sont quand même soumises à de lourdes contraintes, leur lucrativité restreint leur compétitivité et leur capacité d'accès au financement. Pour cette raison, il est nécessaire que la Commission Européenne applique un cadre juridique directement adapté aux spécificités des entreprises de l'ESS. Il faudrait ensuite modifier la législation actuelle pour mettre en place une politique européenne plus favorable au développement de l'ESS. Tout d'ailleurs, les experts reconnaissent leur rôle dans les multiples transitions écologiques, sociétales, et digitales. Une reconnaissance juridique est donc fondamentale pour mieux régler leurs interventions ainsi que leurs sources de financement au niveau européen (cf. Alphandery et. al. 2021).

L'ESS étant un marché de proximité, ses membres se développent en répondant à des besoins locaux non satisfaits par les entreprises traditionnelles à l'intérieur du pays. Leur objectif principal est ainsi l'élargissement de leur impact social, non l'affaiblissement de la concurrence. Le risque de distorsion de concurrence en cas d'aides d'autorités publiques aux entreprises de l'ESS est de ce fait

réduit.⁵⁴ Pourtant, les aides d'État sont souvent très limitées et accordées seulement à certaines entreprises de l'ESS dans les cas où elles présentent des traits semblables aux petites et moyennes entreprises (PME). Malheureusement, les entreprises rencontrent très souvent des problèmes d'accès aux financements de façon structurelle et persistante. Plusieurs modifications ont donc été apportées en France afin de favoriser la réalisation de leurs projets et leur développement. La loi sur l'ESS, proclamée le 31 juillet 2014, donne une définition exhaustive des acteurs de l'ESS sur le plan national et des typologies de financement possibles.⁵⁵ L'article 59 définit notamment les subventions comme des « contributions de toute nature destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire » justifiées par un « intérêt général ». La loi précise également qu'elles financent des projets « initiés, définis et mis en œuvre par les organisations de droit privé bénéficiaires ». Cette définition relégitime la subvention face à la généralisation des procédures d'appel d'offres pratiquées par l'État et les collectivités territoriales. Elle applique ainsi une partie du droit européen sur les aides d'État qui n'interdit pas les subventions en tant qu'aides publiques⁵⁶. L'article 11 de la loi fait en revanche référence aux critères pour bénéficier de l'agrément ESUS, avant tout l'appartenance à l'économie sociale et solidaire (comme établi par l'article 1). L'objectif principal de l'entreprise doit être la recherche d'une utilité sociale, définie dans l'article 2, sa charge doit avoir un impact considérable sur le compte de résultat ou la rentabilité financière.⁵⁷ À propos de la question du financement, la politique de rémunération doit respecter les critères suivants :

« -La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur ;
-Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunérés n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée ;
-Les titres de capital de l'entreprise, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger »⁵⁸

⁵⁴ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>.

⁵⁵ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>.

⁵⁶ <https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/>.

⁵⁷ www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713

⁵⁸ www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713

Parmi les entreprises bénéficiaires de l'agrément ESUS l'article mentionne d'autres possibilités. Il inclut les organismes de financement où 35% minimum de titres sont émis par des entreprises de l'économie sociale et solidaire selon l'article 1. Au moins cinq septièmes de titres doivent être émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale définies par l'article 1. Les établissements de crédit, quant à eux, sont obligés de verser au moins 80% de l'ensemble des prêts et des investissements en faveur des entreprises solidaires d'utilité sociale.⁵⁹

Dans la pratique, il y a plusieurs modalités différentes selon le type d'organisation pour assurer le succès des projets et pour améliorer les interactions parmi l'organisation, les institutions régionales et la communauté locale. En France, la Banque publique d'investissement (Bpi), fondée le 1^{er} janvier 2013, accompagne les entreprises françaises en offrant des solutions de financement optimales (création, développement par l'innovation, conquête de nouveaux marchés en France ou à l'international, investissement en fonds propres, reprise ou croissance externe, etc.).⁶⁰ La finance participative (l'équivalent du terme international *crowdfunding*), permet le développement de tout type de projet en s'appuyant sur les contributions financières du grand public, en dehors des circuits de financements traditionnels.⁶¹ Le financement participatif permet notamment aux particuliers de soutenir le projet de leur choix, selon leurs particularités (région, activité, impact...). À l'origine il a garanti le financement de projets sociaux ou artistiques. En pleine évolution le crowdfunding s'adresse aujourd'hui également aux entreprises en création ou menant des projets d'innovation. Les contributions financières sont collectées sur des plateformes Internet spécialisées par mode de financement : il peut s'agir de dons avec ou sans contreparties, des prêts avec ou sans intérêts, et les investissements sous la forme d'obligation ou d'action⁶². Puisque l'ESS encourage avant tout les innovations qui naissent sur le territoire, à petite échelle, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale, de bénéficier gratuitement d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. Il s'agit du premier dispositif public qui accompagne l'économie sociale et solidaire depuis 2002 avec près de 6000 bénéficiaires chaque année.⁶³ L'État, le Fonds Social Européen, la Banque des Territoires, les collectivités territoriales, les Régions de France, Le Mouvement Associatif et ESS France participent à la gouvernance du DLA. Les associations peuvent choisir parmi plusieurs modalités de

⁵⁹ www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713

⁶⁰ www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713

⁶¹ www.lelabo-ess.org/finance-participative

⁶² www.lelabo-ess.org/finance-participative

⁶³ www.lelabo-ess.org/dispositif-local-d-accompagnement-dla

financement : elles peuvent créer des fonds territoriaux de développement associatif, qui rassemblent les dons d'organismes privés, ou faire recours aux titres associatifs.⁶⁴ L'émission de titres associatifs ne peut pas être réalisée pour quelques dizaines de milliers d'euros. Ils nécessitent d'une somme plus élevée, c'est pourquoi il s'agit d'un instrument utilisé par les moyennes et les grosses associations qui détiennent des fonds propres considérables. Pour ce qui concerne les dons les associations peuvent bénéficier des immeubles de rapport si elles effectuent un alignement du régime fiscal des libéralités consenties à une association d'intérêt général sur les libéralités pour une association d'utilité publique. Elles ont aussi la possibilité de posséder et d'administrer tout immeuble acquis à titre gratuit, ce qui leur permet de diversifier leurs ressources en investissant certains excédents dans des immeubles de rapport ou en conservant la propriété de ceux qui leur ont été légués. La loi prévoit dernièrement la possibilité de créer des fonds de garantie des apports en fonds associatifs avec le but de favoriser les apports en fonds associatifs⁶⁵.

1.5 Les potentialités actuelles de l'ESS pour un développement économique durable

Les acteurs de l'ESS s'engagent aussi pour une transition écologique qui puisse apporter des bénéfices à niveau national et local. La dynamique collective est un exemple de collaboration visant à traiter l'aspect économique, social, écologique et culturel de la transition écologique. Elle peut naître de la coopération parmi plusieurs communes, elle peut aussi se développer sur une métropole ou sur un territoire plus large. Il s'agit tout de même d'acteurs locaux qui restent indépendants des institutions nationales lors de l'élaboration de leurs actions et de leurs stratégies (cf. Alphandery et al. 2021). Il faut la distinguer du projet collectif, qui prévoit en revanche l'élaboration d'une réponse efficace de la part de quelques acteurs sur des enjeux plus spécifiques.

Pour ce qui concerne le modèle économique actuel, beaucoup d'organisations parties de l'ESS essaient de balancer les exigences de leurs consommateurs selon des critères d'équité en se posant contre le modèle de production et de consommation dominant. C'est le cas du circuit court économique et solidaire (CCES), une forme d'échange économique qui se pose notamment l'objectif

⁶⁴ www.lelabo-ess.org/associations

⁶⁵ www.lelabo-ess.org/associations

de valoriser le lien social, la coopération, la transparence, et l'équité entre les acteurs de l'échange. Une autre notion opposée au système commercial actuel est le commerce équitable. Le principe basilaire impose une nouvelle relation commerciale entre le Nord, historiquement plus riche, et le Sud. Il s'agit plus spécifiquement de changer le rapport entre la demande des consommateurs des pays plus riches et l'offre des producteurs provenant des pays plus pauvres. Dans la pratique, le commerce équitable propose des prix plus justes et stables pour les produits agricoles et artisanaux, afin que la production sur petite échelle puisse être moins influencée par le développement du marché (cf. Bazy/Dermine 2017, 83-98). Les bénéfices seraient multiples : les producteurs pourraient vivre plus dignement et mieux favoriser le développement économique dans leur pays, puisque le surplus gagné serait investi dans les infrastructures de base concernant l'éducation, la santé, et dans la diversification de la production. Malheureusement le commerce équitable ne représente que le 0,001% du commerce international selon l'Association européenne des importateurs de commerce équitable (European Fair Trade Association ou EFTA), c'est pourquoi il faudrait concentrer bien plus d'efforts sur ses potentialités. Il s'agit d'un secteur qui a déjà produit des résultats satisfaisants dans plusieurs pays, et il pourrait jouer un rôle déterminant dans le développement des pays plus pauvres (cf. Bazy/Dermine 2017, 83-98).

Les experts posent aussi l'attention sur le rôle des acteurs de l'ESS pour la valorisation de la communauté et du territoire. Au niveau européen les pôles ont été plusieurs fois mentionnés pendant les dernières années pour encourager les investissements sur les petites et les moyennes entreprises. Selon la Commission Européenne les pôles ne peuvent pas être liés à une « vision sectorielle étroite » comme pour la plupart des entreprises, mais ils indiquent plutôt des écosystèmes régionaux d'industries qui ont une taille suffisante pour développer et finalement fournir « une expertise, des services, des ressources, des fournisseurs et des compétences spécialisés ». Il s'agirait ainsi d'entreprises précieuses pour les communautés locales et pour les entreprises émergentes, aussi, grâce au niveau d'expérience acquise et à la qualité de leurs services. Les États membres pourraient en particulier favoriser le succès des petites et moyennes entreprises au moyen de contrats de transition écologique (CTE)⁶⁶. Ce type de contrat vise à favoriser les rapports parmi l'État, les collectivités locales, les associations et les entreprises afin d'introduire de nouvelles opportunités économiques et sociales. L'attention serait de cette façon plus focalisée sur l'amélioration des services mis à disposition pour les résidents. En outre, le contrat faciliterait la communication entre les institutions opérant dans l'administration publique et les citoyens, ce qui a très souvent représenté un problème. Un exemple de collaboration déjà en vigueur est la Convention industrielle de formation par la

⁶⁶ [Ministère de la transition écologique et solidaire, www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte](http://www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte)

recherche, un dispositif de financement de thèse mis en place et financé par le gouvernement français depuis 1981. C'est un programme qui se pose l'objectif de mettre en contact le monde du travail avec le domaine de la recherche auprès des universités. Les entreprises ont notamment l'opportunité de recruter un doctorant pendant trois ans ou avec un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Elles peuvent ainsi bénéficier des connaissances des étudiants et suivre les changements du secteur de spécialité (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

De l'autre côté, le chercheur-doctorant a la possibilité de mener ses études au sein d'une entreprise où il peut mieux développer sa thèse finale. Depuis 2006 ce projet est aussi valide pour les associations, les collectivités territoriales et les chambres consulaires opérant dans le secteur public. D'autres projets pourraient devenir une source d'inspiration pour le développement de nouveaux partenariats : la certification Territoires à Energie Positive (TEPOS), nommée par le ministère de l'environnement en 2014, a été notamment rédigée pour identifier les régions modèles pour la transition écologique et énergétique. Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) sont sélectionnés selon leur engagement pour atteindre les objectifs suivants : la réduction de la consommation d'énergie demandée par leurs résidents, le développement de transports propres pour diminuer la pollution, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité au moyen de la suppression des pesticides et de la réalisation de cultures locales (selon le principe d'une agriculture durable, locale), la diminution des déchets, et finalement l'éducation à la durabilité. Ces mesures les posent parmi les pionniers pour la transition écologique du pays. (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49).

En considérant la transformation du système économique, principalement basé sur l'exploitation et le gaspillage constants des ressources naturelles, plusieurs acteurs de l'ESS sont engagés dans des propositions de changement concernant le cycle de production et la gestion des déchets. Une proposition assez connue est l'économie circulaire, un système se basant sur le principe de circularités des produits et des matériaux utilisés dans la production.⁶⁷ L'exploitation de ressources naturelles primaires (surtout l'eau, l'énergie) ainsi que la production des déchets seraient ainsi drastiquement réduites. Cette logique s'oppose à l'économie linéaire actuelle, basée sur l'extraction constante de ressources nouvelles jamais ou très rarement réutilisées dans le cycle de production. L'économie collaborative est un autre système intégré à l'économie sociale et solidaire, car elle vise à renouveler radicalement la production et la consommation en posant le citoyen au centre des transitions. Elle peut être appliquée au moyen de plusieurs pratiques innovantes qui permettent aux

⁶⁷ [Ministère de la transition écologique et solidaire, www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte](http://www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte)

citoyens de jouer un rôle actif dans la transition écologique.⁶⁸ L'économie collaborative présuppose avant tout une production en pair à pair, c'est-à-dire une production partagée, où les personnes peuvent devenir elles-mêmes productrices de services (cf. Vidal 2017, 189-198). La production ne serait plus soumise à des brevets qui empêchent toute sorte de partage des services. C'est un principe qui est parfaitement en harmonie avec la conception de libre accès aux informations et aux logiciels utiles pour améliorer son propre travail, ainsi qu'à la notion de mutualisation. La mutualisation fait notamment référence au passage de la propriété individuelle à la propriété collective, car il est aujourd'hui plus important d'accéder à des biens ou à des services au lieu de les détenir selon le principe de la dématérialisation. Un bien partagé, comme la voiture pour le covoiturage, ou la répartition de l'usage, comme dans une coopérative de consommation, sont des exemples de propriété collective au bénéfice de tous les citoyens. Les citoyens plus désavantagés peuvent en particulier participer activement aux échanges et profiter en même temps de nouvelles opportunités professionnelles directement dans leurs communautés. En outre, l'économie collaborative propose une nouvelle relation entre les producteurs et les consommateurs, basée sur la relocalisation ou, autrement dit, sur l'allocation des ressources à l'intérieur des communautés locales. Étant donné l'augmentation des coûts relatifs surtout à la production d'énergie, il est plus que jamais nécessaire de réduire les coûts de production et de transport pour une meilleure rationalisation des ressources (cf. Nogués 2017, 27-41).

À ce propos la déconsommation encourage notamment l'accès partagé aux biens et aux services tandis que la désintermédiation prévoit la suppression de la grande distribution pour consommer au moindre coût sans intermédiaires.⁶⁹ La dynamique collective est un élément qui démontre les compétences des acteurs de l'ESS sur l'aspect de la mitigation des changements climatiques : les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) favorisent les circuits courts concernant la production et la consommation des énergies renouvelables, l'organisation Eusko a introduit une monnaie locale pour relocaliser l'économie, les clusters d'entreprises mutualisent les services pour faciliter le succès des activités grâce à la coopération (cf. Catinat 2022).

L'économie sociale et solidaire joue un rôle clé pour un avenir durable, selon les principes établis pour contraster le réchauffement climatique. Elle est aussi considérée parmi les valeurs à la base de l'Union européenne selon l'article 3 du Traité de l'Union européenne. Elle reflète notamment la notion d' « économie sociale de marché hautement compétitive », car elle va réconcilier les exigences sociales avec l'économie (cf. Alphandery et. al. 2021). L'économie sociale et solidaire suit

⁶⁸ Ministère de la transition écologique et solidaire, www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte

⁶⁹ Ministère de la transition écologique et solidaire, www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte

en effet les valeurs principales caractérisant l'économie sociale de marché définie par l'UE : une finalité au bénéfice de la société, une ré-internalisation des surplus gagnés lors des activités, une gouvernance démocratique et participative pour favoriser une participation directe de tous les membres partie des organisations. L'importance des acteurs actifs dans ce domaine est soulignée dans un rapport de prospective stratégique en 2020, qui reconnaît son rôle dans la gestion de la crise économique et sanitaire due à la pandémie de COVID-19. Les coopératives, les sociétés mutuelles et les associations à but non lucratif ont contribué à maintenir les services publics opérationnels alors que les sociétés à but lucratif ne pouvaient pas obtenir les capitaux suffisants pour continuer à pratiquer leurs activités. Elles ont ainsi fait preuve de résilience économique et sociale sans la perte d'emplois dans leurs secteurs d'activité (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

En considérant les résultats ci-décrits, la Commission européenne a défini l'ESS comme un « accélérateur » important pour poursuivre les objectifs assignés, tels que la définition d'un plan d'implémentation de l'économie circulaire, la nouvelle stratégie industrielle, l'élaboration d'une initiative apte à faciliter l'emploi des jeunes, l'élaboration d'un plan d'action pour l'intégration et l'inclusion, l'élaboration d'un plan d'action du 9 décembre 2021 pour le développement d'une économie orientée au domaine social (cf. Catinat 2022).

Pourtant, il n'y a pas de législation qui puisse définir le secteur de façon exhaustive, ni de normes qui puissent sauvegarder les acteurs qui y font partie. Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) ignore les particularités spécifiques de l'ESS, les traités législatifs manquent par conséquent de normes qui reconnaissent les organisations partie de l'ESS, ou qui définissent les contraintes qu'elles doivent respecter pour opérer dans le sous-domaine. Au contraire, le principe de neutralité concernant les formes d'organisation des entreprises a porté à considérer l'entreprise à but lucratif comme le seul modèle d'entreprise. Les normes appliquées sont ainsi devenues plus homogènes et adaptées au contexte du marché.⁷⁰ Cependant, elles se révèlent très souvent inappropriées pour beaucoup d'entreprises de l'ESS, dont la lucrativité est très limitée. Le droit européen de la concurrence ainsi que le droit du marché intérieur reposent en fait sur le droit d'établissement, sur les principes de concurrence pour les entreprises, et finalement sur les aides accordés par les États contenus dans le TFUE. Une reconnaissance juridique de l'ESS est tout de même essentielle pour accompagner au plus tôt la transition écologique dans tous ses aspects.⁷¹ Afin d'apporter les modifications correctes, la Commission pourrait élaborer un cadre juridique directement adapté aux spécificités du secteur, même si l'institution n'a pas encore défini de nouvelles

⁷⁰ [Ministère de la transition écologique et solidaire, www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte](http://www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte)

⁷¹ [Ministère de la transition écologique et solidaire, www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte](http://www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte)

normes sur le sujet dans le rapport du 9 décembre 2021 à cause des différences parmi les acteurs de l'ESS d'un pays européen à l'autre. Le droit d'établissement devrait être parmi les premiers principes à modifier, car l'article 54 offre des formes différentes d'entreprise aux seules entreprises à but lucratif et aux organisations à but non lucratif. Or, l'association des entreprises de l'ESS aux entreprises à but lucratif fait peser sur elles des contraintes financières très lourdes, car leur lucrativité très limitée leur empêche d'accéder au financement nécessaire et de démontrer ainsi leur compétitivité (cf. Glémain/Cuénoud 2020, 325).

1.6 Contribution à l'occupation

L'économie globale subit des transformations radicales sur le plan technologique, économique et démographique, qui réduisent aujourd'hui les opportunités de trouver un travail digne et satisfaisant. La demande d'emploi a atteint le plus haut niveau dans un contexte où les inégalités économiques n'ont jamais été si évidentes. Les nouvelles technologies favorisent l'automatisation pour certains emplois, en remplaçant ainsi les travailleurs, tandis que d'autres secteurs plus dynamiques, voire les services sociaux et sanitaires, risquent d'inclure des emplois irréguliers, à durée déterminée, qui ne sauvegardent pas les droits des travailleurs (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

Grâce à leur structure interne et à leurs principes communs, les acteurs de l'ESS peuvent jouer un rôle important dans l'évolution du monde du travail. Ils peuvent notamment préserver et créer des emplois dans les secteurs traditionnels, ils fournissent des emplois dignes et stables en aidant ainsi les femmes et les groupes plus marginalisés à entrer dans le marché du travail et maintenir leur autonomie (cf. Alphantery et. al. 2021).

Leur organisation interne favorise également une meilleure structuration des activités et une sécurité attestée. Ces caractéristiques seront très significatives dans les années prochaines, car la plupart des emplois feront partie du secteur des services (en particulier les services à la personne et les services sociaux) et le travail sera beaucoup plus dynamique par rapport aux décennies passées.

Le travail à durée indéterminée ne sera plus le modèle dominant, il sera sans doute remplacé par le travail occasionnel sur appel des employeurs en cas de nécessité (cf. Catinat 2022).

Dans le monde il existe actuellement plusieurs enjeux que les pays, ainsi que les acteurs de l'ESS, doivent commencer à gérer. Tout d'abord, la croissance de l'occupation se révèle beaucoup plus basse par rapport à l'offre dans le marché du travail. Il est également estimé une augmentation des formes d'emploi atypiques (opposées aux formes d'emploi standards), qui ne fournissent pas souvent un revenu suffisant aux travailleurs et posent des risques à leur sécurité. Même les pays, comme les États-Unis, qui ont récemment dépassé la crise économique présentent un taux d'occupation plus bas par rapport à la période précédant la crise (cf. Vidal 2017, 189-198). En Allemagne le taux de chômage est très bas, mais le nombre des emplois atypiques est très élevé, avec presque 8 millions de *mini-jobs*. Les politiques publiques ne semblent plus efficaces pour contraster les effets de ces changements, ce qui rend les conditions de vie des travailleurs plus critiques. En analysant la situation dans les détails, l'accélération des innovations technologiques a favorisé l'automatisation dans le procès de production de beaucoup d'entreprises (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

Du côté de la demande, le modèle de consommation a changé à cause de l'émergence de nouveaux besoins, notamment liés au vieillissement de la population en Europe, et de l'intérêt croissant sur l'accès aux services. La demande se focalise ainsi sur les services sociaux et d'intérêt général, qui ont longtemps été gérés par le pouvoir public. Pourtant, l'administration publique rencontre toujours plus de difficultés concernant la prestation de ces services à cause des limitations drastiques du budget. En outre, le système économique actuel n'est pas capable de balancer la demande et l'offre de travail avec les nouvelles technologies à cause de plusieurs problématiques. Tout d'abord, la mondialisation favorise les plus grandes entreprises au détriment des travailleurs et des producteurs locaux, qui nécessitent d'accéder aux infrastructures et à la protection sociale pour travailler en toute sécurité et en pleine autonomie. C'est un phénomène minant principalement la qualité de l'emploi, car les grandes entreprises (surtout transnationales) mènent leurs activités dans des pays où la main-d'œuvre est très économique et les règlements peu stricts. La demande d'emploi se focalise donc sur une tentative constante de minimiser les dépenses avec une conséquente détérioration des conditions de travail. La nature de certains services pose des difficultés importantes aux entreprises traditionnelles, qui ne réussissent pas à donner des prestations adéquates (cf. Glémain/Cuénoud 2020, 325). Il s'agit surtout de services sanitaires, sociaux et culturels. Les entreprises traditionnelles ne donnent souvent pas assez d'informations pour les usagers sur la qualité

des services. Les usagers risquent ainsi de subir des services non satisfaisants alors que les entreprises fournisseuses ne sont pas obligées de payer des sanctions. (cf. Glémain/Cuénoud 2020, 325).

Du point de vue de la production, ces services demandent normalement un nombre élevé de travailleurs. Les profits finaux sont ainsi très bas contrairement au coût du travail. Les seules innovations technologiques ne seraient pas suffisantes pour réduire les dépenses totales. Enfin, les demandeurs privés de ces services n'ont pas les ressources financières suffisantes pour les payer à cause du coût élevé du travail et à la croissance incontrôlée des inégalités économiques. Les inégalités économiques, quant à elles, favorisent davantage une diminution drastique du montant du revenu pour un nombre toujours plus élevé de travailleurs. Pour ces raisons, le coût minimum des services à la personne entrave l'augmentation de l'offre ainsi que de la demande sur le marché (cf. Duverger 2023).

À partir de la période de 1990 à 2000 le procès d'automatisation a engendré une réduction de la demande de travailleurs salariés, mais aussi une croissance rapide de formes d'emploi moins structurées, irrégulières, peu attentives aux conditions des travailleurs. Ces formes d'emploi ont même touché les secteurs qui étaient auparavant caractérisés par le modèle standard d'emploi. Face à ces changements, l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui considérée comme un secteur qui pourrait contribuer à mieux sauvegarder les droits des travailleurs. Pendant les dernières décennies ces organisations se sont révélées très dynamiques, elles ont étendu leurs dimensions plus rapidement que les systèmes productifs traditionnels de l'économie dans beaucoup de pays (cf. Bourgain/Vilette 2020, 27-49).

Elles ont également fait preuve d'innovations extraordinaires dans les territoires concernés, qui ont garanti la résolution de problématiques sociales importantes. Elles détiennent d'autres avantages par rapport aux entreprises traditionnelles : elles peuvent fournir des formes d'emploi plus flexibles afin de donner aux travailleurs un plus grand pouvoir décisionnel sur l'organisation de leur travail. La participation des usagers bénéficiaires et des bénévoles permet finalement de réduire les coûts de production. Selon les dernières statistiques sur les tendances actuelles, les services personnels et sociaux connaissent de nouvelles opportunités de travail qui pourraient intéresser un nombre bien plus élevé de travailleurs dans les années prochaines. Le revenu devrait quand même être partagé de façon équitable parmi les employés afin de garantir des emplois dignes et stables. Une grande partie de la demande d'emploi pourrait émerger dans les services sociaux pour compenser les pertes d'emploi dans les secteurs dominés par les nouvelles technologies (cf. Alphantery et. al. 2021).

Ce type de services étaient jusqu'aujourd'hui garantis de façon informelle par les familles, les organisations bénévoles, et par les institutions publiques (mais seulement dans un nombre limité de pays). Ce secteur est actuellement caractérisé par un nombre élevé d'employés, mais aussi par une productivité baisse et stagnante. Il souffre par conséquent d'une pression croissante sur les dépenses totales du travail chez les acheteurs publics et les clients privés. L'économie sociale et solidaire pourrait jouer un rôle important pour améliorer la situation présente, car elle offre de nouveaux emplois afin de compenser la perte des emplois traditionnels (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019). Elle contraste également la polarisation de l'emploi en favorisant des traitements équitables. Grâce au principe de la gouvernance démocratique et à leur finalité sociale, les structures de l'ESS sont plus portées à opérer dans les secteurs où le travail exerce une influence majeure par rapport à l'investissement sur le capital. Les services produits sont en outre difficilement soumis à l'automatisation, car ils demandent des compétences spécifiques et une flexibilité plus évidente. Pour ces raisons, l'ESS est beaucoup plus active dans la création et la préservation des emplois, en particulier dans le cas d'une entreprise dirigée par ses travailleurs (c'est valide pour les coopératives). Beaucoup de travailleurs ont par exemple décidé de rouvrir l'entreprise où ils travaillaient pour changer son statut juridique et la rendre une entreprise ESS (cf. Alphandery et. al. 2021).

D'autres organisations de l'ESS, spécialement les coopératives des producteurs, ont permis la réunion parmi plusieurs travailleurs indépendants en favorisant ainsi leur pouvoir sur le marché. Dans le secteur agricole, les coopératives agricoles ont contribué à l'émergence d'économies sur petite échelle, qui ont fait augmenter le revenu des petites entreprises. Les techniques agricoles, ainsi que la modalité de production, sont ainsi devenues plus durables même dans les régions caractérisées par des coûts de production très hauts (c'est par exemple le cas de la montagne). Plusieurs exemples historiques ont également montré la capacité de résilience des structures de l'ESS. Le modèle coopératif Raiffeisen a notamment émergé dans le secteur agricole allemand pendant les dernières années du dix-neuvième siècle. Il a fourni les petits producteurs des financements nécessaires à moderniser les techniques de production (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

Les coopératives de consommateurs ont garanti la distribution de la nourriture pendant la crise suivie à la Deuxième Guerre Mondiale au Japon et en Allemagne. Les coopératives de travailleurs ont facilité la restructuration des entreprises et minimisé les coûts du travail au cours de la crise énergétique de 1970 à 1990. L'Italie peut être incluse parmi les pays où les organisations de l'ESS ont préservé l'occupation à partir de 2008. De 2009 à 2013 le nombre des salariés des entreprises traditionnelles a diminué de 500 000 unités. L'occupation dans les coopératives a par contre augmenté de 10% avec la création de 102 000 emplois. L'occupation et la production des coopératives ont

augmenté avec des rythmes bien plus rapides par rapport aux entreprises privées. Ce sont surtout l'assistance sanitaire et l'assistance sociale qui ont connu une expansion de ces structures. De 2008 à 2013 l'occupation a augmenté de 15% tandis que le revenu a connu une hausse de 36% (cf. Archambault/Bloch-Lainé 2016, 163-174).

Les coopératives ainsi que les autres organisations adhérant aux principes de l'ESS peuvent définitivement contribuer à la création d'une garantie universelle pour tous les travailleurs, en satisfaisant les exigences des producteurs et des travailleurs actifs dans l'économie rurale et informelle. Cela se traduit par l'offre d'horaires de travail plus convenables en respect des conditions et des nécessités des travailleurs. La lutte contre la discrimination et les inégalités comprend aussi beaucoup d'autres initiatives concernant la collectivité afin de fonder une société plus inclusive (cf. Vidal 2017, 189-198).

L'action coopérative peut en effet fournir des services spécifiques au bénéfice des groupes de population marginalisés. En tant qu'entreprises actives ces types d'organisation peuvent aussi favoriser l'accès au marché du travail aux victimes de discrimination, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les populations autochtones, les migrants et les réfugiés. Les réfugiés ainsi que les communautés hôtes font appel aux coopératives et aux autres organisations de l'ESS depuis le commencement de la crise dans les pays d'émigration jusqu'à la phase de l'intégration dans le pays hôte (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019). Les coopératives offrent par exemple des services d'intégration, de placement et de formation en Allemagne, en Italie et en Suède, afin que les immigrés puissent mieux connaître le pays de destination et trouver le travail le plus approprié selon leurs compétences et leurs intérêts. En France, les structures de l'ESS donnent une contribution importante à l'occupation, car elles emploient en moyenne 2,3 millions de personnes, qui représentent plus de 13% de l'emploi du secteur privé. Elles représentent 222 000 établissements employeurs du point de vue de la demande d'emploi (cf. Bazy/Dermine 2017, 83-98).

Elles jouent ainsi un rôle très important dans le l'évolution des sociétés. Les coopératives contribuent à la représentativité des travailleurs, principalement dans l'économie informelle et dans d'autres secteurs où les droits des travailleurs sont plus difficilement sauvegardés. Elles peuvent également encourager le dialogue social par le biais des organisations d'employeurs. Dans certains pays, notamment le Niger et le Viet Nam, les coopératives sont reconnues comme des partenaires sociaux à part entière et peuvent donc travailler aux côtés d'autres organisations d'employeurs et de travailleurs (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019). Les syndicats mêmes s'appuient sur le modèle coopératif pour faire progresser les droits et le bien-être des travailleurs. En Inde, l'Association des

femmes travaillant à leur compte (SEWA) soutient 1,8 million de travailleuses dans l'économie informelle à l'aide d'une double stratégie qui implique les syndicats et les coopératives. Les syndicats s'activent pour défendre les droits des membres de l'association, alors que les coopératives assurent aux travailleuses un revenu minimum ainsi que l'accès à la protection sociale, ce qui prévoit la possibilité de bénéficier d'autres services nécessaires dans la vie quotidienne (cf. Alphandery et. al. 2021). Au Canada et aux États-Unis le syndicat United Steelworkers (syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique) a par exemple contribué à créer plusieurs coopératives afin de fournir de nouveaux emplois et d'améliorer les services offerts à ses membres. Dans le domaine numérique, plusieurs coopératives ont été créées par des travailleurs indépendants et des travailleurs actifs dans les plateformes numériques avec le but de mieux représenter leurs droits. Aux États-Unis la coopérative Green Taxi Cooperative à Denver a notamment introduit une plateforme directement détenue par des chauffeurs. En ce qui concerne l'économie des soins les coopératives s'activent comme prestataires de services multiples faute de politiques publiques efficaces ainsi que de solutions privées abordables (cf. Alphandery et. al. 2021). Pourtant, elles exercent généralement des activités à faible rentabilité. En collaboration avec les institutions publiques locales et régionales elles mettent à disposition des services de soins améliorés dans plusieurs sous-domaines : le service de garde des enfants, l'assistance des personnes âgées, des personnes handicapées, la santé reproductive et mentale, l'assistance des patients pendant les soins post-traumatiques, la prévention et la réadaptation des patients dans la société. Les besoins comme les aspirations des membres de la communauté restent toujours les priorités à long terme. En tant qu'employeurs, les coopératives tendent à offrir des salaires plus équitables à tous leurs travailleurs dans plusieurs pays du monde, comme l'Afrique du Sud, l'Argentine, les États-Unis, le Guatemala, l'Italie, l'Inde, les Philippines, et l'Uruguay. Si l'analyse se focalise sur l'économie verte, une branche de l'économie en évolution constante, les coopératives sont considérées comme des organisations capables de développer et mettre en pratique des projets tout à fait innovants, qui pourraient même guider beaucoup d'entreprises dans la transition vers une production durable. Elles ont fait preuve d'engagement à long terme sur l'adaptation aux changements climatiques et sur l'atténuation de leurs effets. Dans le secteur agricole beaucoup de coopératives promeuvent la diversification des cultures et l'amélioration de la gestion des bassins versants. En ce qui concerne la sécurité alimentaire elles s'engagent aussi pour maintenir l'assurance mutuelle des récoltes, actuellement menacée par une diminution drastique de l'eau douce et par des événements météorologiques extrêmes. En milieu urbain, les coopératives contribuent à la gestion plus responsable des villes et concilier ainsi le principe de la durabilité avec les exigences des résidents. Elles s'engagent ainsi dans la gestion des déchets dans plusieurs pays (par exemple en

Colombie et en Inde) comme dans le système institutionnel en assurant l'accès à la protection en matière de sécurité et de santé au travail (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

L'économie rurale est l'un des secteurs où les coopératives exercent une plus forte influence. Le terme comprend beaucoup de sous-domaines très différents l'un de l'autre, comme le transport et l'électricité, ou l'énergie et les services sociaux. En tant qu'entreprises locales elles contribuent à renforcer l'accès à l'emploi de façon que chaque résident puisse participer activement au développement de son territoire (cf. Vidal 2017, 189-198). Beaucoup de coopératives revalorisent les petites exploitations agricoles en les intégrant dans les chaînes de valeur agro-alimentaire. Plusieurs projets sont élaborés pour améliorer les moyens de subsistance des travailleurs ruraux en leur fournissant une protection sociale suffisante et les services de base pour favoriser son activité avec les moindres risques. Les travailleurs sont de cette façon soutenus face à la concurrence du marché, à l'instabilité des prix des produits, et à la pénurie de ressources naturelles. Il faut ajouter qu'un nombre très élevé de travailleurs est constitué par des femmes et des membres des populations autochtones, qui sont le plus souvent soumis à des pratiques de discrimination et isolés des autres entreprises (cf. Vidal 2017, 189-198). Leur représentativité est pour cette raison une opportunité pour contribuer à changer le modèle économique dominant, principalement réglé par les activités des grandes entreprises. Dans les pays du Sud de nombreuses coopératives agricoles ont introduit le concept de l'agriculture biologique à l'intérieur des marchés domestiques afin de contribuer à leur autonomie face aux pays plus développés, à la diffusion du commerce équitable et de l'approvisionnement collectif. Les principes de mutualité et de solidarité introduites par ce type d'organisation peuvent concrètement stimuler l'émergence de systèmes agroalimentaires équitables et durables, proches aux populations locales et respectueux des écosystèmes présents (cf. Borzaga/Salvatori/Bodini 2019).

Pour ces raisons, les acteurs de l'ESS peuvent représenter un investissement élevé dans le travail décent et durable grâce à une sensibilisation répandue sur les droits des travailleurs et sur les inégalités économiques ainsi que sociales vécues par les groupes marginalisés. Au niveau national ces organisations représentent une réponse collective aux besoins des communautés locales, qui risquent le plus souvent d'être ignorés face aux intérêts des grandes entreprises. Elles cherchent également de consolider les principes démocratiques dans leurs activités afin de les renforcer dans le domaine économique, aussi. Pour ces raisons, elles représentent des indicateurs précieux pour évaluer l'évolution du travail dans tous les secteurs (commerce, informatique, système de soins, agriculture, habillement, plateformes numériques...). Les données relatives aux résultats de leurs activités fournissent des informations plus détaillées sur les conditions des travailleurs, non seulement leur

productivité, mais aussi leur parcours de formation et la réalisation de leurs projets. Ce serait ainsi une analyse plus exhaustive des points de force et des défauts des entreprises, car elle tiendrait aussi compte du bien-être des employés et de leur progression professionnelle.

Chapitre II

Terminologie de l'économie sociale et solidaire

Ce chapitre se focalise sur l'extraction des termes spécialisés dans trois documents différents : le premier document - le texte source de référence - un corpus rédigé en français et un corpus rédigé en italien. Le texte source objet d'étude *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail* est un texte rédigé par Fonteneau Bénédicte et Pollet Ignace sous la direction de l'Organisation Internationale du Travail et publié en 2019. Il représente le point de référence pour la rédaction des deux corpus et pour la sélection des termes simples et complexes. Cependant, les deux corpus approfondissent dans le détail le sous-domaine de l'économie sociale et solidaire, alors que le texte source est plus focalisé sur l'évolution du monde du travail. Le corpus rédigé en français présente des sites différents focalisant sur l'évolution de l'économie sociale et solidaire : le site *Le Labo de l'ESS*⁷² contient notamment un glossaire avec les termes principaux renvoyant à ce sous-domaine de l'économie, notamment l'achat socialement responsable, l'association, la banque mutualiste et coopérative. Le site d'Avise offre, lui aussi, des informations sur la situation actuelle concernant l'ESS à partir des définitions fournies par la loi du 31 juillet 2014.⁷³ Le site officiel de Bpifrance offre beaucoup d'informations sur la finance éthique et solidaire, en introduisant notamment le terme Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Ce dernier désigne un instrument d'aide qui accompagne gratuitement les structures d'utilité sociale dans le développement de leurs projets. Le corpus contient d'autres sources qui contextualisent le sujet : le Labo de l'ESS met à disposition un document publié par l'UE sur le rôle de l'ESS pour un système économique plus attentif à l'aspect social, également compétitif et durable.⁷⁴ Un article de Care News souligne l'attention toujours plus élevée que les institutions européennes montrent envers l'ESS et les opportunités qu'elle peut donner en Europe.⁷⁵ Comme le sujet principal du texte source est l'évolution du marché du travail, plusieurs textes rédigés sous la direction de l'Organisation Internationale du Travail ont été pris en considération pour approfondir la terminologie liée au domaine du travail. *Le*

⁷² <https://www.llelabo-ess.org/glossaire-ess>

⁷³ https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20200630/cnress_livret_loi_ess_aout2016.pdf

⁷⁴ https://www.llelabo-ess.org/system/files/inline-files/2022.01%20WEB%20L%27avenir%20de%20l%27Europe%20fran%3%A7ais_0.pdf

⁷⁵ <https://www.carenews.com/carenews-pro/news/quand-l-union-europeenne-se-convertit-a-l-economie-sociale-et-solidaire>

travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS) : Afrique International Labour Organization analyse par exemple les potentialités de l'ESS pour créer des emplois décents et favoriser la résilience pendant les crises économiques.⁷⁶ Un autre document de l'OIT, *Les politiques publiques de l'économie sociale et solidaire et leur rôle dans l'avenir du travail : le cas de la Tunisie*, analyse la situation de la Tunisie, en particulier les mesures gouvernementales prises pour favoriser l'ESS et surmonter les obstacles liés à son développement.⁷⁷

Le corpus italien est constitué, lui aussi, de textes rédigés sous la direction de l'OIT et concernant toujours la relation entre l'ESS et l'évolution du marché du travail au niveau international.⁷⁸ Une autre source, *Rivista Impresa Sociale*, fournit un document rédigé par des auteurs appartenant à l'OIT qui analysent l'ESS dans le contexte international en tenant compte de la crise sanitaire due à la COVID-19, de l'instabilité économique internationale et de la croissance conséquente des inégalités.⁷⁹ Le corpus contient également des textes analysant l'ESS dans le système national italien. Un document de l'Istat définit notamment ses caractéristiques principales, les acteurs principaux qui ont l'impact majeur sur l'économie italienne et les secteurs où ils s'engagent le plus souvent.⁸⁰

Les paragraphes du chapitre représentent le parcours entrepris pour extraire, sélectionner et analyser la terminologie spécialisée dans les deux langues.

La première section décrit la méthode utilisée pour extraire les termes dans les trois documents de référence. Le logiciel *TermoStat 3.0* est un instrument linguistique développé par Patrick Drouin dans l'Observatoire de Linguistique Sens-Texte chez le département de linguistique et de traduction à l'Université de Montréal⁸¹. Ce logiciel a permis l'extraction des termes spécialisés, mais il a posé quelques problèmes concernant la grammaire et les collocations. La page de l'extraction montre notamment des expressions où les termes apparaissent en combinaison avec d'autres mots. Il fallait donc sélectionner les termes spécialisés et rechercher leur définition. D'autres fois le logiciel sélectionnait une partie d'un terme, spécialement d'un terme complexe. Il était ainsi nécessaire de rechercher le terme entier.

⁷⁶ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/presentation/wcms_843877.pdf

⁷⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_740739.pdf

⁷⁸ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_844212.pdf

⁷⁹ https://rivistaimpresasociale.s3.amazonaws.com/uploads/magazine_article/attachment/290/ImpresaSociale-2022-01-dimeglio-vanvuuren.pdf

⁸⁰ <https://www.istat.it/it/files//2021/05/Leconomia-sociale-in-Italia.pdf>

⁸¹ Guide de l'utilisateur : http://termostat.ling.umontreal.ca/doc_termostat/doc_termostat.html

La deuxième section approfondit ensuite les caractéristiques des termes français appartenant au texte source et au corpus français. Il s'agit d'une exploration des caractéristiques du système national français à partir des termes analysés et de sa comparaison avec le système national italien.

La troisième section présente une liste contenant certains des termes spécialisés du texte source. Chaque terme est analysé et comparé avec le terme équivalent dans la langue cible. Le lecteur peut ainsi remarquer les analogies entre les deux termes. La traduction est commentée avec des informations d'approfondissement sur le concept désigné. Dans certains cas l'équivalent italien est proposé comme le « produit » de l'analyse sans qu'il y ait des documents qui définissent le terme dans le système national de référence. En effet, certains termes français reflètent le système économique national, comme dans le cas de l'entreprise adaptée. Ce dernier est un organisme qui n'est pas officiellement reconnu par le cadre institutionnel italien et qui n'est donc pas légalement considéré et défini dans des documents officiels. Pour cette raison, le défi est la proposition d'un terme équivalent qui désigne le concept sans devenir un terme traduit, séparé du contexte italien.

La quatrième section analyse certains des termes du corpus français, en particulier les termes appartenant aux sous-domaines de l'économie sociale et solidaire, de l'économie d'entreprise et de la finance. L'objectif est celui d'approfondir à la fois l'économie sociale et solidaire et la finance solidaire au moyen de l'analyse d'autres termes dans la langue française. À côté des termes en français les termes en italien équivalents vont compléter l'analyse.

La dernière section se focalise sur les termes appartenant au corpus italien. L'objectif est l'analyse de l'économie sociale et solidaire dans la langue italienne. Pourtant, les termes italiens sont toujours alignés à leurs équivalents français pour comparer les deux termes et comparer la position du concept dans les systèmes linguistiques. Le lecteur peut ainsi confronter les deux langues et considérer l'avancement de cette branche économique.

2.1 Le rôle de l'application *TermoStat* pour l'extraction des termes candidats

Le logiciel *TermoStat* a été très utile pour l'extraction des termes dans les trois documents. L'application a été utilisée pour l'extraction des termes dans le texte source, le corpus français et le corpus italien. Les trois documents ont avant tout été soumis à l'analyse sous le format pour le texte normal .txt. En effet, c'est le seul format permis pour l'extraction des termes. Ensuite, les textes dans les trois documents ont été analysés : les termes simples et les termes complexes sélectionnés ont été présentés sur plusieurs pages, dans un tableau partagé en plusieurs colonnes. La première colonne montre le terme ou la collocation du texte source alors que la deuxième colonne indique le nombre de fois que le terme apparaît dans le texte source. La troisième indique le degré de spécificité du terme, calculé en nombres décimaux. La quatrième indique les variantes orthographiques du terme : il s'agit presque toujours de la différence entre le singulier et le pluriel. Il y a seulement la forme au singulier si le terme peut être seulement utilisé au singulier. La dernière colonne indique en revanche la matrice, à savoir la définition grammaticale du terme. Elle spécifie s'il s'agit d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe, d'une préposition, etc.

Candidat de regroupement	Fréquence	Score (Spécificité)	Variantes orthographiques	Matrice
ess	473	384.48	ess	
coopérative	228	198.54	coopérative coopératives	Nom
cf	132	193.4	cf	Nom
économie sociale	140	169.45	économie sociale	Nom Adjectif
entreprise sociale	75	149.42	entreprise sociale entreprises sociales	Nom Adjectif
financement	448	144.02	financement financements	Nom
financement participatif	48	121.46	financement participatif	Nom Adjectif
innovation sociale	39	106.5	innovation sociale innovations sociales	Nom Adjectif
entreprise	652	85.72	entreprise entreprises	Nom
amorçage	30	84.7	amorçage	Nom
société coopérative	29	81.82	société coopérative sociétés coopératives	Nom Adjectif
impact social	29	80.75	impact social impacts sociaux	Nom Adjectif
fonds propres	86	77.7	fonds propres	Nom Adjectif
utilité sociale	31	75.5	utilité sociale	Nom Adjectif
prêt	75	72.43	prêt prêts	Nom
financier	28	71.68	financier financiers	Nom
titre associatif	17	70.89	titre associatif titres associatifs	Nom Adjectif
plateformes	17	68.88	plateformes	Nom

Fig. 1 : Les résultats de l'analyse dans le tableau

Resultats					
Candidat de regroupement					
	Fréquence	Score (Spécificité)	Variantes orthographiques	Matrice	
ess	473	384.48	ess		
coopérative	228	198.54	coopérative coopératives	Nom	
cf	132	193.4	cf	Nom	
économie sociale	140	169.45	économie sociale	Nom Adjectif	
entreprise sociale	75	149.42	entreprise sociale entreprises sociales	Nom Adjectif	
financement	448	144.02	financement financements	Nom	
financement participatif	48	121.46	financement participatif	Nom Adjectif	
innovation sociale	39	106.5	innovation sociale innovations sociales	Nom Adjectif	
entreprise	652	85.72	entreprise entreprises	Nom	
amorçage	30	84.7	amorçage	Nom	
société coopérative	29	81.82	société coopérative sociétés coopératives	Nom Adjectif	
impact social	29	80.75	impact social impacts sociaux	Nom Adjectif	
fonds propres	86	77.7	fonds propres	Nom Adjectif	
utilité sociale	31	75.5	utilité sociale	Nom Adjectif	
prêt	75	72.43	prêt prêts	Nom	
financier	28	71.68	financier financiers	Nom	
titre associatif	17	70.89	titre associatif titres associatifs	Nom Adjectif	
plateformes	17	68.88	plateformes	Nom	

Fig. 2 : l'analyse pour chaque terme et collocation extraits du texte source

Dans le texte source, beaucoup de termes appartiennent à plusieurs sous-domaines étant donné la thématique du texte, alors que le secteur principal reste l'économie sociale et solidaire dans les deux corpus. Pour ce qui concerne la modalité de sélection, le logiciel a présenté quelques particularités. Beaucoup de termes n'ont pas apparu sous la forme correcte ou complète, il était donc nécessaire de changer la désignation. Dans le document d'extraction le terme *assurance mutuelle* fait par exemple partie du terme complexe *société d'assurance mutuelle*. Il s'agit d'un type d'entreprise où tous les sociétaires participent activement à l'organisation des activités et aux projets de l'entreprise. Le terme *coopérative de production* fait lui aussi partie du terme complexe *société coopérative de production*, qui désigne une entreprise où tous les sociétaires doivent pouvoir participer au processus décisionnel, devenir des associés de l'entreprise et détenir ainsi au moins la moitié du capital social. Il s'agit donc pour la plupart de formes incomplètes des termes, qui ont été corrigées.

Certains termes ont même été sujets d'une reformulation, car ce n'était pas la désignation la plus fréquente ou la plus appropriée. *Mode participatif de décision* a ainsi été remplacé par *management participatif*. La recherche du terme sur certains sites récents, spécialisés sur l'économie sociale et solidaire a représenté une aide précieuse pour relever la forme correcte.

Le logiciel montre aussi des collocations où le terme apparaît de façon naturelle, authentique. Dans l'analyse du corpus français le terme *décaissement* est notamment enregistré sous la forme de l'expression *difficulté de décaissement*. Dans ce cas le logiciel tient compte de la fréquence avec laquelle le terme est utilisé dans cette combinaison.

D'autres termes étaient obsolètes dans les sites spécialisés plus récents. Le terme *travailleurs atypiques* apparaît dans l'expression *catégorie émergente de travailleurs atypiques* pendant l'analyse du texte source. Cependant, ce n'est pas la forme usuelle lorsqu'il s'agit de décrire les conditions de ce type de travailleurs. On fait plutôt référence aux *emplois atypiques*, définis comme des emplois qui ne correspondent pas aux normes standard concernant les emplois traditionnels. Il peut s'agir du travail domestique ou à domicile, du travail temporaire (aussi appelé emploi à contrat déterminé) et du travail à temps partiel. Il existe quand même d'autres modalités de travail qui ne sont pas considérées comme les modalités typiques selon l'horaire de travail et la rémunération (beaucoup de travailleurs reçoivent leur salaire à la demande).⁸²

Le logiciel a finalement sélectionné beaucoup de termes synonymes : les deux termes *épargne* et *investissement solidaire* indiquent notamment l'action d'investir dans des projets d'utilité sociale et environnementale. Le *financement participatif* comme la *finance participative* font référence à la possibilité d'opter pour un financement collectif sur Internet, ce qui donne l'opportunité pour les utilisateurs d'investir directement et personnellement sur le projet.

Dans le texte source, le logiciel met en évidence les termes simples et les collocations typiques où ils sont plus fréquemment utilisés. Le terme simple *coopérative* apparaît tout seul à la première page de l'analyse et il est ensuite repris dans les deux collocations *coopérative de travailleurs*, *coopérative polyvalente* et *coopératives d'énergie*. La première spécifie la nature de la coopérative ainsi que le rôle des travailleurs en tant que figures centrales dans le processus décisionnel.⁸³ La deuxième collocation fait référence à une coopérative active dans plusieurs domaines,⁸⁴ tandis que la troisième indique des coopératives actives dans le secteur énergétique.⁸⁵ Le terme complexe *impact social* est repris en tant que terme et dans la collocation *obligation à impact social* (synonyme de *contrat à impact social*), qui désigne un type d'obligation avec le but de créer des effets positifs sur la société.⁸⁶ C'est le même pour le terme *soins primaires*, qui apparaît seulement vingt-quatre fois par rapport au terme *coopérative*. Il apparaît à la ligne successive dans la collocation *centre de soins primaires*, qui désigne l'endroit où les patients peuvent accéder aux premiers soins.⁸⁷ Dans ce cas, le logiciel distingue aussi le *centre de soins primaires* du *centre de soins*, ce dernier étant

⁸² Dictionnaire Alternatives Économiques, <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/97165>

⁸³ <https://canadianworker.coop/fr/a-propos/quest-ce-quune-cooperative-de-travail/#:~:text=Les%20coop%C3%A9ratives%20de%20travail%20sont,Internationale%20et%20les%20Principes%20Coop%C3%A9ratifs>.

⁸⁴ https://www.lacooperationagricole.coop/sites/default/files/2022-08/panorama_COOP-2018BD.pdf

⁸⁵

https://fr.wikipedia.org/wiki/Coop%C3%A9rative_citoyenne_d%27%C3%A9nergie#:~:text=Les%20coop%C3%A9ratives%20d'%C3%A9nergie%20citoyennes,au%20niveau%20communal%20et%20r%C3%A9gional.

⁸⁶ <https://tiess.ca/tag/obligation-impact-social/#:~:text=Les%20obligations%20%C3%A0%20impact%20social,les%20bailleurs%20de%20fonds%20priv%C3%A9s>.

⁸⁷ <https://www.femas-hdf.fr/definition/>

plus général dans le domaine de la médecine. Le logiciel indique pour ce dernier un degré de spécificité plus élevé par rapport au terme *centre de soins*.

En outre, l'application permet d'analyser certains adjectifs dans plusieurs termes : le *financement participatif* rend possible le financement collectif d'un projet sur des plateformes en ligne, sans recourir aux méthodes traditionnelles.⁸⁸ La *gouvernance participative* et le *mécanisme participatif* permettent la participation de tous les sociétaires au processus décisionnel, à la planification et à l'organisation des activités.⁸⁹ Dans les deux cas l'adjectif *participatif* souligne la participation d'un groupe de personnes à la réalisation d'un projet ou des activités dans une entreprise.

Cependant, il y a des termes incomplets ou mal formulés dans la liste, c'est pourquoi il est nécessaire de distinguer les termes et les collocations. La recherche sur plusieurs sites spécialisés sur l'économie d'entreprise et l'économie sociale a permis d'individuer les termes techniques corrects et d'écarter des mots qui ne désignent aucun concept. La liste fournit des exemples de termes mal formulés : *santé à but, esi* (il s'agit d'un acronyme), *commerce de gros, travail identifiés, groupes vulnérables due, économie sociale établie, origine créée, enjeux liés*. Il s'agit pour la plupart de fois d'erreurs grammaticales, ou d'une partie de phrase, mais pas d'un terme complet. De l'autre côté, il y a des termes qui désignent un groupe spécifique de personnes, mais qui ne peuvent pas être considérés comme des termes techniques. C'est le cas des *agriculteurs sénégalais, des groupes d'hommes d'affaires suisses et allemands, des travailleurs ruraux, des femmes vulnérables, ou de la coopérative marocaine*.

2.2 La sélection des termes candidats selon le sujet du texte source

Dans le corpus français le logiciel a montré moins de termes mal formulés dans la liste. Le travail du logiciel a été très important pour individuer les termes simples. En outre, il était cette fois plus facile de les distinguer des termes complexes. Certains termes du texte source apparaissent aussi dans cette liste,

⁸⁸ <https://www.economie.gouv.fr/cedef/financement-participatif>

⁸⁹ <https://1819.brussels/blog/gouvernance-participative-entreprise-exemples#:~:text=La%20gouvernance%20participative%20%3A%20petit%20rappel,prime%20abord%20abstraite%20et%20secondaire.>

notamment les termes *entrepreneuriat* ou *impact social*. En comparaison avec la liste du texte source, la liste relative au corpus français a facilité l'individuation des termes appartenant à la même sphère sémantique : l'individuation des *entrepreneurs sociaux* dans le domaine de l'*entrepreneuriat social*, des *investisseurs solidaires* dans le cas de la *finance* ou de l'*investissement solidaire*.

Le logiciel enregistre également la distinction entre plusieurs termes complexes à partir du terme simple de départ : les deux termes *impact social* et *impact coopératif* peuvent être considérés comme des quasi-synonymes, car l'impact social désigne les effets que les activités d'une entreprise ont sur la société, tandis que l'impact coopératif indique l'impact des actions d'une coopérative sur la communauté locale et sur les conditions de travail des sociétaires⁹⁰. Grâce au travail du logiciel il était possible de faire une distinction entre les termes du domaine de la finance et les termes appartenant à la finance solidaire. Certains termes ont été analysés au moyen de sites spécialisés sur ce sous-domaine et comparés avec les termes typiques de la finance traditionnelle. Le *titre participatif* fait notamment référence à la participation de personnes non associées aux activités et aux projets d'une coopérative. Il s'agit d'un instrument d'investissement qui prévoit aussi la rémunération des investisseurs⁹¹. Le *Crédit Coopératif* est sélectionné comme terme par le logiciel, mais c'est un type de banque consacré à la finance solidaire, dont l'objectif primaire est la lutte contre l'exclusion. Dans le cas de personnes qui nécessitent de protection sociale ou juridique, cet organisme met à disposition une offre spécifique et collabore activement avec les associations tutélaires et les mandataires judiciaires. Plus de deux tiers des crédits sont destinés aux acteurs de l'économie sociale et solidaire⁹². Le *fonds de dotation* est un organisme à but non lucratif qui reçoit, gère et capitalise les biens et les droits qu'on lui donne à titre gratuit. Le capital ainsi composé est utilisé pour réaliser un projet d'intérêt général ou pour supporter une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres d'intérêt général⁹³. Le fonds de dotation publie chaque année un rapport d'activité, qui doit résumer sous la forme d'un compte-rendu les relations internes ainsi que les relations avec les tiers. Il doit plus spécifiquement contenir une liste des actions d'intérêt général financées par l'organisme, la dénomination, l'adresse du siège social, l'adresse électronique, les coordonnées téléphoniques, les personnes morales bénéficiaires des redistributions prévues et les montants des redistributions versées. En outre, le rapport d'activité doit mentionner les bénéfices accordés par un État étranger ou une organisation étrangère à but non lucratif, les libéralités reçues, et les ressources collectées auprès du public (Légifrance). Étant donné ces informations, le fonds de dotation a le même but que la

⁹⁰ Voir <https://www.essnormandie.org/impact-cooperatif-un-fonds-pour-developper-les-entreprises-cooperatives/>

⁹¹ Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Titre_participatif

⁹² <https://www.finance-club.eu/definitions/fonds-dimpact/#:~:text=Dans%20le%20domaine%20des%20investissements,'objectifs%20extra%2Dfinanciers%20pr%C3%A9d%C3%A9termin%C3%A9s>

⁹³ Voir <https://www.economie.gouv.fr/cedef/fonds-dotation>

fondation, car les deux organismes financent des projets d'intérêt général grâce au mécénat. Cependant, les deux organismes présentent certaines différences.⁹⁴ Pour ce qui concerne le financement, la fondation peut être supportée au moyen de subventions publiques, mais elle ne bénéficie pas d'une réduction nette d'impôts en comparaison avec les entreprises. Ces dernières peuvent notamment accéder à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.⁹⁵ Sur le plan de la gouvernance, le fonds de dotation peut compter sur un conseil d'administration d'au moins 3 membres, alors que la fondation demande une structure bien plus complexe. Au niveau des obligations, le fonds de dotation est tenu de déclarer ses comptes chaque année, tandis que la fondation doit rédiger un rapport contenant beaucoup d'autres aspects, comme le budget pour les activités prochaines, et la modalité d'investissement des ressources financières disponibles.⁹⁶ Le *fonds d'impact* est l'un des piliers de la finance solidaire, car c'est un outil qui permet de générer des effets positifs sur la société et sur l'environnement.⁹⁷ En fait, c'est l'un des termes faisant partie de la finance à impact. Il s'agit d'une branche de la finance qui se distingue par la finance durable, car l'objectif est un impact social et environnemental positif et mesurable sur la collectivité, non seulement le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La mesure d'impact est nécessaire pour informer les investisseurs sur l'efficacité de l'opération, sur les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer les stratégies d'investissement.⁹⁸ Le *fonds associatif* est en revanche un patrimoine collectif qui n'appartient pas aux membres d'une entreprise, et qui peut être dévolu à une autre personne morale à but non lucratif au moment de la liquidation d'une association. Les fonds associatifs font partie des ressources internes à l'association en tant que son patrimoine réel, ils rendent donc possible la continuation des activités et le développement de nouveaux projets. Ils sont constitués des ressources propres, qui sont propriété de l'association (par exemple les fonds statutaires, les réserves et les subventions d'investissement affectées à des biens), et d'autres ressources qui appartiennent temporairement à l'association (ex. : provisions réglementées, immobilisations mises en

⁹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020246872>

⁹⁵ <https://www.co-influence.com/quelle-est-la-difference-entre-une-fondation-et-un-fonds-de-dotation/#:~:text=Le%20fonds%20de%20dotation%2C%20lui,particuliers%20mais%20aussi%20des%20entreprises>

⁹⁶ <https://www.co-influence.com/quelle-est-la-difference-entre-une-fondation-et-un-fonds-de-dotation/#:~:text=Le%20fonds%20de%20dotation%2C%20lui,particuliers%20mais%20aussi%20des%20entreprises>.

⁹⁷ <https://www.finance-club.eu/definitions/fonds-dimpact/#:~:text=Dans%20le%20domaine%20des%20investissements,'objectifs%20extra%2Dfinanciers%20pr%C3%A9d%C3%A9termin%C3%A9s>.

⁹⁸ <https://www.le-frenchimpact.fr/economie-sociale-et-solidaire-innovation-sociale-retrouvez-le-glossaire/finance-a-impact>

concession).⁹⁹ L'*agrément* est en revanche un terme reliant à la possibilité d'obtenir l'autorisation à réaliser une opération sous un régime fiscal favorable. C'est un outil accessible dans plusieurs cas, notamment pour la rénovation des sociétés ou pour la reprise et reconversion d'établissements en difficulté.¹⁰⁰

Dans le corpus italien la sélection des termes était plus difficile, car le logiciel a sélectionné les mots selon leur nature grammaticale (ex : *dell'economia, settore, essere...*). Beaucoup de termes ont ainsi été composés à partir de mots relevés par le logiciel. La sélection s'est principalement focalisée sur les termes simples et complexes appartenant à l'économie sociale et solidaire, en particulier aux termes relatifs à la finance solidaire et à la nature juridique des acteurs de ce sous-domaine. Les termes italiens suivants désignent certains concepts clés qui caractérisent l'économie sociale et solidaire. Le terme *stakeholder* peut se traduire comme une personne directement impliquée dans un projet ou une action. Il peut s'agir d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'une organisation qui participent activement au développement d'un projet.¹⁰¹ L'intérêt du *stakeholder* peut fortement influencer l'évolution du projet ainsi que le succès de l'entreprise. Dans l'économie d'entreprise le terme regroupe les financeurs, les fournisseurs, les clients et les groupes d'intérêt locaux dans l'endroit où le projet est réalisé. Pour l'individuation et la gestion de cette catégorie influence l'entreprise peut construire un modèle qui classe les *stakeholders* sur la base de leur influence sur le projet et de l'impact du projet sur leur position. Ainsi, le terme est mieux précisé selon les résultats du modèle : le *stakeholder marginale* souligne notamment le cas où cette catégorie ne joue pas un rôle important pour l'entreprise, le *stakeholder istituzionale* souligne en revanche un rôle important du stakeholder mais un niveau d'intérêt très bas pour le projet. Le terme *stakeholder chiave* désigne finalement une position très influente pour le développement et le succès du projet.¹⁰² Pour les entreprises sociales le terme désigne deux catégories : les *stakeholder esterni* et *interni*. Le premier groupe rassemble notamment les citoyens bénéficiaires des activités de l'entreprise, alors que le deuxième groupe inclut tous les travailleurs et les bénévoles engagés dans le projet, les investisseurs et les fournisseurs. Les bénéficiaires de l'entreprise ne sont pas toujours les destinataires de ses activités : dans une entreprise sociale d'insertion et dans les coopératives les bénéficiaires sont surtout les travailleurs de l'entreprise qui sont réintégrés dans le monde du travail de façon différente.

⁹⁹ https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/focus/Focus_les_fonds_associatifs.pdf

¹⁰⁰ <https://www.capital.fr/votre-argent/agrement-fiscal-1385659#:~:text=L'agr%C3%A9ment%20fiscal%20est%20une,op%C3%A9rations%20pr%C3%A9vues%20par%20la%20loi>

¹⁰¹ Dictionnaire Treccani, <https://www.treccani.it/enciclopedia/stakeholder/>

¹⁰² <https://www.treccani.it/enciclopedia/stakeholder/#:~:text=stakeholder%20Tutti%20i%20soggetti%2C%20individui,influenza%20le%20fasi%20o%20il>

L'entreprise sociale d'insertion organise des activités qui soient adaptées aux compétences des travailleurs et à leurs conditions physiques, alors que les coopératives mettent à disposition de nouveaux emplois en ligne avec les intérêts des travailleurs et leurs nécessités économiques (cf. Davister et al. 2004, 24-50).

Le terme *responsabilità sociale*, quant à lui, est surtout utilisé pour définir la décision de l'entreprise de consacrer une partie de ses activités au développement de la communauté locale. On parle ainsi de *responsabilità sociale d'impresa*, ce qui désigne la volonté de l'entreprise de faire face à des problématiques sociales et environnementales¹⁰³. Au niveau européen, le concept a été introduit pour favoriser un comportement éthique, responsable ainsi que l'occupation des travailleurs. L'entreprise est appelée à considérer la société comme un élément qui ne peut pas être séparé de son activité.¹⁰⁴ Dans la pratique l'entreprise entreprend une relation de collaboration active avec une ou plusieurs organisations à but non lucratif. Elle doit avant tout choisir la problématique qu'elle désire intégrer dans son plan d'action, elle peut ensuite sélectionner l'organisation qu'elle veut supporter. Il y a plusieurs modalités de collaboration entre ces deux organismes : l'entreprise peut investir une partie de son revenu pour des projets sociaux ou fournir de nouvelles compétences et connaissances nécessaires pour le succès de l'organisation.¹⁰⁵ L'entreprise définie *socialmente responsabile* peut effectuer des dons en faveur de certains événements ou projets, favoriser la participation des employés aux activités de l'organisation. De l'autre côté, l'organisation à but non lucratif doit considérer les attentes de l'entreprise, son opinion sur les activités et sur le projet, les effets de la collaboration sur la position et la visibilité de l'entreprise et finalement l'impact de la collaboration sur les bénéficiaires¹⁰⁶. Enfin, ce type de responsabilité est très important pour améliorer les relations avec les stakeholders, notamment les fournisseurs, les clients, les partenaires.¹⁰⁷

La *coesione sociale* désigne en revanche l'appartenance à une communauté locale ou à un groupe spécifique, c'est donc un terme qui est plus fréquemment utilisé dans le domaine des sciences sociales. Il présuppose le partage des mêmes valeurs culturelles, l'engagement pour les activités de certaines associations qui suivent les mêmes idéaux.¹⁰⁸ Le phénomène s'étend au niveau de la famille, de l'amitié, jusqu'à la société dans son ensemble. Les personnes avec l'intention de promouvoir la

¹⁰³ <https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/responsabilita-sociale-impresa/>

¹⁰⁴ Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, <https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita/terzo-settore-e-responsabilita-sociale-impresae-focus-on/responsabilita-sociale-impresae-e-organizzazioni/pagine/default>

¹⁰⁵ <https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita/terzo-settore-e-responsabilita-sociale-impresae-focus-on/responsabilita-sociale-impresae-e-organizzazioni/pagine/default>

¹⁰⁶ <https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/responsabilita-sociale-impresa/>

¹⁰⁷ https://www.pv.camcom.gov.it/index.phtml?Id_VMenu=840#:~:text=Cos%20la%20Responsabilit%C3%A0%20Sociale,e%20nelle%20aree%20di%20attivit%C3%A0

¹⁰⁸ <https://www.aggiornamentisociali.it/articoli/coesione-sociale/>

cohésion dans la société valorisent les relations parmi les différents membres de la société et s'engagent à transmettre le concept de responsabilité collective.¹⁰⁹ Ce dernier terme désigne en particulier le fait que les problèmes touchent la société, voire tous les membres d'une communauté, pas seulement des groupes sociaux spécifiques. Dans la pratique l'objectif est la création de réseaux de solidarité qui travaillent pour réduire le nombre des personnes isolées et des conflits entre groupes sociaux. Cependant, ce terme n'est pas synonyme d'intégration, car il ne présuppose pas la participation de tous les membres de la société au bien-être collectif. Des réseaux de solidarité peuvent exister même dans une situation de crise économique, où beaucoup de personnes restent isolées et ne réussissent pas à communiquer leurs nécessités.¹¹⁰

2.3 Les termes spécialisés dans le texte source : termes simples et termes complexes

Le texte source étant centré sur le travail et l'évolution de la société, les termes spécialisés appartiennent à plusieurs sous-domaines, notamment la finance, l'économie d'entreprise et l'économie sociale. Cette section analyse certains des termes extraits et les équivalents italiens proposés, classés en termes simples et termes complexes. Les termes sont partagés en deux listes : la première est constituée de tous les termes simples, alors que la deuxième contient les termes complexes. Chaque liste contient la définition du terme, sa traduction dans la langue cible et un commentaire afin de mieux analyser le concept. Le commentaire de traduction éclaire dans certains cas les défis posés par le processus de traduction.

2.3.1 Les termes simples

Travailleur atypique	Le travailleur atypique signe avec l'employeur un contrat	Il lavoratore atipico è un occupato in forza di un
----------------------	---	--

¹⁰⁹ <https://www.aggiornamentisociali.it/articoli/coesione-sociale/>

¹¹⁰ <https://www.aggiornamentisociali.it/articoli/coesione-sociale/>

	<p>qui s'écarte des conditions d'emploi traditionnelles. En particulier, le travailleur peut obtenir un emploi selon la modalité du travail temporaire, à temps partiel, à la demande ou à domicile. Dans ce dernier cas, le travail a lieu dans le domicile du travailleur, pas dans les locaux de l'employeur.¹¹¹</p>	<p>contratto di lavoro diverso da quello subordinato a tempo indeterminato, ossia il classico "posto fisso". Rientrano in tale categoria, ad esempio, i lavoratori a tempo determinato, coloro che optano per l'apprendistato (con corrispettivo per il giovane lavoratore e formazione professionale), coloro che optano per il contratto di inserimento (in ambito professionale tramite un percorso di riqualificazione professionale), il lavoro occasionale e a domicilio¹¹²</p>
--	--	--

Le terme étant assez récent, mais très répandu, il désigne un phénomène qui est en train de devenir l'un des traits prédominants des marchés du travail des pays développés et des pays en voie de développement. Le préfixe « a- » spécifie dans les deux systèmes linguistiques l'opposition avec l'adjectif *typique*, qui désigne le travail standard officiellement reconnu. C'est un terme sémantiquement lié à l'*emploi atypique*, qui fait référence à quatre types d'arrangements différents par rapport au travail typique. Ce dernier est considéré comme un travail à plein temps, à durée indéterminée, et impliquant une relation de subordination entre le salarié et l'employeur.¹¹³ Les arrangements soulignent les spécificités des emplois par rapport au travail traditionnel :

1. *l'emploi temporaire* prévoit des contrats à durée déterminée, y compris les contrats conclus pour la réalisation d'une tâche ou d'un projet défini ; il inclut le travail saisonnier, le travail occasionnel et le travail journalier.⁹
2. *le travail à temps partiel et sur appel*, traduits en italien comme *lavoro part-time e a chiamata*, indique une durée normale du travail inférieure à celle des travailleurs à plein temps dans une situation comparable ; une durée très courte pour le travail à temps partiel et pour le travail sur appel (ou à la demande), y compris les contrats « zéro heure ». Il est caractérisé par

¹¹¹ Définition disponible sur <https://lmic-cimt.ca/fr/ressources-imt/les-mots-du-boulot/emploi-atypique/>

¹¹² Définition disponible sur <https://www.mutuisupermarket.it/glossario-mutui/l/lavoratore-atipico/331>

¹¹³ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_534521.pdf

le fait que le salarié est rémunéré uniquement pour les heures travaillées, et doit pouvoir se rendre disponible à n'importe quel moment de la journée.¹¹⁴

3. *La relation d'emploi multipartite* ne prévoit pas de subordination directe pour les employés de l'entreprise, et se présente sous des formes différentes. Le travail détaché prévoit notamment le transfert d'un salarié selon la décision de son employeur dans un autre État membre en vue d'y fournir un service à titre temporaire, dans le cadre d'un contrat de service, d'un détachement intragroupe ou d'un travail intérimaire.¹¹⁵ Le courtage désigne l'activité par laquelle une personne, appelée courtier, met en relation deux autres personnes qui souhaitent contracter l'une envers l'autre en contrepartie d'une commission versée au courtier. C'est une forme d'emploi très fréquente dans le domaine de la finance et de l'assurance.¹¹⁶

4. *La relation de travail déguisée ou d'emploi économiquement dépendant* n'implique pas de relations de travail et peut signifier une qualification fictive ou erronée en emploi indépendant. Le travail déguisé mine la protection conférée aux travailleurs par la loi, car le travailleur s'active dans des conditions qui ne correspondent pas à sa position juridique. Il peut s'agir de masquer l'identité de l'employeur en embauchant des travailleurs par le biais d'un tiers, ou d'engager le travailleur dans le cadre d'un contrat civil, commercial ou coopératif.¹¹⁷

Dans les quatre arrangements la sécurité du travail est en danger : le travailleur court le risque de perdre son emploi ou quand même de ne pas passer à un meilleur emploi (cf. Vendramin 2010, 13-21, 33). Le monde du travail est segmenté entre le marché interne et marché externe réservé aux moins qualifiés qui deviennent victimes de conditions sociales précaires (cf. Vendramin 2001, 13-21, 33)

Décaissement	Le décaissement (ou action de décaisser) représente les sorties d'argent réalisées par une entreprise dans le cadre de son activité. Cette pratique s'inscrit dans la gestion d'un budget de trésorerie, à l'instar de l'encaissement. Le renseigner	La spesa per un'impresa è la somma di denaro utilizzato per il proprio funzionamento ¹¹⁹
--------------	--	---

¹¹⁴ Définition du contrat zéro sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_z%C3%A9ro_heure

¹¹⁵ Définition de *travailleur détaché* sur <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=471&langId=fr>

¹¹⁶ Définition de *courtage* sur <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199151-courtage-definition-traduction-et-synonymes/>

¹¹⁷ Définition de *travail déguisé* sur https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/WCMS_536623/lang--fr/index.htm

¹¹⁹ Dictionnaire Treccani, <https://www.treccani.it/vocabolario/spesa/>

	<p>permet ainsi d’avoir une vue d’ensemble sur la trésorerie de son entreprise grâce au plan de trésorerie et, surtout, de pouvoir la maîtriser. Les décaissements doivent toujours respecter les normes budgétaires (notamment dans le cas de l’achat et de la mise en concurrence des fournisseurs)¹¹⁸</p>	
--	---	--

Le terme français, dérivé du verbe *décaisser*, est utilisé pour désigner les sorties d’argent d’une entreprise, lorsqu’il s’agit de gérer le budget de trésorerie.¹²⁰ C’est le substantif opposé à *encaissement*, un terme financier désignant une opération par laquelle une banque doit procéder au recouvrement d’un effet de commerce (notamment la consigne d’un chèque, ou une lettre de change) et permet de mettre en caisse les sommes reçues.¹²¹ Le terme candidat *erogazione* se réfère spécifiquement au paiement d’une dette, ou à l’utilisation de fonds de la partie d’une institution publique ; le terme n’est donc pas utilisé dans le sous-domaine de l’économie d’entreprise¹²²

Travailleur adapté	<p>Le travailleur actif dans les entreprises adaptées, voire des entreprises qui sont chargées d’employer des personnes qui peuvent exercer des activités professionnelles sur la base de leurs capacités et possibilités¹²³</p>	<p>lavoratore impiegato in un’impresa che si pone il compito di reinserire persone vittime di handicap nel mondo del lavoro in Francia. In Italia attualmente non esiste una legislazione in merito</p>
--------------------	---	---

Pour le terme français, c’est l’adjectif *adapté* qui est la clé pour comprendre la position du travailleur, même s’il représente le collocatif qui mieux définit la base *travailleur* du terme. L’adjectif indique en effet la position du travailleur dans l’entreprise adaptée en tant que travailleur qui commence à s’insérer dans le marché du travail. En Italie, il existe plutôt le terme *impresa sociale di inserimento*

¹¹⁸ Définition sur <https://www.ma-vie-administrative.fr/decaissement/#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20le,instar%20de%20l'encaissement.>)

¹²⁰ <https://www.ma-vie-administrative.fr/decaissement/#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20le,instar%20de%20l'encaissement.>

¹²¹ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-encaissement-1834.php>

¹²² <https://dizionari.repubblica.it/Italiano/E/erogare.html>

¹²³ Définition sur <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-les-entreprises-adaptees->

lavorativo en tant qu'entreprise qui supporte les travailleurs plus défavorisés à s'insérer dans le marché du travail. Il peut s'agir de personnes qui souffrent de handicaps, mais aussi tout simplement de travailleurs ex-détenus qui souhaitent développer leurs capacités professionnelles.¹²⁴ Dans ce type d'entreprise il est essentiel d'adapter les activités selon les conditions psycho-physiques des travailleurs. En italien, le verbe *adattare* explique au mieux cette nécessité :

La legislazione del lavoro contribuisce ad aumentare produttività e livello di occupazione, quando può essere adattato, mediante contratti collettivi nazionali e locali, alle esigenze di datori di lavoro e lavoratori nei vari settori.¹²⁵

On pourrait aussi utiliser le terme *impresa di lavoro flessibile*, car l'adjectif *flessibile* souligne quand même l'adaptation des activités et de l'entreprise tout entière aux exigences des travailleurs.

Banque coopérative	Une banque coopérative ou mutualiste désigne un organisme bancaire dont les parts du capital sont détenues en grande partie par les clients. Les sociétaires de ces banques peuvent être des personnes physiques ou morales – collectivités publiques, associations, mutuelles, syndicats. ¹²⁶	Si tratta di società cooperative il cui scopo non è il profitto ma l'utilità sociale. Si caratterizzano per essere mutualistiche, in quanto erogano credito principalmente ai soci. Inoltre, sono solidali perché promuovono l'aiuto reciproco dei soci e facilitano l'accesso al credito delle fasce più deboli della popolazione. ¹²⁷
--------------------	---	--

Pour le terme français les deux sites sont aussi spécialisés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. L'équivalent *banca di credito cooperativo* est considéré comme quasi-synonyme du terme *banca popolare*. Tous les deux sont hyponymes du terme italien *Credito Cooperativo*, qui inclut trois types de banque : la banque mutualiste, la banque coopérative et la banque locale. La *banca popolare* peut supporter des sujets privés différents des sociétaires, alors que la *banca di credito cooperativo* est uniquement adressée à ses membres en tant que société coopérative.¹²⁸

¹²⁴ http://www.mercatiaconfronto.it/index.php?option=com_content&view=article&id=33350&Itemid=5393&lang=en

¹²⁵ Voir

http://www.mercatiaconfronto.it/index.php?option=com_content&view=article&id=33350&Itemid=5393&lang=en

¹²⁶ Définition sur <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-banque-cooperative-mutualiste-371.php>

¹²⁷ <https://www.bancobpm.it/magazine/glossario/bcc-banche-di-credito-cooperativo/> <https://www.creditocooperativo.it/page/il-credito-cooperativo>

¹²⁸ <https://creditocooperativo.it/page/il-credito-cooperativo>

Management participatif	Le management participatif se pose dans le but d’impliquer tous les salariés dans le processus décisionnel pour atteindre un consensus final. Ainsi, les employés peuvent développer des relations à long terme avec les employeurs et dialoguer pour la résolution des problèmes ¹²⁹	Il management partecipativo è un tipo di management in cui i lavoratori sono pienamente coinvolti nell’attività d’impresa, in particolare nella sua gestione e nelle scelte strategiche per i progetti futuri. I lavoratori possono esprimere liberamente la loro creatività e le loro idee, mentre il manager cerca di adattare la propria posizione in base alle loro proposte ed esigenze ¹³⁰
-------------------------	--	---

Le *management participatif* est un terme assez récent et repose sur les principes suivants :

- La mobilisation du personnel, voire leur implication dans le processus décisionnel
- La délégation du pouvoir aux membres de l’équipe, qui ont ainsi la possibilité de prendre une décision à leur niveau sans répondre aux supérieurs
- L’écoute et la communication, ce qui permet à tous les salariés d’exprimer leurs positions et de souhaiter de possibles solutions
- La décentralisation de la résolution des conflits, qui doivent être gérés au niveau où ils ont émergé¹³¹

L’adjectif *participatif* pose l’accent sur les nouvelles modalités de participation des salariés au processus décisionnel de l’entreprise. On passe ainsi de la « citoyenneté dans l’entreprise » à une « citoyenneté de l’entreprise », qui prévoit une participation directe des employés au processus décisionnel. C’est un type de citoyenneté qui promeut une conception de l’entreprise comme un espace de coopération, totalité souveraine, dont chacun serait co-entrepreneur indépendamment de sa position hiérarchique (cf. Charles/Zimmermann 2013).

En italien le *management partecipativo* peut également souligner la participation active des employés à la gestion de l’entreprise. Le terme est en fait l’hyponyme de *stile di gestione*, qui désigne les mesures prises par l’entrepreneur afin de planifier, prioriser et organiser le travail vers les objectifs figés. Le *management partecipativo* est défini comme *stile di gestione democratico* : cette expression

¹²⁹ Voir <https://www.cadreemploi.fr/editorial/conseils/conseils-carriere/quest-ce-que-le-management-participatif>

¹³⁰ Voir <https://www.qualitiamo.com/articoli/diversi-stili-management-2.html#:~:text=Il%20management%20di%20tipo%20partecipativo,manager%20e%20il%20suo%20staff.>

¹³¹ Information disponible sur <https://changethework.com/management-responsabilisant-decathlon/>

est utilisée pour désigner l’ouverture des entrepreneurs face à des idées différentes et aux opinions exprimées par les employés, ainsi que leur flexibilité pour tester une nouvelle façon de mener le processus décisionnel.¹³²

Montant forfaitaire	Somme d'argent représentant une valeur globale, déterminée souvent d'une manière relativement arbitraire, qui sera payée habituellement d'un bloc ou dans un petit nombre de tranches. ¹³³	Somma precedentemente convenuta, in misura fissa e in blocco, normalmente versata da un'impresa ai propri dipendenti in modo arbitrario secondo le direttive del Contratto Collettivo Nazionale del Lavoro. ¹³⁴
---------------------	---	--

Le terme français fait référence à l’entreprise, où les employés reçoivent une somme déterminée à l’avance ; cependant, dans le site officiel de l’Office québécois de la langue française l’entrée *montant forfaitaire* inclut une définition générale (somme déterminée de façon arbitraire) sans allusions au domaine du travail ou à l’entreprise ; ce type de montant peut être versé en un ou plusieurs versements, à titre de gratification, d’indemnité, à la suite du règlement d’une convention collective, etc.¹³⁵

Le terme italien *compenso forfettario* fait spécifiquement référence à l’entreprise. Le terme plus approprié est le *compenso* ou *rimborso forfettario*. Le *rimborso forfettario* se présente comme l’hyponyme de *rimborso spese*, voire le montant versé à l’employé par l’entreprise en cas de dépenses supplémentaires pour l’entreprise.¹³⁶

¹³² <https://it.smartsheet.com/management-leadership-style>

¹³³ Définition sur <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8875515/montant-forfaitaire>

¹³⁴ Dictionnaire Treccani,

<https://www.treccani.it/vocabolario/forfettario/#:~:text=%E2%80%93%20A%20forfait%2C%20cio%20in%20misura,f.%2C%20compensata%20a%20forfait.>

¹³⁵ <https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/201205/11/01-4524479-salaire-ou-montant-forfaitaire.php>

¹³⁶ <https://www.soluzionetasse.com/rimborso-forfettario-a-chi-spetta-come-funziona/>

2.3.2 Les termes complexes

Montant d'allocations sociales	Montant correspondant à l'allocation sociale, une somme d'argent prévue par la Sécurité sociale et mise à disposition pour faire face à un état de besoin ¹³⁷	La spesa per la protezione sociale è definita dal Sespros, coerentemente con il Sistema europeo dei conti nazionali, come l'insieme dei costi sostenuti dagli organismi, sia pubblici sia privati, per gli interventi finalizzati a sollevare le famiglie dall'insorgere dei seguenti rischi o bisogni (funzioni): malattia/salute; invalidità; vecchiaia; superstiti; famiglia/maternità e infanzia; disoccupazione; abitazione; altre tipologie di esclusione sociale. Essa esclude i costi che implicano una contropartita equivalente e simultanea da parte dei beneficiari e le polizze assicurative. La spesa comprende le seguenti voci: prestazioni di protezione sociale (erogate in denaro od in natura), servizi amministrativi, trasferimenti agli enti delle amministrazioni pubbliche, alle istituzioni senza scopo di lucro e alle famiglie, altre uscite correnti. ¹³⁸
--------------------------------	--	---

En tant que terme complexe il est composé par la base *montant*, suivie par le collocatif *allocation sociale*. Ce dernier est à son tour composé par la base *allocation* et le collocatif *sociale*. Le terme *allocation sociale* est considérée comme collocation, car l'adjectif *sociale* spécifie la nature et la fonction de l'allocation, ici définie comme la base de départ.

En effet, les comptes de la protection sociale classifient les allocations en six macro-types : le risque vieillesse-survie, le risque santé, le risque famille, le risque emploi, le risque logement, le risque pauvreté-

¹³⁷ Définition sur <http://www.cpas-profondeville.be/services/aide-individuelle/aide-sociale-indiv/avances-sur-allocations-sociales#:~:text=Une%20allocation%20sociale%20est%20une,%C3%A0%20un%20%C3%A9tat%20de%20besoin>.

¹³⁸ Istituto nazionale di Statistica (Istat), [https://noi-italia.istat.it/pagina.php?id=3&categoria=18&action=show&L=0#:~:text=Spesa%20per%20la%20protezione%20social e,bisogni%20\(funzioni\)%3A%20malattia%2Fsalute](https://noi-italia.istat.it/pagina.php?id=3&categoria=18&action=show&L=0#:~:text=Spesa%20per%20la%20protezione%20social e,bisogni%20(funzioni)%3A%20malattia%2Fsalute)

exclusion sociale. Les prestations sociales désignent soit les prestations en espèces, notamment les indemnités journalières, soit les prestations en nature, comme le remboursement des dépenses engagées.¹³⁹

Le terme italien *assegno sociale* fait plutôt référence à un type de prestation sociale adressé à certaines catégories (dans ce cas les personnes âgées avec plus de soixante-cinq ans), qui repose sur des critères de sélection spécifiques vérifiant le niveau de revenu des candidats et l'incapacité individuelle ou familiale de satisfaire ses besoins primaires (cf. Benassi 2011, 265-266).

La *prestazione di protezione sociale* est un terme candidat qui reflète le mieux les dépenses sociales des institutions publiques dont le but est le support des citoyens plus défavorisés :

Trasferimenti in denaro o in natura effettuati dai regimi di protezione sociale a favore delle famiglie e dei singoli individui al fine di permettere loro di far fronte a uno o più rischi definiti dal sistema di informazione reciproca sulla protezione sociale dell'Unione Europea.¹⁴⁰

La *spesa sociale* met en pratique cet outil, comme le montre la définition suivante :

La spesa sociale nel suo complesso rappresenta quanto si spende in Italia per assicurare prestazioni di protezione sociale. Queste prestazioni possono essere erogate dalle Istituzioni Pubbliche (Stato, Enti locali, Ssn, Enti previdenziali, ecc., o da Istituzioni private. Nel primo caso la spesa rappresenta una uscita nel bilancio dello stato. Una parte della spesa sociale è poi rappresentata dai costi amministrativi della sua erogazione. Togliendo questi dalla spesa complessiva otteniamo la spesa per le prestazioni sociali vere e proprie. Il costo del lavoro nella sanità e nell'assistenza non costituisce un costo amministrativo, ma è considerato un'erogazione di servizi.¹⁴¹

La *spesa per la protezione sociale* est ainsi le terme candidat le plus approprié. Elle est composée par la base *spesa* et le collocatif *protezione sociale*, qui va compléter le concept indiqué par la base. La collocation *protezione sociale* définit la fonction de la base *spesa*, à savoir le soutien économique adressé aux catégories plus vulnérables de la population selon des conditions spécifiques.

<p>Entreprise sociale d'insertion (ESI)</p>	<p>Une entreprise d'insertion est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé</p>	<p>Un'impresa sociale di inserimento lavorativo può essere descritta come un meccanismo istituzionalizzato di integrazione lavorativa volto a sostenere – attraverso percorsi formativi <i>on-the-job</i> – le persone che sono maggiormente discriminate</p>
---	--	---

¹³⁹ <http://www.cpas-profondeville.be/services/aide-individuelle/aide-sociale-indiv/avances-sur-allocations-sociales#:~:text=Une%20allocation%20sociale%20est%20une,%C3%A0%20un%20%C3%A9tat%20de%20besoin>.

¹⁴⁰ <https://www.emnitalyncp.it/definizione/prestazione-di-protezione-sociale/>

¹⁴¹ http://bancadati.italialavoro.it/bdds/download?fileName=C_21_Strumento_8135_documenti_itemName_0_document_o.pdf&uid=d5a3a868-c5eb-4eda-9a2c-734732378978

	<p>(ré-entraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social ...) pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socioprofessionnelle durable. Elle fait partie des structures d'insertion par l'activité économique¹⁴²</p>	<p>dalle imprese tradizionali (Borzaga, Loss, 2006). La peculiarità delle WISE è la loro essenza di imprese a doppio output: oltre ad essere – come qualsiasi altra impresa – impegnate nella vendita di beni e servizi sul mercato, esse si sono specializzate nell'integrazione lavorativa di persone altrimenti escluse o a rischio di esclusione dal mercato del lavoro. Elementi lavorativi ed elementi formativi <i>on-the-job</i> generalmente coesistono all'interno di un contesto produttivo, che è strutturato per migliorare il benessere dei lavoratori, aumentare le possibilità di trovare una occupazione stabile e sufficientemente redditizia e acquisire (o riacquisire) il più elevato livello di autonomia possibile¹⁴³</p>
--	---	---

Le terme *entreprise sociale d'insertion* est constitué de la base *entreprise sociale* et le substantif *insertion*, qui joue dans ce cas le rôle de collocatif. L'hyperonyme *entreprise sociale* désigne une entreprise qui place la valeur sociétale, la gouvernance participative et le réinvestissement des bénéfices les bases pour son activité, et constitue le concept de base du terme. Le collocatif *insertion* ajout la fonction spécifique qui distingue cette entreprise de l'hyperonyme, à savoir l'insertion des travailleurs plus vulnérables sur le marché du travail. Il s'agit donc d'un terme renvoyant à deux concepts : l'entreprise sociale (sa structure et ses objectifs) et la fonction ultime de l'entreprise, qui coïncide avec les bénéfices des destinataires de son activité.

¹⁴² Définition sur <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/insertion-activite-economique/article/entreprises-d-insertion-ei#:~:text=Une%20entreprise%20d'insertion%20est,aux%20rythmes%20de%20travail%2C%20formation%2C>

¹⁴³ Définition sur <https://www.welforum.it/il-punto/inserimento-lavorativo-uno-sguardo-sulleuropa-delle-proposte-per-litalia/la-nascita-delle-imprese-sociali-di-inserimento-lavorativo/#:~:text=Un'impresa%20sociale%20di%20inserimento,Borzaga%2C%20Loss%2C%202006>

Haut de bilan	Le haut de bilan correspond aux postes comptables liés au financement à long terme des sociétés, aux comptes d'actif et de passif qui constituent les ressources et les emplois durables d'une entreprise. ¹⁴⁶	Il patrimonio netto è una grandezza dello stato patrimoniale che si ottiene dalla differenza tra attività e passività che fanno parte dello stato patrimoniale dell'azienda. Misura la consistenza del patrimonio di proprietà dei soci dell'impresa e, in questa prospettiva, è dato dalla differenza tra patrimonio lordo (attività) e debiti verso terzi (passività). Nelle analisi di bilancio il patrimonio netto rappresenta le fonti di finanziamento interne, e per tale ragione è definito anche capitale proprio, mezzi propri o anche capitale di rischio. ¹⁴⁷
---------------	---	--

L'adjectif *haut* renvoie à la présentation réelle du bilan, qui montre en première partie les financements, les ressources et les dettes au long terme. Dans ce cas, le bilan constitue la base du terme, notamment l'ensemble des ressources et des emplois de l'entreprise, tandis que le collocatif *haut* spécifie une partie des ressources et des financements du bilan total.¹⁴⁸ Le terme antonyme, le *bas de bilan*, suit la même logique : le collocatif *bas* définit les ressources et les dettes à court terme de l'entreprise, à savoir une partie temporaire du bilan.¹⁴⁹

Le terme italien *patrimonio netto* peut être considéré comme un méronyme du patrimoine total de l'entreprise en tant que différence entre les comptes d'actif et de passif. Il peut ainsi être défini comme synonyme de *capitale netto*, voire l'ensemble des ressources internes que l'entreprise possède.¹⁵⁰

Financement participatif	le financement participatif, ou crowdfunding, est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers	Il crowdfunding è un particolare tipo di finanziamento collettivo che, sfruttando le potenzialità di Internet, consente a coloro che
--------------------------	---	--

¹⁴⁶ Voir [https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html#:~:text=On%20parle%20couramment%20de%20%C2%AB%20haut,%C3%A9l%C3%A9ments%20plus%20liquides%20\(Tr%C3%A9sorierie](https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html#:~:text=On%20parle%20couramment%20de%20%C2%AB%20haut,%C3%A9l%C3%A9ments%20plus%20liquides%20(Tr%C3%A9sorierie)

¹⁴⁷ Voir <https://farenumerit.it/patrimonio-netto/>

¹⁴⁸ [https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html#:~:text=On%20parle%20couramment%20de%20%C2%AB%20haut,%C3%A9l%C3%A9ments%20plus%20liquides%20\(Tr%C3%A9sorierie](https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html#:~:text=On%20parle%20couramment%20de%20%C2%AB%20haut,%C3%A9l%C3%A9ments%20plus%20liquides%20(Tr%C3%A9sorierie)

¹⁴⁹ <https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html>

¹⁵⁰ <https://www.almalaboris.com/organismo/blog-lavoro-alma-laboris/65-giurista-d-impresa/2259-patrimonio-netto-com-e-come-si-calcola.html>

	institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne. ¹⁵¹	hanno idee o delle necessità, ma - rispettivamente - non i tutti i fondi per realizzarle o soddisfarle, di provare ad accedere a risorse economiche di terzi, partendo da quelle di parenti e amici (family and friends) nella speranza di attrarre anche quelle - molto più ingenti - della folla (crowd) che popola il mondo online, la quale (fools), fidandosi dei meccanismi di feedback che si generano tra gli utenti - come discriminante per la validità e la fattibilità di un progetto -, è disposta a finanziare un numero crescente di idee (bisogni), in quanto la tendenza - trainata da World Wide Web - è quella di vendere sempre più unità di prodotti e/o servizi specifici per piccole nicchie. In questo modo, chiunque può, potenzialmente, accedere ad un vero e proprio 'finanziamento della folla' ¹⁵²
--	---	---

Sous une analyse linguistique l'adjectif *participatif* souligne les caractéristiques de ce type de financement, qui s'éloigne du financement classique. C'est une façon de financement impliquant la collectivité, qui est appelée à investir sur des projets concernant principalement la résolution de problèmes sociaux. Les individus participent en tant qu'investisseurs directs pour financer le projet qu'ils choisissent et sont en mesure de regarder la progression du projet. Le terme français *financement participatif* inclut plusieurs typologies de *crowdfunding*. Le *crowdfunding* « en capital », en anglais *equity-based crowdfunding*, fait notamment intervenir de nombreuses personnes qui choisissent d'investir dans un projet de création ou de développement d'entreprise.¹⁵³

Prêt participatif	Le prêt participatif s'analyse comme un moyen de financement des entreprises situé entre le prêt à long terme et la prise de participation. Le remboursement du prêt	Il prestito titoli è un'operazione attraverso la quale il proprietario di obbligazioni o azioni trasferisce temporaneamente queste attività finanziarie a una controparte, che si impegna a
-------------------	--	---

¹⁵¹ Définition sur <https://www.economie.gouv.fr/cedef/financement-participatif>

¹⁵² Voir <https://www.crowd-funding.cloud/it/definizione-139.asp>

¹⁵³ Voir <https://www.creditprofessionnel.com/les-differentes-formes-de-crowdfunding>

	participatif est subordonné au remboursement intégral par l'emprunteur de toutes ses autres créances bancaires. ¹⁵⁴	restituire i titoli a una predeterminata data futura. La controparte che prende in prestito il titolo, a sua volta, trasferisce come garanzia altre obbligazioni, azioni o contante al prestatore e paga una commissione. ¹⁵⁵
--	--	--

Le prêt participatif était introduit en 1978 avec l'objectif de supporter au long terme principalement les petites et moyennes entreprises (PME). L'emprunteur ne confère aucun droit de vote au prêteur et il est accordé moyennant le service d'un intérêt fixe, généralement majoré d'une participation au bénéfice net de l'emprunteur.¹⁵⁶ Du point de vue linguistique, le prêt participatif se présente comme hyponyme de financement participatif. L'adjectif *participatif* définit le type de prêt sur la base de la modalité utilisée pour financer un projet. Il s'agit justement d'une plateforme de prêt participatif qui analyse les dossiers des emprunteurs et détermine leur capacité de remboursement pour passer ensuite à la sélection des emprunteurs.¹⁵⁷

En Italie les petites et moyennes entreprises (acronyme italien PMI) peuvent bénéficier d'un type de prêt hyponyme du terme *prestito titoli*, plus spécifique pour la gestion de l'entreprise : *prestito obbligazionario*. L'adjectif *obbligazionario* souligne la fonction du prêt, voire l'obtention d'autres fonds pour les dépenses opératives et la gestion de l'entreprise. En tant que financement au moyen et au long terme, les investisseurs peuvent acquérir une obligation (en italien *titolo obbligazionario*), tandis que l'entreprise reçoit en échange une somme d'argent qu'elle doit graduellement restituer.¹⁵⁸

Investissement solidaire	L'investissement solidaire renvoie à la décision de supporter au moyen de financements des projets d'utilité sociale. C'est un synonyme d'épargne solidaire. ¹⁵⁹	L'investimento etico, detto anche solidale, si propone il finanziamento di iniziative che operano nel campo dell'ambiente, dello sviluppo sostenibile, dei servizi sociali, della cultura e della
--------------------------	---	---

¹⁵⁴ Voir https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/fiche_411-15003.pdf

¹⁵⁵ Voir <https://www.bancaditalia.it/compiti/polmon-garanzie/cspp/index.html?com.dotmarketing.htmlpage.language=102&dotcache=refresh>

¹⁵⁶ https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/fiche_411-15003.pdf

¹⁵⁷ <https://www.lesentrepreneurs.com/definition-du-pret-participatif>

¹⁵⁸ Voir <https://agicap.com/it/articolo/prestito-obbligazionario>

¹⁵⁹ Voir <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/finance-solidaire/investissements-solidaires-et-responsables/>

		<p>cooperazione internazionale. È diverso dall'investimento effettuato sui criteri ESG (ambiente, giustizia sociale, governance d'impresa), investimenti in aziende oppure in fondi comuni che mirano a generare un impatto sociale o ambientale oltre ai rendimenti finanziari. I criteri ESG riguardano i settori interni all'impresa, mentre l'investimento etico o solidale misura l'impatto esterno (le esternalità) ambientale e sociale. Questa modalità di finanziamento può essere considerata dai fondi pensione, gli assicuratori, gli individui con ingenti patrimoni e i gestori patrimoniali.¹⁶⁰</p>
--	--	---

En italien on note plusieurs termes synonymes de *investimento etico* : *investimento solidale*, *investimento responsabile*, *investimento impegnato*. Ils soulignent tous la volonté de supporter une cause et d'opter pour un investissement correct, qui respecte les principes éthiques propres de la finance éthique et qui représente l'engagement de l'investisseur.¹⁶¹

Le terme français, quant à lui, peut être confronté avec un terme quasi-synonyme, l'*épargne solidaire* :

Procès qui consiste en faire en sorte que son propre argent soit investi dans des projets ayant une utilité sociale ou environnementale. Pour ce faire, il existe plusieurs types de placement allant du livret d'épargne aux fonds d'investissement. Dans la pratique l'épargnant confie son épargne à un intermédiaire qui va l'investir dans des entreprises, dont une partie des revenus sert finalement à rétribuer l'épargnant de départ. Dans ce schéma, la particularité des placements solidaires est de financer des structures à caractère solidaire et éthique ou qui participent à promouvoir les énergies renouvelables.¹⁶²

¹⁶⁰ Voir <https://www.lamiafinanza.it/2019/01/investimento-solidale-dare-un-senso-agli-investimenti/>, https://it.wikipedia.org/wiki/Finanza_etica#:~:text=L'investimento%20etico%2C%20detto%20anche,cultura%20e%20della%20cooperazione%20internazionale.

¹⁶¹ <https://www.lamiafinanza.it/2019/01/investimento-solidale-dare-un-senso-agli-investimenti/>, https://it.wikipedia.org/wiki/Finanza_etica#:~:text=L'investimento%20etico%2C%20detto%20anche,cultura%20e%20della%20cooperazione%20internazionale.

¹⁶² <https://www.moneyvox.fr/placement/epargne-solidaire.php> <https://www.lelabo-ess.org/epargne-solidaire#:~:text=%C3%89pargne%20dont%20l'encours%20ou,termes%20de%20plus%2Dvalue%20sociale>

L'épargne solidaire se distingue aussi de l'épargne éthique, celui-ci considéré dans ce cas comme co-hyponyme. En effet, ce dernier exclut principalement tous les placements qui ne respectent pas les principes éthiques basiliens, notamment le financement de toute activité considérée comme controversée ou immorale, tandis que l'épargne solidaire remplit la fonction d'intégrer des critères sociaux à la rentabilité économique, tels que la création d'emplois, l'insertion professionnelle de personnes en difficulté et l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises. L'épargne solidaire devient ainsi un bien commun au service du développement durable local, un instrument au service d'une solidarité comprise comme une interdépendance reconnue des personnes et des groupes, qui la distinguent tant de la charité assimilée à une relation unilatérale motivée par la pitié que de la protection qui suppose une soumission et une domination (cf. Glémain, 2010).

Investissement à impact (social)	L'investissement à impact représente un investissement « réalisé avec l'intention de générer un retour positif, ayant un impact social et environnemental mesurable (par exemple : limiter le réchauffement climatique, réduire les inégalités sociales, donner accès à l'éducation au plus grand nombre), tout en assurant un rendement financier », selon le GIIN ¹⁶³	Con l'espressione "impact investing" (investimento a impatto), o "finanza a impatto", si intendono gli investimenti in imprese, organizzazioni e fondi che generano un impatto ambientale o sociale positivo e misurabile, affiancato a un rendimento finanziario ¹⁶⁴
----------------------------------	--	--

L'investissement à impact social se compose par la base *investissement*, qui désigne la catégorie où le concept est inclus, et le locatif *impact social*. Ce dernier spécifie l'objectif de l'investissement, voire la possibilité d'avoir des effets positifs sur la société et sur l'environnement. Le terme est ainsi compris comme un investissement ayant un impact positif après la réalisation du projet. Les investisseurs, les entreprises et les intermédiaires financiers sont les acteurs principaux qui poursuivent un objectif financier et non-financier. Un objectif non-financier peut être le partage

¹⁶³ Voir [https://www.lafinancepourtous.com/pratique/placements/finance-durable/investissement-a-impact/#:~:text=L'investissement%20%C3%A0%20impact%20repr%C3%A9sente,nombre\)%2C%20tout%20en%20assurant%20un](https://www.lafinancepourtous.com/pratique/placements/finance-durable/investissement-a-impact/#:~:text=L'investissement%20%C3%A0%20impact%20repr%C3%A9sente,nombre)%2C%20tout%20en%20assurant%20un)

¹⁶⁴ Voir <https://investimentisostenibili.it/la-finanza-ad-impatto/#:~:text=Investimenti%20a%20Impatto%3A%20obiettivi%20misurabili,affiancato%20a%20un%20rendimento%20finanziario.>

équitable des gains ou l'offre de certains services de base pour la collectivité.¹⁶⁵ En tant qu'acteurs, les entreprises sociales ou hybrides (techniquement appelées entreprises multidimensionnelles) accompagnent l'obtention du profit à une mission sociale ou environnementale (cf. Viviani 2018, 173-192). La planification de leurs activités dépend des ressources financières conférées par leurs parties prenantes et leurs investisseurs. Les finalités et le mode de gestion sont donc orientés par les priorités des apporteurs de capitaux.¹⁶⁶

<p>Contrat à impact (social)</p>	<p>Un <i>Social Impact Bond</i> ou contrat à impact social est un mécanisme de partenariat financier <i>via</i> lequel des investisseurs privés préfinancent un programme social innovant qui présente un intérêt pour un gouvernement mandataire. Si les résultats au terme de ce programme sont positifs, le gouvernement rembourse aux investisseurs leur investissement initial, assorti d'un rendement pour compenser le risque financier qu'ils ont endossé. Si les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous, les investisseurs encourent le risque de ne pas recouvrer leur investissement initial¹⁶⁷</p>	<p>Il contratto ad impatto sociale, firmato da enti privati e dallo Stato, stabilisce il finanziamento di progetti sociali sviluppati e proposti per rispondere ad un'esigenza o a più esigenze della comunità locale. Al momento della stipula del contratto tra i privati e lo Stato, un soggetto esterno quantifica l'impatto sociale dell'iniziativa imprenditoriale. Se gli obiettivi del progetto vengono raggiunti, lo Stato rimborsa gli investitori privati che l'hanno finanziato¹⁶⁸</p>
----------------------------------	---	---

Dans le terme complexe la base *contrat* est suivie par le collocatif *impact social*. Le collocatif spécifie le but du contrat, qui serait autrement inclus parmi les contrats stipulés entre deux sujets privés ou entre un sujet privé et un sujet public. La préposition *à* indique le but du contrat, voire la réalisation d'un impact social avec des effets positifs à long terme sur la communauté.

En France, beaucoup d'acteurs de l'ESS sont porteurs de projets sociaux innovants, mais ils ne disposent souvent pas des ressources financières nécessaires. Martine Pinville, la secrétaire d'État

¹⁶⁵ <https://www.avise.org/actualites/linvestissement-a-impact-en-france-de-quoi-parle-t-on>

¹⁶⁶ <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2018-1-page-173.htm>

¹⁶⁷ Voir <https://books.openedition.org/igpde/4839>

¹⁶⁸ Voir <https://www.cooperativeitalia.it/cosa-sono-e-come-funzionano-i-contratti-ad-impatto-sociale/>

en charge de l'Économie sociale et solidaire (ESS), de juin 2015 à mai 2017, a décidé de promouvoir le terme contrat à impact social (CIS) au moyen d'un appel à projets justement appelé « contrats à impact social » en mars 2016. Il se déroule en cinq vagues successives de sélection de projets avec une fin prévue le 30 mars 2017. Dans le cadre de cet appel à projets, l'État français endosse le rôle de payeur final à travers les ministères et/ou les collectivités territoriales compétents.¹⁶⁹

Dans le système linguistique italien le terme est déjà connu, mais le système qu'il désigne n'a pas été juridiquement défini et mis en place à cause des investissements élevés qu'il demande et de la collaboration entre le tiers secteur, les institutions et les investisseurs privés.¹⁷⁰

<p>Société coopérative de production (Scop)</p>	<p>La société coopérative est une entreprise pouvant prendre la forme d'une société anonyme (SA), d'une société à responsabilité limitée (SARL) ou d'une société par actions simplifiée (SAS). Dans tous les cas les dirigeants peuvent établir librement le montant du capital social et les règles d'organisation de la société, mais les décisions doivent toujours être prises collectivement, afin que tous les membres puissent participer activement. La société coopérative de production (Scop), autrement appelée société coopérative et participative, a comme particularité de disposer d'une gouvernance démocratique. Tous les salariés peuvent devenir associés de la société. Les salariés ayant le statut d'associé sont obligatoirement associés majoritaires de la société. Ils possèdent ainsi au moins 51% du capital social. La société coopérative de production peut être créée dans</p>	<p>Una cooperativa di produzione e lavoro è un tipo di cooperativa che opera nel settore dei trasporti, dell'edilizia, della ristorazione, delle pulizie e si contraddistingue per la peculiarità del socio lavoratore. Infatti, si tratta di una società di lavoro composta da lavoratori, autonomi o subordinati che si associano per fornire occasioni di lavoro ai membri dell'organizzazione. L'obiettivo della cooperativa è quello di fornire condizioni lavorative più vantaggiose per i propri soci¹⁷²</p>
---	--	--

¹⁶⁹ <https://www.economie.gouv.fr/contrat-impact>

¹⁷⁰ <https://www.cooperativeitalia.it/cosa-sono-e-come-funzionano-i-contratti-ad-impatto-sociale/>

¹⁷² Voir <https://www.societaria.it/societa/societa-cooperativa/cooperativa-di-produzione-e-lavoro-vedenecum-e-costituzione-328881/>

	tous les secteurs d'activités mais nécessite un agrément du ministère chargé du travail. Son capital est variable, il peut diminuer ou augmenter sans formalité d'enregistrement ¹⁷¹	
--	---	--

Dans le terme complexe *société coopérative* est la base, alors que le substantif *production* remplit la fonction de collocatif, en complétant le domaine de spécialisation où la société coopérative est active. C'est pareil pour le terme italien *società cooperativa di produzione e lavoro* : dans ce cas la préposition *di* introduit la nature de la coopérative ainsi que les activités pour lesquelles elle se spécialise. Le terme français peut être considéré comme un hyponyme de coopérative d'activité et d'emploi (CAE). En effet, les coopératives appartenant à cette catégorie peuvent s'organiser sous forme de SARL (société à responsabilité limitée) ou SA (société anonyme)¹⁷³ ou SCOP (acronyme pour société coopérative de production)¹⁷⁴. La société coopérative de production est donc un sous-groupe de la coopérative d'activité et d'emploi, cette dernière désignant une coopérative qui supporte les entrepreneurs dans le développement de leur activité dans plusieurs secteurs économiques.¹⁷⁵

2.5 Les termes identifiés dans le corpus italien de référence

La section suivante a pour but l'analyse des termes italiens relatifs surtout à l'économie sociale et solidaire, afin d'approfondir le sous-domaine dans la langue italienne et de montrer ainsi l'utilité du corpus pour la traduction.

Certains termes font référence aux principes à la base de la coopérative, notamment le terme italien *mutualità*, qui désigne l'aide réciproque obligatoire pour les sociétaires, la possibilité d'améliorer ses propres conditions de travail ou d'accéder à des biens et services. Le terme est donc l'équivalent du terme français *mutualité*. En Italie il existe deux types de mutualité : les *cooperative a mutualità prevalente* et *non*

¹⁷¹ Voir <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/definition-scop>

¹⁷³ <https://www.fidaquitaine.com/faq/creation-entreprise-et-ou-societe/>

¹⁷⁴ <https://www.links-consultants.com/guide-du-portage-salarial/portage-salarial-ou-cooperative-d-activite-bien-choisir-son-statut>

¹⁷⁵ <https://www.les-scop.coop/les-scop>

prevalente. On parle de *mutualità prevalente* lorsqu'une coopérative prévoit la participation de tous les sociétaires avec l'objectif d'améliorer leurs conditions de travail. On parle en revanche de *mutualità non prevalente* lorsque les bénéficiaires sont des personnes qui ne sont pas forcément les sociétaires de l'entreprise.¹⁷⁶

D'autres termes soulignent quelques caractéristiques des organisations non lucratives et des entreprises sociales. Le terme complexe *bilancio sociale* désigne un instrument d'évaluation de son propre comportement, plus spécifiquement des externalités sur la société, qui ne peuvent pas être calculées au moyen des instruments d'évaluation traditionnels. Il s'agit ainsi d'un type de bilan qui est rédigé à côté du bilan traditionnel. Le bilan classique vérifie les ressources financières de l'organisation (les investissements et le revenu final) alors que le bilan social est focalisé sur les conditions de travail des employés, la qualité de leur travail, la sécurité, leur formation et la qualité de leurs relations professionnelles. Ce type de bilan tient aussi compte des bénéfices pour les destinataires des activités de l'organisation ou de l'entreprise : si les finalités sociales sont atteintes le bilan est positif et devient la base pour les objectifs prochains. La section sur les clients décrit plus spécifiquement les stratégies de communication commerciale et l'évaluation de la satisfaction des clients.¹⁷⁷

Le terme *impatto sociale* souligne l'importance des bénéfices pour les parties prenantes et les sociétaires de l'entreprise. L'évaluation de ce facteur est indispensable pour vérifier l'atteinte des objectifs d'un projet social, surtout dans le cas des entreprises sociales, d'insertion, des coopératives, des banques coopératives ou mutualistes, et des organisations non lucratives. La définition française et italienne fait référence à la nécessité d'un impact intentionnel, qui peut être mesuré et considéré comme un autre effet des activités d'une organisation. Il s'agit d'un impact qui doit produire un changement et donner des bénéfices pour la société sans considérer le revenu final. Sa planification prévoit le l'élaboration des actions, en italien *visione d'impatto*, et des objectifs sociaux (*obiettivi d'impatto*). Ils sont nécessaires pour définir son propre projet, le budget nécessaire pour sa réalisation, et pour ne pas oublier ses propres objectifs lorsqu'il s'agit de faire face aux premières difficultés (cf. Sibieude/Claverie 2011, 9).

Bilancio sociale	Il bilancio sociale è uno strumento di rendicontazione e di controllo del proprio comportamento socialmente responsabile, si rivolge a tutte le parti interessate con l'obiettivo di fornire	Le bilan sociétal est un document qui s'efforce de mesurer les incidences de la vie de l'entreprise sur la société, soit du point de vue de
------------------	--	---

¹⁷⁶ Dictionnaire Treccani, https://www.treccani.it/enciclopedia/mutualita_%28Dizionario-di-Economia-e-Finanza%29/

¹⁷⁷ <https://www.cantiereterzosettore.it/riforma/bilancio-sociale/#:~:text=Il%20bilancio%20sociale%20%C3%A8%20al,e%20la%20missione%20dell'ente>

	<p>una panoramica trasparente di come un'organizzazione gestisce le proprie responsabilità sociali, non misurabili nei bilanci tradizionali o rendiconti di gestione¹⁷⁸</p>	<p>l'environnement (rejets polluants, consommation de matières renouvelables), soit du point de vue social (emplois induits, salaires et conditions de travail chez les sous-traitants), soit du point de vue fiscal (montant de ressources que l'entreprise verse à la collectivité).¹⁷⁹</p>
--	--	--

Le terme français *bilan social* est un quasi-synonyme, car il se réfère aux conditions salariales et aux relations professionnelles et sociales des salariés de l'entreprise. Institué en 1977, il apparaît sous la forme d'un document contenant des données chiffrées sur la santé sociale d'une entreprise dans un délai de trois ans. Si le nombre de salariés dépasse 300 personnes les entreprises doivent rédiger un bilan social tous les ans. En analysant son contenu, les données font référence à l'emploi, aux rémunérations, aux conditions d'hygiène et de sécurité, aux conditions de travail, formation des salariés aux relations professionnelles et à d'autres aspects concernant les conditions dans l'entreprise.¹⁸⁰

Le contenu du bilan social change selon l'identité de l'organisation. Pour les organisations non lucratives ou à lucrativité limitée le document doit inclure la méthodologie (voire les critères pour la rédaction du bilan), les informations générales sur l'organisation (territoire où elle est active, secteur d'activité, mission), les données sur la qualité de la gouvernance (gouvernance démocratique, participation active des sociétaires), les sociétaires, la qualité de leurs emplois, la modalité de paiement des bénévoles, les informations qualitatives et quantitatives sur les activités, les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs figés, les ressources financières, et les contrôles effectués pendant la rédaction du bilan.¹⁸¹

Le *bilan sociétal* est en revanche un document qui contribue à mesurer les incidences de la vie de l'entreprise sur la société dans son ensemble, soit dans le domaine de l'environnement (rejets polluants, consommation de matières non renouvelables), soit dans le domaine social (emplois induits, salaires et conditions de travail chez les sous-traitants), soit du point de vue fiscal (montant des ressources que

¹⁷⁸ <https://www.cantiereterzosettore.it/riforma/bilancio-sociale/#:~:text=Il%20bilancio%20sociale%20%C3%A8%20al,e%20la%20missione%20dell'ente.>

¹⁷⁹ Dictionnaire *Alternatives Économiques*, <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/96707>

¹⁸⁰ Dictionnaire *Alternatives Économiques*, <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/96706/#:~:text=Ensemble%20de%20renseignements%20sur%20les,%2C%20licenciements%20enregistr%C3%A9s%2C%20etc.>

¹⁸¹ <https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1201247-le-bilan-social-de-l-entreprise/>

l'entreprise verse à la société). C'est ainsi le terme qui est le plus proche au terme italien, si on tient compte de la définition du ministère de l'Intérieur italien (2007) :

« Il bilancio sociale è l'esito di un processo con cui l'amministrazione rende conto delle scelte, delle attività, dei risultati e dell'impiego di risorse di un dato periodo, in modo da consentire ai cittadini e ai diversi interlocutori di conoscere e formulare un proprio giudizio su come l'amministrazione interpreta e realizza la sua missione istituzionale e il suo mandato »¹⁸²

<p>Impatto sociale</p>	<p>Effetto trasformativo di lungo periodo nelle condizioni delle persone o nella comunità apportato dalle attività svolte dagli enti del Terzo Settore, dalle imprese sociali e dalle imprese tradizionali¹⁸³</p>	<p>L'impact social est l'ensemble des conséquences significatives (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation, tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients, auxquels nous pourrions ajouter les donateurs et les investisseurs), directes ou indirectes de son territoire, qu'internes (salariés, bénévoles, volontaires), et que sur la société en général¹⁸⁴</p>
------------------------	--	---

L'adjectif *social* spécifie le domaine où l'action doit générer un impact, à savoir un groupe cible spécifique (les personnes âgées, les travailleurs associés d'une coopérative, les personnes qui souffrent de handicaps...) ou la collectivité dans son ensemble. Comme en français, *l'impatto sociale* est utilisé dans beaucoup de collocations dont il est collocatif, spécifiant la fonction de la base : *contratto ad impatto sociale*, *valutazione dell'impatto sociale*, *misurazione dell'impatto sociale*. Dans ce dernier cas, *impatto sociale* constitue l'objet d'évaluation et en même temps le but de l'action, à savoir la vérification des effets positifs du projet d'une entreprise sur la société tout entière.

¹⁸² https://it.wikipedia.org/wiki/Bilancio_sociale

¹⁸³ <https://www.cantiereterzosettore.it/riforma/rendicontazione-trasparenza-controlli/impatto-sociale/#:~:text=La%20valutazione%20di%20impatto%20sociale,in%20termini%20economici%20che%20sociali>

¹⁸⁴ https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201112_CSESS_Rapport_ImpactSocial.pdf

Banca etica	Istituto bancario che opera sul mercato monetario-finanziario con fini ispirati, nell'intenzione, a valori morali ritenuti superiori, a valori civili corrispondenti al comune sentire del luogo in cui ha sede, a un modello di sviluppo umano e socialmente sostenibile. La banca etica svolge la tradizionale funzione di istituto di credito, raccogliendo dalla clientela il risparmio, che viene poi investito in attività produttive e finanziarie remunerative, ma nel rispetto dei contenuti etici e sociali dell'investimento, diversi fra banche etiche. ¹⁸⁵	Une banque éthique se définit comme un établissement financier ayant vocation à œuvrer pour le bien commun plutôt qu'à chercher uniquement à maximiser son profit, en investissant les fonds qu'il récolte par son activité dans des projets culturels, sociaux et environnementaux ¹⁸⁶
-------------	--	--

Comme pour le terme français, l'adjectif *etica* spécifie dans le terme italien la nature de la banque, notamment ses valeurs et sa modalité d'action qui la distinguent des banques traditionnelles. Il *Manifesto di Banca Etica* énonce les principes clés à la base de l'action de la banque éthique, notamment la centralité de la personne, qui a la priorité sur le marché, l'égalité des droits et des opportunités sans discriminations, modestie dans la production de richesse et dans l'utilisation des ressources, l'écoute et le support de la communauté pour satisfaire les besoins collectifs.¹⁸⁷

En France, la Nef est un exemple de banque coopérative, née en 1988 avec le but de promouvoir les principes de la finance éthique. En tant que société financière elle finance les projets à plus-value écologique, sociale, environnementale et culturelle en transparence. Aujourd'hui il y a plusieurs secteurs où la banque est active, de la filière pour les produits biologiques, du secteur associatif jusqu'à la mode éthique et aux services publics. Ayant une nature de société coopérative, elle appartient uniquement à ses sociétaires, professionnels comme particuliers, emprunteurs comme épargnants.¹⁸⁸

Investimento socialmente responsabile (SRI)	L'investimento socialmente responsabile (SRI) è un	Le terme d'Investissement Socialement Responsable (ISR), adapté d'un concept anglo-saxon, rassemble
---	--	---

¹⁸⁵ Voir https://www.treccani.it/enciclopedia/banca-etica_%28Dizionario-di-Economia-e-Finanza%29/#:~:text=Istituto%20bancario%20che%20opera%20sul,sviluppo%20umano%20e%20sociale%20sostenibil

¹⁸⁶ <https://selectra.info/finance/guides/comprendre/banque-ethique>

¹⁸⁷ <https://www.bancaetica.it/la-nostra-missione/il-manifesto-di-banca-etica/>

¹⁸⁸ <https://www.lanef.com/qui-sommes-nous/>

	<p>investimento in società e organizzazioni che hanno un impatto positivo sulla società e sull'ambiente. Rientrano diverse strategie di investimento sotto l'iperonimo della finanza sostenibile ed etica, sia mediante l'inclusione di criteri per la selezione degli investimenti, sia mediante l'acquisto di fondi SRI, ovvero fondi comuni che adottino criteri di investimento che considerino l'impatto sociale e ambientale delle scelte di investimento.¹⁸⁹</p>	<p>toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers c'est à dire concernant l'environnement, les questions sociales, éthiques et la gouvernance dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.¹⁹⁰</p>
--	--	--

L'*investissement socialement responsable* (ISR), synonyme d'*investissement éthique*, se pose le but de concilier la finance avec le développement durable. Les fonds gérés selon ce principe sont appelés fonds « socialement responsables, fonds développement durable ou fonds éthiques » (cf. Icher 2010, 519-544). Pour ce qui concerne la structure du terme, l'adverbe *socialement* spécifie le type de responsabilité que l'investissement doit considérer, à savoir la responsabilité envers la société : l'investissement ne doit pas financer des projets qui poursuivent uniquement comme but le profit maximal, ou supporter des activités qui produisent des externalités négatives au détriment de la société.

¹⁸⁹ <https://blog.moneyfarm.com/it/investire/investimenti-socialmente-responsabili-sri/>

¹⁹⁰ <https://www.lafinancedepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/l-investissement-socialment-responsable/quest-ce-que-linvestissement-socialment-responsable/>

Chapitre III

Analyse qualitative de la terminologie de l'ESS

Ce chapitre se focalise sur la terminologie de l'économie sociale et solidaire au-delà du texte source.

Dans la première section nous analysons les termes simples relevés dans le corpus français en donnant la définition pour chaque terme et les termes sémantiquement liés. Les définitions sont alignées pour aider le lecteur à comparer les concepts et remarquer les analogies ainsi que les différences.

La deuxième section pose la question de l'équivalence interlinguistique de certains termes de l'économie sociale et de la finance. Cette section reprend les résultats de l'analyse de certains termes français de la quatrième section du chapitre II et décrit les difficultés que le traducteur peut rencontrer lorsqu'il s'agit de traduire des termes qui n'existent pas dans la langue cible (italien, dans ce cas) ou qui ne sont pas prévus par la législation italienne.

La dernière section explore la terminologie en italien de l'économie sociale et solidaire sur la base des informations données par le corpus italien et par des sites spécialisés sur l'économie et sur la finance en matière d'ESS. Le dernier paragraphe reprend notamment les termes italiens qui peuvent être confondus comme des synonymes, mais qui désignent en fait des concepts différents.

3.1 Analyse des termes simples dans la langue source

L'analyse ici présentée tient compte de termes français simples qui appartiennent au même champ sémantique des termes situés dans le corpus français. Dans le cas de *travailleur atypique* la recherche se focalise notamment sur le terme *emploi atypique*, ce qui différencie ce type de travailleur de tous les autres. Dans le cas de *travailleur adapté* c'est en revanche l'*entreprise adaptée* qui devient l'objet d'étude. Le but est celui d'approfondir la sphère sémantique des termes et de mener ainsi une recherche terminologique au-delà des termes relevés dans le texte source.

Pour les termes français il y a aussi la proposition d'une traduction en italien, qui représente la conclusion d'un parcours logique liant les termes l'un à l'autre selon les concepts qu'ils désignent.

3.1.1 Entrepreneuriat social

À partir du terme *entrepreneuriat social* l'analyse se focalise sur les termes appartenant à la même sphère sémantique.

Entrepreneuriat social	L'entrepreneuriat social est une forme d'entrepreneuriat dont la préoccupation principale n'est ni le profit, ni l'argent, ni la gloire, ni la richesse, ni la coolitude, mais tout simplement l'intérêt général, la société ou encore l'environnement. ¹⁹¹	L'imprenditoria sociale è lo start up di un'impresa il cui obiettivo finale non è la massimizzazione del beneficio economico, ma la creazione di valore per la società. L'imprenditoria sociale consiste nella soddisfazione di un bisogno sociale o ambientale, attraverso un'impresa che genera benefici economici e viene reinvestita nel raggiungimento del principale obiettivo sociale. ¹⁹²
Entrepreneur/e social	Chef ou cheffe d'entreprise adhérent à l'entrepreneuriat social, qui poursuit donc l'objectif de donner une contribution positive à la société ou de créer de la valeur au long terme pour l'environnement ¹⁹³	L'imprenditore sociale è un individuo che, a capo di un'impresa che, utilizza delle strategie che generano benefici sociali. L'obiettivo finale è, pertanto, la creazione di una società più giusta attraverso la vendita di beni e servizi. Così, possiamo trovare imprenditori sociali che lavorano in diversi settori: finanziamento di programmi sociali, progettazione di strumenti educativi o miglioramento della assistenza sanitaria. L'imprenditore sociale si assume il rischio e lo sforzo di creare cambiamenti positivi

¹⁹¹ <https://jobimpact.fr/mag/entrepreneuriat-social>

¹⁹² <https://it.economy-pedia.com/11040753-social-entrepreneurship>

¹⁹³ <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/gabarits-documents-guides-affaires/glossaire/entrepreneur-social>

		nella società tramite le proprie iniziative ¹⁹⁴
Entreprise sociale	Entreprise qui a pour but la réalisation de projets à forte utilité sociale, voire des projets peu profitables sur le plan économique, mais qui apportent beaucoup de bénéfices sur le plan de la société et de l'environnement. Ce type d'entreprise s'active dans beaucoup de domaines différents, de la mobilité, l'insertion professionnelle jusqu'à l'agriculture biologique et à l'économie circulaire. ¹⁹⁵	Un'organizzazione privata che, in via stabile e principale, svolgono un'attività di interesse generale con finalità civiche, solidaristiche e di utilità sociale. Esercitando in via stabile e principale un'attività economica di utilità sociale, l'impresa sociale deve rivolgere la propria attività in misura superiore al 70% dei propri ricavi ad attività di utilità sociale di vario tipo mentre i lavoratori svantaggiati o disabili devono essere presenti nell'azienda in misura non inferiore al 30% degli impiegati complessivi. ¹⁹⁶
Coopérative sociale	C'est un hyponyme d'entreprise sociale très répandu et développé en Italie, où il était soumis à une législation spécifique. La loi <i>Disciplina delle cooperative sociali</i> du 8 novembre 1991 établit les obligations et les interdictions que ces entreprises sont tenues de respecter. Elles doivent en particulier poursuivre les objectifs derniers de l'intégration des citoyens et de la défense de leur dignité. Les coopératives se partagent en deux catégories principales sur la base du domaine où elles s'activent : les coopératives du premier type (ou type A) s'engagent dans les services sociaux, sanitaires et	La Cooperativa Sociale è un tipo di società cooperativa che può occuparsi di servizi sociosanitari ed educativi, oppure di attività che mirano all'inserimento delle persone più svantaggiate nel mondo del lavoro. Le Cooperative Sociali sono sempre a mutualità prevalente. Alla Cooperativa si applicano parte delle norme relative alle società commerciali e in alcuni casi può essere costituita come società a responsabilità limitata (srl) o come società per azioni (spa), in quest'ultimo caso se le quote sono strutturate come azioni. ¹⁹⁸

¹⁹⁴ <https://startupedia.net/it/che-cose/imprenditore-sociale/>

¹⁹⁵ <https://jobimpact.fr/mag/entrepreneuriat-social>

¹⁹⁶ <https://www.esg360.it/esg-world/impresa-sociale-cosa-e-come-funziona-come-farla-normative/>

¹⁹⁸ <https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/cooperative-sociali/>

	<p>pédagogiques, alors que les coopératives du deuxième type (ou de type B) exercent des activités d'intégration dans plusieurs domaines (agriculture, habillement, industrie, etc.) avec l'objectif de réintégrer les personnes plus défavorisées. Dans les années successives ces entreprises ont pu aussi combiner les deux types en favorisant l'intégration des travailleurs même dans les services socio-sanitaires.¹⁹⁷</p>	
Capital social	<p>La définition du capital social est égale à la somme du montant total de tous les types d'apports donnés par les actionnaires et les associés à l'entreprise en échange de droits sociaux lors de sa création ou au moment de l'augmentation du capital. À la création de l'entreprise sociale, il faut comptabiliser ses apports numéraires et ses apports en nature.¹⁹⁹</p>	<p>Il capitale sociale rappresenta il valore delle somme e dei beni conferiti dai soci, a titolo di capitale di rischio, all'atto della costituzione dell'impresa; è frazionato in quote ciascuna di pari valore. Le quote vengono assegnate ai soci in proporzione a quanto versato da ciascuno. Con riferimento ai documenti contabili il capitale sociale viene iscritto nello stato patrimoniale, nella sezione del passivo in quanto rappresenta una sorta di "debito" dell'impresa nei confronti dei propri soci.²⁰⁰</p>
Entrepreneuriat coopératif	<p>L'entrepreneuriat coopératif se base sur l'entraide, le sens de responsabilités et la solidarité parmi les entrepreneurs. Il a pour vocation d'apporter une réponse collective et solidaire à un problème partagé par les membres d'une communauté. Ce type d'entreprise combine</p>	<p>L'imprenditorialità cooperativa è intesa come imprenditorialità tipica della cooperativa, intesa come l'unione di persone che svolgono un'attività economica a favore dei soci stessi, per ottenere beni, servizi o retribuzioni a condizioni più</p>

¹⁹⁷ https://it.wikipedia.org/wiki/Cooperativa_sociale

<https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/cooperative-sociali/>

¹⁹⁹ <https://www.l-expert-comptable.com/a/530008-le-role-du-capital-social-de-l-entreprise.html>

²⁰⁰ <https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/capitale-sociale.html>

	<p>dimension économique (production et/ou vente de biens et/ou de services) et dimension sociale (finalité de service à la collectivité plutôt que finalité de profit).²⁰¹</p>	<p>vantaggiose di quelle ottenibili sul mercato. Nelle cooperative i soci, oltre ad essere produttori, sono anche consumatori di parte dei beni e servizi prodotti: scopo della società non è quindi quello di realizzare degli utili e distribuirli tra i soci, ma di vendere ai soci stessi beni e servizi a prezzi di favore, senza quel margine di profitto normalmente applicato dalle imprese commerciali nelle vendite a terzi.²⁰²</p>
--	---	--

L'adjectif *social* signe la distinction entre ce terme simple et l'entrepreneuriat classique, à savoir l'intention de créer de la valeur sociale. Ce n'est pas seulement l'entrepreneur social à se mobiliser pour atteindre cet objectif, mais aussi les citoyens, qui remplissent ainsi la fonction d'acteurs actifs dans la résolution de la problématique sociale. L'adjectif se réfère donc aux besoins de la collectivité dans son ensemble ou de certaines catégories sociales et à l'impact final que le projet de l'entreprise doit avoir directement sur la communauté locale ou sur les catégories cibles (cf. Brouard/Larivet/Sakka, 2010, 46-64). Plus spécifiquement, le premier concept du terme complexe, l'entrepreneuriat, correspond au démarrage d'activité et à la création de valeur pour les entrepreneurs ainsi que pour la société. Le deuxième et dernier concept du terme complexe renvoie à la mission sociale que l'entrepreneur se pose, qui peut parfois être combinée à une mission économique (Brouard/Larivet/Sakka, 2010, 46-64).

La même logique s'applique à l'entreprise sociale. Dans ce cas, aussi, l'adjectif *social* distingue l'entreprise de l'entreprise traditionnelle, puisqu'il désigne sa mission sociale et son domaine d'activité. Il fournit aussi des informations clés sur les sources des financements : les ressources financières et humaines sont normalement fournies à la fois par des acteurs publics et privés, notamment les gouvernements, d'autres bailleurs de fonds publics (comme les institutions), sujets philanthropes et bénévoles (Brouard/Larivet/Sakka, 2010, 46-64).

²⁰¹ <https://www.wikipreneurs.be/fr/fiches/entreprendre-entrepreneur/mettre-en-place-un-projet-dentrepreneuriat-cooperatif-ou-collaboratif#:~:text=L'entrepreneuriat%20coop%C3%A9ratif%20est%20bas%C3%A9,les%20membres%20d'une%20communaut%C3%A9>.

²⁰² <https://www.to.camcom.it/523-le-societa-cooperative>

L'entrepreneuriat coopératif, quant à lui, peut être considéré comme un terme quasi synonyme d'entrepreneuriat social, car il s'agit d'une pratique ayant pour but la contribution au développement économique d'un pays au moyen de l'innovation sociale, mais elle est mise en place principalement par les coopératives, qui poursuivent l'amélioration des conditions de leurs membres ainsi que du bien-être collectif (cf. Driouch/Erraoui, 2020, 141-159).

3.1.2 Banca di Credito Cooperativo

La section suivante approfondit le terme italien *Banca di Credito Cooperativo*, qui regroupe des banques spécifiques opérant selon les principes de l'économie sociale et solidaire et de la finance éthique.

En tant qu'hyperonyme La *Banca di Credito Cooperativo* regroupe à son intérieur deux termes hyponymes : la *banca cooperativa* et la *banca popolare*. Toutes les deux sont considérées comme *banche mutualistiche*, car leurs investissements sont destinés aux associés sans but lucratif. La *banca cooperativa* fournit des services de consultation en finance, des prêts à plusieurs organismes privés, mais elle présente une structure assez différente des banques commerciales. Ce type de banque est fortement lié à son territoire d'origine, c'est pourquoi elle porte très souvent le nom du territoire où elle a été fondée (cf. Dell'Atti/Intonti, 2006, 169). Elle s'adapte aussi aux exigences de ses clients selon leur profession et leurs difficultés économiques. Dans le cas de coopératives agricoles, ce type de banque considère les difficultés des agriculteurs en cas de problèmes dans l'irrigation et de sécheresse.²⁰³ En tant que *banche cooperative*, les *cooperative di risparmio e di credito* fournissent des services d'intermédiation financière. Les propriétaires sont tous associés, c'est pourquoi la gouvernance respecte le principe de la participation démocratique (un homme, une voix).²⁰⁴ Les *banche centrali cooperative* sont incluses dans cette catégorie comme des types de banques composés de plusieurs sociétés coopératives. Chaque banque gère les opérations financières des coopératives qui la composent.²⁰⁵ Les *banche popolari* peuvent être considérées comme un quasi-synonyme des banques coopératives, car elles sont actives sous le nom de sociétés coopératives (cf. Dell'Atti/Intonti, 2006, 169). En particulier, chaque associé peut posséder seulement un montant spécifique du capital

²⁰³ <https://it.economy-pedia.com/11030187-cooperative-banking>

²⁰⁴ <https://www.definebusinessterms.com/it/cooperativa-di-credito/>

²⁰⁵ <https://it.economy-pedia.com/11030187-cooperative-banking>

social (pas au-delà du 1% du capital). En outre, la mutualité est un élément important mais pas prépondérant, c'est pourquoi la plupart des actions sont détenues par les clients des institutions. Elles s'engagent toujours pour le développement des communautés locales et des relations avec les petites et moyennes entreprises.²⁰⁶

3.1.3 Finance solidaire

Le tableau suivant analyse le terme *finance solidaire* et analyse certains des termes principaux appartenant à ce sous-domaine de la finance.

Finance solidaire	C'est une composante de la finance durable, car elle favorise l'intérêt de la collectivité sur le long terme. Concrètement, la finance solidaire permet de financer des projets ou des investissements peu rentables qui ne seraient pas considérés dans les circuits financiers classiques. La finance solidaire repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires. Cette épargne collectée est ensuite orientée vers des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale. Plusieurs produits sont proposés aux épargnants, notamment des comptes et livrets bancaires solidaires, et des placements de partage qui prévoient la cession d'une partie des intérêts obtenus ou des dividendes encaissés au profit	Mettendo gli esseri umani e i loro legami sociali al centro della sua missione, la finanza solidale, in quanto branca della finanza, si propone come strumento al servizio dello sviluppo umano e societario: cerca di stabilire come target gli indigenti e gli esclusi, di promuovere la creazione di impieghi 'dignitosi' attraverso il sostegno alle piccole imprese, di adattare i servizi ai clienti, di rafforzare i benefici per loro e per le loro famiglie, di garantire la responsabilità sociale delle IMF di fronte ai loro dipendenti, ai loro clienti, alla comunità e all'ambiente. ²⁰⁸
-------------------	--	--

²⁰⁶<https://leg16.camera.it/522?tema=678&Le+banche+popolari#:~:text=Le%20banche%20popolari%2C%20sono%20is tituti,di%20investimenti%20in%20mercati%20esteri.>

²⁰⁸https://www.socioeco.org/bdf_dossier-17_it.html

	d'organismes ou d'associations. ²⁰⁷	
Prêt solidaire	Autrement appelé microcrédit, le prêt solidaire permet de prêter à des personnes ou des entreprises en situation de difficulté financière, dans le cas où elles ne peuvent pas accéder au crédit bancaire classique. En tant que moyen d'inclusion financière, il accompagne les emprunteurs dans la réalisation de leurs projets. Le prêt solidaire est accessible le plus communément via une plateforme où des particuliers peuvent interagir en direct avec des acteurs ayant besoin de financement sans intermédiaire bancaire ou financier. On parle dans ce cas de crowdfunding ou de financement participatif. Le prêt solidaire exige également quelques conditions pour son utilisation. Ainsi, l'emprunteur doit être âgé de 18 à 70 ans et résider en France métropolitaine. Ensuite, les candidats à l'emprunt doivent avoir une situation bancaire saine, des revenus stables, et ne pas être fichés au registre des incidents de remboursement des crédits ni au fichier des chèques. ²⁰⁹	Il prestito sociale è una forma di finanziamento tipica delle società cooperative e dei loro consorzi, che prevede l'apporto da parte di soci di capitali rimborsabili a titolo di finanziamento, solitamente a medio e lungo termine, a fronte della corresponsione di interessi. Il prestito sociale viene di norma erogato per il conseguimento dell'oggetto sociale della cooperativa. ²¹⁰
Investissement solidaire	L'investissement solidaire renvoie à la décision de supporter au moyen de financements des projets d'utilité	L'investimento etico, detto anche solidale, si propone il finanziamento di iniziative che operano nel campo dell'ambiente, dello sviluppo sostenibile, dei servizi sociali, della cultura e della

²⁰⁷ <https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/finance-solidaire.pdf>

²⁰⁹ <https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/finance-solidaire.pdf>

²¹⁰ <https://www.ecnews.it/nuove-disposizioni-prestiti-sociali-coop-parte/>

	sociale. C'est un synonyme d'épargne solidaire. ²¹¹	cooperazione internazionale. È diverso dall'investimento effettuato sui criteri ESG (ambiente, giustizia sociale, governance d'impresa), investimenti in aziende oppure in fondi comuni che mirano a generare un impatto sociale o ambientale oltre ai rendimenti finanziari. I criteri ESG riguardano i settori interni all'impresa, mentre l'investimento etico o solidale misura l'impatto esterno (le esternalità) ambientale e sociale. Questa modalità di finanziamento può essere considerata dai fondi pensione, gli assicuratori, gli individui con ingenti patrimoni e i gestori patrimoniali. ²¹²
--	--	---

La finance solidaire suit les principes illustrés dans le *Manifesto della finanza etica*, publié par l'*Associazione Finanza Etica* en 1998 : l'action est un droit de l'homme, l'efficacité de l'opération doit faire partie de la responsabilité sociale, l'enrichissement ne peut pas se baser sur la possession et les échanges d'argent, la transparence ainsi que la gouvernance démocratique doivent être respectées dans toute opération financière (cf. Lagoarde-Segot/Pérez/Cartapanis, 2014). Pourtant, la *finanza solidale* est un quasi-synonyme de *finanza etica*, car cette dernière désigne une branche de la finance qui pose des normes éthiques plus rigides sur les projets et les investisseurs outre la solidarité.²¹³

Dans le cas du *prêt solidaire*, le terme français désigne l'aide financière que des sujets privés peuvent donner à des individus ou des entreprises, alors que le terme italien *prestito sociale* fait plutôt référence au financement des projets développés par des sociétés coopératives. Le terme est ainsi strictement lié à la modalité d'investissement de certains acteurs de l'ESS (cf. Lacroix/Slitine, 2023).

²¹¹ Voir <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/finance-solidaire/investissements-solidaires-et-responsables/>

²¹² Voir <https://www.lamiafinanza.it/2019/01/investimento-solidale-dare-un-senso-agli-investimenti/>, https://it.wikipedia.org/wiki/Finanza_etica#:~:text=L'investimento%20etico%2C%20detto%20anche,cultura%20e%20della%20cooperazione%20internazionale.

²¹³ https://www.socioeco.org/bdf_dossier-17_it.html

3.1.4 Rentabilité financière et rentabilité économique

Le tableau suivant illustre les différences entre les deux termes :

Rentabilité économique	La capacité d'un investissement à générer des bénéfices, plus concrètement le rapport entre le revenu final et les sommes mobilisées pour l'obtenir, et mesurer ainsi la performance d'une entreprise. En d'autres termes, le ratio entre les revenus de la société et les investissements qui ont été nécessaires pour les obtenir. ²¹⁴	La redditività è la capacità di un'azienda di generare ricchezza tramite la sua gestione in un determinato periodo temporale. La sua analisi è condotta mediante la riclassificazione del conto economico, la quale permette di articolare o suddividere la gestione aziendale. ²¹⁵
Rentabilité financière	Métrique financière qui mesure la capacité des capitaux propres à dégager du profit auprès d'actionnaires. On mesure normalement la rentabilité financière nette, qui est égale à la capacité d'autofinancement nette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement diminuée des charges de maintien du potentiel de production destinées au renouvellement de l'outil productif et à la couverture des risques d'exploitation ²¹⁶	Dal termine inglese Return On Equity, l'indice di redditività finanziaria è un indicatore che misura la capacità di un'azienda di generare reddito mediante i propri fondi. Ai fini della redditività finanziaria non si tiene conto del debito che è stato utilizzato per generare tali benefici. Questo è ciò che lo differenzia dalla redditività economica, poiché include prestiti monetari. Tale redditività è calcolata sulla base dell'utile netto. Questo vantaggio finale si ottiene una volta detratte le tasse e gli interessi. ²¹⁷

Le terme dérivé *rentabilité* désigne un indicateur financier permettant de mesurer les bénéfices d'une entreprise ou d'un projet par rapport aux capitaux qui ont été investis. Autrement dit, la rentabilité est caractérisée par le rapport entre les profits et l'argent mobilisé pour obtenir ces profits.

²¹⁴ Voir <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1198481-rentabilite-definition-calcul-economique-financiere/>

²¹⁵ Dictionnaire Treccani, https://www.treccani.it/enciclopedia/redditivita_%28Dizionario-di-Economia-e-Finanza%29/#:~:text=redditivit%C3%A0%20Capacit%C3%A0%20di%20un'azienda,articolare%2Fsuddividere%20la%20gestione%20aziendale.

²¹⁶ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2058>

²¹⁷ <https://it.economy-pedia.com/11038129-financial-profitability-roe>

Dans le cas du terme complexe *rentabilité financière*, le collocatif *financier* joue notamment le rôle de spécifier le sous-domaine économique où la rentabilité est mesurée ²¹⁸

3.2 Analyse des termes complexes dans la langue source

Dans cette section nous analysons des termes complexes sémantiquement liés aux termes analysés dans le deuxième chapitre et de certains termes qui ont été extraits dans le texte source. L'étude suit la même procédure du deuxième chapitre et prévoit une proposition de traduction même dans le cas où le terme français désigne un système qui n'existe pas en Italie.

L'épargne de partage est notamment introduite en 1983, lorsqu'une partie des bénéficiaires du Fonds Commun de Placement Faim et développement était donnée sous la forme d'une donation au Comité catholique contre la faim et pour le développement. Il s'agit d'un terme qui ne trouve pas de correspondance dans l'histoire italienne, c'est pourquoi un terme italien est proposé et confronté avec d'autres termes afin de transmettre le concept.

Certains termes ne sont pas traduits, car il s'agit d'un acronyme ou d'un nom propre qui désigne exactement un organisme spécifique : c'est le cas de la Banque Publique d'Investissement (BPI), qui favorise l'entrepreneuriat chez les entreprises plus fragiles ou en voie de développement.

Épargne de partage	Elle est aussi appelée « produit de partage », et consiste, pour un épargnant, à faire don de tout ou partie des revenus de son placement à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental. Elle est apparue en France dès 1983 au	<i>Il risparmio condiviso</i> peut être un terme candidat qui désigne le concept suivant : 'un tipo di donazione che permette al donatore di finanziare un progetto di un'associazione che persegue un obiettivo di interesse generale.' ²²⁰
--------------------	--	--

²¹⁸ <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1198481-rentabilite-definition-calcul-economique-financiere/>

²²⁰ <https://www.altalex.com/documents/altalexpedia/2017/12/18/donazione>

	<p>moment de la constitution d'un Fonds Commun de Placement <i>Faim et développement</i>. Le placement, toujours existant, prévoyait le don d'une partie (50 ou 75 %) des bénéfices réalisés dans ce fonds au Comité catholique contre la faim et pour le développement.²¹⁹</p>	<p>En Italie il existe le terme plus général <i>donazione</i>, qui permet de financer directement une œuvre d'intérêt général avec une partie de son propre revenu</p>
<p>Banque publique d'investissement</p>	<p>La Banque publique d'investissement (BPI), est un organisme dont la mission est d'accompagner les entreprises dans leur développement. Elle a été fondée le 1er janvier 2013. On la connaît aussi sous l'appellation Bpifrance. En plus d'offrir des solutions financières pour créer et faire grandir son entreprise, la BPI propose de nombreuses aides dans toutes les régions de France : mise en réseaux, conseils, suivis... Elle promeut également l'entrepreneuriat. Enfin, elle œuvre pour instaurer un cadre propice aux activités économiques, notamment dans les territoires fragiles. Elle poursuit plusieurs objectifs spécifiques : sa première mission est la promotion de l'esprit d'entreprendre, particulièrement chez les jeunes. Pour ce faire, elle oriente les porteurs de projet et les entrepreneurs vers des professionnels compétents, grâce à sa forte implantation territoriale et son réseau dense. Elle accompagne ensuite les chefs et les créateurs d'entreprise en offrant des dispositions en coaching.</p>	

²¹⁹ <https://www.lafinancedepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/finance-solidaire/les-outils-de-la-finance-solidaire/>

	Troisièmement, elle facilite l'accès à de différents outils financiers (notamment des prêts d'honneur, des micro-crédits, des garanties bancaires pour obtenir des prêts). ²²¹	
Développement participatif local	Le développement participatif local prévoit le développement d'un territoire spécifique avec la participation active de la communauté locale dans toutes les phases du développement. Les acteurs concernés optent pour des actions partenariales afin de promouvoir le développement local. Les premières expériences participatives ont progressivement intégré une participation de plus en plus active des acteurs locaux, dans des méthodes toujours plus formalisées de diagnostic participatif par la construction de la concertation avec les populations rurales. ²²²	Lo sviluppo locale di tipo partecipativo (LLD) è uno strumento per coinvolgere i cittadini a livello locale nello sviluppo di risposte alle sfide sociali, ambientali ed economiche. Prevede operazioni atte a soddisfare bisogni locali, e contribuisce ad una crescita economica intelligente, sostenibile ed inclusiva. Tali operazioni vengono pianificate e messe in atto da gruppi di azione locali specifici nel territorio di riferimento ²²³
Système d'imposition forfaitaire	Un système d'imposition forfaitaire applique le même taux d'imposition à tous les contribuables, quelle que soit leur tranche de revenu. En règle générale, un impôt forfaitaire applique le même taux d'imposition à tous les contribuables, sans aucune déduction ou exemption. ²²⁴	Il regime fiscale forfettario è un sistema in cui il reddito imponibile viene determinato forfettariamente, in base a delle percentuali assegnate per legge ad ogni attività economica. Tali percentuali prendono il nome di coefficienti di redditività. ²²⁵

Pour chaque terme complexe l'élément final joue un rôle différent. Dans le cas de l'*épargne de partage*, la préposition simple *de* souligne la façon dont l'épargne est constituée, ce qui la

²²¹ <https://infonet.fr/lexique/definitions/banque-publique-dinvestissement/>

²²² https://www.memoireonline.com/10/17/10119/m_Le-developpement-local-participatif-dans-le-contexte-de-la-decentralisation-en-Cte-d-Ivoire-le17.html

²²³ http://quaderni.tecnostuttura.it/glossario/strategia_di_sviluppo_locale_di_tipo_partecipativo/

²²⁴ <https://jobphoning.com/dictionnaire/impot-forfaitaire#>

²²⁵ <https://fidocommercialista.it/regime-forfettario-significato/>

différencie de l'investissement conventionnel et qui la rend un hyponyme d'*investissement solidaire*. En effet, l'épargnant décide d'investir une partie de ses fonds (sous forme de placement) pour la réalisation d'un projet en tant que philanthrope ou donateur. La *Banque publique d'investissement* est composée en fait par deux éléments clés : l'adjectif *publique* désigne la nature de la banque, tandis que le substantif *investissement* désigne sa fonction, voire l'investissement dans les entreprises françaises. Dans le cas du terme *développement participatif local* l'adjectif *participatif* spécifie la façon dont le développement est mis en œuvre, voire au moyen de la participation des citoyens, tandis que l'adjectif *local* spécifie l'extension du développement, justement limitée à la communauté locale. Dans le dernier terme, le *système d'imposition forfaitaire*, le substantif *imposition forfaitaire* définit l'objectif du système, notamment l'application du même taux d'imposition à tous les contribuables sans différences.

3.3 Recherche de l'équivalent correct : la contribution du corpus italien et des sites spécialisés

Le corpus italien a fourni plusieurs termes candidats pour certains termes français qui ont été extraits du corpus français. Néanmoins, les sites spécialisés pour chaque terme ont permis d'approfondir le concept désigné par les termes candidats et d'en vérifier l'équivalence. La section suivante compare le terme français avec le candidat terme pour montrer les analogies et les différences entre le système français et le système italien.

Rendement financier	Le rendement financier est utilisé pour calculer le retour financier engendré par un investissement ou un placement. Le taux de rendement (en anglais <i>rate on return</i>) est dégagé par un placement, une opération financière ou un investissement et mesure la proportion qui a été calculée entre le revenu obtenu et la somme initiale. Le	La performance finanziaria è una misura dell'efficacia con cui un'azienda gestisce i propri fondi e genera profitti. Essa viene valutata attraverso l'analisi di una serie di indicatori finanziari, tra cui il margine di profitto, il rendimento del capitale investito e il free cash flow. ²²⁷
---------------------	---	---

²²⁷ <https://agicap.com/it/glossario/performance-finanziaria/>
<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/performance.html>

	taux de rendement est mesuré via un pourcentage, indiquant le profit ou la perte accumulée par rapport à l'investissement de départ. ²²⁶	
--	---	--

Le site spécialisé Agicap fait référence au terme italien complexe *performance finanziaria*. C'est un terme utilisé lorsqu'il s'agit d'évaluer les résultats d'une entreprise et d'établir les mesures successives pour atteindre les objectifs. Le site mentionne aussi le terme *indici finanziari*, qui désigne des index très importants pour comprendre la structure et la situation financière de l'entreprise. Ces indicateurs font référence aux comptes actifs et passifs d'une entreprise : les comptes passifs indiquent les ressources utilisées pour les investissements et l'extension de l'activité de l'entreprise, tandis que les comptes actifs indiquent les catégories de biens qui ont été l'objet des investissements (cf. Montagner, 2014).

Gouvernance démocratique	La gouvernance démocratique prévoit une gestion de l'entreprise fondée sur trois piliers : la transparence, la participation et la collaboration. Les principes d'une organisation doivent être communiqués de façon transparente, clarifiés sous la forme de règles statutaires. La participation doit être collective et répondre au principe de la démocratie (une personne -- une voix). Toutes les parties prenantes (bénévoles, partenaires, adhérents...) doivent pouvoir participer aux décisions de l'organisation. Dernièrement, la collaboration favorise le partage des compétences dans le respect du mandat de l'organisation et l'inclusivité. ²²⁸	La governance democratica è un tipo di gestione dell'impresa più inclusiva nei confronti dei suoi membri e dei beneficiari. Prevede la partecipazione dei lavoratori e dei beneficiari al processo decisionale, nonché la collaborazione fra tutti i membri dell'impresa. ²²⁹
--------------------------	--	--

Governance democratica est un terme nouveau appliqué à l'économie sociale et solidaire, il est normalement utilisé dans le domaine de la politique d'État et dans la politique européenne pour

²²⁶<https://squareup.com/fr/fr/glossary/rendement#:~:text=Le%20rendement%20consiste%20%C3%A0%20calculer,obtenue%20et%20la%20somme%20initiale.>

²²⁸ <https://www.avise.org/decouvrir-less/gouvernance/les-3-piliers-de-la-gouvernance-democratique>

²²⁹ <https://core.ac.uk/download/pdf/150081883.pdf>

définir la façon dont les institutions publiques se rapportent aux citoyens. Ce type de gouvernance demande la transparence, le respect de la diversité et une attention plus focalisée sur les exigences des citoyens et leurs attentes.²³⁰

La section suivante se focalise sur les termes candidats italiens du corpus italien. L'analyse est principalement composée de la définition du terme italien et du contexte où le terme était extrait, afin de mieux montrer l'aide donnée par le corpus italien.

Finanza etica	Per finanza etica si intende quel settore della finanza che pone le persone e l'ambiente al centro dell'attività creditizia e di investimento, pertanto oltre ai tradizionali metodi di valutazione, stabilisce come e dove allocare le risorse in base anche a valutazioni etiche o morali, che vanno ad arricchire e integrare l'analisi prettamente finanziaria. E' un tipo di finanza che deriva dall'evoluzione delle forme di finanza mutualistica, cooperativa, solidaristica che, soprattutto a partire dalla seconda metà del XIX secolo, si sono diffuse nelle economie avanzate per favorire l'inclusione finanziaria e l'accesso al credito delle categorie sociali più fragili. ²³¹	Le buone pratiche dell'Economia sociale e solidale individuate dalla ricerca ESSDAS sono state 55 e fanno riferimento a diversi settori o aree di competenza dell'economia sociale solidale. Tra "settori" di riferimento emergono: la filiera agricola e biologica, il commercio equo e solidale, il consumo critico, la finanza etica, il turismo responsabile, il riuso e riciclo, energie rinnovabili, artigianato ecocompatibile, servizi di welfare locale, sistemi di scambio non monetari, servizi di comunicazione alternativa, software libero (cf. Di Sisto/Troisi, 2017)
---------------	---	--

L'adjectif *etica* concerne des normes morales qui vont au-delà de l'aide réciproque adressée aux personnes et aux organisations en difficulté comme le souligne l'adjectif *solidaire*. La finance éthique répond à des principes éthiques qui ne prévoient pas notamment le financement de projets qui endommagent l'environnement ou qui pénalisent des catégories sociales. La finance solidaire a tout d'abord pour but le financement de projets qui supportent les catégories sociales les plus vulnérables dans un certain pays. Les deux termes peuvent être ainsi définis comme quasi-synonymes. Du point de vue linguistique, le terme peut

²³⁰ https://www.studisullintegrazioneeuropea.eu/Scarico/37_Morini.pdf

²³¹ https://it.wikipedia.org/wiki/Finanza_etica#:~:text=Per%20finanza%20etica%20si%20intende,vanno%20ad%20arricchire%20e%20integrare

être défini comme un hyponyme de la finance, car l'adjectif *etica* spécifie le rôle que ce sous-domaine se pose, à savoir un financement responsable qui supporte les projets éthiquement valides (cf. Gendron/Bourque, 2003, 50-61).

Imprenditoria sociale	Attività pianificate all'imprenditore con l'obiettivo di risolvere un problema sociale o quantomeno contribuire ad un cambiamento positivo attraverso le proprie iniziative commerciali. L'imprenditoria sociale inizia con l'identificazione di un problema sociale in una comunità, o nel mondo in generale, e con l'intenzione di risolverlo innovando i prodotti, fornendo lavoro o istruzione, sconvolgendo un'industria, o adottando un nuovo approccio alle metodologie fallimentari. ²³²	In diverse pratiche, l'economia sociale e l'imprenditorialità sociale vengono percepite in primo luogo come iniziative che danno lavoro a persone svantaggiate. Sono quindi chiamate "imprese sociali per l'integrazione al lavoro". L'imprenditoria sociale è percepita come uno strumento per risolvere i problemi di un territorio, mentre l'attenzione di molte pratiche rivolta all'inclusione sociale è un fattore importante da prendere in considerazione in chiave più globale (cf. Di Sisto/Troisi, 2017).
-----------------------	---	--

L'adjectif *sociale* spécifie l'objectif de l'entrepreneuriat, voire la création de la valeur sociale au moyen de projets innovants. Ainsi, *l'imprenditoria sociale* peut être considérée comme un hyponyme de *imprenditoria*, étant donné sa mission de promouvoir une nouvelle façon d'entreprendre qui est liée à la société et à l'environnement.

Partecipazione democratica	Partecipazione al processo decisionale di un'impresa o altra organizzazione estesa a tutti i membri e agli stakeholder. ²³³	Il concetto di interesse generale racchiude una pluralità di azioni con un impatto positivo sul benessere della società attraverso la soddisfazione di bisogni sociali, contribuendo al suo sviluppo socioeconomico. La pluralità di significati di questo termine deriva
----------------------------	--	---

²³² <https://marketsplash.com/it/imprenditoria-sociale/#:~:text=What%20is%20this%3F-.Definizione%20Di%20Imprenditorialit%C3%A0%20Sociale%20%F0%9F%A4%93,tradizionale%20con%20l'impatto%20sociale.>

²³³ <https://www.altalex.com/documents/news/2023/03/17/partecipazione-democratica-inquadramento-costituzionale-europeo>

		dall'aggettivo "sociale", diversamente interpretato in letteratura. La prima accezione di sociale si riferisce alla partecipazione democratica di tutti i lavoratori alle decisioni economiche e alla redistribuzione degli utili (ad esempio, l'impresa cooperativa) (cf. Venturi/Gardini, 2014).
--	--	--

Pour ce terme, l'adjectif *democratica* spécifie la modalité de participation des travailleurs, donc un type de participation à l'intérieur de l'entreprise. Les parties prenantes et les employés d'une entreprise participent activement au processus décisionnel. En considérant cette définition, la *partecipazione democratica* peut être considérée comme quasi-synonyme de *management partecipativo*, car le dernier terme est plus focalisé sur la modalité de gestion de l'entreprise de la partie de l'entrepreneur.

3.4 La consultation des sites spécialisés sur l'ESS en Italie

3.4.1 Institut national de la statistique Istat

Les sites sur l'économie sociale et solidaire ont fourni beaucoup d'informations sur ce sous-domaine en Italie. L'Institut national de la statistique (Istat) fournit plus de détails sur le niveau de développement de l'ESS en Italie. Selon les données disponibles l'ESS est principalement représenté par les associations (75,7%) et les coopératives (15,6%). Ces dernières contribuent le plus au financement de l'économie sociale avec un montant total de 28,6 milliards d'euros. 12,7 milliards d'euros composent la valeur ajoutée des coopératives actives dans le secteur sanitaire et de l'assistance sociale. Ce sont toujours les coopératives qui ont le nombre le plus élevé d'employés

(1,15 million) par rapport à toutes les autres organisations. Les secteurs qui donnent les revenus les plus élevés sont l'instruction, l'assistance sanitaire et sociale, les activités culturelles et les services de support aux entreprises. Pour ce qui concerne le type d'activité, l'Istat fait la distinction entre les organisations opérant dans le marché (*unità market*), actives dans l'offre de biens et de services, et les organisations qui ont choisi une autre façon d'opérer (*unità non market*). Ces dernières optent pour l'offre gratuite de services ou l'offre de services à des conditions différentes (par exemple l'offre de produits en échange de dons adressés à l'organisation). En considérant les employés des organisations de l'ESS, les données sont plus récentes (2017) et analysent leurs conditions par rapport aux entreprises à but lucratif. 57,2% des employées sont des femmes qui travaillent surtout dans les fondations et dans d'autres organisations différentes des coopératives et des associations. Le travail à temps partiel est souvent privilégié par le personnel de l'organisation afin de concilier la famille avec les horaires de travail. 26,1% des femmes travaillent comme dirigeants dans l'économie sociale, une valeur plus élevée par rapport au pourcentage dans l'économie conventionnelle (15,4%). Les jeunes sont une autre catégorie active dans l'économie sociale. Même s'ils composent une petite partie des travailleurs, ils ont beaucoup de possibilités de formation comme dans les entreprises conventionnelles. Ils représentent 13,9% des travailleurs dans les coopératives, 10,6% des travailleurs dans les associations, et 16,4% des employés dans les entreprises. Presque la moitié (56%) des jeunes est employé avec un contrat de travail à durée indéterminée. Pour ce qui concerne le secteur d'activité, les organisations ESS jouent un rôle différent dans la santé publique selon la région où elles sont actives : l'Istat a classifié les organisations en trois groupes selon leur impact dans ce secteur et le nombre des employés qui décident de travailler dans ces organisations. Le premier groupe, le plus large, comprend la plupart des régions méridionales italiennes, une grande partie de l'Italie centrale et le nord-ouest et ne voit pas une participation importante des acteurs de l'ESS. Le secteur sanitaire est principalement réglé par les institutions publiques. Le deuxième groupe comprend certaines régions centrales et le nord-est. Les institutions publiques continuent à jouer un rôle essentiel, mais les acteurs de l'ESS exercent une activité précieuse qui donne plus de valeur dans l'économie régionale. Le troisième groupe inclut très peu de régions (Puglia, Lombardia, Campania) qui présentent un équilibre optimal entre le travail des organisations de l'ESS et des institutions publiques. Toutes les deux exercent une influence décisive sur l'économie régionale. Pour ce qui concerne l'instruction, les organisations de l'ESS exercent une influence plus importante dans les régions où les institutions publiques ne sont pas prédominantes. Tout considérant, le site offre un cadre général des secteurs où les organisations de l'ESS sont les acteurs principaux et contribuent à l'ajout de valeur économique. Il décrit également les conditions des travailleurs dans ces organisations en comparaison avec les emplois offerts dans les entreprises conventionnelles.

3.4.2 Italia non-profit

Le site *Italia non-profit* donne en revanche des informations sur les organisations non lucratives appartenant à la section *Terzo Settore*. En Italie cette section est réglée par le code *Codice del Terzo Settore*, qui définit les caractéristiques de ces organisations ainsi que les types d'activités qu'elles peuvent exercer (en italien *attività di interesse generale*). Le code définit en particulier quatre types d'organisation : *l'organizzazione di volontariato*, *l'associazione di promozione sociale*, *l'impresa sociale*, *l'ente filantropico*. La première organisation exerce des activités au bénéfice d'un groupe de la communauté locale au moyen du bénévolat. En effet, la plupart de ses associés travaillent comme bénévoles de l'organisation. Le deuxième terme désigne une organisation qui agit en faveur de ses propres associés ou d'autres personnes externes. Dans ce cas, aussi, la plupart des associés travaillent en tant que volontaires. La troisième catégorie est spéciale, car elle définit une entreprise qui exerce son activité sans but lucratif et pour des finalités de forte utilité sociale. Une partie du revenu peut être partagé parmi les associés, mais il s'agit d'un pourcentage très bas afin de respecter le principe de la non-lucrativité. L'entreprise ne peut pas être composée d'un seul associé, elle ne peut pas être qualifiée comme une institution publique et adresser ces activités uniquement au bénéfice des associés. La quatrième catégorie désigne finalement une organisation qui met à disposition des biens, des services ou de l'argent sous forme d'investissement pour les personnes plus défavorisées ou pour financer des activités d'intérêt général. Ses ressources économiques sont principalement constituées de contributions privées ou publiques. Les syndicats, les partis politiques et les entreprises commerciales ne peuvent pas être considérés comme des organisations de *Terzo Settore*. Cette classification est très utile pour approfondir les désignations correctes et distinguer une organisation de l'autre.

D'autres sites ont permis de mieux approfondir le sous-groupe des sociétés coopératives. En Italie, les coopératives sont définies selon la mutualité et leur finalité. Le site *Informazione fiscale* communique des informations détaillées sur la façon dont les coopératives sont classifiées. Le site fournit une première distinction sur la base de l'organisation : une coopérative *a mutualità pura* les bénéficiaires des activités sont les mêmes associés, tandis que dans une coopérative *a mutualità non prevalente* les bénéficiaires peuvent être aussi des autres groupes au dehors de la coopérative. Il y a ensuite une deuxième distinction selon la finalité que la coopérative poursuit : les *cooperative di produzione e di lavoro* fournissent des biens et des services dans le marché et offrent en même temps de meilleures conditions de travail pour leurs associés. Chaque associé est défini comme *co-*

imprenditore (entrepreneur), car il collabore dans la gestion de l'entreprise, participe activement au processus décisionnel et aux risques d'entreprise, contribue à la formation du capital social. Les *cooperative sociali* sont actives dans le secteur social et sanitaire et pédagogique, mais elles peuvent exercer d'autres activités productives. Les services sociaux et sanitaires peuvent concerner l'assistance à domicile, la réhabilitation, ou l'insertion des personnes défavorisées dans le marché du travail, tandis que les services pédagogiques peuvent inclure des cours de formation professionnelle. À ce propos, la législation italienne classe les *cooperative sociali* en deux hyponymes : *cooperative A* et *cooperative B*. Le premier désigne les coopératives qui exercent des activités sociales, sanitaires et pédagogiques au bénéfice des associés et d'autres personnes au dehors de la coopérative. Il inclut à sa fois deux autres hyponymes : les *cooperative di servizi sociali* et les *cooperative di solidarietà sociale*. Le premier hyponyme désigne les coopératives de production qui offrent des services avec l'aide d'associés hautement qualifiés. Le deuxième hyponyme regroupe les coopératives qui offrent des services sociaux, sanitaires et pédagogiques au public. Il s'agit par exemple de coopératives qui assistent les personnes âgées, les personnes handicapées ou invalides. Dans ce cas, les associés peuvent travailler avec des travailleurs externes à la coopérative, mais toujours qualifiés. Les *cooperative B* sont en revanche principalement consacrées à l'insertion professionnelle des personnes les plus défavorisées (ex. : ex-détenus, personnes handicapées, personnes avec des problèmes psychologiques...). Un autre site spécialisé souligne l'importance de ce dernier type de coopérative en Italie. D'un côté, les institutions publiques ont de plus en plus souvent assigné des services sanitaires, sociaux et pédagogiques à ces organisations. De l'autre côté, les citoyens ont constitué au cours de l'histoire des associations autonomes sans but lucratif pour satisfaire des exigences collectives ou pour renouveler l'offre de services d'assistance. Les *cooperative sociali* respectent les trois principes de la mutualité : la participation active des associés, une gouvernance démocratique et l'ouverture à de nouveaux candidats. En particulier, le concept de *scopo mutualistico* concerne strictement la relation entre la coopérative et les associés : la coopérative doit prévoir l'offre de biens, de services et des emplois pour les mêmes membres à des conditions plus favorables.

3.4.3 Finanza etica e solidale

Certains sites spécialisés ont permis d’approfondir le sous-domaine de la finance solidaire. Le site *Banca Etica*²³⁴ compare la finance éthique avec la finance durable, en soulignant la sélection plus rigide des investisseurs et des projets. Dans le cas de la finance durable la maximisation du profit et la valeur des actions restent les objectifs primaires, mais les investisseurs du projet doivent tenir compte de l’impact du projet sur l’environnement. La finance éthique, aussi, prévoit un revenu final, mais il ne doit pas dépasser l’objectif primaire, qui est la maximisation des bénéfices pour la société et l’environnement. Les produits financiers proposés et les plans d’entreprise font toujours l’objet d’évaluation afin de vérifier leur impact social et environnemental. Une autre particularité de la finance éthique est représentée par les critères ESG (*Environmental, Social and Governance*), qui incluent la transparence, la participation, le modèle de gouvernance et l’impact sur la société. Les investissements de l’entreprise Big Tech ne sont pas notamment acceptés malgré la réduction des émissions de CO₂ car le système fiscal utilisé n’est pas transparent. Pour ce qui concerne la modalité d’action, la finance éthique se focalise investit sur l’activité de sensibilisation de la collectivité afin de montrer les effets négatifs d’un type de finance qui vise exclusivement à la maximisation du profit final dans un délai de temps très bref. Dans son contact avec l’entreprise, la finance éthique essaie toujours de construire un dialogue avec elle afin de l’encourager à améliorer ses prestations sur le plan social et environnemental.

L’organisme *Banca d’Italia*²³⁵ a publié un document qui explique les modalités d’intervention de la finance éthique. Les banques définies comme éthiques recherchent l’inclusion financière et promeuvent toutes les activités qui donnent des bénéfices à la collectivité. Dans le processus décisionnel les banques éthiques considèrent les principes éthiques ainsi que l’impact social et environnemental des investissements. Le site *Italia che cambia*²³⁶ spécifie les critères qui règlent la finance éthique. Les banques sont avant tout transparentes : les investisseurs peuvent rechercher des informations complètes sur les entreprises et les projets objet d’investissement. Les investissements sont définis comme *socialmente responsabili*, voire respectueux des principes éthiques que les partenaires et les investisseurs partagent. Les investissements supportent aussi les projets et les

²³⁴ <https://www.italiachecambia.org/2023/09/finanza-etica/>

²³⁵ <https://www.eticasgr.com/etica-sgr/ci-presentiamo>

²³⁶ <https://www.italiachecambia.org/2023/09/finanza-etica/>

organisations qui ont un impact positif sur la société selon le principe de l'investissement à impact. Enfin, les associés et les épargnants peuvent avoir leur droit de vote dans les assemblées des actionnaires afin de promouvoir des pratiques durables et responsables chez la société qui est l'objet d'investissements. Les épargnants et les associés sont de cette façon impliqués dans toutes les étapes du processus décisionnel. Les banques qui appliquent ces critères offrent ainsi plus de garanties par rapport aux banques traditionnelles. En effet, la finance traditionnelle pose beaucoup de limitations. L'accès aux services financiers traditionnels est notamment très limité dans beaucoup de pays. Les institutions financières opèrent ainsi dans les régions plus développées et posent plus de bénéfices aux personnes ayant un revenu plus élevé. Les commissions des transactions financières sont très coûteuses, c'est pourquoi beaucoup de personnes décident de ne pas participer au système financier. Les transactions demandent des jours ou même quelques semaines pour être confirmées, ce qui mine leur efficacité. La finance traditionnelle est aussi régie par des institutions financières publiques centralisées, comme les banques traditionnelles et les gouvernements.²³⁷ Ce modèle pose très souvent des problèmes liés à l'absence de transparence et de contrôle sur ses propres investissements. Les investisseurs rencontrent aussi des difficultés lorsqu'ils ne peuvent pas participer à tous les processus décisionnels et à la gestion des investissements. Ils ne comprennent ainsi pas les risques auxquels ils peuvent faire face. Les normes bureaucratiques excessives finissent finalement ralentir l'innovation et limitent fortement l'accès à de nouvelles opportunités de financement. La finance éthique représente une solution alternative qui met au centre la confiance des clients, la transparence, la sécurité et l'évaluation de l'impact des projets. En Italie, la finance éthique se développe au cours des années 1980s à partir de l'expérimentation *Mag*. Il s'agit de l'acronyme de *Mutue di AutoGestione*, des sociétés basées sur un rapport de confiance entre les associés et avec les réalités qui sont financées. La première société *Mag* était fondée à Vérone en 1978, et suivie par beaucoup d'autres sociétés dans l'Italie du Nord. D'autres acteurs importants ont été la *Banca Popolare Etica* et l'*Etica Sgr*. La *Banca Popolare Etica* était composée de membres d'organisations non lucratives, qui aidaient directement tous les acteurs sans but lucratif (à l'exception des institutions publiques). La finance éthique comprend actuellement plusieurs secteurs précis. La *banca etica* offre notamment des services financiers avec une attention plus soutenue envers la société et l'environnement. Ce type de banque peut aussi promouvoir les investissements sur l'énergie renouvelable, la construction durable et des projets sociaux. Le terme *fondo etico* désigne un fonds d'investissement destiné aux entreprises qui ont un impact positif au niveau social, environnemental et de la gouvernance interne. Ce type de fonds va concilier le rendement financier avec un impact qui soit durable. La *microfinanza* prévoit en

²³⁷ <https://wisesociety.it/tag/finanza-etica/>

revanche l'offre de services financiers (assurances, prêts) aux personnes avec un revenu plus bas ou en tout cas économiquement défavorisées. Tout considérant, il s'agit d'une branche de la finance très précise, qui contraste la plupart de fois avec le système traditionnel. La finance solidaire est moins rigide et plus proche aux organisations, aux entreprises et aux individus en difficulté.²³⁸

3.5 Pécularités posées par les termes italiens

Dans le paragraphe suivant les termes sont partagés selon le concept qu'ils désignent et selon les analogies apparentes. Il y a notamment des termes italiens comme *lavoro atipico* et *lavoro irregolare* qui peuvent sembler des synonymes, mais qui désignent en fait des concepts différents. Le premier désigne tout simplement un emploi qui ne présente pas les caractéristiques des emplois traditionnels, alors que le deuxième désigne tous les travaux qui ne sont pas officiellement reconnus et pour cette raison hors de la loi. Cette classification permet d'approfondir la sphère sémantique des termes, de clarifier ainsi les concepts et d'individuer les faux synonymes.

Società cooperativa	Società a capitale variabile, iscritta in un apposito albo, che si caratterizza per il fatto di presentare uno scopo prevalentemente mutualistico, che la distingue dalle altre società commerciali di persone e di capitali, le quali hanno uno scopo puramente speculativo. I soci hanno l'opportunità di trovare un lavoro a condizioni migliori rispetto a quanto offerto dal mercato tradizionale e ricevono una parte del profitto, redistribuito fra tutti i soci ²³⁹
Cooperativa sociale	La cooperativa sociale è un iponimo di società cooperativa che agisce nell'interesse della

²³⁸ <https://wisesociety.it/economia-e-impresa/criteri-esg-cosa-sono-aziende-investimenti-titoli-sostenibili/>

²³⁹ http://www.merliniemerlini.com/documenti/utility/19_allegato_702.pdf

<https://www.wikilabour.it/dizionario/impresa/societa-cooperativa/#:~:text=Le%20societ%C3%A0%20cooperative%20sono%20societ%C3%A0,hanno%20uno%20scopo%20puramente%20speculativo.>

	<p>comunità promuovendo l'integrazione sociale; in quanto impresa privata viene disciplinata dalle leggi del diritto privato, ma è priva di scopi di lucro e volta al perseguimento di un interesse generale, della collettività, un interesse sociale. Le cooperative sociali si dividono in cooperative a cosiddetta "mutualità pura" (nel caso in cui operino esclusivamente a favore dei propri soci) e cooperative a cosiddetta "mutualità non esclusiva" (quelle cioè che possono operare anche con soggetti terzi), tra le quali è possibile individuare due ulteriori sottotipi, e cioè le cooperative a mutualità prevalente e le cooperative diverse²⁴⁰</p>
--	--

Indice di bilancio	Dati la cui elaborazione consente di osservare la redditività, ovvero la capacità di un'impresa di produrre reddito. In questo caso gli indicatori indicano i ricavi e i costi delle diverse prospettive per gli investitori. Permettono anche di misurare la liquidità, ovvero la situazione finanziaria dell'impresa, e la solvibilità, cioè la capacità di ripagare i propri debiti entro i termini di scadenza. ²⁴¹
Indice di redditività	Gli indici di redditività sono inclusi tra gli indici di bilancio e misurano la capacità di un'impresa di generare valore e produrre reddito. Fanno parte della categoria più ampia degli indici di bilancio. Per una valutazione completa della performance aziendale è necessario misurare gli indici di redditività assieme agli indici di bilancio, in particolare gli indici patrimoniali e finanziari. Altrettanto importante è osservare le variazioni degli indici nel tempo, attraverso il calcolo e l'analisi dello stesso indicatore eseguita su bilanci di annualità differenti (almeno 3) in modo da studiare le variazioni da un periodo all'altro, e risalire poi ai fattori che li hanno determinati ²⁴²
Indice di redditività del capitale proprio	Dall'inglese ROE (Return on Equity) è un indicatore iponimo dell'indice di redditività che misura il reddito che l'impresa riesce a produrre

²⁴⁰ http://www.merliniemerlini.com/documenti/utility/19_allegato_702.pdf

²⁴¹ <https://agicap.com/it/articolo/indici-di-bilancio/#:~:text=Si%20tratta%20di%20uno%20strumento,sull'andamento%20dell'impresa.>

²⁴² <https://farenumeri.it/indici-di-redditivita-pmi/#:~:text=Gli%20indici%20di%20redditivit%C3%A0%20misurano,ampia%20degli%20indici%20di%20bilancio.>

	in base al capitale proprio, ovvero le proprie risorse finanziarie. Può anche essere descritto come la redditività netta attesa dai conferenti capitale di rischio, ovvero il rendimento percentuale annuo per gli azionisti, come conseguenza del loro investimento nel capitale di rischio dell'impresa ²⁴³
Finanza etica	In quanto iponimo di finanza, designa un insieme di attività finanziarie sviluppate con metodi, strategie e strumenti che, discostandosi dall'ottica del massimo profitto, consentono di perseguire un congruo guadagno anche attraverso l'assunzione di impegni di rilevanza sociale. Indica sia gli intermediari finanziari che destinano una parte dei profitti dell'attività svolta a scopi di beneficenza, sia quelli che assumono partecipazioni nelle imprese al fine di orientarne attivamente la gestione verso una maggiore responsabilità sociale, sia quelli che dichiaratamente non investono in imprese che abbiano violato alcuni criteri etici individuati a priori dai loro clienti ²⁴⁴
Finanza sostenibile	Co-iponimo di finanza etica, la finanza sostenibile tiene in considerazione principalmente fattori di tipo ambientale (<i>Environmental</i>), sociale (<i>Social</i>) e di governo societario (<i>Governance</i>), i cosiddetti fattori ESG, nel processo decisionale di investimento, indirizzando i capitali verso attività e progetti sostenibili a più lungo termine. La finanza sostenibile è dunque l'applicazione del concetto di sviluppo sostenibile all'attività finanziaria ²⁴⁵
Prestito sociale	Una forma di finanziamento tipica delle società cooperative e dei loro consorzi, che prevede l'apporto da parte di soci di capitali rimborsabili a titolo di finanziamento, solitamente a medio e lungo termine, a fronte della corresponsione di interessi. Il prestito sociale viene di norma erogato per il conseguimento dell'oggetto sociale della cooperativa ²⁴⁶

²⁴³ <https://www.insidemarketing.it/glossario/definizione/roe/>

²⁴⁴ <https://www.treccani.it/enciclopedia/finanza-etica/#:~:text=Per%20finanza%20etica%20si%20intende,di%20impegni%20di%20rilevanza%20sociale.>

²⁴⁵ <https://economiepertutti.bancaditalia.it/informazioni-di-base/finanza-sostenibile/?dotcache=refresh>

²⁴⁶ <https://www.coopsole-onlus.it/wp-content/uploads/2014/08/sole-reg-prestitosociale.pdf>

Prestito solidale	Un piccolo ausilio di natura economica che i singoli associati, valutando il caso specifico, decidono di offrire facendosene carico senza nessun interesse economico ²⁴⁷

Lavoro atipico	Con il termine lavoro atipico si intendono tutti quei contratti di lavoro non abituali, diversi dai tradizionali contratti di lavoro dipendente a tempo indeterminato e dalle forme di lavoro autonomo, caratterizzati da una maggiore flessibilità del lavoro ²⁴⁸
Lavoro irregolare	Il fenomeno del lavoro nero, definito anche “sommerso” o “irregolare”, consiste nella pratica di impiegare lavoratori subordinati senza aver comunicato l’assunzione al Centro per l’Impiego, con ogni conseguenza sotto il profilo retributivo, contributivo e fiscale. Il lavoratore che presta la propria attività lavorativa in assenza di regolare contratto di lavoro non ha copertura assicurativa, né tutela in caso di licenziamento. In sintesi, la fattispecie del lavoro irregolare coincide con l’illecita occupazione di lavoratori, la cui assunzione non risulta dalle scritture o da altra documentazione obbligatoria: a livello pratico, si verte nell’ipotesi di instaurazione di un rapporto di lavoro in evidente violazione di tutte le prescrizioni normative dettate al riguardo, quali, ad esempio, l’omessa comunicazione di assunzione al Centro per l’impiego, l’omessa registrazione sul libro matricola che consente agli organi di vigilanza l’immediato riscontro del personale occupato ²⁴⁹

²⁴⁷ <https://www.approdosicuro.com/prestito-solidale/>

²⁴⁸ <https://www.cislpiemonte.it/glossario/atipico-lavoro/#:~:text=Con%20il%20termine%20lavoro%20atipico,dalle%20forme%20di%20lavoro%20autonomo.>

²⁴⁹ <https://www.wikilabour.it/dizionario/irregolarita/lavoro-irregolare-lavoro-nero/>

Le chapitre prochain se focalise sur le langage technique identifié dans le texte objet d'étude, notamment le langage économique, financier et institutionnel. Son analyse est le point de départ pour une meilleure compréhension du texte et pour sélectionner les termes italiens candidats sur la base de la comparaison des termes français et italiens dans les chapitres précédents.

Chapitre IV

Le transcodage du texte cible

Ce chapitre pose la question pratique de la traduction en italien du texte *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail* de Fonteneau et Pollet. Les premières sections abordent le langage financier et économique, tandis que les dernières se focalisent sur la terminologie liée au monde du travail, notamment sur les termes complets ainsi que les acronymes. Ces derniers sont également importants pour analyser le langage technique du texte source et comprendre précisément les concepts désignés.

4.1 Le langage de l'économie et de la finance

La recherche terminologique dans les chapitres précédents a montré beaucoup de termes techniques liés à l'économie et à la finance. Puisque le texte source fait aussi allusion à d'autres sous-domaines par rapport à l'économie sociale, il est nécessaire d'analyser des termes spécialisés qui permettent de prendre confiance avec le langage technique. Cette section est organisée en deux sous-sections : la première analyse des termes techniques utilisés en économie et les compare avec les termes inhérents à l'ESS pour définir les différences principales du point de vue linguistique, tandis que la deuxième analyse les termes techniques appartenant au sous-domaine de la finance en montrant les particularités de la finance solidaire ou « alternative » par rapport à la finance conventionnelle.

4.1.1 Le langage économique

Le langage économique est caractérisé par l'interrelation entre la communication et la coopération parmi plusieurs acteurs différents. En économie il existe trois types de coopération sur la base de la modalité de participation : la coopération en collaboration (dont l'objectif est la constitution d'une opération commune pour atteindre le but), la coopération compétitive (qui présuppose en revanche la compétition comme modalité) et la coopération antagoniste (qui présuppose l'élimination des actions des actants compétents pour réussir) (cf. Ehlich, 2007, 21-40).

L'ESS étant plus focalisée sur la coopération en collaboration présente beaucoup de termes renvoyant à la coopération, ainsi qu'à la collectivité. En considérant le monde d'entreprise il est par exemple possible de remarquer le management participatif, qui prévoit la participation directe des employés au processus décisionnel (comme vu dans la troisième section du deuxième chapitre). L'ajout d'adjectif *social* change de façon significative la position de l'entreprise, car il désigne un déplacement vers les organismes à but non lucratif. L'entreprise sociale présente notamment la double caractéristique de générer des revenus économiques et de poursuivre en même temps des objectifs sociaux. Comme vu dans la troisième section du deuxième chapitre, le terme *entreprise sociale d'insertion* est un hyponyme d'*entreprise sociale* composé par l'adjectif *social*, qui définit sa nature et sa position juridique en tant qu'acteur de l'ESS, et le substantif *insertion*, qui définit en revanche son objectif social (voire l'insertion des personnes plus défavorisées dans le marché du travail).

Cette sous-section compare des termes très spécifiques liés à l'économie classique et à l'ESS avec l'objectif d'observer les relations sémantiques parmi les termes et de formuler une distinction entre ces deux mondes. Les termes sont partagés en groupes selon leur relation. Dans chaque groupe le premier terme est le point de départ pour explorer les autres termes, qui appartiennent à la même sphère sémantique. Le terme *haut de bilan*, analysé dans la quatrième section du deuxième chapitre, est notamment issu du sous-domaine de l'économie d'entreprise et devient la base pour identifier et analyser les termes qui ont une relation sémantique avec lui, comme l'antonyme *bas de bilans*.

Haut de bilan	Le terme est issu de la présentation réelle du bilan qui fait apparaître en haut du bilan les emplois et les ressources à long terme de l'entreprise que sont les fonds propres, les dettes à long terme et les financements sur le long terme. Il est en particulier utilisé pour désigner les éléments à long terme qui constituent le bilan, que ce soit à l'actif ou au passif. ²⁵⁰	Il patrimonio netto è una grandezza dello stato patrimoniale che si ottiene dalla differenza tra attività e passività che fanno parte dello stato patrimoniale dell'azienda. Misura la consistenza del patrimonio di proprietà dei soci dell'impresa e, in questa prospettiva, è dato dalla differenza tra patrimonio lordo (attività) e debiti verso terzi (passività). Nelle analisi di bilancio il patrimonio netto rappresenta le fonti di finanziamento interne, e per tale ragione è definito anche
---------------	--	---

²⁵⁰ <https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html>

		capitale proprio, mezzi propri o anche capitale di rischio. ²⁵¹
Opérations de haut de bilan	Cette collocation désigne les stratégies d'ingénierie financière sur le long terme que mettent en place les entreprises et qui permettent, par exemple, de réaliser des augmentations du capital et des fusions acquisitions ou des restructurations de dettes ²⁵²	Le transazioni finanziarie includono i trasferimenti di proprietà di azioni e strumenti finanziari partecipativi, le operazioni su strumenti finanziari derivati e altri valori mobiliari, e le operazioni ad alta frequenza ²⁵³
Bas de bilan	Autrement appelé la partie basse du bilan d'une entreprise, il se compose de l'actif circulant, et au passif des dettes court-terme. En règle générale, il comprend tout ce que l'entreprise possède et doit à court terme ²⁵⁴	Lo stato patrimoniale è un documento contabile che riporta, alla data di chiusura di bilancio, il valore dei beni e dei capitali di cui dispone un'azienda ²⁵⁵
Comptes d'actifs	Les ressources et les emplois durables d'une entreprise ²⁵⁶	Quando si parla di patrimonio aziendale si fa riferimento all'insieme dei beni mobili e/o immobili, che un'azienda possiede in un determinato momento. Al suo interno trovano parte anche tutti quei vincoli che gravano su detto patrimonio (finanziamenti, debiti...). ²⁵⁷
Charges	Les charges sont composées par toutes les sommes versées qui appauvrissent l'entreprise ²⁵⁸	I costi aziendali sono i costi sostenuti dall'impresa per la produzione di un bene o di un servizio che finirà sul mercato per essere venduto ²⁵⁹

²⁵¹ Voir <https://farenumeri.it/patrimonio-netto/>

²⁵² <https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html>

²⁵³ https://www.treccani.it/enciclopedia/imposta-sulle-transazioni-finanziarie-c-d-tobin-tax_%28Diritto-on-line%29/

²⁵⁴ <https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html>

²⁵⁵ <https://italfinance.it/it/blog/stato-patrimoniale-che-cose-bilancio>

²⁵⁶ <https://www.compta-facile.com/actifs-passifs-produits-et-charges/#:~:text=r%C3%A9sultat%20en%20comptabilit%C3%A9-Les%20actifs%20en%20comptabilit%C3%A9,attend%20des%20avantages%20%C3%A9conomiques%20futurs>

²⁵⁷ <https://agicap.com/it/articolo/patrimonio-aziendale/>

²⁵⁸ <https://www.compta-facile.com/actifs-passifs-produits-et-charges/#:~:text=r%C3%A9sultat%20en%20comptabilit%C3%A9-Les%20actifs%20en%20comptabilit%C3%A9,attend%20des%20avantages%20%C3%A9conomiques%20futurs>

²⁵⁹ <https://agicap.com/it/articolo/costi-aziendale/#:~:text=Quando%20si%20parla%20di%20costi,sul%20mercato%20per%20essere%20venduto.>

Le groupe suivant est composé du terme *fonds d'investissement* et de deux termes hyponymes, le *fonds d'investissement à gestion active* et le *fonds d'investissement à gestion passive*. Comme le montre le tableau, ces deux termes sont utilisés dans le langage économique classique étant donné l'objectif financier de dépasser la performance du marché ou tout simplement de la répliquer.

Fonds d'investissement	Le fonds d'investissement est également nommé fonds de placement. Il s'agit d'une société d'ordre public ou privé qui investit du capital pour soutenir des projets souvent innovants. Il possède un fort potentiel d'opportunités d'évolution et est une source primordiale pour le financement de certaines entreprises, et en particulier des PME. Pour fonctionner, le fonds d'investissement organise des collectes auprès des propriétaires (en tant qu'investisseurs privés) qui sont appelés épargnants (cf. Rigouzzo, 2014, 213-228). Ces collectes servent à investir dans des parts d'actifs en vue d'un projet de développement ou d'innovation d'une entreprise. La rentabilité quitte parfois à prendre de gros risques. ²⁶⁰	I fondi di investimento sono prodotti finanziari che consentono di investire il proprio denaro tramite la sottoscrizione di quote di partecipazione al patrimonio collettivo. Chi decide di sottoscrivere un fondo di investimento acquista titoli per partecipare a profitti o perdite a seconda del numero di quote detenute in portafoglio. L'investitore sostiene dei costi di diversa natura, che cambiano in base all'offerta del singolo fondo. In generale, possono esserci costi d'ingresso, di gestione, di performance (cioè legata ai risultati) e di uscita (in caso di liquidazione della propria quota). ²⁶¹
Fonds d'investissement à gestion active	La gestion active a pour objectif de surperformer le marché de référence (appelé "benchmark") du portefeuille géré. Le gestionnaire, à l'aide de divers outils d'analyse, va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs les plus susceptibles de croître plus vite que le marché. Ce mode de gestion, en opposition à celui	La gestione attiva è una metodologia di gestione di un portafoglio finalizzata a ottenere un rendimento superiore rispetto al benchmark. Si caratterizza per il fatto che il gestore persegue un'asset allocation diversa rispetto al benchmark di riferimento, al fine di ottenere un extra rendimento rispetto allo stesso benchmark.

²⁶⁰ <https://www.bnppre.fr/glossaire/fonds-d-investissement.html#:~:text=Il%20s'agit%20d'une,et%20en%20particulier%20des%20PME.>

²⁶¹ <https://am.pictet/it/blog/articoli/guida-alla-finanza/fondi-di-investimento-cosa-sono-tipologie-e-cosa-offrono>

	de gestion passive, concerne donc tous les fonds et portefeuilles qui ne visent pas à reproduire la performance d'un marché de référence, mais à faire mieux que ce dernier. La majorité des fonds utilisent ce mode de gestion ²⁶²	Il gesticore potrà quindi variare i pesi delle attività in portafoglio in funzione delle proprie aspettative e dei risultati delle proprie analisi in modo tale da privilegiare aree e titoli che con maggior probabilità realizzeranno rendimenti superiori rispetto alla media. ²⁶³
Fonds d'investissement à gestion passive	La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un marché de référence. Ce type de gestion nécessite nettement moins de travail de recherche pour le gesticrant, elle est souvent partiellement automatisée. De plus, les frais sont généralement moins élevés en raison d'un nombre moins important de transactions réalisées pour sa gestion. ²⁶⁴	La gestione passiva è una strategia di gestione di un portafoglio finalizzata a replicare un benchmark. La gestione passiva (o gestione indicizzata) si caratterizza per il fatto che il gesticrante persegue un'asset allocation tale da replicare il più fedelmente possibile il benchmark di riferimento. ²⁶⁵

La sous-section suivante introduit une distinction entre l'économie classique et l'économie sociale et solidaire. En effet, elle inclut trois termes formés à partir de l'adjectif *collectif*, qui est l'un des adjectifs les plus fréquents dans le sous-domaine de l'ESS. Il est possible de remarquer l'analogie entre l'adjectif *collectif* et l'adjectif *participatif* dans plusieurs termes. Dans le monde d'entreprise le management participatif pose l'accent sur une plus large participation des employés aux décisions sur l'entreprise, tandis que la négociation collective souligne la possibilité des employés de négocier directement avec les employeurs les conditions de travail et jouer ainsi un rôle actif dans leur parcours professionnel. Dans le cas du financement et du développement des projets, le financement participatif (analysé dans la quatrième section du deuxième chapitre) prévoit la participation de plusieurs sujets (des individus ou des entreprises) au financement du projet en dehors des canaux

²⁶²https://www.abcbourse.com/apprendre/19_gestion_active_passive.html#:~:text=La%20gestion%20active%20a%20pour,plus%20vite%20que%20le%20march%C3%A9.

²⁶³ <https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/gestione-attiva.html>

²⁶⁴https://www.abcbourse.com/apprendre/19_gestion_active_passive.html#:~:text=La%20gestion%20active%20a%20pour,plus%20vite%20que%20le%20march%C3%A9.

²⁶⁵ <https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/gestione-passiva.html>

conventionnels de financement, tandis que l'entrepreneuriat collectif désigne la collaboration entre plusieurs entrepreneurs pour la réalisation d'un projet commun. Dans tous ces cas, les adjectifs soulignent la présence de plusieurs sujets qui se réunissent pour poursuivre ensemble un but spécifique, qui soit un contrôle plus accentué sur la propre vie professionnelle, le poursuit d'un projet commun ou le cofinancement.

Négociation collective	Toutes les négociations qui ont lieu entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et une ou plusieurs organisations de travailleurs, d'autre part, en vue de fixer les conditions de travail et d'emploi, et/ou régler les relations entre les employeurs et les travailleurs, et/ou régler les relations entre les employeurs ou leurs organisations et une ou plusieurs organisations de travailleurs. ²⁶⁶	Il contratto collettivo, più specificatamente di diritto comune, prevede una procedura negoziale tra i datori di lavoro ed eventuali associazioni che li rappresentano e organizzazioni rappresentative dei lavoratori al fine di ottenere una regolamentazione congiunta degli opposti interessi in materia di rapporti individuali di lavoro e di relazioni sindacali. ²⁶⁷
Entrepreneuriat collectif	Une façon différente de se lancer en affaires qui consiste à s'associer avec d'autres personnes pour exercer des activités économiques à des fins sociales. Les entrepreneurs animés par le désir d'avoir un impact social concret dans leur milieu de vie et qui partagent des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité. ²⁶⁸	L'imprenditorialità collettiva è rappresentata da una varietà di cooperative. La produzione è molto comune quando diverse persone si uniscono per proprio conto al fine di continuare a svolgere determinate attività. Può essere industriale o economico. È caratterizzata dalla partecipazione personale e dalla presenza di contributi reciproci. ²⁶⁹

²⁶⁶ https://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/WCMS_341687/lang--fr/index.htm

²⁶⁷ <https://www.gruppoarealavoro.it/wp-content/uploads/2019/03/Contrattazione-collettiva-slide-Dott.-Rausei.pdf>

²⁶⁸ <https://chantier.qc.ca/sismic/lentrepreneuriat-collectif-cest-quoi/>

<https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/entrepreneuriat-collectif>

²⁶⁹ <https://mybiz.htgetrid.com/it/kollektivnoe-predprinimatelstvo-opredelenie-ponyatiya.html>

Le langage de l'ESS se distingue aussi par l'insertion de substantifs et d'expressions qui sont originellement utilisées dans l'économie traditionnelle, mais désignent ici un concept différent. Dans le cas de la coopérative d'épargne et de crédit les deux substantifs *épargne* et *crédit* se réfèrent à des moyens d'investissement ici mis en commun pour la concession mutuelle de prêts parmi les associés de la coopérative, tandis qu'ils seraient utilisés pour indiquer une forme d'investissement individuelle pour investir sur son propre projet. L'expression *intérêt collectif* souligne l'objectif social de la coopérative en la distinguant des entreprises et d'autres sujets privés à but essentiellement lucratif. En effet, cet hyponyme de coopérative se pose dans le but de fournir des biens ou des services d'utilité sociale à la communauté en apportant ainsi des bénéfices collectifs outre que des avantages pour leurs membres. Enfin, les deux substantifs *activité* et *emploi* soulignent la fonction de la coopérative de supporter l'activité des entrepreneurs en les accompagnant pendant le développement de leur entreprise et de les employer en même temps comme entrepreneurs salariés qui partagent l'objectif social poursuivi par la coopérative.

Coopérative d'épargne et de crédit	En tant qu'hyponyme de coopérative, il s'agit d'une institution financière démocratique et à but non lucratif (cf. Périlleux, 2008). Elle est organisée et contrôlée par ses membres, qui s'associent pour regrouper leur épargne et se faire mutuellement des prêts à des taux minimes raisonnables. C'est une coopérative financière organisée à partir d'un groupe dont les membres ont un lien commun d'association, comme par exemple les ouvriers de la même usine, les paroissiens de la même église ou les fermiers d'une communauté. Les associés investissent une petite somme appelée « part sociale » pour être admis ; cette opération leur permet d'être propriétaires de la coopec et	Le banche di credito cooperativo (BCC) sono costituite in forma di società per azioni a responsabilità limitata ed esercitano l'attività di credito prevalentemente a favore dei soci. Le BCC devono inoltre destinare almeno il settanta per cento degli utili netti annuali a riserva legale e una quota degli stessi (il 3%) deve essere corrisposta ai fondi mutualistici per la promozione e lo sviluppo della cooperazione nella misura e con le modalità previste dalla legge. Ciò che resta degli utili dopo la distribuzione ai soci deve poi essere destinata a fini di beneficenza o mutualità. ²⁷¹
------------------------------------	--	---

²⁷¹ <https://www.borsaitaliana.it/notizie/sotto-la-lente/banche-di-credito-cooperativo-bcc122.htm>

	<p>d'élire un conseil d'administration qui définit les lignes d'action de la coopérative, et qui peut nommer un gérant. Les sociétaires possèdent et contrôlent la coopérative d'épargne et de crédit; c'est là une caractéristique essentielle de cette institution. Les sociétaires ont l'autorité suprême sur toutes les décisions en matière de politique et de règlement intérieur²⁷⁰</p>	
<p>Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)</p>	<p>Les sociétés coopératives d'intérêt collectif ont été créées par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, en recherchant une forme « hybride » au croisement de l'association et de la société commerciale. Leur statut juridique a été révisé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire afin de favoriser leur développement. Les SCIC obéissent à des principes partagés avec les autres sociétés coopératives, tels qu'une gouvernance démocratique au sein de l'assemblée générale et la limitation de la rémunération des parts sociales. Elles s'en distinguent toutefois par des caractéristiques propres : elles ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, présentant un caractère d'utilité sociale ; elles sont multi-sociétaires, associant des coopérateurs de natures</p>	<p>Le cooperative sociali sono società cooperative che hanno lo scopo di perseguire l'interesse generale della comunità alla promozione umana e all'integrazione sociale dei cittadini, attraverso la gestione di servizi socio-sanitari ed educativi e la gestione di attività commerciali finalizzate all'inserimento lavorativo di persone svantaggiate quali gli invalidi civili, gli ex degenti di ospedali psichiatrici, i tossicodipendenti, gli alcolisti, i minori in situazione di difficoltà familiare, i detenuti. In virtù della funzione sociale propria delle cooperative sociali, all'attività delle stesse possono concorrere anche soci lavoratori volontari, cui non si applicano i contratti collettivi e le leggi in materia di lavoro subordinato.²⁷³</p>

²⁷⁰ <https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-etudes-de-cas-cooperatives-epagne-et-credit-07-2008.pdf>

<http://www.secaar.org/content/visual.php?id=3&idelement=46&nomchamps=filinkdocument>

²⁷³ <https://www.wikilabour.it/dizionario/impresa/cooperativa-sociale/>

	différentes ; et les excédents en réserve sont strictement impartageables. ²⁷²	
Coopérative d'activité et d'emploi (CAE)	Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) sont nées d'expérimentations de terrain au milieu des années 1990 et leur statut a été reconnu juridiquement avec la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014. Elles ont pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques par des entrepreneurs, et mettent ainsi en œuvre des services mutualisés pour leur accompagnement individuel et collectif. Les CAE se caractérisent par le recours au statut d'entrepreneur salarié, qui permet aux entrepreneurs de concilier les droits sociaux attachés au salariat avec l'autonomie nécessaire au développement de leur activité entrepreneuriale. La loi prévoit l'obligation pour les entrepreneurs en CAE de devenir associés de la coopérative dans un délai de trois ans. ²⁷⁴	La cooperativa di produzione e di lavoro è un tipo di cooperativa che svolge attività di produzione di beni o erogazione di servizi, e, al contempo, offre, organizza e regola il lavoro dei propri soci. L'obiettivo della cooperativa è quello di fornire ai soci opportunità e condizioni di lavoro più vantaggiose rispetto a quelle nel mercato tradizionale. ²⁷⁵

4.1.2 Le langage de la finance

Cette sous-section explore les termes liés au sous-domaine de la finance, en comparant des termes qui sont très fréquemment utilisés dans le langage financier conventionnel avec des termes renvoyant à une finance « alternative ». Du point de vue linguistique certains éléments contribuent à clarifier le rôle du terme dans le domaine financier : l'ajout du préfixe *micro-* au substantif *finance*

²⁷²https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2021/Rapport_public_SCIC_CAE.pdf

²⁷⁴https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2021/Rapport_public_SCIC_CAE.pdf

²⁷⁵<https://it.indeed.com/guida-alla-carriera/trovare-lavoro/come-funzionano-cooperative-di-lavoro>

spécifie notamment la caractéristique de cette branche de supporter financièrement des catégories spécifiques, plus fragiles ou tout de même les minorités qui ne peuvent pas bénéficier des services financiers traditionnels. Dans le cas du terme *finance inclusive* l'adjectif *inclusif* spécifie notamment l'objectif de la finance d'inclure les groupes au plus faible revenu dans le marché financier à leur bénéfice.

<p>Microfinance</p>	<p>Historiquement, la microfinance fait surtout référence au micro-crédit. Un micro-crédit correspond à un crédit d'un faible montant destiné avant tout à des personnes ayant pas ou peu de revenus. Ce qui fait souvent défaut dans les pays émergents, ce ne sont pas les initiatives pour tenter de s'en sortir, mais bien l'argent nécessaire pour lancer son entreprise (cf. Labie, 2009, 5-6). Pour répondre aux besoins de cette clientèle atypique, les institutions de microfinance ont mis en place des services et des produits financiers et non financiers qui sont autant d'outils importants pour lutter contre la pauvreté. La microfinance est donc un moyen d'ouvrir la voie vers l'autonomie. Les services de microfinance fournissent un ensemble de facilitations pour accéder au crédit et à d'autres services connexes dans le domaine financier aux personnes exclues du système financier classique ou formel.²⁷⁶</p>	<p>Per "microfinanza" s'intende l'insieme dei servizi e degli strumenti finanziari (credito, risparmio, assicurazione, leasing) specificatamente pensati per le persone cosiddette "non bancabili", escluse cioè dall'offerta finanziaria tradizionale a causa della loro condizione socioeconomica. La microfinanza rappresenta un'importante area di intervento per l'<i>impact investing</i>, grazie alla sua capacità di generare contemporaneamente rendimento e impatto sociale positivo.²⁷⁷</p>
---------------------	--	---

²⁷⁶ <https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-microfinance>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance>

²⁷⁷ <https://investiresponsabilmente.it/glossario/microfinanza/#:~:text=Per%20%E2%80%9Cmicrofinanza%E2%80%9D%20s'intende,della%20loro%20condizione%20socio%2Deconomica.>

Finance inclusive	La finance inclusive, souvent confondue avec la microfinance, concerne les produits et services financiers destinés à aider les populations à faibles revenus. C'est un terme à la fois plus global, car il regroupe toutes les activités liées au secteur financier, mais également plus précis, car il indique clairement son objectif : inclure, sous-entendu toute la population, dans le système économique. ²⁷⁸	La finanza inclusiva, o microfinanza, riguarda l'offerta di prodotti e servizi finanziari a persone che in genere non riescono ad avere accesso al settore finanziario classico a causa della loro condizione economica e sociale. ²⁷⁹
-------------------	--	---

Le tableau suivant définit certains instruments financiers utilisés par les sujets de droit privé et public. Le premier et le deuxième terme désignent des instruments souvent utilisés par les sujets privés opérant dans la finance conventionnelle, tandis que le dernier terme fait référence à une ressource financière mise à disposition pour la collectivité.

Crédit d'investissement	Le crédit d'investissement est un crédit affecté, accordé par une banque à une entreprise, pour un usage bien défini. C'est un prêt à court ou moyen terme destiné aux entreprises en besoin de financement. Le but de l'entreprise est d'améliorer sa performance, donc sa pérennité. Les taux d'intérêts du crédit d'investissement sont généralement fixés. Ceux-ci sont variables en fonction de la formule et de la durée de remboursement pour lesquelles les entreprises optent. Plus la durée de remboursement est	Il credito d'investimento è un prestito a medio-lungo termine concesso ad aziende o a liberi professionisti per il finanziamento di investimenti quali, ad esempio, l'acquisto di macchinari, di impianti, di mobili, ecc. il credito può essere rimborsato in ogni momento e il tasso d'interesse viene applicato sul credito effettivamente utilizzato. ²⁸¹
-------------------------	--	--

²⁷⁸ <https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-de-la-finance-inclusive>

²⁷⁹ <https://am.pictet/it/blog/articoli/guida-alla-finanza/il-dizionario-della-finanza-inclusiva#:~:text=La%20finanza%20inclusiva%2C%20o%20microfinanza,loro%20condizione%20economica%20e%20sociale.>

²⁸¹ <https://www.bancastato.ch/clienti-commerciali/finanziamenti-e-gestione-della-liquidita/crediti-e-leasing-aziendali/credito-d-investimento.html#:~:text=Destinato%20al%20finanziamento%20delle%20aziende,impianti%2C%20di%20mobili%2C%20ecc.>

	courte, plus le taux d'intérêt emprunteur est bas. ²⁸⁰	
Fonds commun de placement	Un fonds commun de placement est composé d'un ensemble de placements, comme des actions, des obligations et d'autres fonds, qui sont détenus par un groupe d'investisseurs et gérés par un gestionnaire de portefeuille professionnel. ²⁸²	I fondi comuni di investimento rientrano nella categoria degli Organismi di Investimento Collettivo del Risparmio (OICR) e sono veicoli di investimento che svolgono la funzione di riunire le risorse finanziarie di una pluralità di risparmiatori in un unico patrimonio indifferenziato che viene investito in attività finanziarie. ²⁸³
Fonds d'impact	Les fonds d'impact sont des types de fonds visant à générer un impact social et environnemental positif. La rémunération de leurs gestionnaires est liée à l'atteinte objectifs extra-financiers déterminés. C'est un terme qui est inclus dans le sous-domaine de la finance à impact, dont l'objectif n'est pas seulement l'application des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pour les investissements, mais aussi la capacité d'avoir un impact social et environnemental qui soit durable et apporte des bénéfices au long terme pour la collectivité. Pour cette raison, le fonds d'impact poursuit des objectifs extra-financiers. Le terme peut être ainsi considéré comme un synonyme d'investissement à impact. On parle aussi de fonds d'investissement à impact, un instrument utilisé pour mesurer	In inglese impact funds, si tratta di fondi che, attraverso strumenti di debito o equity e quasi-equity, investono principalmente nelle fasi di lancio e crescita di iniziative che hanno come fine ultimo quello di generare un impatto positivo sulla società. ²⁸⁵

²⁸⁰ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-credit-investissement-1334.php>

²⁸² <https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/chemin-dapprentissage/fonds-communs-de-placement-et-fonds-distincts/comment-fonctionnent-les-fonds-communs-de-placement/>

²⁸³ <https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/fondo-comune-di-investimento.html>

²⁸⁵ <https://www.socialimpactagenda.it/impact-investing/#:~:text=Impact%20Fund,un%20impatto%20positivo%20sulla%20societ%C3%A0.>

	le bien économiquement durable que les produits et les services apportent à la société et à la planète. Les stratégies ESG se limitent en revanche à la production d'un investissement éthique ²⁸⁴	
--	---	--

Les termes suivants désignent en revanche des opérations financières. Leur définition permet d'approfondir les concepts qu'ils désignent et de mieux comprendre les formules de cette langue de spécialité ainsi que les sujets actifs dans le domaine de la finance.

Action	Une action représente un titre de propriété d'une entreprise. Elle donne le droit de prendre part aux décisions et de percevoir des dividendes. Les actions sont un placement financier risqué, car leur cours varie quotidiennement à la hausse ou à la baisse. On ne sait donc pas à l'avance si leur valeur va s'apprécier ou se déprécier dans le futur, contrairement à d'autres produits financiers qui garantissent une progression continue et sans aléa des capitaux investis. ²⁸⁶	Le azioni sono uno strumento di partecipazione alla proprietà di una società. In particolare, un'azione rappresenta la quota minima in cui è diviso il capitale di una particolare tipologia di società (dette per l'appunto società per azioni). Il valore nominale di ciascuna azione è, di norma, determinato dallo statuto della società; altrimenti, il titolo deve riportare l'ammontare del capitale e il numero complessivo di azioni emesse. ²⁸⁷
Obligation	Une obligation est un morceau de dette émis par une entreprise, une collectivité territoriale ou un État. Lorsque l'une de ces entités souhaite se financer, les montants requis peuvent nécessiter	L'obbligazione (o <i>bond</i>) è un titolo che conferisce all'investitore che lo compra il diritto a ricevere, alla scadenza definita nel titolo, il rimborso della somma versata e una remunerazione a titolo di

²⁸⁴ <https://www.finance-club.eu/definitions/fonds-dimpact/#:~:text=Dans%20le%20domaine%20des%20investissements,'objectifs%20extra%2Dfinanciers%20pr%C3%A9d%C3%A9termin%C3%A9s.>

²⁸⁶ <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/produits-financiers/actions-2/les-caracteristiques-des-actions/>

²⁸⁷ [https://economiepertutti.bancaditalia.it/investire/azioni/#:~:text=Le%20azioni%20sono%20uno%20strumento,'appunto%20societ%C3%A0%20per%20azioni\).](https://economiepertutti.bancaditalia.it/investire/azioni/#:~:text=Le%20azioni%20sono%20uno%20strumento,'appunto%20societ%C3%A0%20per%20azioni).)

	<p>l'intervention de nombreux créanciers. On peut devenir l'un de ces créanciers en « achetant » une obligation, c'est-à-dire une partie de cette dette. En plus du capital qui sera restitué à échéance fixe (en général, entre 5 à 30 ans), le débiteur s'engage à rémunérer le créateur périodiquement (tous les ans, ou tous les trimestres notamment) selon un taux d'intérêt fixe ou variable.²⁸⁸</p>	<p>interesse (chiamata cedola). Il soggetto emittente, per il quale l'obbligazione rappresenta un debito perché utilizza la somma ricevuta per finanziarsi, può essere uno Stato o altro ente pubblico, una banca o una società di altro genere, un ente sovranazionale.²⁸⁹</p>
--	--	--

Face à la finance traditionnelle la finance solidaire présente des mécanismes d'aide très diversifiés pour supporter les activités à impact social. Bien que les instruments financiers de base restent les mêmes, la procédure ainsi que la motivation changent sur la base de l'objectif ultime qui est toujours la génération d'un impact positif sur la société et l'environnement plutôt que des revenus personnels. Le substantif *impact* dans *fonds d'impact* souligne notamment l'investissement du fonds pour un objectif avant tout social, qui engendre des résultats concrets, et pas un objectif strictement lucratif. C'est le même pour le terme *obligation à impact social*, où l'expression *impact social* met en évidence l'objectif social de ce mécanisme de financement, voire l'amélioration des conditions de la communauté et de l'environnement, et la participation de l'État. Cette fonction la différencie de l'obligation traditionnelle, qui prévoit la participation d'autres sujets tels que la banque, des entreprises et d'autres sujets privés, et poursuit un objectif presque exclusivement au bénéfice du sujet investisseur. D'autres éléments grammaticaux permettent de distinguer la finance « altruiste » de la finance conventionnelle. Dans le cas du terme *épargne de partage* le substantif *partage* spécifie la fonction de l'épargne, qui n'est plus une caisse de conservation de ses propres ressources financières, mais il devient un fonds destiné à l'investissement d'une partie de ses propres ressources financières pour la réalisation d'un projet social. Enfin, l'ajout de l'adjectif *commun* à *fonds de placement* désigne la caractéristique distinctive du fonds d'être partagé et géré par plusieurs investisseurs et d'acquérir ainsi une fonction collective. La distinction avec la finance conventionnelle est très importante, puisqu'elle apparaît aussi dans le neuvième et dixième chapitre du texte qui fait l'objet d'étude. Le

²⁸⁸ <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/placement-obligation#:~:text=Une%20obligation%20est%20un%20morceau,l'intervention%20de%20nombreux%20cr%C3%A9anciers.>

²⁸⁹ [https://economieapertutti.bancaditalia.it/investire/obbligazioni/#:~:text=L'obbligazione%20\(o%20bond\),di%20interesse%20\(chiamata%20cedola\).](https://economieapertutti.bancaditalia.it/investire/obbligazioni/#:~:text=L'obbligazione%20(o%20bond),di%20interesse%20(chiamata%20cedola).)

neuvième introduit en effet les sources de finance traditionnelle, alors que le dixième se focalise sur les mécanismes de financement innovants. En considérant la finance traditionnelle le chapitre spécifie les mécanismes alternatifs au financement classique, voire les subventions publiques, les partenariats sociaux, et introduit les formes de financement non conventionnelles qui facilitent le financement et la réalisation des projets.

4.2 La transposition des technicisms dans le texte cible

Les termes français approfondis dans le deuxième et troisième chapitre ont permis de familiariser avec le langage économique et financier utilisé dans le texte objet d'étude. Les termes *management participatif*, *financement participatif* et *prêt participatif* (analysés dans le deuxième chapitre) ont notamment constitué une aide précieuse pour l'analyse du terme *gouvernance participative*, puisque l'adjectif souligne dans tous les cas la fonction de la base, voire la réunion de sujets et la participation collective pour réaliser un objectif. La question de la participation est également reprise dans le septième chapitre du texte qui fait l'objet d'étude, justement consacré à la contribution de l'ESS à l'évolution de la gouvernance et de la participation. L'adjectif *participatif* accompagne plusieurs substantifs tout au long du chapitre, notamment *mécanismes* et *pratiques* (Fonteneau et Pollet, p. 46), qui soulignent respectivement les méthodes et les activités pour encourager la participation des travailleurs au travail.

Cette sous-section analyse certains technicisms rencontrés dans le texte objet d'étude, en proposant une définition en français et en italien et puis une phrase qui représente le contexte où le terme a été identifié dans le texte objet d'étude.

Entreprise rachetée	Le terme désigne une entreprise déjà existante, qui est à nouveau achetée à la fin de son activité. On parle dans ce cas de reprise d'entreprise ou de rachat d'une société. L'acheteur acquiert en partie ou	Con il termine acquisizione d'impresa si intendono una serie di fasi, dall'impostazione strategica (valutazione dell'azienda, dei suoi punti deboli, della coerenza tra l'operazione di acquisizione e la strategia complessiva) alla stesura della lettera di confidenzialità, che si pone
---------------------	---	---

	en totalité le capital de l'entreprise ou de la société. ²⁹⁰	l'obiettivo di tutelare il venditore e l'acquirente in caso di utilizzo distorto delle informazioni, fino alla definizione di un range di prezzo, basato su stime riguardanti il valore della società target. Il contratto definitivo di acquisizione fornisce una definizione del valore dell'impresa acquisita e stabilisce gli obiettivi successivi per aumentarne la redditività. ²⁹¹
--	---	--

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Ces difficultés s'expliquent souvent par l'histoire de ces entreprises (comme dans le cas des entreprises rachetées) et par la nature des compétences des travailleurs (notamment en matière de marketing).

Queste difficoltà spesso si spiegano ripercorrendo la storia di queste imprese (come nel caso delle imprese acquisite) e la natura delle competenze dei lavoratori (ad esempio nel settore marketing). (Fonteneau et Pollet, 13)

Mutualisation des services	La mutualisation des services est une mise en commun des moyens humains entre collectivités. Si cette notion ne bénéficie d'aucune définition juridique précise dans le Code Général des Collectivités Territoriales, ce dernier prévoit un ensemble d'outils permettant aux collectivités et à leurs groupements de mettre en commun leurs moyens et de coordonner leur action en vue	Il termine <i>mutualizzazione</i> designa la condivisione di un debito da parte di più soggetti che se ne fanno garanti. ²⁹³ Nel caso della mutualizzazione dei servizi si fa riferimento a mutue che scelgono di gestire ed erogare servizi sociali con finalità di pubblica utilità attraverso una modalità di gestione partecipativa, in quanto la proprietà dell'impresa è in mano ai lavoratori. ²⁹⁴
----------------------------	--	---

²⁹⁰ <https://www.legalplace.fr/guides/rachat-societe/#:~:text=Le%20rachat%20d'une%20soci%C3%A9t%C3%A9,possible%20par%20une%20personne%20morale.>

²⁹¹ <https://www.borsaitaliana.it/notizie/sotto-la-lente/acquisizione-impresa.htm>

²⁹³ https://www.treccani.it/enciclopedia/mutualizzazione_%28altro%29/#:~:text=s.%20f.%20Condivisione%20di%20un%20debito.che%20se%20ne%20fanno%20garanti.

²⁹⁴ <https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/public-service-mutuals-la-creazione-di-mutue-di-servizi-pubblici>

	de l'élaboration de leurs projets ²⁹²	
--	--	--

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Ce faisant, l'ESS offre une réponse constructive aux évolutions du marché du travail (p. ex. la sous-traitance à des prestataires externes de fonctions autrefois occupées par des salariés), tout en répondant aux besoins de certains travailleurs ou entrepreneurs désireux de tisser des liens (mutualisation des services) et cherchant un accompagnement dans la gestion de leur entreprise.

In questo modo l'ESS offre una risposta costruttiva alle evoluzioni del mercato del lavoro (ad es. la delega a prestatori esterni di funzioni prima di competenza degli impiegati), rispondendo ai bisogni di alcuni lavoratori o imprenditori desiderosi di tessere legami (mutualizzazione dei servizi) e alla ricerca di un accompagnamento nella gestione della loro impresa. (Fonteneau et Pollet, 12)

Les termes *mutualité* et *mutuelle* (approfondis dans le premier chapitre) ont permis de mieux comprendre le concept désigné par le terme *mutualisation de services*. En effet, le premier terme désigne le principe d'aide réciproque, de solidarité, de prévoyance, tandis que le deuxième fait référence à une entité qui mène ses activités dans l'intérêt de ses membres (ses associés), qui sont tenus à verser une cotisation et poursuivre des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide. C'est le même concept qui apparaît dans la définition de mutualisation, voire la mise en commun des ressources et la collaboration pour réaliser un projet commun.

Gouvernance participative	La gouvernance participative permet aux travailleurs d'échanger, d'imaginer et d'inventer collectivement des alternatives innovantes au bénéfice de la collectivité. Dans une entreprise les travailleurs participent activement au processus décisionnel afin de réaliser un projet. ²⁹⁵	La governance partecipativa o partecipata è uno strumento che prevede processi deliberativi partecipati di tutte le fasi del processo decisionale. Intesa anche come governance democratica, viene definita come un processo di governo più adeguato alle caratteristiche delle sfide e dei
---------------------------	--	---

²⁹² https://www.maisondescommunes85.fr/sites/default/files/fichiers/fp_mutualisation.pdf

²⁹⁵ <https://1819.brussels/blog/gouvernance-participative-entreprise-exemples>

		problemi che le istituzioni devono affrontare. ²⁹⁶
--	--	---

En italien on parle aussi de la « governance partecipata », considérée comme un outil essentiel pour l'entreprise afin d'encourager la participation de tous ses membres²⁹⁷ :

non può trascurarsi che il presupposto di ogni modello partecipativo sia costituito dall'interesse sociale, inteso, quest'ultimo, come obiettivo che l'impresa deve perseguire, con la conseguenza che, diviene imprescindibile l'indagine in ordine alla direzione assunta solo il profilo gestorio.

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Dans ce sillage, l'ESS a fait de la gouvernance participative l'une de ses principales caractéristiques. [...] Dans certaines conditions, la gouvernance participative améliore l'efficacité et la qualité des services fournis en renforçant la cohésion et le travail en équipe, ou en générant une plus grande équité entre les travailleurs (notamment en termes de salaires et de conditions de travail).

In questa sede l'ESS ha reso la governance partecipata una delle sue caratteristiche principali. [...] In certe condizioni la governance partecipata migliora l'efficacia e la qualità dei servizi forniti rafforzando la coesione e il lavoro di squadra, o generando una maggiore equità tra i lavoratori (ad esempio in termini di salari e di condizioni di lavoro). (Fonteneau et Pollet, 94)

4.2.1 Un focus sur le langage institutionnel

La section suivante analyse des technicismes appartenant au langage institutionnel, celui-ci prédominant dans la première partie du texte objet d'étude concernant la définition de l'ESS et le rapport entre les acteurs publics et privés.

Cadre politique	Personnel qui remplit une fonction de direction en politique, au sein du gouvernement ²⁹⁸	La posizione di chi è investito di poteri e funzioni di comando, spesso con riferimento alle persone che
-----------------	--	--

²⁹⁶ <https://www.economiaediritto.it/le-nuove-forme-di-governance-e-democrazia-partecipativa/>

²⁹⁷ https://rivistaimpresasociale.s3.amazonaws.com/uploads/magazine_article/attachment/169/ImpresaSociale-2020-03-forino.pdf

²⁹⁸ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/cadre-politique>

		esercitano un potere legittimo o agli organi che svolgono determinate funzioni pubbliche ²⁹⁹
--	--	---

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

L'étude montre également comment un cadre politique reconnaissant la valeur ajoutée de l'ESS en termes d'emploi et de protection sociale peut créer des conditions favorables permettant à l'ESS de contribuer à résoudre les problèmes de société.

L'analisi mostra inoltre come autorità politiche che riconoscono il valore aggiunto dell'ESS in termini di impiego e di protezione sociale possano creare condizioni favorevoli che permettano all'ESS di contribuire a risolvere i problemi della società. (Fonteneau et Pollet, 13)

Appréciation	Un jugement sur un sujet ³⁰⁰	L'atto di dare un giudizio, esprimere una posizione come valutazione ³⁰¹
--------------	---	---

Le terme peut apparaître dans une collocation avec l'adjectif *favorable* pour indiquer un jugement positif, ou avec l'adjectif *défavorable* pour indiquer en revanche un jugement négatif.

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Il menzionamento o il non-menzionamento di questa o quella impresa o di questo o quel prodotto o procedura commerciale non implica alcuna posizione favorevole o sfavorevole da parte dell'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro. (Fonteneau et Pollet, 4)

²⁹⁹ <https://www.treccani.it/vocabolario/autorita/>

³⁰⁰ LeRobert micro, dictionnaire en papier

³⁰¹ <https://www.treccani.it/vocabolario/apprezzamento/>

Cadres institutionnels et juridiques	Tableau des emplois et du personnel qui les remplit dans l'administration et dans le domaine juridique ³⁰²	In diritto amministrativo, per Autorità si intende quel soggetto istituzionale (politico, amministrativo, giurisdizionale) che ha la potestà di incidere su situazioni soggettive del privato che vengono qualificate come libertà fondamentali del cittadino e che trovano il loro fondamento nella Carta costituzionale. L'autorità è un centro autonomo e definitivo di quei poteri e delle corrispondenti responsabilità che la legge le attribuisce. ³⁰³
--------------------------------------	---	--

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Le quatrième chapitre est consacré au rappel de certaines caractéristiques essentielles liées au concept de l'ESS et fournit un bref aperçu des cadres institutionnels et juridiques au niveau national.

Il quarto capitolo riporta alcune caratteristiche essenziali legate al concetto dell'ESS e fornisce un breve quadro delle autorità istituzionali e giuridiche a livello nazionale. (Fonteneau et Pollet, 16)

Le contexte était précieux pour saisir le concept, dans ce cas la description des sujets qui participent à la promotion de l'ESS au niveau national et local :

Comme il ressort d'autres études comparatives (OIT, 2017), les cadres institutionnels relèvent d'environnements très diversifiés : ministères, institutions spécialisées, institutions spécifiques liées à des formes spécifiques d'OESS, etc. (Fonteneau et Pollet, 30)

Cadre juridique (singulier)	Le cadre juridique recouvre l'ensemble des lois, décrets, législations secondaires et réglementations d'un pays dans une matière donnée. ³⁰⁴	La normativa è definita come l'insieme delle norme che regolano una determinata materia o presiedono alla disciplina di un istituto, di un ordinamento giuridico, e simili ³⁰⁵
-----------------------------	---	---

³⁰² <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/cadre>

³⁰³ <https://questure.poliziadistato.it/statics/43/autorita--amm.ne-p.s1.-bis.pdf?lang=it>

³⁰⁴ <https://www.unicef.org/tunisia/sites/unicef.org.tunisia/files/2022-01/Theme%C2%A0Cadres%20Juridiques%20%28LEG%29%20%28document%20de%20synth%C3%A8se%29.pdf>

³⁰⁵ <https://www.treccani.it/vocabolario/normativa/>

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

En raison de l'absence de cadre juridique pour les coopératives de travailleurs (avant la loi générale sur les coopératives), les OESS ont dû choisir entre le statut d'entrepreneur individuel, de société anonyme ou de société à responsabilité limitée.

Data l'assenza di normative giuridiche per le cooperative di lavoratori (prima della legge generale sulle cooperative), le OESS hanno dovuto scegliere tra lo status di imprenditore individuale, di società anonima o di società a responsabilità limitata. (Fonteneau et Pollet, 62)

Économie collaborative	L'économie collaborative, également appelée économie de partage, est une économie de pair-à-pair. Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, bricolage, etc.), ou de connaissances (cours d'informatique, communautés d'apprentissage, etc.), avec échange monétaire (vente, location, prestation de service) ou sans échange monétaire (dons, troc, volontariat), par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation. L'économie collaborative se développe dans tous les secteurs d'activité ³⁰⁶	L'economia collaborativa definisce un nuovo modello organizzativo e di business basato sull'uso di piattaforme digitali per connettere tra loro persone che vogliono scambiarsi beni o servizi in modo diretto, semplice, e con la minima intermediazione. ³⁰⁷
------------------------	--	---

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

³⁰⁶ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19381-leconomie-collaborative-un-nouveau-modele-socio-economique>

³⁰⁷ <https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/economia-collaborativa-e-innovazione-nelle-imprese-cooperative>

L'économie collaborative désigne des modèles économiques dans lesquels les activités sont facilitées par des plateformes en ligne qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de biens ou de services souvent fournis par des personnes privées ou des entreprises.

L'economia collaborativa designa modelli economici nei quali le attività sono facilitate da piattaforme online che creano un mercato aperto all'utilizzo temporaneo di beni o servizi spesso forniti da persone private o imprese. (Fonteneau et Pollet, 33)

4.2.2 Technicisms dans le domaine de la finance

L'analyse des termes financiers dans le deuxième et troisième chapitre a permis de contextualiser les technicisms dans le texte objet d'étude, car elle ajoute des informations de base nécessaires pour familiariser avec le monde du financement et de l'investissement. En particulier, le troisième chapitre est déterminant pour distinguer les termes selon leur appartenance au domaine financier et le concept qu'ils désignent. L'analyse du terme *système d'imposition forfaitaire* permet notamment d'identifier le technicisme *taux d'imposition* et de deviner le concept clé. Le taux d'imposition est le pourcentage d'impôts payés par un ménage ou une entreprise et devient une somme figée pour tous les contribuables dans le système d'imposition forfaitaire, comme l'indiquent le substantif *imposition* (qui renvoie au taux d'imposition) et l'adjectif *forfaitaire*.

La section suivante se focalise sur certains technicisms financiers identifiés dans le texte objet d'étude. Chaque terme est défini dans la langue source et cible et reporté dans une phrase issue du texte.

Monnaie complémentaire	La monnaie complémentaire communautaire (MCC) se présente comme une forme de monnaie qui comprend les monnaies locales et monnaies sectorielles. Elle est ainsi complémentaire aux monnaies officielles. Une monnaie complémentaire communautaire favorise les systèmes de don et d'échanges locaux avec moins d'endettement (cf. Kalinowski,	Le valute complementari sono strumenti di commutazione con cui è possibile scambiare beni e servizi affiancando il denaro ufficiale (rispetto al quale sono complementari). Solitamente le valute complementari non hanno corso legale e sono accettate su base volontaria: ciò contribuisce al loro aspetto identitario, cioè al loro identificare la comunità all'interno della quale sono
------------------------	---	--

	<p>2014). Les monnaies complémentaires communautaires sont un vaste groupe de monnaies et de systèmes de bons conçus pour être utilisés en combinaison avec des monnaies standard ou d'autres monnaies complémentaires. La plupart sont des monnaies locales. Elles peuvent être évaluées par rapport aux monnaies nationales, ou échangées avec elles, mais fonctionnent néanmoins comme un moyen d'échange à part entière.³⁰⁸</p>	<p>usate alla stregua dei vantaggi di una tessera associativa. Un sistema di valuta complementare è infatti accettato e utilizzato all'interno di un gruppo, di una rete, di una comunità per facilitare e favorire lo scambio di merci, la circolazione di beni e servizi all'interno di quella rete sociale, rispetto al resto della comunità.³⁰⁹</p>
--	--	--

Le terme italien « moneta complementare » a été sélectionné après une recherche sur le logiciel pour la traduction automatique³¹⁰ et la consultation de documents sur la finance européenne. Sur le logiciel le résultat de traduction est « valuta », mais c'est un terme trop général alors que le terme français monnaie complémentaire indique un type de monnaie intégrative par rapport à la monnaie habituellement utilisée. Pour cette raison, la recherche s'est focalisée sur certains documents italiens spécialisés sur les systèmes monétaires. Le site « Economia solidale trentina » donne sa définition du terme italien et quelques informations sur son utilisation :

‘Con il termine “moneta complementare” si fa riferimento a un microcosmo piuttosto variegato di strumenti econometrici e di pagamento con circolazione limitata (settoriale, geografica o di scopo) che circolano parallelamente e in un regime di complementarità rispetto alle valute nazionali. Le monete complementari non sono destinate all'uso come mezzo primario di scambio in un'economia, bensì accettate su base volontaria e sulla base di un accordo entro un determinato perimetro di utilizzo; possono nascere nei modi più diversi, possono essere istituite a seconda dei casi da privati cittadini, gruppi di azione, imprese private o enti pubblici con il fine di raggiungere determinati scopi come la creazione mercati paralleli per beni e servizi specifici, incentivare la collaborazione e il raggiungimento di obiettivi comuni o sostenere l'economia di una specifica regione geografica. In breve, l'obiettivo di una moneta complementare è quello di ridisegnare gli incentivi e le regole degli scambi economici al fine di raggiungere un particolare scopo sociale, ambientale o politico.’³¹¹

Il s'agit donc de systèmes parallèles et complémentaires au système monétaire national, qui sont instaurés après un accord volontaire entre des groupes de personnes dans un secteur spécifique. Il y a des types différents de monnaie complémentaire selon l'objectif que les

³⁰⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_compl%C3%A9mentaire

³⁰⁹ https://it.wikipedia.org/wiki/Valuta_complementare

³¹⁰ Deepl Translate sur <https://www.deepl.com/it/translator>

³¹¹ <https://www.economiasolidaletrentina.it/le-monete-complementari-intervista-a-carlo-mancosu/>

fondateurs poursuivent. Les monnaies complémentaires communautaires, en italien les « valute comunitarie », se posent le but de supporter le développement de l'économie régionale en facilitant la collaboration et les échanges entre les acteurs économiques locaux. Elles contribuent aussi au plein emploi et à la réorganisation des services de consommation. Le site fait notamment référence au *barter trading* comme un exemple de monnaie complémentaire. C'est un système qui a été instauré pour l'échange multilatéral de biens ou de services. Le site mentionne ici le concept de « valuta complementare » comme synonyme de « moneta complementare », qui sert aux entreprises pour financer mutuellement ses propres activités sans aucun intérêt et pour simplifier les mécanismes de compensation :

Il *barter trading* è una pratica commerciale che le imprese adoperano per lo scambio multilaterale di beni o servizi in compensazione. La parola dall'inglese si traduce letteralmente in *baratto*, e il concetto fondamentale richiama quello antico dello scambio di merci, ma non si tratta semplicemente, come erroneamente viene spesso descritto, di una sua revisione in chiave innovativa. In questi network (non a caso spesso definiti di mutual credit), grazie all'utilizzo di una valuta complementare e un sistema di conti interni, le aziende partecipanti di si finanziano reciprocamente senza interessi e si semplificano i meccanismi di compensazione tra i soggetti partecipanti al network di scambio. La caratteristica principale di questi moderni sistemi di scambio senza denaro (ufficiale) consiste nella multilateralità: la transazione commerciale non si limita a un mero scambio di merci o servizi di tipo bilaterale, bensì prevede l'assunzione di crediti, da parte di chi vende, e debiti, da parte di chi acquista, direttamente nei confronti del Circuito, che possono essere saldati rispettivamente con l'acquisto e la vendita di beni e servizi nello stesso Circuito in un tempo successivo. Questo meccanismo consente la fluida circolazione degli scambi nel Circuito e la garanzia dell'equilibrio complessivo.

Le site mentionne également la « valuta comunitaria » et la « valuta locale » sans souligner des différences entre « moneta » et « valuta ».³¹²

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Dans d'autres cas, les entrepreneurs ou les PME utilisent des mécanismes inspirés de l'ESS (p. ex. monnaie complémentaire) ou des structures de l'ESS (p. ex. plateformes coopératives) pour éviter l'isolement et renforcer leurs activités.

In altri casi gli imprenditori o le PMI utilizzano meccanismi ispirati all'ESS (ad es. valuta complementare) o strutture dell'ESS (ad es. piattaforme cooperative) per evitare l'isolamento e rafforzare le loro attività. (Fonteneau et Pollet, 52)

³¹² <https://www.economiasolidaletrentina.it/le-monete-complementari-intervista-a-carlo-mancosu/>

Obligation à impact social (OIS)	L'obligation à impact social est mise en place pour atteindre des objectifs financiers et sociaux à l'aide de l'État ainsi que de personnes privées, celles-ci considérées comme plus efficaces pour mobiliser les ressources nécessaires. Les OIS imposent à l'État le paiement d'une prime de risque et des coûts de coordination. Contrairement aux obligations traditionnelles, les OIS présentent un risque de rendement si les objectifs de l'association financée ne sont pas atteints. En cas de réussite, les investisseurs privés sont rémunérés à partir de l'évaluation des résultats de l'action sociale ³¹³	L'obbligazione ad impatto sociale, più spesso definita <i>social impact bond</i> , è un tipo di finanziamento che prevede una remunerazione finale per gli investitori privati soltanto se il progetto produce l'impatto sociale desiderato. Richiede l'utilizzo di capitale finanziario privato proveniente da soggetti privati per finanziare un servizio sociale offerto da un'organizzazione del terzo settore. Nella pratica, gli investitori privati finanziano il servizio, l'amministrazione pubblica dirige l'offerta del servizio, mentre il terzo settore lo mette a disposizione mettendo a frutto le proprie competenze. Un'ulteriore organizzazione valuta se il servizio prodotto produce un impatto sociale corrispondente alle stime iniziali. ³¹⁴
----------------------------------	--	--

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant le terme :

Gustavsson-Wright et al. (2015, p. 2) définissent une obligation à impact social comme «un mécanisme qui mobilise des capitaux privés en faveur de services sociaux et stimule l'obtention de résultats en subordonnant le remboursement à la réussite».

Gustavsson-Wright et al. (2015, p. 2) definiscono un'obbligazione ad impatto sociale come “un meccanismo che mobilita capitali privati a favore di servizi sociali e stimola l'ottenimento di risultati subordinando il rimborso al successo”. (Fonteneau et Pollet, 81)

Taux d'imposition	Le taux d'imposition est le pourcentage d'impôts que paie un ménage ou une entreprise. Pour un ménage, ce taux	L'aliquota fiscale è il tasso fisso o variabile che deve essere applicato alla base imponibile ai fini del calcolo
-------------------	--	--

³¹³ <https://www.tbs-education.fr/inspiring/les-obligations-a-impact-social-arrivent-en-france-laction-sociale-peut-elle-etre-rentable/#:~:text=L'id%C3%A9e%20forte%20des%20OIS,dans%20la%20mobilisation%20des%20ressources>.

³¹⁴ <https://valori.it/social-impact-bond-investimento-sociale/>

	<p>d'imposition concerne uniquement ses revenus directs, après déduction d'éventuels abattements pour enfants à charge, ou travaux d'isolation thermique. Le montant du taux d'imposition est progressif et dépend de l'assiette fiscale, un montant qui sert de base pour le calcul d'un impôt.³¹⁵</p>	<p>dell'imposta. È espresso in forma di percentuale nelle imposte <i>ad valorem</i> (quelle basate sul valore del bene), in termini di unità fisiche nelle imposte specifiche o accise. L'aliquota indica in quota la misura del prelievo fiscale e può essere costante, progressiva o regressiva: è costante quando rimane fissa all'aumentare del livello della base imponibile, come nel caso dell'aliquota IRES e delle aliquote IVA, progressiva quando aumenta all'aumentare della base imponibile, come avviene per le aliquote IRPEF, regressiva in caso di diminuzione all'aumentare della base imponibile.³¹⁶</p>
--	--	--

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Selon leurs objectifs, les fondations bénéficient, par exemple, d'exonérations fiscales ou de taux d'imposition réduits.

Secondo i loro obiettivi, le fondazioni beneficiano, ad esempio, di esoneri fiscali o di aliquote fiscali ridotte. (Fonteneau et Pollet, 28)

4.3 Le développement de nouvelles formes de travail : de nouveaux termes pour les langues de spécialité

Le monde du travail est depuis plusieurs années l'objet de mutations importantes qui sont en train de modifier le langage technique. L'automation, l'introduction et le développement de

³¹⁵ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-taux-imposition-4201.php>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Assiette_fiscale

³¹⁶ https://www.treccani.it/enciclopedia/aliquota_%28Dizionario-di-Economia-e-Finanza%29/

https://it.wikipedia.org/wiki/Aliquota_fiscale

l'intelligence artificielle, l'émergence de nouveaux emplois plus précaires posent de nouveaux termes qui vont caractériser le langage professionnel et montrer ces changements. Cette section approfondit les termes principaux qui renvoient aux phénomènes plus récents abordés par l'OIT dans le texte objet du mémoire.

Automation	Fonctionnement automatique d'un ensemble productif, sous le contrôle d'un programme unique ³¹⁷	Impiego di un insieme di mezzi e procedimenti tecnici che, agendo opportunamente su particolari congegni o dispositivi, assicurano lo svolgimento automatico di un determinato processo, il funzionamento automatico di un impianto industriale, di un servizio pubblico, ecc. ³¹⁸
------------	---	---

Le terme italien *automazione* souligne justement la tendance à automatiser une certaine procédure avec l'utilisation de machines capables de réaliser les mêmes tâches avec un prix plus bas pour les entrepreneurs. Dans la plupart des cas, le travailleur se voit menacé par les progrès de l'intelligence artificielle en raison de la plus haute compétitivité des machines utilisées et de la volonté des employeurs de réduire les coûts du travail au maximum. Dans l'économie sociale et solidaire la machine peut devenir un assistant valide au lieu d'un ennemi, car c'est toujours le travailleur qui est valorisé, qui met en pratique ses connaissances et qui s'engage pour poursuivre un objectif social propre des entités à but non lucratif et des entités à but lucratif limité.

Court-termisme	Le court-termisme désigne, de façon péjorative, un comportement qui privilégie l'obtention d'un gain immédiat au détriment du résultat futur ou un plan d'action focalisé sur la gestion présente de l'entreprise (cf. Picavet, 2015, 5). Il privilégie le court terme	Il cortotermismo è l'atteggiamento proprio di chi tende a considerare esclusivamente le conseguenze di qualcosa nel breve periodo ³²⁰
----------------	--	--

³¹⁷ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/automation>

³¹⁸ <https://www.treccani.it/vocabolario/automazione/>

³²⁰ https://www.treccani.it/enciclopedia/cortotermismo_%28altro%29/

	au long terme, ce qui est urgent à ce qui est important à plus long terme. ³¹⁹	
--	---	--

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

Dix ans plus tard, cette déclaration est plus que jamais d'actualité et la littérature existante sur l'avenir du travail pointe des évolutions qui soulèvent bien des défis : substitution du travail humain par l'automatisation dans les pays développés et en développement, prévalence croissante des emplois flexibles et temporaires, baisse des salaires et diminution du pouvoir de négociation, réduction de la protection sociale et affaiblissement des mécanismes de protection sociale, émergence de nouvelles sous-classes, érosion des institutions du marché du travail, financiarisation et court-termisme de l'économie aux dépens des travailleurs, remise en cause des modèles de dialogue social (Balliester et Elsheikhi, 2018, p. 38-39).

Dieci anni dopo questa dichiarazione è più che mai attuale e la letteratura esistente sul futuro del lavoro si concentra su evoluzioni che pongono molte sfide: sostituzione del lavoro umano attraverso l'automazione nei paesi sviluppati e in via di sviluppo, prevalenza crescente degli impieghi flessibili e temporanei, diminuzione dei salari e diminuzione del potere di contrattazione, riduzione della protezione sociale e indebolimento dei meccanismi di protezione sociale, emergenza di nuove sotto-classi, erosione delle istituzioni del mercato del lavoro, finanziarizzazione e cortotermismo dell'economia a spese dei lavoratori, discussione dei modelli di dialogo sociale (Balliester et Elsheikhi, 2018, p.38-39) (Fonteneau et Pollet, 16)

Du point de vue linguistique, le néologisme est directement issu de la collocation à *court terme*, qui souligne justement la limite temporelle d'une activité, d'une procédure, et d'un travail. Dans ce dernier cas, le court-termisme peut être associé au contrat de travail à durée déterminée et à la tendance de l'employeur ainsi que du travailleur à planifier dans un délai de temps bref.

Fonds social	Le fonds social est créé au niveau des secteurs d'activité et géré par les employeurs et les syndicats actifs dans les secteurs en question. Certaines entreprises, de grande taille, ont instauré un fonds social	Il fondo sociale regionale è un contributo economico finalizzato al cofinanziamento delle unità d'offerta sociali, dei servizi e degli interventi afferenti alle Aree Minori e Famiglia, Anziani e Disabili già funzionanti sul territorio distrettuale,
--------------	--	--

³¹⁹ <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Court-termisme>

	propre à destination des travailleurs. ³²¹	ponendo particolare attenzione ai bisogni della persona con la sua famiglia e alle situazioni caratterizzate da specifiche fragilità socio-economiche. ³²²
--	---	---

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

La coopérative marocaine Taitmatine a adopté une autre stratégie en créant un fonds social financé par les activités des coopératives (notamment les activités de commerce équitable et les revenus provenant de la vente de « tourteaux » issus de la production d'huile d'argan). Ce fonds social a pour but de couvrir le coût de l'achat de médicaments par les membres (par le biais d'un partenariat avec une pharmacie locale) et d'apporter un soutien financier aux membres en cas d'événements particuliers (décès, naissance, etc.).

La cooperativa marocchina Taitmatine ha adottato un'altra strategia creando un fondo sociale finanziato attraverso le attività delle cooperative (in particolare le attività di equo commercio e i redditi provenienti dalla vendita di "panetti" dati dalla produzione di olio di argan). Questo fondo sociale ha l'obiettivo di coprire il costo dell'acquisto di medicinali da parte dei membri (tramite partnership con la farmacia locale) e di dare un supporto finanziario ai membri in caso di eventi particolari (decesso, nascita, ecc.). (Fonteneau et Pollet, 47)

Comme pour le terme *entreprise sociale*, l'adjectif change la nature ainsi que l'objectif de l'entité. Le fonds est dans ce cas réalisé par un sujet privé (la coopérative Taitmatine) pour supporter économiquement les membres de la coopérative. Tout de même, il peut être créé par des sujets publics comme dans le cas d'un fonds social régional consacré au soutien des catégories les plus fragiles ou d'un fonds national ou européen pour promouvoir le plein emploi et soutenir les personnes en difficulté économique.

Entrepreneuriat durable	L'entrepreneuriat durable est la volonté de développer un projet qui apporte une plus-value	L'imprenditorialità si dice sostenibile quando è in grado di trovare una soluzione ad un
-------------------------	---	--

³²¹ <https://www.lalibre.be/belgique/2005/02/04/cest-quoi-ca-un-fonds-social-BLAKSEMJYNHYTDYSYYYSKQLJZE/>

³²² <https://www.aziendasocialecr.it/resource/fondo-sociale-regionale/>

	sociétale en tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux. ³²³	problema, utilizzando risorse che abbiano un impatto pari a zero o positivo sulla vita del pianeta e delle persone ³²⁴
--	---	---

Voir une phrase contextualisée issue du texte objet d'étude contenant ce terme :

En Belgique néerlandophone, la politique d'économie sociale promeut à la fois les opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables et l'entrepreneuriat durable décrit comme bénéfique à la fois sur le plan économique, humain et environnemental.

Nel Belgio fiammingo la politica di economia sociale promuove sia le opportunità di impiego per i gruppi vulnerabili sia l'imprenditorialità sostenibile descritta come benefica sul piano economico, umano e ambientale. (Fonteneau et Pollet, 32)

4.4 Le rôle des abréviations et des acronymes pour un langage codifié

Le texte objet du mémoire contient beaucoup d'acronymes et d'abréviations, qui sont expliqués dans l'index initial et ensuite repris tout au long du texte. Les acronymes, en particulier, sont les plus utilisés et remplissent plusieurs fonctions. Ils codifient à la fois le texte en communiquant des informations précises sous une forme courte et les références bibliographiques dans le cas de citations.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont notamment présentées dans leur nom complet, puis reprises avec l'acronyme OESS, celui-ci posé entre parenthèses ou directement utilisé dans le texte, comme dans les exemples suivants :

Nous remercions également les informateurs clés des OESS étudiées de nous avoir fait part de leurs points de vue et de leurs expériences. [...] Plusieurs des OESS étudiées affichent un développement et une performance économique qui leur permettent d'être financièrement autonomes et qui présentent des garanties de pérennité. [...] Plus généralement, les OESS ont tendance à attirer des groupes, des utilisateurs ou des clients qui sont sans accès à l'emploi, aux biens et services de base, aux connaissances et à l'information, ou à un réseau social.

³²³ <https://www.sosnature.org/quest-ce-que-lentrepreneuriat-durable/>

³²⁴ <https://businessschool.luiss.it/be-inspired-blog-ita/quando-limprenditoria-puo-definirsi-sostenibile/>

Ringraziamo inoltre gli informatori chiave delle OESS analizzate per aver condiviso i loro punti di vista e le loro esperienze. [...] Più di una OESS analizzata presenta uno sviluppo e una performance economica che permette loro di essere finanziariamente autonome e che presentano garanzie di durata. [...] Più in generale, le OESS hanno la tendenza ad attirare gruppi, utenti o clienti che non hanno accesso ad un impiego, ai beni e servizi di base, alle conoscenze e all'informazione, oppure ad un social network. (Fonteneau et Pollet, 9, 13, 20)

Les OESS s'efforcent de faire en sorte que leurs membres et leurs travailleurs aient accès aux mécanismes de protection sociale, qu'ils soient publics ou privés, ou même de concevoir elles-mêmes des dispositifs de protection sociale.

Le OESS si sforzano di fare in modo che i loro membri e i loro lavoratori abbiano accesso ai meccanismi di protezione sociale, che siano pubblici o privati, o anche di concepire loro stesse dispositivi di protezione sociale. (Fonteneau et Pollet, 49)

Il y a des cas où les organisations de l'économie sociale et solidaire sont reprises avec leur dénomination complète afin de focaliser l'attention sur leur nature et leurs fonctions :

Dans la plupart des pays, les organisations de commerce équitable, les institutions de micro-finance ou les ONG de développement sont associées aux organisations d'économie sociale et solidaire parce qu'elles fournissent des biens et services à des groupes pauvres ou vulnérables sans poursuivre des objectifs exclusivement lucratifs.

Nella maggior parte dei paesi, le organizzazioni di equo commercio, le istituzioni di microfinanza o le ONG di sviluppo sono associate alle organizzazioni di economia sociale e solidale perché forniscono beni e servizi a gruppi poveri o vulnerabili senza perseguire obiettivi esclusivamente di lucro. (Fonteneau et Pollet, 28)

Les acronymes concernant les références bibliographiques renvoient directement à la source indiquée dans l'index au début du texte. Certains acronymes français ont été traduits en tenant compte des acronymes correspondants les plus fréquemment utilisés dans la langue italienne. L'acronyme CIF renvoyant au Centre International de Formation a notamment été traduit par l'acronyme anglais international ITC, voire International Training Centre. En effet, cet acronyme est pour la plupart des fois utilisé dans les textes rédigés en italien qui introduisent cet organisme, même si le substantif

complet est directement traduit en italien comme Centro Internazionale di Formazione.³²⁵ De plus, l'acronyme anglais concernant le centre est posé avant l'acronyme correspondant à l'Organisation Internationale du Travail en formant ainsi cette combinaison : ITCILO. ITC indique le Centre International de Formation et précède l'acronyme anglais ILO (International Labour Organization). Dans le cas suivant une alternative possible peut être l'insertion de l'acronyme italien OIL, voire Organizzazione Internazionale del Lavoro, puisqu'il est aussi souvent utilisé que l'acronyme ILO dans les documents italiens analysés qui décrivent l'organisation³²⁶ :

Souvent, ce choix s'accompagne d'une préférence pour une forme de gouvernance participative (OIT/CIF, 2011).

Spesso questa scelta è accompagnata da una preferenza per una forma di governance partecipata (ITC-OIL, 2011). (Fonteneau et Pollet, 20)

Certains acronymes sont utilisés comme des codes renvoyant aux sujets qui participent à l'étude présentée dans le texte source : le Bureau International du Travail est présenté sous cette dénomination au début du texte, ensuite repris sous l'acronyme BIT. Cet acronyme est remplacé par la dénomination du Bureau tout entière ou par l'abréviation Bureau. L'organisation internationale des coopératives industrielles et des services est en revanche tout de suite présentée sous la dénomination de CICOPA, qui est maintenue dans la version française et la version italienne :

CICOPA : organisation internationale des coopératives industrielles et des services

CICOPA: Organizzazione mondiale delle cooperative industriali e di servizi (Fonteneau et Pollet, 30)

Fondé sur des données issues de 156 pays, le rapport 2017 de CICOPA sur les coopératives et l'emploi (Eum, 2017) estime qu'en 2015, 27,2 millions de personnes travaillaient dans des coopératives, dont environ 16 millions d'employés et 11,1 millions de travailleurs-membres.

Basato su dati provenienti da 156 paesi, il rapporto 2017 di CICOPA sulle cooperative e sull'occupazione (Eum, 2017) stima che nel 2015 27,2 milioni di persone lavoravano nelle

³²⁵ Organizzazione Internazionale del Lavoro con sede in Italia, <https://www.ilo.org/rome/ilo-italia/lang--it/index.htm>

³²⁶ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---ilo-rome/documents/publication/wcms_152359.pdf
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---ilo-rome/documents/publication/wcms_745677.pdf

cooperative, fra cui circa 16 milioni di impiegati e 11,1 milioni di lavoratori-membri. (Fonteneau et Pollet, 36)

Les acronymes français sont traduits et reportés comme des acronymes italiens s'il existe l'acronyme correspondant. Dans l'exemple des petites entreprises, l'acronyme français PME est traduit comme PMI, l'acronyme correspondant pour *piccole imprese*. Les acronymes sont ainsi adaptés au système national italien, autrement le lecteur doit s'efforcer de rechercher le terme indiqué par l'acronyme français et la traduction correspondante :

De ce point de vue, les processus de reconnaissance juridique comme l'enregistrement des coopératives ou des PME pourraient être considérés comme relevant d'une politique visant à faciliter la formalisation de ces entités économiques.

Da questo punto di vista, i processi di riconoscimento giuridico come la registrazione delle cooperative o delle PMI potrebbero essere considerati come dati da una politica che punta a facilitare la formalizzazione di tali entità economiche. (Fonteneau et Pollet, 40)

Les moyennes, petites et micro-entreprises (MPME) sont notamment traduites en italien comme *piccole e medie imprese* (PMI) :³²⁷

Dans d'autres pays, les MPME sont souvent associées à l'ESS, notamment en raison de leur caractère fragile (p. ex. lorsqu'elles opèrent dans l'économie informelle).

In altri paesi le PMI sono spesso associate all'ESS, in particolare per la loro natura fragile (ad es. quando operano nell'economia informale). (Fonteneau et Pollet, 38)

Woodrim Sun Blind (WSB) est une PME créée en 2007 dans la province de Gyeonggi, dont la principale activité est la production et la commercialisation de volets.

Woodrim Sun Blind (WSB) è una PMI creata nel 2007 nella provincia di Gyeonggi, la cui principale attività è la commercializzazione di persiane. (Fonteneau et Pollet, 41)

³²⁷ Pour la documentation des PMI italiennes : <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42921/attachments/1/translations/it/renditions/native>
https://www.mimit.gov.it/images/stories/documenti/DM_18_4_2005_Definizione_PMI.pdf

Un autre acronyme concernant une organisation de l'ONU, l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), est traduit par l'équivalent italien Organizzazione per la Cooperazione e lo Sviluppo Economico (OCSE)³²⁸ :

Une étude de l'OCDE (2013) portant sur 655 entreprises d'ESS situées dans des territoires spécifiques de 14 pays de l'OCDE a montré que plus des trois quarts des organisations interrogées travaillent avec des personnes vulnérables.

Un'analisi dell'OCSE (2013) riguardante 655 imprese dell'ESS situate in territori specifici di 14 paesi dell'OCSE ha mostrato che più di tre quarti delle organizzazioni interrogate lavorano con persone vulnerabili. (Fonteneau et Pollet, 39)

Certains acronymes sont traduits avec l'équivalent anglais afin d'utiliser un code international, car le texte source est un texte rédigé sous la direction de l'Organisation Internationale du Travail de l'ONU. Il y a des cas où l'acronyme anglais est reconnu et fréquemment utilisé dans la langue italienne, aussi. L'acronyme français ETP (Équivalent Temps Plein) correspond notamment à l'acronyme anglais FTE (Full-Time Equivalent). L'acronyme anglais a donc été inséré dans le texte cible :

23 salariés (18 ETP)

23 lavoratori (18 FTE) (Fonteneau et Pollet, 38)

ESI Entreprise Sociale d'Insertion par le travail est traduite par l'acronyme anglais international WISE (Work Integration Social Enterprises), puisqu'il s'agit d'un thème traité au niveau global. Cependant, il existe l'acronyme italien ISI (Impresa Sociale di Inserimento) privilégié dans les textes italiens³²⁹:

³²⁸ Documentation de OCSE : <https://www.oecd.org/daf/inv/mne/MNEguidelinesITALIANO.pdf>
<https://www.oecd.org/daf/ca/corporategovernanceprinciples/34622654.pdf>

³²⁹https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/it/dokumente/fgg/analyse_der_sozialfirmenundderstaatlichenpolitikineuropa.pdf.download.pdf/imprese_sociali_dinserimentoepolitichepubblicheunanalisi europea.pdf

Sur la base de sept études nationales (Belgique, France, Irlande, Italie, Pologne, Slovaquie et Espagne), l'Union européenne estime à 227 554 le nombre total d'entreprises sociales, dont 12 588 (5,5 pour cent) sont des ESI (Commission européenne, 2016).

Sulla base di sette studi nazionali (Belgio, Francia, Irlanda, Italia, Polonia, Slovacchia e Spagna), l'Unione Europea stima a 227 554 il numero totale di imprese sociali, di cui 12 588 (5,5 per cento) sono imprese sociali di inserimento lavorativo (WISE) (Commissione Europea, 2016). (Fonteneau et Pollet, 40)

L'acronyme anglais HWSSE (Housing and Welfare Self-Sufficiency Enterprises) est maintenu dans le texte source et dans le texte cible pour rester fidèle à l'acronyme international de référence :

Toutefois, les HWSSE éprouvent des difficultés à embaucher des travailleurs qualifiés parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les salaires correspondants et/ou parce que les travailleurs qualifiés sont en mesure de trouver un emploi sur le marché privé.

Tuttavia, le HWSSE riscontrano difficoltà ad assumere lavoratori qualificati perché non hanno i mezzi di pagare i salari corrispondenti e/o perché i lavoratori qualificati hanno la possibilità di trovare un impiego nel mercato privato. (Fonteneau et Pollet, 43)

Dans l'ensemble, il est toujours nécessaire de considérer le contexte pour comprendre l'entité ou le concept désignés par l'acronyme français. Dans le processus de traduction l'attention doit être aussi posée sur l'auteur du texte et le destinataire. Dans ce cas, comme l'auteur est l'une des organisations au sein de l'ONU, le texte assume un caractère global sans compter le fait que le sujet central est la contribution de l'économie sociale et solidaire à l'évolution du travail au niveau international. D'où la possibilité d'utiliser des acronymes anglais universels, comme l'acronyme HWSSE désignant des entreprises très spécifiques opérant dans l'ESS ou WISE relatif aux entreprises sociales d'insertion professionnelle. Le destinataire est le lecteur italien plus ou moins informé sur la structure et la fonction de l'OIT ainsi que sur l'ESS, c'est pourquoi une possibilité serait le remplacement de certains acronymes anglais avec les acronymes italiens reconnus par la population italienne et fréquemment utilisés. C'est le cas du remplacement de l'acronyme anglais ILO avec l'acronyme OIL, aussi fréquemment utilisé dans les textes scientifiques concernant l'organisation, L'acronyme anglais OECD (Organisation for Economic Cooperation and Development), directement traduit dans la version française avec OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique) est traduit dans le texte cible avec l'acronyme équivalent OCSE (Organizzazione per la

Cooperazione e lo Sviluppo Economico), celui-ci aussi fréquent que l'acronyme anglais OECD et perçu comme plus familier.

Conclusion

Le mémoire étant focalisé sur l'ESS, il était possible d'analyser plus en détail ce sous-domaine de l'économie en posant notamment l'attention sur l'évolution de la terminologie. La recherche de la définition de l'ESS en tenant compte de son histoire et des acteurs qui y travaillent a été le point de départ pour mieux familiariser avec le secteur et le contextualiser. Cette recherche a ensuite été suivie par l'analyse de la terminologie sur la base de deux corpus (le corpus français et le corpus italien), qui ont été confrontés avec le texte objet d'étude. Le texte objet d'étude, le corpus français et le corpus italien ont été analysés à l'aide de l'application TermoStat, qui a permis d'extraire automatiquement les termes qui ont fait l'objet d'analyse. Certains termes ont ensuite été approfondis en considérant leur fonction sémantique. La finance solidaire a été notamment traitée en tant qu'hyponyme de finance et en même temps hyperonyme de prêt solidaire et d'investissement solidaire, ceux-ci considérés comme des moyens de financement aptes à favoriser la réalisation de projets sociaux. Dans le cas des termes en italien il était intéressant de relever les quasi-synonymes, les hyponymes et les faux amis qui pouvaient poser quelques difficultés dans le processus de traduction. Le terme *finanza etica* est notamment quasi-synonyme de *finanza solidale*, car elle implique non seulement l'investissement des projets sociaux visant à améliorer les conditions de certaines catégories sociales, mais elle impose aussi des critères éthiques qui comportent l'admission ou l'exclusion des projets à financer.

L'objectif de ce travail étant l'exploration de la terminologie liée à l'ESS et son application à la traduction du texte objet d'étude, le mémoire se compose de plusieurs étapes qui ont révélé les caractéristiques communes et en même temps les différences entre l'ESS et l'économie classique. À ce propos, les corpus rédigés en français et en italien ont permis d'approfondir ces aspects. Les termes *management participatif* et *banque coopérative*, identifiés dans le corpus français, se réfèrent notamment à un mode de gestion d'entreprise et de financier des projets qui se différencie de la vision classique de l'entreprise et de la banque, la première considérée comme un lieu de travail où seul l'entrepreneur et les dirigeants sont chargés du management des affaires, la deuxième traitée comme un investisseur privé. Les corpus ont aussi représenté une aide précieuse pour explorer le sous-domaine de la finance solidaire, le deuxième sujet central du texte. Les termes *financement participatif* et *prêt participatif*, ainsi qu'*épargne de partage*, focalisent l'attention sur un autre type d'investissement, qui prévoit la participation directe des individus outre que des entreprises et des banques au financement. Le financement participatif désigne par exemple une modalité innovante de financement qui donne la possibilité aux sujets privés (des entreprises ou des utilisateurs) de supporter

directement (spécialement via des plateformes en ligne) le projet qui leur intéresse sans faire face à des complications bureaucratiques. L'épargne de partage prévoit en revanche le partage d'une partie du revenu individuel qui est consacré au financement d'un projet. L'individu décide de donner une partie de son revenu en tant que don pour la réalisation du projet.

Dans l'ensemble, l'analyse terminologique a relevé comment l'ESS et la finance solidaire se distinguent à travers la construction de termes qui sont parfois la modification partielle ou totale des termes utilisés dans l'économie conventionnelle. L'ajout de l'adjectif *participatif* spécifie notamment la participation de plusieurs sujets différents, ce qui spécialise le rôle du management, qui n'est plus seulement la gestion de l'entreprise effectuée par le haut, et le financement, qui ne concerne plus seulement les sujets privés traditionnels. Dans le cas du management participatif, la modification du concept originaire est partielle, car les dirigeants restent toujours à la direction du management, mais les employés sont tenus de participer activement au processus décisionnel. Dans le cas du financement participatif le concept change en revanche radicalement, car les supporters sont aussi des citoyens outre que des entreprises, qui choisissent d'investir de façon directe sur le projet en fournissant leur don directement au fondateur du projet.

En outre, la confrontation entre les termes français et italiens a permis d'individuer les différences entre le système linguistique français et le système linguistique italien. Pour ce qui concerne les entreprises d'insertion, le terme *travailleur adapté* est notamment prévu par la législation française en tant que désignation spécifique relative à un travailleur qui développe ses habiletés dans un environnement professionnel qui s'adapte à ses limites et promeut ses compétences professionnelles. Dans la législation italienne il n'y a pas cette terminologie si spécifique, même si les entreprises d'insertion (*imprese sociali di inserimento lavorativo*) ont connu une diffusion importante dans les dernières années. La consultation du corpus n'a pas été suffisant dans ce cas, mais il devait être intégré par une recherche approfondie sur les sites inhérents au fonctionnement de l'entreprise sociale d'insertion. Cette recherche a mené à la formulation d'une périphrase désignant la fonction du travailleur (voire *lavoratore attivo nell'impresa di inserimento lavorativo*). Dans le sous-domaine de la finance solidaire, le *prêt participatif* est un terme nouveau dans le système financier italien, qui inclut cette modalité de financement sous le terme traditionnel *prestito titoli*. Dans ce cas la recherche terminologique a posé quelques difficultés, puisqu'il n'y avait pas en fait un terme italien hyponyme de *prestito* qui faisait référence à ce type d'investissement. Le corpus italien a donné une contribution précieuse pour choisir les meilleurs termes candidats, car il est composé de sites qui décrivent avant tout l'ESS en tant qu'économie sociale, son évolution en Italie et les dimensions qu'elle a acquis dans les dernières années. Il a également posé l'attention sur les

différences entre le système d'ESS en Italie et dans les autres pays en tenant compte du degré de développement de l'ESS et de la reconnaissance de ce système dans la législation nationale.

Les deux corpus rédigés ont ainsi constitué une étape essentielle pour analyser en détail l'ESS et confronter la terminologie française et italienne sur un sujet qui est en évolution constante. Ce développement continu est justement la raison principale pour laquelle l'ESS a été choisie comme sujet central du mémoire. La littérature existante est très riche en exemples et analyses approfondies sur le rôle que cette branche économique a joué au cours de son histoire, à partir du dix-neuvième siècle jusqu'à l'époque actuelle. Cependant, l'évolution rapide qu'elle a connue dans les dernières années lui a permis de s'adapter aux dynamiques de la modernité et d'acquérir ainsi une terminologie nouvelle qui reflète les changements sociaux et économiques. L'ESS remplit aujourd'hui une fonction particulièrement importante en tant que modèle économique alternatif au système néocapitaliste, celui-ci toujours plus contesté à cause de son incapacité d'assurer la disponibilité des biens et des services aux sujets plus vulnérables, l'exploitation excessive des ressources naturelles primaires et finalement l'absence de finalités qui concourent à la résolution de problématiques sociales qui impliquent toute la collectivité. À ce propos, ce travail pourrait devenir la base pour une recherche approfondie qui confronte la terminologie française avec la terminologie italienne sur la sphère intermédiaire entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif. En effet, l'évolution de l'économie sociale et solidaire a démontré qu'il y a aujourd'hui la tendance à considérer ces deux mondes comme en collaboration, pas nettement séparés. Comme c'est le cas pour l'entreprise adaptée ou l'entreprise sociale d'insertion, ou la banque éthique, il y a des entités « hybrides » qui supportent activement des projets sociaux et s'engagent au maximum pour les réaliser tout en essayant de concilier leur activité commerciale avec des principes originellement propres du monde non lucratif. Ainsi, il serait intéressant d'analyser la nouvelle terminologie utilisée pour désigner ces entités et les nouvelles modalités de collaboration économiques et sociales entre les sujets privés et les sujets publics.

Bibliographie

- Alphandery Claude, Jirglova Nikola, Kirchner Odille, Laboulais Florian, Sibille Hugues, *Dynamiques collectives de transitions dans les territoires*, Paris, 2021 URL : https://www.lelabo-ess.org/system/files/2021-01/2021.01.06_etude_finale_dctt.pdf [dernière consultation : 10.10.2023]
- Archambault Édith, Bloch-Lainé Jean-Michel, *Refonder les solidarités* 11 (2016), 163-174, URL : <https://www.cairn.info/refonder-les-solidarites--9782100747245-page-163.htm> [dernière consultation : 12.10.2023]
- Bazy Marie-Élodie, Dermine Thomas, *Contrats à impact social – Quelles balises et quel potentiel en France pour un modèle de financement innovant du tiers-secteur ?* in : Barbier Jean-Claude (ed.) *Économie sociale et solidaire et État : à la recherche d'un partenariat pour l'action*, Paris, IPGDE, 2017, 83-98, URL : <https://books.openedition.org/igpde/4839> [dernière consultation : 12.10.2023]
- Benassi, David, *Disuguaglianze nell'accesso al welfare*, in: Checchi Daniele (ed.), *Disuguaglianze diverse*, cap. 12, il Mulino, 2011, 255-286, URL: <https://shorturl.at/moQU6> [dernière consultation: 09.09.2023]
- Borzaga Carlo, Salvatori Gianluca, Bodini Riccardo, *L'Economia Sociale e Solidale e il Futuro del Lavoro*, Genève, 2019, URL: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---ilo-rome/documents/publication/wcms_724848.pdf [dernière consultation: 13.10.2023]
- Bourgain Marina, Vilette Marc-André, *Innovation sociale et ESS : processus itératif d'innovation sociale dans une entreprise d'insertion*, in : Combes-Joret, Monique/Lethiellieux, Laëtitia *L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire*, Reims, éditions et presses universitaires de Reims, 2020, 27-49, URL : <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/53140/9782374961118.pdf;jsessionid=8B76CAF05F33F32D1E87BF98EF4F2D66?sequence=1> [dernière consultation : 11.10.2023]
- Bréchet Jean-Pierre, Sandrine Émin, Prouteau Lionel, Schieb-Bienfalt Nathalie, *Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire : quelles voies théoriques de dépassement pour comprendre cet « entreprendre autrement »* in : Erika Flahault, Henri Nogués, Nathalie Schieb-Bienfalt (edd.) *L'économie sociale et solidaire, nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, 99-123, URL : <https://books.openedition.org/pur/45589?lang=it> [dernière consultation : 15.10.2023]
- Brouard F., Larivet S., Sakka O., *Entrepreneuriat sociale et participation citoyenne*, Vol. 1, No 1 Automne / Fall, Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale (2010), 46 – 64, URL : <https://pdfs.semanticscholar.org/489d/c6c8e07eebdfc459e11f72914244cd5f4c07.pdf> [dernière consultation : 15.11.2023]
- Catinat Michel, *L'avenir de l'Europe*, Le labo de l'économie sociale et solidaire, 2022, URL : https://www.lelabo-ess.org/system/files/inline-files/2022.01%20WEB%20L%27avenir%20de%20l%27Europe%20fran%C3%A7ais_0.pdf [dernière consultation : 15.10.2023]

Charles, Julien, Zimmermann, Bénédicte, *Management participatif*, in : I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1ère édition)*. GIS Démocratie et Participation., 2013, URL : <https://www.dicopart.fr/management-participatif-2013> [dernière consultation : 01.09.2023]

Como Elena, Battistoni Francesca, *Economia collaborativa e innovazione nelle imprese cooperative: opportunità emergenti e sfide per il futuro*, 2015, URL: <https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/economia-collaborativa-e-innovazione-nelle-imprese-cooperative> [dernière consultation: 02.10.2023]

Davister, Catherine, Defourny, Jacques, Grégoire, Olivier *Les entreprises sociales d'insertion dans l'Union Européenne : un aperçu général*, *Revue internationale de l'économie sociale* 293 (2004), 24-50 URL : <https://www.erudit.org/en/journals/recma/2004-n293-recma01127/1022097ar.pdf> [dernière consultation : 09.09.2023]

Dejean, Frédérique, *L'investissement socialement responsable. Une revue de la littérature*, in : *Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit*, France, 2002, URL : <https://shs.hal.science/halshs-00584461/> [dernière consultation : 08.09.2023]

Dell'Atti, Antonio, Intonti, Mariantonietta, *Cooperazione, mutualità e localismo nell'economia delle banche di credito cooperativo in Italia*, in: *Banche e banchieri*, vol. 3 (2006), 169, URL: https://scholar.google.com/scholar?hl=it&as_sdt=0%2C5&q=banca+di+credito+cooperativo+&btnG= [dernière consultation: 12.11.2023]

Dreyfus Michel, *Mutualité et coopération : une histoire par trop méconnue*, *Revue d'histoire critique* (2016), 169-180, URL : <https://journals.openedition.org/chrhc/5627> [dernière consultation : 13.10.2023]

Driouch, Salah, Erraoui, El Houssaine, *Entrepreneuriat coopératif et innovation sociale : Etude des aspects innovants des coopératives de la préfecture d'Agadir Ida Outanane*, *Revue Repères et Perspectives Economiques* [En ligne], Vol. 4, N° 2, (2020), 141-159, URL : <https://revues.imist.ma/index.php/rpe/article/download/21535/11538> [dernière consultation : 24.11.2023]

Duverger Timothée, *Économie sociale et solidaire*, La Découverte, 2023

Ehlich, Konrad, *La communication économique et l'analyse du discours*, in : *Langue, économie et entreprise : le travail des mots*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle (2007), 21-40, URL : <http://books.openedition.org/psn/7908> [dernière consultation : 05.10.2023]

Fonteneau Bénédicte, Pollet Ignace, *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail*, Bureau International du Travail, Genève, 2019

Forino Erika Gerardina, *Tra governance partecipata ed inclusività – il coinvolgimento dei lavoratori nei processi decisionali dell'impresa sociale*, 2020, URL: https://rivistaimpresasociale.s3.amazonaws.com/uploads/magazine_article/attachment/169/Impresa Sociale-2020-03-forino.pdf [dernière consultation: 06.10.2023]

Gendron, Corinne, Bourque, Gilles L., *Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique*, in : *Économie politique*, vol. n.18 (2003), 50-61, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2003-2-page-50.htm> [dernière consultation : 20.11.2023]

Glémain, Pascal, *L'économie des finances solidaires – de l'épargne solidaire au microcrédit social*, Université de Rennes, 2010, URL : <https://shorturl.at/lnvwZ> [dernière consultation : 09.09.2023]

Glémain Pascal et Cuénoud Thibault, *La finance participative et solidaire en France : la recherche d'une exemplarité par le « salut sociétal »*, in : Combes-Joret, Monique/Lethiellieux, Laëticia (edd.) *L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire*, Reims, éditions et presses universitaires de Reims (2020), 325, URL : <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/53140/9782374961118.pdf;jsessionid=8B76CAF05F33F32D1E87BF98EF4F2D66?sequence=1> [dernière consultation : 11.10.2023]

Icher, Élise Penalva, *Amitié et régulation par les normes -- le cas de l'investissement socialement responsable*, *Revue de sociologie*, (2010) 519-544, URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2010-3-page-519.htm> [dernière consultation : 09.09.2023]

Kalinowski, Wojtek, *L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires*, Institut Veblen, 2014, URL : https://lhed.fr/files/PDF/impact_socio-economique_des_mlc_2.pdf [dernière consultation: 13.10.2023]

Labie, Marc, *Microfinance : évolutions du secteur, diversification de produits et gouvernance*, in : *Reflets et perspectives de la vie économique* (2009), 5-6, URL : <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2009-3-page-5.htm> [dernière consultation : 20.10.2023]

Lacroix, Géraldine, Slitine, Romain, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Presses universitaires de France, 2023, URL : https://books.google.it/books?hl=it&lr=&id=1fqIEAAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT105&dq=pret+solidaire+&ots=u1DIKLR5e&sig=lCkL1P8FMDrLp1kepWSrR_zUhd4&redir_esc=y#v=onepage&q=pret%20solidaire&f=false [dernière consultation : 24.11.2023]

Lagoarde-Segot, Thomas, Pérez, Roland, Cartapanis André, *La finance solidaire – un humanisme économique*, Belgique, De Boeck Supérieur, 2014, URL : <https://www.furet.com/media/pdf/feuilletage/9/7/8/2/8/0/4/1/9782804187460.pdf> [dernière consultation: 23.11.2023]

Montagner, Chiara, *Attività d'impresa tra performance sociale e performance economico-finanziaria*, Università Ca' Foscari di Venezia, 2014, URL: <http://hdl.handle.net/10579/4938> [dernière consultation: 23.11.2023]

Nogués Henri, *Économie sociale et solidaire et système de protection sociale : entre tensions et complémentarités* in : Barbier Jean-Claude (ed.) *Économie sociale et solidaire et État : à la recherche d'un partenariat pour l'action*, Paris, IGPDE (2017), 27-41, URL : <https://books.openedition.org/igpde/4834> [dernière consultation : 13.10.2023]

Organizzazione Internazionale del Lavoro (OIL), *Le regole del gioco*, Bureau International du Travail, Genève, 2020, URL: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---ilo-rome/documents/publication/wcms_745677.pdf [dernière consultation: 02.01.2024]

Organizzazione Internazionale del Lavoro (ILO), L'ILO: cos'è e cosa fa, ILO-Ufficio per l'Italia e San Marino, Roma, 2005, URL: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/--ilo-rome/documents/publication/wcms_152359.pdf [dernière consultation: 02.01.2024]

Périlleux, Aïnas, Les coopératives d'épargne et de crédit en microfinance face aux problématiques de gouvernance et de croissance, Belgique, Université Libre de Bruxelles, 2008, URL : <https://shorturl.at/ainHW> [dernière consultation : 11.11.2023]

Picavet, Vianney, *Le défi de la modélisation du court-termisme économique*, Louvain School of Management, Université catholique du Louvain, 2015, URL : <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:2738> [dernière consultation : 23.11.2023]

Porter Michäel, *L'avantage concurrentiel*, InterEditions, 1986

Rigouzzo, Luc, *Le fonds d'investissement : une source essentielle de capitaux à long terme pour les entreprises africaines*, in : *Revue d'économie financière* (2014), 213-228, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2014-4-page-213.htm> [dernière consultation: 24.11.2023]

Servet, Jean-Michel, *Banquiers aux pieds nus*, Paris, O'Jacob 2006, in : Glémain, Pascal (ed.), *L'économie des finances solidaires – de l'épargne solidaire au microcrédit social*, 2010, URL : <https://shorturl.at/lvwZ> [dernière consultation : 07.09.2023]

Sibieude, Thierry, Claverie, Céline, *La mesure de l'impact social – Après le temps des discours, voici venu le temps de l'action*, 2011, URL : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201112_CSESS_Rapport_ImpactSocial.pdf [dernière consultation : 08.09.2023]

Vendramin, Patricia, *Travail atypique -- Résultats d'enquête*, Namur, Fondation Travail – Université ASBL, 2001, 13-21, 33 URL : <http://www.ftu-namur.org/fichiers/CSC-travailatypique.pdf> [dernière consultation : 08.09.2023]

Vidal Isabel, *Économie sociale et solidaire, démocratie locale et État-providence*, in : Barbier Jean-Claude (ed.) *Économie sociale et solidaire et État : à la recherche d'un partenariat pour l'action*, Paris, IPGDE (2017), 189-198, URL : <https://books.openedition.org/igpde/4858> [dernière consultation : 15.10.2023]

Viviani, Jean-Laurent, *Investissement à impact social : une approche financière*, Marché et organisations, (2018) 173-192, URL : <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2018-1-page-173.htm> [dernière consultation : 08.09.2023]

Dictionnaires et glossaires

Dictionnaire la Toupie, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/index.html> [dernière consultation : 11.10.2023]

Dictionnaire le Robert dico en ligne, <https://dictionnaire.lerobert.com/> [dernière consultation : 12.10.2023]

Dictionnaire Alternatives Économiques, <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire> [dernière consultation : 03.11.2023]

Glossaire Inside Marketing, <https://www.insidemarketing.it/glossario/definizione/stakeholder/> [dernière consultation : 03.11.2023]

Glossaire le Labo de l'ESS, <https://www.lelabo-ess.org/glossaire-ess> [dernière consultation : 24.10.2023]

Vocabolario della lingua italiana Treccani, <https://www.treccani.it/vocabolario/vocabolario/> [dernière consultation: 24.10.2023]

Dictionnaire LeRobert dico en ligne [dernière consultation : 24.12.2024]

Dictionnaire leRobert micro en papier

Sitographie

Banque Publique d'Investissement (BPI), [https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/entreprises-structures-responsables/creer-entreprise-engagee/structures-leconomie#:~:text=L%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.\)](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/entreprises-structures-responsables/creer-entreprise-engagee/structures-leconomie#:~:text=L%C3%A9conomie%20sociale%20regroupe%20principalement,organisations%20culturelles%2C%20etc.)) [dernière consultation : 24.09.2023]

Chambre Régionale de l'ESS Île-de-France, <https://www.cressidf.org/> [dernière consultation : 20.07.2023]

ESS France, <https://www.ess-france.org/> [dernière consultation : 20.07.2023]

ESS Normandie, <https://www.essnormandie.org/> [dernière consultation : 21.07.2023]

La mutualité française, <https://www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/notreraisondetre/> [dernière consultation : 21.07.2023]

Le Labo de l'Économie Sociale et Solidaire, <https://www.lelabo-ess.org/glossaire-ess> [dernière consultation : 03.09.2023]

<https://www.lelabo-ess.org/associations> [dernière consultation : 10.08.2023]

Chambre Régionale de des entreprises de l'économie sociale et solidaire, <https://www.cresspaca.org/entreprendre/creer-une-entreprise/connaitre-les-formes-juridiques> [dernière consultation : 09.08.2023]

-<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/> [dernière consultation : 23.08.2023]

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_1c/LEGITEXT000006074067/LEGISCTA000034582461/#LEGISCTA000034582461 [dernière consultation : 23.08.2023]

-https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713 [dernière consultation : 23.08.2023]

-https://www.socioeco.org/bdf_dossier-21_fr.html#:~:text=Une%20coop%C3%A9rative%20est%20une%20association,une%20entreprise%20commune%2C%20contr%C3%B4l%C3%A9e%20d%C3%A9mocratiquement. [dernière consultation : 01.09.2023]

-<https://www.commerce-associe.fr/leconomie-sociale-et-solidaire-et-les-cooperatives-de-commerçants-détaillants> [dernière consultation : 05.09.2023]

-<https://lemouvementassociatif.org/loi-ess-quels-changements-pour-les-associations/#> [dernière consultation : 11.09.2023]

Legs & générosité fondation, <https://www.info-legs.fr/glossaire/definition-fondation-abritee/#:~:text=Fondation%20plac%C3%A9e%20%C2%AB%20sous%20l'%C3%A9gide,gestion%20de%20la%20fondation%20abrit%C3%A9e.> [dernière consultation : 24.08.2023]

-<https://www.bfconseils.fr/structures-de-leconomie-sociale-solidaire-ess/> [dernière consultation : 13.08.2023]

Ministère de la Transition écologique et solidaire, <https://www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte> [dernière consultation : 24.08.2023]

L'avis, la Fonda et le Labo de l'ESS, *ESS – Création de valeur : une approche prospective de la mesure d'impact social* 2019 URL : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20191007/synthese_creation_de_valeur_-_26092019.pdf [dernière consultation : 12.08.2023]

Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_z%C3%A9ro_heure [dernière consultation : 25.10.2023]

Commission Européenne, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=471&langId=fr> [dernière consultation : 24.10.2023]

Institut national de la statistique et des études économiques, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1669ù> [dernière consultation : 01.11.2023]

Organisation Internationale du Travail, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_534521.pdf [dernière consultation : 29.10.2023]

https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/WCMS_536623/lang--fr/index.htm [dernière consultation : 26.10.2023]

<https://shorturl.at/akpuX> [dernière consultation : 20.10.2023]

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277707?sommaire=4318291> [dernière consultation : 20.10.2023]

Ministère de la Santé et de la Prévention, <https://shorturl.at/hyIVZ> [dernière consultation: 21.10.2023]

Associazione M.A.R.A. (Malattie Ambientali Reciproco Aiuto), <https://associazionemara.org/assegno-sociale/> [dernière consultation: 30.10.2023]

CISL Ufficio Studi, <https://shorturl.at/fmZ78> [dernière consultation: 30.10.2023]

Istituto nazionale di Statistica (Istat), <https://shorturl.at/bsuBT> [dernière consultation: 29.10.2023]

Le Figaro, <https://shorturl.at/kloU7> [dernière consultation : 30.10.2023]

Change the Work, <https://changethework.com/management-responsabilisant-decathlon/> [dernière consultation: 30.10.2023]

Leroy Merlin, <https://csr.leroymerlin.it/wp-content/uploads/2019/09/uno-stile-di-leadership-orientato-alla-condivisione.pdf> [dernière consultation : 30.10.2023]

Les prêts participatifs, https://www.banque-france.fr/fr/system/files/2023-08/Banque%20de%20France%20%E2%80%93%20Entreprises_fiche-411.pdf [dernière consultation : 30.10.2023]

Le journal du net, <https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1201247-le-bilan-social-de-l-entreprise/> [dernière consultation : 29.10.2023]

Alternatives économiques, <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/96707> [dernière consultation : 30.10.2023]

L'investissement socialement responsable, <https://www.mcours.net/cours/pdf/hascl1/hascl1911.pdf> [dernière consultation : 30.10.2023]

La Nef pour la banque éthique, <https://www.lanef.com/qui-sommes-nous/la-force-du-collectif/> [dernière consultation : 30.10.2023]

ESS Normandie, <https://www.essnormandie.org/impact-cooperatif-un-fonds-pour-developper-les-entreprises-cooperatives/> [dernière consultation : 30.10.2023]

Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Titre_participatif [dernière consultation : 30.10.2023]

Finance Club, <https://www.finance-club.eu/definitions/fonds-dimpact/#:~:text=Dans%20le%20domaine%20des%20investissements,'objectifs%20extra%2Dfinanciers%20pr%C3%A9d%C3%A9termin%C3%A9s> [dernière consultation : 30.10.2023]

Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, <https://www.economie.gouv.fr/cedef/fonds-dotation> [dernière consultation : 29.10.2023]

Légifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020246872> [dernière consultation : 28.10.2023]

<https://www.co-influence.com/quelle-est-la-difference-entre-une-fondation-et-un-fonds-de-dotation/#:~:text=Le%20fonds%20de%20dotation%2C%20lui,particuliers%20mais%20aussi%20des%20entreprises> [dernière consultation : 30.10.2023]

<https://www.le-frenchimpact.fr/economie-sociale-et-solidaire-innovation-sociale-retrouvez-le-glossaire/finance-a-impact> [dernière consultation : 30.10.2023]

https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/focus/Focus_les_fonds_associatifs.pdf [dernière consultation : 30.10.2023]

<https://www.capital.fr/votre-argent/agrement-fiscal-1385659#:~:text=L'agr%C3%A9ment%20fiscal%20est%20une,op%C3%A9rations%20pr%C3%A9vues%20par%20la%20loi> [dernière consultation : 30.10.2023]

Italia non-profit, <https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/responsabilita-sociale-impresa/> [dernière consultation : 30.10.2023]

Camera del commercio di Pavia, https://www.pv.camcom.gov.it/index.phtml?Id_VMenu=840#:~:text=Cos%20la%20Responsabilit%C3%A0%20Sociale,e%20nelle%20aree%20di%20attivit%C3%A0. [dernière consultation: 30.10.2023]

Aggiornamenti sociali, <https://www.aggiornamentisociali.it/articoli/coesione-sociale/> [dernière consultation: 30.10.2023]

Rivista Impresa Sociale, <https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/il-valore-creato-dalle-impres-sociali-di-inserimento-lavorativo> [dernière consultation: 30.10.2023]

Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, <https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita/terzo-settore-e-responsabilita-sociale-impres/focus-on/responsabilita-sociale-impres-e-organizzazioni/pagine/default> [dernière consultation: 30.10.2023]

Les Annales, <https://www.anales.org/ri/2002/446/fatoux069-072.pdf> [dernière consultation: 30.10.2023]

La finance pour tous, <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/l-investissemment-socialment-responsable/quest-ce-que-linvestissemment-socialment-responsable/> [dernière consultation: 30.10.2023]

<https://selectra.info/finance/guides/comprendre/banque-ethique> [dernière consultation: 27.10.2023]

La Bourse des Crédits, <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-valeur-titre-financier-4413.php> [dernière consultation: 30.10.2023]

Info Legale, <https://www.infolegale.fr/blog/verifiez-votre-conformite-avec-le-screening-compliance-infolegale#:~:text=Screening%20compliance%20%3A%20d%C3%A9finition%20et%20objectif&text=Le%20screening%20permet%20ainsi%20d,une%20entr%C3%A9e%20en%20relation%20commerciale.> [dernière consultation: 30.10.2023]

Cooperative Italia, <https://www.cooperativeitalia.it/cosa-sono-e-come-funzionano-i-contratti-ad-impatto-sociale/> [dernière consultation: 30.10.2023]

Bourse des crédits, <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-encaissement-1834.php> [dernière consultation: 30.10.2023]

<https://jobimpact.fr/mag/entrepreneuriat-social> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://it.economy-pedia.com/11040753-social-entrepreneurship> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/gabarits-documents-guides-affaires/glossaire/entrepreneur-social> [dernière consultation : 14.11.2023]

<https://startupedia.net/it/che-cose/impreditore-sociale/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://jobimpact.fr/mag/entrepreneuriat-social> [dernière consultation : 14.11.2023]

<https://www.esg360.it/esg-world/impresa-sociale-cosa-e-come-funziona-come-farla-normative/>
[dernière consultation : 14.11.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Cooperativa_sociale [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/cooperative-sociali/> [dernière consultation : 17.11.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Cooperativa_sociale [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://italianonprofit.it/risorse/definizioni/cooperative-sociali/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.l-expert-comptable.com/a/530008-le-role-du-capital-social-de-l-entreprise.html>

<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/capitale-sociale.html> [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.wikipreneurs.be/fr/fiches/entreprendre-entrepreneur/mettre-en-place-un-projet-dentrepreriat-cooperatif-ou-collaboratif#:~:text=L'entrepreneuriat%20coop%C3%A9ratif%20est%20bas%C3%A9,les%20membres%20d'une%20communaut%C3%A9.> [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.to.camcom.it/523-le-societa-cooperative> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://it.economy-pedia.com/11030187-cooperative-banking> [dernière consultation : 14.11.2023]

<https://www.definebusinessterms.com/it/cooperativa-di-credito/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://leg16.camera.it/522?tema=678&Le+banche+popolari#:~:text=Le%20banche%20popolari%2C%20sono%20istituti,di%20investimenti%20in%20mercati%20esteri.>

<https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/finance-solidaire.pdf>
[dernière consultation : 12.11.2023]

https://www.socioeco.org/bdf_dossier-17_it.html [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/finance-solidaire.pdf>
[dernière consultation : 11.11.2023]

https://www.socioeco.org/bdf_dossier-17_it.html [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/finance-solidaire.pdf>
[dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.ecnews.it/nuove-disposizioni-prestiti-sociali-coop-parte/> [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/finance-solidaire/investissements-solidaires-et-responsables/> [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.lamiafinanza.it/2019/01/investimento-solidale-dare-un-senso-agli-investimenti/>,
[dernière consultation : 18.11.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Finanza_etica#:~:text=L'investimento%20etico%2C%20detto%20anche,cultura%20e%20della%20cooperazione%20internazionale. [dernière consultation : 17.11.2023]

https://www.socioeco.org/bdf_dossier-17_it.html [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1198481-rentabilite-definition-calcul-economique-financiere/> [dernière consultation : 17.11.2023]

Dictionnaire Treccani, https://www.treccani.it/enciclopedia/redditivita_%28Dizionario-di-Economia-e-Finanza%29/#:~:text=redditivit%C3%A0%20Capacit%C3%A0%20di%20un'azienda,articolare%2Fsuddi%20la%20gestione%20aziendale. [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2058> [dernière consultation : 13.11.2023]

<https://it.economy-pedia.com/11038129-financial-profitability-roe> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2058> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://it.economy-pedia.com/11038129-financial-profitability-roe> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1198481-rentabilite-definition-calcul-economique-financiere/> [dernière consultation : 13.11.2023]

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/finance-solidaire/les-outils-de-la-finance-solidaire/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.altalex.com/documents/altalexpedia/2017/12/18/donazione> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://infonet.fr/lexique/definitions/banque-publique-dinvestissement/> [dernière consultation : 11.11.2023]

https://www.memoireonline.com/10/17/10119/m_Le-developpement-local-participatif-dans-le-contexte-de-la-decentralisation-en-Cte-d-Ivoire-le17.html [dernière consultation : 17.11.2023]

http://quaderni.tecnostuttura.it/glossario/strategia_di_sviluppo_locale_di_tipo_partecipativo/ [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://jobphoning.com/dictionnaire/impot-forfaitaire#> [dernière consultation : 13.11.2023]

<https://fidocommercialista.it/regime-forfettario-significato/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://squareup.com/fr/fr/glossary/rendement#:~:text=Le%20rendement%20consiste%20%C3%A0%20calculer,obtenu%20et%20la%20somme%20initiale.> [dernière consultation : 13.11.2023]

<https://agicap.com/it/glossario/performance-finanziaria/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/performance.html> [dernière consultation : 15.11.2023]

<https://www.avise.org/decouvrir-less/gouvernance/les-3-piliers-de-la-gouvernance-democratique>
<https://core.ac.uk/download/pdf/150081883.pdf> [dernière consultation : 15.11.2023]

<https://www.avise.org/decouvrir-less/gouvernance/les-3-piliers-de-la-gouvernance-democratique>
<https://core.ac.uk/download/pdf/150081883.pdf> [dernière consultation : 11.11.2023]

https://www.studisullintegrazioneeuropea.eu/Scarico/37_Morini.pdf [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.italiachecambia.org/2023/09/finanza-etica/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://www.eticasgr.com/etica-sgr/ci-presentiamo> [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.italiachecambia.org/2023/09/finanza-etica/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://wisesociety.it/tag/finanza-etica/> [dernière consultation : 11.11.2023]

<https://wisesociety.it/economia-e-impresa/criteri-esg-cosa-sono-aziende-investimenti-titoli-sostenibili/> [dernière consultation : 17.11.2023]

http://www.merliniemerlini.com/documenti/utility/19_allegato_702.pdf [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.wikilabour.it/dizionario/impresa/societa-cooperativa/#:~:text=Le%20societ%C3%A0%20cooperative%20sono%20societ%C3%A0,hanno%20uno%20scopo%20puramente%20speculativo.> [dernière consultation : 16.11.2023]

http://www.merliniemerlini.com/documenti/utility/19_allegato_702.pdf [dernière consultation : 16.11.2023]

<https://farenumeri.it/indici-di-redditivita-pmi/#:~:text=Gli%20indici%20di%20redditivit%C3%A0%20misurano,ampia%20degli%20indici%20di%20bilancio.> [dernière consultation : 16.11.2023]

<https://www.insidemarketing.it/glossario/definizione/roe/> [dernière consultation : 16.11.2023]

<https://www.wikilabour.it/dizionario/irregolarita/lavoro-irregolare-lavoro-nero/> [dernière consultation : 17.11.2023]

<https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://farenumeri.it/patrimonio-netto/> [dernière consultation : 23.11.2023]

<https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://www.treccani.it/enciclopedia/imposta-sulle-transazioni-finanziarie-c-d-tobin-tax_%28Diritto-on-line%29/ [dernière consultation : 04.12.2023]

<https://www.l-expert-comptable.com/a/37354-qu-est-ce-que-le-haut-de-bilan.html> [dernière consultation : 04.12.2023]

<https://italfinance.it/it/blog/stato-patrimoniale-che-cose-bilancio> [dernière consultation : 06.12.2023]

<https://www.compta-facile.com/actifs-passifs-produits-et-charges/#:~:text=r%C3%A9sultat%20en%20comptabilit%C3%A9-,Les%20actifs%20en%20comptabilit%C3%A9,attend%20des%20avantages%20%C3%A9conomiq,ues%20futurs> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://agicap.com/it/articolo/patrimonio-aziendale/> [dernière consultation : 07.12.2023]

<https://www.compta-facile.com/actifs-passifs-produits-et-charges/#:~:text=r%C3%A9sultat%20en%20comptabilit%C3%A9-,Les%20actifs%20en%20comptabilit%C3%A9,attend%20des%20avantages%20%C3%A9conomiq,ues%20futurs> [dernière consultation : 04.12.2023]

<https://agicap.com/it/articolo/costi-aziendale/#:~:text=Quando%20si%20parla%20di%20costi,sul%20mercato%20per%20essere%20v>
enduto. [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.bnppre.fr/glossaire/fonds-d-investissement.html#:~:text=Il%20s'agit%20d'une,et%20en%20particulier%20des%20PME>.
<https://am.pictet.it/blog/articoli/guida-alla-finanza/fondi-di-investimento-cosa-sono-tipologie-e-cosa-offrono> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://www.abcbourse.com/apprendre/19_gestion_active_passive.html#:~:text=La%20gestion%20active%20a%20pour,plus%20vite%20que%20le%20march%C3%A9. [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/gestione-attiva.html> [dernière consultation : 12.12.2023]

https://www.abcbourse.com/apprendre/19_gestion_active_passive.html#:~:text=La%20gestion%20active%20a%20pour,plus%20vite%20que%20le%20march%C3%A9. [dernière consultation : 14.12.2023]

<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/gestione-passiva.html> [dernière consultation : 14.12.2023]

<https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON14> [dernière consultation : 04.12.2023]
<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/fondi-speculativi.html> [dernière consultation : 05.12.2023]

https://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/WCMS_341687/lang--fr/index.htm [dernière consultation : 07.12.2023]

<https://www.gruppoarealavoro.it/wp-content/uploads/2019/03/Contrattazione-collettiva-slide-Dott.-Rausei.pdf> [dernière consultation : 08.12.2023]

<https://chantier.qc.ca/sismic/lentrepreneuriat-collectif-cest-quoi/> [dernière consultation : 08.12.2023]

<https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/entrepreneuriat-collectif> [dernière consultation : 03.12.2023]

<https://mybiz.htgetrid.com/it/kollektivnoe-predprinimatelstvo-opredelenie-ponyatiya.html> [dernière consultation : 03.12.2023]

<https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-etudes-de-cas-cooperatives-epagne-et-credit-07-2008.pdf> [dernière consultation : 23.12.2023]

<http://www.secaar.org/content/visual.php?id=3&idelement=46&nomchamps=filinkdocument> [dernière consultation : 05.12.2023]

<https://www.borsaitaliana.it/notizie/sotto-la-lente/banche-di-credito-cooperativo-bcc122.htm> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.definitions-marketing.com/definition/cooperative-de-consommateurs/> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Cooperativa_di_consumo [dernière consultation : 13.12.2023]

https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2021/Rapport_public_SCIC_CAE.pdf [dernière consultation : 13.12.2023]

<https://www.wikilabour.it/dizionario/impresa/cooperativa-sociale/> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2021/Rapport_public_SCIC_CAE.pdf [dernière consultation : 08.12.2023]

<https://it.indeed.com/guida-alla-carriera/trovare-lavoro/come-funzionano-cooperative-di-lavoro> [dernière consultation : 08.12.2023]

<https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-microfinance> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://investiresponsabilmente.it/glossario/microfinanza/#:~:text=Per%20%E2%80%9Cmicrofinanza%E2%80%9D%20s'intende,della%20loro%20condizione%20socio%2Deconomica.> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-de-la-finance-inclusive> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://am.pictet.it/blog/articoli/guida-alla-finanza/il-dizionario-della-finanza-inclusiva#:~:text=La%20finanza%20inclusiva%2C%20o%20microfinanza,loro%20condizione%20economica%20e%20sociale.> [dernière consultation : 18.12.2023]

<https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-credit-investissement-1334.php> [dernière consultation : 18.12.2023]

<https://www.bancastato.ch/clienti-commerciali/finanziamenti-e-gestione-della-liquidita/crediti-e-leasing-aziendali/credito-d-investimento.html#:~:text=Destinato%20al%20finanziamento%20delle%20aziende,impianti%2C%20di%20mobili%2C%20ecc.> [dernière consultation : 04.12.2023]

<https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/chemin-dapprentissage/fonds-communs-de-placement-et-fonds-distincts/comment-fonctionnent-les-fonds-communs-de-placement/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.borsaitaliana.it/borsa/glossario/fondo-comune-di-investimento.html> [dernière consultation : 15.12.2023]

<https://www.finance-club.eu/definitions/fonds-dimpact/#:~:text=Dans%20le%20domaine%20des%20investissements,'objectifs%20extra%2Dfinanciers%20pr%C3%A9d%C3%A9termin%C3%A9s.> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.socialimpactagenda.it/impact-investing/#:~:text=Impact%20Fund,un%20impatto%20positivo%20sulla%20societ%C3%A0.> [dernière consultation : 16.12.2023]

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/produits-financiers/actions-2/les-caracteristiques-des-actions/> [dernière consultation : 23.12.2023]

[https://economieapertutti.bancaditalia.it/investire/azioni/#:~:text=Le%20azioni%20sono%20uno%20strumento,'appunto%20societ%C3%A0%20per%20azioni\).](https://economieapertutti.bancaditalia.it/investire/azioni/#:~:text=Le%20azioni%20sono%20uno%20strumento,'appunto%20societ%C3%A0%20per%20azioni).) [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/placement-obligation#:~:text=Une%20obligation%20est%20un%20morceau,l'intervention%20de%20nombreux%20cr%C3%A9anciers.> [dernière consultation : 16.12.2023]

[https://economieapertutti.bancaditalia.it/investire/obbligazioni/#:~:text=L'obbligazione%20\(o%20bond\),di%20interesse%20\(chiamata%20cedola\).](https://economieapertutti.bancaditalia.it/investire/obbligazioni/#:~:text=L'obbligazione%20(o%20bond),di%20interesse%20(chiamata%20cedola).) [dernière consultation : 16.12.2023]

<https://www.gerezmeuxvotreargent.ca/chemin-dapprentissage/placements-plus-complexes/obligations-a-rendement-eleve/> [dernière consultation : 23.12.2023]

[https://www.adviseonly.com/glossary/high-yield-bond/#:~:text=Gli%20High%20Yield%20Bond%20\(HY,pi%C3%B9%20elevato%20\(i%20c.d.%20Investment](https://www.adviseonly.com/glossary/high-yield-bond/#:~:text=Gli%20High%20Yield%20Bond%20(HY,pi%C3%B9%20elevato%20(i%20c.d.%20Investment) [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.legalplace.fr/guides/rachat-societe/#:~:text=Le%20rachat%20d'une%20soci%C3%A9t%C3%A9,possible%20par%20une%20personne%20morale.> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.borsaitaliana.it/notizie/sotto-la-lente/acquisizione-impresa.htm> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://www.maisondescommunes85.fr/sites/default/files/fichiers/fp_mutualisation.pdf [dernière consultation : 23.12.2023]

https://www.treccani.it/enciclopedia/mutualizzazione_%28altro%29/#:~:text=s.%20f.%20Condivisone%20di%20un%20debito,che%20se%20ne%20fanno%20garanti. [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/public-service-mutuals-la-creazione-di-mutue-di-servizi-pubblici> [dernière consultation : 18.12.2023]

https://www.maisondescommunes85.fr/sites/default/files/fichiers/fp_mutualisation.pdf [dernière consultation : 17.12.2023]

https://www.treccani.it/enciclopedia/mutualizzazione_%28altro%29/#:~:text=s.%20f.%20Condivisi one%20di%20un%20debito,che%20se%20ne%20fanno%20garanti. [dernière consultation : 17.12.2023]

<https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/public-service-mutuals-la-creazione-di-mutue-di-servizi-pubblici> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://chantier.qc.ca/sismic/lentrepreneuriat-collectif-cest-quoi/> [dernière consultation : 17.12.2023]

<https://mybiz.htgetrid.com/kollektivnoe-predprinimatelstvo-opredelenie-ponyatiya.html> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Cha%C3%A9ne_de_production [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.insidemarketing.it/glossario/definizione/supply-chain/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://1819.brussels/blog/gouvernance-participative-entreprise-exemples> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.economiaediritto.it/le-nuove-forme-di-governance-e-democrazia-partecipativa/> [dernière consultation : 17.12.2023]

https://rivistaimpresasociale.s3.amazonaws.com/uploads/magazine_article/attachment/169/Impresa Sociale-2020-03-forino.pdf [dernière consultation : 18.12.2023]

<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/cadre-politique> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.treccani.it/vocabolario/autorita/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.treccani.it/vocabolario/apprezzamento/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/cadre> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://questure.poliziadistato.it/statics/43/autorita--amm.ne-p.s.l.-bis.pdf?lang=it> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.unicef.org/tunisia/sites/unicef.org.tunisia/files/2022-01/Theme%C2%A0Cadres%20Juridiques%20%28LEG%29%20%28document%20de%20synth%C3%A8se%29.pdf> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.treccani.it/vocabolario/normativa/> [dernière consultation : 17.12.2023]

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19381-leconomie-collaborative-un-nouveau-modele-socio-economique> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/economia-collaborativa-e-innovazione-nelle-impresе-cooperative> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Valuta_complementare [dernière consultation : 23.12.2023]

https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_complimentaire [dernière consultation : 23.12.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Valuta_complementare [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.economiasolidaletrentina.it/le-monete-complementari-intervista-a-carlo-mancosu/> [dernière consultation : 16.12.2023]

<https://www.economiasolidaletrentina.it/le-monete-complementari-intervista-a-carlo-mancosu/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.tbs-education.fr/inspiring/les-obligations-a-impact-social-arrivent-en-france-laction-sociale-peut-elle-etre-rentable/#:~:text=L'id%C3%A9e%20forte%20des%20OIS,dans%20la%20mobilisation%20des%20ressources.> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://valori.it/social-impact-bond-investimento-sociale/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-taux-imposition-4201.php> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://fr.wikipedia.org/wiki/Assiette_fiscale [dernière consultation : 17.12.2023]

https://www.treccani.it/enciclopedia/aliquota_%28Dizionario-di-Economia-e-Finanza%29/ [dernière consultation : 17.12.2023]

https://it.wikipedia.org/wiki/Aliquota_fiscale [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/automation> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.treccani.it/vocabolario/automazione/> [dernière consultation : 16.12.2023]

<https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Court-termisme> [dernière consultation : 23.12.2023]

https://www.treccani.it/enciclopedia/cortotermismo_%28altro%29/ [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.lalibre.be/belgique/2005/02/04/cest-quoi-ca-un-fonds-social-BLAKSEMJYNHYTDYSYYYSKQLJZE/> [dernière consultation : 12.12.2023]

<https://www.aziendasocialecr.it/resource/fondo-sociale-regionale/> [dernière consultation : 12.12.2023]

[https://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=35&langId=it#:~:text=Il%20Fondo%20sociale%20europeo%20\(FSE,lavorative%20pi%C3%B9%20equo%20per%20tutti.](https://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=35&langId=it#:~:text=Il%20Fondo%20sociale%20europeo%20(FSE,lavorative%20pi%C3%B9%20equo%20per%20tutti.) [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.sosnature.org/quest-ce-que-lentrepreneuriat-durable/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://businessschool.luiss.it/be-inspired-blog-ita/quando-limprenditoria-puo-definirsi-sostenibile/> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19381-leconomie-collaborative-un-nouveau-modele-socio-economique> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://questure.poliziadistato.it/statics/43/autorita--amm.ne-p.s.l.-bis.pdf?lang=it> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.unicef.org/tunisia/sites/unicef.org.tunisia/files/2022-01/Theme%C2%A0Cadres%20Juridiques%20%28LEG%29%20%28document%20de%20synth%C3%A8se%29.pdf> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19381-leconomie-collaborative-un-nouveau-modele-socio-economique> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.rivistaimpresasociale.it/rivista/articolo/economia-collaborativa-e-innovazione-nelle-impres-cooperative> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.ilo.org/rome/ilo-italia/lang--it/index.htm> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42921/attachments/1/translations/it/renditions/native> [dernière consultation : 18.12.2023]

https://www.mimit.gov.it/images/stories/documenti/DM_18_4_2005_Definizione_PMI.pdf [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.oecd.org/daf/inv/mne/MNEguidelinesITALIANO.pdf> [dernière consultation : 23.12.2023]

<https://www.oecd.org/daf/ca/corporategovernanceprinciples/34622654.pdf> [dernière consultation : 18.12.2023]

https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/it/dokumente/fgg/analyse_der_sozialfirmenundderstaatlichenpolitikineuropa.pdf.download.pdf/impres_sociali_dinserimentoepolitichepubblicheunanalisiuropea.pdf [dernière consultation : 23.12.2023]

Le corpus français

Catinat, Michel, *L'avenir de l'Europe*, Paris, 2022, URL : <https://shorturl.at/qwzG6> [dernière consultation : 11.11.2023]

Renault W., *Quand l'Union Européenne se convertit à l'Économie Sociale et Solidaire*, in : *Care News*, 2021, URL : <https://shorturl.at/ahszF> [dernière consultation : 11.11.2023]

International Labour Organization, *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS) : Afrique*, 2022, URL : <https://shorturl.at/oHKZ8> [dernière consultation : 15.11.2023]

Initiative pour l'entrepreneuriat social - Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales, Commission Européenne, Bruxelles, 2011 : [file:///C:/Users/Cristina/Downloads/COM\(2011\)682_0.pdf](file:///C:/Users/Cristina/Downloads/COM(2011)682_0.pdf) [dernière consultation : 16.11.2023]

Rhouma, Akram Belhaj, Di Meglio, Roberto, Verze, Valentina, Tchami, Guy, et Toumi, Karim, *Les politiques publiques de l'économie sociale et solidaire et leur rôle dans l'avenir du travail : le cas de la Tunisie*, Tunisie, Organisation Internationale du Travail, 2019, URL : <https://shorturl.at/cyMV5> [dernière consultation : 13.08.2023]

Fioraso, Geneviève, Hamon, Benoît, Salzmann, Jean-Loup, Lerminiaux, Christian, Berthilier, Roland, Cabrespines, Jean-Louis, Detilleux, Jean-Claude, *Un accord de coopération pour l'économie sociale et solidaire*, 2014, URL : <https://shorturl.at/lptu6> [dernière consultation : 13.08.2023]

Leureaud, Chloé (ed.), *Économie sociale et solidaire – Loi du 31 juillet 2014*, Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire, 2016, URL : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20200630/cncress_livret_loi_ess_aout2016.pdf [dernière consultation : 13.08.2023]

Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, <https://www.economie.gouv.fr/cedef/societe-mission> [dernière consultation: 13.09.2023]

Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, <https://shorturl.at/rFHOS> [dernière consultation: 13.08.2023]

Organisation Internationale du Travail, https://www.ilo.org/empent/areas/social-finance/WCMS_762264/lang--fr/index.htm [dernière consultation: 13.08.2023]

International Labour Organization, *Promotion of Cooperatives Recommendation*, 2002, URL: https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312531,fr [dernière consultation: 13.08.2023]

Organisation Internationale du Travail, <https://shorturl.at/zTV08> [dernière consultation: 14.08.2023]

Tiberghien, Frédéric, *Le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire*, Chambre Française de l'Économie Sociale et Solidaire, 2017, URL : https://base.socioeco.org/docs/ess-france_rapport_financement.pdf [dernière consultation: 13.08.2023]

Balaudé, Jean-François, Baillat, Gilles, *Université et Économie Sociale et Solidaire*, 2015, URL : <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2015/08/guide-CPU-web2.pdf> [dernière consultation : 13.08.2023]

Le corpus italien

Borzaga, Carlo, Salvatori, Gianluca, Bodini, Riccardo, *L'Economia Sociale e Solidale e il futuro del lavoro*, International Labour Organization, 2019, URL: <https://shorturl.at/dhlqL> [dernière consultation: 02.09.2023]

Di Meglio, Roberto, Vuuren, Vic Van, *L'Economia Sociale e Solidale: una prospettiva internazionale*, in: *Le politiche: contesti diversi, obiettivi convergenti*, Impresa Sociale (2022), URL: <https://shorturl.at/dsvxO> [dernière consultation: 18.08.2023]

Borzaga, Carlo, Calzaroni, Manlio, Fontanari, Eddi, Lori, Massimo, *L'economia sociale in Italia – dimensioni, caratteristiche e settori chiave*, 2021, URL: <https://www.istat.it/it/files//2021/05/Leconomia-sociale-in-Italia.pdf> [dernière consultation: 18.08.2023]

Il lavoro dignitoso e l'economia sociale e solidale, Organizzazione Internazionale del Lavoro, Ginevra, 2022, URL: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_844212.pdf [dernière consultation: 19.08.2023]

Visione globale dell'economia sociale solidale: convergenze e differenze nei concetti, nelle definizioni e nei sistemi di riferimento, Rete Intercontinentale per la Promozione dell'Economia Sociale Solidale, 2015, URL: <http://base.socioeco.org/docs/documento-ripess-economia-solidale.pdf> [dernière consultation: 21.08.2023]

Di Sisto, Monica, Troisi, Riccardo, *Verso un'economia trasformativa: l'esperienza sociale e solidale*, 2017, URL: https://comune-info.net/wp-content/uploads/Sintesi-ragionata-26_04.pdf [dernière consultation: 18.08.2023]

L'economia solidale per il cambiamento sociale, ambientale ed economico, durante e dopo la crisi, Consiglio Direttivo di RIES (Rete Italiana per l'Economia Solidale), URL: <https://www.desrparcosud.it/wp-content/uploads/2020/04/Comunicato-RIES.pdf> [dernière consultation: 18.08.2023]

Venturi, Paolo, Gardini, Tiziana (ed.), *Economia sociale: leva di sviluppo e benessere – Il percorso della regione Emilia-Romagna*, Bologna, 2014, URL: http://base.socioeco.org/docs/_file_convdoc_quaderno15x21_economiasociale_web_1_.pdf [dernière consultation: 18.08.2023]

Bicciato, Francesco, Casarsa, Federica, *Finanza per lo sviluppo sostenibile*, Alleanza Italiana per lo Sviluppo Sostenibile (Asvis), Roma, 2020, URL: https://asvis.it/public/asvis2/files/Approfondimenti/GdL_Trasv_FINANZA.pdf [dernière consultation: 21.08.2023]

Intonti M., *La finanza etica*, in: Intonti M. (ed.), *Valore economico e comportamento etico delle imprese bancarie*, Cacucci Editore, Bari, 2004, URL: <https://shorturl.at/gwTUZ> [dernière consultation: 21.08.2023]

ANNEXE A

La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail



Organisation
internationale
du Travail

LA CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA FINANCE SOLIDAIRE À L'AVENIR DU TRAVAIL

Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet

La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail



La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail

Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet (sous la direction de)

Youssef Alaoui Solaimani, Eric Bidet, Hyunsik Eum, Aminata Tooli
Fall, Benjamin R. Quiñones et Mirta Vuotto



Copyright © Bureau international du Travail 2019

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Les coordonnées de l'organisme chargé des droits de reproduction dans votre pays peuvent se trouver sur le site www.ifrro.org.

La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail

Bureau international du Travail, Genève 2019 ISBN:

978-92-2-030950-6 (impression) ISBN: 978-92-

2-030951-3 (pdf web)

Egalement disponible en anglais: *The contribution of the social and solidarity economy and social finance to the future of work*, ISBN: 978-92-2-030855-4 (print); ISBN: 978-92-2-030856-1 (web pdf), Geneva, 2019.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT.

*Création graphique, conception typographique, mise en pages,
lecture et correction d'épreuves, impression, édition électronique et distribution.*

PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.



SOMMAIRE

Remerciements	vii
Avant-propos	ix
Liste des acronymes et abréviations	xi
Résumé exécutif	xiii
1. Introduction	1
2. Questions de recherche	3
3. Méthodologie	5
3.1. Sélection des cas	6
3.2. Aperçu des cas étudiés	6
3.3. Méthodologie et niveau d'analyse	6
3.4. Limites de l'étude	8
4. L'économie sociale et solidaire	9
4.1. Questions de terminologie	10
4.2. Concept(s) et cadre théorique	11
4.3. Cadres institutionnels et juridiques	14
4.3.1. <i>Reconnaissance juridique</i>	14
4.3.2. <i>Cadres institutionnels</i>	16
4.3.3. <i>La dimension de l'emploi dans les politiques d'ESS</i>	17
4.4. Les initiatives émergentes qui repoussent les frontières de l'ESS: l'économie collaborative	19
5. Contribution de l'ESS à la création d'emplois	21
5.1. Création et développement d'activités économiques et d'emplois	23
5.2. Développement d'opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables	25
5.3. Création d'emplois durables et décents	29
5.4. Appui au processus de transition de l'économie informelle à l'économie formelle	31
5.5. Conclusions	35
6. Contribution de l'ESS à l'organisation du travail et de la production	37
6.1. Renforcement des unités économiques autonomes par la mise en réseau	39
6.2. Accès aux marchés	41
6.3. Conclusions	43
7. Contribution de l'ESS à la gouvernance et à la participation	45
7.1. Choix de l'autogestion et suppression de la hiérarchie	47
7.2. La participation : un processus d'apprentissage continu	48
7.3. Soutien à l'action politique	49
7.4. Avec ou sans les partenaires sociaux ?	50
7.5. Conclusions	51



8. Contribution de l'ESS au travail et à la société	53
8.1. Redécouvrir le sens du travail	54
8.2. Assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée	55
8.3. Introduire des innovations efficaces pour répondre aux grands enjeux sociétaux.....	56
8.4. Créer des écosystèmes d'ESS.....	58
8.5. Conclusions	58
9. Sources de financement traditionnelles de l'ESS	59
9.1. Vente sur les marchés	60
9.2. Partenariats avec le secteur privé à but lucratif	61
9.3. Subventions publiques	61
9.4. Emprunts auprès d'institutions bancaires coopératives.....	62
9.5. Conclusions	63
10. Mécanismes de financement innovants pour l'ESS	65
10.1. Monnaie complémentaire	66
10.2. Financement participatif	68
Entreprise sociale gérant une plateforme de financement participatif.....	68
Coopérative de travailleurs utilisant le crowdfunding comme mécanisme de financement ad hoc	70
10.3. Obligations à impact social.....	70
Buzinezzclub : le prestataire de services	71
Municipalités : bailleurs des résultats finaux.....	71
Les investisseurs privés	72
Centres de ressources indépendants	73
10.4. Tarification forfaitaire via un partenariat avec le système de sécurité sociale	74
10.5. Conclusions.....	76
11. Conclusions	79
Les réponses de l'ESS aux grandes tendances mondiales affectant le monde du travail	80
La contribution de l'ESS à l'avenir du travail.....	82
<i>(Ré)ancrer les activités économiques dans les systèmes sociaux locaux</i>	82
<i>Organiser les acteurs économiques et faciliter la transition vers un statut social plus formel</i>	83
<i>Assurer une gouvernance participative et renouveler le dialogue social</i>	83
<i>Combiner performance économique durable et objectifs sociaux</i>	84
<i>Trouver un sens au travail</i>	84
<i>Préfigurer la société de réseau</i>	84
<i>Un instrument politique et un partenaire politique</i>	85
<i>Obligations réciproques dans le cadre de nouveaux modèles de financement</i>	85
Recommandations.....	86
Références bibliographiques	91
Annexes	99
Annexe A – Cadre d'étude général et questions de recherche	100
Annexe B – Synthèse générale des macro-tendances affectant le monde du travail.....	101
Annexe C – Fiches descriptives des études de cas	102



REMERCIEMENTS

L'Institut de recherche sur le travail et la société (HIVA) de l'Université catholique de Louvain et tous les chercheurs associés tiennent à remercier le Bureau international du Travail et le ministère français de la Transition écologique et solidaire pour leur confiance et pour la possibilité qui leur a été offerte de mener cette étude importante non seulement pour la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le monde, mais aussi pour la réflexion en cours sur l'avenir du travail.

En tant que coordinateurs de cette étude, Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet adressent leurs sincères remerciements aux chercheurs et consultants qui ont réalisé les études de cas en Argentine (Mirta Vuotto, Université de Buenos Aires), en République de Corée (Éric Bidet, Université du Mans [France] et Hyungsik Eum, Université de Liège [Belgique]), au Maroc (Youssef Alaoui Solaimani, consultant indépendant), aux Philippines (Benjamin R. Quiñones, RIPESS-Asie) et au Sénégal (Aminata Tooli Fall, consultante indépendante). Grâce à l'expertise de chacune de ces personnes, cette étude a bénéficié de contributions multidisciplinaires et pointues portant sur des contextes spécifiques et des formes d'entreprise particulières.

Au sein du Bureau international du Travail, cette étude a été soutenue par Valérie Breda (Programme de finance solidaire) et Guy Tchami (Unité des coopératives). Tous deux se sont pleinement impliqués dans la réalisation de cette étude, notamment en participant à certains entretiens avec des organisations de l'ESS et en contribuant à la réflexion collective sur l'analyse croisée des études de cas. Ils ont également aidé à finaliser le rapport de recherche, en veillant à ce que les constatations, les conclusions et les recommandations présentées contribuent le mieux possible au travail de réflexion permanent mené par les mandants de l'Organisation internationale du Travail.

Cette étude n'aurait pas pu se faire sans la contribution des douze organisations de l'économie sociale et solidaire qui ont fait l'objet des études de cas réalisées dans neuf pays, à savoir: Red Gráfica Cooperativa (Argentine), Maison médicale de Ransart (Belgique), COOPETIC (France), SCOP-TI (France), Banque WIR (Suisse), Buzinezzclub (les Pays-Bas), 1%Club (les Pays-Bas), Confédération des acteurs de l'horticulture au Sénégal, Coopérative agricole féminine Taitmatine (Maroc), Coopérative à objectifs multiples Payoga-Kapatagan (les Philippines) ainsi que des entreprises sociales travaillant sur les questions de logement et d'intégration professionnelle en Corée. Plusieurs personnes au sein de chacune de ces organisations et entreprises ont participé à la collecte des données. Nous les remercions pour leur confiance et pour le temps qu'elles ont passé à répondre à nos questions et à mettre à notre disposition des documents internes. Nous espérons qu'elles seront satisfaites du résultat et que cette étude contribuera à faire en sorte que la valeur ajoutée, les objectifs et la logique de fonctionnement de l'économie sociale et solidaire soient mieux reconnues et inspirent des décideurs et d'autres entreprises du secteur privé.



AVANT-PROPOS

Sigmund Freud a dit: «Le travail est ce qui relie un individu à la réalité». Cependant, l'évolution actuelle sur le plan économique, technologique, démographique et environnemental semble remettre en question ce lien en changeant la nature du travail. L'idée dominante selon laquelle un emploi amène la sécurité économique est en train d'être remise en cause.

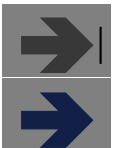
Les craintes engendrées par la nature changeante du travail ont conduit à un consensus croissant autour de la nécessité de relancer le contrat social, lequel repose en grande partie sur la participation des citoyens aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Comme l'a souligné la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT: «L'absence ou l'échec du contrat social se fait au détriment de tous¹.» Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater l'intérêt croissant que suscitent des modèles alternatifs de croissance économique fondés sur le bien-être social comme l'économie sociale et solidaire². Ce besoin de repenser les modèles de production a été réaffirmé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée en juin 2019 lors de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail. Cette résolution appelle, entre autres, à «appuyer le rôle du secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois en promouvant un environnement favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les coopératives et l'économie sociale et solidaire, afin de générer du travail décent, de parvenir au plein emploi productif et d'améliorer les niveaux de vie pour tous³».

Au cours des dix dernières années, le gouvernement français et l'OIT ont uni leurs efforts pour approfondir la compréhension de ce concept particulier. Durant la première phase de ce partenariat (2010-2014), des outils de promotion et de financement de l'ESS ont été élaborés, en particulier pour le secteur de la microfinance, et une étude de l'impact de la microfinance en France a été réalisée. Ce travail mené avec succès a conduit au partenariat actuel (2015-2019), dont l'objectif était de mieux cerner, par des recherches, la contribution de l'ESS et de la finance solidaire à l'avenir du travail. Cette publication est le résultat de ce cycle de coopération entre le gouvernement français et l'OIT. Le Programme de finance solidaire et l'Unité des coopératives du BIT ont demandé à l'Institut de recherche sur le travail et la société (HIVA) de coordonner cette étude. En s'appuyant sur la documentation existante et sur douze études de cas

¹ BIT: Travailler pour bâtir un avenir meilleur – Commission mondiale sur l'avenir du travail (Genève, 2019). Disponible à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662440.pdf

² BIT: Réponses des coopératives et de l'économie sociale et solidaire aux principaux enjeux du rapport de la commission mondiale sur l'avenir du travail (Genève, 2019). Disponible à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_705804.pdf

³ BIT: Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, Conférence internationale du Travail, 108^e session, Genève, 2019.



originales réalisées dans neuf pays (Argentine, Belgique, France, Maroc, Sénégal, Suisse, Pays-Bas, Philippines et République de Corée), l'étude s'efforce de montrer dans quelle mesure et surtout comment l'ESS et les dispositifs de finance solidaire contribuent à l'avenir du travail.

Nous espérons que cette publication convaincra le lecteur que les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) peuvent aider les individus à devenir des acteurs des processus de changement et à façonner leur avenir.

Nous tenons à adresser nos remerciements aux auteurs de ce rapport et notamment à Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet, de l'Institut de recherche HIVA de l'Université catholique de Louvain, qui ont dirigé l'équipe de recherche et partagé leurs précieuses connaissances sur l'ESS et l'avenir du travail. Nous remercions également les informateurs clés des OESS étudiées de nous avoir fait part de leurs points de vue et de leurs expériences.

Vic Van Vuuren

Directeur

Christophe ITIER

Haut-commissaire à l'Économie sociale

Département des entreprises
Organisation internationale du Travail
écologique et solidaire

et solidaire et à l'Innovation sociale
Ministère français de la Transition



LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACI	Alliance coopérative internationale
CECOP	Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé, des coopératives sociales et des entreprises sociales et participatives
CFAHS	Coopérative Fédérative des Acteurs Horticoles du Sénégal
CICOPA	Organisation internationale des coopératives industrielles et de services
CIF-OIT	Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail
ESS	Économie sociale et solidaire
EURICSE	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (Institut de recherche européen sur les entreprises coopératives et sociales)
HIV/SIDA	Infection par le virus de l'immunodéficience humaine et syndrome d'immunodéficience acquise
HWSSE	Housing and Welfare Self-Sufficiency Enterprises (Entreprises sociales de soutien à l'emploi et au logement)
INAES	Instituto Nacional de Asociativismo y Economía Social (Argentine) (Institut national pour l'économie sociale et associative)
MMR	Maison médicale de Ransart
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OESS	Organisation d'économie sociale et solidaire
OIS	Obligation à impact social
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PME	Petites et moyennes entreprises
RCG	Red Gráfica Cooperativa
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SCOP	Société coopérative et participative
SCOP-TI	Société coopérative ouvrière provençale de thé et infusions (France)
SEPPS	Social Enterprise with the Poor as Primary Stakeholder (Entreprise sociale dont les principales parties prenantes sont issues de la population pauvre) (Philippines)



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le monde du travail subit aujourd'hui des changements qui échappent au contrôle direct des travailleurs et des entrepreneurs, mais qui les touchent directement en bouleversant leurs fonctions et leur expérience (délocalisation d'activités, décisions imprévisibles concernant les schémas d'investissement, travailleurs et activités économiques bloqués dans le secteur informel, manque de moyens et de savoir-faire pour transformer une entreprise émergente en une activité orientée vers la croissance, course aux prix bas favorisant l'obsolescence des produits de qualité, dégradation de l'employabilité des groupes vulnérables due aux progrès technologiques, isolement et fragmentation des groupes de travailleurs, dégradation du travail en termes de sens, de santé et de conditions).

Cette étude a pour objectif de fournir des éléments de réflexion sur la manière dont l'économie sociale et solidaire (ESS) contribue à dessiner l'avenir du travail. L'économie sociale et solidaire désigne les entreprises et organisations, en particulier les coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales, ayant pour spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et en favorisant la solidarité (OIT, 2009 ; Develtere et Defourny, 2008). La principale question de recherche à l'origine de cette étude est la suivante : « Comment les organisations d'économie sociale et solidaire (OESS) contribuent-elles de manière innovante à relever les défis d'un monde du travail en mutation ? ». Cette question globale a été examinée par le biais de sous-questions spécifiques liées aux quatre grands domaines de changement du monde du travail identifiés par l'OIT (OIT, 2015) : travail et société, emplois décents pour tous, organisation du travail et de la production, gouvernance du travail.

L'étude s'appuie sur douze études de cas originales d'organisations d'ESS et de mécanismes de finance solidaire (initiés entre 1934 et 2014) issues de neuf pays (Argentine, Belgique, France, Maroc, Sénégal, Suisse, Pays-Bas, Philippines et République de Corée). Les études de cas sont fondées sur une analyse documentaire et sur la collecte de données primaires. Les données propres aux études de cas ont été complétées par une étude de la littérature existante sur le traitement par l'ESS des problématiques liées au travail.

Cette étude ne prétend pas refléter l'ensemble des dynamiques, des secteurs et des acteurs de l'ESS, ni la globalité de ses points faibles et des défis auxquels elle est confrontée. Les cas sélectionnés reflètent la diversité des OESS en termes d'acteurs impliqués, de secteurs d'activité et de formes organisationnelles, mais aussi de positionnement et de vision à l'égard de l'économie, des questions de société et des rapports de pouvoir. L'étude montre comment les organisations et les entreprises d'ESS répondent aux défis mondiaux actuels en contribuant à rendre le monde du travail plus inclusif et à replacer la justice sociale, le sens et la durabilité en son cœur.



Les paragraphes qui suivent résument les principales conclusions de l'étude.

(Ré)ancrer les activités économiques dans les systèmes sociaux locaux. L'ESS est clairement la forme d'organisation privilégiée par les acteurs économiques qui cherchent à préserver et à développer les modes de production auxquels les citoyens sont attachés : agriculture familiale, services de proximité, modes de production traditionnels et/ou respectueux de l'environnement. L'étude montre que ce choix est essentiellement motivé par la volonté de stabiliser et d'augmenter les revenus générés par ces activités tout en contribuant à traiter des problématiques telles que l'exode rural, l'émancipation des femmes, ou la protection de l'environnement. L'ESS permet aux acteurs économiques de maintenir et de développer les activités économiques locales dans leur propre contexte social, ce qui les rend moins vulnérables et plus aptes à contribuer au développement régional. Elle contribue également à répondre au besoin de (ré)ancrer les activités économiques dans les systèmes sociaux locaux, par exemple par le biais d'une monnaie complémentaire qui favorise les échanges économiques locaux et la durabilité des chaînes de production.

Organiser les acteurs économiques et faciliter la transition vers un statut social plus formel. L'ESS offre aux travailleurs informels/vulnérables et aux petites entreprises la possibilité de créer des structures institutionnelles stables. Les plateformes coopératives, en particulier, rendent l'entrepreneuriat plus attractif, soutiennent le développement économique (par la mise en réseau ou les services conjoints de marketing et de commercialisation), assurent un statut social et garantissent l'accès à la protection sociale. Ce faisant, l'ESS offre une réponse constructive aux évolutions du marché du travail (p. ex. la sous-traitance à des prestataires externes de fonctions autrefois occupées par des salariés), tout en répondant aux besoins de certains travailleurs ou entrepreneurs désireux de tisser des liens (mutualisation des services) et cherchant un accompagnement dans la gestion de leur entreprise. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, cette fonction contribue clairement à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, en offrant la possibilité de sécuriser des activités économiques et un statut social (grâce à des formes collectives d'entrepreneuriat) et de fournir ou de faciliter l'accès aux régimes de protection sociale.

Assurer une gouvernance participative et renouveler le dialogue social. Des modèles alternatifs de prise de décision remettent aujourd'hui en question les modèles classiques de gouvernance et de dialogue social. Dans ce sillage, l'ESS a fait de la gouvernance participative l'une de ses principales caractéristiques. La gouvernance participative telle qu'elle est pratiquée dans l'ESS peut prendre différentes formes. Bien que l'autogestion puisse ne pas convenir à toutes les entreprises ou ne pas répondre à toutes les aspirations des travailleurs, l'étude montre que plusieurs organisations d'ESS ont choisi cette forme de gouvernance pour marquer leur capacité à détenir et à gérer des structures économiques, et pour prendre leurs distances avec les schémas hiérarchiques perçus comme contre-productifs (générateurs de stress et de démotivation) et comme une entrave à la fourniture de services de qualité (manque d'autonomie, dysfonctionnement des circuits d'information). Dans certaines conditions, la gouvernance participative améliore l'efficacité et la qualité des services fournis en renforçant la cohésion et le travail en équipe, ou en générant une plus grande équité entre les travailleurs (notamment en termes de salaires et de conditions de travail). Cependant, la gouvernance participative n'est pas toujours suffisante pour traiter toutes les questions relatives à la subordination



des travailleurs : l'étude montre également que la gouvernance participative et l'auto-gestion n'excluent pas par nature le dialogue social, mais obligent plutôt les acteurs à rechercher des formes innovantes de dialogue social.

Rechercher une performance économique durable tout en poursuivant des objectifs sociaux. Plusieurs des OESS étudiées affichent un développement et une performance économique qui leur permettent d'être financièrement autonomes et qui présentent des garanties de pérennité. Cette réussite s'obtient souvent en identifiant le bon type de service ou de bien à fournir aux membres, à la communauté et/ou à la clientèle, et en faisant les bons choix au regard des principes de l'ESS et des capacités des acteurs concernés. D'autres entreprises d'ESS ont plus de difficultés à atteindre des niveaux de performance à la hauteur de leurs ambitions, notamment en termes d'emploi. Ces difficultés s'expliquent souvent par l'histoire de ces entreprises (comme dans le cas des entreprises rachetées) et par la nature des compétences des travailleurs (notamment en matière de marketing).

Trouver un sens au travail. L'étude révèle un très bon niveau de satisfaction lié aux conditions de travail et au sentiment de travailler à des fins utiles, en particulier par rapport aux fonctions similaires occupées auparavant dans des structures privées ou publiques classiques. Trouver du sens peut se traduire de différentes façons : contribuer à une société plus solidaire en facilitant l'accès aux services de santé pour tous (notamment les plus vulnérables, comme les personnes âgées), pratiquer l'autodétermination et la concertation, trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, soutenir les groupes vulnérables dans le respect de leur autonomie, de leurs aspirations et de leurs rêves, contribuer à la viabilité environnementale. D'un point de vue managérial, donner du sens est le fruit d'efforts pour concevoir des modèles financiers crédibles et durables, en trouvant le juste équilibre entre l'engagement sociétal et les conditions de travail, mais aussi par la mise en œuvre d'outils pratiques permettant à l'ESS d'être efficace et efficiente tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

Préfigurer la société de réseau. Les OESS n'opèrent pas de façon isolée. Elles ont des relations commerciales avec des entreprises privées à but lucratif (classiques) et elles agissent en vertu des cadres de politique publique applicables. Le nombre croissant de partenariats associant différents types d'organisations favorise le décloisonnement et l'interaction (et éventuellement la convergence) entre des acteurs ayant des logiques d'action et des cultures organisationnelles différentes. Dans les pays à revenu élevé en particulier, l'ESS montre que des services d'appui sur mesure et un environnement favorable (créé grâce à des partenariats entre acteurs publics et privés) peuvent faire la différence, par exemple en permettant aux groupes vulnérables de faire leurs propres choix professionnels et de commencer une carrière, ou en facilitant le financement participatif d'initiatives dans les pays du Sud via des plateformes en ligne afin de rendre plus durable la philanthropie individuelle. Ce faisant, l'ESS perpétue également une longue tradition de laboratoire d'idées et de pratiques qui se propagent souvent au secteur public et au secteur privé à but lucratif.

Un instrument politique et un partenaire politique. L'étude montre également comment un cadre politique reconnaissant la valeur ajoutée de l'ESS en termes d'emploi et de protection sociale peut créer des conditions favorables permettant à l'ESS de contribuer à résoudre les problèmes de société. Dans presque tous les pays couverts par l'étude,



les politiques publiques incluant l'ESS sont étroitement liées aux perspectives d'emploi, notamment pour les groupes vulnérables : chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, travailleurs peu qualifiés, femmes, etc. En outre, certaines formes spécifiques d'entreprises (coopératives de travailleurs et entreprises sociales en particulier) sont encouragées par les politiques publiques à concevoir des initiatives commerciales impliquant les travailleurs et les autres parties prenantes (communautés, bénéficiaires) dans les processus décisionnels. Les entreprises d'ESS soutenues par des fonds publics peuvent l'être pour différents motifs : prestation de services publics généraux, appui au développement de l'ESS ou difficultés temporaires rencontrées par les OESS, etc. Les politiques publiques sont particulièrement efficaces lorsqu'elles sont conçues pour permettre à l'ESS de jouer un rôle efficace et utile d'intérêt général tout en étant reconnue et soutenue dans sa spécificité et sa logique propre. Cependant, lorsque l'ESS est réduite à une fonction de prestataire de services, elle court le risque d'attirer une catégorie d'« opportunistes » (acteurs qui n'opèrent pas selon les principes de l'ESS mais cherchent à capter les marchés publics) et de voir les acteurs d'ESS perdre leur caractère spécifique dans la recherche d'équilibre entre leur survie économique et leurs objectifs sociaux.

Obligations réciproques dans le cadre de nouveaux modèles de financement. Financement participatif, monnaie complémentaire, obligations à impact social, modèles financiers originaux (comme la tarification forfaitaire en santé) ou même subventions : l'ESS est une source majeure d'innovation en matière de financement des politiques sociales. Outre l'apport de fonds principaux ou complémentaires aux entreprises d'ESS ou aux entrepreneurs individuels, ces modèles financiers innovants ont pour point commun de réunir des acteurs de différents horizons : ESS, systèmes de sécurité sociale, ministères sectoriels, secteur bancaire et investisseurs privés (individuels ou institutionnels). Là encore, de la conception à l'évaluation des mécanismes mis en œuvre, ces dispositifs multi-acteurs permettent d'engager un dialogue autour d'enjeux sociétaux clés : analyse des causes des problèmes sociétaux et réponses à apporter, évaluation des progrès, niveaux et partage des responsabilités et des risques (individuels et/ou collectifs), notion de bénéfices et de retour sur investissement, performance, rentabilité, propriété et gouvernance. En période de crise et d'incertitude, ce type de dialogue multilatéral pourrait s'avérer utile pour trouver de nouveaux horizons dans un paysage professionnel en mutation rapide et pour faire face aux réactions brutales que ces changements peuvent engendrer.

L'étude conclut que l'ESS pourrait à la fois anticiper positivement l'évolution du monde du travail et y apporter une réponse plus protectrice. L'ESS peut en particulier inciter les acteurs économiques et sociaux à élargir l'éventail des approches de la création de richesse et de l'innovation afin de répondre aux tendances préjudiciables aux droits des entrepreneurs et des travailleurs et au développement durable des sociétés. Dans des environnements à la fois favorables et exigeants, l'ESS s'avère jouer un rôle important dans le monde du travail en mutation rapide, soit directement par le biais de ses parties prenantes, soit indirectement par son impact sur les sociétés dans lesquelles s'inscrivent les travailleurs à l'avenir. Le rapport se conclut par des recommandations à l'intention de l'OIT, des gouvernements nationaux et du secteur de l'ESS pour renforcer la contribution de l'ESS à l'avenir du travail.



1. INTRODUCTION



L'économie sociale et solidaire (ESS) est une notion désignant les entreprises et organisations, notamment les coopératives, les mutuelles, les associations et les entreprises sociales, qui ont la particularité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et en favorisant la participation et la solidarité. Dans sa *Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, l'OIT a souligné la nécessité d'une économie sociale forte: «Convaincue que, dans un contexte mondial marqué par une interdépendance et une complexité croissantes ainsi que par l'internationalisation de la production: (...) des entreprises productives, rentables et durables, conjointement avec une économie sociale solide et un secteur public viable, sont indispensables à un développement économique et à des possibilités d'emploi durables» (OIT, 2008, p. 7-8).

Dix ans plus tard, cette déclaration est plus que jamais d'actualité et la littérature existante sur l'avenir du travail pointe des évolutions qui soulèvent bien des défis : substitution du travail humain par l'automatisation dans les pays développés et en développement, prévalence croissante des emplois flexibles et temporaires, baisse des salaires et diminution du pouvoir de négociation, réduction de la protection sociale et affaiblissement des mécanismes de protection sociale, émergence de nouvelles sous-classes, érosion des institutions du marché du travail, financiarisation et court-termisme de l'économie aux dépens des travailleurs, remise en cause des modèles de dialogue social (Balliester et Elsheikhi, 2018, p. 38-39). Mais ces tendances et signaux offrent dans le même temps l'occasion de repenser et de réexaminer les interactions entre le travail, la société, les citoyens et les acteurs économiques et sociaux.

Ce rapport vise à alimenter la réflexion de l'OIT, de ses membres et des autres acteurs impliqués dans l'ESS sur l'avenir du travail. À partir de la littérature existante et de douze études de cas originales issues de neuf pays (Argentine, Belgique, France, Maroc, Sénégal, Suisse, Pays-Bas, Philippines et République de Corée), il cherche à montrer dans quelle mesure et surtout comment les mécanismes en jeu dans l'ESS et la finance solidaire contribuent à dessiner l'avenir du travail - non seulement en réduisant certains des défis mentionnés ci-dessus, mais aussi en favorisant la recherche continue de solutions innovantes pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et des populations. Cette étude n'a pas pour but d'idéaliser l'ESS, mais de fournir des exemples tirés d'un certain nombre d'études de cas fondées sur des données primaires et une analyse approfondie.

Le rapport se divise en 11 chapitres. Après cette introduction, le deuxième et le troisième chapitres exposent en détail les questions de recherche ainsi que la méthodologie et les limites de l'étude. Le quatrième chapitre est consacré au rappel de certaines caractéristiques essentielles liées au concept de l'ESS et fournit un bref aperçu des cadres institutionnels et juridiques au niveau national. Les chapitres suivants traitent successivement des quatre domaines de changement identifiés par le Rapport de l'OIT sur l'avenir du travail, à savoir la création d'emplois (Chapitre 5), l'organisation du travail et de la production (Chapitre 6), la gouvernance et la participation (Chapitre 7), le travail et la société (Chapitre 8). Les Chapitres 9 et 10 traitent de la question du financement, à la fois à travers l'analyse des sources traditionnelles de financement et dans la perspective de la création de mécanismes de financement innovants pour l'ESS. Le Chapitre 11 présente quelques conclusions et recommandations.



2. QUESTIONS DE RECHERCHE

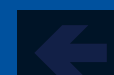


La principale question de recherche sur laquelle porte cette étude est la suivante: *Comment les organisations d'économie sociale et solidaire – en particulier les entreprises – contribuent-elles de manière innovante à relever les défis d'un monde du travail en mutation?* Cette question de recherche globale a été examinée par le biais des sous-questions spécifiques (voir l'Annexe A) liées aux quatre grands domaines de changement du monde du travail définis dans le Rapport du Directeur général de l'OIT sur l'avenir du travail (OIT, 2015a): travail et société, emplois décents pour tous, organisation du travail et de la production, et gouvernance du travail.

Outre ces questions de recherche centrales, l'étude a également pris en considération un cadre complémentaire plus large, défini par les grandes tendances mondiales qui affectent le monde du travail (voir l'Annexe B): tendances environnementales, économiques, démographiques et technologiques. Ce cadre a été utilisé à deux fins: pour sélectionner les cas d'étude d'une part et pour procéder à une analyse complémentaire des résultats d'autre part. La sélection des cas repose sur plusieurs critères (voir le chapitre suivant), parmi lesquels l'intérêt du cas vis-à-vis d'une ou plusieurs des nombreuses tendances mondiales affectant le monde du travail au niveau national et/ou régional. Alors que les quatre aspects de l'avenir du travail cités plus haut constitueront le cœur de l'analyse des études de cas, le cadre complémentaire ne sera utilisé que pour illustrer comment l'ESS répond aux tendances mondiales, dans le dernier chapitre de ce document.



3. MÉTHODOLOGIE



Pour répondre aux questions de recherche, les auteurs de cette étude ont eu recours à des études de cas ainsi qu'à une analyse documentaire. Les résultats de l'analyse documentaire ne font pas l'objet d'un chapitre distinct, mais sont directement intégrés dans les différentes parties concernées du rapport. Les sections qui suivent portent sur la sélection et la conception des études de cas.

3.1. Sélection des cas

Une équipe internationale de six chercheurs a réalisé douze études de cas issues de neuf pays. La sélection des pays a été faite selon trois critères: a) niveau de revenu (afin d'atteindre une représentation équilibrée), b) indications de la présence de cas pertinents (sur la base d'une étude documentaire et d'indications fournies par des informateurs clés et des consultants identifiés), c) possibilité d'impliquer un(e) consultant(e) ayant une expérience en ESS (notamment en matière de finance solidaire).

Le profil des groupes cibles a également servi de critère de sélection. S'agissant du monde du travail, certains groupes de population demandent une attention plus particulière en raison des difficultés qu'ils rencontrent dans leur accès au marché du travail (formel), leurs conditions de travail et leur niveau de vie. Les pauvres, les personnes en situation de handicap, les femmes, les jeunes peu qualifiés ou les personnes d'origine étrangère sont notamment continuellement confrontés à des obstacles lorsqu'ils tentent d'entrer dans un système économique toujours plus compétitif et exigeant. Les OESS sont souvent les seules formes d'entreprises accessibles aux personnes qui souhaitent créer une activité commerciale mais qui manquent de capitaux ou d'autres ressources. Plus généralement, les OESS ont tendance à attirer des groupes, des utilisateurs ou des clients qui sont sans accès à l'emploi, aux biens et services de base, aux connaissances et à l'information, ou à un réseau social. Le rôle des OESS auprès des groupes vulnérables sera donc particulièrement étudié dans le cadre de cette recherche. Néanmoins, l'ESS n'est pas par définition une économie « des pauvres » ou « pour les pauvres ». Produire des biens et des services selon les principes de l'ESS peut être un choix visant à combiner des objectifs économiques avec d'autres objectifs (sociaux ou environnementaux), plutôt qu'à maximiser le retour financier sur investissement. Souvent, ce choix s'accompagne d'une préférence pour une forme de gouvernance participative (OIT/CIF, 2011).

3.2. Aperçu des cas étudiés

Le tableau 3.2.1 ci-dessous fournit un aperçu des organisations ayant fait l'objet d'une étude de cas (voir aussi les fiches descriptives sur chaque étude de cas à l'Annexe C).

3.3. Méthodologie et niveau d'analyse

Une fois la sélection terminée, les études de cas ont été réalisées sur la base d'une méthodologie standard établie par l'équipe de coordination. Chaque chercheur était responsable d'une ou deux études de cas par pays (collecte de données, analyse et rédaction d'un rapport, avec notamment les données sur l'ESS au niveau national). Les données ont été recueillies entre juillet 2017 et mars 2018.



Tableau 3.2.1. Aperçu des cas étudiés

Cas	Pays	Secteur	Année de création
Red Gráfica Cooperativa (réseau de coopératives)	Argentine	Industrie graphique et de l'imprimerie	2006
Maison médicale de Ransart (association)	Belgique	Soins de santé	1991
COOPETIC (coopérative d'activités et d'emploi)	France	TI/communication/multimédia	2010
SCOP-TI (coopérative de travailleurs)		Thés et infusions	2014
Entreprises sociales d'aide aux réfugiés nord-coréens	République de Corée	Divers secteurs	Depuis 2005
Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises		Logement/insertion professionnelle	Depuis 2005
Coopérative Taitmatine	Maroc	Agriculture (huile d'argan biologique)	2002
Buzinezzclub (entreprise sociale)	Pays-Bas	Emploi des jeunes/mécanisme de financement innovant (obligation à impact social)	2009
1%Club (entreprise sociale)		Finance (financement participatif)	2009
Coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan	Philippines	Agriculture (ferme biologique)	1992
Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal	Sénégal	Agriculture (horticulture)	2010
WIR Bank (banque coopérative)	Suisse	Finance (monnaie complémentaire et services financiers)	1934

Les études de cas ont été réalisées à l'aide d'approches descriptives et analytiques, afin de saisir la logique et les processus spécifiques des OESS et d'analyser comment elles contribuaient - par des processus, des services et/ou des options organisationnelles et institutionnelles particulières - à relever les défis liés à l'avenir du travail.

La valeur ajoutée de cette recherche, dont l'approche vient compléter celle des autres études consacrées à la contribution de l'ESS à l'avenir du travail (Schwettman, 2015 ; EURICSE, 2017), tient au fait qu'elle repose sur des données primaires collectées sur douze cas spécifiques et qu'elle traite les quatre domaines de changement identifiés dans le Rapport de l'OIT sur l'avenir du travail. Cette approche particulière nous a permis d'examiner plus en profondeur à la fois la contribution des OESS à l'avenir du travail et les défis auxquels elles sont confrontées. Dans ce rapport, les OESS étudiées constituent le principal niveau d'analyse. Le deuxième niveau d'analyse se situe au niveau des politiques nationales des pays inclus dans cette étude. Il a pour but de comprendre la logique et la vision des politiques publiques en matière d'ESS et, de là, de saisir dans quelle mesure ces politiques publiques favorisent, orientent ou entravent le développement de l'ESS.



3.4. Limites de l'étude

Les limites de cette étude sont de plusieurs ordres. La première découle directement de l'approche retenue : en s'appuyant sur un nombre limité d'études de cas, l'étude ne permet pas d'extrapoler les résultats pour évaluer plus largement l'apport potentiel de l'ESS à l'avenir du travail. Ce choix nous a semblé pertinent à la fois pour fournir des éléments concrets, mais aussi pour permettre une analyse critique des conditions dans lesquelles l'ESS contribue à répondre - avec plus ou moins de succès - aux défis liés à l'avenir du travail. Les limites quantitatives et prospectives de cette étude sont dans une certaine mesure compensées par l'analyse documentaire, bien que celle-ci n'offre pas les mêmes possibilités que les études de cas pour apprécier la contribution de l'ESS à l'avenir du travail.

L'étude vise à fournir des éléments probants en réponse aux questions de recherche liées aux principaux domaines de changement du monde du travail. Bien que l'étude ait permis de recueillir des éléments de réponse à la majorité d'entre elles, toutes les études de cas ne nous ont pas renseignés sur l'ensemble de ces questions.

Les études de cas se sont appuyées sur des données primaires recueillies au moyen d'analyses documentaires, d'entretiens et de groupes de discussion. Dans la majorité des cas, les OESS étudiées nous ont permis d'accéder à leurs documents internes, y compris aux données financières. Dans d'autres cas, la consultation de ces données n'a pas été possible (soit parce que les informations n'étaient pas disponibles, soit parce que les organisations étaient réticentes à les transmettre).

Enfin, les ressources disponibles ne nous ont pas permis de traiter tous les cas de la même manière (quatre des douze cas ont fait l'objet d'une collecte de données plus limitée). Nous avons cependant décidé d'inclure ces cas supplémentaires afin d'enrichir la variété des OESS présentées, en particulier pour illustrer les mécanismes de finance solidaire innovants.



4. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



4.1. Questions de terminologie

La terminologie et la définition de l'ESS faisant assez souvent l'objet de débats, ce rapport ne peut ignorer la nécessité de clarifier les termes utilisés et leur signification.

La Conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale qui s'est tenue en 2009 à Johannesburg a défini l'ESS comme une « notion désignant des entreprises et organisations, en particulier les coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales, ayant pour spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et en favorisant la solidarité ». Les coopératives, les mutuelles, les associations et les entreprises sociales sont les formes les plus courantes, mais ce ne sont pas les seules. Les discussions entre praticiens et universitaires sur le concept de l'ESS n'ont pas encore abouti à un consensus permettant d'établir une définition universelle. Cela n'est pas surprenant, car les OESS sont façonnées par leur contexte économique, culturel et organisationnel particulier - c'est là l'une de leurs caractéristiques. L'ESS n'est pas le seul terme utilisé pour désigner cette réalité: l'économie sociale, l'économie solidaire, l'économie populaire et les organisations à but non lucratif sont des concepts apparentés. Le tableau ci-dessous donne un bref aperçu de ces différents termes, de leur origine et de leurs principales caractéristiques.

Tableau 4.1.1. Aperçu des termes liés à l'ESS (adapté de OIT/CIF, 2011)

Terme	Origine	Principales caractéristiques
Économie sociale	France	<ul style="list-style-type: none"> - Concept né au XIXe siècle en France et redécouvert dans les années 1970. - Classiquement associé aux coopératives, mutuelles et associations. - Reconnaissance juridique, politique et économique dans certaines parties du monde (Belgique, France, Québec, Espagne, Mali, Sénégal).
Économie solidaire	Amérique latine Québec France	<ul style="list-style-type: none"> - Met l'accent sur la dimension solidaire (comme alternative à l'économie «capitaliste»). - Fait la distinction entre une économie sociale établie de longue date et de nouveaux mécanismes/organisations solidaires (plus participatifs, initiatives plus petites, ancrées au niveau local, etc.).
Économie sociale et solidaire	France/Québec International	<ul style="list-style-type: none"> - L'expression «économie sociale et solidaire» vise à englober à la fois les organisations relevant de l'économie sociale établies de longue date et les nouveaux mécanismes et organisations solidaires.
Économie populaire	Amérique latine	<ul style="list-style-type: none"> - Économie développée par la classe «populaire» (c'est-à-dire les plus vulnérables) et ses organisations de base pour répondre aux préoccupations économiques et sociales de subsistance. - L'accent est mis sur la logique interne d'autogestion économique par les travailleurs (appelée «facteur C» pour Coopération). - Forte dimension politique pensée comme une alternative à l'économie (néo-) libérale.
Organisations à but non lucratif	Etats Unis d'Amérique	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations qui n'appartiennent ni au secteur privé à but lucratif ni au secteur public. - Exclut toute organisation pratiquant la redistribution des bénéfices (p. ex., la plupart des coopératives).
Mouvement coopératif	Royaume-Uni Allemagne Régions diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Issu du mouvement ouvrier (Royaume-Uni) et des mouvements paysans (Allemagne). - Entreprises constituées de membres, qui fournissent des services à ces membres. - Critères stricts en matière de statut juridique, de propriété et de contrôle.
Troisième secteur	Pays/régions divers	<ul style="list-style-type: none"> - L'expression «troisième secteur» distingue l'«économie sociale» du secteur public et du secteur privé.



Cet aperçu montre que chacun de ces concepts a une origine historique et géographique et un cadre théorique distincts. Ils renvoient à des configurations économiques et sociales particulières conçues en fonction d'objectifs globaux (qui peuvent être politiques dans certains cas). Dans de nombreux pays, des initiatives qui pourraient être considérées comme appartenant à l'ESS ne se sont pas nécessairement définies comme telles. De plus, les OESS ne se considèrent pas toutes comme appartenant à la même catégorie. Par exemple, certaines organisations de prise en charge de personnes infectées par le VIH sida n'auraient pas le sentiment d'appartenir au même cercle que les coopératives agricoles. Aborder l'ESS comme un mouvement ne reflète donc pas toujours la perception de l'ensemble des acteurs impliqués. Le tableau ci-dessus fait très peu référence à la réalité de l'ESS en Afrique et en Asie, alors que les ESS sont largement présentes dans ces régions, même si elles empruntent des formes et des modalités différentes. Des concepts généraux comme l'ESS sont par conséquent rarement utilisés en Afrique et en Asie, à quelques exceptions près, influencés par des initiatives ou projets internationaux (par exemple, le Réseau International de Promotion de l'ESS).

Dans cette étude, nous utilisons l'expression « économie sociale et solidaire » parce qu'elle est la plus à même d'englober à la fois les initiatives institutionnalisées/plus anciennes et les initiatives récentes, et parce qu'elle semble être de plus en plus acceptée tant par les praticiens que par les universitaires. Cette étude se concentre principalement sur les entreprises d'ESS (coopératives, entreprises sociales, etc.). Cependant, afin d'englober également d'autres formes institutionnelles/mécanismes, le terme générique « organisations d'économie sociale et solidaire » (OESS) sera utilisé tout au long de ce rapport.

4.2 Concept(s) et cadre théorique

Deux approches sont couramment utilisées pour appréhender le concept d'ESS: l'approche institutionnelle et juridique et l'approche normative (Develtere et Defourny, 1999). Dans cette étude, nous avons combiné les deux approches pour cibler plus particulièrement le segment des OESS contribuant à orienter l'avenir du travail et pour identifier les études de cas dans cette perspective.

La première approche consiste à identifier les principales formes juridiques et institutionnelles empruntées par la plupart des initiatives d'ESS, à savoir les coopératives, les mutuelles et entreprises sociales, les associations et certaines fondations. Dans le tableau ci-dessous, nous détaillons les principes opérationnels des trois principaux types d'OESS sur lesquels se concentre cette recherche: les entreprises sociales, les coopératives et les organisations mutualistes. Ces trois types ont été choisis en raison de leur pertinence par rapport à l'objectif de l'étude. Les entreprises sociales et les coopératives, de par leur fonction économique première, visent davantage la création d'emplois que les associations ou les fondations. Les mutuelles ont été incluses parce qu'elles se concentrent sur l'offre de services sociaux (c'est-à-dire de protection sociale), qui est l'un des principaux défis liés à la mutation du monde du travail identifiés par le rapport.



Tableau 4.2.1. Principes opérationnels des OESS (adapté de Defourny et Develtere, 2008, pour les coopératives et mutuelles, et Darko, 2016, pour les entreprises sociales)

	Coopérative	Mutuelle	Entreprise sociale
Fonction	Fournit des biens et des services à ses membres ou à l'ensemble de la collectivité.	Fournit des services à ses membres et/ou à des communautés plus larges.	Fournit des biens et/ou des services aux utilisateurs/ communautés plus larges Objectif social clairement énoncé comme objectif principal
Types de produits et services	Produit des biens et services marchands (les membres bénéficient de ces biens/ services en proportion du nombre de transactions réalisées au sein de la coopérative)	Services essentiellement non marchands ¹ (les membres en bénéficient selon leurs besoins)	Biens et services marchands
Membres	Personnes physiques et personnes morales	Personnes physiques uniquement	Pas nécessairement fondée sur l'adhésion de membres Personnes physiques ou morales
Partage des pouvoirs / mécanismes de participation	Une personne, une voix (assemblée générale)	Une personne, une voix (assemblée générale)	Pas de mécanisme standard Responsabilité envers les parties prenantes (y compris actionnaires le cas échéant) avec mécanisme approprié pour assurer la responsabilité envers les bénéficiaires/utilisateurs et pour mesurer/démontrer l'impact social
Financement	Souscription à des parts de capital, bénéfices non distribués et/ou apports effectués à intervalles réguliers. Lorsque les membres démissionnent, ils récupèrent leur contribution financière. (Optionnel: apports externes)	Cotisations payées à intervalles réguliers. Lorsque les membres démissionnent, les cotisations ne sont pas remboursées. (Optionnel: apports externes)	Repose sur un modèle économique financièrement viable avec une perspective réaliste de revenus suffisants pour couvrir les coûts. Tire une part significative de ses revenus des gains réalisés (proposition méthodologique de l'étude Darko: éliminer les OESS qui dépendent à plus de 75 pour cent des subventions/apports externes)
Affectation des excédents	À but lucratif Peuvent être distribués aux membres (dividendes) et/ou réinvestis pour améliorer/ajouter des services ou développer les activités de la coopérative.	À but non lucratif Jamais distribués aux membres Doivent être réinvestis dans un fonds de réserve et/ou utilisés pour réduire les cotisations et/ou augmenter les prestations.	À but lucratif (mais n'est pas le but principal) Peuvent être distribués aux propriétaires / actionnaires / utilisateurs / membres / personnel

¹ Les biens ou services non marchands sont ceux fournis gratuitement ou à des prix qui ne couvrent que partiellement les coûts de production.



La seconde approche pour appréhender l'ESS consiste à mettre en évidence les caractéristiques communes de ses différentes dimensions. D'après la documentation existante sur l'ESS, six grands principes communs sont couramment utilisés pour définir une OESS. Ces principes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.2.2. Description des caractéristiques communes des OESS (adapté de CIF/OIT, 2011)

Caractéristiques communes	Commentaires
Fonction économique et sociale	Combinaison d'objectifs sociaux et économiques. Produit des biens et services sur une base permanente. Ne cherche pas à maximiser les profits, mais certaines OESS peuvent être à but lucratif ou générer des bénéfices (p. ex., coopératives). Règles strictes sur l'utilisation/la redistribution des excédents
Dimension collective	Personnes/groupes qui unissent volontairement leurs efforts pour répondre à leurs propres besoins ou à ceux d'autres personnes. La dimension collective dépend du type d'organisation (p. ex. très forte dans les coopératives ; moins forte dans certaines entreprises sociales où la dimension collective ne fait pas explicitement référence à la propriété collective de l'entreprise par exemple). La dimension collective est en contradiction avec un leadership fort.
Solidarité	Modalités de fonctionnement basées sur la solidarité (altruisme, mutualisme, entraide ou réciprocité) Objectifs qui ne visent pas principalement à accumuler du capital ou à générer des bénéfices. Vise à inclure plutôt qu'à exclure.
Autonomie	Autonomie de l'organisation dans les processus de gestion et de décision.
Engagement volontaire	Pas d'affiliation ou modalités d'entrée/sortie obligatoire(s).
Participation	Les membres/utilisateurs/bénéficiaires ont la possibilité d'être propriétaires de l'organisation et/ou de participer activement au processus décisionnel. La participation peut prendre diverses formes (d'une personne-une voix à des modalités plus souples), mais elle doit être définie et pratiquée de manière systématique et explicite (p. ex. être mentionnée dans des documents officiels et/ou clairement connue et comprise par tous les acteurs). La participation doit idéalement donner la possibilité de contrôler et/ou de sanctionner.

Dans cette approche, la combinaison de la fonction économique et de la fonction sociale est clairement considérée comme le dénominateur commun des OESS. Les autres caractéristiques ne sont pas automatiquement prises en compte, ne serait-ce que par manque de méthode universellement acceptée pour les attester. Par rapport aux organisations sociales et solidaires classiques (associations, mutuelles, coopératives), l'essor des entreprises sociales a d'une certaine manière rendu plus complexe la reconnaissance des caractéristiques sociales et économiques, en particulier sur des aspects tels que la participation et le bénéfice collectif. Dans la plupart des études, cependant, ces caractéristiques ont tendance à être prises en compte, bien qu'à des degrés divers et parfois dans le cadre d'un processus évolutif (vers plus/moins d'autonomie, participation, etc.). La qualification d'une entreprise sociale en tant qu'OESS dépend de divers facteurs internes et externes, qui peuvent faire l'objet d'une évaluation qualitative, par exemple:



la taille de l'organisation, la vision, la mission et les intentions des initiateurs, les sources de financement, l'utilisation/distribution des bénéfices/excédents, le cadre juridique dans lequel opère l'entreprise sociale, etc.

La combinaison de l'approche institutionnelle/juridique et de l'approche normative est particulièrement pertinente pour cette recherche, car toutes les organisations enregistrées en tant que coopératives, entreprises sociales ou mutuelles ne fonctionnent pas toujours selon les principes qui sont théoriquement ou juridiquement les leurs. Inversement, certaines initiatives qui ne sont pas enregistrées en tant que coopératives ou entreprises sociales fonctionnent de fait selon les principes de l'ESS. Enfin, il est intéressant de combiner les deux approches dans la mesure où le concept d'ESS est en constante évolution, tant sur le plan institutionnel que sur le plan normatif. En raison de l'absence ou de la disparité du statut juridique, le concept est tout autant entre les mains de théoriciens que de praticiens visionnaires, qui considèrent l'ESS comme la pierre angulaire d'un nouvel ordre économique («transitionnel» ou inclusif). Ce facteur peut compliquer l'identification et la classification des études de cas d'ESS, mais il apparaît particulièrement pertinent pour cette étude, qui vise à mettre en lumière les pratiques innovantes et les réponses de l'ESS aux nouveaux défis du monde du travail.

4.3. Cadres institutionnels et juridiques

Cette section fournit une vue d'ensemble des cadres juridiques et institutionnels de l'ESS dans les pays couverts par l'étude. En raison de l'absence de représentativité de ces pays, cet aperçu se limitera aux tendances communes ou divergentes dans la réception de l'ESS par les gouvernements et les législateurs.

4.3.1. Reconnaissance juridique

Dans les pays couverts par cette étude, les formes classiques d'OESS (mutuelles, coopératives, associations et fondations) bénéficient de cadres réglementaires spécifiques. Les associations, en particulier, sont souvent régies par de multiples lois couvrant un large éventail de structures associatives dans chaque pays: organisations populaires aux Philippines, associations à but non lucratif en France, en Belgique ou en Suisse. Dans la plupart des pays, les organisations de commerce équitable, les institutions de micro-finance ou les ONG de développement sont associées aux organisations d'économie sociale et solidaire parce qu'elles fournissent des biens et services à des groupes pauvres ou vulnérables sans poursuivre des objectifs exclusivement lucratifs. Dans certains pays, la réglementation applicable aux fondations opère une différenciation en fonction de l'objet (fondation caritative ou d'utilité publique *versus* fondation d'entreprise). Selon leurs objectifs, les fondations bénéficient, par exemple, d'exonérations fiscales ou de taux d'imposition réduits. Les organisations mutualistes relèvent principalement des secteurs de la banque et de l'assurance. Dans des pays comme la France et la Belgique, les mutuelles bénéficient d'une reconnaissance légale depuis des décennies, car elles font partie du système de protection sociale. Dans d'autres régions, ces structures ont été réglementées plus récemment. En Afrique de l'Ouest par exemple, les mutuelles sociales ne bénéficient d'une réglementation régionale promulguée par l'Union économique et monétaire ouest africaine que depuis 2009.



Il est frappant de constater que, bien que les coopératives existent presque partout depuis des décennies, la législation applicable aux coopératives a été révisée récemment à la fois au niveau international (voir la Recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives, 2002) et au niveau national pour prendre en compte les nouveaux développements de l'économie locale et de la citoyenneté. Au Sénégal par exemple, cette révision s'est faite à la fois par l'adoption de l'Acte uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives par le Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, et par le processus national de décentralisation initié en 2012. Ce dernier avait pour but de promouvoir le développement participatif local par le biais, par exemple, des coopératives. En République de Corée, la loi-cadre de 2012 sur les coopératives a reconnu de nouvelles formes de coopératives. Elle visait également à faciliter l'établissement de nouvelles sociétés coopératives en simplifiant les exigences en matière de gouvernance (p. ex. en réduisant le nombre de fondateurs) et en élargissant les domaines d'activité potentiels des coopératives (Song, 2013 ; OIT, 2017).

L'émergence récente de l'entrepreneuriat social a conduit à l'élaboration de cadres réglementaires particuliers, qui présentent de grandes différences d'un pays à l'autre. Une étude commandée par l'UE a révélé que « bien qu'il y ait à la fois un intérêt croissant et une convergence de vues en Europe sur les caractéristiques distinctives d'une entreprise sociale, la compréhension et la façon d'aborder l'entreprise sociale telles qu'elles sont articulées dans les systèmes juridiques, institutionnels et politiques nationaux diffèrent considérablement entre pays (et parfois à l'intérieur d'un même pays) » (Wilkinson et al., 2014, p. 15). En Belgique et en France, par exemple, les sociétés commerciales peuvent, sous certaines conditions, être reconnues comme des entreprises sociales (sous le vocable de société à finalité sociale en Belgique). Aux Philippines, les entreprises sociales sont qualifiées de SEPPS, ou « *Social Enterprise with the Poor as Primary Stakeholder* » (entreprise sociale dont les principales parties prenantes sont issues de la population pauvre). La SEPPS désigne une organisation à vocation sociale opérant sous la forme d'une association, d'une entreprise individuelle, d'un partenariat, d'une société, d'une coopérative, d'une organisation populaire ou de toute autre forme juridique dont les activités économiques consistent à fournir des biens et/ou des services servant directement la mission première d'amélioration du bien-être et des conditions de vie des segments pauvres et marginalisés. En République de Corée, la loi de 2007 sur la promotion de l'entreprise sociale (*Social Enterprise Promotion Act*) définit une entreprise sociale comme « une entreprise exerçant une activité commerciale de production et de vente de produits et de services tout en poursuivant des objectifs sociaux tels que l'offre de services sociaux ou d'emplois aux groupes vulnérables pour améliorer la qualité de vie des populations locales ». Certains autres pays inclus dans cette étude (Pays-Bas, Sénégal, Maroc) n'ont pas encore de législation spécifique sur les entreprises sociales. Dans ce contexte, est qualifiée d'entreprise sociale toute entreprise se présentant comme telle. La forme juridique relève d'un choix pragmatique. Aux Pays-Bas, par exemple, de nombreuses entreprises sociales prennent la forme de sociétés commerciales soutenues par une fondation (During et al., 2014).

Dans des pays comme le Sénégal ou les Philippines, les petites entreprises, les microentreprises et les groupes d'intérêt économique (GIE) sont d'une certaine manière rattachés à la catégorie des entreprises « non conventionnelles », à laquelle appartiennent également les entreprises pré-coopératives ou assimilées à des coopératives.



De ce point de vue, les processus de reconnaissance juridique comme l'enregistrement des coopératives ou des PME pourraient être considérés comme relevant d'une politique visant à faciliter la formalisation de ces entités économiques.

Parmi les pays couverts par cette étude, seule la France a promulgué une loi-cadre sur l'ESS. Cette loi (2014) définit clairement le périmètre de l'ESS, qui réunit les acteurs traditionnels (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et les nouveaux acteurs de l'ESS (entreprises commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale). Avec cette loi, la France dispose d'un cadre pour promouvoir l'ESS autour d'objectifs spécifiques: reconnaître l'ESS comme une forme spécifique d'entrepreneuriat ; consolider les réseaux d'acteurs de l'ESS ; restaurer la capacité d'action des salariés ; favoriser un « choc » coopératif ; renforcer les politiques de développement local durable. L'application de cette loi a été étayée par un plan de mise en œuvre et des budgets spécifiques (déjà existants mais désormais gérés par le ministère chargé de l'économie sociale et solidaire) (République française, 2017).

4.3.2. Cadres institutionnels

Comme il ressort d'autres études comparatives (OIT, 2017), les cadres institutionnels relèvent d'environnements très diversifiés : ministères, institutions spécialisées, institutions spécifiques liées à des formes spécifiques d'OESS, etc.

Dans cinq des neuf pays étudiés (Belgique, République de Corée, France, Argentine, Sénégal), des ministères ou institutions publiques sont chargés de l'ESS. En Belgique, l'ESS relève de la responsabilité des autorités régionales. Au sein de chaque autorité régionale, les compétences liées à l'ESS sont souvent réparties entre différents ministères. En Wallonie, par exemple, l'ESS relève du ministère de l'Économie (par exemple pour les questions relatives à l'insertion professionnelle ou aux services de proximité), du ministère du Travail et de la Formation (p. ex. pour les questions relatives à l'insertion professionnelle des groupes vulnérables), du ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances (pour les questions relatives à l'accès à l'emploi des personnes handicapées et aux soins à domicile) et du ministère chargé de l'Environnement, de l'énergie et du développement durable (en matière de promotion des énergies renouvelables). Une répartition similaire des tâches est observée dans la Région de Bruxelles-Capitale, tandis que la Région flamande est dotée d'un ministère chargé du travail et de l'économie sociale. En France, un Haut-commissariat interministériel (placé sous l'autorité du ministère de la Transition écologique et solidaire) est chargé depuis octobre 2017 de la promotion de l'ESS et de la coordination des politiques en matière d'ESS. En Argentine, l'Institut national pour l'économie sociale et associative (INAES) a été créé en 2000 et opère sous la supervision du ministère des Affaires sociales. Au Sénégal, l'ESS s'inscrit dans la stratégie socioéconomique globale actuelle de la présidence baptisée « Plan Sénégal Émergent ». Un ministère spécifiquement dédié à l'économie sociale et solidaire et à la microfinance a été créé en 2017.

Dans les pays où il n'existe pas d'institutions publiques spécialement chargées de l'ESS ou dans lesquels l'ESS n'est pas reconnue comme une catégorie commune, des formes spécifiques d'OESS et d'entreprises peuvent être appuyées par des institutions créées pour les superviser ou les promouvoir.



4.3.3. La dimension de l'emploi dans les politiques d'ESS

Dans de nombreux pays, les gouvernements ont élaboré des politiques de promotion de l'ESS. Ces politiques reflètent la façon dont ils perçoivent les acteurs de l'ESS : acteurs économiques créateurs de valeur et de richesse, acteurs intermédiaires capables d'atteindre des groupes cibles particuliers et/ou organisations agissant selon des principes particuliers qui diffèrent de l'économie « classique » ou de l'économie publique. Sous l'angle de la mutation du monde du travail, quatre grandes tendances se dégagent de l'analyse des programmes nationaux de soutien à l'ESS: création d'emplois et transition vers l'économie formelle, entrepreneuriat durable, protection sociale, et promotion du développement local.

Création d'emplois et transition vers l'économie formelle

Dans presque tous les pays étudiés, les politiques d'ESS (ou les politiques associées portant sur des formes d'organisation spécifiques) sont clairement liées aux possibilités d'emploi, notamment pour les groupes vulnérables : chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, travailleurs peu qualifiés, jeunes ruraux, femmes, etc.

Pour les pays à revenu élevé en particulier, cette observation rejoint les résultats de l'exercice de recensement des entreprises sociales en Europe précédemment mentionnée (Wilkinson et al., 2014, p. 5), qui indique que l'insertion professionnelle des groupes défavorisés est l'activité la plus visible des entreprises sociales, outre la prestation de services destinés à répondre aux autres besoins collectifs.

Si la popularité des entreprises sociales ne se limite pas à leur seule contribution en termes de promotion de l'emploi pour les groupes vulnérables (voir ci-dessous), cette caractéristique est néanmoins présente dans plusieurs pays. En République de Corée, cinq types d'entreprises sociales ont été classés dans cette catégorie, toutes agissant en faveur des groupes vulnérables (par la création d'emplois ou la prestation de services) ou visant l'amélioration de la qualité de vie de la communauté locale.

En France et en Argentine, la création d'emplois par l'ESS est également favorisée par la promotion de coopératives de travailleurs détenues en majorité (51 pour cent) par leurs salariés. En France, la création d'emplois est l'un des piliers de la loi ESS de 2014. L'intention est de fournir un cadre (avertissement préalable des employeurs avant la fermeture des entreprises, information et formation des travailleurs sur les possibilités de reprise, etc.) qui devrait faciliter le rachat d'entreprises par les salariés réunis au sein d'une coopérative. En Argentine, des programmes ont également été conçus pour faciliter la conversion et la compétitivité des coopératives de travailleurs ou d'autres formes d'entreprises autogérées (voir p. ex. Howards, 2007).

Entrepreneuriat durable

Aux Pays-Bas et dans la partie néerlandophone de la Belgique, les entreprises sociales sont encouragées à agir dans le champ des questions sociétales et de l'innovation sociale. Une étude réalisée en 2011 a montré que la majorité des entreprises sociales aux Pays-Bas étaient actives dans six secteurs: les technologies propres, les biosystèmes,



le développement économique, l'engagement civique, la santé et le bien-être, et l'éducation (de base ou orientée sur le marché du travail) (Verloop et al., 2011). En Belgique néerlandophone, la politique d'économie sociale promeut à la fois les opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables et l'entrepreneuriat durable décrit comme bénéfique à la fois sur le plan économique, humain et environnemental.

Dans d'autres pays, les MPME sont souvent associées à l'ESS, notamment en raison de leur caractère fragile (p. ex. lorsqu'elles opèrent dans l'économie informelle). Aux Philippines, la loi « *Magna Carta for Micro, Small and Medium Enterprises* » de 2008 donne ainsi mandat à l'État pour soutenir les entrepreneurs, encourager la création de MPME et assurer leur viabilité et leur croissance. Sa mise en œuvre passe par une série de stratégies (p. ex. pour l'accès aux sources de financement ou l'accès équitable aux programmes gouvernementaux), parmi lesquelles la promotion de partenariats avec des organisations bénévoles privées, des associations sectorielles viables et des coopératives. Au Sénégal, le plan de politique nationale « Plan Sénégal Émergent » mentionne également l'ESS comme stratégie pour faciliter une transition en douceur vers l'économie formelle, notamment dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, du micro-tourisme et des transports (Plan Sénégal Émergent, 2014, p. 56).

Protection sociale

Une autre tendance, qui prend différentes formes, consiste à fournir des services de protection sociale via l'ESS. C'est le cas en Belgique, en République de Corée et aux Pays-Bas. En République de Corée, cette tendance s'inscrit dans le cadre des grandes politiques publiques visant à fournir des services sociaux aux groupes vulnérables (comme les personnes âgées) et à créer des emplois pour les groupes vulnérables (les chômeurs notamment). Cette ambition politique a été soutenue par divers programmes (Programme d'emploi social introduit en 2004, Loi sur la promotion de l'entreprise sociale en 2007) qui subventionnent les charges salariales des entreprises sociales.

Au Sénégal, les politiques de protection sociale destinées aux travailleurs informels s'appuient sur des mutuelles de santé - des organisations communautaires offrant des services d'assurance maladie à leurs membres. Les mutuelles de santé sont nées au Sénégal d'initiatives participatives locales il y a environ vingt ans. Elles sont actuellement reconnues par le gouvernement comme des partenaires clés dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de protection sociale.

Promotion du développement local

La promotion du développement local dans une perspective territoriale est une autre tendance observée dans des pays comme la France, le Sénégal et l'Argentine. En France, la promotion du développement durable local est l'un des piliers de la loi-cadre de 2014 sur l'ESS. Des mesures sont mises en œuvre pour développer les OESS dans le but de renforcer l'économie locale. Elles comprennent le développement des pôles territoriaux de coopération économique pour créer des emplois non délocalisables, une meilleure utilisation de la commande publique en faveur de l'emploi avec des systèmes d'achats publics socialement responsables, la reconnaissance des dimensions locales et sociales du commerce équitable et la reconnaissance des monnaies locales (ou solidaires).



4.4. Les initiatives émergentes qui repoussent les frontières de l'ESS : l'économie collaborative

L'économie sociale et solidaire n'est pas un concept universel et figé. Certains contextes et certaines périodes ont vu des modes de production ou d'échange, ou des formes spécifiques d'organisations, repousser les frontières de l'ESS. Par exemple, si les entreprises sociales sont maintenant considérées comme faisant partie intégrante de l'ESS, leur émergence a initialement remis en question les contours de l'ESS car certaines de leurs caractéristiques (comme la propriété individuelle, les formes moins structurées de participation, l'utilisation des excédents) se distinguaient des principes des OESS traditionnelles.

Ces dernières années, l'émergence croissante de l'économie du partage, ou collaborative, a conduit certains auteurs et praticiens à s'interroger sur sa proximité avec l'ESS. Il n'y a pas encore de consensus sur la définition de l'économie collaborative, très probablement parce que le terme englobe des pratiques très différentes et des modèles économiques différents. Nous proposons d'utiliser ici une version légèrement modifiée de la définition proposée par la Commission européenne (2016) : « L'économie collaborative désigne des modèles économiques dans lesquels les activités sont facilitées par des plateformes en ligne qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de biens ou de services souvent fournis par des personnes privées ou des entreprises. » L'émergence de l'économie collaborative a été rendue possible par le développement et l'usage croissants des technologies web et mobiles. Outre ce facteur technologique, l'économie collaborative a également été stimulée par les préoccupations environnementales (certaines personnes préférant adopter des pratiques de partage plutôt que de posséder des biens) et par l'évolution des logiques économiques en période de crise économique (les gens sont plus enclins à économiser). L'économie du partage comporte également une dimension communautaire, voire participative, qui rappelle les principes de l'ESS. Comme le note Selloni (2017, p. 16), « le modèle du réseau peut être considéré comme une réactualisation de l'ancien concept de communauté. Mais désormais, la communication en ligne facilite également le partage hors ligne et les activités sociales, permettant un contact direct entre les personnes qui vivent dans la même zone mais qui n'interagissent pas. » Comme l'ESS, l'économie collaborative comporte une dimension collective permettant à des individus ou à des groupes de se rassembler et de créer des liens autour de motifs économiques (production et/ou consommation). En outre, l'économie collaborative implique la participation active des consommateurs, non seulement dans la production ou la mise à disposition de biens ou services partagés, mais aussi dans l'évaluation de la qualité des services fournis par le biais de systèmes de notation.

Compte tenu de la diversité des modèles économiques et de la coexistence de motivations lucratives et non lucratives au sein de l'économie collaborative, il semble difficile de déterminer si oui ou non l'économie collaborative dans son ensemble appartient à l'ESS. La meilleure façon de répondre à la question serait d'évaluer chaque entreprise de l'économie collaborative en fonction des critères de l'ESS: qui est/ont le(s) propriétaire(s) de l'entreprise ? Quels sont les processus participatifs de prise de décision et de gouvernance auxquels prennent part les utilisateurs et/ou les employés ? Quelles sont les normes et pratiques en matière d'utilisation ou de redistribution des excédents ? La réponse à ces questions montrerait clairement que certaines entreprises de l'économie



collaborative restent pleinement dans un paradigme capitaliste classique, alors que d'autres ont des pratiques reflétant les principes de l'ESS. D'autres questions permettant de déterminer dans quelle mesure l'économie du partage/collaborative respecte et promeut les principes clés du travail décent (protection sociale, conditions de travail, normes de travail, dialogue social) seraient utiles pour préciser davantage les objectifs de certaines entreprises de l'économie collaborative.

Après avoir apporté des précisions sur le concept d'ESS et sur les cadres institutionnels et juridiques au niveau national, nous examinons dans les chapitres qui suivent la réponse de l'ESS aux mutations du monde du travail.



5. CONTRIBUTION DE L'ESS À LA CRÉATION D'EMPLOIS



Selon l'OIT (2015a), le monde doit créer 600 millions de nouveaux emplois d'ici 2030, en majorité dans les pays en développement. Ce besoin résulte de multiples facteurs : revenir aux niveaux d'emploi d'avant la crise, offrir des emplois aux jeunes, stimuler l'emploi des femmes, faire en sorte que les groupes en situation de vulnérabilité temporaire ou permanente trouvent un emploi approprié, etc.

Le secteur des OESS est largement reconnu comme générateur d'emplois. Fondé sur des données issues de 156 pays, le rapport 2017 de CICOPA sur les coopératives et l'emploi (Eum, 2017) estime qu'en 2015, 27,2 millions de personnes travaillaient dans des coopératives, dont environ 16 millions d'employés et 11,1 millions de travailleurs-membres. En outre, 279,4 millions de personnes travaillent dans le cadre de coopératives (principalement des producteurs-membres indépendants, travaillant dans le secteur agricole pour la grande majorité). Cela signifie qu'au total, environ 9,45 pour cent de la population active mondiale travaille soit dans des coopératives, soit grâce à la présence de coopératives (Eum, 2017).

En Europe, on estime que l'ESS fournit plus de 13,6 millions d'emplois rémunérés, soit environ 6,3 pour cent de la population active. Pendant la crise économique, l'ESS a fait preuve de résilience puisqu'elle n'est passée que de 6,5 pour cent à 6,3 pour cent de la main-d'œuvre salariée européenne totale et de 14,1 millions à 13,6 millions d'emplois (CIRIEC, 2016). Les données récentes sur les entreprises sociales européennes (dont les entreprises sociales d'insertion par le travail et d'autres formes d'entreprises sociales) montrent clairement leur contribution en termes d'emploi : 371 000 salariés dans les entreprises sociales belges, 558 487 dans les entreprises sociales italiennes ou plus de 80 000 en Pologne (Commission européenne, Direction générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion, 2016).

Par rapport à d'autres modèles coopératifs, les coopératives de travailleurs ont pour caractéristique d'être détenues majoritairement (51 pour cent) par les travailleurs. Les coopératives de travailleurs existent depuis longtemps dans certaines parties du monde. Leur modèle a récemment été relancé pour promouvoir le rachat d'entreprises par leurs salariés. Esim et Katajamaki (2017) note qu'en 2014, on estimait à plus de 300 le nombre d'*empresas recuperadas* (anciennes entreprises classiques rachetées par leurs salariés lors de leur fermeture par le propriétaire ou de leur faillite) employant 13 000 travailleurs en Argentine (Ruggieri, 2014). De même, au Brésil, il existe au moins 25 entreprises détenues par leurs salariés dans six États; celles-ci ont été relancées sous forme de coopératives de travail associé après avoir été fermées (Patry et al., 2013). En France, les coopératives de travailleurs sont encouragées par la loi de 2014 sur l'ESS. Cette loi prévoit un statut transitoire baptisé SCOP (société coopérative et participative) permettant aux salariés de devenir propriétaires de la coopérative (c'est-à-dire de détenir la majorité des voix en assemblée générale), même si elles ne détiennent pas immédiatement la majorité du capital.

Dans ce chapitre, nous examinons plus en détail comment l'ESS contribue à la création d'emplois. Dans la première section, nous donnons un aperçu du nombre d'emplois créés (ou préservés) par les OESS observées dans cette étude. Nous nous intéressons ensuite à la façon dont l'ESS contribue à créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les groupes vulnérables. Nous analysons également la durabilité et la qualité de ces



emplois. Dans la dernière section, nous réfléchissons à la façon dont l'ESS soutient le processus de transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

5.1. Création et développement d'activités économiques et d'emplois

Toutes les OESS étudiées ont créé des emplois ou ont significativement contribué à stabiliser et à développer l'activité économique d'entrepreneurs. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre d'emplois créés ou d'entrepreneurs soutenus dans le cadre des activités économiques des OESS couvertes par l'étude. Dans le tableau, nous précisons la forme d'OESS et le type de travailleurs et/ou membres¹.

Les exemples de SCOP-TI en France et de Red Gráfica Cooperativa en Argentine montrent comment les coopératives de travailleurs contribuent concrètement à la création et à la préservation d'emplois.

Red Gráfica Cooperativa regroupe 18 coopératives membres opérant dans l'industrie graphique. La majorité d'entre elles (16) sont des *empresas recuperadas* (voir section 5. plus haut). Dans leur cas, la création de coopératives de travailleurs avait pour but de préserver l'emploi de travailleurs formés qui auraient sans doute eu des difficultés à trouver un autre emploi dans le même secteur, car les techniques qu'ils maîtrisaient étaient sur le point de disparaître au profit de méthodes informatiques modernes.

En France, **SCOP-TI** est également une coopérative de travailleurs, rachetée par un groupe de salariés qui travaillaient auparavant pour la société Fralib appartenant à la multinationale Unilever. En 2012, Fralib a annoncé que l'entreprise serait fermée et délocalisée en Pologne. Les salariés français ont été invités à continuer à travailler pour l'entreprise en Pologne, à condition d'accepter des salaires inférieurs (alignés sur les standards polonais). Sous la direction des délégués syndicaux, les salariés ont décidé de refuser cette offre et ont occupé l'entreprise pendant plus de trois ans. Après une longue période de confrontation stérile et de poursuites judiciaires mutuelles, un accord a été conclu, identifiant la coopérative de travailleurs comme le modèle le plus approprié dans le cadre réglementaire français; 58 travailleurs ont décidé de créer cette coopérative. Les négociations avec Fralib/Unilever ont abouti au rachat des machines et de l'infrastructure. Sur les 58 propriétaires de la coopérative, 42 y sont actuellement employés.

¹ Il est extrêmement difficile de déterminer si les emplois « créés » par l'ESS constituent de nouveaux emplois ou se substituent à des emplois qui, sans les efforts de l'ESS, seraient occupés par d'autres personnes. En règle générale, le personnel des OESS et les personnes employées par les membres (ou membres-coopérateurs) d'OESS peuvent être considérés comme des emplois nouveaux. Le recrutement de clients d'OESS dans le cadre d'activités régulières ou la consolidation des emplois et des activités économiques des membres-coopérateurs peuvent être considérés comme des emplois préservés.



Tableau 5.1.1. Portée en termes d'emplois et d'utilisateurs

Études de cas	Pays	Secteur	Forme d'OESS	Nombre de salariés/ utilisateurs/bénéficiaires
Red Gráfica Cooperativa	Argentine	Industrie graphique et de l'imprimerie	Coopérative (deuxième degré)	34 coopératives employant 818 salariés
Maison médicale de Ransart	Belgique	Soins de santé	Association	Personnel: 20 salariés Utilisateurs (patients): 3500
COOPETIC	France	TI/communication/multimédia	Coopérative d'activités et d'emploi	Coopérateurs: 150 entrepreneurs indépendants associés
SCOP-TI		Thés et infusions	Coopérative de travailleurs	Coopérateurs: 58 Salarié: 42
Entreprises sociales d'aide aux réfugiés nord-coréens (3): Songdo SE, Mezzanine-I-Pack, Woodrim Blind	République de Corée	Divers secteurs	Entreprises sociales	Personnel: 164 dont 40 pour cent de réfugiés nord-coréens (principalement des femmes)
		Logement/insertion professionnelle	Entreprises sociales	Salariés: 1 200 Nombre moyen de salariés par entreprise sociale: 6,9
Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises			Entreprises sociales	
Coopérative Taitmatine	Maroc	Agriculture (huile d'argan biologique)	Coopérative	Coopérateurs : 102 Salariés: 4
Buzinezzclub	Pays-Bas	Emploi des jeunes/mécanisme de financement innovant (obligations à impact social)	Entreprise sociale	Personnel : 23 salariés (18 ETP) 1 000 bénéficiaires (= personnes ayant trouvé un emploi grâce au soutien de Buzinezzclub depuis 2009)
1%Club		Finance (financement participatif)	Entreprise sociale	Personnel : 30 Donateurs: 32 958 1 617 projets socio-économiques financés
Coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan	Philippines	Agriculture (ferme biologique)	Coopérative	Personnel : 62 salariés Coopérateurs : 1 300 agriculteurs indépendants
Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal	Sénégal	Agriculture (horticulture)	Coopérative (deuxième degré)	76 unions de coopératives ¹
WIR Bank	Suisse	Finance (services monétaires et financiers complémentaires)	Coopérative	Personnel : 290 employés Utilisateurs (PME) : 45 000

¹ Les données relatives au nombre total de membres par coopérative ne sont pas disponibles.

Dans les zones rurales, la valeur ajoutée des coopératives qui offrent l'avantage d'organiser les agriculteurs et les travailleurs ruraux tout en fournissant des services communs est largement reconnue.

Au Maroc, la Coopérative **Taitmatine** regroupe des femmes qui transforment l'huile d'argan pour fabriquer divers produits commercialisés par la coopérative sur le marché national et international.

Aux Philippines, 3 408 agriculteurs sont membres de la **coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan**, créée en 1992 par les dirigeants et bénéficiaires d'une ONG en activité depuis 1992. Cette coopérative offre une grande variété de services techniques et financiers. Elle gère également une entreprise d'engrais biologique, un programme de distribution du bétail et une pépinière, et offre un appui commercial et marketing. Les services offerts permettent aux membres de passer de la monoculture à l'agriculture intégrée (c'est-à-dire de combiner la production agricole et l'élevage) et de développer leur activité d'élevage à plus grande échelle.

5.2 Développement d'opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables

La vulnérabilité sur le marché du travail couvre un très large éventail de situations : appartenance à des groupes sociaux marginalisés, discrimination fondée sur l'origine, l'âge, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, les caractéristiques physiques, etc., faible niveau de qualification, conditions de travail précaires (par exemple emploi sur demande, revenus imprévisibles et irréguliers, absence de protection sociale). Une étude de l'OCDE (2013) portant sur 655 entreprises d'ESS situées dans des territoires spécifiques de 14 pays de l'OCDE a montré que plus des trois quarts des organisations interrogées travaillent avec des personnes vulnérables.

L'ESS ne cible pas exclusivement les groupes vulnérables. Toutefois, en raison de sa finalité sociale, elle tend souvent à prendre en compte la situation des groupes vulnérables sur le marché du travail. Par exemple, ces dernières années, les coopératives sociales italiennes² ont fourni des services et mis en œuvre des projets au bénéfice de 18 000 réfugiés, demandeurs d'asile et migrants dans 220 centres d'accueil et 170 structures d'hébergement spécialisées (OIT, 2015).

En outre, certains pays orientent clairement leurs politiques publiques en matière d'ESS en fonction de leur contribution à l'insertion des groupes défavorisés sur le marché du travail (voir section 4.3.2), à savoir les personnes en situation de handicap mental ou physique, les femmes à risque, les minorités, les jeunes peu qualifiés, les personnes ayant un handicap social ou une dépendance et les personnes à faible niveau d'employabilité. Ces politiques ont contribué à la visibilité et au développement des entreprises sociales

² Les coopératives sociales sont définies par l'Article 1 de la Loi italienne n°381 comme des «coopératives ayant pour but de servir l'intérêt général de la communauté, la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens à travers :

a) la gestion de services sociaux, de soins de santé et d'éducation, ou b) l'exercice d'une activité visant à fournir un emploi aux personnes défavorisées.» (Borzaga, Poledrini et Galera, 2017, p. 10).

d'insertion (ESI³), notamment dans des secteurs comme l'industrie alimentaire, l'horticulture, le nettoyage, la construction, la fabrication, le recyclage, la gestion des déchets et l'assemblage de composants, ainsi que dans de nouveaux secteurs comme l'agriculture biologique et le commerce des produits agricoles (Commission européenne, 2016, p. 41). Sur la base de sept études nationales (Belgique, France, Irlande, Italie, Pologne, Slovaquie et Espagne), l'Union européenne estime à 227 554 le nombre total d'entreprises sociales, dont 12 588 (5,5 pour cent) sont des ESI (Commission européenne, 2016).

Plusieurs exemples tirés de nos études de cas illustrent bien cette contribution multiforme motivée par la finalité sociale de l'ESS et/ou soutenue par des politiques publiques en sa faveur.

Aux Pays-Bas, **Buzinezzclub** est une entreprise sociale créée par un entrepreneur qui souhaitait initier des activités dont les résultats allient bénéfiques personnels et sociétaux. Il cherchait des moyens innovants pour intégrer des jeunes vulnérables sur le marché du travail. Il souhaitait trouver non seulement des approches d'insertion professionnelle adaptées à ce public, mais aussi des méthodes de financement durable des services (voir la présentation des obligations à impact social au Chapitre 10 sur les mécanismes de financement innovants pour l'ESS). En collaboration avec la municipalité de Rotterdam, il a développé en 2009 l'approche aujourd'hui connue sous le nom de Buzinezzclub. Buzinezzclub fournit des services aux jeunes âgés de 18 à 30 ans qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi⁴ et qui perçoivent une allocation sociale. Buzinezzclub a pour objectif d'aider ces jeunes vulnérables à développer leurs propres activités économiques durables suivant leurs souhaits. Le groupe cible est très diversifié et présente de multiples facteurs de risque (consommation de drogue, dettes, grossesses non désirées, casier judiciaire, etc.). Pour devenir membre de Buzinezzclub, il faut remplir les conditions d'éligibilité et avoir la volonté de trouver un emploi. L'approche de Buzinezzclub consiste à mettre tout de suite en évidence les talents et le potentiel des jeunes plutôt que les difficultés associées à leur situation. L'entreprise sociale présente un taux de réussite de 60 pour cent – soit la proportion de membres qui ne dépendent plus de l'aide sociale et dont le risque de redevenir dépendants de l'aide sociale est jugé très faible⁵. Une étude de suivi réalisée à Dordrecht (où le programme a débuté) a montré un taux de viabilité de 88 pour cent des jeunes réinsérés. En d'autres termes : si 60 jeunes sur 100 occupaient un emploi ou suivaient une formation professionnelle au terme de six mois, 52 d'entre eux étaient toujours sur cette voie (ou avaient progressé) au bout de trois ans. Les 40 pour cent restants ne sont pas considérés comme « perdus », mais suivent clairement une progression plus lente. On estime que plus de la moitié d'entre eux travailleraient ou suivraient une formation au terme de trois ans. Le rapport annuel de 2015 fait état d'un nombre cumulé de 1 000 jeunes ayant suivi le programme avec succès depuis le lancement de Buzinezzclub en 2009.

³ L'objectif principal des ESI est de permettre aux personnes handicapées et aux autres groupes défavorisés, notamment aux chômeurs de longue durée, de se réinsérer sur le marché du travail et dans la société par le biais d'une activité productive (Nyssens et Defourny, 2016, p. 18).

⁴ L'OIT estime que 21,8 pour cent des jeunes dans le monde ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, une situation qui touche particulièrement les jeunes femmes (plus de trois jeunes sur quatre) (Terrassi, 2018).

⁵ Les formations se déroulent généralement en groupe de 40 personnes. Pour chaque groupe entrant dans le programme, une première mesure des résultats a lieu au terme de six mois. En moyenne, 10 pour cent des personnes de ce groupe auront lancé leur propre entreprise, 20 pour cent auront suivi une formation professionnelle adaptée et 30 pour cent auront trouvé un emploi adapté – et décent – au bout de six mois.



L'impact de ces entreprises sociales est beaucoup plus riche et complexe que leurs seuls résultats quantitatifs. Elles déclenchent un processus en chaîne qui finit (indirectement) par aboutir à l'insertion tant espérée sur le marché du travail. L'une des premières conséquences de l'adhésion est la prise de conscience soudaine de l'importance d'avoir une activité professionnelle quotidienne, qui stimule un ensemble de compétences socio-normatives (langage décent, ponctualité, comportement pro-social, etc.). Une autre conséquence est que les membres établissent progressivement un réseau social, car l'adhésion est «à vie».

En République de Corée, l'insertion professionnelle des réfugiés ou des migrants nord-coréens est devenu un enjeu majeur car le nombre de réfugiés est en augmentation. De 3 000 en 2002, on estime que le nombre de réfugiés nord-coréens est passé à 31 000 en 2017. La majorité d'entre eux sont des femmes (70 pour cent), pour la plupart âgées de 20 à 39 ans, qui n'avaient pas d'emploi lorsqu'elles vivaient en Corée du Nord. Le taux d'emploi des réfugiés nord-coréens est passé de 45 pour cent en 2008 à 55 pour cent en 2016 (Bidet et Gyo Jeong, 2016). Toutefois, le statut d'emploi des réfugiés nord-coréens reste très différent de celui des Sud-Coréens. En 2014, par exemple, il est estimé que 20 pour cent des réfugiés nord-coréens avaient le statut très précaire de travailleurs journaliers, un taux trois fois plus élevé que dans l'ensemble de la population active en Corée du Sud. De nombreux Nord-Coréens occupent des emplois non durables, ce qui se traduit par une durée moyenne en emploi inférieure à 20 mois, alors qu'elle est d'environ 70 mois pour l'ensemble des travailleurs. Les conditions de travail sont également beaucoup moins satisfaisantes : un réfugié nord-coréen travaille en moyenne trois heures de plus par semaine qu'un travailleur sud-coréen pour deux tiers du salaire. En outre, le travail indépendant, qui est souvent une voie privilégiée par les réfugiés, est peu développé chez les Nord-Coréens installés en Corée du Sud, qui manquent de capital social et de compétences entrepreneuriales suffisantes. Ils sont également confrontés à une forte réticence persistante de la part de la population sud-coréenne.

Dans ce contexte, le gouvernement a introduit en 2010 un amendement intitulé «programme d'appui aux entreprises sociales d'aide aux réfugiés nord-coréens». Ce programme est un système de certification préliminaire supervisé par le ministère de l'Unification, qui permet aux entreprises d'initier leur conversion en entreprise sociale. Avec cette pré-certification, elles peuvent s'engager dans le processus d'acquisition du statut d'«entreprise sociale» au sens de la Loi sur la promotion de l'entreprise sociale (SEPA, sous l'autorité du ministère du Travail). Ce statut leur donne accès aux avantages offerts par le gouvernement, notamment les aides à l'emploi, les subventions de fonctionnement ou d'investissement, l'exonération de certaines charges sociales, l'accès privilégié aux appels d'offres publics, les avantages fiscaux et les mesures de conseil et de formation. En vertu de la loi sur les entreprises sociales, 30 pour cent de leur personnel doit être issu de groupes vulnérables (parmi lesquels figurent les réfugiés nord-coréens).

Trois exemples illustrent la diversité de ces entreprises sociales. **Songdo SEa** a été créée en 2010 au sein du groupe Posco (leader de l'industrie métallurgique et l'un des poids lourds de la construction) pour fournir des services de nettoyage et de stationnement sur site. **Mezzanine I-Pack (MZ)** est une activité d'emballage créée en 2008 avec le soutien d'une entreprise sociale (Merry Year Social Corporation) par un pasteur engagé dans l'aide aux réfugiés nord-coréens. **Woodrim Sun Blind (WSB)** est une PME créée en 2007 dans la province de Gyeonggi, dont la principale activité est la production et la commercialisation



de volets. En 2014, MZ employait 11 réfugiés nord-coréens sur un effectif de 25 personnes, WSB 20 réfugiés sur 29 employés et Songdo 35 sur un total de 110 employés. Dans ces trois entreprises, les femmes représentaient 75 pour cent des réfugiés employés, ce qui reflète bien la proportion de femmes dans la population des réfugiés et des migrants nord-coréens vivant dans le Sud, ainsi que la faiblesse des salaires dans la plupart des cas.

Toujours en République de Corée, les *Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises* (HWSSE) sont nées de l'initiative des habitants de quartiers pauvres et de mouvements sociaux cherchant à créer des emplois grâce aux coopératives tout en améliorant les conditions de logement. Ces initiatives ont été progressivement prises en compte par les politiques publiques ciblant à la fois la création d'emplois et le logement social. Il existe aujourd'hui 177 HWSSE qui créent des emplois directs ou indirects.

Pour bénéficier de l'accès aux marchés publics et d'un soutien financier, les HWSSE doivent employer au moins deux salariés et compter au moins un tiers de salariés bénéficiaires du Système national d'allocation de subsistance, qui garantit un revenu minimum. On estime à près de 1 200 le nombre d'emplois permanents (ouvriers ou employés de bureau) créés par les HWSSE. Dans le secteur de la construction, où les entreprises emploient généralement peu de travailleurs et dans des conditions précaires (comme travailleurs journaliers), les coopératives sociales se distinguent avec une moyenne de 6,9 travailleurs par entreprise (2016). Les HWSSE ont en outre créé des emplois indirects en sous-traitant des travaux (pour environ 20 à 30 pour cent de leur chiffre d'affaires) qui exigent des compétences ou des techniques non disponibles au sein des HWSSE. Cependant, les HWSSE éprouvent des difficultés à continuer d'embaucher des personnes appartenant aux groupes cibles visés par les politiques publiques. En 2003, elles employaient environ 61 pour cent de bénéficiaires du revenu minimum garanti, alors qu'aujourd'hui cette catégorie représente à peine 19,2 pour cent. Deux causes principales expliquent ce phénomène : le manque de compétences adéquates et la difficulté à trouver des travailleurs aptes à travailler dans le secteur de la construction (en raison de la pénibilité des tâches qui le caractérisent). Les HWSSE tentent de remédier à ce problème, par exemple en dispensant une formation technique. Grâce à cette formation, environ 48,6 pour cent des travailleurs détiennent maintenant un certificat de technicien (contre 26,8 pour cent en 2009)⁶.

D'autres exemples montrent que les efforts des OESS en faveur des groupes vulnérables ne sont pas nécessairement entrepris dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics. Aux Philippines, le principal objet de la création de la coopérative polyvalente Payoga-Katatagan (qui opérait initialement sous le statut d'ONG) était de soutenir les agriculteurs vulnérables travaillant sur des terres louées à des propriétaires fonciers.

Un grand nombre de ces agriculteurs étaient lourdement endettés auprès de leur propriétaire ou de négociants. Les initiateurs de **Payoga**-NGO ont constaté que ces groupes d'agriculteurs n'étaient pas en mesure de faire entendre leurs préoccupations. Ils étaient sous le contrôle économique et politique de politiciens et de grands propriétaires terriens impliqués dans des activités de commerce et de crédit. Payoga-NGO a été créée avec pour mission à la fois de



⁶ Données compilées d'après Eum et Bidet (2018) sur la base de Korea Housing Welfare Association, 2011; Korea Housing Welfare Association, 2013; et de données plus récentes fournies par HW Social Cooperative

« permettre aux agriculteurs de faire entendre leur voix » et de « leur donner les moyens d'agir en leur fournissant des moyens de subsistance ». Cela devait leur permettre de réduire leur dépendance vis-à-vis des négociants et de diversifier leurs sources de revenus, afin de rendre leur emploi plus durable.

5.3. Création d'emplois durables et décents

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, les OESS accordent une attention particulière à la création d'emplois, privilégiant les approches à forte intensité de main d'œuvre plutôt que celles à forte intensité de capital. La qualité des emplois créés, notamment en termes de stabilité des contrats et de niveau des salaires, est une préoccupation majeure dans le secteur de l'ESS. Une étude de la littérature existante à l'échelle internationale conduit à des conclusions nuancées sur la qualité des emplois fournis par les OESS, notamment en raison du caractère limité des données disponibles (Borzaga, 2017). En ce qui concerne les contrats de travail, près de 80 pour cent des salariés des coopératives italiennes ont des contrats à durée indéterminée. Entre 2008 et 2013, le pourcentage de travailleurs sous contrat à durée indéterminée a augmenté de 8 pour cent dans les coopératives italiennes (Borzaga, 2015). Dans d'autres études de cas (Defourny et Nyssens 2010; Casini et al., 2018), les salaires et autres incitations financières seraient inférieurs à ceux des entreprises traditionnelles. Cela peut s'expliquer par la nature des ressources financières des OESS (contrats publics temporaires limitant la durée des emplois créés par exemple) (OCDE, 2013), par les difficultés rencontrées par les OESS sur des marchés concurrentiels, et/ou par les limitations liées au profil des travailleurs (par exemple en termes de compétences). Cependant, nous verrons dans les exemples ci-dessous (SCOP-TI, Maison médicale de Ransart), et plus loin dans le Chapitre 8, qu'un niveau de salaire inférieur ne se traduit pas nécessairement par une moindre satisfaction professionnelle : d'une part, parce que les travailleurs concernés sont impliqués dans les arbitrages que doivent faire les OESS et, d'autre part, parce que les travailleurs trouvent d'autres sources de satisfaction et de bien-être (comme la valorisation des compétences et intérêts) qui compensent la perte salariale relative.

Revenus et organisation du travail

Nos études de cas fournissent des indications différentes sur les niveaux de salaire et de revenu des travailleurs/membres des OESS.

En République de Corée, les travailleurs peu qualifiés employés par les **HWSSE** bénéficient de salaires et d'avantages sociaux plus élevés que ceux des travailleurs du secteur traditionnel de la construction. Toutefois, les HWSSE éprouvent des difficultés à embaucher des travailleurs qualifiés parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les salaires correspondants et/ou parce que les travailleurs qualifiés sont en mesure de trouver un emploi sur le marché privé.

Les études de cas en Argentine et en France montrent que la transformation des entreprises en coopératives de travailleurs peut entraîner des changements dans les conditions de travail (y compris au niveau des salaires).

Chez **SCOP-TI**, par exemple, les salaires ont été réduits d'environ 20 pour cent par rapport à leur niveau d'origine chez Fralib/Unilever. Toutefois, les travailleurs interrogés n'ont pas vécu cette perte de salaire de façon négative. D'abord,



parce qu'ils reconnaissent qu'au-delà de leur niveau salarial, ils ont conservé leur emploi et se sont appropriés les outils de production. Ensuite parce que la grille salariale actuelle a été élaborée de manière participative avec les coopérateurs/travailleurs eux-mêmes. Cette grille salariale comprend trois niveaux (ouvriers, superviseurs techniques et dirigeants) avec un très faible écart (1,6) entre le niveau le plus bas et le niveau le plus haut.

Ce principe de solidarité et de modération salariale se retrouve également dans l'exemple de la Maison médicale de Ransart en Belgique).

Ce centre médical à but non lucratif (offrant des soins de santé primaires) est financé sur une base forfaitaire (couvrant les services de médecine générale et les soins infirmiers). La **Maison médicale de Ransart** a fait le choix d'utiliser ce mécanisme de financement pour offrir un plus large éventail de services paramédicaux et sociaux (coordination des services, personnel d'accueil, psychologues). Le centre suit les normes salariales applicables dans les centres médicaux privés traditionnels. Toutefois, en pratique, les médecins (généralistes) gagnent moins que s'ils travaillaient dans le secteur privé. L'excédent généré permet d'embaucher d'autres professionnels dans le centre de soins.

Dans le secteur agricole, peu de données sont disponibles sur le niveau de revenus des agriculteurs membres des coopératives étudiées. Toutefois, les indicateurs indirects concernant les coopératives dans leur ensemble montrent une augmentation des revenus et des stratégies visant, par exemple, à réduire la volatilité des revenus des membres par la diversification de la production.

Par exemple, la **coopérative polyvalente philippine Payoga-Kapatagan** finance son fonctionnement principalement à partir de fonds internes (participation aux frais de formation, cotisations des membres, intérêts des dépôts bancaires et revenus des services de mise à disposition de tracteurs) et de revenus provenant de son entreprise d'engrais biologique. De 2014 à 2016, les revenus nets de Payoga-Kapatagan ont triplé, démontrant le succès de cette politique de diversification.

En ce qui concerne les entreprises sociales coréennes employant des réfugiés nord-coréens, les études de cas montrent des résultats satisfaisants en termes d'accès à l'emploi du groupe cible (selon les cas, les réfugiés représentaient 30 à 70 pour cent de leurs salariés). Les entreprises ont également contribué au développement et à l'amélioration des compétences professionnelles des réfugiés par le biais de différents programmes de formation. Cependant, leurs résultats sont plus mitigés en termes de durabilité des emplois offerts et, plus largement, d'accès à l'emploi standard (Bidet et Giyo Jeong, 2016).

Parmi les trois entreprises étudiées, l'une d'entre elles s'est toutefois démarquée par des résultats plutôt satisfaisants dans ce domaine. En 2011, **WSB** est devenue la première entreprise sociale pré-certifiée par le ministère de l'Unification avant d'être pleinement certifiée comme telle six mois plus tard dans le cadre de la loi SEPA. Contrairement aux deux autres structures étudiées, WSB offre une bonne stabilité d'emploi caractérisée par un très faible taux de rotation, grâce à une politique salariale plus généreuse et une politique de formation systématique des réfugiés dès leur arrivée dans l'entreprise.



En 2011 et 2012, la Korea Hana Foundation, l'agence gouvernementale chargée de la politique à l'égard des réfugiés nord-coréens, a dépensé un budget important pour encourager la création d'entreprises sociales employant des réfugiés. Mais les résultats limités ont ultérieurement conduit la Fondation à réduire drastiquement ses programmes en faveur des entreprises sociales.

Encourager et valoriser la diversité des compétences et des intérêts des travailleurs

Les travailleurs peu qualifiés, et même les travailleurs qualifiés, ont rarement la possibilité de valoriser un intérêt ou une expertise qui n'est pas directement lié(e) à leur fonction professionnelle initiale. Certaines organisations d'ESS font cependant le choix de promouvoir la diversification des compétences. Les travailleurs peu qualifiés peuvent choisir d'être formés à des tâches autres que celles pour lesquelles ils ont été initialement recrutés.

Dans le cas de **SCOP-TI** (France), une ouvrière – qui travaillait auparavant sur la chaîne de production – est devenue comptable de la coopérative. Elle a bénéficié à la fois de l'encadrement d'un centre de formation externe et du soutien de comptables expérimentés bénévoles qui ont offert leur temps et leur expertise pour la former sur place.

Dans un autre contexte, la **Maison médicale de Ransart** (Belgique) offre également à ses employés la possibilité d'effectuer à leur initiative des tâches ou des activités qui ne correspondent pas directement à leur fonction initiale. Par exemple, un employé ayant développé (en dehors de son travail) une expertise en matière de collecte et d'analyse de données a vu cette tâche intégrée à ses heures de travail. Souvent par pure nécessité, les OESS offrent un environnement propice pour l'enrichissement des fonctions et l'apprentissage tout au long de la vie.

5.4. Appui au processus de transition de l'économie informelle à l'économie formelle

Le fait d'être membre d'une coopérative ou d'être employé dans une coopérative ou dans une autre OESS n'implique pas automatiquement un statut d'emploi formel. L'emploi dans l'ESS relève d'une diversité de statuts, parmi lesquels celui de travailleur non rémunéré (ou rémunéré sur une base ad hoc en l'absence de ressources financières adéquates) et de travailleur indépendant non enregistré (par exemple dans le secteur agricole). Mais cela n'empêche pas les OESS de contribuer aux processus de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. L'Association des travailleuses indépendantes (SEWA) en Inde est un exemple bien connu d'organisation de femmes remplissant simultanément plusieurs fonctions : un syndicat représentant 1 800 000 femmes pauvres travaillant dans l'économie informelle, qui gère l'organisation des travailleuses au sein de plus de 100 coopératives et offre des services de protection sociale à ses membres (OIT/WIEGO, 2017). Il existe de nombreux autres exemples. Au Brésil, en Colombie, en Inde, en Argentine et au Sri Lanka, les personnes qui collectent les déchets ont été organisées en coopératives et travaillent désormais au sein d'entreprises établies; ces exemples montrent comment la formalisation peut



offrir des possibilités d'amélioration des conditions de travail (OIT, 2017) tout en fournissant des services qui ne sont pas entièrement ou correctement gérés par les services publics. Au Bénin, le syndicat UNSTB (Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin) a créé une coopérative regroupant 76 tailleurs et 122 coiffeurs en 2014. La coopérative comprend désormais un centre d'achat et un magasin au siège de l'UNSTB, ainsi qu'une maison de couturiers et un service de cantine et de restauration.

En Europe et dans d'autres régions du Nord, nous observons une progression continue des coopératives créées et détenues par des travailleurs/producteurs indépendants. Selon CECOP (2018), ce modèle répond à la fois aux besoins des professions classiques exercées par des indépendants (artisans, architectes, médecins, chauffeurs de taxi, etc.) et à ceux d'une catégorie émergente de travailleurs atypiques soumis à un risque important de précarité, par exemple dans les industries créatives ou l'économie numérique (designers graphiques, artistes, journalistes, coursiers, etc.). Ces travailleurs exercent souvent dans des conditions d'isolement et de précarité, et bénéficient dans le meilleur des cas d'une protection sociale limitée.

Comme le souligne l'étude de Kabber et al. (2013) sur les femmes des pays du Sud, organiser les travailleurs informels ne consiste pas seulement à leur donner la parole, à leur offrir une structure et de meilleures conditions de travail, mais aussi à apporter une réponse à la stigmatisation et à la perte de dignité qu'ils subissent.

Les illustrations présentées ci-dessous montrent par quelles stratégies l'ESS contribue à résoudre ces problèmes tout en mettant l'accent sur l'organisation des travailleurs et l'offre d'une protection sociale.

Organisation des travailleurs

En facilitant l'organisation collective des travailleurs au sein de syndicats de producteurs (comme la coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan aux Philippines), de «groupements d'intérêt économique» (comme la Coopérative fédérative des Acteurs de l'Horticulture au Sénégal) ou de coopératives d'activités et d'emploi (comme COOPETIC, France), les OESS offrent aux petits entrepreneurs et aux travailleurs la capacité à agir dans un cadre propice en matière réglementaire et fiscale et dans un environnement de dialogue avec les autorités. Ce faisant, l'ESS reconnaît que les gens peuvent avoir des attentes différentes en termes d'emploi ou d'activité économique. Certains souhaitent être liés par des contrats de travail tandis que d'autres veulent devenir des entrepreneurs libres de développer leur activité. Il existe diverses options entre les deux, mais, en l'absence d'une législation appropriée, l'ESS permet de tester des alternatives.

Formalisation des emplois informels

Dans certains cas, l'ESS joue un rôle direct dans les processus de formalisation.

En République de Corée, les **HWSSE** offrent clairement la possibilité de formaliser certains types d'emplois qui seraient de toute façon exercés de manière informelle (en particulier dans la construction et la maintenance à petite échelle).

Bien que ce résultat n'ait pas été documenté, il peut être supposé que certaines activités entreprises par les bénéficiaires de **Buzinezzclub** aux Pays-Bas



auraient été réalisées de manière informelle en l'absence du coaching et des services de Buzinezzclub (assistance aux personnes âgées, garde d'enfants ou activités artistiques comme la musique, la confection de bijoux, textiles, p. ex.).

Participation à la protection sociale

Dans la plupart des pays, la protection sociale est liée au statut professionnel. Les régimes de protection sociale contributifs publics sont particulièrement conçus pour couvrir les travailleurs du secteur formel public ou privé par le biais de retenues financières à la source (c'est-à-dire sur le salaire). Mais de larges groupes de travailleurs relevant de l'économie informelle ou de formes d'emploi atypiques ne bénéficient pas de ces régimes de protection sociale, ce qui tend à accroître leur vulnérabilité lorsqu'ils sont confrontés à des périodes de maladie ou d'inactivité.

Dans nos études de cas, tous les travailleurs formellement employés par les OESS ont des contrats de travail et des avantages sociaux associés traditionnels (selon la législation de chaque pays). Les études de cas montrent également que les OESS ont pour objectif de garantir que les travailleurs relevant de l'économie informelle ou de formes d'emploi non conventionnelles bénéficient de régimes de protection sociale.

La **coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan** (les Philippines), par exemple, travaille en collaboration avec des agences gouvernementales pour offrir à ses membres l'affiliation aux systèmes de sécurité sociale, à l'assurance maladie (PhilHealth) et aux programmes d'aide au logement (Pag-Ibig). La coopérative inscrit également systématiquement ses membres dans des programmes de micro-assurance agricole.

De même, la **Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture** au Sénégal encourage ses membres à adhérer au système national de santé promu par le gouvernement. Toutefois, ses efforts n'ont pas encore produit de résultats concrets. Cela peut s'expliquer par le caractère récent de la stratégie de protection sociale du gouvernement à l'égard des travailleurs informels (effective depuis 2013-2014) et par ses modalités et avantages (devenir membre d'une mutuelle de santé et payer des cotisations financières pour avoir accès aux services de santé publics). Les travailleurs ruraux informels ou les agriculteurs qui n'ont jamais bénéficié de régimes de protection sociale publics (ou de tout autre type) peuvent être réticents à investir une partie de leurs ressources limitées dans ces régimes d'assurance.

La coopérative marocaine **Taitmatine** a adopté une autre stratégie en créant un fonds social financé par les activités des coopératives (notamment les activités de commerce équitable et les revenus provenant de la vente de « tourteaux » issus de la production d'huile d'argan). Ce fonds social a pour but de couvrir le coût de l'achat de médicaments par les membres (par le biais d'un partenariat avec une pharmacie locale) et d'apporter un soutien financier aux membres en cas d'événements particuliers (décès, naissance, etc.).

En France, **COOPETIC** est une coopérative d'activités et d'emploi qui permet aux entrepreneurs de la « *gig economy* » de bénéficier d'un contrat de travail tout en conservant leur autonomie d'entrepreneur. Grâce au contrat de travail, les entrepreneurs bénéficient d'une protection sociale efficace, notamment en conservant leurs droits aux allocations chômage.



Encadré 5.1. Les mutuelles de santé, acteurs clés de l'extension de la protection sociale en santé au Sénégal

Les mutuelles de santé sont des organisations d'ESS qui fournissent une assurance maladie à leurs membres. Au Sénégal, les mutuelles de santé se sont développées dès la fin des années 1980. Elles ont été soutenues par des bailleurs de fonds (USAID, OIT, OMS, mutuelles de santé belges) et à certaines périodes par l'État sénégalais, mais elles n'ont jamais réussi à atteindre une couverture significative. A partir de 2002, le Sénégal a adopté diverses politiques incluant la promotion des mutuelles de santé, mais sans mesures efficaces pour soutenir leur développement. Pendant sa campagne électorale, le Président Sall a fait de la couverture santé une question clé en promettant de la faire passer de 20 pour cent en 2012 à 75 pour cent en 2017. Après son élection en 2012, la couverture santé est devenue une priorité politique. Avec une échéance aussi ambitieuse, des décisions politiques rapides s'imposaient. Des consultations nationales ont eu lieu en 2013 avec les partenaires sociaux, les mutuelles de santé et les partenaires financiers et techniques, pour discuter des différentes options pour améliorer la couverture. Un plan stratégique a été lancé pour le développement de la couverture santé universelle au Sénégal intitulé « Extension de la couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé dans le cadre de la décentralisation ». Ce plan donne aux mutuelles de santé (existantes et à créer) un rôle de premier plan dans l'extension de la couverture d'assurance maladie, en particulier pour les personnes travaillant dans le secteur informel ou rural qui ne sont éligibles à aucun des systèmes de protection sociale obligatoires existants. Le gouvernement s'est engagé à financer la moitié des cotisations des membres et à subventionner (presque) entièrement l'inclusion des élèves et des personnes ayant besoin d'une aide sociale.

Pour les mutuelles de santé, cette nouvelle politique offre des opportunités : leurs efforts passés en tant qu'acteurs privés et isolés de la protection sociale sont reconnus par une politique publique majeure et ambitieuse, elles vont pouvoir mettre en place et gérer un dispositif de protection sociale en collaboration avec les pouvoirs publics, offrir des prestations plus étendues à leurs membres et améliorer leur performance par une professionnalisation accrue. Dans le même temps, la participation des mutuelles de santé aux politiques publiques pourrait mettre en péril leur autonomie et révéler leurs faiblesses (par exemple en matière de gestion).

Selon les chiffres officiels de l'Agence de la couverture maladie universelle (ACMU) pour l'année 2018, 676 mutuelles de santé opèrent dans tout le pays, couvrant 46,4 pour cent de la population cible (c'est-à-dire les travailleurs informels).

D'après: Fonteneau, Vaes et Van Ongevalle, 2015 ; Fonteneau 2015



Aux Pays-Bas, le travail de **Buzinezzclub** est également lié à la protection sociale dans la mesure où il offre aux jeunes vulnérables la possibilité de ne plus dépendre de l'aide sociale et, en trouvant un emploi régulier, de commencer à contribuer au système national de sécurité sociale.

En République de Corée, les **HWSE** sont étroitement liées au système public de protection sociale, tant en termes d'emploi (elles ciblent les bénéficiaires du revenu minimum garanti) qu'en termes de services aux bénéficiaires des programmes d'aide au logement.

5.5. Conclusions

Les études de cas montrent que l'ESS présente un potentiel avéré de création et de préservation d'emplois. Elles reflètent également la diversité des initiatives d'ESS (par exemple en termes d'autonomie vis-à-vis de l'État) et des cadres institutionnels dans lesquels elles s'inscrivent. Trois éléments viennent à la fois confirmer et mettre au défi le potentiel de l'ESS en matière de création d'emplois.

Pour ce qui est de l'emploi des groupes vulnérables, les entreprises d'ESS agissent souvent dans le cadre de politiques publiques. Ce cadre est essentiel non seulement pour la continuité de l'emploi des bénéficiaires et des opportunités qui leur sont offertes (formation, insertion), mais aussi pour les organisations d'ESS elles-mêmes. Ces politiques publiques démontrent en effet le rôle des OESS en matière de soutien aux travailleurs vulnérables et d'insertion sur le marché du travail. D'où l'importance de concevoir ces politiques publiques à la fois en relation avec les individus visés par ces politiques et en termes de soutien à long terme aux OESS afin de renforcer leur action future sur différents marchés.

L'objectif premier des coopératives de travailleurs étudiées est le maintien de l'emploi. Dans les deux cas observés, la durabilité des emplois préservés se heurte à des obstacles - liés par exemple au niveau de compétences des travailleurs et aux technologies maîtrisées dans des secteurs et des marchés qui évoluent rapidement.

Enfin, l'un des défis de la transition de l'informel au formel consiste à fournir une couverture sociale. Les OESS s'efforcent de faire en sorte que leurs membres et leurs travailleurs aient accès aux mécanismes de protection sociale, qu'ils soient publics ou privés, ou même de concevoir elles-mêmes des dispositifs de protection sociale. Toutefois, le lien entre l'ESS et les mécanismes de protection sociale (y compris ceux fournis par le secteur de l'ESS, comme au Sénégal) n'est pas automatique et pourrait être renforcé.



6. CONTRIBUTION DE L'ESS À L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DE LA PRODUCTION



Comme le souligne le rapport sur l'avenir du travail (OIT, 2015), l'organisation du travail et de la production est influencée par des facteurs qui échappent en partie au contrôle des acteurs économiques, mais aussi par les choix qu'ils font. Au niveau macroéconomique, les entreprises doivent opérer sur un marché de plus en plus mondialisé. Elles doivent s'adapter aux évolutions technologiques rapides et à une dynamique concurrentielle caractérisée par la compétitivité toujours plus grande d'un petit nombre d'acteurs économiques dominants qui fixent les règles. Ces changements affectent directement les relations de travail, les conditions de travail, le rythme de production, le profil des travailleurs, les canaux et les méthodes de commercialisation, etc.

L'ESS a toujours été un moyen pour les petits producteurs ou les travailleurs isolés d'unir leurs forces en mutualisant certains services afin de faciliter la production et la commercialisation de leurs produits. Dans le secteur agricole (agro-industries et petits agriculteurs), il est reconnu que les coopératives de deuxième degré permettent aux producteurs de travailler plus efficacement, en générant des économies d'échelle et en renforçant leur pouvoir de négociation vis-à-vis des acheteurs. Dans le secteur laitier européen, les coopératives sont reconnues pour leur rôle dans la fixation des prix sur le marché global, notamment en raison du nombre de producteurs qu'elles représentent (Bijman et al., 2012). Les coopératives sont également considérées comme des acteurs clés dans la transition vers des pratiques agro-écologiques. Cette transition est plus facile lorsque les producteurs sont organisés en coopératives permettant l'acquisition d'outils de production adéquats, l'apprentissage collectif des changements complexes de modes de production et la capacité d'influence sur le marché (Bidaud, 2013; Petel, 2015).

Dans un contexte d'émergence progressive de nouveaux modèles de contrats et de nouvelles relations de travail, l'ESS offre également des solutions pour combiner autonomie entrepreneuriale, sécurité et protection sociale. Dans la «*gig economy*» et dans de nombreux autres secteurs (artistique/culturel, soins), les coopératives d'activités et d'emploi telles que Locomotics aux USA, COOPETIC en France (voir ci-dessous) ou SMART en Europe, offrent aux entrepreneurs non seulement des services communs (comptabilité, recherche de clients, services juridiques, espace de co-working, services financiers), mais surtout des avantages contractuels, fiscaux et sociaux leur permettant de mieux gérer leur activité tout en continuant à contribuer au système de sécurité sociale et à bénéficier de sa protection. La coopérative SMART, par exemple, représente actuellement 120 000 entrepreneurs de neuf pays européens (dont 85 000 en Belgique où est née l'initiative). À la différence d'autres plateformes offrant des services similaires aux entrepreneurs, ces coopératives présentent l'intérêt d'être détenues et gérées par les entrepreneurs eux-mêmes (Scholz, 2016)¹.

Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons plusieurs initiatives d'ESS centrées sur le marché (c'est-à-dire visant principalement à couvrir leurs coûts par la vente de produits sur le marché) tirées de nos études de cas. Nous verrons en particulier comment elles abordent la concurrence directe des entreprises «classiques» (c'est-à-dire hors ESS), qui les rend beaucoup plus sensibles aux tendances économiques mondiales.

¹ Si certains syndicats belges critiquent la grande flexibilité du travail rendue possible par ce modèle, d'autres reconnaissent qu'il offre une certaine protection aux travailleurs en termes de sécurité des revenus (ETUI, 2019).



6.1. Renforcement des unités économiques autonomes par la mise en réseau

Nos études de cas montrent que la mise en réseau des unités économiques est une tendance majeure au sein de l'ESS. Ces réseaux remplissent des fonctions différentes. Mais ils ont en commun la volonté de surmonter les difficultés fonctionnelles des entreprises individuelles (souvent petites), parfois exacerbées par le profil des travailleurs et/ou la poursuite des objectifs économiques et sociaux qui caractérisent les entreprises de l'ESS. Dans certains cas, les OESS créent ou rejoignent des structures de deuxième degré (réseaux, fédérations). Dans d'autres cas, les entrepreneurs ou les PME utilisent des mécanismes inspirés de l'ESS (p. ex. monnaie complémentaire) ou des structures de l'ESS (p. ex. plateformes coopératives) pour éviter l'isolement et renforcer leurs activités.

Développement de services communs





La création de réseaux ou de fédérations est une stratégie bien connue, en particulier pour les coopératives agricoles et d'autres types de coopératives dont les activités nécessitent des infrastructures lourdes ou des services techniques qui ne sont rentables qu'à grande échelle. La mise en réseau peut prendre diverses formes : création d'une structure coopérative de deuxième degré (syndicat, fédération), adhésion à une structure (coopérative d'activités et d'emploi) offrant des services spécifiques dont la mise en réseau des entrepreneurs, etc. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des services communs fournis par une sélection d'OESS qui ont toutes pour caractéristique de réunir des entrepreneurs individuels ou des groupes d'entreprises ou de coopératives. Au niveau individuel, ces entrepreneurs ou entreprises isolées sont très souvent incapables de trouver tous les services nécessaires à leur développement économique et institutionnel. La plupart des services communs sont de nature technique et visent à soutenir la fonction économique des entreprises, de l'achat des intrants à la gestion commerciale ou financière. Outre ces services communs, les acteurs de l'ESS s'allient également pour mener des actions de sensibilisation et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Les enjeux les plus courants sont liés à la reconnaissance de nouvelles formes d'entreprises d'ESS (p. ex. pour faciliter l'accès au marché, aux marchés publics, etc.). Des services sociaux sont également fournis par certaines coopératives (comme Taitmatine au Maroc) ciblant les femmes vulnérables (souvent illettrées et devant s'occuper de leurs enfants) afin de faciliter leurs activités économiques.

Échange d'expériences et création d'opportunités commerciales entre utilisateurs

Outre l'offre de services communs, les OESS prennent également des mesures concrètes pour favoriser les échanges de services et d'expériences entre leurs utilisateurs. Elles agissent ainsi conformément à l'objectif social de l'ESS qui reconnaît la nécessité de réduire l'isolement des acteurs économiques. Ce risque est souvent aggravé par les profils de vulnérabilité de certains utilisateurs (en raison de leur trajectoire propre ou de leur statut juridique précaire).



Tableau 6.1.1. Services fournis par les réseaux d'OESS

	Services techniques	Lobbying/plaidoyer	Services financiers	
Red Gráfica Cooperative (Argentine)	<ul style="list-style-type: none"> *Aide à l'achat de matériel d'impression *Développement d'outils de budgétisation et de gestion des stocks *Appui à la gestion budgétaire *Achat collectif d'intrants *Appui aux fonctions de marketing, procédures de marchés publics et élaboration de contrats *Mise en conformité vis-à-vis des obligations administratives générales relatives aux marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> *Services de formation : gestion de projet, administration, formation *Infrastructure technique (audiovisuel) 	<ul style="list-style-type: none"> *Développement de liens et de partenariats locaux : réseau d'empresas recuperadas, foires commerciales, syndicats, etc. *Négociation d'accords de partenariat avec les pouvoirs publics *Représentation des membres au niveau politique : parlement, chambres de commerce *Sensibilisation et actions politiques pour une meilleure inclusion des coopératives et des empresas recuperadas 	<ul style="list-style-type: none"> *Recherche de financements externes et gestion des ressources (fondation, pouvoirs publics, etc.) *Aide à la création d'entreprise (contrats et paiement anticipé des salaires) 
Coopérative Taitmatine (Maroc)	<ul style="list-style-type: none"> *Programmes de formation (questions techniques, de gestion et d'organisation) *Communication et marketing *Replantation d'arganiers et pépinières 		N.A.	
CFAHS (Sénégal)	<ul style="list-style-type: none"> *Appui à la mécanisation de tâches spécifiques *Marketing, emballage et communication *Structuration de la chaîne de valeur horticole *Soutien à la commercialisation (marchés nationaux et internationaux) 		<ul style="list-style-type: none"> *Représentation des membres auprès des ministères et autres acteurs du secteur horticole *Plaidoyer pour la formalisation des activités horticoles et l'accès au financement public 	 
Payoga-Kapatagan (Philippines)	<ul style="list-style-type: none"> *Appui à l'amélioration de la qualité des produits *Mise en réseau avec des partenaires commerciaux étrangers *Formation *Commerce d'engrais biologique (Greenfriend) fabriqués à partir de matières premières vendues par les agriculteurs 		<ul style="list-style-type: none"> *Représentation des organisations paysannes à différents niveaux (conseils régionaux chargés de l'agriculture biologique, des catastrophes naturelles et des petites et moyennes entreprises, branches régionales d'agences gouvernementales, politique environnementale de la municipalité) 	N.A.
COOPETIC (France)	<ul style="list-style-type: none"> *Opportunité de devenir agent de vente d'engrais biologique *Programme de distribution du bétail *Programme de pépinière *Services de commerce et de marketing *Support administratif (facturation et suivi) 		<ul style="list-style-type: none"> naturelles et des petites et moyennes entreprises, branches régionales d'agences gouvernementales, politique environnementale de la municipalité) 	<ul style="list-style-type: none"> *Services de dépôt accessibles au public *Prêts de production : pour les membres seulement (taux d'intérêt préférentiel :

*Support juridique (information, formation)
 *Coordination des réponses aux appels d'offres

Par l'intermédiaire de l'Association nationale des coopératives d'activités et d'entrepreneurs (COPÉA)

pour les membres seulement (taux d'intérêt préférentiel :

1 pour cent
pour les
agriculteurs
utilisant des
engrais
biologiques ;
2,5 pour cent
pour les
agriculteurs
utilisant des
engrais
chimiques)

N.A.

40

COOPETIC (France), par exemple, organise régulièrement des réunions entre ses membres pour favoriser le partage d'expérience (notamment sur les questions contractuelles et de statut juridique) et le développement d'opportunités d'affaires.

Dans le cas de **Buzinezzclub** (les Pays-Bas), les utilisateurs bénéficient d'une adhésion à vie qui leur permet de rester en contact avec Buzinezzclub et d'échanger des expériences de vie et de travail avec les autres membres. Cesservices complémentaires sont particulièrement importants pour les jeunes ayant un parcours de vie chaotique.

La monnaie complémentaire **WIR** offre également des opportunités de mise en réseau à ses utilisateurs (applications en ligne, salons professionnels). Cesservices sont au cœur de l'activité de WIR, dont la mission est de favoriser les échanges économiques entre PME suisses. Mais WIR entend également miser sur le sens de la communauté des entrepreneurs désireux de renforcer leur propre entreprise tout en contribuant au développement économique durable de leur quartier.

6.2 Accès aux marchés

Pour les entreprises d'ESS centrées sur le marché (qui couvrent leurs coûts principalement par la vente de leurs produits/services), l'accès au marché, tâche inhérente à leur mission, est aussi une lutte quotidienne. Nous utiliserons trois cas spécifiques pour illustrer différentes situations et la manière dont les entreprises d'ESS les abordent.

Au Sénégal, la **CFAHS** a été créé pour remédier à la forte fragmentation du secteur horticole (beaucoup de petits producteurs non organisés) et dans le but d'organiser et de soutenir la chaîne de valeur horticole. La CFAHS souhaitait également réduire les importations de produits horticoles dans la mesure où la plupart des produits horticoles importés sont également cultivés et vendus par de petits agriculteurs sénégalais. Pour réduire de 50 pour cent le niveau des produits agricoles importés au Sénégal, la CFAHS a développé une gamme de services pour ses membres : modernisation, formation, commercialisation, etc. Ses efforts s'inscrivent également dans le cadre du plan gouvernemental actuel («Plan Sénégal Émergent») visant à renforcer la productivité de l'agriculture sénégalaise tout en soutenant les petites entreprises agricoles. Globalement, la production horticole du Sénégal est passée de 950 000 tonnes en 2013 à 1 206 810 tonnes en 2016, soit une augmentation de 27 pour cent. Cette croissance démontre le potentiel d'une organisation comme la CFAHS pour fédérer ses acteurs. Les dirigeants de la CFAHS estiment que les efforts d'organisation de la filière horticole ont contribué à la création de 10 000 emplois.

En Argentine comme dans d'autres pays, le secteur graphique et de l'imprimerie a connu des changements majeurs avec le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies. Cette évolution a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises. Certaines d'entre elles ont été rachetées par leurs salariés et sont maintenant gérées comme des coopératives (voir Encadré 6.1).



Encadré 6.1. Entretien avec Placido Peñarrieta, Président de Red Gráfica Cooperativa

«Nous faisons tous nos achats – quasiment les mêmes produits – auprès des mêmes fournisseurs. L'idée était donc de se regrouper pour faire ces achats en commun. Nous achetons le papier ensemble, ce qui nous permet d'obtenir une remise sur la quantité. Mais il s'agit aussi de partage des connaissances. Beaucoup d'ateliers ont été fermés, aussi bien dans le domaine administratif que technique, dans lesquels travaillaient des personnes qui avaient une valeur sur le marché du travail et qui n'auraient pas eu de problème pour trouver du travail auparavant. Nous qui restons sommes pour la plupart plus âgés et nous avons décidé de nous battre, même si beaucoup d'entre nous n'entretiennent plus aucun espoir vis-à-vis du marché du travail. Même avec une compensation, nous aurions trouvé humiliant de partir et de ne pas nous battre contre la fermeture de l'entreprise, la mise aux enchères des machines et la désaffectation des entrepôts. Cette conviction nous a amenés à chercher des moyens pour qu'elle puisse continuer à fonctionner. Et comme tout système a besoin de s'appuyer sur des outils, nous avons dû trouver une nouvelle identité en tant que coopérative, même si nous ne connaissions même pas le sens de ce mot.»

Source: CICOPA (2016)

Sur les 18 membres de **Red Gráfica Cooperativa**, 16 reflètent cette tendance. L'un des principaux défis pour ces coopératives de création graphique est de répondre aux appels d'offres publics et de gagner des contrats privés. Après avoir cherché la manière la plus efficace de soutenir ses membres sur ces aspects, Red Gráfica Cooperativa dispose maintenant d'un département commercial dédié. Celui-ci a mis en œuvre des mesures pour soutenir l'accès aux marchés publics et assiste les coopératives dans leurs stratégies commerciales, en préparant et en coordonnant les appels d'offres collectifs pour les marchés publics. Les coopératives membres de Red Gráfica Cooperativa ont encore du mal à générer suffisamment de ressources pour maintenir le niveau d'emploi actuel. Outre leurs stratégies commerciales encore faibles, elles opèrent sur un marché très concurrentiel où d'autres entreprises offrent la même qualité à un prix inférieur grâce à des méthodes moins intensives en main-d'œuvre. De ce point de vue, Red Gráfica Cooperative devra probablement faire des choix stratégiques (acquisition de nouvelles techniques et savoir-faire) pour accompagner ses membres sur le long terme.

L'histoire de **SCOP-TI** en France présente des problématiques similaires. Après la création de la coopérative de travailleurs, SCOP-TI devait encore développer ses propres stratégies marketing et commerciales. Elle a d'abord développé de nouvelles marques et de nouveaux emballages pour refléter sa nouvelle identité, notamment la marque «1336» (en référence au nombre de jours pendant lesquels les salariés ont occupé les locaux Fralib/Unilever). Le laboratoire de contrôle de qualité de SCOP-TI a développé et testé de nouveaux mélanges de thé et de tisane et les a soumis à divers processus de certification qui ont permis d'obtenir des labels spécifiques (biologiques, locaux). Pour la commercialisation, SCOP-TI a diversifié les stratégies et les canaux. Compte tenu du caractère fortement politique du processus d'émergence de SCOP-TI, la coopérative a développé un canal de distribution en direction de ses réseaux de soutien individuels et institutionnels (partis politiques, syndicats, associations locales, etc.). Certains clients commandent des produits pour les revendre dans leurs propres réseaux. En outre, de nombreux salariés de SCOP-TI participent à des événements militants et politiques



pendant leur temps libre. Ces efforts sont soutenus par une association, Fraliberthé (voir Encadré 6.2), créée par des salariés et sympathisants de SCOP-TI.

Encadré 6.2. Fraliberthé

La longue lutte des salariés de SCOP-TI contre la fermeture de Fralib a conduit à une mobilisation de soutien importante. L'association « Fraliberthé » a été créée en 2016. Initialement, l'objectif de cette association était de structurer la mobilisation autour des salariés de Fralib et de gérer de manière transparente les appuis financiers apportés par des organisations ou des sympathisants pour soutenir les salariés et l'occupation des locaux. Actuellement, le but principal de l'association est de « promouvoir l'activité de SCOP-TI par tous moyens compris la tenue d'expositions ou de stands à caractère commercial, la vente de produits de SCOP-TI, la récolte de dons. Ce faisant elle aide au développement et à la pérennisation de SCOP-TI sur le site de Gémenos. » L'association souhaite également contribuer au développement d'initiatives similaires à celle de SCOP-TI et « offre des services de formation à tout salarié, avec ou sans emploi, qui en fait la demande ». L'association, qui compte 800 membres, est gérée par un réseau de 10 bénévoles travaillant quasiment tous les jours, auquel se greffe un grand nombre d'autres personnes intervenant plus ponctuellement. Fraliberthé est en quelque sorte le « bras politique » de SCOP-TI. L'association répond aux invitations à des événements en France et à l'étranger et continue à mobiliser les sympathisants. Elle joue également un rôle important dans la commercialisation des marques SCOP-TI à travers des réseaux de militants (gestion d'un dépôt de vente et vente en ligne). Les employés-coopérateurs de SCOP-TI considèrent le soutien de Fraliberthé comme essentiel, non seulement en termes d'appui à la commercialisation des produits, mais aussi pour permettre à SCOP-TI de se concentrer sur les décisions stratégiques et opérationnelles qui permettront son développement et sa pérennité.

Pour accéder aux grandes chaînes de distribution (Carrefour, Super U, etc.), SCOP-TI s'est heurtée à son manque de capacités techniques et financières. La coopérative a donc décidé d'engager un expert commercial expérimenté, désormais en charge du département marketing et commercial. Le manque de ressources financières reste une source de préoccupation, car il empêche la coopérative d'investir dans une équipe de vendeurs adéquate. Pour pallier cette lacune, SCOP-TI intervient en tant que sous-traitant (emballage de thé/tisane) pour certaines marques de distributeurs. Les problèmes de commercialisation auxquels elle est confrontée sont particulièrement difficiles à résoudre, car l'objectif premier de la création de la coopérative était de sauvegarder autant d'emplois que possible parmi les anciens salariés de Fralib/Unilever. Alors qu'elle n'utilise ses infrastructures qu'à 15 pour cent de leur capacité, SCOP-TI a des difficultés à atteindre un niveau suffisant de rentabilité économique. Dans le même temps, elle reste réticente à prendre la décision de licencier une partie de son personnel, car cela pourrait mettre en péril sa cohésion sociale.

6.3. Conclusions

Comme d'autres entreprises, les OESS opèrent sur des marchés très concurrentiels et parfois étroits. Le choix de faire passer l'emploi et la cohésion sociale avant les solutions



strictement économiques peut être un facteur limitant. En termes d'organisation du travail et de la production, les cas étudiés montrent que la coopération entre entreprises ou entrepreneurs est une stratégie commune pour pallier les faiblesses liées à l'échelle d'activité restreinte et aux ressources limitées. Cette coopération prend différentes formes : échanges d'expériences entre entrepreneurs, organisation de réseaux de chaînes de valeur, création d'opportunités d'affaires grâce à la complémentarité des expertises, services marketing communs, formation, assistance administrative et commerciale. Au-delà de l'appui opérationnel qui facilite la coopération entre entrepreneurs, cette stratégie montre comment les acteurs de l'ESS parviennent à trouver un équilibre entre leurs approches centrées sur les personnes et les contraintes des marchés sur lesquels ils doivent opérer.



7. CONTRIBUTION DE L'ESS À LA GOUVERNANCE ET À LA PARTICIPATION



La gouvernance participative est une caractéristique essentielle de l'ESS. Les niveaux et les formes de participation diffèrent selon les principes de gouvernance, qui sont à la fois liés au cadre réglementaire de chaque type d'ESS et aux choix des parties prenantes (propriétaires, salariés, utilisateurs, bénéficiaires directs et indirects, p. ex.) La participation des travailleurs diffère fondamentalement des mécanismes participatifs en usage dans les entreprises classiques lorsque les travailleurs ou les utilisateurs sont propriétaires de l'entreprise. Les mécanismes participatifs reflètent parfois la volonté de donner à certaines catégories de parties prenantes le mandat d'orienter, de contrôler et, si nécessaire, de sanctionner la direction.

Les coopératives ou les entreprises inspirées par les principes coopératifs, comme certaines entreprises sociales, partagent un certain nombre de caractéristiques participatives, telles que le principe «une personne, une voix». Comme le montre la variété des cas étudiés, les modes de gouvernance des OESS couvrent un plus large éventail de pratiques participatives, apportant à la fois innovations et défis. L'émergence des entreprises sociales, par exemple, remet en question la conception générale de la gouvernance parmi les OESS. Comme le soulignent Pestoff et Hulgard, «alors que l'entreprise sociale en Europe est profondément enracinée dans une histoire de dynamique collective et d'attention à la gouvernance participative, dans la littérature américaine, l'entreprise sociale est souvent considérée comme le résultat de stratégies génératrices de revenus d'organisations à but non lucratif ou de projets d'entrepreneurs individuels, dans lesquels la gouvernance n'a qu'une importance limitée» (Pestoff et Hulgard, 2016, p. 1748). Cette tendance vis-à-vis de la gouvernance ne se limite pas aux entreprises sociales américaines. En Europe, une étude a montré que seule la moitié des 28 pays membres faisaient référence à une «gouvernance inclusive» dans leur définition des entreprises sociales (Pestoff et Hulgard, 2016). Néanmoins, l'émergence d'entreprises sociales et de formes moins institutionnalisées d'ESS (économie solidaire, économie populaire) dans des contextes diversifiés offre l'occasion de revisiter les formes de gouvernance participative : par exemple, la propriété multipartite (Bacchiaga et Borzaga, 2003), la réapparition de l'autogestion (Singer, 2006), la prise de décision par consensus. Quelles que soient ses modalités, la gouvernance participative dans les OESS est loin de se réduire à une simple question normative. De nombreuses études (Nyssens et Petrella, 2013 ; Huybrechts et al., 2014) montrent qu'une gouvernance participative efficace (qui incluent les parties prenantes telles que les travailleurs, les clients, les utilisateurs, la communauté) est un déterminant clé en termes de performance, de responsabilité de l'entreprise et de réalisation de sa mission sociale. En outre, la participation est aussi une question de citoyenneté active et de reconfiguration des rapports de pouvoir, tant au sein d'une organisation ou d'une entreprise que dans les interactions avec les acteurs extérieurs (Utting, 2015, p. 34).

Les enjeux liés à la gouvernance et à la participation soulèvent également la question des relations entre l'ESS et les organisations syndicales. Cette relation est marquée par une interaction complexe faite de valeurs communes (solidarité, participation) et de tensions (remise en cause des modèles de dialogue social impliquant les syndicats, risque de dégradation des conditions de travail, etc.) (Monaco et Pastorelli, 2014). Les organes fondateurs des coopératives de travailleurs et des organisations assimilées, telles que l'Organisation internationale des coopératives industrielles et de services (CICOPA) et la Confédération européenne des coopératives de production et de travailleurs, des coopératives sociales et des entreprises sociales et participatives (CECOP) soulignent que



les travailleurs associés doivent représenter au moins un tiers des voix dans toute structure de gouvernance des coopératives sociales, même lorsque la coopérative emploie des groupes défavorisés (personnes en situation de handicap par exemple) (Nyssens et Défourny, 2014). Combiner une implication et une participation appropriées des travailleurs dans la prise de décision tout en impliquant d'autres parties prenantes semble non seulement possible, mais également propice à de meilleures conditions de travail lorsque les coopératives et les syndicats sont prêts à innover et à mener ensemble des actions de plaidoyer, auprès des décideurs politiques par exemple (Monaco et Pastorelli, 2014).¹

Si certaines OEES ont toujours intégré ce principe de participation, d'autres ont été créées sur la base de considérations pragmatiques qui ne sont pas explicitement formulées dans le discours politique. Cependant, nous constatons que cette dimension politique tend à se développer dans le secteur de l'ESS. Les OEES ressentent assez souvent le besoin de se définir en termes d'avantages comparatifs par rapport aux entreprises classiques. Lorsque les OEES sont amenées à mettre en œuvre certaines politiques publiques en matière d'emploi (comme l'insertion des groupes vulnérables sur le marché du travail), elles doivent s'assurer que leur mission sociale n'est pas compromise par les conditions imposées par les pouvoirs publics. Ces conditions peuvent en effet limiter leur processus décisionnel et les services qu'elles offrent aux bénéficiaires ciblés par la politique publique.

Nos études de cas donnent un aperçu des bénéfices de la participation, mais aussi des stratégies que les organisations doivent développer pour surmonter les obstacles au maintien d'une participation efficace et à long terme.

7.1. Choix de l'autogestion et suppression de la hiérarchie

Parmi nos études de cas, la Maison médicale de Ransart (association, 20 travailleurs) et SCOP-TI (coopérative de travailleurs, 42 travailleurs) ont choisi des modèles d'organisation caractérisés par l'autogestion et l'absence de hiérarchie. Les deux organisations ont fait ce choix depuis l'origine, mais sa mise en pratique diffère.

À la **Maison médicale de Ransart** (Belgique), le choix s'est porté sur un modèle de gestion conforme à l'approche médicale pluridisciplinaire et centrée sur le patient privilégiée par l'association. Ce choix lui permettait aussi d'éviter la hiérarchie classique – à la fois symbolique et formelle – entre les médecins et les infirmières ou d'autres praticiens qui caractérise habituellement les structures médicales.

Pour **SCOP-TI** (France), la décision de se défaire du modèle hiérarchique est née de la longue occupation de l'ancienne entreprise et du développement, en parallèle, du projet de coopérative de travailleurs. Les coopérateurs ne voulaient pas créer de hiérarchie entre les employés et l'équipe de direction. Certains ont été appelés à assumer des fonctions de gestion (président, directeur, directeur adjoint) mais auraient refusé cette affectation si elle avait créé des relations de subordination au sein de l'effectif. Les motifs étaient politiques et symboliques.

¹ Il faut noter que dans certains pays, comme les Philippines, les coopératives et leurs membres ne sont pas habilités par le Code du travail à former un syndicat. De ce fait, les organisations syndicales faitières ne peuvent pas former de syndicats dans le secteur coopératif (Quiñones, 2018).



Les coopérateurs de SCOP-TI voulaient démontrer que les travailleurs peuvent être à la fois propriétaires et gestionnaires, et capables de prendre des décisions efficaces qui ne se fondent pas sur une logique financière.

Cependant, SCOP-TI et la Maison médicale de Ransart ont suivi des voies différentes pour mettre en pratique l'autogestion.

Depuis sa création en 1991, la **Maison médicale de Ransart** a appris que l'autogestion devait s'appuyer sur un ensemble solide d'outils de planification, de mécanismes formels et informels et de principes convenus en interne (réunions de planification, réunions ad hoc et discussions bilatérales, une attention particulière étant portée au bien-être des nouveaux employés et à leur intégration). Une auto-évaluation du centre a révélé que tous les employés n'étaient pas à l'aise avec ce type d'autogestion et que certains avaient démissionné pour cette raison. Le taux de rotation global du personnel reste néanmoins faible. Les infirmières et les psychologues en particulier déclarent apprécier ce mode de gestion et affirment être plus performants que dans les structures de santé et hôpitaux classiques où ils ont pu travailler par le passé.

En comparaison, SCOP-TI est au tout début de son expérience d'autogestion. Au début, les défis étaient énormes, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi parce que les coopérateurs n'avaient pas toutes les capacités nécessaires pour diriger l'entreprise. Le choix de l'autogestion reposait sur l'hypothèse que la cohésion sociale était suffisamment forte pour aller de l'avant avec ce dispositif expérimental. Dix-huit mois plus tard, les coopérateurs ne veulent pas remettre en question leur modèle d'autogestion, mais ils admettent avoir rencontré de nombreux obstacles en termes d'engagement quotidien. Certains travailleurs considèrent SCOP-TI comme leur propre entreprise, tandis que d'autres reconnaissent qu'ils ne sont devenus coopérateurs que dans le but de ne pas perdre leur emploi. Bien que tous reconnaissent ce problème, l'équipe de gestion hésite à proposer de modifier la structure organisationnelle, car des changements pourraient donner l'impression que le modèle est remis en question au profit de la restauration des anciennes relations hiérarchiques.



7.2 La participation : un processus d'apprentissage continu

Contrairement aux idées reçues, la gestion participative n'est pas automatique au sein des OESS. Les entreprises sociales en particulier montrent que la mise en place d'un mécanisme participatif constitue un défi permanent.

Aux Pays-Bas, par exemple, la participation des travailleurs ou des bénéficiaires aux questions de gouvernance et de gestion reste soumise à la bonne volonté de chaque entrepreneur social. Dans le cas de **Buzinezzclub**, la participation des parties prenantes est encouragée, mais semble se limiter à l'appréciation par les bénéficiaires de la qualité et de la pertinence des services qu'ils reçoivent (en tant que clients).

En République de Corée, la loi sur l'entreprise sociale impose d'impliquer les différentes parties prenantes (y compris les bénéficiaires) dans les questions de gouvernance, sans donner d'indication sur la manière de garantir une gouvernance efficace. En pratique, chaque HWSSE est dotée de sa propre structure

de gouvernance. Au départ, toutes les **HWSSE** ou presque ont adopté une structure inspirée du modèle de coopérative de travailleurs (p. ex. égalité des droits au sein de l'assemblée générale, gestion transparente par des réunions, répartition équitable des excédents). En raison de l'absence de cadre juridique pour les coopératives de travailleurs (avant la loi générale sur les coopératives), les OESS ont dû choisir entre le statut d'entrepreneur individuel, de société anonyme ou de société à responsabilité limitée. Pour des raisons de commodité, de nombreuses HWSSE ont choisi le statut juridique d'entrepreneur individuel en déclarant leur gestionnaire/directeur comme employeur et les autres membres comme employés. Malgré la volonté initiale de maintenir des pratiques participatives, la participation des travailleurs est progressivement remplacée par des relations employeur-employés plus conventionnelles. Cependant, les HWSSE continuent de se considérer comme des entreprises plus ouvertes et plus transparentes vis-à-vis de leurs travailleurs et de la communauté locale ; par exemple, certaines invitent des membres de la communauté à siéger au conseil d'administration.

Le cas de **Red Gráfica Cooperativa** en Argentine illustre la nécessité d'aborder la gouvernance dans une logique d'apprentissage continu. Auparavant informel, le réseau a été formalisé en 2007 par le regroupement de coopératives, pour la plupart anciennes, dans le but d'assurer leur renforcement mutuel par le biais de services communs. À partir de 2010, le réseau a intégré des *empresas recuperadas*. Au fur et à mesure de ce processus, des questions de gouvernance et de légitimité du réseau sont apparues, posant la question du rôle du réseau vis-à-vis de ses membres. Tous les membres ne semblaient pas avoir les mêmes besoins. Certains exprimaient un besoin d'appui à la commercialisation, d'autres de soutien à la production et d'autres encore avaient des attentes dans le domaine de la gestion. Ces divergences ont conduit à des conflits qui ont miné la cohésion entre les membres du réseau. Cependant, le réseau a réussi à surmonter cette phase en clarifiant les règles de participation (financière et décisionnelle) tout en tenant compte de la diversité des profils des membres. Les services de marketing conjoints sont financés par une commission de 3 pour cent payée par les membres sur leurs ventes, et des normes de qualité ont été décidées conjointement. Dans cette dynamique organisationnelle, les coopératives conservent leur individualité (notamment pour gérer leur propre segment de marché) tout en bénéficiant d'un support marketing. Le conseil d'administration du réseau s'efforce de concilier sa fonction de représentation démocratique des coopératives associées avec sa fonction primordiale de création de valeur économique, par exemple en organisant des réunions bimensuelles ouvertes entre les associés.

7.3. Soutien à l'action politique

La promotion de changements politiques ne fait pas partie des objectifs qui définissent les OESS. Toutefois, il semble que cette dimension soit souvent inscrite dans leur ADN. Les travailleurs impliqués dans un rachat qui vise à transformer une entreprise en coopérative de travailleurs ont souvent tendance à considérer leur action comme une victoire sur l'économie capitaliste. Dans ces contextes, ils cherchent non seulement à faire reconnaître le modèle de coopérative de travailleurs, mais aussi à partager leur expérience dans les forums politiques à la recherche de nouvelles formes de gouvernance économique. Tous deux fortement liés aux syndicats, Red Gráfica Cooperativa et SCOP-TI consacrent beaucoup de temps et d'énergie à ces activités politiques, qui sont



considérées comme aussi importantes que la gestion de l'entreprise. Si ces activités contribuent à renforcer la visibilité des coopératives, elles ne conduisent pas toujours à une augmentation du chiffre d'affaires.

Dans presque tous les autres cas, l'action politique s'avère indissociable des activités des OESS : faire valoir les droits des plus vulnérables (dans le cas des HWSSE en République de Corée, ou du lien avec le mouvement social Payoga-Kapatagan en faveur des agriculteurs aux Philippines), défendre l'accès aux soins médicaux pour tous (Maison médicale de Ransart en Belgique), encourager l'autonomisation des femmes (Coopérative Taitmatine au Maroc), défendre les petites exploitations familiales (CFAHS au Sénégal).

7.4. Avec ou sans les partenaires sociaux ?

Les liens entre les syndicats et l'ESS sont ancrés dans l'histoire. Les mouvements coopératifs et syndicaux ont été fortement liés dans de nombreux pays occidentaux (Grande-Bretagne, France, Belgique), car l'un et l'autre ont œuvré à l'émancipation des classes populaires (Chaves-Avila et Monzon Campos, 2012). Au Canada, les confédérations syndicales (la Confédération des syndicats nationaux au Québec par exemple) ont joué un rôle particulièrement actif pour promouvoir la démocratisation de l'économie par la mise en place de plusieurs outils financiers et non financiers. Par exemple, la Caisse d'économie solidaire Desjardins appuie les initiatives communautaires, culturelles et/ou coopératives d'ESS et offre des services de conseil aux délégués syndicaux ou aux coopératives pour créer ou maintenir des emplois dans leurs entreprises (Lévesque et al, 2014). Dans d'autres pays, les entreprises sociales ou coopératives sont souvent confrontées à un dilemme lorsqu'elles doivent choisir de se placer du côté des employeurs ou des salariés pour être représentées dans des dispositifs de dialogue social tripartite. Certaines d'entre elles acceptent de se placer du côté des employeurs compte tenu de leur statut effectif d'employeur, tandis que d'autres refusent cette vision binaire et affirment la nécessité de réviser le paradigme tripartite et de reconnaître des formes plus hybrides.²

Dans certaines de nos études de cas, en particulier celles qui se situent dans des contextes urbains et industriels, le socle commun entre le mouvement syndical et l'ESS est évident. En Argentine, **Red Gráfica Cooperativa** a été fortement soutenue par le syndicat *Federación Gráfica Bonaerense*, membre de la *Confederación General del Trabajo de los Argentinos*. Le soutien et le lobbying en faveur de la reconnaissance des travailleurs autogérés figurent également parmi les objectifs d'autres syndicats de travailleurs, comme le *Central de Trabajadores de Argentina* (Corragio, 2015, p. 136).

En France, la transformation de Fralib/Unilever en **SCOP-TI** a été fortement soutenue par les délégués syndicaux et par la Confédération générale des travailleurs (CGT). SCOP-TI a également décidé d'organiser des élections afin de se doter d'une représentation syndicale au sein de la coopérative. Cette présence syndicale à l'intérieur d'une coopérative est cependant plus l'exception que la règle. Dans son enquête sur les coopératives françaises de travailleurs, Magne

² Par exemple, l'Alliance Coopérative du Vietnam est la deuxième organisation patronale reconnue au Vietnam. L'essentiel de ses membres sont des entreprises coopératives et des micro-entreprises (voir <https://www.ilo.org/../../../../vie.pdf>).



(2016) a constaté que ces organisations comptaient moins de représentants syndicaux que la moyenne des entreprises classiques comparables. De l'avis des dirigeants de SCOP, la représentation syndicale est superflue puisque les travailleurs se représentent déjà eux-mêmes dans les organes de décision. Le passé syndical de SCOP-TI et de ses directeurs (qui sont les anciens délégués syndicaux de l'entreprise) explique la décision prise dans ce cas particulier. La délégation syndicale a été élue en 2017. Il est trop tôt pour évaluer dans quelle mesure la délégation empiète sur les mécanismes participatifs existants ou agit de manière complémentaire.

7.5. Conclusions

L'ESS a toujours expérimenté des modes innovants de participation et de gouvernance. Nos études de cas reflètent ces modes d'organisation alternatifs, ainsi que les conditions dans lesquelles ils peuvent être durables et améliorer le bien-être des employés, la défense de leurs droits et la performance de l'organisation. Ces modes participatifs soulignent par ailleurs la nécessité d'adopter une attitude d'apprentissage et d'adaptation. Ce besoin est d'autant plus fort que l'ESS rompt avec les modèles hiérarchiques conventionnels et avec la division classique opérée en fonction du statut au sein des entreprises (propriétaires, dirigeants, employés et utilisateurs). Il apparaît que ces modèles organisationnels participatifs n'excluent pas les organisations syndicales mais obligent tous les acteurs impliqués à repenser leurs rôles en fonction des enjeux.

En outre, les enjeux liés à la participation et à la gouvernance dépassent le cadre des organisations et des entreprises en question. Presque toutes les OESS étudiées se trouvent appelées, volontairement ou par les circonstances, à réfléchir à ce que dit leur mode d'organisation du rapport de force entre les acteurs impliqués, et à déterminer s'il existe des modes d'organisation alternatifs plus adaptés aux collaborateurs, propriétaires, utilisateurs ou groupes cibles.



8. CONTRIBUTION DE L'ESSAU TRAVAIL ET À LA SOCIÉTÉ



La crise du monde du travail a provoqué de profonds changements dans les relations entre les individus et leur emploi, ainsi qu'entre le monde du travail et la société. Pour ses parties prenantes, l'ESS a toujours été un moyen de concilier la nécessité de travailler avec la nécessité de satisfaire d'autres attentes. Une étude de Castel et al (2011) sur les SCOP françaises a montré que:

«Les principes soutenus par les organisations relevant de l'économie sociale, et par les SCOP en particulier, ont un effet positif sur la satisfaction au travail. Celui-ci réside dans l'adhésion des salariés à ces principes, qu'on les nomme «d'économie sociale» ou non: utilité plutôt que rentabilité, auto-nomie en interne comme à l'externe, processus de décision démocratique, réduction de la séparation entre conception et exécution.» (Castel et al., 2011, p. 15)

Cette tendance a été confirmée par de nombreuses autres études qui montrent que les salariés du secteur de l'ESS ont plus de chances de s'épanouir dans leur travail que ceux qui travaillent dans des entreprises privées ou à but lucratif. Cet épanouissement personnel découle de la «mise en pratique de leurs propres idées», d'une mission sociale à remplir, ou d'une plus grande utilité dans leur travail lorsqu'il consiste à produire des services et des biens au bénéfice de la société dans son ensemble (Casini et al., 2018). L'ESS est également connue pour attirer des travailleurs ayant une motivation intrinsèque (Casini et al., 2018). Cette constatation explique pourquoi certains travailleurs déclarent un niveau de satisfaction professionnelle élevé alors que leurs avantages financiers sont plus faibles que ceux qu'ils auraient pu obtenir dans le secteur privé lucratif traditionnel. Il est intéressant de noter que cette caractéristique semble être confirmée par une étude récente sur l'entrepreneuriat coopératif des jeunes. Les motivations signalées par les jeunes coopérateurs combinent à la fois des éléments de l'ordre des valeurs et des éléments pragmatiques: «Les coopératives aident à répondre à la fois à leur recherche d'une expérience de travail qui ait du sens (le besoin de «travailler différemment»), en accord avec leurs valeurs et leurs aspirations pour eux-mêmes et pour la communauté environnante (par exemple, l'autonomie, l'autodétermination et le besoin de changement social), et à des besoins plus concrets (avoir un emploi, des opportunités de carrière et une protection)» (CICOPA/COOP, 2018, p. 53-54).

Nos études de cas confirment cette tendance et illustrent les réponses apportées à plusieurs problématiques de mutation du monde du travail qui remettent en question la place du travail dans la société et dans la vie des individus : redécouvrir le sens du travail, assurer un meilleur équilibre entre travail et vie privée et, à un niveau macro, introduire des innovations concrètes pour répondre aux grands enjeux de société et créer des écosystèmes d'ESS.

8.1. Redécouvrir le sens du travail

Les agents de santé voient souvent leur motivation professionnelle empathique mise en péril à la fois par des pratiques managériales contraignantes et par des pressions financières (manque de ressources dans le secteur public ou obligation de faire des bénéfices dans les centres de santé privés). La situation est différente dans les OESS. Les études de cas confirment ce que la littérature nous apprend sur les motivations des travailleurs



dans ces organisations. Ceux-ci choisissent souvent de travailler dans une OESS pour satisfaire leurs motivations pro-sociales et leur désir de contribuer à une société plus juste (Brolis et Angel, 2015). La littérature montre également que cette motivation intrinsèque ne peut être maintenue que par des pratiques de gestion cohérentes, un bon équilibre entre les contraintes économiques et financières, et une véritable poursuite de la mission de l'OESS à long terme.

Pour les intervenants de la **Maison médicale de Ransart** interrogés dans le cadre de l'étude, travailler pour cet organisme à but non lucratif caractérisé par l'auto-gestion et par un modèle économique visant à améliorer l'accès aux soins de santé pour tous est très satisfaisant car conforme à leurs propres principes éthiques. En pratique, cela signifie ne pas entrer dans des transactions financières avec les patients, être en mesure de leur accorder plus de temps (en particulier lors des visites à domicile qui génèrent souvent des discussions sur des questions sociales, comme la solitude ou le manque de soutien pratique), être moins stressé du fait de l'absence de hiérarchie, et être capable de prendre des décisions plus éclairées grâce à des lignes de communication efficaces et des outils personnalisés de planification.

Dans les coopératives de travailleurs étudiées en France (**SCOP-TI**) et en Argentine (**Red Gráfica Cooperativa**), les travailleurs se déclarent également plus satisfaits de leur travail que par le passé dans des entreprises privées à but lucratif. S'ils admettent que la viabilité économique de leur coopérative reste un facteur de stress, ils voient aussi ce stress compensé par la satisfaction de savoir pour qui et pour quoi ils travaillent : préserver et créer de nouveaux emplois, fournir des produits de qualité et ne plus voir leur travail soumis aux caprices des décideurs financiers.

8.2. Assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Ces dernières années, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a fait l'objet d'une attention croissante, en raison de l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et de l'émergence des innovations technologiques. Dans l'ESS, cet équilibre peut être menacé à la fois par la motivation et l'engagement pro-sociaux intrinsèques des travailleurs et par la charge accrue découlant des problématiques sociétales spécifiques abordées par l'ESS (p. ex. l'assistance aux personnes âgées ou l'insertion professionnelle des groupes vulnérables).

Les travailleurs de la Maison médicale de Ransart et de SCOP-TI apprécient les avantages offerts par l'auto-gestion pour concilier vie professionnelle et vie privée.

À la **Maison médicale de Ransart** (Belgique), les travailleurs reconnaissent que cette souplesse dans l'articulation des dimensions professionnelle et privée est une condition essentielle pour assurer une forte cohésion sociale et des mécanismes de communication efficaces. Une personne de confiance doit être désignée par les membres du conseil. Son rôle est d'être à l'écoute des travailleurs qui veulent soulever des questions professionnelles et personnelles susceptibles d'avoir des conséquences sur l'organisation de l'équipe. Cette fonction est considérée comme particulièrement importante pour les décisions personnelles.



qui peuvent affecter le fonctionnement de l'ensemble de l'équipe, par exemple lorsqu'un intervenant envisage de travailler à temps partiel.

Chez **SCOP-TI** (France), l'appréciation positive de l'équilibre travail/vie privée repose sur la forte cohésion sociale entre les travailleurs. Aucun mécanisme formel n'a jusqu'ici été mis en place pour assurer l'équité et une bonne communication.

8.3. Introduire des innovations efficaces pour répondre aux grands enjeux sociétaux

Le Chapitre 5 a décrit le rôle que jouent les OESS dans la réduction du chômage en créant et en préservant des emplois. Des études de cas illustrent comment l'ESS contribue également de manière innovante à répondre à d'autres enjeux sociétaux: questions environnementales, souveraineté alimentaire, assistance aux personnes âgées à domicile et offre de soins de santé accessibles et de qualité. Certaines coopératives rurales ont une stratégie inspirée à la fois par des préoccupations environnementales et par des formes authentiques d'agriculture locale qui répondent aux besoins de la communauté.

La **coopérative polyvalente philippine Payoga-Kapatagan** exploite sous sa propre marque (Greenfriend) une entreprise d'engrais biologique fabriqué à partir de matières premières biodégradables telles que les excréments de poulet, de chauve-souris ou de carabao et la paille de riz. L'engrais est produit en mélangeant ces matières avec de la balle de riz carbonisée, de la chaux vive agricole, des légumineuses et des enzymes dans 80 pour cent d'eau. Il est traité et stocké dans un entrepôt de béton d'une capacité de 500 000 sacs situé sur une exploitation de sept hectares appartenant à la coopérative. La méthode de l'agriculture biologique a été introduite à la fois pour promouvoir une agriculture responsable et pour se préparer aux effets du changement climatique dans la province. L'adoption de méthodes d'agriculture biologique s'est heurtée à une certaine résistance. Plusieurs membres craignaient de ne pas être en mesure d'obtenir une production adéquate s'ils cessaient d'utiliser des engrais chimiques. La direction de la coopérative a toutefois persisté à sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de l'agriculture biologique pour la protection de l'environnement. Elle a aussi mis en place une stratégie complémentaire efficace consistant à offrir des incitations financières à ses membres (ils peuvent par exemple devenir agents de vente de l'engrais biologique, ou bénéficier de meilleurs prix pour la vente de leurs matières premières). Elle a montré que les préoccupations environnementales pouvaient être combinées avec des stratégies de marketing, même pour une coopérative opérant sur un marché concurrentiel.

On observe ailleurs la même convergence des préoccupations environnementales et des impératifs économiques. La **coopérative marocaine Taitmatine** a opté pour la culture de l'arganier sans engrais chimiques et la coopérative française **SCOP-TI** a développé des variétés biologiques de thé et de tisanes, à l'inverse de l'ancienne multinationale qui utilisait uniquement des arômes artificiels. L'achat d'intrants biologiques produits localement a permis à la coopérative de se ré-ancrer dans son environnement.

En République de Corée, l'association nationale des **HWSSE** a créé un centre dédié (*Energy Welfare Centre*) pour gérer les initiatives visant à réduire la consommation d'énergie domestique (diagnostic et appui technique).



Encadré 8.1. Coopératives d'énergie en Allemagne

L'OIT définit les coopératives de production d'énergie comme des «coopératives (...) créées dans le but de produire, vendre, consommer ou distribuer de l'énergie ou d'autres services associés. Par le biais des coopératives d'énergie, les membres répondent à leur besoin commun d'électricité et de services d'énergie modernes, abordables et fiables ainsi qu'à d'autres besoins économiques, sociaux et culturels connexes» (OIT, 2013, p. 1). Les coopératives d'énergie ont commencé à émerger dès le début des années 2000. En 2015, la coopérative belge d'énergie renouvelable Ecopower, en collaboration avec des partenaires de sept autres pays de l'UE, a répertorié 2 400 coopératives d'énergie renouvelable, parmi lesquelles des fiducies gérées par des citoyens et des organisations à but non lucratif. REScoop.eu, la fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable regroupe 1 250 coopératives européennes et un million de citoyens actifs dans la transition énergétique.

Ce phénomène est particulièrement important en Allemagne en raison de l'adoption de politiques énergétiques favorisant les énergies renouvelables (et l'abandon du nucléaire), politiques qui se sont accélérées après la catastrophe de Fukushima. Selon Boulanger (2017), pas moins de 942 nouvelles coopératives d'énergie citoyenne ont été créées depuis 2001 en Allemagne, dont 500 depuis 2011. Ces coopératives comptent plus de 165 000 membres, principalement composés de personnes privées (92 pour cent), travaillant parfois en partenariat avec des municipalités, des banques régionales, des agriculteurs et même des entreprises. Depuis 2006, ils ont investi environ 1,8 milliard d'euros dans les énergies renouvelables par le biais de parts sociales et d'investissements dans les coopératives. Dans la très grande majorité des cas, les coopératives visent à produire de l'électricité renouvelable. En 2013, l'électricité produite par les coopératives était équivalente à la consommation de 230 000 foyers allemands, ce qui ne représente encore qu'une faible part de la consommation nationale (0,2 pour cent) mais présente un potentiel important pour l'avenir.

Selon Huybrechts & Mertens (2014, p. 208-209), les coopératives d'énergie renouvelable offrent un potentiel intéressant à plusieurs niveaux: «économique (la valeur revient aux citoyens membres locaux plutôt qu'aux actionnaires privés), environnemental (production d'énergie verte et réduction de la consommation individuelle des membres) et « démocratique » (possibilité de surmonter la résistance des citoyens vivant dans le voisinage des projets d'énergie renouvelable et prise de décision démocratique impliquant les parties prenantes concernées) ». Toutefois, ces auteurs soulignent que le développement des coopératives d'énergie doit encore vaincre les obstacles auxquels se heurtent les coopératives tout comme les politiques publiques et les acteurs privés, à savoir l'accès limité au capital, l'inertie des consommateurs et le manque de soutien public.

Source : OIT, 2013 ; Huybrechts et Mertens, 2014 ; Boulanger, 2017

Comme d'autres pays occidentaux, la Belgique est confrontée au vieillissement de sa population. Alors que les personnes de plus de 85 ans représentaient 9 pour cent de la population en 1990, leur part est passée à 15 pour cent en 2015 (Statbel, 2017). Cette évolution démographique constitue un défi majeur pour fournir des soins de qualité financièrement abordables aux personnes âgées. La contribution des OESS dans le domaine de l'assistance aux personnes âgées a déjà été documentée (p. ex. Degavre, Gambaro et Simonazzi, 2013, sur l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni).

Les personnes très âgées (plus de 85 ans) représentent aujourd'hui 15 pour cent des patients enregistrés à la **Maison médicale de Ransart**. Ce centre fournit un exemple des innovations mises en œuvre dans l'ESS. Dans le secteur traditionnel, les visites des



infirmières au domicile des personnes âgées se limitent très souvent à des soins purement techniques, faute de temps et de ressources. Les visites à domicile organisées par la Maison médicale de Ransart auprès des personnes âgées se caractérisent par une durée plus longue (les infirmières prenant le temps d'accorder aussi de l'attention aux besoins psychologiques), une coordination entre les médecins généralistes et les infirmières, et une mise en réseau avec les services sociaux pour tout besoin supplémentaire observé lors des visites.

8.4. Créer des écosystèmes d'ESS

La plupart du temps, l'ESS doit opérer sur des marchés traditionnels, suivant les règles du marché et en concurrence avec des entreprises classiques. Toutefois, un certain nombre d'entreprises d'ESS figurant parmi nos cas se sont transformées en écosystèmes.

Au Maroc, l'existence de la Coopérative **Taitmatine** a créé une émulation dans le village qui a conduit à la création de trois autres coopératives (production d'huile naturelle, broyage de noix d'argan et coopératives d'élevage bovin et laitier) et de 17 associations opérant dans les domaines de l'eau potable, de l'irrigation, de l'électrification, de l'éducation, des services sociaux, du tourisme rural et de la protection environnementale. En tant que coopérative « première », Taitmatine soutient ces nouvelles structures et s'y implique, et ses dirigeants participent au conseil du village.

En République de Corée, les **HWSSE** forment des réseaux au niveau national et régional, non seulement pour soutenir leurs activités en fournissant des services communs et en menant des activités de plaidoyer, mais aussi pour favoriser des interactions dynamiques entre les mouvements sociaux, les HWSSE et les autorités publiques. Ces alliances sont particulièrement importantes pour maintenir l'objectif d'intérêt général des HWSSE et pour établir des liens avec d'autres organisations de la société civile.

8.5. Conclusions

Les quelques tendances qui se dégagent de nos études de cas montrent clairement que la contribution de l'ESS à la reconfiguration complexe des équilibres entre économie, travail et société répond à la fois aux aspirations des travailleurs et des entrepreneurs et aux enjeux sociétaux contemporains (vieillesse de la population, équilibre entre vie privée et professionnelle, société durable, etc.). Par ailleurs, l'ESS démontre sa capacité à inciter d'autres acteurs à suivre cette voie, un phénomène qui n'est pas seulement intéressant en termes de multiplication et d'élargissement des initiatives, mais aussi pour la création de systèmes pluri-acteurs au sein desquels les participants peuvent s'organiser autour d'objectifs partagés (au-delà des profits) et développer plus efficacement des services communs utiles à la société tout entière.



9. SOURCES DE FINANCEMENT TRADITIONNELLES DE L'ESS



En principe, les OESS peuvent générer des ressources financières à partir de différentes sources : leurs propres ressources (contributions financières des membres), la vente de biens et de services aux clients/membres, des subventions gouvernementales, des subventions ou prêts du secteur privé, etc. Généralement, l'équilibre entre ces différentes sources reflète les caractéristiques spécifiques de l'organisation : à but lucratif ou non lucratif, présence sur les marchés ou quasi-marchés¹, objectifs spécifiques (économiques, sociaux, environnementaux), profil des clients ou utilisateurs, profil des travailleurs, etc.

Les paragraphes qui suivent fournissent des exemples de financement d'OESS : vente sur les marchés, partenariats avec le secteur privé à but lucratif, subventions publiques et ressources financières des banques et fondations coopératives. Ces illustrations nous permettront de mettre en évidence quelques-uns des principaux défis liés au financement de l'ESS.

9.1. Vente sur les marchés

Le contexte, l'expérience, les compétences et les choix stratégiques opérés par le passé semblent être des facteurs décisifs pour la réussite des coopératives qui se lancent sur des marchés concurrentiels. Les coopératives tournées vers le marché (Red Gráfica Cooperativa, la coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan, COOPETIC, SCOP-TI, CFAHS, la Coopérative Taitmatine, la banque WIR) semblent tirer leurs revenus principalement des cotisations des membres et de la vente des biens et services sur le marché.

La **coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan** a assuré la viabilité de son modèle financier en s'appuyant sur l'activité d'une entreprise d'engrais biologique qui remplit plusieurs fonctions. Outre sa valeur ajoutée environnementale (recyclage des déchets en engrais), cette entreprise génère à la fois des ressources pour financer les services fournis par la coopérative à ses membres et des revenus additionnels pour les membres qui vendent l'engrais. Cette activité représentait 99 pour cent du chiffre d'affaires total en 2014, 2015 et 2016. Les autres sources de revenus de la coopérative polyvalente sont les frais de services, provenant par exemple des formations offertes, les cotisations des membres, les intérêts générés par les dépôts bancaires et les revenus des services de mise à disposition de tracteurs.

D'autres entreprises d'ESS tournées vers le marché semblent éprouver plus de difficultés à commercialiser leurs produits. Dans les entreprises rachetées, ces difficultés s'expliquent principalement par le manque de ressources financières, de savoir-faire et d'expertise pour mettre en place des stratégies efficaces. Comme on l'a vu précédemment, la française **SCOP-TI** rencontre des difficultés dues au manque de ressources financières, qui l'empêche de développer une campagne publicitaire de grande ampleur. Elle a également dû faire appel à une expertise externe pour l'aider à développer une stratégie à l'égard des grandes chaînes d'hypermarchés. Comme elle est en concurrence avec des multinationales sur un petit marché, la stratégie à long terme de SCOP-TI consiste plutôt à commercialiser des produits biologiques et locaux et à s'associer avec des

¹ Un quasi-marché est une « forme de prestation de services publics, qui conserve le financement de l'État, mais par laquelle les utilisateurs ont le choix entre des fournisseurs de services indépendants opérant sur un marché concurrentiel » (Le Grand & Bartlett, 1993).



producteurs biologiques locaux et des organisations de commerce équitable. Le choix de cette stratégie dépasse les considérations strictement commerciales et traduit plutôt l'option prise par SCOP-TI de baser à la fois son organisation et sa production sur les principes de l'ESS.

9.2. Partenariats avec le secteur privé à but lucratif

Outre la vente directe de leurs produits sur les marchés ou quasi-marchés traditionnels, certaines OESS s'associent également au secteur privé à but lucratif. Ces partenariats prennent de multiples formes : appui dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), partenariats commerciaux ou nouvelles formes d'investissements sociaux (p. ex. les obligations à impact social - voir le chapitre suivant).

La coopérative sociale des **HWSSE** (*Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises*) a développé des partenariats avec des entreprises publiques ou privées dans le cadre d'initiatives de RSE. Coordonnées par le *Energy Welfare Centre* géré par les réseaux nationaux et régionaux de HWSSE, les subventions du secteur privé (dans le cadre de la RSE) ont été principalement utilisées pour financer des activités visant à réduire la consommation d'énergie domestique. En 2016, les ressources perçues via ce canal représentaient 84,45 pour cent des revenus de la coopérative sociale des HWSSE. Au niveau des HWSSE individuelles, ces financements privés sont en augmentation, représentant environ 11,6 pour cent en 2012 (dernières données disponibles) contre 8,7 pour cent en 2007.

Au Sénégal, la **CFAHS** dépend encore principalement des financements de la coopération internationale (qui appuie son développement institutionnel et opérationnel en tant qu'acteur structurant de la chaîne de valeur horticole). Un tel financement est considéré comme crucial à court terme, mais n'est pas viable à long terme. Comme la CFAHS accompagne la commercialisation de la production de ses membres, la coopérative est soutenue par le port de Dakar (p. ex. facilitant sa participation aux foires commerciales) et par les grossistes afin de faciliter son accès aux marchés étrangers (Arabie Saoudite et Europe en particulier).

9.3. Subventions publiques

Le recours aux subventions publiques était autrefois une stratégie classique des OESS pour consolider leurs revenus et leurs activités. L'observation d'un certain nombre de cas, y compris parmi les nôtres, semble indiquer que le recours aux subventions devient plus l'exception que la règle - l'exception étant conditionnée par des circonstances temporaires, le caractère pilote de l'activité ou la situation de crise (de certaines) parties prenantes.

Les entreprises sociales qui s'adressent à des groupes vulnérables, comme les **HWSSE** ou les organisations offrant des opportunités d'emploi aux réfugiés nord-coréens, tirent la majeure partie de leurs revenus à la fois de la vente de services sur des (quasi-) marchés et de subventions de l'État du fait que leurs actions s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques. Dans ce type de contexte, le défi pour les OESS consiste à développer une stratégie financière



cohérente avec sa mission (dans le cas des HWSSE, offrir des services et des emplois aux groupes défavorisés), mais aussi avec la perspective d'une certaine autonomie financière et décisionnelle vis-à-vis des autorités publiques. Dans le cas des HWSSE, les chiffres montrent une diversification progressive des sources de financement dans le temps. En 2007, la part des fonds publics (allocation logement en nature, financement de travaux par les municipalités ou par le gouvernement) était de 72 pour cent, contre moins de 50 pour cent en 2012. Cette diversification a été rendue possible par la professionnalisation des services (amélioration de l'accès aux marchés conventionnels) et les efforts des réseaux de HWSSE nationaux et régionaux pour créer une offre spécifique de services destinée à soutenir la réduction de la consommation énergétique et la sollicitation d'actions de RSE auprès des entreprises privées.

En Argentine, les politiques publiques relatives à l'ESS ont été cruciales dans le développement récent des coopératives, en particulier pour les *empresas recuperadas*. Comme en République de Corée, ces politiques publiques et les possibilités de financement associées ont été conçues pour reconnaître et soutenir la pertinence et l'impact social de l'ESS à l'égard des groupes vulnérables (les travailleurs en particulier). Ce soutien était d'autant plus important que l'ESS et les *empresas recuperadas* récentes ne remplissaient pas les conditions requises pour accéder aux offres de financement privé ou même public disponibles.

Les membres de **Red Gráfica Cooperativa** bénéficient depuis 2011 du soutien financier de l'Institut national pour l'économie sociale et associative (INAES) (p. ex. soutien au préfinancement des intrants de production) et du soutien d'autres autorités publiques qui passent des contrats avec les membres de Red Gráfica Cooperativa pour l'impression ou la conception de projets.

La **CFAHS** sénégalaise et la **Coopérative Taitmatine** marocaine bénéficient du soutien des réseaux de coopération internationale.

Entre 2002 et 2012, l'appui des agences de coopération internationale a clairement contribué à la création et à la consolidation de la Coopérative Taitmatine. Aujourd'hui, la coopérative semble être financièrement autonome, mais doit encore remédier à ses faiblesses en matière de gestion et de gouvernance et élaborer une stratégie financière à long terme.



9.4. Emprunts auprès d'institutions bancaires coopératives

Nos cas révèlent des expériences divergentes en termes d'appui des institutions bancaires coopératives à l'ESS.

La coopérative française **SCOP-TI** a eu la mauvaise surprise de voir sa demande de crédit refusée par une grande banque coopérative française alors que les dirigeants avaient manifestement été encouragés à soumettre une demande par la Confédération générale des SCOP.

En revanche, **Red Gráfica Cooperativa** en Argentine a obtenu des prêts de plusieurs banques ou institutions coopératives (Banco Credicoop Cooperativo Limitado, Credicoop Bank Foundation), par exemple dans le cadre de programmes spécifiques visant à renforcer les coopératives de travailleurs ou les

entreprises d'ESS autogérées assimilées. Red Gráfica Cooperativa a conclu un partenariat avec la fondation philanthropique La Base². Cette fondation se consacre au soutien des coopératives de travailleurs et offre des facilités de crédit visant à améliorer les capacités de production des coopératives. Des crédits ont été accordés aux membres du réseau pour financer des projets et Red Gráfica Cooperativa a joué un rôle de facilitateur, tant dans le cofinancement des projets que dans le contrôle de leur mise en œuvre et du remboursement du crédit. Les crédits visaient à financer différents types de besoins : trésorerie, achat de matériel ou de machines ou prêts relais en période de faible activité.

9.5. Conclusions

Les sources de financement de l'ESS sont variées et reflètent les différentes réalités de sa logique économique (orientée ou non vers le marché) et les objectifs auxquels elle tend à contribuer (soutien aux entrepreneurs, objectifs sociaux ou politiques). Nos études de cas démontrent la fragilité des performances économiques des entreprises d'ESS sur les marchés de consommation. Elles montrent également comment l'ESS doit s'adapter pour répondre aux logiques du marché, soit pour être plus efficace (en créant des services communs de marketing), soit pour être plus en phase avec ses principes. Si le recours aux subventions publiques est une réalité, les études de cas montrent que l'image d'«économie subventionnée» souvent attachée à l'ESS doit être nuancée. Lorsque l'ESS est subventionnée par les pouvoirs publics, c'est parce qu'elle offre des opportunités de mise en œuvre efficace des politiques publiques. Lorsque les subventions sont octroyées à long terme (comme dans le cas de la Maison médicale belge, voir Chapitre 10), c'est parce que des choix de société ont été faits conjointement par les acteurs privés (ESS) et les pouvoirs publics dans une logique de bien commun. Dans d'autres cas, les subventions répondent à des besoins ou à des crises plus temporaires (p. ex. fermeture d'entreprise). Comme nous le verrons également dans le chapitre suivant, l'ESS développe aussi des mécanismes de financement par le biais de partenariats innovants impliquant des investisseurs privés à but lucratif.



² La Base est une fondation argentine créée en 2004 pour soutenir les coopératives de travailleurs (<https://labase.org/>).

10. MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS POUR L'ESS



Ce chapitre fournit des informations et une analyse plus approfondies sur les mécanismes de financement innovants pour et/ou par l'ESS. L'étude a examiné quatre études de cas portant sur des mécanismes particuliers de finance solidaire : la monnaie complémentaire, le financement participatif (*crowdfunding*), les «obligations à impact social» (*social impact bonds*) et la tarification forfaitaire. Dans ce chapitre, chacun de ces mécanismes est présenté dans une section spécifique et analysé sous l'angle de sa contribution à l'avenir du travail (à travers son rôle au sein des OESS).

Tableau 10.1. Aperçu des mécanismes de finance solidaire innovants observés dans cette étude

Mécanisme	Pays	Institutions impliquées
Monnaie complémentaire : WIR	Suisse	Banque coopérative
Financement participatif : 1%Club	Pays-Bas	Entreprise/Fondation sociale
Obligations à impact social : Buzinezzclub	Pays-Bas	Entreprise sociale Municipalités Bailleurs/investisseurs privés
Tarification forfaitaire : Maison médicale de Ransart	Belgique	Centres de soins primaires à tarification forfaitaire (accès aux soins de santé sans intervention financière du patient) Sécurité sociale belge

10.1. Monnaie complémentaire

Sur la base d'une étude bibliographique approfondie, Meyer et Hudon (2018) dressent un panorama explicite des monnaies complémentaires, définies comme des «systèmes monétaires complémentaires des monnaies officielles nationales ou transnationales» (Lietaer 2001). L'étude examine les monnaies complémentaires du point de vue d'un large éventail d'acteurs: citoyens, associations, entreprises ou administrations publiques locales. Seyfang et Longhurst (2013) (cités par Meyer et Hudon, 2018) ont inventorié plus de 3 000 projets de monnaie communautaire dans le monde, mis en œuvre par des associations de citoyens et des organisations à but non lucratif. Dans cette section, nous nous concentrerons sur une monnaie complémentaire particulière visant à favoriser le commerce et le développement local (Vallet 2016).

Le **WIR** («nous» en allemand) est une monnaie complémentaire créée en 1934 par un groupe d'hommes d'affaires suisses allemands en réponse à la récession des années 1930. Inspirée par les théoriciens du libéralisme économique (Silvio Gessel en particulier), l'idée originale consistait à créer une monnaie complémentaire, moins exposée aux effets potentiellement dévastateurs d'un système monétaire déstabilisé (monnaie nationale et banque centrale). En outre, cette monnaie a été conçue non pour encourager la capitalisation, mais pour favoriser les échanges économiques et la coopération entre entreprises («mettre son pouvoir d'achat au service des autres afin d'accroître la performance du système», Vallet, 2015). Le WIR a obtenu une licence bancaire en 1936 et fonctionne depuis comme une banque coopérative.

Le WIR (ou CHW) est une monnaie équivalente au franc suisse (1 CHW = 1 CHF) avec convertibilité asymétrique, ce qui signifie que le WIR est convertible en CHF mais pas l'inverse. La WIR Bank emploie 290 personnes et offre ses services en CHF et en WIR (CHW).

Les clients sont principalement des petites et moyennes entreprises, basées en Suisse alémanique dans des secteurs très variés (artisanat, hôtellerie, etc.). Les services offerts par la banque sont la gestion du réseau de clients du WIR (facilitant les transactions mutuelles), ainsi que les services financiers classiques (prêts hypothécaires et de construction en CHF à faible taux d'intérêt, outils de paiement, prêts en WIR, etc.). La WIR Bank est rémunérée par les intérêts sur les prêts en CHF et par les commissions (entre 1 et 3 pour cent) sur les transactions en WIR. Elle recommande à ses clients de ne pas dépasser une part de 5 à 7 pour cent des transactions en WIR dans leur volume global de transactions. Selon les données analysées par Stodder et Lietar (2012), les entreprises utilisatrices du WIR (enregistrées ou non) représentaient une part significative des entreprises dans plusieurs secteurs (au niveau national): 37 pour cent dans la construction, 22 pour cent des petites entreprises, 19 pour cent dans la fabrication et le commerce de gros et 12 pour cent dans le secteur hôtelier. Tous secteurs confondus, 16,3 pour cent des entreprises suisses du commerce de détail, du commerce de gros, de l'hôtellerie, de la construction et de la transformation ont utilisé le WIR. La WIR Bank compte actuellement 45 000 PME parmi ses clients. Si est considéré que les PME suisses emploient 3 millions de personnes, il peut être estimé que le WIR contribue à la création ou à la préservation de 600 000 emplois. Il faut toutefois noter que le suivi de cette monnaie complémentaire ne comprend pas d'indicateurs permettant de mesurer l'effet de l'utilisation de la monnaie sur l'emploi ou la qualité de l'emploi dans les PME qui l'utilisent.

La longévité du WIR démontre sa raison d'être: il a toujours su répondre à la demande des PME suisses. Son attractivité repose sur ce que Granovetter (cité par Vallet, 2015) appelle «la force des maillons faibles». Il s'agit d'entreprises conscientes que leur viabilité économique dépend d'un tissu économique fort constitué d'échanges entre entreprises locales (cantonales ou nationales). Le WIR est utilisé à 90 pour cent en Suisse alémanique, une partie du pays connue pour sa forte culture communautaire. Depuis sa création, le WIR a toujours été considéré et utilisé comme une monnaie complémentaire du franc suisse. Sa valeur ajoutée spécifique est renforcée par les services avantageux offerts par la WIR Bank en CHF.

La longévité du WIR s'explique aussi par son institutionnalisation au sein d'une banque coopérative qui a eu la capacité de remettre en question le fonctionnement de la monnaie complémentaire au cours des différents cycles économiques traversés par la Suisse. Depuis sa création, le WIR a été périodiquement confronté à la nécessité de se renouveler, de s'adapter aux exigences de ses clients et à l'évolution des PME (en termes de profils et de secteurs d'activité). En 2016, par exemple, le système a passé en revue ses fichiers clients pour ne conserver que les utilisateurs actifs du WIR et pour éliminer les autres. Le nombre de clients est ainsi passé de 60 000 à 45 000 PME. À cela s'ajoute la volonté de mettre fin au secret bancaire. Comme d'autres pays du monde, la Suisse est confrontée à une internationalisation croissante de son économie, en particulier mais pas exclusivement dans les cantons limitrophes de l'Allemagne, de la France ou de l'Italie. Cette internationalisation se fait d'autant plus sentir que certains biens ou



services sont disponibles à des prix plus avantageux de l'autre côté de la frontière suisse. Le WIR étant une monnaie exclusivement offerte aux PME suisses, le système se trouve confronté à un défi : les utilisateurs peuvent renoncer à l'utiliser s'il ne permet pas les échanges avec d'autres entreprises étrangères. Autre défi, le WIR fait face à la nécessité de rajeunir ses utilisateurs, non seulement en attirant de nouveaux utilisateurs, mais aussi en attirant des entrepreneurs (pour la plupart jeunes) actifs dans des secteurs comme la communication ou les nouvelles technologies.

10.2. Financement participatif

Le financement participatif ou *crowdfunding* peut être considéré comme un mécanisme de finance solidaire (Cornée et al., 2015). Hossain et Oparaocha (2017) en proposent une définition complète :

«Méthode de financement basée sur Internet qui permet de soutenir la mise en œuvre d'une initiative par le biais du versement de contributions en ligne et demicro-parrainages sous la forme de promesses de petites sommes d'argent par un large éventail de personnes dans un délai limité. Elle consiste à financer unetâche, une idée ou un projet par le biais d'un appel de fonds ouvert, principale-ment via des technologies web 2.0, qui permet à des bailleurs de fonds de faireun don, préacheter le produit, prêter ou investir sur la base de leur confiance dans un appel, dans la promesse de l'initiateur ou dans l'espoir d'un rendement.»

Au niveau mondial, on estime à 16 milliards USD le montant des fonds levés par le biais du *crowdfunding* en 2014 (soit environ 2,5 fois plus qu'en 2013) (Raguet et Le Teno, 2017), principalement en Amérique du Nord et en Asie. En septembre 2015, l'Union européenne estimait à 510 environ le nombre de plateformes de financement participatif en fonction dans les pays européens (contre 200 en 2011 - De Buysere et al., 2012), le Royaume-Uni comptant le plus grand nombre de plateformes (143, soit plus du quart du total de l'UE). Le potentiel du *crowdfunding* pour l'ESS reste un domaine inexploré. Cependant, des auteurs comme Lehner et Nicholls (2014) considèrent qu'il «peut apporter une «légitimité» supplémentaire» aux entreprises sociales en particulier, «car les participants sélectionnent et soutiennent les besoins sociaux qu'ils jugent dignes (...) et transmettent ainsi un signal fort en matière d'investissement aux autres acteurs sur le terrain. Ce type de légitimité et de signaux sont d'une grande valeur pour les entreprises sociales qui opèrent à l'interface entre le marché, la société civile et le public» (Lehner et Nicholls, 2014, p. 275).

Nos études de cas illustrent deux situations spécifiques : une entreprise sociale qui gère une plateforme de financement participatif (1%Club) et une coopérative qui utilise le financement participatif pour couvrir ses besoins financiers (SCOP-TI).

Entreprise sociale gérant une plateforme de financement participatif

En activité depuis 2009, 1%Club est une entreprise sociale néerlandaise, juridiquement constituée d'une fondation et d'une société anonyme (toutes deux basées à Amsterdam), et combinant impact social et rentabilité.

1%Club fonctionne comme une plateforme de *crowdfunding* qui vise à soutenir de petits projets offrant des résultats durables sur le plan socio-économique plutôt que sur le



plan des bénéficiaires. Son fonctionnement est basé sur la demande: les personnes ayant de bonnes idées de projets de développement (même à petite échelle) sont invitées à s'inscrire au réseau de 1%Club. Ces projets doivent être durables, stimuler l'autonomie et améliorer le niveau de vie de leurs bénéficiaires. Le personnel de 1%Club se rend ensuite sur le site des projets pour vérification et approbation. Une fois approuvés, les projets sont affichés sur le site web de 1%Club. De l'autre côté de l'interface, les particuliers et les entreprises peuvent choisir le montant qu'ils souhaitent donner à tel ou tel projet.

À l'heure actuelle, environ 1 400 projets, financés ou en cours de campagne de financement, sont présentés en ligne. Ces projets sont principalement des projets entrepreneuriaux à orientation sociale et comprennent aussi bien des entreprises sociales que des petites entreprises classiques. Le don moyen aux Pays-Bas est de 25 €, et les projets reçoivent la plupart du temps entre 25 et 75 dons. 1%Club perçoit des frais de service de 1 pour cent sur les dons individuels et de 5 pour cent sur les dons des entreprises. L'entreprise emploie actuellement 30 personnes (dont 50 pour cent de femmes), dont la moitié sont des concepteurs de logiciels; l'autre moitié est chargée d'évaluer les projets à financer et de les aider à concevoir leur campagne de financement à grande échelle ainsi que leur collecte de fonds.

Les conditions pour accéder à la plateforme de 1%Club sont les suivantes: les initiateurs doivent résider dans un pays en développement¹; les projets doivent être d'envergure limitée, concrets et temporaires ; ils ne peuvent recevoir qu'un maximum de 5 000 € de 1%Club et doivent régulièrement mettre à jour leurs informations sur le site. Les projets idéologiques militants et les entreprises poursuivant uniquement un objectif de rentabilité économique (sans ancrage dans la communauté) sont exclus. Depuis 2011, 1%Club a également lancé des initiatives hors ligne. Partant de la même idée - mettre en relation des projets et des sponsors -, l'entreprise a créé «AfriLabs», un réseau panafricain de 57 centres d'innovation technologique dans 24 pays africains. Chaque centre sert de plateforme commune pour les entrepreneurs, les experts en technologie et les investisseurs. L'objectif primordial est l'innovation technologique locale. Nailab, le centre d'innovation de Nairobi, a lancé une cinquantaine d'entreprises performantes, créant ainsi 500 emplois (si l'on tient compte des effets multiplicateurs). 1%Club les a aidés en leur ouvrant des canaux pour le *crowdfunding*, et en formant efficacement les participants locaux à mettre en place eux-mêmes des initiatives de financement participatif. La prochaine étape pour 1%Club consiste à offrir des financements de contrepartie plutôt que du financement participatif: elle aura alors pour rôle de compléter des financements uniquement en proportion des fonds collectés localement.

1%Club n'est qu'un exemple parmi tant d'autres plateformes de *crowdfunding*. Elle offre le type le plus simple de financement participatif, c'est-à-dire des dons. Bien que le montant total accordé aux projets soit plutôt limité, elle soutient plus de 1 400 projets et génère suffisamment de revenus pour exploiter une entreprise sociale et créer 30 emplois.

¹ Toutefois, un nombre très limité de projets lancés par des particuliers basés aux Pays-Bas ciblent des groupes vulnérables dans ce pays.



Coopérative de travailleurs utilisant le crowdfunding comme mécanisme de financement ad hoc

Le financement participatif est également utilisé par les OESS comme mécanisme ad hoc complémentaire pour financer un projet spécifique ou faire face à un déficit financier conjoncturel. SCOP-TI (France) a lancé une campagne sociale de *crowdfunding* en juillet 2017 pour lever des fonds afin de gérer un déficit temporaire de trésorerie. Il est intéressant de noter que ce déficit était dû en partie à la stratégie commerciale visant les chaînes d'hypermarchés qui appliquent une règle de paiement des factures à trois mois. Cette règle est particulièrement problématique pour les coopératives fragiles comme SCOP-TI qui n'ont pas toujours la capacité de générer suffisamment de liquidités pour faire face aux coûts fixes (notamment aux salaires). La campagne de *crowdfunding* de SCOP-TI a été lancée par le biais des médias sociaux et des réseaux de militants avec pour objectif de collecter 700 000 €. Un an après le début de la campagne, 264 000 € avaient été collectés auprès d'environ 2 200 donateurs individuels. L'objectif prévu n'a pas été atteint, mais cette campagne a aidé la coopérative à faire face à certains coûts à court terme.

10.3. Obligations à impact social

Buzinezzclub (Pays-Bas) a été présentée dans les chapitres précédents. L'entreprise sociale a réussi à intégrer les jeunes vulnérables sur le marché du travail grâce à un mélange de formation individuelle et collective et de suivi. Elle a également été sélectionnée pour cette étude parce qu'elle finance son fonctionnement au moyen d'obligations à impact social (OIS). Les OIS ont déjà fait l'objet d'un grand nombre d'études mais nous nous concentrerons ici sur leur importance pour les projets de Buzinezzclub.

Gustavsson-Wright et al. (2015, p. 2) définissent une obligation à impact social comme «un mécanisme qui mobilise des capitaux privés en faveur de services sociaux et stimule l'obtention de résultats en subordonnant le remboursement à la réussite». En 2015, le Brookings Institute a estimé à 49 le nombre d'OIS existantes, principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis (Gustavsson-Wright et al., 2015). L'obligation à impact social, qui est une forme de partenariat public-privé, est novatrice dans le sens où le financement est fourni dès le départ, où la réussite se mesure en termes de résultats et non de réalisations et où l'accent est mis sur la prestation de services sociaux. Mais la caractéristique la plus typique pour une OIS est la répartition des rôles entre les différentes parties prenantes (au moins trois): les *investisseurs* apportent du capital à un *prestataire de services* pour fournir des services sociaux à un groupe cible; le *bailleur de fonds* (généralement l'État ou une agence gouvernementale) accepte de rembourser les investisseurs si les objectifs préalablement définis sont atteints.

Si les trois parties (investisseur, bailleur de fonds et prestataire de services) constituent le noyau du partenariat, le groupe cible peut également être considéré comme une partie prenante. Habituellement, un évaluateur indépendant est engagé pour vérifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Dans certains cas, une agence intermédiaire peut être mise en place pour assurer la fonction de coordinateur du partenariat.

Le recours aux obligations à impact social est soumis à un certain nombre de critères de faisabilité minimum. Premièrement, le service doit pouvoir être traduit en résultats



significatifs et mesurables. Cela implique souvent que les résultats soient «monétisables» (c.-à-d. constituent un gain financier pour le bailleur de fonds) et objectifs, de sorte que toutes les parties en aient la même interprétation. Deuxièmement, l'horizon de temps défini pour atteindre les résultats doit être raisonnable. Troisièmement, toutes les parties prenantes doivent s'entendre sur la nature exacte des preuves de réussite, qui ne se réduisent pas nécessairement au simple gain financier pour l'État. Par exemple, si une personne dépendante de l'aide sociale trouve un emploi, ce changement représente un gain financier pour le gouvernement, mais si cet emploi ne peut pas être qualifié d'«emploi décent», l'objectif ne sera pas atteint du point de vue du groupe cible. Quatrièmement, un certain nombre de conditions juridiques et politiques doivent être remplies, notamment l'existence d'un cadre politique approprié et d'une réglementation permettant au bailleur de fonds de payer les investisseurs au-delà de l'exercice financier au cours duquel le contrat est passé. Outre ces critères, et compte tenu de la complexité du montage, le programme doit impliquer un ensemble d'acteurs ayant l'expertise, la volonté et l'implication nécessaires pour mener à bien sa mise en œuvre.

Buzinezzclub : le prestataire de services

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, Buzinezzclub offre un programme de formation et d'encadrement aux jeunes vulnérables et a aidé plus de 900 jeunes à entrer sur le marché du travail depuis sa création. Dans ce cas précis, Buzinezzclub a joué un rôle clé dans la mise en place de la première OIS, en tant que prestataire de services et co-investisseur, animé par l'ambition de démontrer que combiner impact social et réalisation de bénéfices (immédiatement réinvestis) est parfaitement possible. L'idée de créer une OIS est venue de Buzinezzclub en collaboration avec la municipalité de Rotterdam. Actuellement, Buzinezzclub a utilisé ou utilise des OIS dans cinq villes, avec l'ambition de poursuivre et d'étendre ses activités à un total d'au moins dix villes du pays. L'un des défis auxquels est confronté Buzinezzclub est de ne pas pouvoir répliquer facilement son dispositif, car chaque municipalité est structurée différemment et exige une approche différente. Par conséquent, étendre ses activités dans d'autres villes par le biais de mécanismes d'OIS nécessite du temps et des ressources.

Buzinezzclub reçoit des fonds des investisseurs pour fournir ses services aux jeunes. Le montant des fonds est basé sur le nombre de jeunes que Buzinezzclub s'engage à soutenir et à intégrer sur le marché du travail. Buzinezzclub est structuré de manière simple et flexible, 92 pour cent des frais de fonctionnement étant constitués des salaires du personnel et les 8 pour cent restants des loyers des bureaux et ateliers. Ces coûts sont calculés sur une base unitaire en fonction du nombre d'unités financées par l'investissement (et à terme par le bailleur de fonds). L'entreprise bénéficie d'une échelle d'opération étendue, limitée toutefois au lieu d'intervention. Comme elle se veut un service de proximité pour le groupe cible, elle doit s'appuyer sur une présence physique.

Municipalités : bailleurs des résultats finaux

La documentation existante sur les obligations à impact social montre que les bailleurs de fonds qui y adhèrent sont motivés par trois perspectives: les économies réalisées sur les prestations sociales, la réduction du risque en cas d'échec du service et le bénéfice pour la société en cas de succès (Gustavsson-Wright et al., p. 24). L'un des défis de ce système est de résoudre le problème de la «mauvaise poche», lorsque l'entité



gouvernementale qui économise de l'argent grâce à l'OIS n'est pas celle qui paye en cas de résultats positifs.

Les municipalités de Rotterdam et d'Utrecht ont confirmé les bénéfices tirés des OIS, notamment de celles de Buzinezzclub. Le fait que les risques associés à une expérimentation innovante soient supportés par des investisseurs privés plutôt que par le gouvernement constitue une incitation importante, de même que la perspective d'un impact social, la compétence du prestataire de services et le déplacement des efforts publics de «compensation» vers des initiatives de prévention. Fondamentalement, la municipalité peut être considérée comme une partie bénéficiant de l'OIS, si l'on considère le bénéfice en termes de montant d'allocations sociales quotidiennes économisées au sein du groupe cible (par rapport à un groupe témoin moyen qui n'a pas été soumis à l'intervention). Par conséquent, l'effet direct peut se définir comme une réduction des versements d'allocations sociales, ce qui se traduit par des économies pour les contribuables. L'impact supplémentaire, c'est-à-dire les personnes qui travaillent, produisent de la valeur, contribuent à la société et coûtent moins cher (grâce à un meilleur logement, un meilleur état de santé, une situation moins propice aux activités illégales ou criminelles) est reconnu, mais n'est pas comptabilisé en tant que «résultat monétisable». Recourir à des OIS est en ligne avec la conception actuelle du rôle d'un gouvernement, plutôt directeur qu'acteur de la politique sociale, ainsi qu'avec l'idée de rendre des comptes aux contribuables sur l'utilisation de leur argent, cohérente avec la philosophie de la rémunération en fonction des résultats. En outre, le préfinancement par des investisseurs privés aide l'État à gérer ses propres difficultés de décaissement à court terme.

Les investisseurs privés

Les investisseurs privés qui placent leurs fonds dans des OIS sont principalement des banques et des fondations. ABN AMRO Bank, Rabobank, Oranjefonds et Start Foundation par exemple ont été les principaux investisseurs de la plupart des OIS impliquant Buzinezzclub. La fondation de Buzinezzclub a également investi dans les OIS. Les entretiens avec les parties prenantes ont clairement montré que les investisseurs privés sont prêts à investir dans des projets ayant un but social s'ils sont gérés d'une manière véritablement entrepreneuriale. Cette condition s'est trouvée largement satisfaite par le mode de fonctionnement de Buzinezzclub et la manière dont l'OIS a été conçue. Les deux aspects semblent liés entre eux. Cette propension ne signifie pas que les investisseurs seraient prêts à investir dans n'importe quelle entreprise sociale ou dans n'importe quel modèle d'OIS. La qualité de la mise en œuvre et la confiance qui s'est lentement établie entre les partenaires ont joué un rôle important.

Lorsqu'il a été demandé aux investisseurs les raisons pour lesquelles ils avaient décidé d'entrer dans un partenariat OIS, les réponses étaient nuancées et légèrement différentes selon qu'elles émanaient de banques ou de fondations. Les *banques* déclarent vouloir faire de la RSE non plus une composante secondaire mais une caractéristique centrale de leur activité, et expérimentent les OIS pour tester une option de combinaison de l'impact social et de l'impact financier dans cette perspective. En introduisant une culture organisationnelle entrepreneuriale dans le partenariat (qui comprend l'administration municipale), les OIS deviennent pour les banques un moyen d'influencer la gouvernance publique. En outre, les banques ont reconnu que la large couverture médiatique de ce mécanisme de financement novateur et de ce partenariat, et la publicité qui en



a résulté, faisaient aussi partie des raisons qui avaient motivé leur décision. Quant aux fondations, elles peuvent, en vertu de leur mission déclarée, manifester un intérêt particulier pour certaines questions ou cibles telles que les «groupes exclus du marché du travail», et donc être naturellement enclines à investir dans des initiatives comme celle de Buzinezzclub. Elles apprécient également les liens créés par le biais d'une OIS avec les décideurs et l'introduction d'une approche plus entrepreneuriale des politiques sociales.

Buzinezzclub était attractive pour les investisseurs en raison de l'approche entrepreneuriale qu'elle promeut, de l'impact mesurable du programme et de son intention d'étendre ses activités. Les banques comme les fondations recherchent des projets ayant une capacité de dépense importante (et responsable) afin de maximiser l'impact de l'intervention et de réduire les coûts de transaction relatifs. L'étude a également révélé que certains investisseurs ont un rôle d'investisseurs de référence à même de convaincre d'autres participants potentiels que l'investissement est sain et que le risque vaut la peine d'être pris. Le fait que Buzinezzclub elle-même investisse semble avoir convaincu les fondations de le faire, ce qui a convaincu les banques à leur tour d'investir dans les différentes OIS où Buzinezzclub était impliquée.

D'après les investisseurs, la structure de responsabilisation fondée sur le paiement des résultats et la composante collaborative (qui permet d'élargir les réseaux, de favoriser l'apprentissage mutuel et d'étendre les sphères d'influence) sont les principaux atouts des OIS. Moins attractives en revanche sont la durée de la période de démarrage et l'expertise nécessaire pour déterminer avec suffisamment d'assurance l'impact potentiel du projet. Les OIS ne semblent donc valables que dans un contexte caractérisé par un potentiel d'extension à grande échelle, des perspectives à long terme et une confiance mutuelle entre les partenaires. Le développement de l'échelle d'activité est particulièrement intéressant pour les grands investisseurs, qui réfléchissent en termes de capacité de dépense. Il est peu probable que les OIS remplacent rapidement le secteur subventionné. Dans un proche avenir, seules les grandes entreprises sociales solides seront en mesure de trouver des financements par le biais d'OIS. L'introduction de procédures d'appel d'offres transparentes pour l'attribution d'OIS aux entreprises sociales ne devrait donc pas les dissuader.

Centres de ressources indépendants

Le quatrième acteur du partenariat OIS, à côté du prestataire de services, du bailleur de fonds et des investisseurs, est le centre de ressources (habituellement un cabinet de consultants ou un institut de recherche). Deloitte et Ernst & Young ont notamment assuré ce rôle pour les OIS dans lesquelles Buzinezzclub était impliquée, en particulier à Utrecht et Rotterdam.

La tâche du consultant se résume essentiellement à trois activités qui, en théorie, pourraient consister en des missions séparées, mais qui dans la pratique ont été confiées à un même consultant pour chaque OIS:

- Concevoir et proposer une formule permettant de mesurer les résultats et donc de servir de base au remboursement des investisseurs (par le bailleur de fonds); cette proposition est soumise à négociation jusqu'à ce qu'elle soit acceptée par tous.



- Suivre la progression des activités réalisées auprès du groupe cible (nombre, temps consacré, taux d'abandon).
- Évaluer les résultats (tels que stipulés dans la formule) et l'impact du service fourni au groupe cible.

Dans le cas présent, le résultat est évalué en calculant le nombre d'indemnités journalières économisées par rapport au nombre d'indemnités journalières prévues (en l'absence d'intervention). Ce calcul requiert des études de référence fiables et suffisantes et la mise en place d'un groupe témoin présentant des caractéristiques similaires à celles du groupe d'intervention. Mesurer l'impact est tout aussi important, car le résultat défini comme la «diminution du nombre de jours passés sous le régime de l'aide sociale» s'entend du point de vue de la municipalité, mais pour la société dans son ensemble, le bénéfice n'est réel que si le groupe cible trouve des emplois décents, durables et signifiants. Par conséquent, le consultant ne se limite pas à la collecte (et au double contrôle) de données quantitatives, mais réalise également des enquêtes post-intervention afin de tirer des conclusions sur l'impact. Le résultat est établi au terme de six mois, mais pour la mesure de l'impact, les membres du groupe cible sont suivis pendant trois ans après l'intervention. Le coût de cette mission de consultance doit être intégré dans la formule de remboursement. Il est probable que dans les futures OIS, les missions confiées à un consultant externe se réduisent, car les partenaires principaux seront eux-mêmes en mesure de concevoir la formule de calcul des résultats (et du remboursement) et d'évaluer les progrès et les résultats. Les aspects plus qualitatifs, notamment l'impact, continueront néanmoins à faire l'objet d'une vérification par un tiers neutre (consultant ou chercheur).

10.4. Tarification forfaitaire via un partenariat avec le système de sécurité sociale

En Belgique, la plupart des soins de santé primaires sont pris en charge sur la base d'une tarification à l'acte. L'Institut national d'assurance maladie-invalidité autorise un mécanisme de paiement alternatif qui a été préconisé et promu dans les années 1980 par certains professionnels de la santé désireux d'améliorer l'accès aux soins de santé pour toutes les catégories de la population, notamment les plus vulnérables. Le forfait est défini sur la base d'un contrat tripartite qui lie un centre de soins primaires, le patient et sa mutuelle de santé. Le patient accepte de s'adresser exclusivement à son centre de soins primaires pour la médecine générale, la physiothérapie et les soins infirmiers. Le centre de soins primaires s'engage à fournir gratuitement les soins dans les domaines précités dont le patient a besoin. Pour s'inscrire dans un centre de soins primaires, un patient doit résider dans la zone couverte par le centre et être assuré par l'une des mutuelles de santé à but non lucratif reconnues. Si le patient souhaite consulter un praticien autre que ceux du centre de soins primaires, soit il ne sera pas remboursé par sa mutuelle de santé, soit il devra se désinscrire au préalable du centre de soins primaires (Muller, 2014, p. 5). Chaque mois, les centres de soins primaires facturent aux assureurs les montants forfaitaires applicables au sein des centres (selon les soins dispensés: médecine générale, soins infirmiers ou physiothérapie) pour le nombre de personnes inscrites (que les patients aient reçu ou non des services).



L'objectif de cette tarification forfaitaire est d'améliorer l'accès aux soins de santé en privilégiant les services de soins primaires qui permettent une approche globale par une équipe pluridisciplinaire. Ce mécanisme de financement a été négocié par les centres de soins de santé primaires dans les années 1980 avec la Sécurité sociale belge (Institut national d'assurance maladie-invalidité) et est géré par un comité consultatif composé de représentants nationaux des assureurs, de la sécurité sociale et des centres de soins primaires.

La **Maison médicale de Ransart**, qui a un statut d'association à but non lucratif, a été créée en 1991 par un groupe de médecins généralistes dans la région de Charleroi (Belgique). Ces médecins voulaient pratiquer la médecine générale dans un cadre collectif et mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire et globale de la santé et des patients. Ce centre de soins s'inscrit dans une dynamique plus large qui a pris forme en Belgique dans les années 1980. Actuellement, 142 centres de soins primaires sont ouverts, principalement à Bruxelles et en Wallonie. Ces centres couvrent un total de 350 000 patients et emploient près de 2 000 personnes. L'une des particularités de ces centres est l'application d'une tarification forfaitaire dans 85 pour cent des cas.

La **Maison médicale de Ransart** compte actuellement 3 500 patients inscrits. Le forfait versé par la sécurité sociale belge couvre les consultations médicales générales et les soins infirmiers (dispensés à domicile ou au centre). Dans la pratique, les services offerts aux patients dans le cadre de l'approche pluridisciplinaire sont beaucoup plus nombreux (visites à domicile, services psychologiques, activités sociales, groupes d'entraide, etc.).

Comme les autres centres de soins primaires, la **Maison médicale de Ransart** fait face à une demande croissante de nouvelles inscriptions. Elle couvre une population mixte: 75 pour cent des patients ont un statut actif sur le marché du travail (c'est-à-dire qu'ils sont identifiés comme prêts à travailler même s'ils sont actuellement sans emploi) et 25 pour cent relèvent d'autres catégories. Les statistiques mondiales des centres médicaux à but non lucratif en Wallonie et à Bruxelles montrent que les centres de soins primaires comme la Maison médicale de Ransart reçoivent une proportion plus élevée de personnes vulnérables, au sens épidémiologique et socio-économique du terme: en moins bonne santé et ayant un niveau de vie inférieur. Les traitements médicamenteux (antibiotiques en particulier) sont utilisés de façon restreinte. Le centre a plutôt pour politique de revoir le patient à court terme (sans que la nouvelle visite n'engendre de coût).

Le principal défi auquel est actuellement confrontée la **Maison médicale de Ransart** - et d'autres centres de soins primaires - est la remise en question du modèle forfaitaire par l'actuel ministre fédéral belge de la Santé. Soucieux de contenir les dépenses médicales dans tous les secteurs de la société, le ministre de la Santé a imposé en décembre 2016 un moratoire sur le lancement de nouveaux centres de soins primaires «au forfait». Le ministre a également commandé un audit à un cabinet de conseil international (KPMG). Publié en janvier 2018, le rapport d'audit (KPMG, 2017) conclut positivement sur le rapport coût-efficacité réel du mode de financement forfaitaire et la valeur ajoutée des centres de soins primaires en termes de santé et de services sociaux pour la population en général et les groupes vulnérables en particulier. Il confirme également la pertinence des besoins déjà identifiés par la Fédération des centres de soins de santé primaires, par exemple la nécessité de renforcer la réglementation interne pour s'assurer que les



centres de soins primaires pratiquant une tarification forfaitaire le font dans une logique non lucrative, c'est-à-dire pour améliorer l'accès aux soins de santé.

10.5. Conclusions

Les cas étudiés permettent d'affirmer que les mécanismes de financement fournis par l'ESS ne profitent pas exclusivement à l'ESS. La plupart des cas étudiés (WIR, 1%Club, Buzinezzclub) visent à soutenir des activités économiques au niveau local ou exercées par des groupes vulnérables sans chercher à favoriser la création ou le développement d'entreprises d'ESS. En outre, à l'exception de Buzinezzclub, les mécanismes de financement de l'ESS ne visent pas explicitement à soutenir l'emploi et le travail décent, mais plutôt le développement des activités économiques.

Ces cas offrent également des exemples de financements fournis par le secteur privé ou le secteur public. Les OIS impliquent des acteurs privés (investisseurs individuels, fondations, banques) qui supportent le risque financier, ce qui permet aux bailleurs publics de se protéger des pertes en cas de non-réalisation des objectifs. La tarification forfaitaire de la Maison médicale de Ransart fonctionne via un mécanisme qui oriente le financement public vers les OESS au titre de leur mission et/ou de leur capacité à fournir des services utiles à la société dans son ensemble. Les deux cas montrent à la fois le potentiel de tels mécanismes de financement et les risques associés à ces dispositifs, notamment vis-à-vis de deux principes fondamentaux des OESS.

- *L'autonomie, tant au niveau de la prise de décision qu'au niveau opérationnel*, est un facteur clé pour le bon fonctionnement des OESS. Les OESS et leur personnel ont pour mission de répondre aux problèmes qui touchent des groupes particuliers ou l'ensemble de la population. La réactivité nécessaire à la réalisation de cette mission est un moteur essentiel, à la fois pour l'ESS dans son ensemble et pour chaque niveau qui la compose, et elle exige un mode participatif de décision et de mise en œuvre des stratégies.
- La *performance* des OESS est importante, parce qu'elle est directement liée à la volonté de répondre aux problèmes par la production économique de biens et/ou de services (ce qui les distingue des autres organisations de la société civile). Toutefois, la mesure de la performance doit prendre en compte les paramètres particuliers de l'ESS (paramètres de performance différents de ceux d'autres entreprises, notamment en raison de la nature des biens/services produits, du profil des utilisateurs, des salariés ou des bénévoles, des processus de décision collective, etc.).

En termes d'autonomie, il ne fait aucun doute que le fonctionnement actuel des centres de soins primaires dépend fortement du type de financement public dont ils peuvent bénéficier. Sans cet accord sur la tarification forfaitaire, les centres de soins primaires devraient trouver d'autres sources de financement (publiques ou privées) et/ou réduire l'offre et la qualité des services et renoncer à certaines conditions de travail des praticiens. Les centres de soins primaires travaillent dans le cadre d'une entente négociée et suivie par un comité multipartite. Leur autonomie dépend largement de leur capacité à convaincre les autres acteurs (assureurs et ministère des Affaires sociales et de la Santé).



En termes d'autonomie et de performance, les OIS offrent aux prestataires de services, aux pouvoirs publics et aux bailleurs de fonds une occasion intéressante de réfléchir aux résultats à atteindre, tant en termes qualitatifs (p. ex. type, durabilité et qualité des emplois obtenus par les bénéficiaires, profil des bénéficiaires) qu'en termes quantitatifs (nombre de bénéficiaires, durée après laquelle le résultat est mesuré, etc.). De telles réflexions peuvent stimuler la responsabilité sociale et (éventuellement) mettre au jour des visions/intérêts divergents sur les questions sociales auxquelles les OIS s'efforcent de contribuer. Si la logique des acteurs privés impliqués dans les OIS reflète parfois leur volonté d'intégrer des principes de «bonne gestion» (performance, efficacité, rentabilité) dans les politiques publiques, l'inverse peut - en théorie - également se produire : les acteurs privés prenant davantage conscience des enjeux sociétaux qui font obstacle à l'emploi des groupes vulnérables. Cependant, des études réalisées au Royaume-Uni ont montré que certains fournisseurs de services d'ESS se plaignent des tâches administratives supplémentaires et des rapports sur les résultats qu'impliquent les OIS et soutiennent que «les ressources et le temps consacrés à ces fonctions supplémentaires de gestion et de mesure de la performance pourraient être mieux utilisés dans les services de première ligne » (Edmiston et Nicholls, 2018, p. 65). Dans le cas du *crowdfunding* tel qu'employé par 1%Club, le caractère relativement marginal des montants collectés (maximum 5 000 €) suscite des interrogations quant à la capacité des entreprises soutenues à travailler de manière significative avec ces ressources. En effet, 1%Club a choisi d'offrir un large éventail de projets alors que la stratégie aurait pu être de réduire le nombre de projets pour permettre une contribution financière plus importante.

La pérennité de ces mécanismes repose sur des choix et des principes établis par les acteurs concernés: le choix des professionnels de santé de pratiquer un autre type de médecine (moins rentable), le choix des investisseurs privés de prendre des risques financiers en rapport avec des problèmes sociétaux, le choix des autorités publiques de développer un système solidaire pour donner accès aux soins de base à certains groupes cibles (comme dans le cas de la Maison médicale de Ransart, Belgique ou dans celui du Sénégal, dont la récente stratégie nationale en matière de protection sociale en santé est basée sur les mutuelles de santé). La pérennité du WIR s'explique également par le fait qu'il est constamment promu comme monnaie complémentaire et qu'il cible les entreprises et non les ménages (contrairement aux autres monnaies complémentaires). Une telle caractéristique présente des avantages supplémentaires tels que la protection des unités économiques en temps de crise, la contribution à la création d'emplois dans les entreprises, etc.

Les études de cas montrent que la viabilité, le développement et la reproduction de ces mécanismes financiers peuvent être compromis par plusieurs facteurs.

- Les *caractéristiques sociologiques et culturelles* des environnements dans lesquels ces mécanismes financiers sont développés: la forte identité et la culture entrepreneuriale de la Suisse alémanique pour le WIR, ou la vision politique des pouvoirs publics face aux problèmes de société (actuellement favorable aux OIS aux Pays-Bas, tandis qu'elle remet en question l'accessibilité et la performance de la tarification forfaitaire des soins de santé en Belgique).
- *L'attitude imprévisible* de certains des acteurs impliqués, par exemple un gouvernement qui ne souhaite plus contribuer à un système de soins de santé à tarification forfaitaire.



- *La législation.* Les législations (européennes, notamment) sur les marchés publics peuvent jouer un rôle important dans la promotion et la régulation des obligations à impact social. Toutefois, on observe que les OIS naissent souvent de manière organique, en s'appuyant non pas seulement sur des paramètres formels de performance, de savoir-faire, de gestion et de ressources disponibles, mais aussi sur la confiance et le dialogue entre acteurs issus de mondes très différents. Les législations sur les marchés publics devraient accorder une grande attention à ces facteurs afin que les prestataires de services ne soient pas uniquement mis en concurrence sur la base de critères formels au risque d'atténuer en partie le potentiel d'impact social des services vis-à-vis des bénéficiaires en raison de la complexité que revêt la fourniture de ce type de services .



11. CONCLUSIONS



Cette étude a pour objectif de fournir des éléments de réflexion sur la manière dont l'ESS et la finance solidaire contribuent à dessiner l'avenir du travail. Le monde du travail subit aujourd'hui des changements qui échappent au contrôle direct des travailleurs et des entrepreneurs, mais qui les touchent cependant directement en bouleversant leurs fonctions et leurs expériences. Ces changements se traduisent entre autres par la délocalisation d'activités, des décisions imprévisibles concernant les modèles d'investissement, le déclin des zones rurales désertées par les populations, les marchés et les compétences, des travailleurs et des activités économiques coincés dans le secteur informel, le manque de moyens et de savoir-faire pour transformer une entreprise émergente en une activité orientée vers la croissance, le manque de fonds pour la création d'entreprises, la course aux prix bas favorisant l'obsolescence des produits de qualité, la dégradation de l'employabilité des groupes vulnérables due aux progrès technologiques, l'isolement et la fragmentation des groupes de travailleurs, ou la dégradation du travail en termes de sens, de santé et de conditions.

Ce rapport fondé sur douze études de cas dans neuf pays ne prétend pas refléter l'ensemble des dynamiques, des secteurs et des acteurs de l'ESS, ni la globalité de ses points faibles et des défis auxquels elle est confrontée. L'étude montre cependant que les choix opérés par l'ESS en termes de gouvernance, de propriété, de mode de production, de modèle financier ou de groupe cible peuvent faire naître des obstacles lors de leur mise en œuvre. Certaines innovations décrites dans ce rapport pourraient être menacées à moyen terme par manque de maîtrise de l'ensemble des facteurs internes et externes. Néanmoins, les cas sélectionnés (initiés entre 1934 et 2014) reflètent la diversité des OESS en termes d'acteurs impliqués, de secteurs d'activité et de formes organisationnelles mais aussi de positionnement et de vision à l'égard de l'économie, des questions de société et des rapports de pouvoir.

Cette diversité nous permet de tirer quelques conclusions et certains enseignements sur la manière dont les acteurs de l'ESS font face aux défis mondiaux actuels, en contribuant à rendre le monde du travail plus inclusif et à replacer la justice sociale, le sens et la durabilité en son cœur. Avant de présenter ces conclusions et enseignements, nous allons d'abord montrer dans une perspective plus large comment l'ESS répond aux grandes tendances mondiales qui bouleversent le monde du travail.

Les réponses de l'ESS aux grandes tendances mondiales affectant le monde du travail

Quatre types de tendances peuvent être distinguées : économiques, environnementales, démographiques et technologiques. Bien que nos études de cas ne fournissent pas de preuves au sens strict du terme, elles montrent que les OESS répondent à ces tendances ou les intègrent de telle sorte qu'elles en deviennent des acteurs.

L'une des principales *tendances économiques* à l'œuvre est la mondialisation de la vie économique. Elle crée de nouvelles chaînes de valeur, de nouveaux flux de produits et de services, de nouvelles fractures dans la répartition de la richesse et de la pauvreté, et une multitude de flux de capitaux financiers et de capital humain au gré de mouvements d'anticipation et de réaction. L'ESS pourrait utiliser le « remaniement » des



investissements en sa faveur, et par exemple produire des services (TIC, finance, logement) à l'intention des centres de production délocalisés (p. ex. les AfriLabs, co-crésés par les investisseurs de 1%Club). Mais l'ESS pourrait aussi servir de bouclier protecteur aux personnes et organisations qui s'adaptent tardivement à la mondialisation : des groupes se retrouvant soudainement sans employeur, sans source de revenus ou sans marché de consommateurs. Des exemples peuvent être trouvés parmi les travailleurs d'un certain âge dans les industries obsolètes ou délocalisées, les agriculteurs victimes de la chute des prix et les personnes laissées pour compte dans les zones rurales alors que les segments productifs migrent vers les centres urbains ou à l'étranger. L'ESS peut être un moyen de répondre à ces effets néfastes de la mondialisation, à l'instar de la Coopérative Taitmatine (Maroc) ou des coopératives de travailleurs en France (SCOP-TI) et en Argentine (Red Gráfica Cooperativa), par exemple.

Une autre tendance pourrait se dessiner : celle d'un système monétaire international à ce point affecté par le capitalisme spéculatif que les monnaies en perdraient leur pouvoir d'achat. Bien que de portée limitée, la monnaie WIR établie de longue date en Suisse pourrait préfigurer un système de circulation alternatif reposant sur la confiance mutuelle et la solidité du réseau.

Les acteurs économiques du futur devront réussir à combiner la flexibilité et l'autonomie des petites unités de production avec les économies d'échelle des grands réseaux. L'exemple de la Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal montre qu'une telle organisation peut à la fois avoir un impact sur ses membres, des groupes de petits exploitants agricoles, et réduire les importations de produits horticoles au niveau national.

Les *tendances environnementales* reflètent l'urgence de s'attaquer aux problématiques du changement climatique et de la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale. L'agriculture biologique à petite échelle et les énergies renouvelables sont des secteurs dans lesquels l'ESS peut jouer un rôle important, ne serait-ce que pour l'implication des citoyens - en tant que producteurs et consommateurs - qu'elle favorise. Le mouvement des coopératives d'énergie gagne progressivement du terrain en Allemagne et dans de nombreux autres pays occidentaux. L'agriculture biologique fait actuellement des percées dans les pays du Sud, notamment dans les zones où les exploitations agricoles couvrent les besoins du marché intérieur, comme le montrent les exemples de la coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan aux Philippines et de la Coopérative Taitmatine au Maroc.

Les *tendances technologiques* sont tout simplement trop nombreuses pour être examinées dans ce document. L'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les voitures autonomes, l'analyse et la manipulation de l'ADN ou l'impression 3D n'en sont que quelques exemples. Moins spectaculaire, quoique tout aussi significative, est la vulgarisation du design et du marketing. De plus en plus, la révolution numérique et les interfaces en ligne mettent le traitement des produits et services à la portée du citoyen ordinaire. Les plateformes en ligne permettent de mettre en relation l'offre et la demande pour tous les produits ou services imaginables. L'ESS peut s'appuyer sur le désir de nombreux philanthropes de choisir les bénéficiaires de leur action et d'entrer en contact avec eux. 1%Club, dont le siège est à Amsterdam mais qui soutient des initiatives sociales dans le monde entier, est un exemple de la puissance de la mise en réseau numérique, qui



génère des capitaux de démarrage, des initiatives de réplication et de nombreux effets indirects. Par ailleurs, un exemple comme celui de **Red Gráfica Cooperativa** en Argentine montre que le maintien de l'emploi par le biais des coopératives de travailleurs doit passer par une amélioration des compétences des travailleurs et l'acquisition de nouvelles technologies pour être compétitif sur le marché à long terme.

Les *tendances démographiques* comprennent les dynamiques divergentes des pyramides des âges dans les différentes parties du monde et les mouvements migratoires des réfugiés et des travailleurs saisonniers. Faire face aux conséquences sociales de ces tendances est un défi colossal. Des cohortes de plus en plus nombreuses de personnes âgées auront besoin de soins dans les années à venir, tandis que les réfugiés et leurs descendants pourraient avoir de grandes difficultés - des décennies durant, à en juger par l'histoire récente - à trouver les bases d'une vie digne : travail, logement et accueil. Là encore, l'ESS a un rôle à jouer. L'exemple de Buzinezzclub aux Pays-Bas montre qu'il est possible d'amener de larges groupes de jeunes à trouver un emploi lorsque différentes parties prenantes (investisseurs, État et entreprises sociales) unissent leurs forces par le biais du mécanisme d'obligation à impact social. La République de Corée offre des exemples d'entreprises sociales qui cherchent à intégrer des réfugiés nord-coréens et de coopératives combinant logement et insertion professionnelle en faveur de groupes cibles spécifiques.

La contribution de l'ESS à l'avenir du travail

(Ré)ancrer les activités économiques dans les systèmes sociaux locaux

L'ESS est clairement la forme d'organisation privilégiée par les acteurs économiques qui cherchent à préserver et à développer les modes de production auxquels les citoyens sont attachés : agriculture familiale, services de proximité, modes de production traditionnels et/ou respectueux de l'environnement. Les cas étudiés montrent que ce choix n'est pas motivé par des raisons conservatrices, mais plutôt par la volonté de stabiliser et d'augmenter les revenus générés par ces activités tout en contribuant à traiter des problématiques telles que l'exode rural, l'émancipation des femmes, la protection de l'environnement, etc. Dans les entreprises rachetées transformées en coopératives, le défi consiste à partir à la fois des infrastructures existantes et des profils des travailleurs. Si cela peut limiter les perspectives dans un premier temps, nous observons que ces coopératives de travailleurs développent progressivement des stratégies pour adapter leurs activités (en termes d'intrants, de transition vers le bio et de circuits de commercialisation) selon une logique en phase avec l'économie réelle et les intérêts des principaux acteurs (c'est-à-dire les travailleurs propriétaires). En outre, la dimension collective de l'ESS permet aux travailleurs et aux entrepreneurs - en particulier les plus vulnérables dans les zones rurales - de développer et de diversifier leurs activités en les associant à des activités complémentaires génératrices de revenus, par exemple pendant la basse saison. Ce faisant, l'ESS permet aux acteurs économiques de maintenir et de développer les activités économiques locales dans leur propre contexte social, ce qui les rend moins vulnérables et plus aptes à contribuer au développement régional. Cela contribue également à répondre au besoin de (ré)ancrer les activités économiques dans les systèmes sociaux locaux, par exemple par le biais d'une monnaie complémentaire qui favorise les échanges économiques locaux et la durabilité des chaînes de production.



Organiser les acteurs économiques et faciliter la transition vers un statut social plus formel

Plusieurs cas illustrent la valeur ajoutée de l'ESS pour ce qui est de soutenir et d'organiser les travailleurs et les entrepreneurs tout en préservant leur autonomie entrepreneuriale. L'ESS offre aux travailleurs vulnérables et aux petites entreprises la possibilité de trouver ou de créer eux-mêmes des structures institutionnelles stables. Les plateformes coopératives, en particulier, rendent l'entrepreneuriat plus attrayant, soutiennent le développement économique (par la mise en réseau ou les services conjoints de marketing et de commercialisation), assurent un statut social et garantissent l'accès à la protection sociale. L'ESS a toujours joué ce rôle. Cependant, cette fonction offre une réponse constructive aux évolutions du marché du travail (p. ex. la sous-traitance à des prestataires externes de fonctions autrefois occupées par des salariés) tout en répondant aux besoins de certains travailleurs ou entrepreneurs désireux de tisser des liens (services de mutualisation) et cherchant un accompagnement dans la gestion de leur entreprise. Dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (Sénégal, Maroc) en particulier, mais aussi dans les pays à revenu élevé (République de Corée), cette fonction contribue clairement à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, en offrant la possibilité de sécuriser des activités économiques et un statut social (grâce à des formes collectives d'entrepreneuriat) et l'accès aux régimes de protection sociale. L'étude montre en particulier que l'ESS joue un rôle important pour faciliter l'accès à la protection sociale. Les OESS aident en effet les acteurs économiques à pallier l'absence ou l'insuffisance des régimes de protection sociale existants pour certaines catégories de travailleurs ou d'entrepreneurs (comme aux Philippines ou en France). En outre, les changements induits par les réformes des politiques de protection sociale (comme au Sénégal) ont donné à la majorité des travailleurs de l'économie informelle la possibilité de bénéficier pour la première fois de la couverture des mutuelles de santé.

Assurer une gouvernance participative et renouveler le dialogue social

Des modèles alternatifs de prise de décision remettent aujourd'hui en question les modèles classiques de gouvernance et de dialogue social. Dans ce sillage, l'ESS a fait de la gouvernance participative l'une de ses principales caractéristiques. La gouvernance participative peut prendre différentes formes et s'appliquer à divers degrés. Les études de cas reflètent cette diversité et ses conséquences (information des différents acteurs, méthodes d'autorégulation et de consultation, temps consacré à la gouvernance participative, rapports de pouvoir, etc.). Dans plusieurs cas, les travailleurs ont opté pour l'autogestion pour marquer leur capacité à détenir et à gérer des structures économiques. Ils voulaient également prendre leurs distances par rapport aux schémas hiérarchiques perçus comme contre-productifs (générateurs de stress et de démotivation) et comme une entrave à la fourniture de services de qualité (manque d'autonomie, dysfonctionnement des circuits d'information). L'autogestion peut toutefois ne pas convenir à toutes les entreprises ou ne pas répondre à toutes les aspirations des travailleurs. Les raisons qui motivent le choix de cette méthode de gestion sont diverses. Ce choix peut traduire la volonté de transmettre un message politique sur la capacité des travailleurs à gérer des entreprises, ou d'accroître l'efficacité et la qualité des services fournis en renforçant la cohésion et le travail en équipe, ou encore de générer une plus grande équité entre les travailleurs (notamment en termes de salaires et de conditions de travail). La gouvernance participative n'est pas toujours suffisante pour traiter toutes les questions relatives à la subordination des travailleurs : l'étude montre également que la gouvernance



participative et l'autogestion n'excluent pas par nature le dialogue social, mais obligent plutôt les acteurs à rechercher des formes innovantes de dialogue social.

Combiner performance économique durable et objectifs sociaux

Plusieurs OESS étudiées ici affichent un développement et une performance économique qui leur permettent d'être financièrement autonomes et qui présentent des garanties de pérennité. Cette réussite s'obtient souvent en identifiant le bon type de service ou de bien à fournir aux membres, à la communauté et/ou à la clientèle, et en faisant les bons choix au regard des principes de l'ESS et des capacités des acteurs concernés. D'autres entreprises d'ESS ont plus de difficultés à atteindre des niveaux de performance à la hauteur de leurs ambitions, notamment en termes d'emploi. Ces difficultés s'expliquent souvent par l'histoire de ces entreprises (comme dans le cas des entreprises rachetées) et par la nature des compétences des travailleurs. Pour ces entreprises, le processus de transition est fragile et peut nécessiter un soutien externe, notamment en matière de marketing.

Trouver un sens au travail

Par les services qu'elle offre et ses choix organisationnels, l'ESS répond aux besoins et aux aspirations de travailleurs et de la société en termes de sens à donner au travail. L'étude révèle un très bon niveau de satisfaction lié aux conditions de travail et au sentiment de travailler à des fins utiles, en particulier par rapport aux fonctions similaires occupées auparavant dans des structures privées ou publiques classiques. Trouver du sens peut se traduire de différentes façons : contribuer à une société plus solidaire en facilitant l'accès aux services de santé pour tous (notamment les plus vulnérables, comme les personnes âgées), pratiquer l'autodétermination et la concertation, trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, soutenir les groupes vulnérables dans le respect de leur autonomie, de leurs aspirations et de leurs rêves, contribuer à la viabilité environnementale. Ce sentiment ne se produit pas par magie. Il est le fruit d'efforts pour concevoir des modèles financiers crédibles et durables, en trouvant le juste équilibre entre l'engagement sociétal et les conditions de travail, mais aussi par la mise en œuvre d'outils pratiques permettant à l'ESS d'être efficace et efficiente tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.

Préfigurer la société de réseau

Les OESS n'opèrent pas de façon isolée. Elles ont des relations commerciales avec des entreprises privées à but lucratif (classiques) et elles agissent en vertu des cadres de politique publique applicables. Le nombre croissant de partenariats associant différents types d'organisations favorise le décroisement et l'interaction (et éventuellement la convergence) entre des acteurs ayant des logiques d'action et des cultures organisationnelles différentes. Dans les pays à revenu élevé en particulier, l'ESS montre que des services d'appui sur mesure et un environnement favorable (créé grâce à des partenariats entre acteurs publics et privés) peuvent faire la différence, par exemple en permettant aux groupes vulnérables de faire leurs propres choix professionnels et de commencer une carrière, ou en facilitant le financement participatif d'initiatives dans les pays du Sud via des plateformes en ligne afin de rendre plus durable la philanthropie individuelle. Ce faisant, l'ESS perpétue également une longue tradition de laboratoire d'idées et de pratiques qui se propagent souvent au secteur public et au secteur privé à but lucratif.



Un instrument politique et un partenaire politique

L'étude montre également comment un cadre politique reconnaissant la valeur ajoutée de l'ESS en termes d'emploi et de protection sociale peut créer des conditions favorables lui permettant de contribuer à résoudre les problèmes de société. Dans presque tous les pays couverts par l'étude, les stratégies d'ESS (ou les politiques connexes relatives à des formes organisationnelles spécifiques) sont étroitement liées aux perspectives d'emploi, notamment pour les groupes vulnérables : chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, travailleurs peu qualifiés, femmes, etc. En outre, certaines formes spécifiques d'entreprises (coopératives de travailleurs et entreprises sociales en particulier) sont encouragées par les politiques publiques à concevoir des initiatives commerciales selon des modalités impliquant les travailleurs et les autres parties prenantes (communautés, bénéficiaires) dans les processus décisionnels. Dans des pays comme la Belgique et les Pays-Bas, les politiques publiques promeuvent et soutiennent l'ESS en tant que moyen de renforcer l'entrepreneuriat durable et rentable sur le plan économique, humain et environnemental. En France, au Sénégal ou en Argentine, les politiques publiques promeuvent et soutiennent l'ESS pour renforcer le développement économique local (renforcement des réseaux locaux d'OESS, accès aux marchés publics, etc.). Au Sénégal, en Belgique et en République de Corée, des politiques publiques encouragent et soutiennent explicitement l'ESS dans le but d'offrir des services sociaux aux personnes âgées, de créer des emplois pour les groupes vulnérables et de donner accès à la protection sociale en matière de santé.

Les entreprises d'ESS peuvent être soutenues par des fonds publics pour différents motifs : prestation de services publics généraux, appui au développement de l'ESS ou difficultés temporaires rencontrées par les OESS, etc. Les politiques publiques sont particulièrement efficaces lorsqu'elles sont conçues pour permettre à l'ESS de jouer un rôle efficace et utile d'intérêt général tout en étant reconnue et soutenue dans sa spécificité et sa logique propre. Cependant, lorsque l'ESS est réduite à une fonction de prestataire de services, elle court le risque d'attirer une catégorie d'« opportunistes » (acteurs qui n'opèrent pas selon les principes de l'ESS mais cherchent à capter les marchés publics) et de voir les acteurs d'ESS perdre leur caractère spécifique dans la recherche d'équilibre entre leur survie économique et leurs objectifs sociaux. Les partenariats avec le secteur privé classique peuvent résulter à la fois de motivations commerciales et philanthropiques. Les politiques publiques, les accords et les partenariats, que ce soit avec le secteur privé ou le secteur public, peuvent connaître une évolution qui finit par compromettre l'ESS ou les objectifs économiques et sociaux qu'elle poursuit. Il est donc important de permettre aux différents acteurs de débattre à tout moment des objectifs communs poursuivis et des besoins sociétaux visés par leur action. Ces échanges doivent tenir compte de la vision, des motivations et des attentes politiques à long terme de chacune des parties prenantes.

Obligations réciproques dans le cadre de nouveaux modèles de financement

Financement participatif, monnaie complémentaire, obligations à impact social, modèles financiers originaux (comme la tarification forfaitaire en santé), subventions : l'ESS est une source majeure d'innovation en matière de financement des politiques sociales. Outre l'apport de fonds principaux ou complémentaires aux entreprises d'ESS ou aux entrepreneurs individuels, ces modèles financiers innovants ont pour point commun de réunir des acteurs de différents horizons (p. ex. ESS, systèmes de sécurité sociale, ministères,



secteur bancaire et investisseurs privés individuels ou institutionnels). Là encore, de la conception à l'évaluation des mécanismes mis en œuvre, ces dispositifs multi-acteurs permettent d'engager un dialogue autour d'enjeux sociétaux clés : analyse des causes des problèmes sociétaux et réponse à apporter, évaluation des progrès, niveaux et partage des responsabilités et risques (individuels et/ou collectifs), notion de bénéfices et de retour sur investissement, performance, rentabilité, propriété et gouvernance. En période de crise et d'incertitude, ce type de dialogue multilatéral pourrait s'avérer utile pour trouver de nouveaux horizons dans un paysage professionnel en mutation rapide et pour faire face aux réactions brutales que ces changements peuvent engendrer.

L'ESS pourrait à la fois anticiper positivement l'évolution du monde du travail et y apporter une réponse plus protectrice. Mais quels que soient les moteurs initiaux, cette étude montre que l'ESS peut inciter les acteurs économiques et sociaux à élargir l'éventail des approches de la création de richesse et de l'innovation afin de répondre aux tendances qui s'avèrent préjudiciables aux droits des entrepreneurs et des travailleurs et au développement durable des sociétés. Il est certes possible de faire valoir qu'une étude basée sur douze cas invite à rester humble en matière de représentativité statistique. Ces douze cas reflètent cependant la diversité des contextes, des secteurs et des stratégies dans lesquels les OESS évoluent aujourd'hui. Dans des environnements à la fois favorables et exigeants, les OESS s'avèrent jouer un rôle important dans le monde du travail en mutation rapide, soit directement par le biais de leurs parties prenantes, soit indirectement par leur impact sur les sociétés dans lesquelles s'inscriront les travailleurs à l'avenir.

Recommandations

Ce rapport couvre une grande diversité de situations et de contextes qui rendent difficile la formulation de recommandations d'application générale. Cependant, nous formulons ici quelques recommandations qui semblent cruciales pour les stratégies visant à renforcer la capacité de contribution de l'ESS à l'avenir du travail.

À l'intention du secteur de l'ESS

- Au niveau national comme au niveau international, l'ESS a pour mission de **sensibiliser à la fois ses parties prenantes et le monde extérieur** au rôle qu'elle joue dans la construction de l'avenir du travail. Cette mission pédagogique est importante à la fois vis-à-vis de la société et du monde politique afin de rendre visible les réponses que peuvent apporter l'ESS et ses innovations aux défis du monde du travail. Sur le plan interne, il est également important que l'ESS mène un **travail de réflexion** pour déterminer comment renforcer certaines dimensions de l'emploi décent en son sein (protection sociale, conditions de travail par exemple).
- Les défis associés à la **transition du statut informel au statut formel** et à la lutte contre la précarité des travailleurs diffèrent selon les contextes. Avec l'introduction de nouveaux types de structures (comme les plateformes coo-pératives) et l'organisation des travailleurs de l'économie informelle, l'ESS pose déjà certains jalons essentiels vers une plus grande sécurité de l'emploi et des revenus et une meilleure couverture sociale. Cependant, il est



important que ces efforts ne se réduisent pas à un « nivellement par le bas » consistant à minimiser les avantages économiques et sociaux de certains travailleurs/entrepreneurs exerçant dans des secteurs qui, par exemple, grâce à l'externalisation et la flexibilité de l'emploi, continuent à générer des profits importants. L'innovation autour des nouveaux statuts des travailleurs/entrepreneurs ne doit donc pas contribuer à déconstruire les systèmes de sécurité sociale existants, mais plutôt à les réactualiser et à reconsidérer leurs modes et sources de financement à l'échelle nationale.

- L'ESS a toujours eu des difficultés à dégager et à mobiliser les **ressources financières** nécessaires à sa réussite, tant sur le plan économique que social. La rentabilité économique des activités, la qualité et l'attractivité des biens et services produits doit être une préoccupation permanente. Comme toutes les entreprises, les OESS doivent diversifier leurs activités et leurs sources de financement (publics comme privés) sans toutefois mettre en péril leur autonomie et leurs objectifs, notamment en matière d'emploi.
- De plus en plus d'initiatives d'ESS abordent les **préoccupations environnementales et le développement durable**. Cependant, les questions environnementales ne semblent pas encore suffisamment prises en compte par l'ensemble du secteur de l'ESS. Quelle que soit la branche d'activité, l'ESS doit intégrer concrètement les questions environnementales dans la mise en œuvre de ses programmes (utilisation directe et indirecte de l'eau, sources d'énergie, mobilité, nature et origine des matières premières, etc.). Les échanges de connaissances et d'expériences entre les acteurs de l'ESS dans ce domaine pourraient également contribuer à jeter des ponts entre les différents profils et générations d'acteurs.

À l'intention des gouvernements

- **Politiques et mesures de soutien à l'ESS sous toutes ses formes.** La plupart des pays ont une législation relative à certaines formes juridiques d'OESS (coopératives, entreprises sociales, mutuelles). Ces lois sont importantes pour soutenir les processus de formalisation de certaines activités économiques et pour sécuriser le statut des travailleurs, entrepreneurs, membres et utilisateurs de l'ESS. Lorsque ces cadres juridiques font défaut ou deviennent obsolètes, les gouvernements doivent systématiquement impliquer les acteurs de l'ESS concernés dans le processus d'élaboration de la législation pour s'assurer qu'elle répond aux attentes des différentes parties prenantes (notamment les travailleurs et les utilisateurs) sans bloquer l'autonomie et l'évolution des différentes formes d'ESS.
- Pour contribuer à promouvoir le développement de l'ESS, il est important que les gouvernements adoptent et financent à long terme des mesures de soutien à l'économie sociale, en reconnaissant ses spécificités et sa valeur ajoutée particulière, non seulement en termes de contribution à la création d'emplois et à la qualité des emplois, mais aussi en termes d'innovation sociale et de réponse aux défis sociaux (soins, protection sociale, insertion des groupes vulnérables sur le marché du travail, énergie renouvelable,



agro-écologie, etc.). Ces mesures peuvent être de nature fiscale (exonération de taxes, taux réduits de TVA), ou se rapporter aux marchés publics (en utilisant des clauses sociales favorisant certains prestataires de services en raison de leurs objectifs sociaux), ou encore viser à développer l'ESS (notamment en prévoyant des périodes de transition pour remplir toutes les conditions nécessaires à l'obtention d'un statut juridique donné).

- Les politiques en faveur de l'ESS ne peuvent jouer pleinement leur rôle que si elles sont **menées en cohérence les unes avec les autres**. Ce souci de cohérence nécessite un travail d'information proactif auprès de tous les ministères et organismes publics concernés (ministères de l'emploi et du travail, ministère de l'économie et des finances, ministère du commerce extérieur, ministères de l'agriculture et des entreprises, ministère de la protection sociale, etc.) ainsi que des mécanismes de coordination et de mise en œuvre visant à contrôler la cohérence.
- Lorsque **l'ESS met en œuvre des politiques publiques** (insertion des groupes vulnérables sur le marché du travail, soins, protection sociale), les gouvernements doivent veiller à ce que cette fonction ne porte pas atteinte à la stabilité des OESS (en termes d'emploi), ne les détourne pas des missions économiques, sociales et politiques qu'elles se sont données, et ne remette pas en cause leur autonomie décisionnelle. L'ESS a un rôle à jouer dans la construction et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales, mais elle ne doit pas se réduire à cette fonction de délégation.
- Les **nouveaux mécanismes de financement** (monnaie complémentaire, financement participatif, OIS, tarification forfaitaire) offrant un potentiel pour l'ESS et ses utilisateurs doivent être soutenus par l'État. Toutefois, ces mécanismes doivent également faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation critiques pour déterminer dans quelle mesure ils contribuent et renforcent les missions et la logique de l'ESS, sans les détourner (notamment en termes d'évaluation des résultats, de groupes cibles sélectionnés et de niveau de performance dans le cas des OIS).
- Les États pourraient orienter davantage leurs efforts de **coopération au développement** vers les initiatives d'ESS dans les pays à faible revenu, qui sont aux prises avec les conséquences de la mondialisation (concurrence étrangère accrue, migration vers les centres urbains, désertification, etc.).

À l'intention de l'OIT

- L'OIT devrait contribuer à **fournir des informations plus systématiques et plus critiques sur l'ESS** qui pourraient être utiles aux décideurs et aux praticiens. Cet effort inclut notamment la mise à disposition de données et de statistiques solides sur l'ESS (par exemple sur les questions liées au travail).
- L'OIT pourrait également contribuer à la visibilité et à la crédibilité de l'ESS en mettant en lumière son rôle vis-à-vis de l'avenir du travail par la réalisation **d'études portant spécifiquement sur les conditions de travail au sein du**



secteur de l'ESS. Ces études sont particulièrement importantes pour s'assurer que les défis auxquels l'ESS est confrontée – en raison de sa combinaison d'objectifs sociaux et économiques – n'ont pas un effet préjudiciable sur la qualité des emplois offerts.

- En tant qu'organisation internationale tripartite ayant développé une solide expertise dans l'ESS, l'OIT est bien placée pour encourager l'ESS, les syndicats et les gouvernements à **réfléchir aux formes de dialogue social et aux modes de représentation des travailleurs adaptés à l'ESS** (dans sa diversité), qui reconnaissent à la fois la spécificité de ses processus décisionnels participatifs et les liens de subordination qui peuvent être ceux des travailleurs de l'ESS.
- L'OIT pourrait également **promouvoir les dimensions de sens et de qualité du travail** expérimentées par les acteurs de l'ESS en tant que modèle pour l'avenir du travail dans d'autres secteurs d'emploi (secteurs public et privé).



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Balliester, T.; Elsheikhi, A. 2018. *The Future of Work: A Literature Review*, Working Paper 29, Département de la recherche de l'OIT, Genève, OIT
- Bateman, M. 2015. «Rebuilding solidarity-driven economies after neoliberalism: the role of cooperatives and local development states in Latin America», in Utting, P., (ed.), *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zedbooks
- Bidaud, F. 2013. *Transitions vers la double performance: quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques*, Centre d'études et de perspectives. Analyse n°63, Centre d'études et de perspectives, Paris, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- Bidet, E.; Eum, H. 2015. *Social Enterprise in South Korea: General Presentation of the Phenomenon*, ICSEM Working Papers No. 6
- Bidet, E.; Jeong B.G. 2016. «Social enterprise and work integration of North Korean migrants in South Korea», *Contemporary Politics*, 22:4, 395-411
- Bijman J., et al. 2012. *Support for Farmers' Cooperatives*, rapport final, Université de Wageningen
- Bonner, Ch.; Spooner, D. 2011. «Organizing in the Informal Economy: A Challenge for Trade Unions», *International Politics and Society*, Vol. IPG 2/11
- Borzaga, C. (ed.). 2015. *Economia cooperativa: Rilevanza, evoluzione e nuove frontiere della cooperazione italiana*, Trente, Terzo Rapporto Euricse
- Borzaga, C.; Poledrini, S.; Galera, G. 2017. *Social Enterprise in Italy: Typology, Diffusion and Characteristics*, Euricse Working Papers, 96/17, Trente, Euricse
- Borzaga, C.; Salvatori, G.; Bodini, R. 2017. *Social and Solidarity Economy and the Future of Work*, Euricse Working Paper pour le BIT / Bureau international du Travail, Genève, OIT
- Boulanger, V. 2017. *Transition énergétique: comment fait l'Allemagne*, Heinrich-Böll- Stiftung France
- Brolis, O.; Angel, V. 2015. «Workers' motivations and managerial practices in not-for-profit social enterprises», *EMES Conferences Selected Papers series (ECSP)*, collection «5th EMES conference held in Helsinki»
- Casini, A.; Bensliman, R.; Callorda Fossati, E.; Mahieu, C.; Degavre, F. 2018. «Is Social Innovation Fostering Satisfaction and Well-Being at Work? Insights from Employment in Social Enterprises Providing Long-Term Eldercare Services», *Voluntas*, vol. 29, n°6, p. 1244-1260



- Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC). 2016. *Recent evolutions of the Social Economy in the European Union*, Bruxelles, CIRIEC/ Comité économique et social européen
- Chaves-Avila, R.; Monzon Campos, J-L. 2012. *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Comité économique et social européen, Bruxelles
- Codagnone, C.; Martens, B. 2016. «Scoping the Sharing Economy: Origins, Definitions, Impact and Regulatory Issues», *Institute for Prospective Technological Studies Digital Economy Working Paper 2016/01*. JRC100369, Bruxelles, Commission européenne
- Commission européenne (CE). 2016. *A Map of Social Enterprises and their Eco-systems in Europe*, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Bruxelles
- Confédération Européenne des Coopératives de Production et de Travail Associé (CECOP). 2018. *CECOP's position on European Commission's public consultation on a possible EU action addressing the challenges of access to social protection for people in all forms of employment in the framework of the European Pillar of Social Rights*, Bruxelles
- Coraggio, L. 2015. «Institutionalising the social and solidarity economy in Latin America», in Utting, P., (ed.), *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zedbooks
- Darko, E. et al. 2016. *Survey of social enterprise activity in South Asia and Ghana*, Research Reports and Studies, octobre 2016, Londres, British Council/ODI
- De Buysere, K.; Gajda, O.; Kleverlaan, R.; Mar, D. 2012. *A Framework for European Crowdfunding*, Working Paper, European Crowdfunding Network
- Defourny, J.; Nyssens, M. 2014. «Social Coops: When Social Enterprises Meet the Cooperative Tradition», *Journal of Entrepreneurial and Organisational Diversity*, Vol.2, no. 2, p. 11 -33
- Defourny, J.; Nyssens, M. (2017.), «Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models», *Voluntas*, Vol. 24, No. 3, p. 1-29
- Defourny J.; Develtere P. 2008. «The Social Economy: the Worldwide Making of a Third Sector», in Defourny J.; Develtere P.; Fonteneau B.; Nyssens M. (eds). *The Worldwide Making of the Social Economy: Innovations & Changes*, Louvain, ACCO
- Degavre, F., Gambaro, L.; Simonazzi, A. 2013. «Pragmatique ou radicale ? La défamilialisation par les politiques d'aide à domicile en Europe» in Marquet, J.; Marquis, N.; Vuilleminot A-M. (eds.). *Corps soignant, corps soigné*, Louvain-la-Neuve, Academia Harmattan, pp. 267-288. (dir.). *Corps soignants, corps soignés*, Louvain-la-Neuve, Academia Harmattan, p. 267-288
- Develtere, P.; Pollet, I.; Wanyama, F. 2008. *Cooperating out of poverty: The Renaissance of the African cooperative movement*, OIT, Genève
- Drahokoupil, J.; Piasna, A. 2019. *Work in the platform economy: Deliveroo riders in Belgium and the SMart arrangement*, Working Paper 2019.01, Bruxelles, European Trade Union Institute



- During R.; van der Jagt P. et N. de Sena, N. 2014. *Social Enterprise, Social Innovation and Social Entrepreneurship in the Netherlands: A National Report*, projet EFESIIS du Septième programme-cadre de l'Union européenne, Wageningen, Union européenne
- Edmiston, D.; Nicholls, A. 2018. «Social Impact Bonds: The Role of Private Capital in Outcome-Based Commissioning», *Journal of Social Policy*, vol. 47:1, p. 57-76
- Esim, S.; Katajamaki, W. 2016. *Social Innovation and the Social and Solidarity Economy*. Disponible en ligne: <https://www.thenews.coop/#!/social-the-social-economy/> [juillet 2017]
- Eum, H. 2017. *Cooperatives and Employment: a Global Report*, CICOPA & Groupe Desjardins
- Fonteneau, B.; Vaes, S.; Van Ongevalle J., 2015. «Towards redistributive social protection: insights from Senegal and Morocco», *Befind Working Paper*, n°21, Louvain, HIVA-KU-Leuven
- Fonteneau B. 2015. «Extending social protection in health through Social and Solidarity Economy: possibilities and challenges in West Africa», in Utting, P. (dir.). *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zedbooks
- Gustafsson-Wright E.; Gardiner, S.; Putcha, V. 2015. *The Potential and Limitations of Impact Bonds: Lessons from the First Five Years of Experience Worldwide*, Washington, Brookings Institute
- Hossain, M.; Oparaocha, O. G. 2017. «Crowdfunding: Motives, Definitions, Typology and Ethical Challenge», *Entrepreneurship Research Journal*, 7 (2)
- Howards M. 2007. «Worker co-operatives and the phenomenon of empresas recuperadas in Argentina: an analysis of their potential for replication», *Co-operative College Paper 11*, Londres/Genève, Cooperative College/OIT
- Huybrechts, B.,; Mertens, S. 2014. «The relevance of the cooperative model in the field of renewable energy», *Annals of Public & Cooperative Economics*, 85(2), p. 193-212
- KMPG. 2017. *Audit relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la structure de coûts des maisons médicales*, Cellule stratégique – INAMI, Bruxelles, INAMI
- Le Grand J. & Bartlett W. 1993. *Quasi-markets and social policy*, MacMillan Press, Basingstoke.
- Lehner, O.M.; Nicholls, A. 2014. «Social finance and crowdfunding for social enterprises: a public-private case study providing legitimacy and leverage», *Venture Capital*, 16:3, p. 271-286
- Lévesque, B.; Fontan, J-M.; Klein, J-L. 2014. *L'innovation sociale: les marches d'une construction pratique et théorique*, Québec, Presse de l'Université du Québec
- Lietaer, B. A. 2001. *The Future of Money: Creating New Wealth, Work and a Wiser World*, Londres, Random House Business
- Logue, J.; Yates J.S. 2006. «Cooperatives, Worker-Owned Enterprises, Productivity and the International Labour Organization», *Economy and Industrial Democracy*, Vol. 27, issue 4, p. 686-690



- Magne, N. 2016. *Quelle égalité dans les SCOP ? Analyse quantitative et qualitative de la distribution des salaires et de la flexibilité de l'emploi*, Thèse de doctorat présentée pour l'obtention du titre de docteur en Sciences Économiques de l'Université de Lyon 2
- McMurtry, J. J., 2004. «Social economy as political practice», *International Journal of Social Economics*, Vol. 31 Issue: 9, p.868-878
- Monaco, M.; Pastorelli, L. 2014. «Trade unions and worker cooperatives in Europe: A win-win relationship. Maximizing social and economic potential in worker cooperatives», ETUC Working Paper, Bruxelles, ETUC
- Muller, I. 2014. «Les maisons médicales: transformation ? Innovation ? Institutionnalisation ?», Analyse de l'IHOES, n°134, Bruxelles, IHOES
- Nyssens, M.; Defourny, J. 2016. *Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models*, ICSEM Working Papers 33
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2013. *Job Creation through the Social Economy and Social Entrepreneurship*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques/Commission européenne/LEED
- Organisation Internationale des coopératives industrielles et de services (CICOPA). 2016. «Trade Networks in Argentina: born from solidarity and united in their fight against common challenges», *Briefing note*, novembre 2016, Bruxelles
- Organisation Internationale des coopératives industrielles et de services (CICOPA)/ COOP. 2018. *Global Study on Youth Cooperative Entrepreneurship with a Focus on Worker, Social and Independent Producers'/Worker Cooperatives*, CICOPA/COOP, Bruxelles
- Organisation Internationale des coopératives industrielles et de services (CICOPA)/COOP. 2018b. *The Future of Work: where do industrial and service cooperatives stand?*, Strategic Paper, Bruxelles
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2008. *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-deuxième session, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2013. *Providing Clean Energy and Energy Access through Cooperatives*, Unité Coopératives, Programme Emplois verts, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2015a. *Rapport du Directeur général - L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Conférence internationale du Travail, 104e Session, 2015, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2015b. *2015 World Employment and Social Outlook*, OIT, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2015c. *Cooperative Responses to Refugee Crises*, Briefing Note, OIT COOP, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2016a. «A challenging future for the employment relationship: Time for affirmation or alternatives», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 3, Genève



- Organisation internationale du Travail (OIT). 2016b. «Social contract and the future of work: Inequality, income security, labour relations and social dialogue», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 4, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2016c. «Technological changes and work in the future: Making technology work for all», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 1, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2016d. «The future of labour supply: Demographics, migration, unpaid work», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 2, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2017. «Cooperation in a changing world of work: Towards a cooperative future», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 6, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2017. *Public Policies for Social and Solidarity Economy: Assessing Progress in Seven Countries*, OIT/Bureau international du Travail, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2017b. *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail*, Genève
- Organisation internationale du Travail (OIT). Conférence régionale «L'économie sociale - la réponse africaine à la crise mondiale», Johannesburg, 19-21 octobre 2009 – Plan d'action, Johannesburg
- Organisation internationale du Travail/Centre international de formation (OIT/CIF). 2011. *Guide 2011: Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent*, Turin, OIT Centre international de formation/CIRIEC
- Patry, P. et al. 2013. «Trade union support for labour cooperatives: An experiment in cooperation between Brazil and Canada», *International Journal of Labour Research*, 5:2, p. 207-226
- Pestoff, V.; Hulgård, L. 2016. «Participatory Governance in Social Enterprise», *Voluntas*, Vol. 27 (4), p. 1742-1759
- Pethel, T. 2015. *Les coopératives agricoles dans la transition agroécologique*, Entraide & Fraternité, Bruxelles, Entraide & Fraternité
- Quiñones, B. 2015. *Public policies for the Social and Solidarity Economy: Towards a favourable environment. The case of the Philippines*, Genève, OIT/CIF
- Quiñones, B. 2015b. *Social and Solidarity Economy in Asia: A South-South and Triangular Cooperation Perspective*, Genève: OIT
- Roelants, B., Huynsik, E.; Terrassi, E. 2015. *Cooperatives and Employment: a Global Report*, CICOPA & Groupe Desjardins
- Ruggeri, A. 2014. *Informe del IV relevamiento de empresas recuperadas in la Argentina*, Buenos Aires
- Scholz, T. 2016. *Platform Cooperativism: Challenging the Corporate Sharing Economy*, Rosa Luxemburg Stiftung, New York Office



- Schwettman, J. 2015. *Cooperatives and the Future of Work*, Working Paper, non publié, OIT
- Selloni, D. 2017. *CoDesign for Public-Interest Services*, Research for Development, Springer International Publishing
- Service de recherche du Parlement européen. 2018. *The Impact of New Technologies on the Labour market and the social economy*, IP/G/STOA/FWC/2013-001/LOT 8/C1, Bruxelles, Unité de prospective scientifique, Parlement européen, Bruxelles
- Social Economy Europe. 2013. «Position Paper – Crowdfunding», décembre 2013, Bruxelles
- Song, I. B. 2013. «A New Paradigm of the Small Business Start up: Focusing on the Enactment of the Framework Act on Cooperatives (FAC) in South Korea», *Journal of Convergence Information Technology*, Vol. 8, n°14, p. 590–597
- Thomas, F. 2015. *L'économie sociale et solidaire: un levier de changement ?*, AlternativeSud, vol. XXII, n°2, Louvain-La-Neuve CETRI-Syllepse
- Utting, P. (ed.). 2015. *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, ZedBooks
- Vallet, G. 2016. «A local money to stabilize capitalism: the underestimated case of theWIR», *Economy and Society*, Vol 45, 3-4, p. 479-504
- Vaughan, R.; Hawksorth, J. 2014. *The Sharing Economy: How Will it Disrupt Your Business? Megatrends: the collisions*, Londres, PriceWaterhouse&Cooper
- Verloop, W.; Van Dijk, M.; Carsouw, R.; van der Molen, O. 2011. *Opportunities for the Dutch Social Enterprise Sector*, Amsterdam, McKinsey
- Wilkinson, C.; Medhurst, J.; Henry, N.; Wihlborg, M.; Braithwaite, B.W. 2014. *A Map of Social Enterprises and their Eco-systems in Europe: Executive summary*, Bruxelles, Commission européenne



ANNEXES



Annexe A

Cadre d'étude général et questions de recherche

Principaux domaines de changement	Questions de recherche
Travail et société	<p>Dans quelle mesure les OESS développent-elles de nouvelles pratiques pour redéfinir la fonction et la place du travail dans la société?</p> <p>Comment les acteurs de l'ESS se proposent-ils de rétablir le lien entre l'environnement de travail et les communautés?</p> <p>Comment l'ESS contribue-t-elle à l'économie du savoir (économie basée sur la connaissance humaine et sur la technologie)?</p> <p>Dans quelle mesure la réglementation actuelle renforce-t-elle la capacité de l'ESS à apporter une réponse aux défis de l'avenir du travail?</p>
Emplois décents pour tous	<p>Comment l'ESS contribue-t-elle à la création d'emplois dans de nouveaux secteurs d'activité? Quelles sont les caractéristiques de ces emplois (p. ex. qualité, type de contrat de travail)? Comment ces emplois sont-ils financés?</p> <p>Comment l'ESS contribue-t-elle à relever, par exemple, les défis sociétaux et environnementaux tout en créant des emplois décents (économie verte, économie solidaire)?</p> <p>Comment l'ESS concilie-t-elle la révolution technologique avec la création, la préservation et la négociation d'emplois décents?</p> <p>Comment les OESS investissent-elles dans les compétences de pointe requises par l'économie du savoir (par exemple en termes de contribution à la formation des groupes défavorisés ou exclus)?</p> <p>Comment et dans quelle mesure l'ESS assiste-t-elle des personnes vulnérables et des populations socialement exclues : jeunes, femmes, personnes handicapées et personnes âgées?</p> <p>Comment l'ESS contribue-t-elle à sécuriser le travail des travailleurs à risque (travailleurs indépendants, personnes âgées, jeunes en milieu rural, travailleurs de la « gig economy », travailleurs du secteur informel, réfugiés et immigrants (récents))?</p> <p>En quoi les mécanismes et instruments de finance solidaire alternatifs encouragent-ils les acteurs de l'ESS à renforcer leur impact sur l'emploi et le travail décent?</p>
Organisation du travail et de la production	<p>Comment les OESS contribuent-elles à améliorer l'accès aux services financiers d'autres OESS ou d'autres types d'entreprises?</p> <p>Dans quelle mesure les acteurs de l'ESS collaborent-ils avec le secteur privé (p. ex. investisseurs d'impact, obligations sociales)?</p> <p>Quels résultats les acteurs de l'ESS obtiennent-ils en termes d'emplois décents (notamment sécurité de l'emploi et accès à la protection sociale)?</p> <p>Comment l'ESS favorise-t-elle la transition du travail informel au travail formel?</p> <p>Comment les acteurs de l'ESS s'assurent-ils que le financement ne constitue pas un obstacle à leur autonomie dans les processus décisionnels participatifs?</p> <p>Comment les OESS arrivent-elles à concilier l'internationalisation des systèmes de production avec le respect de leurs principes opérationnels et la garantie d'un travail décent tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement (p. ex. par le commerce inter-coopératif)?</p>
Gouvernance du travail	<p>Comment les acteurs de l'ESS assurent-ils une juste représentation de toutes les parties prenantes (et en particulier des salariés) dans le dialogue social au sein des organisations?</p>



Annexe B

Synthèse générale des macro-tendances affectant le monde du travail

Macro-tendances	Exemples de signes
Tendances environnementales	<p>Modes de production affectés par le climat (sécheresse, érosion des sols, gel, eau salée)</p> <p>Pénurie de matières premières et de carburant</p> <p>Gestion des déchets, économie circulaire</p> <p>Risques pour la santé liés à l'industrie nucléaire et chimique</p>
Tendances démographiques	<p>Immigration (soudaine - graduelle)</p> <p>Intégration (cohabitation, multiculturalisme)</p> <p>Vieillesse de la population</p> <p>Population jeune (explosion démographique)</p>
Tendances économiques	<p>Baisse des prix des produits agricoles</p> <p>Concurrence étrangère (riz, légumes, aliments de base, viande, poisson, etc.)</p> <p>Délocalisation de segments de production</p> <p>Volatilité des investissements (effet de la spéculation, capital restant dans la sphère de la circulation)</p> <p>Augmentation du prix du foncier due aux investisseurs étrangers qui rend l'acquisition de terres hors de portée des populations locales</p>
Tendances technologiques	<p>Répercussions sur la qualité de l'emploi, surtout au vu de la tendance actuelle à la polarisation de l'emploi</p> <p>Ajustements sociaux et économiques induits par les progrès technologiques (p. ex. nouvelles exigences de compétences, relocalisation géographique)</p> <p>Effets des nouvelles formes d'économie (plateformes en ligne, par exemple, Uber, Airbnb, Amazon, streaming, etc.) sur les secteurs traditionnels (taxis, hôtels, vidéothèques, musique et cinéma, etc.)</p> <p>(Re)répartition des gains de productivité entre les différents groupes économiques et sociaux, compte tenu de la tendance mondiale à l'aggravation des inégalités de revenus</p>



Annexe C

Fiches descriptives des études de cas

Buzinezzclub, Pays-Bas

Type d'OESS, forme juridique et origine

Buzinezzclub est une entreprise sociale au statut de société à responsabilité limitée. Par-allèment, c'est aussi une fondation qui peut recevoir des fonds, des dons ou des subventions. Les dirigeants actuels de Buzinezzclub ont une culture d'entrepreneurs. En réponse à l'appel du gouvernement, ils se sont impliqués dans des projets d'insertion des jeunes sur le marché du travail, qui sont ensuite devenus leur activité principale. Buzinezzclub a démarré en 2009 en tant qu'entreprise sociale.

Activités

Buzinezzclub organise des programmes de formation intensive pour les jeunes de 18 à 30 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, visant à les orienter vers l'entrepreneuriat, un emploi motivant ou une formation. De nombreux membres du groupe cible sont issus de l'immigration et ont souvent des antécédents de délinquance ou un cursus qui les empêche d'intégrer normalement le marché du travail. Chaque cohorte reçoit une formation quotidienne pendant 16 semaines et fait l'objet d'un suivi étroit pendant six mois. Si besoin, le soutien se poursuit pendant trois ans après le début de la formation. Les stagiaires sont considérés comme membres (à vie) du «club». Cette approche intensive a permis d'obtenir un taux de réussite de 60 pour cent après six mois. Le soutien est considéré comme réussi lorsque le jeune ne vit plus à la charge de la société, c'est-à-dire se trouve en emploi ou en formation professionnelle. Au fil des ans, plus de 1 000 bénéficiaires de la formation ont ainsi trouvé un emploi adapté et durable.

Acteurs et financement

L'activité de Buzinezzclub s'ancre dans un contexte municipal. La commune sélectionne le groupe cible parmi les personnes «difficiles à employer» bénéficiaires de l'aide sociale. Buzinezzclub emploie 23 employés permanents (des cadres et des formateurs répartis sur différents sites) et un groupe d'une centaine de bénévoles, pour la plupart des professionnels retraités, qui assurent l'accompagnement personnel et l'encadrement pendant une période prolongée. Les activités sont financées par le biais des OIS, un mécanisme dans lequel Buzinezzclub joue le rôle de prestataire de services, le gouvernement municipal le rôle de bailleur de fonds et les investisseurs privés (banques et fondations) le rôle de fournisseurs de capitaux. Un évaluateur indépendant mesure les résultats (proportion de stagiaires ayant trouvé un emploi), dont le niveau détermine le remboursement des investisseurs par le bailleur de fonds. Les OIS ont été utilisés avec succès à Eindhoven, Rotterdam, Utrecht, La Haye et Amsterdam.

Intérêt du cas

Le cas de Buzinezzclub reflète la diversité des rôles et des activités que les OESS peuvent assurer. Mettre l'accent sur l'esprit d'entreprise plutôt que sur l'emploi s'est avéré être un élément motivant pour le groupe cible et explique en partie le succès de l'entreprise. Un autre élément intéressant est l'approche multipartite sur laquelle repose le mécanisme de financement des OIS. Le cas Buzinezzclub offre ainsi l'occasion d'analyser dans quelles conditions les OIS peuvent être considérées comme une option pertinente de financement solidaire.



Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal, Sénégal

Type d'OESS, forme juridique et origine

Créée en 2010, la Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal (CFAHS) est une fédération de 76 unions coopératives de producteurs horticoles.

Activités

La CFAHS a été créée pour remédier à la forte fragmentation du secteur horticole (beau-coup de petits producteurs non organisés) et pour organiser et soutenir la chaîne de valeur horticole.

La CFAHS souhaitait également réduire les importations de produits horticoles considérant que la plupart des produits horticoles importés sont également cultivés et vendus par de petits agriculteurs sénégalais. Ayant fixé comme objectif de réduire de 50 pour cent le niveau des produits agricoles importés au Sénégal, elle a développé une gamme de services à l'intention de ses membres : modernisation, formation, commercialisation, appui à l'amélioration de la qualité des produits, etc. Les efforts de la CFAHS s'inscrivent également dans le cadre du plan gouvernemental actuel (« Plan Sénégal Émergent ») visant à renforcer la productivité de l'agriculture sénégalaise tout en soutenant les petites entreprises agricoles. Globalement, la production horticole du Sénégal est passée de 950 000 tonnes en 2013 à 1 206 810 tonnes en 2016, soit une augmentation de 27 pour cent. Cette croissance démontre la capacité d'une organisation comme la CFAHS à fédérer ses acteurs. Ses dirigeants estiment que les efforts d'organisation de la filière horticole ont contribué à la création de 10 000 emplois.

Acteurs et financement

La CFAHS dépend encore principalement des financements de la coopération internationale (qui appuie son développement institutionnel et opérationnel en tant qu'acteur structurant de la chaîne de valeur horticole). Un tel financement est considéré comme crucial à court terme, mais n'est pas viable à long terme. La coopérative, qui soutient la commercialisation de la production de ses membres, est en partenariat avec le port de Dakar et avec des grossistes qui facilitent son accès aux marchés étrangers (Arabie Saoudite et Europe en particulier).

Intérêt du cas

Le cas de la CFAHS est un bon exemple de coopérative organisant et soutenant la chaîne de valeur horticole pour contribuer à l'objectif national de réduction des importations de produits horticoles au Sénégal.



Coopérative Taitmatine, Maroc

Type d'OESS, forme juridique et origine

Créée en 2002 dans le village de Tout (2 817 habitants), la Coopérative **Taitmatine** regroupe 102 femmes qui transforment l'huile d'argan pour fabriquer une variété de produits commercialisés par la coopérative sur le marché national et international.

Activités

Les principales activités de la Coopérative Taitmatine comprennent:

- Production, transformation et commercialisation d'huile d'argan biologique et de produits dérivés (produits alimentaires et cosmétiques)
- Replantation d'arganiers et de pépinières
- Appui à la mécanisation de tâches spécifiques
- Marketing, emballage et communication

La coopérative a également créé un fonds social financé par les activités des coopératives (notamment les activités de commerce équitable et les revenus provenant de la vente de

«tourteaux» issus de la production d'huile d'argan). Ce fonds social a pour but de couvrir le coût de l'achat de médicaments par les membres (par le biais d'un partenariat avec une pharmacie locale) et d'apporter un soutien financier aux membres en cas d'événements particuliers (décès, naissance, etc.). Des services sociaux ciblant les femmes vulnérables (souvent analphabètes et devant s'occuper de leurs enfants) sont également fournis afin de faciliter leurs activités économiques.

L'existence de la Coopérative Taitmatine a créé une émulation dans le village qui a conduit à la création de trois autres coopératives (production d'huile naturelle, broyage de noix d'argan et coopératives d'élevage bovin et laitier) et de 17 associations opérant dans les domaines de l'eau potable, de l'irrigation, de l'électrification, de l'éducation, des services sociaux, du tourisme rural et de la protection environnementale. En tant que coopérative

«première», Taitmatine soutient ces nouvelles structures et s'y implique, et ses dirigeants participent au conseil du village.

Acteurs et financement

Entre 2002 et 2012, le soutien extérieur de fondations privées et d'agences de coopération internationale a clairement contribué à la création et à la consolidation de la coopérative. Aujourd'hui, la coopérative semble financièrement autonome, mais doit encore remédier à ses faiblesses de gestion et de gouvernance pour développer une stratégie financière à long terme.

Intérêt du cas

La Coopérative Taitmatine est une coopérative de taille moyenne qui offre aux femmes la possibilité de mener leurs propres activités et de percevoir leurs propres revenus. Au-delà des opportunités économiques, la coopérative démontre la capacité de l'ESS à renforcer l'autonomie des femmes et à créer une dynamique sociale et économique au niveau local.



COOPETIC, France

Type d'OESS, forme juridique et origine

Le groupe COOPETIC est une coopérative d'activités et d'emploi française créée en 2010. Elle regroupe 150 entrepreneurs/membres et emploie neuf personnes. COOPETIC couvre plusieurs secteurs : médias (agence de presse coopérative et projets plurimédia), professions numériques, production audiovisuelle. COOPETIC permet aux entrepreneurs de la

« *gig economy* » de bénéficier d'un contrat de travail tout en conservant leur autonomie d'entrepreneur. Grâce au contrat de travail, les entrepreneurs bénéficient d'une meilleure protection sociale, notamment en conservant leurs droits aux allocations chômage. Pour les chômeurs, COOPETIC offre également la possibilité de développer une activité économique (et de recevoir des conseils et un soutien) tout en continuant de percevoir les allocations chômage.

Activités

- COOPETIC offre à ses membres une gamme de services de support:
- Support administratif (facturation et suivi)
- Support juridique (information, formation)
- Coordination des réponses aux appels d'offres
- Services de formation : gestion de projet, administration, formation
- Infrastructure technique (audiovisuel)

Lorsqu'un membre de COOPETIC fournit un service à un client, ce dernier signe un devis et une facture, les renvoie à COOPETIC et procède au règlement selon les conditions générales applicables. La somme des montants perçus par l'entrepreneur constituera son chiffre d'affaires et servira à payer la cotisation à la coopérative (pourcentage utilisé pour payer les services communs de COOPETIC, soit 11 pour cent du chiffre d'affaires brut), les frais professionnels, les salaires et cotisations sociales, et à constituer des réserves. L'activité de chaque entrepreneur est hébergée fiscalement, juridiquement et administrativement au sein de COOPETIC.

Intérêt du cas

Les motivations des membres sont principalement de deux types : premièrement, sortir de l'isolement dans lequel ils exercent leurs services de conseil ou leurs services ponctuels, et deuxièmement, retrouver une sécurité d'emploi et de revenu en conservant leur droit aux allocations chômage. COOPETIC cherche également à développer l'activité économique de ses membres en favorisant leur mise en réseau afin d'encourager les échanges et le développement d'activités économiques communes (p. ex. par le biais de réponses conjointes à des appels d'offres ou marchés publics).



Housing and Welfare Self-Sufficiency Enterprises, République de Corée

Type d'OESS, forme juridique et origine

Les *Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises* (HWSSE) sont nées au milieu des années 2000 de l'initiative des habitants de quartiers pauvres et de mouvements sociaux cherchant à créer des emplois grâce aux coopératives tout en améliorant les conditions de logement. Ces initiatives ont été progressivement prises en compte par les politiques publiques ciblant à la fois la création d'emplois et le logement social. Il existe aujourd'hui 177 HWSSE qui créent des emplois directs ou indirects.

Activités

Les HWSSE offrent des services et des opportunités d'emploi aux groupes défavorisés. Elles sont étroitement liées au système public de protection sociale, tant en termes d'emploi (elles ciblent les bénéficiaires du revenu minimum garanti) qu'en termes de services aux bénéficiaires des programmes d'aide au logement. Pour bénéficier de l'accès aux marchés publics et d'un soutien financier de l'État, les HWSSE doivent employer au moins deux salariés et compter au moins un tiers de salariés bénéficiaires du revenu minimum garanti. On estime à près de 1 200 le nombre d'emplois permanents (ouvriers ou employés de bureau) créés par les HWSSE. Dans le secteur de la construction, où les entreprises emploient généralement peu de travailleurs et dans des conditions précaires (comme travailleurs journaliers), les coopératives sociales se distinguent avec une moyenne de 6,9 travailleurs par entreprise (2016).

Les HWSSE forment des réseaux au niveau national et régional, non seulement pour soutenir leurs activités en fournissant des services communs et en menant des activités de plaidoyer, mais aussi pour favoriser des interactions dynamiques entre les mouvements sociaux, les HWS-SE et les autorités publiques. Ces alliances sont particulièrement importantes pour maintenir l'objectif d'intérêt général des HWSSE et pour établir des liens avec d'autres organisations de la société civile. En outre, la coopérative sociale des HWSSE a développé des partenariats avec des entreprises publiques ou privées dans le cadre d'initiatives de RSE. Coordonnées par le *En-ergy Welfare Centre* géré par les réseaux nationaux et régionaux de HWSSE, les subventions du secteur privé (dans le cadre de la RSE) ont été principalement utilisées pour financer des activités visant à réduire la consommation d'énergie domestique. En 2016, les ressources perçues via ce canal représentaient 84,45 pour cent des revenus de la coopérative sociale des HWSSE.

Acteurs et financement

Les chiffres montrent une diversification progressive des sources de financement dans le temps. En 2007, la part des fonds publics (allocation logement en nature, financement de travaux par les municipalités ou par le gouvernement) était de 72 pour cent, contre moins de 50 pour cent en 2012. Cette diversification a été rendue possible par la professionnalisation des services (amélioration de l'accès aux marchés conventionnels) et les efforts des réseaux de HWSSE nationaux et régionaux pour créer une offre spécifique de services destinée à soutenir la réduction de la consommation énergétique et la sollicitation d'actions de RSE auprès des entreprises privées.

Intérêt du cas

Le cas des HWSSE illustre comment les OESS peuvent être développées et structurées par la volonté et la participation de différents acteurs, en l'occurrence les mouvements sociaux, les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics. Il montre également les défis que doivent relever ces entreprises pour devenir compétitives sur le marché tout en remplissant leur mission sociale envers les travailleurs vulnérables.

106



Maison médicale de Ransart, Belgique

Type d'OESS, forme juridique et origine

La **Maison médicale de Ransart**, qui a un statut d'association à but non lucratif, a été créée en 1991 par un groupe de médecins généralistes dans la région de Charleroi (Belgique). Ces médecins voulaient pratiquer la médecine générale dans un cadre collectif et mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire et globale de la santé et des patients. Ce centre de soins s'inscrit dans une dynamique plus large qui a pris forme en Belgique dans les années 1980. Actuellement, 142 centres de soins primaires sont ouverts. Ces centres couvrent un total de 350 000 patients et emploient près de 2 000 personnes. L'une des particularités de ces centres est l'application d'une tarification forfaitaire (dans 85 pour cent des cas) qui a pour but d'élargir l'accès aux soins.

Activités

La Maison médicale emploie 20 personnes. Dès sa création, le personnel a opté pour un modèle d'autogestion conforme à l'approche médicale pluridisciplinaire et centrée sur le patient privilégiée par l'association. Ce choix lui a aussi permis d'éviter la hiérarchie classique – à la fois symbolique et formelle – entre les médecins et les infirmières, ou d'autres praticiens, qui caractérise habituellement les structures médicales. Le centre compte actuellement 3 500 patients inscrits. Le forfait versé par la sécurité sociale belge couvre les consultations médicales générales et les soins infirmiers (dispensés à domicile ou au centre). Dans la pratique, les services offerts aux patients dans le cadre de l'approche pluridisciplinaire sont beaucoup plus nombreux (visites à domicile, services psychologiques, activités sociales, groupes d'entraide, etc.). Le centre organise également des visites d'infirmières au domicile des personnes âgées. Dans le secteur traditionnel, les visites à domicile se limitent très souvent à des soins purement techniques, faute de temps et de ressources. Les visites organisées par la Maison médicale de Ransart chez les personnes âgées se caractérisent par une durée plus longue (les infirmières prenant le temps d'accorder aussi de l'attention aux besoins psychologiques), une coordination entre les médecins généralistes et les infirmières, et une mise en réseau avec les services sociaux pour tout besoin supplémentaire observé lors des visites.

Acteurs et financement

Le forfait est défini sur la base d'un contrat tripartite qui lie un centre de soins primaires, le patient et sa mutuelle de santé (prestataire d'assurance à but non lucratif). Pour s'inscrire dans un centre de soins primaires, un patient doit résider dans la zone couverte par le centre et être assuré par l'une des mutuelles de santé à but non lucratif reconnues. Si le patient souhaite consulter un praticien autre que ceux du centre de soins primaires, soit il ne sera pas remboursé par sa mutuelle de santé, soit il devra se désinscrire au préalable du centre de soins primaires. Les patients n'ont rien à payer pour la consultation. Chaque mois, les centres de soins primaires facturent aux assureurs les montants forfaitaires applicables au sein des centres (selon les soins dispensés : médecine générale, soins infirmiers ou physiothérapie) pour le nombre de personnes inscrites (que les patients aient reçu ou non des services).

Intérêt du cas

Comme les autres centres de soins de santé primaires en Belgique, la Maison médicale de Ransart est un exemple intéressant à plusieurs titres : elle montre qu'on peut pratiquer la médecine et dispenser des soins paramédicaux dans une approche globale et interdisciplinaire, adopter un modèle d'autogestion conforme à l'éthique médicale pratiquée, et utiliser une tarification forfaitaire pour élargir l'accès aux soins.



1%Club, Pays-Bas

Type d'OESS, forme juridique et origine

En activité depuis 2009, 1%Club est une entreprise sociale basée à Amsterdam. Ses fondateurs ont une expérience de la coopération au développement. Leur initiative combine deux grandes tendances actuelles de la société : les possibilités de communication et de coopération offertes par Internet d'une part, et le souhait croissant des citoyens d'avoir une influence personnelle sur la coopération au développement et de voir ce que devient leur argent d'autre part. L'entreprise est juridiquement constituée d'une fondation et d'une société anonyme, combinant impact social et rentabilité.

Activités

1%Club est principalement une plateforme en ligne de **financement participatif** qui vise à soutenir de petits projets offrant des résultats durables sur le plan socio-économique plutôt que sur le plan des bénéfices générés. Les donateurs peuvent offrir 1 pour cent de leur temps, de leur revenu ou de leurs connaissances à un projet de développement de leur choix. L'accent est mis sur l'établissement de liens directs entre les donateurs et les bénéficiaires, la transparence des flux financiers et l'autonomie. Depuis 2011, 1%Club a étendu ses opérations par le biais d'initiatives hors ligne en Afrique et de méthodes de cofinancement (le candidat doit prouver qu'il peut générer un soutien local suffisant pour l'entreprise). Ce développement a conduit à la création d'un réseau panafricain de 57 centres d'innovation technologique dans 24 pays africains. Chaque centre sert de plateforme commune pour les entrepreneurs, les experts en technologie et les investisseurs. L'objectif primordial est l'innovation technologique locale. Nailab, le centre d'innovation de Nairobi, a lancé une cinquantaine d'entreprises performantes, créant ainsi 500 emplois (si l'on tient compte des effets multiplicateurs).

Acteurs et financement

Sur le site web, les donateurs et autres visiteurs peuvent à tout moment suivre l'avancement du projet qu'ils soutiennent. Les personnes qui dirigent les projets doivent fournir des informations détaillées sur leurs motivations, leurs décisions et les progrès accomplis. Les conditions pour présenter un projet sur la plateforme de 1%Club sont les suivantes: les initiateurs doivent résider dans un pays en développement ; les projets doivent être d'envergure limitée, concrets et temporaires ; ils ne peuvent recevoir qu'un maximum de 5 000 € de 1%Club et doivent régulièrement mettre à jour leurs informations sur le site. Les projets idéologiques militants et les entreprises poursuivant uniquement un objectif de rentabilité économique (sans ancrage dans la communauté) sont exclus.

Intérêt du cas

1%Club est un bon exemple d'utilisation du potentiel d'Internet. Le financement participatif et la mise en relation directe des parties prenantes (donateurs privés et bénéficiaires privés) offrent des possibilités intéressantes pour valoriser et susciter des initiatives ayant un impact potentiellement important en termes de retombées économiques et d'emploi.



Coopérative polyvalente Payoga-Kapatagan (PK-MPC), Philippines

Type d'OESS, forme juridique et origine

PK-MPC a initialement été créée en 1985 en tant qu'ONG de développement par des missionnaires belges en partenariat avec une organisation paroissiale locale à Gamu, dans la province d'Isabela. L'objectif était d'aider les petits agriculteurs en offrant une éducation gratuite aux enfants qu'ils n'avaient pas les moyens de scolariser. Après avoir fusionné avec un autre projet (Kapatagan) en 1992, PK-MPC a été constituée en tant que coopérative polyvalente.

Groupes cibles et activités

Les groupes cibles sont les métayers qui cultivent le riz et le maïs et les petits éleveurs de bétail. Beaucoup sont lourdement endettés envers leur propriétaire foncier ou des négociants. Les activités actuelles comprennent (1) la production et la commercialisation d'engrais biologique, (2) une ferme biologique modèle, (3) un programme de distribution de bétail (chèvres, poulets et porcs), (4) des services de microfinance, (5) le commerce et la commercialisation des produits, et (6) des programmes de formation.

Acteurs et financement

PK-MPC compte sept employés permanents, trois travailleurs agricoles (ferme modèle) et 70 travailleurs saisonniers. Les membres de PK-MPC sont regroupés en 225 groupes de 15 membres chacun, qui se réunissent deux fois par an en assemblée générale, laquelle élit le conseil d'administration. PK-MPC a des partenaires dans le secteur privé qui fournissent les intrants et achètent les produits des membres (cultures et bétail). PK-MPC s'engage activement dans des partenariats avec des investisseurs d'impact social situés à la fois aux Philippines (ministère de l'Agriculture) et à l'étranger.

Intérêt du cas

Compte tenu de son contexte géographique, PK-MPC est une entreprise remarquable à plusieurs titres. En termes d'emploi, elle garantit un revenu à plus de 3 000 familles, sans compter le recrutement de travailleurs saisonniers pour collecter les déchets entre les saisons de récolte. Les ménages agricoles de la province d'Isabela opèrent généralement dans le secteur informel. En devenant membres de PK-MPC, ils entament leur transition vers l'emploi formel, ne serait-ce que par l'accès – en principe – au système national de sécurité sociale et à la couverture maladie. PK-MPC, qui présente plusieurs caractéristiques de l'économie circulaire, a également renforcé sa position de défenseur majeur de l'agriculture biologique, contribuant à réduire les émissions de carbone, à créer de nouveaux emplois décents et à promouvoir une agriculture plus durable. En liant le crédit à l'accès aux engrais biologiques et à leur utilisation, PK-MPC a réduit le coût de l'emprunt, qui est largement financé par les marges de vente.



Red Gráfica Cooperativa, Argentine

Type d'OESS, forme juridique et origine

Red Gráfica Cooperativa regroupe 18 coopératives membres opérant dans l'industrie graphique. 16 d'entre elles sont des *empresas recuperadas*, d'anciennes entreprises capitalistes rachetées par leurs salariés au moment de la décision de fermeture ou de leur faillite.

Activités

Auparavant informel, le réseau a été formalisé en 2007 par le regroupement de coopératives, pour la plupart anciennes, dans le but d'assurer leur renforcement mutuel par le biais de services communs. À partir de 2010, le réseau a intégré des *empresas recuperadas*. Au fur et à mesure de ce processus, des questions de gouvernance et de légitimité du réseau sont apparues, posant la question du rôle du réseau vis-à-vis de ses membres. Tous les membres ne semblaient pas avoir les mêmes besoins. Certains exprimaient un besoin d'appui à la commercialisation, d'autres de soutien à la production et d'autres encore avaient des attentes dans le domaine de la gestion. Ces divergences ont conduit à des conflits qui ont miné la cohésion entre les membres du réseau. Cependant, le réseau a réussi à surmonter cette phase en clarifiant les règles de participation (financière et décisionnelle) tout en tenant compte de la diversité des profils des membres. Les services de marketing conjoints sont financés par une commission de 3 pour cent payée par les membres sur leurs ventes et des normes de qualité ont été décidées conjointement. Dans cette dynamique organisationnelle, les coopératives conservent leur individualité (notamment pour gérer leur propre segment de marché) tout en bénéficiant d'un support marketing. Le réseau a également encouragé la coopération pour l'achat de matériel, de fournitures et de services spécialisés. Ces initiatives visent à créer une responsabilité partagée entre les coopératives dans la réalisation d'activités complémentaires, en particulier dans l'utilisation de ressources technologiques communes. Le renforcement des capacités génératrices de revenus des coopératives a également contribué à jeter les bases de la démocratie économique.

Acteurs et financement

Les membres de Red Gráfica Cooperativa bénéficient depuis 2011 du soutien financier de l'Institut national pour l'économie sociale (INAES) (p. ex. soutien au préfinancement des intrants de production) et du soutien d'autres autorités publiques qui passent des contrats avec les membres de Red Gráfica Cooperativa pour l'impression ou la conception de projets. La coopérative a également été soutenue par plusieurs banques ou institutions coopératives (Banco Credicoop Cooperativo Limitado, Credicoop Bank Foundation), par exemple dans le cadre de programmes spécifiques visant à renforcer les coopératives de travailleurs ou les entreprises d'ESS autogérées assimilées. Elle a également bénéficié de prêts octroyés par une fondation philanthropique (*La Base*) qui vise à soutenir les coopératives de travailleurs.

Intérêt du cas

Red Gráfica Cooperativa est un bon exemple de réseau composé à la fois d'anciennes et de nouvelles coopératives (principalement des *empresas recuperadas*), qui doit trouver le juste équilibre entre le développement de services communs et le processus d'apprentissage collectif en matière de gouvernance. Red Gráfica Cooperativa illustre également comment les politiques publiques peuvent soutenir l'ESS à travers un large éventail de mesures (accès aux marchés publics, formation, soutien financier).

110



Société Coopérative Ouvrière Provençale de Thé et Infusions (SCOP-TI), France

Type d'OESS, forme juridique et origine

SCOP-TI est une coopérative de travailleurs, rachetée par un groupe de salariés qui travaillaient auparavant pour la société Fralib appartenant à la multinationale Unilever. En 2012, Fralib/Unilever a annoncé que l'entreprise serait fermée et délocalisée en Pologne. Les salariés français ont été invités à continuer à travailler pour l'entreprise en Pologne, à condition d'accepter des salaires inférieurs (alignés sur les standards polonais). Sous la direction des délégués syndicaux, les salariés ont décidé de refuser cette offre et ont occupé l'entreprise pendant plus de trois ans. Après une longue période de confrontation et de poursuites judiciaires mutuelles, un accord a été conclu, identifiant la coopérative de travailleurs comme le modèle le plus approprié dans le cadre réglementaire français ; 58 travailleurs ont décidé de créer cette coopérative. Sur les 58 propriétaires, 42 sont actuellement employés dans la coopérative. SCOP-TI a opté pour l'autogestion car les coopérateurs ne voulaient pas créer de hiérarchie entre les travailleurs et l'équipe de direction. La transformation de Fralib/Unilever en SCOP a été fortement soutenue par les délégués syndicaux et par la Confédération générale des travailleurs. SCOP-TI a également décidé d'élire des représentants syndicaux au sein de la coopérative.

Activités

L'activité économique de SCOP-TI consiste essentiellement à développer, fabriquer et commercialiser les gammes de produits de la coopérative. Après sa création, la SCOP a d'abord développé de nouvelles marques et de nouveaux emballages pour refléter sa nouvelle identité, notamment la marque «1336» (en référence au nombre de jours pendant lesquels les salariés ont occupé les locaux Fralib/Unilever). Le laboratoire de contrôle de qualité de SCOP-TI a développé et testé de nouveaux mélanges de thés et de tisanes et les a soumis à divers processus de certification qui ont permis d'obtenir des labels spécifiques (biologiques, locaux). Par ailleurs, SCOP-TI intervient en tant que sous-traitant (emballage de thé/tisane) pour certaines marques de distributeurs. Confrontée à un manque de capacités techniques et financières, SCOP-TI rencontre toujours des difficultés dans la commercialisation de ses propres marques, par exemple dans les chaînes de supermarchés. En outre, ses ressources financières limitées l'empêchent de lancer une campagne de publicité de grande envergure.

Acteurs et financement

Le capital social de la coopérative s'élève à 180 000 €. Chaque coopérateur a acquis au moins une part, au prix de 3 000 €. Soutenue par le gouvernement français dans ses négociations avec Fralib/Unilever, SCOP-TI a reçu 2,85 millions d'euros à titre de fonds de démarrage. En 2015, le chiffre d'affaires était de 467 000 €. Il était estimé à 5,4 millions d'euros pour l'année 2018. SCOP-TI est également confrontée à des problèmes de trésorerie pour payer ses coûts fixes. En juillet 2017, la coopérative a lancé une campagne de financement participatif à travers les médias sociaux et les réseaux d'activistes dans l'objectif de récolter 700 000 €. Quatre mois après le début de la campagne, plus de 200 000 € avaient été collectés auprès d'environ 1 900 donateurs individuels.

Intérêt du cas

Le cas de SCOP-TI est intéressant pour plusieurs raisons. D'abord il illustre le mouvement de rachat d'entreprises par leurs employés et de transformation en coopératives. Il montre également les défis auxquels sont confrontés les coopérateurs pour préserver l'emploi tout en développant de nouvelles marques et des débouchés commerciaux plus conformes à leur philosophie. Parmi les coopératives de travailleurs françaises, SCOP-TI se distingue également par son option d'autogestion et ses liens étroits avec le monde syndical.



Entreprises sociales offrant des opportunités d'emplois réfugiés nord-coréens, République de Corée

Type d'OESS, forme juridique et origine

En République de Corée, l'insertion professionnelle des réfugiés ou des migrants nord-coréens est devenu un enjeu majeur avec l'augmentation du nombre de réfugiés. De 3 000 en 2002, on estime que le nombre de réfugiés nord-coréens est passé à 31 000 en 2017. La majorité d'entre eux sont des femmes (70 pour cent), pour la plupart âgées de 20 à 39 ans, qui n'avaient pas d'emploi lorsqu'elles vivaient en Corée du Nord. Depuis 2005, des politiques publiques ont été conçues pour améliorer l'insertion professionnelle des migrants nord-coréens, notamment à travers un « programme d'appui aux entreprises sociales d'aide aux réfugiés nord-coréens ». Ce programme gouvernemental accompagne les initiatives privées pour les aider à remplir les conditions nécessaires pour accéder au statut d'entreprise sociale, dans le but de favoriser l'intégration de ces réfugiés par l'emploi.

Activités

L'étude de cas présente trois exemples qui illustrent la diversité de ces entreprises sociales. Songdo SE a été créée en 2010 au sein du groupe Posco (leader de l'industrie métallurgique et l'un des poids lourds de la construction) pour fournir des services de nettoyage et de stationnement sur site. Mezzanine I-Pack (MZ) est une activité d'emballage créée en 2008 avec le soutien d'une entreprise sociale (Merry Year Social Corporation) par un pasteur engagé dans l'aide aux réfugiés nord-coréens (une entreprise inspirée par le philanthro-capitalisme). WSBest une PME plus traditionnelle centrée sur l'innovation. En 2014, MZ employait 11 réfugiés nord-coréens sur un effectif de 25 personnes, WSB 20 réfugiés sur 29 employés et Songdo 35 sur un total de 110 employés. Dans ces trois entreprises, les femmes représentaient 75 pour cent des réfugiés employés, ce qui reflète bien la proportion de femmes dans la population des réfugiés et des migrants nord-coréens vivant dans le Sud, ainsi que le fait que les salaires sont dans la plupart des cas de même niveau pour les hommes et pour les femmes, ce qui les rend moins attractifs pour les hommes. Ces exemples ont montré des résultats satisfaisants en termes d'accès du groupe cible à l'emploi (selon les cas, les migrants représentent 30 à 70 pour cent de leur main-d'œuvre salariée) et en termes d'amélioration des compétences professionnelles des migrants grâce aux différents programmes de formation.

Acteurs et financement

En 2011 et 2012, la Korea Hana Foundation, l'agence gouvernementale chargée de la politique à l'égard des réfugiés et des migrants nord-coréens, a dépensé un budget important pour encourager la création d'entreprises sociales employant des réfugiés. À partir de 2013 cependant, la Fondation a décidé de réduire ce budget, estimant trop faibles les performances et les résultats de ce programme. Le taux d'échec perçu (26 entreprises sociales toujours actives en 2016 sur les 43 soutenues) ne traduit pas l'échec du modèle en soi, mais plutôt les faiblesses d'un mécanisme public incapable de distinguer les véritables entreprises sociales des « opportunistes » cherchant à profiter de ce soutien. En outre, le soutien financier a été accordé pour une période limitée, ce qui a découragé les entreprises de maintenir l'emploi de réfugiés nord-coréens en raison des efforts nécessaires pour soutenir leur insertion sur le marché du travail.

Intérêt du cas

Ce cas illustre les défis auxquels sont confrontées les politiques publiques visant à la fois à favoriser l'intégration des réfugiés sur le marché du travail et à promouvoir l'ESS. Les entreprises sociales coréennes ont fourni des emplois de qualité aux réfugiés nord-coréens, mais le programme public soutenant cette initiative manquait à la fois de mécanismes de sélection et de suivi et d'une vision à long terme.

112



Monnaie complémentaire WIR, Suisse

Type d'OESS, forme juridique et origine

Le WIR («nous» en allemand) est une monnaie complémentaire créée en 1934 par un groupe d'hommes d'affaires suisses allemands en réponse à la récession des années 1930. L'idée originale consistait à créer une monnaie complémentaire moins exposée aux effets potentiellement dévastateurs d'un système monétaire déstabilisé (monnaie nationale et banque centrale). Le WIR a obtenu une licence bancaire en 1936 et fonctionne depuis comme une banque coopérative. Le WIR (ou CHW) est une monnaie équivalente au franc suisse (1 CHW = 1 CHF) avec convertibilité asymétrique, ce qui signifie que le WIR est convertible en CHF mais pas l'inverse. La WIR Bank emploie 290 personnes et offre ses services en CHF et en WIR (CHW).

Activités

La WIR Bank compte actuellement 45 000 clients (PME). Il s'agit principalement de PME basées en Suisse alémanique (90 pour cent d'entre elles) et opérant dans des secteurs très variés (artisanat, hôtellerie, etc.). Les services offerts par la banque sont la gestion duréseau de clients du WIR (facilitant les transactions mutuelles), ainsi que les services financiers classiques (prêts hypothécaires et de construction en CHF à faible taux d'intérêt, outilsde paiement, prêts en WIR, etc.). La WIR Bank est rémunérée par les intérêts sur les prêtsen CHF et par les commissions (entre 1 et 3 pour cent) sur les transactions en WIR. Elle recommande à ses clients de ne pas dépasser une part de 5 à 7 pour cent des transactionsen WIR dans leur volume global de transactions.

La monnaie complémentaire WIR offre également des opportunités de mise en réseau à ses utilisateurs (applications en ligne, salons professionnels). Ces services sont au cœur de l'activité de WIR, dont la mission est de favoriser les échanges économiques entre PMEsuisses. Mais le WIR entend également miser sur le sens de la communauté des entrepreneurs désireux de renforcer leur propre entreprise tout en contribuant au développement économique durable de leur quartier.

Depuis sa création, le WIR a été périodiquement confronté à la nécessité de se renouveler, de s'adapter aux exigences de ses clients et à l'évolution des PME (en termes de profils etde secteurs d'activité). Récemment, par exemple, le système a passé en revue ses fichiers clients pour ne conserver que les utilisateurs actifs du WIR et pour éliminer les autres. Le nombre de clients est ainsi passé de 60 000 à 45 000 PME. Il développe aussi des stratégies pour rajeunir ses utilisateurs, non seulement en attirant de nouveaux clients, maisaussi en attirant des entrepreneurs (pour la plupart jeunes) actifs dans des secteurs comme la communication ou les nouvelles technologies.

Acteurs et financement

En 2016, la WIR Bank a annoncé un bénéfice de 14,2 millions CHF (+ 3,2 pour cent par rapport à 2015).

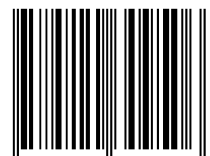
Intérêt du cas

La longévité du WIR démontre sa raison d'être : il a toujours su répondre à la demande des PME suisses conscientes que leur viabilité économique dépend d'un tissu économique fortconstitué d'échanges entre entreprises locales (cantonales ou nationales).





ISBN 978-92-2-030950-6



ANNEXE B

Il contributo dell'economia sociale e solidale e della finanza solidale per il futuro del lavoro



Organisation
internationale
du Travail

The background of the cover is a dark blue field with a glowing world map outline. A network of white lines connects various points across the map, symbolizing global connectivity. On the left side, there is a vertical strip of several small, semi-transparent portrait photographs of diverse people. In the upper left, there are several overlapping white-outlined squares of varying sizes.

IL CONTRIBUTO DELL'ECONOMIA SOCIALE E SOLIDALE E DELLA FINANZA SOLIDALE PER IL FUTURO DEL LAVORO

Bénédicte Fonteneau e Ignace Pollet

Il contributo dell'economia sociale e solidale e della finanza solidale per il futuro del lavoro



Il contributo dell'economia sociale e solidale e della finanza solidale per il futuro del lavoro

Bénédicte Fonteneau e Ignace Pollet (sotto la direzione di)

Youssef Alaoui Solaimani, Eric Bidet, Hyunsik Eum, Aminata Tooli Fall, Benjamin R. Quiñones et Mirta Vuotto



Copyright © Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro 2019

Le pubblicazioni dell'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro godono della protezione del diritto d'autore in virtù del protocollo n.2, annesso alla Convenzione universale per la protezione del diritto d'autore. Tuttavia, brevi passaggi potranno essere riprodotti senza autorizzazione, a condizione che la fonte sia debitamente menzionata. Ogni richiesta di autorizzazione alla riproduzione o alla traduzione dovrà essere inviata all'indirizzo seguente: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Ginevra 22, Suisse, ou per email: rights@ilo.org. Tali richieste saranno sempre ben accolte.

Biblioteche, istituzioni e altri utenti registrati presso un organismo di gestione dei diritti alla riproduzione possono fare copie solamente in conformità con le condizioni e i diritti loro concessi. Le coordinate dell'organismo incaricato dei diritti alla riproduzione nel proprio paese possono essere trovate sul sito www.ifrro.org.

Il contributo dell'economia sociale e solidale e della finanza solidale per il futuro del lavoro

Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del
Lavoro, Ginevra 2019 ISBN: 978-92-2-030950-6
(impression) ISBN: 978-92-2-030951-3 (pdf
web)

Disponibile anche in lingua inglese: *The contribution of the social and solidarity economy and social finance to the future of work*, ISBN: 978-92-2-030855-4 (print); ISBN: 978-92-2-030856-1 (web pdf), Geneva, 2019.

Dati del catalogo dell'Ufficio

Le designazioni utilizzate nelle pubblicazioni dell'Ufficio, che sono conformi alla normativa delle Nazioni Unite, e la presentazione dei dati che vi compaiono non implicano, da parte dell'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro, nessuna presa di posizione riguardo lo statuto giuridico di un paese, zona o territorio, o riguardo le sue autorità, né un tracciato dei suoi confini statali.

Gli articoli, le analisi e altri testi sottoscritti vincolano soltanto i loro autori e la loro pubblicazione non implica che l'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro aderisca alle opinioni in essi espresse. Il menzionamento o il non-menzionamento di questa o quella impresa o di questo o quel prodotto o procedura commerciale non implica alcuna posizione favorevole o sfavorevole da parte dell'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro.



Questa pubblicazione è stata realizzata dal Servizio per la produzione, la stampa e la distribuzione dei documenti e delle pubblicazioni (PRODOC) dell'Ufficio.

*Creazione grafica, concezione tipografica, impaginazione,
lettura e correzione delle prove, stampa, edizione digitale e distribuzione.*







PRODOC fa in modo di utilizzare carta proveniente da foreste gestite in modo

Per qualsiasi informazione sulle pubblicazioni e sulle produzioni digitali dell'Ufficio si consulti il nostro sito web www.ilo.org/publns.

SOMMARIO:

Ringraziamenti	vii
Prefazione	ix
Lista degli acronimi e delle abbreviazioni	xi
Sintesi esecutiva	xiii
Introduzione	1
Domande di ricerca	3
Metodologia	5
1.1. Selezione dei casi.....	6
1.2. Nota dei casi analizzati	6
1.3. Metodologia e livello di analisi.....	6
1.4. Limiti dell'analisi.....	8
L'economia sociale e solidale	9
1.5. Questioni di terminologia.....	10
1.6. Concetto/i e contesto teorico	11
1.7. Autorità istituzionali e giuridiche	14
1.7.1. Riconoscimento giuridico	14
1.7.2. Autorità istituzionali	16
1.7.3. La dimensione dell'occupazione nelle politiche dell'ESS	17
1.8. Le iniziative emergenti che respingono i confini dell'ESS l'economia collaborativa	19
Contributo dell'ESS alla creazione d'impieghi	21
1.9. Creazione e sviluppo di attività economiche e occupazionali	23
1.10. Sviluppo di opportunità d'occupazione per i gruppi vulnerabili.....	25
1.11. Creazione di impieghi sostenibili e dignitosi	29
Appoggio al processo di transizione dall'economia informale all'economia formale	31
Conclusioni	35
Contributo dell'ESS all'organizzazione del lavoro e della produzione	37
Rafforzamento delle unità economiche autonome attraverso la creazione di reti apposite	39
1.12. Accesso ai mercati.....	41
1.13. Conclusioni	43
Contributo dell'ESS alla governance e alla partecipazione	45
Scelta dell'autogestione e soppressione della gerarchia	47
La partecipazione: un processo di apprendimento costante.....	48
Supporto all'azione politica	49
Con o senza i partner sociali ?	50
Conclusioni	51



Contributo dell'ESS al lavoro e alla società	53	
Riscoprire il senso del lavoro	54	
1.14. Assicurare un equilibrio migliore tra la vita professionale e la vita privata	55	
1.15. Introdurre innovazioni efficaci per rispondere alle grandi sfide sociali	56	
1.16. Creare ecosistemi dell'ESS	58	
1.17. Conclusioni	58	
Fonti di finanziamento tradizionali dell'ESS	59	
Vendita nei mercati	60	
Accordi di partnership con il settore privato a scopo di lucro	61	
Sovvenzioni pubbliche	61	
Prestiti presso istituzioni bancarie cooperative	62	
Conclusioni	63	
2. Meccanismi di finanziamento innovativi per l'ESS	65	
2.1. Valuta complementare	66	
2.2. Crowdfunding	68	
Impresa sociale gestore di una piattaforma di crowdfunding	68	
Cooperativa di lavoratori che utilizza il crowdfunding come meccanismo di finanziamento ad hoc	70	
2.3. Obbligazioni ad impatto sociale	70	
Buzinezzclub : il fornitore di servizi	71	
Comuni: finanziatori per i risultati finali	71	
Gli investitori privati	72	
Centri di risorse indipendenti	73	
2.4. Determinazione di prezzi forfettari tramite partnership con il sistema di sicurezza sociale	74	
2.5. Conclusioni	76	
3. Conclusioni	79	
Le risposte dell'ESS alle grandi tendenze mondiali riguardanti il mondo del lavoro	80	
Il contributo dell'ESS al futuro del lavoro	82	
<i>(Ri)radicare le attività economiche nei sistemi sociali locali</i>	82	
<i>Organizzare gli attori economici e facilitare la transizione</i>		
<i>Verso uno status sociale più formale</i>	83	
<i>Assicurare una governance partecipata e rinnovare il dialogo sociale</i>	83	
<i>Combinare una performance economica sostenibile e obiettivi sociali</i>	84	
<i>Trovare un senso al lavoro</i>	84	
<i>Prefigurare la società di rete</i>	84	
<i>Uno strumento politico e un partner politico</i>	85	
<i>Obblighi reciproci nell'ambito dei nuovi modelli di finanziamento</i>	85	
Raccomandazioni	86	
Riferimenti bibliografici	91	
Annessi	99	
Annesso A - Analisi generale e domande di ricerca	100	
Annesso B - Sintesi generale delle macro-tendenze riguardanti il mondo del lavoro	101	
Annesso C – Schede descrittive delle analisi di casi	102	

RINGRAZIAMENTI

L'Istituto di ricerca sul lavoro e sulla società (HIVA) dell'Università cattolica di Lovanio e tutti i ricercatori associati desiderano ringraziare l'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro (N.T.: sigla francese BIT) e il Ministero francese della transizione ecologica e solidale per la fiducia data loro e per la possibilità che è stata loro offerta di condurre questa analisi importante non solamente per il riconoscimento dell'economia sociale e solidale (ESS), ma anche per la riflessione in corso sul futuro del lavoro.

In quanto coordinatori di quest'analisi, Bénédicte Fonteneau e Ignace Pollet rivolgono un sincero ringraziamento ai ricercatori e ai consulenti che hanno realizzato le analisi di casi in Argentina (Mirta Vuotto, Università di Buenos Aires), in Repubblica di Corea (Éric Bidet, Università di Mans [Francia] e Hyungsik Eum, Università di Liège [Belgio]), in Marocco (Youssef Alaoui Solaimani, consulente indipendente), nelle Filippine (Benjamin R. Quiñones, RIPESS-Asia) et in Senegal (Aminata Tooli Fall, consulente indipendente). Grazie alle competenze di ognuna di queste persone quest'analisi ha beneficiato di contributi multidisciplinari e delicati basati su contesti specifici e forme particolari d'impresa.

Presso l'Ufficio dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro quest'analisi è stata supportata da Valérie Breda (Programma di finanza solidale) e Guy Tchami (Unità delle cooperative). Entrambi sono pienamente coinvolti nella realizzazione di quest'analisi, partecipando ad esempio ad alcune discussioni con organizzazioni dell'ESS e contribuendo alla riflessione collettiva sull'analisi incrociata delle analisi dei casi selezionati. Hanno ugualmente aiutato a finalizzare il rapporto di ricerca facendo in modo che le constatazioni, le conclusioni e le raccomandazioni presentate contribuissero nel miglior modo possibile al lavoro costante di riflessione condotto dai rappresentanti dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro.

Quest'analisi non avrebbe potuto essere realizzata senza il contributo delle dodici organizzazioni dell'economia sociale e solidale, le quali sono state oggetto di analisi di casi condotti in nove paesi, ovvero: Red Gráfica Cooperativa (Argentina), Maison médicale de Ransart (Belgio), COOPETIC (Francia), SCOP-TI (Francia), Banque WIR (Svizzera), Buzinezzclub (Paesi Bassi), 1%Club (Paesi Bassi), Confédération des acteurs de l'horticulture in Senegal, Cooperativa agricola femminile Taitmatine (Marocco), Cooperativa a molteplici obiettivi Payoga-Kapatagan (Filippine) così come le imprese sociali che lavorano sulle questioni inerenti all'alloggio e all'integrazione professionale in Corea. Più persone in seno a ciascuna di queste organizzazioni e imprese hanno partecipato alla raccolta dei dati. Le ringraziamo per la loro fiducia e per il tempo che ci hanno dedicato per rispondere alle nostre domande e mettere a nostra disposizione documenti interni. Speriamo che siano soddisfatte del risultato e che quest'analisi contribuisca a fare sì che il valore aggiunto, gli obiettivi e la logica di funzionamento dell'economia sociale e solidale siano meglio riconosciuti e ispirino decisori e altre imprese del settore privato.



PREFAZIONE

Sigmund Freud ha detto: «Il lavoro è ciò che lega un individuo alla realtà». Ciononostante, l'evoluzione attuale sul piano economico, tecnologico, demografico e ambientale sembra rimettere in discussione questo legame cambiando la natura del lavoro. L'idea dominante secondo la quale un impiego conduce alla sicurezza economica viene ora rimessa in discussione.

I timori generati dalla natura mutevole del lavoro hanno portato ad un consenso crescente sulla necessità di rilanciare il contratto sociale, il quale si basa in gran parte sulla partecipazione dei cittadini alle decisioni che hanno un'incidenza sulla loro vita. Come ha sottolineato la Commissione mondiale dell'OIL sul futuro del lavoro: «L'assenza o il fallimento del contratto sociale è a discapito di tutti¹.» In questo contesto, non stupisce constatare l'interesse crescente che suscitano modelli alternativi di crescita economica fondati sul benessere sociale come l'economia sociale e solidale². Questo bisogno di ripensare i modelli di produzione è stato riaffermato nella Dichiarazione del centenario dell'OIL per il futuro del lavoro, adottata in giugno 2019 durante la 108esima sessione della Conferenza internazionale del Lavoro. Questa risoluzione chiede, tra le altre cose, di:

«sostenere il ruolo del settore privato in quanto principale fonte di crescita economica e di creazione di impieghi promuovendo un ambiente favorevole all'imprenditorialità e alle imprese sostenibili, in particolare le micro, le piccole e le medie imprese così come le cooperative e l'economia sociale e solidale, al fine di generare lavoro dignitoso, giungere alla piena occupazione produttiva e migliorare il livello di vita di tutti³».

Nel corso degli ultimi dieci anni il governo francese e l'OIL hanno unito gli sforzi per approfondire la comprensione di questo concetto particolare. Nella prima fase di questa partnership (2010-2014) sono stati elaborati strumenti di promozione e di finanziamento dell'ESS, in particolare per il settore della microfinanza, ed è stata realizzata un'analisi dell'impatto della microfinanza in Francia. Questo lavoro condotto con successo ha portato all'attuale partnership (2015-2019), il cui obiettivo era delineare meglio, attraverso ricerche mirate, il contributo dell'ESS e della finanza solidale al futuro del lavoro. Questa pubblicazione è il risultato di questo ciclo di cooperazione tra il governo francese e l'OIL. Il Programma di finanza solidale e l'Unità delle cooperative dell'Ufficio hanno richiesto all'Istituto di ricerca sul lavoro e la società (HIVA) di coordinare quest'analisi. Basandosi sulla documentazione esistente e su dodici analisi di casi

¹ BIT: Lavorare per costruire un futuro migliore - Commissione mondiale sul futuro del lavoro (Ginevra, 2019) Disponibile al seguente link: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662440.pdf

² BIT: Risposte delle cooperative dell'economia sociale e solidale alle principali sfide del rapporto della commissione mondiale sul futuro del lavoro (Ginevra, 2019). Disponibile al seguente link: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_705804.pdf

³ BIT: Dichiarazione del centenario dell'OIL per il futuro del lavoro, Conferenza internazionale del Lavoro, 108esima sessione, Ginevra, 2019.



Gli originali sono stati realizzati in nove paesi (Argentina, Belgio, Francia, Marocco, Senegal, Svizzera, Paesi Bassi, Filippine e Repubblica di Corea), l'analisi prova a mostrare in quale misura e soprattutto come l'ESS e i dispositivi di finanza solidale contribuiscono al futuro del lavoro.

Ci auguriamo che questa pubblicazione convincerà il lettore che le organizzazioni dell'economia sociale e solidale (OESS) possono aiutare gli individui a diventare attori dei processi di cambiamento e a plasmare il loro futuro.

Ci teniamo a ringraziare gli autori di questo rapporto, fra cui Bénédicte Fonteneau e Ignace Pollet, dell'Istituto di ricerca HIVA dell'Università cattolica di Lovanio, che hanno diretto l'équipe di ricerca e condiviso le loro preziose conoscenze sull'ESS e sul futuro del lavoro. Ringraziamo ugualmente gli informatori chiave delle OESS analizzate per averci reso partecipi dei loro punti di vista e delle loro esperienze.

Vic Van Vuuren

Christophe ITIER






Direttore Alto Commissario dell'Economia sociale

Dipartimento delle imprese e solidale e all'Innovazione sociale Organizzazione Internazionale del Lavoro Ministero francese della Transizione

ecologica e solidale



LISTA DEGLI ACRONIMI E DELLE ABBREVIAZIONI

ACI	Alliance coopérative internationale (Alleanza cooperativa internazionale)	
CECOP	Confederazione europea delle cooperative di produzione e del lavoro associato, delle cooperative sociali e delle imprese sociali e partecipative	
CFAHS	Coopérative Fédérative des Acteurs Horticoles du Sénégal (Cooperativa federativa degli attori dell'orticoltura in Senegal)	
CICOPA	Organizzazione internazionale delle cooperative industriali e dei servizi	
ITC-OIL	Centro di formazione internazionale dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro	
ESS	Economia sociale e solidale	
EURICSE	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (Istituto europeo di ricerca sull'impresa cooperativa e sociale)	
HIV/AIDS	Infezione contratta dal virus dell'immunodeficienza e sindrome di immunodeficienza acquisita	
HWSSE	Housing and Welfare Self-Sufficiency Enterprises (Imprese sociali di supporto all'occupazione e alla locazione)	
INAES	Instituto Nacional de Asociativismo y Economía Social (Argentina) (Istituto nazionale per l'economia sociale e associativa)	
MMR	Maison médicale de Ransart (Casa medica di Ransart)	
MPMI	Micro, piccole e medie imprese OESS Organizzazione di economia sociale e	
solidale OIS	Obbligazione a impatto sociale	
OIL	Organizzazione internazionale del lavoro	
ONG	Organizzazione non governativa	
PMI	Piccole e medie imprese	
RCG	Red Gráfica Cooperativa	
RSI	Responsabilità sociale d'impresa	
SCOP	Società cooperativa e partecipativa	
SCOP-TI	Società cooperativa operaia provenzale di tè e infusi (Francia)	

SEPPS

Social Enterprise with the Poor as Primary Stakeholder
(Impresa sociale con la popolazione povera come stakeholder
primario) (Filippine)

xiii

SINTESI ESECUTIVA

Il mondo del lavoro subisce attualmente cambiamenti che sfuggono al controllo diretto dei lavoratori e degli imprenditori, ma che li colpiscono direttamente stravolgendo le loro funzioni e la loro esperienza (delocalizzazione produttiva, decisioni imprevedibili riguardanti gli schemi di investimento, lavoratori e attività economiche bloccati nel settore informale, mancanza di mezzi e di competenze per trasformare un'impresa emergente in un'attività orientata alla crescita, corsa ai prezzi bassi che favoriscono l'obsolescenza dei prodotti di qualità, la diminuzione dell'occupazione per i gruppi vulnerabili dovuta al progresso tecnologico, l'isolamento e la frammentazione dei gruppi di lavoratori, la degradazione del lavoro in termini di senso, salute e condizioni).

Questa analisi si pone l'obiettivo di fornire elementi di riflessione sul modo in cui l'economia sociale e solidale (ESS) contribuisce a delineare il futuro del lavoro. L'economia sociale e solidale designa le imprese e le organizzazioni, in particolare le cooperative, le mutue, le associazioni, le fondazioni e le imprese sociali che, come caratteristica specifica, producono beni, servizi e conoscenze perseguendo obiettivi economici e sociali e favorendo la solidarietà (OIL, 2009; Develtere e Defourny, 2008). La domanda di ricerca principale all'origine di questa analisi è la seguente: - Come contribuiscono le organizzazioni di economia sociale e solidale (OESS) in modo innovativo a rispondere alle sfide di un mondo professionale in evoluzione? -. Questa domanda globale è stata analizzata tramite un sottoinsieme di domande specifiche legate ai quattro grandi settori di cambiamento del mondo del lavoro identificati dall'OIL (OIL, 2015): lavoro e società, impieghi dignitosi per tutti, organizzazione del lavoro e della produzione, gestione del lavoro.

L'analisi si basa su dodici analisi di casi originali di organizzazioni dell'ESS e di meccanismi di finanza solidale (iniziati tra il 1934 e il 2014), provenienti da nove paesi (Argentina, Belgio, Francia, Marocco, Senegal, Svizzera, Paesi Bassi, Filippine e Repubblica di Corea). Gli studi dei casi si basano su un'analisi documentale e sulla raccolta di dati primari. I dati propri degli studi dei casi sono stati completati da un'analisi della letteratura esistente su come l'ESS ha affrontato le problematiche legate al lavoro.

Questa analisi non pretende di riprodurre l'insieme delle dinamiche, dei settori e degli attori dell'ESS, né la globalità dei suoi punti deboli e delle sfide che deve affrontare. I casi selezionati riflettono la diversità delle OESS in termini di attori coinvolti, di settori d'attività e di forme organizzative, ma anche di posizionamento e di visione riguardo l'economia, delle questioni inerenti alla società e delle relazioni di potere. L'analisi mostra come le organizzazioni e le imprese dell'ESS rispondano alle sfide globali attuali contribuendo a rendere il mondo del lavoro più inclusivo e a porre al suo centro la giustizia sociale, il senso e la sostenibilità.



I paragrafi seguenti riassumono le principali conclusioni dell'analisi.

(Ri)radicare le attività economiche nei sistemi sociali locali. L'ESS è chiaramente la forma di organizzazione privilegiata dagli attori economici che cercano di preservare e sviluppare i modi di produzione ai quali i cittadini sono legati: agricoltura familiare, servizi di prossimità, modi di produzione tradizionali e/o rispettosi dell'ambiente. L'analisi mostra che questa scelta è essenzialmente motivata dalla volontà di stabilizzare e aumentare i profitti generati da tali attività contribuendo a trattare problematiche quali l'esodo rurale, l'emancipazione delle donne, o la protezione dell'ambiente. L'ESS permette agli attori economici di mantenere e di sviluppare le attività economiche locali nel proprio contesto sociale, ciò che li rende meno vulnerabili e più disposti a contribuire allo sviluppo regionale. Contribuisce inoltre a rispondere al bisogno di radicare nuovamente attività economiche nei sistemi sociali locali, ad esempio mediante una valuta complementare che favorisce gli scambi economici locali e la sostenibilità delle catene di approvvigionamento.

Organizzare gli attori economici e facilitare la transizione verso uno status sociale più formale. L'ESS offre ai lavoratori informali/vulnerabili e alle piccole imprese la possibilità di creare strutture istituzionali stabili. Le piattaforme cooperative, in particolare, rendono l'imprenditorialità più attraente, supportano lo sviluppo economico (attraverso la creazione di reti o i servizi congiunti di marketing e di commercializzazione), assicurano uno status sociale e garantiscono l'accesso alla protezione sociale. In questo modo l'ESS offre una risposta costruttiva alle evoluzioni del mercato del lavoro (ad es. la delega a fornitori esterni di funzioni prima di competenza degli impiegati), rispondendo ai bisogni di alcuni lavoratori o imprenditori desiderosi di tessere legami (mutualizzazione dei servizi) e alla ricerca di un accompagnamento nella gestione della loro impresa. Negli Stati a basso e medio reddito questa funzione contribuisce chiaramente a facilitare la transizione dall'economia informale verso l'economia formale, offrendo la possibilità di rendere sicure delle attività economiche e uno status sociale (grazie a forme collettive d'imprenditorialità) e di fornire o facilitare l'accesso ai regimi di protezione sociale.

Assicurare una governance partecipata e rinnovare il dialogo sociale. Modelli alternativi di processo decisionale rimettono oggi in discussione i modelli classici di governance e di dialogo sociale. In seguito a ciò l'ESS ha reso la governance partecipata una delle sue caratteristiche principali. La governance partecipata quale praticata nell'ESS può assumere forme diverse. Nonostante l'autogestione possa non essere adatta a tutte le imprese o non rispondere a tutte le aspirazioni dei lavoratori, l'analisi mostra che più di un'organizzazione dell'ESS ha scelto questa forma di governance per mettere in evidenza la sua capacità di detenere e gestire le strutture economiche, e per prendere le distanze con quegli schemi gerarchici percepiti come controproducenti (generatori di stress e di mancanza di motivazione) e come un intralcio alla fornitura di servizi di qualità (mancanza d'autonomia, malfunzionamento dei circuiti d'informazione). In certe condizioni la governance partecipata migliora l'efficacia e la qualità dei servizi forniti rafforzando la coesione e il lavoro di squadra, o generando una maggiore equità tra i lavoratori (ad esempio in termini di salari e di condizioni di lavoro). Ciononostante, la governance partecipata non è sempre sufficiente per trattare tutte le questioni relative alla subordinazione



dei lavoratori: l'analisi mostra anche che la governance partecipata e l'autogestione non escludono per loro natura il dialogo sociale, ma obbligano piuttosto gli attori a ricercare forme innovatrici di dialogo sociale.

Ricerca una performance economica sostenibile perseguendo obiettivi sociali. Più OESS analizzate mostrano uno sviluppo e una performance economica che permettono loro di essere finanziariamente autonome e che presentano garanzie di durata. Questo successo è spesso ottenuto identificando il giusto tipo di servizio o di bene da fornire ai membri, alla comunità e/o alla clientela, e facendo buone scelte considerati i principi dell'ESS e le capacità degli attori coinvolti. Altre imprese dell'ESS hanno maggiori difficoltà a raggiungere livelli di performance all'altezza delle loro ambizioni, ad esempio in termini di occupazione. Queste difficoltà spesso si spiegano ripercorrendo la storia di queste imprese (come nel caso delle imprese riacquisite) e la natura delle competenze dei lavoratori (ad esempio nel settore marketing).

Trovare un senso al lavoro. L'analisi rivela un livello di soddisfazione molto alto legato alle condizioni di lavoro e alla sensazione di lavorare per uno scopo utile, in particolare in confronto a funzioni simili ricoperte in precedenza in strutture private o pubbliche classiche. Trovare un senso può tradursi in modi diversi: contribuire ad una società più solidale facilitando l'accesso ai servizi di sanità per tutti (fra cui i più vulnerabili, come le persone anziane), praticare l'autodeterminazione e la concertazione, trovare un miglior equilibrio tra vita professionale e vita privata, supportare i gruppi vulnerabili nel rispetto della loro autonomia, delle loro aspirazioni e dei loro sogni, contribuire alla sostenibilità ambientale. Da un punto di vista manageriale, dare un senso è frutto di sforzi per concepire modelli finanziari credibili e sostenibili, trovando il giusto equilibrio tra l'impegno sociale e le condizioni di lavoro, ma anche mettendo in pratica strumenti che permettano all'ESS di essere efficace ed efficiente tanto a livello individuale quanto a livello collettivo.

Prefigurare la società di rete. Le OESS non operano isolate. Hanno relazioni commerciali con imprese private a scopo di lucro (classiche) e agiscono in virtù delle normative di politica pubblica applicati. Il crescente numero di partnership che associano diversi tipi di organizzazioni favorisce l'unione e l'interazione (ed eventualmente la convergenza) tra attori aventi piani d'azione e culture gestionali diverse. In particolare, negli Stati ad alto reddito l'ESS mostra che i servizi di sostegno su misura e un ambiente favorevole (creato grazie a partnership tra attori pubblici e privati) possono fare la differenza, ad esempio permettendo ai gruppi vulnerabili di fare le proprie scelte professionali e di iniziare una carriera, o facilitando il crowdfunding per le iniziative nei paesi del Sud tramite piattaforme online al fine di rendere più duratura la filantropia individuale. Così facendo l'ESS perpetua inoltre una lunga tradizione di laboratorio di idee e di pratiche che si propagano spesso nel settore pubblico e nel settore privato a scopo di lucro.

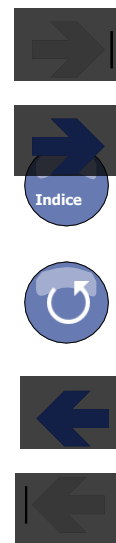
Uno strumento politico e un partner politico. L'analisi mostra inoltre come autorità politiche che riconoscono il valore aggiunto dell'ESS in termini di occupazione e di protezione sociale possano creare condizioni favorevoli che permettano all'ESS di contribuire a risolvere i problemi della società. In quasi tutti i paesi oggetto d'analisi,



Le politiche pubbliche che includono l'ESS sono strettamente legate alle prospettive dell'occupazione, in particolare per i gruppi vulnerabili: disoccupati a lungo termine, persone in situazione di handicap, lavoratori poco qualificati, donne, ecc. Inoltre, alcune forme specifiche d'impresa (in particolare cooperative di lavoratori e imprese sociali) sono incoraggiate dalle politiche pubbliche a concepire iniziative commerciali che coinvolgano i lavoratori e gli altri stakeholder (comunità, beneficiari) nei processi decisionali. Le imprese dell'ESS supportate dai fondi pubblici possono esserlo per diverse ragioni: prestazione di servizi pubblici generali, sostegno allo sviluppo dell'ESS o difficoltà temporanee incontrate dalle OESS, ecc. Le politiche pubbliche sono particolarmente efficaci quando sono concepite per permettere all'ESS di svolgere un ruolo efficace e utile d'interesse generale, pur riconosciuta e supportata nella sua specificità e logica. Tuttavia, quando l'ESS è ridotta ad avere una funzione di fornitrice di servizi, corre il rischio di attirare una categoria di - opportunisti - (attori che non operano secondo i principi dell'ESS ma cercano di entrare nei mercati pubblici) e di vedere gli attori dell'ESS perdere il loro carattere specifico nella ricerca di un equilibrio tra la loro sopravvivenza economica e i loro obiettivi sociali.

Obblighi reciproci nell'ambito dei nuovi modelli di finanziamento. Crowdfunding, valuta complementare, obbligazioni a impatto sociale, modelli finanziari originali (come il regime forfettario nella sanità) o perfino sovvenzioni: l'ESS è la fonte principale di innovazione in materia di finanziamento delle politiche sociali. Oltre all'apporto di fondi principali o complementari alle imprese dell'ESS o ai singoli imprenditori, questi modelli finanziari innovativi hanno come caratteristica comune la riunione di attori con orizzonti diversi: ESS, sistemi di sicurezza sociale, ministeri settoriali, settore bancario e investitori privati (individuali o istituzionali). Ancora qui, dalla concezione alla valutazione dei meccanismi messi in pratica, questi dispositivi disponibili per più attori permettono di sostenere un dialogo sulle problematiche sociali chiave: analisi delle cause dei problemi sociali e risposte da fornire, valutazione dei progressi, livelli e condivisione delle responsabilità e dei rischi (individuali e/o collettivi), nozione di benefici e di ritorno sull'investimento, performance, redditività, proprietà e governance. In periodo di crisi e di incertezza, questo tipo di dialogo multilaterale potrebbe rivelarsi utile per trovare nuovi orizzonti in un mondo del lavoro in rapida evoluzione e per affrontare le reazioni brutali che questi cambiamenti possono generare.

L'analisi conclude che l'ESS potrebbe allo stesso tempo anticipare positivamente l'evoluzione del mondo del lavoro e fornire una risposta più protettrice. L'ESS può in particolare incitare gli attori economici e sociali ad ampliare il ventaglio di approcci alla creazione di ricchezza e all'innovazione al fine di rispondere alle tendenze che pregiudicano i diritti degli imprenditori e dei lavoratori e uno sviluppo sostenibile delle società. In ambienti favorevoli e al contempo esigenti, l'ESS mostra di giocare un ruolo importante in un mondo del lavoro in rapida evoluzione. Un ruolo esercitato per via diretta attraverso i suoi stakeholder o per via indiretta tramite il suo impatto sulle società in cui faranno il loro ingresso i lavoratori del futuro. Il rapporto si conclude mediante raccomandazioni indirizzate all'OIL, ai governi nazionali e al settore dell'ESS per rafforzare il contributo dell'ESS per il futuro del lavoro.



1. INTRODUZIONE



L'economia sociale e solidale (ESS) è una nozione che designa le imprese e le organizzazioni, in particolare le cooperative, le mutue, le associazioni e le imprese sociali che, come caratteristica specifica, producono beni, servizi e conoscenze perseguendo obiettivi economici e sociali e favorendo la partecipazione e la solidarietà. Nella sua *Dichiarazione sulla giustizia sociale per una globalizzazione equa*, l'OIL ha sottolineato la necessità di un'economia sociale forte: -Persuasa che, in un contesto globale segnato da un'interdipendenza e una complessità crescenti così come dall'internazionalizzazione della produzione: (...) imprese produttive, redditizie e sostenibili, insieme ad un'economia sociale solida e un settore pubblico sostenibile, sono indispensabili ad uno sviluppo economico e a possibilità di occupazione sostenibili (OIL, 2008, p. 7-8).

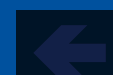
Dopo dieci anni questa dichiarazione è più che mai attuale e la letteratura esistente sul futuro del lavoro mette in evidenza delle evoluzioni che pongono molte sfide: sostituzione del lavoro umano con l'automazione nei paesi sviluppati e in via di sviluppo, prevalenza crescente degli impieghi flessibili e a tempo determinato, diminuzione dei salari e del potere di contrattazione, riduzione della protezione sociale e indebolimento dei meccanismi di protezione sociale, emergenza di nuove classi subalterne, erosione delle istituzioni del mercato del lavoro, finanziarizzazione e aumento della velocità dei ritmi di lavoro a spese dei lavoratori, critica ai modelli di dialogo sociali (Balliester e Elsheikhi, 2018, p. 38-39). Ma queste tendenze e questi segnali offrono allo stesso tempo l'occasione di ripensare e di riesaminare le interazioni tra lavoro, società, cittadini e attori economici e sociali.

Questo rapporto mira ad alimentare la riflessione dell'OIL, dei suoi membri e degli altri attori coinvolti nell'ESS sul futuro del lavoro. A partire dalla letteratura esistente e da dodici analisi di casi date da nove paesi (Argentina, Belgio, Francia, Marocco, Senegal, Svizzera, Paesi Bassi, Filippine e Repubblica di Corea), cerca di mostrare in quale misura e soprattutto come i meccanismi in gioco nell'ESS e la finanza solidale contribuiscano a delineare il futuro del lavoro - non solamente riducendo alcune delle sfide sopra menzionate, ma anche favorendo la ricerca continua di soluzioni innovative per migliorare le condizioni di vita dei lavoratori e delle popolazioni. Quest'analisi non ha lo scopo di idealizzare l'ESS, ma fornire esempi derivati da un certo numero di analisi di casi basate su dati primari e un esame approfondito.

Il rapporto è suddiviso in 11 capitoli. Dopo questa introduzione, il secondo e il terzo capitolo espongono nel dettaglio le domande di ricerca, la metodologia e i limiti dell'analisi. Il quarto capitolo rammenta alcune caratteristiche essenziali legate al concetto dell'ESS e fornisce un breve quadro delle autorità istituzionali e giuridiche a livello nazionale. I seguenti capitoli trattano successivamente i quattro ambiti di cambiamento identificati dal Rapporto dell'OIL sul futuro del lavoro, ovvero la creazione di impieghi (Capitolo 5), l'organizzazione del lavoro e della produzione (Capitolo 6), la governance e la partecipazione (Capitolo 7), il lavoro e la società (Capitolo 8). I Capitoli 9 e 10 trattano la questione del finanziamento attraverso l'analisi delle fonti tradizionali di finanziamento e nella prospettiva della creazione di meccanismi di finanziamento innovativi per l'ESS. Il Capitolo 11 presenta alcune conclusioni e raccomandazioni.



2. DOMANDE DI RICERCA



La domanda di ricerca principale su cui si basa questa analisi è la seguente: *Come contribuiscono le organizzazioni di economia sociale e solidale— in particolare le imprese — a rispondere in modo innovativo alle sfide di un mondo professionale in evoluzione?* Questa domanda di ricerca globale è stata analizzata tramite sotto-domande specifiche (vedi l'Annesso A) legate ai quattro grandi ambiti di cambiamento del mondo del lavoro definiti nel Rapporto del Direttore generale dell'OIL sul futuro del lavoro (OIL, 2015a): lavoro e società, impieghi dignitosi per tutti, organizzazione del lavoro e della produzione, e gestione del lavoro.

Oltre a queste domande di ricerca centrali, l'analisi ha preso in considerazione un

quadro complementare più ampio, definito dalle grandi tendenze mondiali che toccano il mondo del lavoro (vedi l'Annesso B): tendenze ambientali, economiche, demografiche e tecnologiche. Questo aspetto è stato utilizzato a due scopi: da un lato per selezionare i casi di studio, dall'altro per procedere ad un'analisi complementare dei risultati. La selezione dei casi si basa su più criteri (vedi il capitolo seguente), tra i quali l'interesse del caso di fronte ad una o alcune delle numerose tendenze mondiali che riguardano il mondo del lavoro a livello nazionale e/o regionale. Mentre i quattro ambiti del futuro del lavoro sopra citati costituiranno il centro dell'analisi dei casi, il quadro complementare sarà usato solo per illustrare come l'ESS risponde alle tendenze mondiali, nell'ultimo capitolo di questo documento.



3. METODOLOGIA



P Per rispondere alle domande di ricerca gli autori di quest'analisi hanno fatto ricorso ad analisi di casi e ad un'analisi documentale. I risultati di quest'analisi documentale non sono oggetto di un capitolo distinto, ma sono direttamente integrati nelle diverse parti coinvolte del rapporto. Le sezioni che seguono trattano la selezione e la concezione delle analisi dei casi.

3.1. Selezione dei casi

Un'équipe internazionale di sei ricercatori ha realizzato dodici analisi di casi provenienti da nove paesi. La selezione dei paesi è stata fatta secondo tre criteri: a) livello di reddito (al fine di raggiungere una rappresentazione equilibrata), b) indicazioni sulla presenza di casi pertinenti (sulla base di un'analisi documentale e di indicazioni fornite da informatori chiave e consulenti identificati), c) possibilità di coinvolgere un/a consulente che abbia avuto un'esperienza nell'ESS (in particolare in materia di finanza solidale).

Anche il profilo dei gruppi destinatari è stato utilizzato come criterio di selezione. Trattandosi del mondo del lavoro, alcuni gruppi di popolazione richiedono un'attenzione più specifica date le difficoltà che incontrano nel loro accesso al mondo del lavoro (formale), le loro condizioni di lavoro e il loro livello di vita. I poveri, le persone in situazione di handicap, le donne, i giovani poco qualificati o le persone di origini straniere devono ad esempio costantemente far fronte ad ostacoli nel momento in cui tentano di entrare in un sistema economico sempre più competitivo ed esigente. Le OESS sono spesso le sole forme d'impresa accessibili alle persone che desiderano avviare un'attività commerciale ma mancano di capitali o altre risorse. Più in generale, le OESS hanno la tendenza di attirare gruppi, utenti o clienti che non hanno accesso ad un impiego, ai beni e servizi di base, alle conoscenze e all'informazione, oppure ad un social network. Il ruolo delle OESS presso i gruppi vulnerabili sarà quindi particolarmente oggetto d'analisi nell'ambito di questa ricerca. Tuttavia, l'ESS non è per definizione un'economia "dei poveri" o "per i poveri". Produrre beni e servizi secondo i principi dell'ESS può essere una scelta che punta a combinare obiettivi economici con altri obiettivi (sociali o ambientali), piuttosto che a massimizzare il ritorno finanziario sull'investimento. Spesso questa scelta è accompagnata da una preferenza per una forma di governance partecipata (ITC-OIL, 2011).

3.2. Nota dei casi analizzati

La tabella 3.2.1 sotto riportata fornisce una nota sulle organizzazioni oggetto di analisi dei casi (vedere anche le schede descrittive su ogni analisi all'Annesso C).

3.3. Metodologia e livello di analisi

Una volta terminata la selezione, le analisi dei casi sono state realizzate sulla base di una metodologia standard stabilita dall'équipe di coordinamento. Ogni ricercatore era responsabile di una o due analisi dei casi per paese (raccolta dei dati, analisi e redazione di un rapporto, con in particolare i dati sull'ESS a livello nazionale). I dati sono stati raccolti tra luglio 2017 e marzo 2018.



Tabella 3.2.1. Nota dei casi analizzati

Caso	Paese	Settore	Anno di creazione
Red Gráfica Cooperativa (rete di cooperative)	Argentina	Industria grafica e di stampa	2006
Maison médicale de Ransart (associazione)	Belgio	Assistenza sanitaria	1991
COOPETIC (cooperativa di produzione e di lavoro)	Francia	IT/comunicazione/multimedia	2010
SCOP-TI (cooperativa di lavoratori)		Tè e infusioni	2014
Imprese sociali in aiuto dei rifugiati nord-coreani	Repubblica di Corea	Diversi settori	Dal 2005
Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises		Alloggio/inserimento professionale	Dal 2005
Cooperativa Taitmatine	Marocco	Agricoltura (olio d'argan biologico)	2002
Buzinezzclub (impresa sociale)	Paesi Bassi	Impiego dei giovani/meccanismo di finanziamento innovativo (obbligazione ad impatto sociale)	2009
1%Club (impresa sociale)		Finanza (crowdfunding)	2009
Cooperativa polivalente Payoga - Kapatagan	Filippine	Agricoltura (fattoria biologica)	1992
Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal (Cooperativa federativa degli attori dell'orticoltura in Senegal)	Senegal	Agricoltura (orticoltura)	2010
WIR Bank (banca di credito cooperativo)	Svizzera	Finanza (valuta complementare e servizi finanziari)	1934

Le analisi dei casi sono state realizzate con l'aiuto di approcci descrittivi e analitici al fine di cogliere la logica e i processi specifici delle OESS e di analizzare il modo in cui contribuivano - tramite processi, servizi e/o opzioni organizzative e istituzionali particolari - a far fronte alle sfide legate al futuro del lavoro.

Il valore aggiunto di questa ricerca, il cui approccio completa quello delle altre analisi dedicate al contributo dell'ESS al futuro del lavoro (Schwettman, 2015; EURICSE, 2017), dipende dal fatto che si basa su dati primari raccolti su dodici casi specifici e che tratta i quattro ambiti di cambiamento identificati nel Rapporto dell'OIL sul futuro del lavoro. Questo approccio particolare ci ha permesso di analizzare in modo più approfondito il contributo delle OESS al futuro del lavoro e le sfide che le riguardano. In questo rapporto, le OESS analizzate costituiscono il livello d'analisi principale. Il secondo livello d'analisi si situa al livello delle politiche nazionali dei paesi inclusi in quest'analisi. Si pone l'obiettivo di comprendere la logica e la visione delle politiche pubbliche in materia d'ESS e, da qui, di capire in quale misura queste politiche pubbliche favoriscono, orientano od ostacolano lo sviluppo dell'ESS.



3.4. Limiti dell'analisi

I limiti di quest'analisi sono di molteplice natura. Il primo deriva direttamente dall'approccio considerato: basandosi su un numero limitato di analisi di casi, l'esame non permette di trarre i risultati per valutare in modo più ampio il contributo potenziale dell'ESS al futuro del lavoro. Questa scelta ci è sembrata pertinente per fornire elementi concreti, ma anche per permettere un'analisi critica delle condizioni in cui l'ESS contribuisce a rispondere - con più o meno successo - alle sfide legate al futuro del lavoro. I limiti quantitativi e prospettivi di quest'analisi sono in un certo senso compensati dall'esame dei documenti, nonostante quest'ultimo non offra le stesse possibilità delle analisi dei casi per determinare il contributo dell'ESS al futuro del lavoro.

L'analisi mira a fornire prove in risposta alle domande di ricerca legate ai principali ambiti di cambiamento del mondo del lavoro. Nonostante l'analisi abbia permesso di cogliere elementi di risposta alla maggioranza delle domande, tutte le analisi dei casi non ci hanno dato informazioni sufficienti per una visione d'insieme.

Le analisi dei casi si sono basate su dati primari raccolti tramite analisi di documenti, interviste e gruppi di discussione. Nella maggioranza dei casi le OESS esaminate ci hanno permesso di accedere ai loro documenti interni, così pure ai loro dati finanziari. In altri casi, la consultazione di questi dati non è stata possibile (o perché le informazioni non erano disponibili o perché le organizzazioni erano reticenti a trasmetterle).

Infine, le risorse disponibili non ci hanno permesso di trattare tutti i casi allo stesso modo (quattro dei dodici casi sono stati oggetto di una raccolta di dati più limitata). Ciononostante, abbiamo deciso di includere questi casi supplementari al fine di arricchire la varietà delle OESS presentate, in particolare per illustrare i meccanismi di finanza solidale innovativi.



4. L'ECONOMIA SOCIALE E SOLIDALE



4.1. Questioni di terminologia

Dal momento che la terminologia e la definizione dell'ESS sono spesso oggetto di dibattito, questo rapporto non può ignorare la necessità di chiarire i termini utilizzati e il loro significato.

La Conferenza regionale dell'OIL sull'economia sociale che si è tenuta nel 2009 a Johannesburg ha definito l'ESS una "nozione che designa le imprese e organizzazioni, in particolare le cooperative, le mutue, le associazioni, le fondazioni e le imprese sociali, che hanno per caratteristica principale la produzione di beni, servizi e conoscenze perseguendo al contempo obiettivi economici e sociali e favorendo la solidarietà". Le cooperative, le mutue, le associazioni e le imprese sociali sono le forme più ricorrenti, ma non sono le uniche. Le discussioni tra professionisti e universitari sul concetto di ESS non hanno ancora portato ad un consenso che permetta di stabilire una definizione universale. Ciò non stupisce dal momento che le OESS sono fortemente influenzate dal loro contesto economico, culturale e organizzativo particolare - che è una delle loro caratteristiche. L'ESS non è il solo termine utilizzato per designare questa realtà: l'economia sociale, l'economia solidale, l'economia popolare e le organizzazioni senza scopo di lucro sono concetti imparentati. La tabella sotto riportata fornisce una breve rappresentazione di questi termini diversi, della loro origine e delle loro caratteristiche principali.



Tabella 4.1.1. Nota dei termini legati all'ESS (adattamento dell'ITC-OIL, 2011)

Termine	Origine	Caratteristiche principali
Economia sociale	Francia	<ul style="list-style-type: none"> - Concetto nato nel XIXesimo secolo in Francia e riscoperto negli anni '70. - Associato tradizionalmente alle cooperative, mutue e associazioni. - Riconoscimento giuridico, politico ed economico in alcune parti del mondo (Belgio, Francia, Québec, Spagna, Mali, Senegal).
Economia solidale	America Latina Québec Francia	<ul style="list-style-type: none"> - Pone l'accento sulla dimensione solidale (come alternativa all'economia "capitalista"). - Fa la distinzione tra un'economia sociale di lunga data e nuovi meccanismi/organizzazioni solidali (più partecipativi, iniziative più piccole a livello locale, ecc.).
Economia sociale e solidale	Francia/Québec Internazionale	<ul style="list-style-type: none"> - L'espressione "economia sociale e solidale" mira ad inglobare le organizzazioni dell'economia sociale, fondate in epoche passate, e i nuovi meccanismi e le nuove organizzazioni solidali.
Economia popolare	America Latina	<ul style="list-style-type: none"> - Economia sviluppata dalla classe "popolare" (ovvero i più vulnerabili) e dalle sue organizzazioni di base al fine di rispondere alle preoccupazioni economiche e sociali di sussistenza. - L'accento è posto sulla logica interna di autogestione economica diretta dai lavoratori stessi (chiamata "fattore C" per Cooperazione). - Forte dimensione politica pensata come alternativa all'economia (neo)liberista.
Organizzazioni senza scopo di lucro	Stati Uniti d'America	<ul style="list-style-type: none"> - Organizzazioni che non appartengono né al settore privato a scopo di lucro né al settore pubblico. - Esclude ogni organizzazione che pratica la redistribuzione dei benefici (ad es. la maggior parte delle cooperative).
Movimento cooperativo	Regno Unito Germania Regioni diverse	<ul style="list-style-type: none"> - Derivato dal movimento operaio (Regno Unito) e dai movimenti contadini (Germania). - Imprese costituite da membri che si forniscono servizi reciprocamente. - Criteri rigidi in materia di statuto giuridico, proprietà e controlli.
Terzo settore	Paesi/regioni diversi	<ul style="list-style-type: none"> - L'espressione "terzo settore" distingue l'"economia sociale" dal settore pubblico e dal settore privato.

10

Questa rappresentazione mostra che ciascuno di questi concetti ha un'origine storica e geografica e un contesto teorico distinti. Fanno riferimento a configurazioni economiche e sociali particolari concepite in funzione di obiettivi globali (che possono essere politici in alcuni casi). In numerosi paesi alcune iniziative che potrebbero essere considerate appartenenti all'ESS non sono necessariamente definite come tali. Inoltre, le OESS non si considerano tutte appartenenti alla stessa categoria. Ad esempio, alcune organizzazioni che assistono persone affette dal virus HIV non sentirebbero di appartenere allo stesso gruppo delle cooperative agricole. Trattare l'ESS come un movimento non permette quindi di percepire sempre l'insieme degli attori coinvolti. La tabella sopra riportata fa pochi riferimenti alla realtà dell'ESS in Africa e in Asia, mentre le ESS sono ampiamente presentate in queste regioni, anche se su forme e con modalità diverse. Concetti generali come l'ESS sono di conseguenza raramente utilizzati in Africa e in Asia con poche eccezioni influenzate da iniziative o progetti internazionali (ad esempio, la Rete Internazionale di Promozione dell'ESS).

In quest'analisi utilizziamo l'espressione "economia sociale e solidale" perché ingloba direttamente le iniziative istituzionalizzate/più vecchie e le iniziative recenti, e perché sembra essere sempre più accettata tanto dai professionisti quanto dagli universitari. Quest'analisi si concentra principalmente sulle imprese dell'ESS (cooperative, imprese sociali, ecc.). Tuttavia, al fine di inglobare anche altre forme istituzionali/meccanismi, il termine generico "organizzazioni d'economia sociale e solidale" (OESS) sarà utilizzato in tutto il rapporto.

4.2. Concetto/i e quadro teorico

Due approcci sono al momento utilizzati per cogliere il concetto di ESS: l'approccio istituzionale e giuridico e l'approccio normativo (Develtere e Defourny, 1999). In quest'analisi abbiamo combinato i due approcci per puntare più nello specifico al segmento delle OESS che contribuisce ad offrire linee guida sul futuro del lavoro e per identificare le analisi dei casi in questa prospettiva.

Il primo approccio consiste nell'identificare le forme principali giuridiche e istituzionali date per la maggior parte dalle iniziative dell'ESS, ovvero le cooperative, le mutue e le imprese sociali, le associazioni e alcune fondazioni. Nella tabella sotto riportata, descriviamo nel dettaglio i principi operativi dei tre tipi principali di OESS su cui si focalizza questa ricerca: le imprese sociali, le cooperative e le organizzazioni mutualistiche. Questi tre tipi sono stati scelti secondo la loro pertinenza rispetto all'obiettivo dell'analisi. Le imprese sociali e le cooperative, data la loro funzione economica principale, puntano di più alla creazione d'impieghi rispetto alle associazioni o alle fondazioni. Le mutue sono state incluse perché si concentrano sull'offerta di servizi sociali (ovvero di protezione sociale), una delle sfide principali legate all'evoluzione del mondo del lavoro e identificate dal rapporto.



Tabella 4.2.1. Principi operativi delle OESS (adattato da Defourny e Develtere, 2008, per le cooperative e le mutue, e Darko, 2016, per le imprese sociali)

	Cooperativa	Mutua	Impresa sociale
Funzione	Fornisce beni e servizi ai suoi membri o alla collettività.	Fornisce servizi ai suoi membri e/o a comunità più ampie.	Fornisce beni e/o servizi agli utenti/comunità più ampie Obiettivo sociale chiaramente enunciato come obiettivo principale
Tipi di prodotti e servizi	Produce beni e servizi commerciali (i membri beneficiano di questi beni/servizi in proporzione al numero di transazioni realizzate in seno alla cooperativa)	Servizi essenzialmente non commerciali ¹ (i membri ne beneficiano secondo i loro bisogni)	Beni e servizi commerciali
Membri	Persone fisiche e persone morali	Solo persone fisiche	Non necessariamente fondata sull'adesione di membri Persone fisiche o morali
Condivisione e dei poteri/meccanismi di partecipazione	Una persona, un voto (assemblea generale)	Una persona, un voto (assemblea generale)	Nessun meccanismo standard Responsabilità nei confronti degli stakeholder (inclusi eventualmente gli azionisti) con meccanismo appropriato per assicurare la responsabilità verso i beneficiari/gli utenti e per misurare/mostrare l'impatto sociale
Finanziamento	Sottoscrizione a parti di capitale, benefici non distribuiti e/o contributi effettuati a intervalli regolari. Quando i membri danno le dimissioni, recuperano il loro contributo finanziario. (Opzionale: contributi esterni)	Contributi pagati a intervalli regolari. Quando i membri diminuiscono, i contributi non vengono rimborsati. (Opzionale: contributi esterni)	Si basa su un modello economico finanziariamente sostenibile con una prospettiva realista di redditi sufficienti per coprire le spese. Trae una parte significativa dei propri redditi dalle entrate realizzate (proposta metodologica dell'analisi Darko: eliminare le OESS che dipendono per più del 75 per cento dalle sovvenzioni/contributi esterni)



Destinazione delle eccedenze	A scopo di lucro Possono essere distribuite ai membri (dividendi) e/ o reinvestite per migliorare/aggiungere servizi o sviluppare le attività della cooperativa.	Senza scopo di lucro Mai distribuite ai membri Devono essere reinvestite in un fondo di riserva e/ o utilizzate per ridurre i contributi e/o aumentare le prestazioni.	A scopo di lucro (ma non è lo scopo principale) Possono essere distribuite ai proprietari/azionisti/utenti/membri/personale
-------------------------------------	---	--	--

1 I beni o servizi non commerciali sono quelli forniti gratuitamente o a prezzi che coprono parzialmente i costi di produzione.

12

Il secondo approccio per capire l'ESS consiste nel mettere in evidenza le caratteristiche comuni delle sue diverse dimensioni. Secondo la documentazione esistente sull'ESS vengono comunemente utilizzati sei grandi principi comuni per definire una OESS. Questi principi sono presentati nella tabella sottostante.

Tabella 4.2.2. Descrizione delle caratteristiche comuni delle OESS (adattato all'ITC-OIL, 2011)

Caratteristiche comuni	Commenti
Funzione economica e sociale	Combinazione di obiettivi sociali ed economici. Produce beni e servizi su base permanente. Non cerca di massimizzare i profitti, ma alcune OESS possono essere a scopo di lucro o generare benefici (ad es. cooperative) Regole rigide sull'utilizzo/sulla redistribuzione delle eccedenze
Dimensione collettiva	Persone/gruppi che uniscono volontariamente i loro sforzi per rispondere ai loro bisogni o a quelli di altre persone. La dimensione collettiva dipende dal tipo di organizzazione (ad es. molto forte nelle cooperative; meno forte in alcune imprese sociali dove la dimensione collettiva non fa esplicitamente riferimento ad esempio alla proprietà collettiva dell'impresa). La dimensione collettiva è in contraddizione con una forte leadership.
Solidarietà	Modalità di funzionamento basate sulla solidarietà (altruismo, mutualità, aiuto reciproco) Obiettivi che non mirano principalmente ad accumulare capitale o a generare benefici. Punta ad includere piuttosto di escludere
Autonomia	Autonomia dell'organizzazione nei processi gestionali e decisionali.
Impegno volontario	Nessuna affiliazione o modalità d'ingresso/uscita obbligatori.
Partecipazione	I membri/utenti/beneficiari hanno la possibilità di essere proprietari dell'organizzazione e/o di partecipare attivamente al processo decisionale. La partecipazione può assumere diverse forme (da una persona-un voto a modalità più flessibili), ma deve essere definita e praticata in modo sistematico ed esplicito (ad es. essere menzionata in documenti ufficiali e/o chiaramente conosciuta e compresa da tutti gli attori). La partecipazione deve dare idealmente la possibilità di controllare e/o sanzionare.

In questo approccio la combinazione della funzione economica e della funzione sociale è chiaramente considerata come il denominatore comune delle OESS. Le altre caratteristiche non sono automaticamente prese in considerazione anche solo per mancanza di un metodo universalmente accettato che le attesti. Rispetto alle organizzazioni sociali e solidali classiche (associazioni, mutue, cooperative), la crescita delle imprese sociali ha in un certo modo reso più complesso il riconoscimento delle caratteristiche sociali ed economiche, in particolare riguardo alcuni aspetti quali la partecipazione e il beneficio collettivo. Nella maggioranza delle analisi, tuttavia, queste caratteristiche hanno la tendenza ad essere prese in considerazione, anche se ad un livello diverso e a volte nell'ambito di un processo evolutivo (verso più o meno autonomia, partecipazione, ecc.) La qualifica di un'impresa sociale in quanto OESS dipende da diversi fattori interni ed esterni che possono essere oggetto di una valutazione qualitativa, ad esempio:

le dimensioni dell'organizzazione, la visione, la mission e le intenzioni dei fondatori, le fonti di finanziamento, l'utilizzo/la distribuzione dei benefici/eccedenti, l'ambito giuridico in cui opera l'impresa sociale, ecc.

La combinazione dell'approccio istituzionale/giuridico e dell'approccio normativo è particolarmente pertinente per questa ricerca, poiché tutte le organizzazioni iscritte in quanto cooperative, imprese sociali o mutue non funzionano sempre secondo i principi che sono teoricamente o giuridicamente i loro. Viceversa, alcune iniziative che non sono registrate in quanto cooperative o imprese sociali funzionano di fatto secondo i principi dell'ESS. Infine, è interessante combinare i due approcci fintanto che il concetto dell'ESS è in continua evoluzione, tanto sul piano istituzionale quanto sul piano normativo. Data l'assenza o la disparità dello statuto giuridico, il concetto è nelle mani dei teorici così come in quelle dei professionisti visionari, che considerano l'ESS come la pietra angolare di un nuovo ordine economico ("di transizione" o inclusivo). Questo fattore può complicare l'identificazione e la classificazione delle analisi dei casi di ESS, ma appare particolarmente pertinente per questa ricerca, che intende mettere in luce le pratiche innovative e le risposte dell'ESS alle nuove sfide del mondo del lavoro.

4.3. Autorità istituzionali e giuridiche

Questa sezione fornisce una visione d'insieme degli ambiti giuridici e istituzionali dell'ESS nei paesi oggetto d'analisi. Data l'assenza di rappresentatività in questi paesi, questa nota si limiterà alle tendenze comuni o divergenti nella ricezione dell'ESS da parte dei governi e dei legislatori.

4.3.1. Riconoscimento giuridico

Nei paesi oggetto di quest'analisi le forme classiche di OESS (mutue, cooperative, associazioni e fondazioni) beneficiano di norme regolamentari specifiche. Le associazioni, in particolare, sono spesso sottoposte a molteplici leggi che coinvolgono un'ampia gamma di strutture associative in ogni paese: organizzazioni popolari nelle Filippine, associazioni senza scopo di lucro in Francia, in Belgio o in Svizzera. Nella maggior parte dei paesi, le organizzazioni di equo commercio, le istituzioni di microfinanza o le ONG di sviluppo sono associate alle organizzazioni di economia sociale e solidale perché forniscono beni e servizi a gruppi poveri o vulnerabili senza perseguire obiettivi esclusivamente di lucro. In alcuni paesi il regolamento applicabile alle fondazioni opera una differenziazione in funzione dell'oggetto (fondazione di beneficenza o di pubblica utilità *versus* fondazione d'impresa). Secondo i loro obiettivi, le fondazioni beneficiano, ad esempio, di esoneri fiscali o di aliquote fiscali ridotte. Le organizzazioni mutualistiche valorizzano principalmente settori della banca e dell'assicurazione. In paesi come la Francia e il Belgio, le mutue beneficiano di un riconoscimento legale da alcuni decenni, poiché fanno parte del sistema di protezione sociale. In altre regioni queste strutture sono state regolamentate più di recente. In Africa occidentale, ad esempio, le mutue sociali beneficiano di una regolamentazione regionale dall'Unione economica e monetaria africana occidentale solo a partire dal 2009.



E' impressionante constatare che, nonostante le cooperative esistano quasi ovunque da qualche decennio, la legislazione applicabile alle cooperative sia stata revisionata di recente sia a livello internazionale (vedi la Raccomandazione 193 dell'OIL sulla promozione delle cooperative, 2002) sia a livello nazionale per prendere in considerazione i nuovi sviluppi dell'economia locale e della cittadinanza. In Senegal, ad esempio, questa revisione è stata fatta attraverso l'adozione dell'Atto uniforme relativo ai diritti delle società cooperative da parte del Consiglio dei ministri dell'Organizzazione per l'armonizzazione in Africa del diritto degli affari, e tramite il processo nazionale di decentralizzazione iniziato nel 2012. Quest'ultimo aveva lo scopo di promuovere lo sviluppo locale partecipativo tramite, ad esempio, delle cooperative. Nella Repubblica di Corea, la legge del 2012 sulle cooperative ha riconosciuto nuove forme di cooperative. Tale legge mirava inoltre a facilitare lo stabilimento di nuove società cooperative semplificando le esigenze in materia di governance (ad es. riducendo il numero dei fondatori) e amplificando gli ambiti di attività potenziali delle cooperative (Song, 2013; OIL, 2017).

La recente emergenza dell'imprenditorialità sociale ha portato all'elaborazione di norme particolari, che presentano grandi differenze da un paese all'altro. Un'analisi condotta dall'UE ha rivelato che “nonostante ci siano un interesse crescente e una convergenza di posizioni in Europa riguardo le caratteristiche distintive di un'impresa sociale, la comprensione e il modo di trattare l'impresa sociale come articolati nei sistemi giuridici, istituzionali e politici nazionali differiscono considerevolmente tra paesi (e avvolta all'interno di uno stesso paese)” (Wilkinson e al., 2014, p. 15). In Belgio e in Francia, ad esempio, le società commerciali possono, a certe condizioni, essere riconosciute come imprese sociali (sotto la denominazione di società a finalità sociale in Belgio). Nelle Filippine, le imprese sociali sono qualificate come SEPPS, o “*Social Enterprise with the Poor as Primary Stakeholder*” (impresa sociale i cui principali stakeholder provengono dalla fascia povera della popolazione). La SEPPS designa un'organizzazione a vocazione sociale che opera sotto forma di un'associazione, di un'impresa individuale, di una partnership, di una società, di una cooperativa, di un'organizzazione popolare o di qualsiasi altra forma giuridica le cui attività economiche consistono a fornire beni e/o servizi il cui scopo primo è il miglioramento del benessere e delle condizioni di vita dei gruppi poveri marginalizzati. Nella Repubblica di Corea, la legge del 2007 sulla promozione dell'impresa sociale (*Social Enterprise Promotion Act*) definisce un'impresa sociale come “un'impresa che esercita un'attività commerciale di produzione e di vendita di prodotti e di servizi perseguendo obiettivi sociali quali l'offerta di servizi sociali o di impieghi ai gruppi vulnerabili per migliorare la qualità di vita delle popolazioni locali”. Altri paesi inclusi in quest'analisi (Paesi Bassi, Senegal, Marocco) non hanno ancora una legislazione specifica sulle imprese sociali. In questo contesto è qualificata come impresa sociale ogni impresa che si presenta come tale. La forma giuridica deriva da una scelta pragmatica. Nei Paesi Bassi, ad esempio, numerose imprese sociali prendono la forma di società commerciali supportate da una fondazione (During e al., 2014).

Nei paesi come il Senegal o le Filippine le piccole imprese, le microimprese e i gruppi di interesse economico (GIE) sono in un certo modo legati alla categoria delle imprese “non convenzionali”, alla quale appartengono ugualmente le imprese pre-cooperative o assimilate a cooperative.



Da questo punto di vista, i processi di riconoscimento giuridico come la registrazione delle cooperative o delle PMI potrebbero essere considerati come dati da una politica che punta a facilitare la formalizzazione di tali entità economiche.

Tra i paesi oggetto di quest'analisi solo la Francia ha promulgato una legge ad hoc sull'ESS. Questa legge (2014) definisce chiaramente il perimetro dell'ESS, che riunisce gli attori tradizionali (associazioni, mutue, cooperative e fondazioni) e i nuovi attori dell'ESS (imprese commerciali che perseguono un obiettivo di utilità sociale). Con questa legge, la Francia dispone di un quadro normativo per promuovere l'ESS verso obiettivi specifici: riconoscere l'ESS come una forma specifica di imprenditorialità; consolidare le reti di attori dell'ESS; restaurare la capacità d'azione dei lavoratori; favorire uno "choc" cooperativo; rinforzare le politiche di sviluppo locale sostenibile. L'applicazione di questa legge è stata supportata da un piano di attuazione e da budget specifici (già esistenti ma ora gestiti dal ministero francese dell'economia sociale e solidale) (Repubblica francese, 2017).

4.3.2. Autorità istituzionali

Come emerge da altre analisi comparative (OIL, 2017), le autorità istituzionali provengono da ambienti diversificati: ministeri, istituzioni specializzate, istituzioni specifiche legate a forme specifiche di OESS, ecc.

In cinque dei nove paesi analizzati (Belgio, Repubblica di Corea, Francia, Argentina, Senegal) l'ESS è a carico di alcuni ministeri o istituzioni pubbliche. In Belgio, l'ESS è di responsabilità delle autorità regionali. In seno ad ogni autorità regionale le competenze legate all'ESS sono spesso ripartite tra diversi ministeri. A Vallonia, ad esempio, l'ESS è trattata dal Ministero dell'Economia (ad esempio per le questioni relative all'inserimento professionale o ai servizi di prossimità), dal Ministero del Lavoro e della Formazione (ad es. per le questioni relative all'inserimento professionale dei gruppi vulnerabili), dal Ministero della Salute, dell'Azione sociale e delle Pari Opportunità (per le questioni relative all'accesso al lavoro per le persone disabili e all'assistenza a domicilio) e dal Ministero dell'Ambiente, dell'Energia e dello Sviluppo sostenibile (in materia di promozione delle energie rinnovabili). Una simile ripartizione dei compiti viene osservata nella regione Bruxelles-Capitale, mentre la regione delle Fiandre è dotata di un ministero che si occupa del lavoro e dell'economia sociale. In Francia, un Alto Commissariato interministeriale (situato al di sotto dell'autorità del Ministero francese della Transizione Ecologica e Solidale) è incaricato a partire dall'ottobre 2017 della promozione dell'ESS e del coordinamento delle politiche in materia di ESS. In Argentina, l'Istituto nazionale per l'economia sociale e associativa (INAES) è stato creato nel 2000 e opera sotto la supervisione del Ministero degli Affari Sociali. In Senegal, l'ESS si inserisce nella strategia socioeconomica globale attuale della presidenza chiamata "Plan Sénégal Émergent". Nel 2017 è stato creato un ministero specificatamente dedito all'economia sociale e solidale e alla microfinanza.

Nei paesi dove non esistono istituzioni pubbliche incaricate di occuparsi appositamente dell'ESS o nei quali l'ESS non è riconosciuta come una categoria comune, forme specifiche di OESS e di imprese possono essere supportate da istituzioni create per supervisionarle o promuoverle.



4.3.3. Le dimensioni dell'occupazione nelle politiche dell'ESS

In numerosi paesi i governi hanno elaborato delle politiche a promozione dell'ESS. Queste politiche riflettono il modo in cui concepiscono gli attori dell'ESS: attori economici creatori di valore e di ricchezza, attori intermediari capaci di raggiungere gruppi target particolari e/o organizzazioni che agiscono secondo principi particolari che differiscono dall'economia "classica" o dall'economia pubblica. Considerando l'evoluzione del mondo del lavoro, emergono quattro grandi tendenze dall'analisi dei programmi nazionali di supporto all'ESS: creazione di impieghi e transizione verso l'economia formale, imprenditorialità sostenibile, protezione sociale, e promozione dello sviluppo locale.

Creazione di impieghi e transizione verso l'economia formale

In quasi tutti i paesi analizzati le politiche dell'ESS (o le politiche associate basate su forme di organizzazione specifiche) sono chiaramente legate alle possibilità d'occupazione, nello specifico per i gruppi vulnerabili: disoccupati a lungo termine, persone disabili, lavoratori poco qualificati, giovani contadini, donne, ecc.

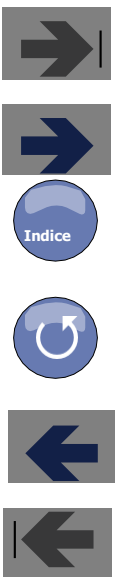
Per i paesi a reddito elevato, in particolare, questa osservazione precedentemente menzionata risulta molto simile ai risultati dell'esercizio di recensione delle imprese sociali in Europa (Wilkinson e a., 2014, p.5), il quale indica che l'inserimento professionale dei gruppi svantaggiati è l'attività più visibile delle imprese sociali oltre alla prestazione di servizi destinati a rispondere agli altri bisogni collettivi.

Se la popolarità delle imprese sociali non si limita solo al loro contributo in termini di promozione dell'occupazione per i gruppi vulnerabili (vedi sotto), questa caratteristica è nondimeno presente in più paesi. Nella Repubblica di Corea sono stati classificati cinque tipi di imprese sociali in questa categoria, tutte attive a favore dei gruppi vulnerabili (tramite la creazione di impieghi o la prestazione di servizi) o per il miglioramento della qualità di vita della comunità locale.

In Francia e in Argentina la creazione di impieghi da parte dell'ESS è ugualmente favorita dalla promozione delle cooperative di lavoratori detenute in maggioranza (51 per cento) dai loro lavoratori. In Francia, la creazione di impieghi è uno dei pilastri della legge ESS del 2014. L'intenzione è quella di fornire quadro normativo (avvertenza preliminare dei datori di lavoro prima della chiusura delle imprese, informazione e formazione dei lavoratori sulle possibilità di ripresa, ecc.) che dovrebbe facilitare il riacquisto di imprese da parte dei lavoratori riuniti in seno ad una cooperativa. In Argentina, alcuni programmi sono stati inoltre concepiti per facilitare la conversione e la competitività delle cooperative di lavoratori o di altre forme di imprese autogestite (vedi p. ex. Howards, 2007).

Imprenditorialità sostenibile

Nei Paesi Bassi e nella parte fiamminga del Belgio le imprese sociali sono incoraggiate ad agire nel campo delle questioni sociali e dell'innovazione sociale. Una ricerca realizzata nel 2011 ha mostrato che la maggioranza delle imprese sociali nei Paesi Bassi erano attive in sei settori: le tecnologie pulite, i biosistemi,



lo sviluppo economico, l'impegno civico, la salute e il benessere, e l'istruzione (di base o orientata al mercato del lavoro) (Verloop e al., 2011). Nel Belgio fiammingo la politica di economia sociale promuove sia le opportunità di impiego per i gruppi vulnerabili sia l'imprenditorialità sostenibile descritta come benefica sul piano economico, umano e ambientale.

In altri paesi le PMI sono spesso associate all'ESS, in particolare per la loro natura fragile (ad es. quando operano nell'economia informale). Nelle Filippine, la legge "Magna Carta for Micro, Small and Medium Enterprises" del 2008 dà così l'incarico allo Stato di supportare gli imprenditori, incoraggiare la creazione di PMI e assicurare la loro sostenibilità e crescita. La sua attuazione passa per una serie di strategie (ad es. per l'accesso alle fonti di finanziamento o l'accesso equo ai programmi governativi), tra le quali la promozione di partnership con organizzazioni private di volontariato, associazioni settoriali sostenibili e cooperative. In Senegal il piano di politica nazionale "Plan Sénégal Émergent" menziona inoltre l'ESS come una strategia per facilitare una dolce transizione verso l'economia formale, in particolare nei settori dell'artigianato, del commercio, del microturismo e dei trasporti (Plan Sénégal Émergent, 2014, p.56).

Protezione sociale

Un'altra tendenza, che assume diverse forme, consiste nel fornire servizi di protezione sociale tramite l'ESS. È il caso del Belgio, della Repubblica di Corea e dei Paesi Bassi. Nella Repubblica di Corea questa tendenza si inserisce nell'ambito delle grandi politiche pubbliche che mirano a fornire servizi sociali ai gruppi vulnerabili (come le persone anziane) e a creare impieghi per i gruppi vulnerabili (ad esempio i disoccupati). Questa ambizione politica è stata supportata da diversi programmi (Programma d'impiego sociale introdotto nel 2004, Legge sulla promozione dell'impresa sociale nel 2007) che sovvenzionano i costi salariali delle imprese sociali.

In Senegal le politiche di protezione sociale destinate ai lavoratori informali si basano su mutue sanitarie - organizzazioni comunitarie che offrono servizi di assicurazione malattia ai loro membri. Le mutue sanitarie sono nate in Senegal circa vent'anni fa da iniziative partecipative locali. Sono attualmente riconosciute dal governo come partner chiave nell'attuazione e nel seguito della strategia di protezione sociale.

Promozione dello sviluppo locale

La promozione dello sviluppo locale in una prospettiva territoriale è un'altra tendenza osservata in paesi come la Francia, il Senegal e l'Argentina. In Francia, la promozione dello sviluppo locale sostenibile è tra i pilastri della legge del 2014 sull'ESS. Sono state attuate misure per sviluppare le OESS allo scopo di rafforzare l'economia locale. Queste includono lo sviluppo dei poli territoriali di cooperazione economica per creare impieghi non trasferibili, un migliore utilizzo degli appalti pubblici a favore dell'occupazione con sistemi pubblici di acquisto socialmente responsabili, il riconoscimento delle dimensioni locali e sociali del commercio equo e il riconoscimento delle valute locali (o solidali).



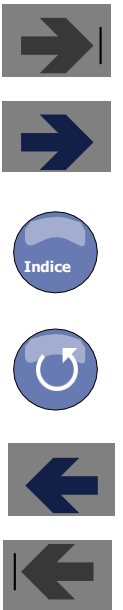
4.4. Le iniziative emergenti che respingono i confini dell'ESS: l'economia collaborativa

L'economia sociale e solidale non è un concetto fisso e universale. Alcuni contesti e alcuni periodi hanno visto modi di produzione o di scambio, o forme specifiche di organizzazioni, rifiutare i confini dell'ESS. Ad esempio, se le imprese sociali sono attualmente considerate come facenti parte integrante dell'ESS, la loro emergenza ha inizialmente rimesso in questione i contorni dell'ESS poiché alcune delle loro caratteristiche (come la proprietà individuale, le forme meno strutturate di partecipazione, l'utilizzo degli eccedenti) si distinguevano dai principi delle OESS tradizionali.

In questi ultimi anni la crescente emergenza dell'economia della condivisione, o collaborativa, ha condotto alcuni autori e professionisti a interrogarsi sulla sua vicinanza all'ESS. Non c'è ancora consenso sulla definizione dell'economia collaborativa, molto probabilmente perché il termine ingloba pratiche molto diverse e modelli economici diversi. Qui proponiamo di utilizzare una versione leggermente modificata della definizione proposta dalla Commissione Europea (2016): "L'economia collaborativa designa modelli economici nei quali le attività sono facilitate da piattaforme online che creano un mercato aperto all'utilizzo temporaneo di beni o servizi spesso forniti da persone private o imprese. "L'emergenza dell'economia collaborativa è stata resa possibile dallo sviluppo e dall'uso crescenti delle tecnologie web e mobili. Oltre a questo fattore tecnologico, l'economia collaborativa è stata anche stimolata dalle preoccupazioni ambientali (alcune persone preferiscono adottare pratiche di condivisione piuttosto che possedere beni) e dall'evoluzione delle logiche economiche in periodo di crisi economica (la gente è più incline a risparmiare). L'economia della condivisione comporta inoltre una dimensione comunitaria, cioè partecipativa, che richiama i principi dell'ESS. Come nota Selloni (2017, p.16) "il modello della rete può essere considerato come una riattualizzazione del vecchio concetto di comunità. Ma oggi la comunicazione online facilita anche la condivisione offline e le attività sociali, che permettono un contatto diretto tra persone che vivono nella stessa zona ma non interagiscono.

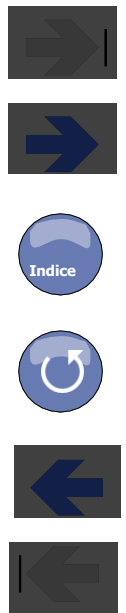
"Come l'ESS, l'economia collaborativa comporta una dimensione collettiva che permette ad individui o a gruppi di riunirsi e di creare legami attorno a motivi economici (produzione e/o consumo). Inoltre, l'economia collaborativa implica la partecipazione attiva dei consumatori, non soltanto nella produzione o nell'offerta di beni o servizi condivisi, ma anche nella valutazione della qualità dei servizi forniti tramite sistemi di rating.

Tenuto conto della diversità dei modelli economici e della coesistenza di motivazioni di lucro e senza lucro in seno all'economia collaborativa, sembra difficile determinare se l'economia collaborativa nel suo insieme appartenga o meno all'ESS. Il miglior modo di rispondere alla domanda sarebbe valutare ogni impresa dell'economia collaborativa secondo i criteri dell'ESS: chi è/chi sono i proprietari dell'impresa? Quali sono i processi partecipativi del processo decisionale e di governance ai quali partecipano gli utenti e/o gli impiegati? Quali sono le norme e le pratiche in materia di utilizzo o di redistribuzione degli eccedenti? La risposta a queste domande mostrerebbe chiaramente che alcune imprese dell'economia



collaborativa restano pienamente in un paradigma capitalista classico, mentre altre hanno pratiche che riflettono i principi dell'ESS. Altre domande che permettono di determinare in quale misura l'economia della condivisione/collaborativa rispetta e promuove i principi chiave del lavoro dignitoso (protezione sociale, condizioni di lavoro, norme di lavoro, dialogo sociale) sarebbero utili per precisare meglio gli obiettivi di alcune imprese dell'economia collaborativa.

Dopo aver precisato il concetto dell'ESS et la natura delle autorità istituzionali e giuridiche a livello nazionale, analizziamo nei prossimi capitoli la risposta dell'ESS all'evoluzione del mondo del lavoro.



5. CONTRIBUTO DELL'ESS ALLA CREAZIONE DI IMPIEGHI



5 Secondo l'OIL (2015a) il mondo deve creare 600 milioni di nuovi impieghi entro il 2030, per la maggior parte nei paesi in via di sviluppo. Questo bisogno emerge da molteplici fattori: ritornare ai livelli di occupazione antecedenti la crisi, offrire impieghi ai giovani, stimolare l'occupazione delle donne, fare in modo che i gruppi in situazione di vulnerabilità temporanea o permanente trovino un impiego appropriato, ecc.

Il settore delle OESS è ampiamente riconosciuto come generatore di impieghi. Basato su dati provenienti da 156 paesi, il rapporto 2017 di CICOPA sulle cooperative e sull'occupazione (Eum, 2017) stima che nel 2015 27,2 milioni di persone lavoravano in cooperative, fra cui circa 16 milioni di impiegati e 11,1 milioni di lavoratori-membri. Inoltre, 279,4 milioni di persone lavorano nel settore delle cooperative (principalmente produttori-membri indipendenti, che lavorano soprattutto nel settore agricolo). Ciò significa che, in totale, circa il 9,45 per cento della popolazione attiva mondiale lavora o in cooperative o grazie alla presenza di cooperative (Eum, 2017).

In Europa si stima che l'ESS fornisca più di 13,6 milioni di impieghi remunerati, ovvero circa il 6,3 per cento della popolazione attiva. Durante la crisi economica, l'ESS ha dimostrato resilienza poiché è passata solamente dal 6,5 per cento al 6,3 per cento della manodopera europea totale e da 14,1 milioni a 13,6 milioni di impieghi (CIRIEC, 2016). I dati recenti sulle imprese sociali europee (fra cui le imprese sociali di inserimento tramite il lavoro e altre forme di imprese sociali) mostrano chiaramente il loro contributo in termini di occupazione: 371 000 lavoratori nelle imprese sociali belghe, 558 487 nelle imprese sociali italiane o più di 80 000 in Polonia (Commissione Europea, Direzione generale Occupazione, Affari sociali e Inclusione, 2016)

Rispetto ad altri modelli cooperativi le cooperative di lavoratori hanno la caratteristica di essere detenute per la maggior parte (51 per cento) dai lavoratori. Le cooperative di lavoratori esistono da tempo in alcune parti del mondo. Il loro modello è di recente stato rilanciato per promuovere il riacquisto delle imprese da parte dei loro lavoratori. Esim e Katajamaki (2017) nota che nel 2014 era stimato a più di 300 il numero di *empresas recuperadas* (vecchie imprese classiche riacquisite dai loro lavoratori al momento della chiusura da parte del proprietario o del loro fallimento) che impiegavano 13 000 lavoratori in Argentina (Ruggieri, 2014). Allo stesso modo, in Brasile esistono almeno 25 imprese detenute dai loro lavoratori in sei Stati; queste sono state rilanciate sotto forma di cooperative di lavoro associato dopo essere state chiuse (Patry e al., 2013). In Francia, le cooperative dei lavoratori sono incentivate dalla legge del 2014 sull'ESS. Questa legge prevede uno statuto transitorio chiamato SCOP (società cooperativa e partecipativa), che permette ai lavoratori di diventare proprietari della cooperativa (ovvero di detenere la maggioranza dei voti in assemblea generale), anche se le cooperative non detengono immediatamente la maggioranza del capitale.

In questo capitolo analizziamo più nel dettaglio come l'ESS contribuisce alla creazione di impieghi. Nella prima sezione diamo un quadro generale del numero di impieghi creati (o preservati) dalle OESS osservate in quest'analisi. Ci interessiamo poi al modo in cui l'ESS contribuisce a creare possibilità d'occupazione, in particolare per i gruppi vulnerabili. Analizziamo inoltre la longevità e la qualità di questi



impieghi. Nell'ultima sezione riflettiamo sul modo in cui l'ESS supporta il processo di transizione dall'economia informale all'economia formale.

5.1. Creazione e sviluppo di attività economiche e di impieghi

Tutte le OESS analizzate hanno creato impieghi o hanno contribuito significativamente a stabilizzare e a sviluppare l'attività economica di imprenditori. La tabella sottostante dà un quadro generale del numero di impieghi creati o di imprenditori supportati nelle attività economiche delle OESS oggetto d'analisi. Nella tabella precisiamo la forma di OESS e il tipo di lavoratori e/o membri¹.

Gli esempi di SCOP-TI in Francia e di Red Gráfica Cooperativa in Argentina mostrano come le cooperative di lavoratori contribuiscano nel concreto alla creazione e alla preservazione di impieghi.

Red Gráfica Cooperativa raggruppa 18 cooperative membri attive nell'industria grafica. Per la maggioranza (16) sono *empresas recuperadas* (vedi sezione 5 più in alto). Nel loro caso la creazione di cooperative di lavoratori aveva lo scopo di preservare l'occupazione di lavoratori formati che avrebbero forse avuto difficoltà a trovare un altro impiego nello stesso settore, poiché le tecniche che padroneggiavano erano sul punto di scomparire a vantaggio di metodi digitali moderni.

In Francia **SCOP-TI** è anch'essa una cooperativa di lavoratori, riacquisita da un gruppo di lavoratori che lavoravano in precedenza per la società Fralib appartenente alla multinazionale Unilever. Nel 2012, Fralib ha annunciato che l'impresa sarebbe stata chiusa e trasferita in Polonia. I lavoratori francesi sono stati invitati a continuare a lavorare per l'impresa in Polonia, a condizione di accettare salari inferiori (in conformità con gli standard polacchi). Sotto la direzione dei delegati sindacali i lavoratori hanno deciso di rifiutare quest'offerta e hanno occupato l'impresa per più di tre anni. Dopo un lungo periodo di sterili confronti e di reciproci procedimenti giudiziari è stato concluso un accordo che identifica la cooperativa di lavoratori come il modello più appropriato nel quadro normativo francese; 58 lavoratori hanno deciso di creare questa cooperativa. Le negoziazioni con Fralib/Unilever hanno portato al riacquisto dei macchinari e dell'infrastruttura. Su 58 proprietari della cooperativa, 42 attualmente vi lavorano.

¹ E' estremamente difficile determinare se gli impieghi "creati" dall'ESS costituiscano nuovi impieghi o se sostituiscano degli impieghi che, senza gli sforzi dell'ESS, verrebbero assunti da altre persone. Come regola generale, il personale delle OESS e le persone assunte dai membri (o membri-cooperatori) delle OESS possono essere considerati come protagonisti di nuovi impieghi. Il reclutamento di clienti di OESS nell'ambito di attività regolari o il consolidamento degli impieghi e delle attività economiche dei membri-cooperatori possono essere considerati impieghi preservati.



Tabella 5.1.1. Portata in termini di impieghi e di utenti

Analisi di casi	Paese	Settore	Forma di OESS	Numero di lavoratori/utenti/beneficiari
Red Gráfica Cooperativa	Argentina	Industria grafica e di stampa	Cooperativa (secondo grado)	34 cooperative che impiegano 818 lavoratori
Maison médicale de Ransart (Casa medica di Ransart)	Belgio	Assistenza sanitaria	Associazioni	Personale: 20 lavoratori Utenti (pazienti): 3500
COOPETIC	Francia	IT/comunicazione /multimedia	Cooperativa di produzione e di lavoro	Cooperatori: 150 imprenditori indipendenti associati
SCOP-TI		Tè e infusi	Cooperativa di lavoratori	Cooperatori: 58 Lavoratori: 42
Imprese sociali in aiuto dei rifugiati nord-coreani (3): Songdo SE, Mezzanine-I-Pack, Woodrim Blind	Repubblica di Corea	Diversi settori	Imprese sociali	Personale: 164 di cui il 40 per cento composto da rifugiati nord-coreani (principalmente donne)
		Alloggio/inserimento professionale	Imprese sociali	Lavoratori: 1200 Numero medio di lavoratori per impresa sociale: 6,9
			Imprese sociali	
Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises				
Cooperativa Taitmatine	Marocco	Agricoltura (olio d'argan biologico)	Cooperativa	Cooperatori: 102 Lavoratori: 4
Buzinezzclub	Paesi Bassi	Impiego dei giovani/meccanismo di finanziamento innovativo (obbligazioni ad impatto sociale)	Impresa sociale	Personale: 23 lavoratori (18 FTE) 1000 beneficiari (= persone che hanno trovato un impiego grazie al sostegno di Buzinezzclub a partire dal 2009)
1%Club		Finanza (crowdfunding)	Impresa sociale	Personale: 30 Donatori: 32.958 1.617 progetti socioeconomici finanziati
Cooperativa polivalente Payoga - Kapatagan	Filippine	Agricoltura (azienda agricola biologica)	Cooperativa	Personale: 62 lavoratori cooperatori: 1300 agricoltori indipendenti
Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du	Senegal	Agricoltura (orticoltura)	Cooperativa (secondo grado)	76 unioni di cooperative



Sénégal (Cooperativa federativa degli attori dell'orticoltura in Senegal)				
WIR Bank	Svizzera	Finanza (servizi monetari e finanziari complementari)	Cooperativa	Personale: 290 impiegati utenti (PMI): 45.000

1 I dati relativi al numero totale di membri per cooperativa non sono disponibili.

Nelle zone rurali il valore aggiunto delle cooperative che offrono il vantaggio di organizzare gli agricoltori e i lavoratori rurali fornendo servizi comuni è ampiamente riconosciuto.

In Marocco, la Cooperativa **Taitmatine** raggruppa donne che trasformano l'olio di argan per fabbricare diversi prodotti commercializzati dalla cooperativa sul mercato nazionale e internazionale.

Nelle Filippine, 3408 agricoltori sono membri della **cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan**, creata nel 1992 dai dirigenti e beneficiari di una ONG in attività dal 1992. Questa cooperativa offre una grande varietà di servizi tecnici e finanziari. Gestisce anche un'impresa di concimi biologici, un programma di distribuzione del bestiame e un vivaio, e offre un supporto commerciale e marketing. I servizi offerti permettono ai membri di passare dalla monocultura all'agricoltura integrata (ovvero di combinare la produzione agricola e l'allevamento) e di sviluppare la loro attività di allevamento su una più vasta scala.

5.2. Sviluppo di opportunità d'impiego per i gruppi vulnerabili

La vulnerabilità sul mercato del lavoro copre un'ampia gamma di situazioni: appartenenza a gruppi sociali marginalizzati, discriminazione basata sull'origine, l'età, l'identità sessuale, l'orientamento sessuale, le caratteristiche fisiche, ecc., basso livello di qualificazione, condizioni di lavoro precarie (ad esempio lavoro a domanda, redditi imprevedibili e irregolari, assenza di protezione sociale). Un'analisi dell'OCSE (2013) riguardante 655 imprese dell'ESS situate in territori specifici di 14 paesi dell'OCSE ha mostrato che più di tre quarti delle organizzazioni interrogate lavorano con persone vulnerabili.

L'ESS non si rivolge esclusivamente ai gruppi vulnerabili. Tuttavia, data la sua finalità sociale tende spesso a considerare la situazione dei gruppi vulnerabili sul mercato del lavoro. Ad esempio, in questi ultimi anni le cooperative sociali italiane² hanno fornito servizi e attuato progetti a beneficio di 18 000 rifugiati, richiedenti asilo e migranti in 220 centri di accoglienza e 170 strutture d'alloggio specializzate (OIL, 2015).

Inoltre, alcuni paesi orientano chiaramente le loro politiche pubbliche in materia di ESS in funzione del loro contributo all'inserimento dei gruppi svantaggiati sul mercato del lavoro (vedi sezione 4.3.2), cioè le persone disabili o in condizioni di handicap psichici, le donne a rischio, le minoranze, i giovani poco qualificati, le persone con handicap sociali o con dipendenze, e le persone a rischio di disoccupazione. Queste politiche hanno contribuito alla visibilità e allo sviluppo delle imprese sociali

² Le cooperative sociali sono definite dall'articolo 1 della Legge italiana n. 381 come "cooperative aventi lo scopo di perseguire l'interesse generale della collettività, la promozione umana e l'integrazione sociale dei cittadini attraverso:

a) la gestione dei servizi sociali, dell'assistenza sanitaria e dell'istruzione o b) l'esercizio di un'attività che mira a fornire un impiego alle persone svantaggiate." (Borzaga, Poledrini e Galera, 2017, p. 10).



di inserimento (ES13), ad esempio in settori come l'industria alimentare, l'orticoltura, le pulizie, l'edilizia, la fabbricazione, il riciclaggio, la gestione dei rifiuti e l'assemblaggio di componenti, così come in nuovi settori come l'agricoltura biologica e il commercio dei prodotti agricoli (Commissione Europea, 2016, p. 41). Sulla base di sette studi nazionali (Belgio, Francia, Irlanda, Italia, Polonia, Slovacchia e Spagna), l'Unione Europea stima a 227 554 il numero totale di imprese sociali, di cui 12 588 (5,5 per cento) sono imprese sociali di inserimento lavorativo (WISE) (Commissione Europea, 2016).

Più esempi tratti dalle nostre analisi dei casi illustrano bene questo contributo multiforme motivato dalla finalità sociale dell'ESS e/o sostenuto da politiche pubbliche a suo favore.

Nei Paesi Bassi **Buzinezzclub** è un'impresa sociale creata da un imprenditore che desiderava iniziare attività i cui risultati legassero benefici personali e collettivi. Cercava mezzi innovativi per integrare giovani vulnerabili sul mercato del lavoro. Desiderava trovare non solamente approcci di inserimento professionale adattati a questo gruppo, ma anche metodi di finanziamento sostenibile dei servizi (vedi la presentazione delle obbligazioni ad impatto sociale nel Capitolo 10 sui meccanismi di finanziamento innovativi per l'ESS). In collaborazione con il comune di Rotterdam ha sviluppato nel 2009 l'approccio oggi conosciuto con il nome di Buzinezzclub. Buzinezzclub fornisce servizi ai giovani dai 18 ai 30 anni che non sono né in formazione né occupati in un impiego⁴ e che percepiscono un'agevolazione. Buzinezzclub si pone l'obiettivo di aiutare questi giovani vulnerabili a sviluppare le proprie attività economiche sostenibili secondo i loro desideri. Il gruppo target è molto diversificato e presenta molteplici fattori di rischio (consumo di droghe, debiti, gravidanze indesiderate, fedina penale sporca, ecc.). Per divenire membro di Buzinezzclub è necessario soddisfare le condizioni di selezione e avere la volontà di trovare un impiego. L'approccio di Buzinezzclub consiste nel mettere subito in evidenza i talenti e il potenziale dei giovani piuttosto che le difficoltà associate alla loro situazione. L'impresa sociale presenta un tasso di successo del 60 per cento - corrispondente alla percentuale dei membri che non dipendono più dall'aiuto sociale e il cui rischio di dipendere nuovamente dall'aiuto sociale è giudicato molto basso. Un'analisi di seguito realizzata a Dordrecht (dove è iniziato il programma) ha mostrato un tasso di sostenibilità dell'88 per cento dei giovani reinseriti. In altri termini: se 60 giovani su 100 avevano un impiego o seguivano una formazione professionale al termine di sei mesi, 52 di loro erano sempre su questo stadio (o avevano progredito) dopo tre anni. Il 40 per cento restante non è considerato "perso", ma segue chiaramente un progresso più lento. Si stima che più della metà di loro lavorava o seguiva un percorso di formazione alla fine dei tre anni. Il rapporto annuale del 2015 stabilisce un numero di 1000 giovani che ha partecipato al programma con successo dalla fondazione di Buzinezzclub nel 2009.

3 L'obiettivo principale delle WISE è di permettere alle persone vittime di handicap e altri gruppi svantaggiati, ad esempio i disoccupati a lungo termine, di reinserirsi nel mercato del lavoro e nella società tramite un'attività produttiva (Nyssens e Defourny, 2016, p.18).

4 L'OIL stima che il 21,8 per cento dei giovani nel mondo non segua un percorso di formazione né ha un impiego, una situazione che riguarda in particolare le giovani donne (più di tre giovani su quattro) (Terrassi, 2018).

5 Le formazioni si svolgono generalmente in gruppi da 40 persone. Per ciascun gruppo inserito nel programma, viene svolta una prima misurazione dei risultati al termine di sei mesi. In media, il 10 per cento delle persone di questo gruppo avrà lanciato la propria impresa, il 20 per cento avrà seguito un percorso di formazione professionale adattato e il 30 per cento avrà trovato un impiego adattato - e dignitoso - alla fine dei sei mesi.



L'impatto di queste imprese sociali è molto più ricco e complesso dei soli risultati quantitativi. Queste generano un processo a catena che finisce (indirettamente) per portare all'inserimento tanto sperato nel mercato del lavoro. Una delle prime conseguenze dell'adesione è l'improvvisa consapevolezza dell'importanza di avere un'attività professionale quotidiana, che stimola un insieme di competenze socio-normative (linguaggio dignitoso, puntualità, comportamento adatto in società, ecc.). Un'altra conseguenza è che i membri stabiliscono progressivamente una rete sociale dal momento che l'adesione è "a vita".

In Repubblica di Corea l'inserimento professionale dei rifugiati o dei migranti nord-coreani è divenuto la sfida principale, poiché il numero di rifugiati è in aumento. Da 3000 nel 2002, si stima che il numero dei rifugiati nord-coreani sia passato a 31 000 nel 2017. La maggioranza è costituita da donne (70 per cento), principalmente dai 20 ai 39 anni, che non avevano un'occupazione quando vivevano in Corea del Nord. Il tasso di occupazione dei rifugiati nord-coreani è passato dal 45 per cento nel 2008 al 55 per cento nel 2016 (Bidet e Gyo Jeong, 2016). Tuttavia, lo status d'occupazione dei rifugiati nordcoreani resta molto diverso da quello dei sudcoreani. Nel 2014, ad esempio, si stima che il 20 per cento dei rifugiati nordcoreani avesse lo status molto precario di lavoratori a giornata, un tasso tre volte più alto rispetto all'insieme della popolazione attiva in Corea del Sud. Numerosi nordcoreani hanno impieghi non duraturi. Ciò si traduce con una durata media di occupazione inferiore ai 20 mesi, mentre è di circa 70 mesi per l'insieme dei lavoratori. Le condizioni di lavoro sono anche molto meno soddisfacenti: un rifugiato nordcoreano lavora in media tre ore di più alla settimana rispetto ad un lavoratore sudcoreano per due terzi del salario. Inoltre, il lavoro indipendente, spesso una scelta privilegiata dai rifugiati, è poco sviluppato presso i nordcoreani trasferitisi in Corea del Sud che non hanno capitale sociale e competenze imprenditoriali sufficienti. Devono ugualmente confrontarsi con una forte reticenza persistente da parte della popolazione sudcoreana.

In questo contesto, il governo ha introdotto nel 2010 un emendamento intitolato "programma di sostegno alle imprese sociali in aiuto dei rifugiati nordcoreani". Questo programma è un sistema di certificazione preliminare supervisionato dal Ministero dell'unificazione, che permette alle imprese di iniziare la loro conversione in imprese sociali. Con questa pre-certificazione possono impegnarsi nel processo di acquisizione dello status di "impresa sociale" ai sensi della legge sulla promozione dell'impresa sociale (SEPA, sotto l'autorità del Ministero del lavoro). Questo status dà loro accesso ai vantaggi offerti dal governo, nello specifico gli aiuti all'occupazione, le sovvenzioni per il funzionamento o l'investimento, l'esonero da certi oneri sociali, l'accesso privilegiato alle gare d'appalto, i vantaggi fiscali e le misure di consiglio e di formazione. In virtù della legge sulle imprese sociali il 30 per cento del loro personale deve provenire da gruppi vulnerabili (fra i quali rientrano i rifugiati nordcoreani).

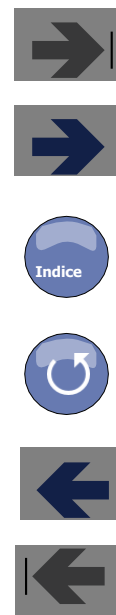
Tre esempi illustrano la diversità di queste imprese sociali. **Songdo SE** è stata creata nel 2010 in seno al gruppo Posco (leader dell'industria metallurgica e uno dei massimi esperti dell'edilizia) per fornire servizi di pulizia e di stazionamento in loco. **Mezzanine I-Pack (MZ)** è un'attività di imballaggio creata nel 2008 con il supporto di un'impresa sociale (Merry Year Social Corporation) da un pastore impegnato ad aiutare i rifugiati nordcoreani. **Woodrim Sun Blind (WSB)** è una PMI creata nel 2007 nella provincia di Gyeonggi, la cui principale attività è la produzione e la commercializzazione.



di persiane. Nel 2014, MZ assumeva 11 rifugiati nordcoreani su un totale di 25 persone, WSB 20 rifugiati su 29 impiegati e Songdo 35 su un totale di 110 impiegati. In queste tre imprese le donne rappresentavano il 75 per cento dei rifugiati assunti, ciò che riflette bene la percentuale di donne nella popolazione dei rifugiati e dei migranti nordcoreani che vivono nel sud, così come i bassi salari nella maggior parte dei casi.

Sempre nella Repubblica di Corea le *Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises* (HWSSE) sono nate per iniziativa degli abitanti di quartieri poveri e di movimenti sociali che cercavano di creare impieghi grazie alle cooperative migliorando le condizioni di alloggio. Tali iniziative sono state progressivamente considerate dalle politiche pubbliche che miravano sia alla creazione di impieghi sia agli alloggi sociali. Oggi esistono attualmente 177 HWSSE che creano impieghi diretti o indiretti pubblici.

Per beneficiare dell'accesso ai mercati pubblici e di supporto finanziario le **HWSSE** devono assumere almeno due lavoratori e contare almeno un terzo dei lavoratori beneficiari del Sistema nazionale di allocazione di sussistenza, che garantisce un reddito minimo. Si stima che circa 1200 impieghi permanenti (come operai o impiegati d'ufficio) siano stati creati dalle HWSSE. Nel settore dell'edilizia, dove le imprese assumono generalmente pochi lavoratori e in condizioni precarie (come lavoratori a giornata), le cooperative sociali si distinguono con una media di 6,9 lavoratori per impresa (2016). Le HWSSE hanno inoltre creato impieghi indiretti pubblici delegando lavori (da circa il 20 al 30 per cento del loro fatturato annuale) che richiedono competenze o tecniche non disponibili in seno alle HWSSE. Tuttavia, le HWSSE riscontrano difficoltà nel continuare ad assumere persone appartenenti ai gruppi target oggetto delle politiche pubbliche. Nel 2003 assumevano circa il 61 per cento dei beneficiari del reddito minimo garantito, mentre oggi questa categoria rappresenta appena il 19,2 per cento. Due cause principali sono all'origine di questo fenomeno: la mancanza di competenze adeguate e la difficoltà a trovare lavoratori in grado di lavorare nel settore edile (data la scarsità di attività che lo caratterizzano). Le HWSSE tentano di rimediare a questo problema, ad esempio dispensando una formazione tecnica. Grazie a questa formazione, circa il 48,6 per cento dei lavoratori detiene adesso un certificato in quanto tecnici (contro il 26,8 per cento nel 2009)⁶.



Altri esempi mostrano che gli sforzi delle OEES a favore dei gruppi vulnerabili non vengono necessariamente intrapresi in caso di partnership con il potere pubblico. Nelle Filippine l'oggetto principale della creazione della cooperativa polivalente Payoga-Katagan (che operava inizialmente con lo status di ONG) era il supporto degli agricoltori vulnerabili che lavoravano su terreni presi in affitto da proprietari terrieri.

Un numero elevato di questi agricoltori era gravemente indebitato presso il proprio proprietario o presso negozianti. I fondatori di **Payoga-NGO** hanno constatato che questi gruppi di agricoltori non avevano la possibilità di far sentire le loro preoccupazioni. Erano sotto il controllo economico e politico di politici e grandi proprietari terrieri coinvolti in attività di commercio e di credito. Payoga-NGO è stata creata con la missione sia di

⁶ Dati compilati presso Eum e Bidet (2018) sulla base di Korea Housing Welfare Association, 2011; Korea Housing Welfare Association, 2013; e di dati più recenti forniti da HW Social Cooperative.

“permettere agli agricoltori di far sentire la loro voce” sia di “dare loro i mezzi di agire fornendo loro mezzi di sussistenza”. Questo doveva permettere loro di ridurre la loro dipendenza verso i negozianti e diversificare le loro fonti di reddito al fine di rendere il loro impiego più duraturo.

5.3. Creazione di impieghi duraturi e dignitosi

Come abbiamo visto nelle sezioni precedenti, le OESS dedicano un'attenzione particolare alla creazione di impieghi, dal momento che privilegiano gli approcci a forte intensità di manodopera piuttosto che quelli a forte intensità di capitale. La qualità degli impieghi creati, in particolare in termini di stabilità dei contratti e di livello dei salari, è fra le preoccupazioni principali nel settore dell'ESS. Un'analisi della letteratura esistente su scala internazionale conduce a conclusioni vaghe sulla qualità degli impieghi forniti dalle OESS, principalmente dal momento che i dati disponibili sono limitati (Borzaga, 2017). Per quanto riguarda i contratti di lavoro, circa l'80 per cento dei lavoratori delle cooperative italiane hanno contratti a tempo indeterminato. Tra il 2008 e il 2013 la percentuale di lavoratori con contratto a tempo indeterminato è aumentato dell'8 per cento nelle cooperative italiane (Borzaga, 2015). In altre analisi di casi (Defourny e Nyssens 2010; Casini e al., 2018) i salari e altri incentivi finanziari sarebbero inferiori a quelli delle imprese tradizionali. Ciò può essere dato dalla natura delle risorse finanziarie delle OESS (ad esempio contratti pubblici temporanei che limitano la durata degli impieghi creati) (OCSE, 2013), dalle difficoltà riscontrate dalle OESS su mercati competitivi, e/o dalle limitazioni legate al profilo dei lavoratori (ad esempio in termini di competenze). Tuttavia, vedremo negli esempi sottostanti (SCOP-TI, Maison médicale de Ransart), e in seguito nel Capitolo 8, che un livello di salario inferiore non si traduce necessariamente con una minore soddisfazione professionale: da un lato, i lavoratori interessati sono coinvolti nella funzione di arbitro propria delle OESS, e, dall'altro, i lavoratori trovano altre fonti di soddisfazione e di benessere (come la valorizzazione delle competenze e degli interessi) che compensano la perdita salariale relativa.

Redditi e organizzazione del lavoro

Le nostre analisi di casi forniscono indicazioni diverse sui livelli di salario e di reddito dei lavoratori/membri delle OESS.

Nella Repubblica di Corea i lavoratori poco qualificati impiegati dalle **HWSSE** beneficiano di salari e vantaggi sociali maggiori rispetto a quelli dei lavoratori del settore tradizionale dell'edilizia. Tuttavia, le HWSSE riscontrano difficoltà ad assumere lavoratori qualificati perché non hanno i mezzi di pagare i salari corrispondenti e/o perché i lavoratori qualificati hanno la possibilità di trovare un impiego nel mercato privato.

Le analisi di casi in Argentina e in Francia mostrano che la trasformazione delle imprese in cooperative di lavoratori può generare cambiamenti nelle condizioni di lavoro (incluso il livello dei salari).

Presso **SCOP-TI**, ad esempio, i salari sono stati ridotti di circa il 20 per cento rispetto al loro livello iniziale presso Fralib/Unilever. Tuttavia, i lavoratori interrogati non hanno vissuto questa perdita salariale in modo negativo. Innanzitutto,



riconoscono che, al di là del loro livello salariale, hanno mantenuto il loro impiego e si sono appropriati dei mezzi di produzione. La griglia salariale attuale è stata poi elaborata in modo partecipativo con i cooperatori/lavoratori stessi. Questa griglia salariale comprende tre livelli (operai, supervisor tecnici e dirigenti) con uno scarto molto basso (1,6) tra il livello più basso e il livello più alto.

Questo principio di solidarietà e di moderazione salariale è ugualmente presente nell'esempio della *Maison médicale de Ransart* in Belgio.

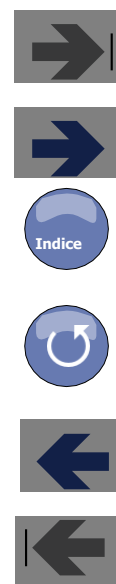
Questo centro medico senza scopo di lucro (che offre assistenza sanitaria primaria) è finanziato su base forfettaria (base che copre i servizi di medicina generale e le cure infermieristiche). La **Maison médicale de Ransart** ha scelto di utilizzare questo meccanismo di finanziamento per offrire una più ampia gamma di servizi paramedici e sociali (coordinamento dei servizi, personale di accoglienza, psicologi). Il centro segue le norme salariali applicabili nei centri medici privati tradizionali. Tuttavia, i medici di base guadagnano in pratica meno rispetto al settore privato. L'eccedente generato permette di assumere altri professionisti nel centro di cura.

Nel settore agricolo sono disponibili pochi dati sul livello di reddito degli agricoltori membri delle cooperative analizzate. Tuttavia, gli indicatori indiretti riguardanti le cooperative nel loro insieme mostrano un aumento dei redditi e delle strategie che puntano, ad esempio, a ridurre la volatilità dei redditi dei membri tramite la diversificazione della produzione.

Ad esempio, la **cooperativa polivalente filippina Payoga-Kapatagan** finanzia il suo funzionamento principalmente a partire da fondi interni (partecipazione alle spese di formazione, quote associative, interessi dei depositi bancari e redditi dai servizi di noleggio dei trattori) e da redditi provenienti dalla sua impresa di concime biologico. Dal 2014 al 2016 i redditi netti di Payoga-Kapatagan sono triplicati, a dimostrazione del successo di questa politica di diversificazione.

Per quanto riguarda le imprese sociali coreane che assumono rifugiati nordcoreani le analisi condotte su diversi casi mostrano risultati soddisfacenti in termini di accesso all'occupazione del gruppo target (secondo i casi, i rifugiati rappresentavano dal 30 al 70 cento dei loro lavoratori). Le imprese hanno anche contribuito allo sviluppo e al miglioramento delle competenze professionali dei rifugiati tramite diversi programmi di formazione. Ciononostante, i loro risultati sono più mitigati in termini di durata degli impieghi offerti e, più in generale, di accesso all'impiego standard (Bidet e Giyo Jeong, 2016).

Fra le tre imprese analizzate, una di loro si distingue tuttavia per risultati piuttosto soddisfacenti in quest'ambito. Nel 2011 la **WSB** è divenuta la prima impresa sociale pre-certificata dal Ministero dell'Unificazione prima di essere pienamente certificata come tale sei mesi dopo dalla legge SEPA. Contrariamente alle altre due strutture analizzate, la WSB offre una buona stabilità d'occupazione caratterizzata da un tasso di rotazione molto basso, grazie ad una politica salariale più generosa e una politica di formazione sistematica dei rifugiati a partire dal loro arrivo nell'impresa.



Nel 2011 e 2012 la Korea Hana Foundation, l'agenzia governativa a carico della politica riguardante i rifugiati nordcoreani, ha speso un budget importante per incoraggiare la creazione di imprese sociali che assumessero rifugiati. Ma i risultati limitati hanno ulteriormente condotto la Fondazione a ridurre drasticamente i suoi programmi a favore delle imprese sociali.

Incoraggiare e valorizzare la diversità delle competenze e degli interessi dei lavoratori

I lavoratori poco qualificati, e anche i lavoratori qualificati, hanno raramente la possibilità di valorizzare un interesse o una competenza che non sia direttamente legato/a alla loro funzione professionale iniziale. Alcune organizzazioni dell'ESS scelgono tuttavia di promuovere la diversificazione delle competenze. I lavoratori poco qualificati possono scegliere di essere formati per altre attività rispetto a quelle per cui sono stati inizialmente reclutati.

Nel caso della **SCOP-TI** (Francia), un'operaia - che lavorava in precedenza nella catena di approvvigionamento - è divenuta contabile della cooperativa. Ha beneficiato sia della dirigenza di un centro di formazione esterno sia del sostegno di contabili esperti volontari che hanno offerto il loro tempo e le loro competenze per formarla sul posto.

In un altro contesto la **Maison médicale de Ransart** (Belgio) offre ugualmente ai suoi impiegati la possibilità di effettuare su loro iniziativa compiti o attività che non corrispondano direttamente alla loro funzione iniziale. Ad esempio, un impiegato che ha sviluppato (al di fuori del suo lavoro) una competenza in materia di raccolta e analisi di dati ha visto questa attività integrata al suo orario di lavoro. Spesso per pura necessità le OESS offrono un ambiente propizio per l'arricchimento delle funzioni e l'apprendimento nel corso della propria vita.

5.4. Sostegno al processo di transizione dall'economia informale all'economia formale

Il fatto di essere membro di una cooperativa o di essere assunto in una cooperativa o in un'altra OESS non implica automaticamente lo status di impiego formale. L'occupazione nell'ESS è data da più status, fra cui quello di lavoratore non retribuito (o retribuito su una base ad hoc in assenza di risorse finanziarie adeguate) e di lavoratore indipendente non iscritto (ad esempio nel settore agricolo). Ma ciò non impedisce alle OESS di contribuire ai processi di transizione dall'economia informale verso l'economia formale. L'Associazione delle lavoratrici indipendenti (SEWA) in India è un esempio ben noto di organizzazione di donne che adempiono simultaneamente a più funzioni: un sindacato rappresentante di 1 800 000 donne povere che lavorano nell'economia informale gestisce l'organizzazione delle lavoratrici in seno a più di 100 cooperative e offre servizi di protezione sociale alle sue membri. (OIL/WIEGO, 2017). Esistono numerosi altri esempi. In Brasile, Colombia, India, Argentina e nello Sri Lanka le persone che raccolgono i rifiuti sono state organizzate in cooperative e lavorano oggi in seno ad imprese stabilite; questi esempi mostrano come la formalizzazione possa



offrire possibilità di miglioramento delle condizioni di lavoro (OIL, 2017) tramite la fornitura di servizi che non sono interamente o correttamente gestiti dai fornitori pubblici. Nello Bénin il sindacato UNSTB (Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin) ha creato una cooperativa che raggruppa 76 sarti e 122 parrucchieri nel 2014. La cooperativa include oggi un centro di acquisto e un negozio in sede presso l'UNSTB, oltre che una casa di moda e un servizio di mensa e restauro. In Europa e in altre regioni settentrionali osserviamo un progresso continuo da parte delle cooperative create e detenute dai lavoratori/produttori indipendenti. Secondo CECOP (2018) tale modello risponde sia alle necessità delle professioni classiche esercitate da lavoratori indipendenti (artigiani, architetti, medici, tassisti, ecc.) sia a quelle di una categoria emergente di lavoratori atipici sottoposti ad un rischio importante di precarietà, ad esempio nelle industrie creative o nell'economia digitale (designer grafici, artisti, giornalisti, corrieri, ecc.). Questi lavoratori esercitano spesso la loro attività in condizioni di isolamento e di precarietà e beneficiano nel migliore dei casi di una protezione sociale limitata.

Come sottolinea la ricerca di Kabeer et al. (2013) sulle donne dei paesi del sud, organizzare i lavoratori informali non consiste solamente nel dare loro la parola, offrire una struttura e migliori condizioni di lavoro, ma anche a fornire una risposta alla stigmatizzazione e alla perdita di dignità che subiscono.

Le illustrazioni sottostanti mostrano con quali strategie l'ESS contribuisce a risolvere questi problemi mettendo l'accento sull'organizzazione dei lavoratori e sull'offerta di una protezione sociale.

Organizzazione dei lavoratori

Facilitando l'organizzazione collettiva dei lavoratori in seno a sindacati di produttori (come la cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan nelle Filippine), a "gruppi di interesse economico" (come la Cooperativa federativa degli Attori dell'Orticoltura in Senegal) o a cooperative di produzione e lavoro (come COOPETIC, Francia), le OESS offrono ai piccoli imprenditori e ai lavoratori la capacità di agire in un ambito propizio in materia regolamentare e fiscale e in un ambiente di dialogo con le autorità. L'ESS riconosce così che le persone possono avere aspettative diverse in termini di occupazione o di attività economica. Alcuni desiderano essere vincolati mediante contratti di lavoro mentre altri vogliono divenire imprenditori liberi di sviluppare la loro attività. Esistono diverse opzioni tra i due, ma, in assenza di una legislazione appropriata, l'ESS permette di testare alternative.

Formalizzazione degli impieghi informali

In alcuni casi, l'ESS gioca un ruolo diretto nel processo di formalizzazione.

Nella Repubblica di Corea, le **HWSSE** offrono chiaramente la possibilità di formalizzare alcuni tipi di impiego che sarebbero ad ogni modo esercitati in modo informale (in particolare nell'edilizia e nella manutenzione su piccola scala).

Nonostante questo risultato non sia stato documentato si può supporre che alcune attività intraprese dai beneficiari di **Buzinezzclub** nei Paesi Bassi



sarebbero state realizzate in modo informale in assenza del *coaching* e dei servizi di Buzinezzclub (ad es. assistenza alle persone anziane, custodia dei bambini o attività artistiche come la musica, il confezionamento di gioielli, indumenti tessili).

Partecipazione alla protezione sociale

Nella maggioranza dei paesi la protezione sociale è legata allo status professionale. I regimi di protezione sociale contribuenti pubblici sono particolarmente concepiti per coprire i lavoratori del settore formale pubblico o privato tramite deduzioni finanziarie alla fonte (ovvero sul salario). Ma grandi gruppi di lavoratori provenienti dall'economia informale o da forme di impiego atipiche non beneficiano di questi regimi di protezione sociale, cosa che fa aumentare la loro vulnerabilità quando si confrontano con periodi di malattia o di inattività.

Nelle nostre analisi tutti i lavoratori formalmente assunti dalle OESS hanno contratti di lavoro e vantaggi sociali associati tradizionali (secondo la legislazione di ogni paese). Le analisi sui casi oggetto di studio mostrano inoltre che le OESS hanno come obiettivo la garanzia che i lavoratori provenienti dall'economia informale o forme di impiego non convenzionali beneficino di regimi di protezione sociale.

La **cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan** (Filippine), ad esempio, lavora in collaborazione con agenzie governative per offrire ai suoi membri l'affiliazione ai sistemi di sicurezza sociale, all'assicurazione per malattia (PhilHealth) e ai programmi di aiuto all'alloggio (Pag-Ibig). La cooperativa iscrive i suoi membri anche a programmi di micro-assicurazione agricola.

Allo stesso modo, la **Cooperativa Federativa degli Attori dell'Orticoltura** in Senegal incoraggia i suoi membri ad aderire al sistema di sanità nazionale promosso dal governo. Tuttavia, i suoi sforzi non hanno ancora prodotto risultati concreti. Ciò può derivare dalla strategia recente di protezione sociale del governo rivolta ai lavoratori informali (resa effettiva dal 2013-2014) e dalle sue modalità e vantaggi (divenire membro di una mutua sanitaria e pagare quote associative finanziarie per avere accesso ai servizi sanitari pubblici). I lavoratori rurali informali o gli agricoltori che non hanno mai beneficiato di regimi di protezione sociale pubblici (o di tutt'altro tipo) possono essere reticenti ad investire una parte delle loro risorse limitate in regimi di assicurazione.

La cooperativa marocchina **Taitmatine** ha adottato un'altra strategia creando un fondo sociale finanziato dalle attività delle cooperative (in particolare le attività di equo commercio e i redditi provenienti dalla vendita dei "tourteaux" dati dalla produzione dell'olio d'argan). Questo fondo sociale ha l'obiettivo di coprire il costo dell'acquisto di medicinali dai membri (tramite una partnership con una farmacia locale) e di portare un supporto finanziario ai membri in caso di eventi particolari (decesso, nascita, ecc.).

In Francia **COOPETIC** è una cooperativa di produzione e lavoro che permette agli imprenditori della *gig economy* di beneficiare di un contratto di lavoro mantenendo la loro autonomia in quanto imprenditori. Grazie al contratto di lavoro gli imprenditori beneficiano di una protezione sociale efficace ad esempio mantenendo i loro diritti agli alloggi per i disoccupati.



Riquadro 5.1. Le mutue sanitarie, attori chiave dell'estensione della protezione sociale in sanità nel Senegal.

Le mutue sanitarie sono organizzazioni dell'ESS che forniscono un'assicurazione per malattie ai loro membri. Nel Senegal le mutue sanitarie si sono sviluppate a partire dalla fine degli anni 1980. Sono state supportate da finanziatori (USAD, OIL, OMS, mutue sanitarie belghe) e in alcuni periodi dallo Stato senegalese, ma non sono mai riuscite a raggiungere una copertura significativa. A partire dal 2002 il Senegal ha adottato diverse politiche che includevano la promozione delle mutue sanitarie, ma senza provvedimenti efficaci per supportare il loro sviluppo. Durante la sua campagna elettorale il Presidente Sall ha fatto della copertura sanitaria una questione chiave promettendo di farla passare dal 20 per cento nel 2012 al 75 per cento nel 2017. Dopo la sua elezione nel 2012, la copertura sanitaria è divenuta una priorità politica. Con una data di scadenza così ambiziosa sono state imposte decisioni politiche rapide. Consultazioni nazionali hanno avuto luogo nel 2013 con i partner sociali, le mutue sanitarie e i partner finanziari e tecnici, per discutere diverse opzioni al fine di migliorare la copertura. È stato lanciato un piano strategico per lo sviluppo della copertura sanitaria universale nel Senegal intitolato "Estensione della copertura del rischio di malattia attraverso le mutue sanitarie nell'ambito della decentralizzazione". Questo piano dà alle mutue sanitarie (esistenti e da creare) un ruolo di primo piano nell'estensione della copertura dell'assicurazione malattia, in particolare per le persone che lavorano nel settore informale o rurale e che non sono candidate a nessuno dei sistemi di protezione sociale obbligatori esistenti. Il governo si è impegnato a finanziare la metà delle quote associative dei membri e a sovvenzionare (quasi) interamente l'inclusione degli studenti e delle persone bisognose di un aiuto sociale.

Per le mutue sanitarie questa nuova politica offre delle opportunità: i loro sforzi passati in quanto attori privati e isolati dalla protezione sociale sono riconosciuti da una politica pubblica centrale e ambiziosa, potranno azionare e gestire un dispositivo di protezione sociale in collaborazione con le autorità pubbliche, offrire prestazioni più estese ai loro membri e migliorare la loro performance tramite una maggiore professionalizzazione. Allo stesso tempo la partecipazione delle mutue sanitarie alle politiche pubbliche potrebbe mettere in pericolo la loro autonomia e rivelare i loro punti deboli (ad esempio in materia di gestione).

Secondo le cifre ufficiali dell'Agenzia della copertura malattia universale (ACMU) per l'anno 2018, 676 mutue sanitarie operano in tutto il paese, coprendo il 46,4 per cento della popolazione (ovvero i lavoratori informali).

Secondo: Fonteneau, Vaes et Van Ongevalle, 2015 ; Fonteneau 201

Nei Paesi Bassi il lavoro di **Buzinezzclub** è inoltre legato alla protezione sociale nella misura in cui offre ai giovani vulnerabili la possibilità di non dipendere più dall'aiuto sociale e, trovando un impiego regolare, di cominciare a contribuire al sistema nazionale di sicurezza sociale.

Nella Repubblica di Corea, le **HWSSE** sono strettamente legate al sistema pubblico di protezione sociale tanto in termini di occupazione (si rivolgono ai beneficiari del reddito minimo garantito) quanto in termini di servizi ai beneficiari dei programmi di supporto alla locazione.



5.5. Conclusioni

Le analisi sui casi riportati mostrano che l'ESS presenta un vero potenziale di creazione e preservazione di impieghi. Riflettono inoltre la diversità delle iniziative dell'ESS (ad esempio in termini di autonomia nei confronti dello Stato) e delle autorità istituzionali in cui sono inserite. Tre elementi arrivano a confermare e sfidare il potenziale dell'ESS in materia di creazione di impieghi.

Per quanto riguarda l'occupazione dei gruppi vulnerabili, le imprese dell'ESS agiscono spesso nell'ambito delle politiche pubbliche. Quest'ambito è essenziale non soltanto per mantenere l'occupazione dei beneficiari e le opportunità che vengono loro offerte (formazione, inserimento), ma anche per le stesse organizzazioni dell'ESS. Tali politiche pubbliche dimostrano infatti il ruolo delle OESS in materia di supporto ai lavoratori vulnerabili e di inserimento nel mercato del lavoro. È importante perciò concepire queste politiche pubbliche sia in relazione agli individui destinatari di queste politiche sia in termini di supporto a lungo termine alle OESS al fine di rafforzare la loro azione futura su diversi mercati.

Il primo obiettivo delle cooperative di lavoratori analizzate è il mantenimento dell'occupazione. Nei due casi osservati la sostenibilità degli impieghi preservati si scontra con ostacoli legati ad esempio al livello di competenze dei lavoratori e alle tecnologie padroneggiate in settori e mercati che evolvono rapidamente.

Infine, una delle sfide della transizione dall'informale al formale consiste nel fornire una copertura sociale. Le OESS si sforzano di fare in modo che i loro membri e i loro lavoratori abbiano accesso ai meccanismi di protezione sociale, che siano pubblici o privati, o anche di concepire loro stesse dispositivi di protezione sociale. Tuttavia, il legame tra l'ESS e i meccanismi di protezione sociale (inclusi quelli forniti dal settore dell'ESS, come nel Senegal) non è automatico e potrebbe essere rafforzato



6. CONTRIBUTO DELL'ESS ALL'ORGANIZZAZIONE DEL LAVORO E DELLA PRODUZIONE



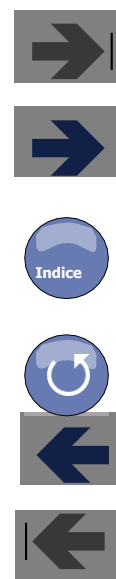
Come sottolinea il rapporto sul futuro del lavoro (OIL, 2015), l'organizzazione del lavoro e della produzione è influenzata da fattori che sfuggono in parte al controllo degli attori economici, ma anche dalle scelte che fanno. Al livello macroeconomico, le imprese devono operare su un mercato sempre più globalizzato. Devono adattarsi alle rapide evoluzioni tecnologiche e ad una dinamica concorrenziale caratterizzata dalla competitività sempre più grande di un piccolo numero di attori economici dominanti che fissano le regole. Tali cambiamenti influiscono direttamente sui rapporti di lavoro, sulle condizioni di lavoro, sul ritmo di produzione, sul profilo dei lavoratori, sui canali e metodi di commercializzazione, ecc.

l'ESS è sempre stata un mezzo per i piccoli produttori o lavoratori isolati di unire le loro forze mettendo in comune alcuni servizi al fine di facilitare la produzione e la commercializzazione dei loro prodotti. Nel settore agricolo (agro-industrie e piccoli agricoltori) si riconosce che le cooperative di secondo grado permettono ai produttori di lavorare in modo più efficace, generando economie di scala e rafforzando il loro potere di negoziazione verso gli acquirenti. Nel settore caseario europeo le cooperative sono riconosciute per il loro ruolo nello stabilimento dei prezzi sul mercato globale, in particolare per il numero di produttori che rappresentano (Bijman e al., 2012). Le cooperative sono anche considerate come attori chiave nella transizione verso pratiche agro-ecologiche. Questa transizione è più facile quando i produttori sono organizzati in cooperative che permettono l'acquisizione di mezzi di produzione adeguati, l'apprendimento collettivo dei complessi cambiamenti dei modi di produzione e la capacità d'influenza sul mercato (Bidaud, 2013; Petel, 2015).

In un contesto di emergenza progressiva di nuovi modelli di contratto e nuovi rapporti di lavoro l'ESS offre anche soluzioni per combinare autonomia imprenditoriale, sicurezza e protezione sociale. Nella *gig economy* e in numerosi altri settori (artistico/culturale, assistenza) le cooperative di lavoro e produzione quali Lomotics negli USA, COOPETIC in Francia (vedi sotto) o SMART in Europa, offrono agli imprenditori non soltanto servizi comuni (contabilità, ricerca di clienti, servizi giuridici, spazio di *co-working*, servizi finanziari), ma soprattutto vantaggi contrattuali, fiscali e sociali che permettono loro di gestire meglio la loro attività continuando a contribuire al sistema di sicurezza sociale e a beneficiare della sua protezione. La cooperativa SMART, ad esempio, rappresenta attualmente 120 000 imprenditori di nove paesi europei (di cui 85 000 in Belgio dov'è nata l'iniziativa). A differenza di altre piattaforme che offrono servizi simili agli imprenditori, queste cooperative presentano l'interesse di essere detenute e gestite dagli imprenditori stessi (Scholz, 2016)¹.

Nei paragrafi seguenti presenteremo più iniziative dell'ESS focalizzate sul mercato (ovvero mirate principalmente a coprire le loro spese mediante la vendita di prodotti sul mercato) e tratte dalle nostre analisi sui casi presentati. Vedremo in particolare come trattano la concorrenza diretta delle imprese "classiche" (ovvero al di fuori dell'ESS), che le rende molto più sensibili alle tendenze economiche mondiali.

¹ Se alcuni sindacati belgi criticano la grande flessibilità del lavoro resa possibile da questo modello, altri riconoscono che offre una certa protezione ai lavoratori in termini di sicurezza dei redditi (ETUI, 2019).



6.1. Rafforzamento delle unità economiche autonome attraverso la creazione di reti apposite

Le nostre analisi sui casi qui trattati mostrano che la creazione delle reti di unità economiche è una tendenza centrale dell'ESS. Queste reti hanno funzioni diverse. Hanno però in comune la volontà di superare le difficoltà funzionali delle imprese individuali (spesso piccole), a volte esacerbate dal profilo dei lavoratori e/o dal perseguimento degli obiettivi economici e sociali che caratterizzano le imprese dell'ESS. In alcuni casi le OESS creano o si riuniscono in strutture di secondo grado (reti, federazioni). In altri casi, gli imprenditori o le PMI utilizzano meccanismi ispirati dall'ESS (ad es. valuta complementare) o strutture dell'ESS (ad es. piattaforme cooperative) per evitare l'isolamento e rafforzare le loro attività.

Sviluppo di servizi comuni

La creazione di reti o di federazioni è una strategia ben nota, in particolare per le cooperative agricole e altri tipi di cooperative le cui attività necessitano delle infrastrutture pesanti o dei servizi tecnici che non sono redditizi se non su larga scala. La creazione di reti può assumere diverse forme: creazione di una struttura cooperativa di secondo grado (sindacato, federazione), adesione ad una struttura (cooperativa di produzione e di lavoro) che offre servizi specifici fra cui la creazione di reti di imprenditori, ecc. La tabella sottostante fornisce un quadro generale dei servizi comuni dati da una selezione di OESS che hanno tutte la caratteristica di riunire imprenditori individuali o gruppi di imprese o di cooperative. A livello individuale questi imprenditori o queste imprese isolate sono molto spesso incapaci di trovare i servizi necessari al loro sviluppo economico e istituzionale. La maggior parte dei servizi comuni sono di natura tecnica e mirano a supportare la funzione economica delle imprese, dall'acquisto degli input alla gestione commerciale o finanziaria. Oltre a questi servizi comuni gli attori dell'ESS si alleano anche per condurre azioni di sensibilizzazione e difendere i loro interessi davanti alle autorità pubbliche. Le sfide più attuali sono legate al riconoscimento di nuove forme d'impresa dell'ESS (ad es. per facilitare l'accesso al mercato, ai mercati pubblici, ecc.). Vengono forniti servizi sociali anche da alcune cooperative (come Taitmatine in Marocco) rivolte alle donne vulnerabili (spesso analfabete e in condizioni di occuparsi quotidianamente dei loro figli) al fine di facilitare le loro attività economiche.

Scambio di esperienze e creazione di opportunità commerciali fra utenti

Oltre all'offerta di servizi comuni le OESS prendono anche misure concrete per favorire gli scambi di servizi e di esperienze fra i loro utenti. Agiscono così in conformità con l'obiettivo sociale dell'ESS che riconosce la necessità di ridurre l'isolamento degli attori economici. Questo rischio è spesso aggravato dai profili di vulnerabilità di alcuni utenti (data la loro traiettoria o il loro status giuridico precario).



Tabella 6.1.1. Servizi forniti dalle reti di OESS

	Servizi tecnici	Lobbying/difesa	Servizi finanziari
Red Gráfica	*Aiuto all'acquisto del materiale da stampa	*Sviluppo di legami e partnership locali: rete di <i>empresas recuperadas</i> , fiere commerciali, sindacati, ecc.	*Ricerca di finanziamenti esterni e gestione delle risorse (fondazione, autorità pubbliche, ecc.)
Cooperativa	*Sviluppo di strumenti per fissare il budget e gestione degli stoccaggi		*Aiuto alla creazione dell'impresa (contratti e pagamento anticipato dei salari)
(Argentina)	*Sostegno alla gestione del budget *Acquisto collettivo di input *Sostegno alle funzioni di marketing, per le procedure tipiche dei mercati pubblici e l'elaborazione di contratti *Conformità agli obblighi amministrativi generali relativi ai mercati pubblici. *Programmi di formazione (questioni tecniche, di gestione e di organizzazione) *Comunicazione e marketing	*Negoziazione di accordi di partnership con le autorità pubbliche *Rappresentazione dei membri a livello politico: parlamento, camere di commercio *Sensibilizzazione e azioni politiche per una migliore inclusione delle cooperative e delle <i>empresas recuperadas</i>	
Cooperativa Taitmatine	*Reimpianto di alberi di argan e di vivai *Sostegno alla meccanizzazione di attività specifiche *Marketing, imballaggio e comunicazione	N.A.	N.A.
(Maroc)			
CFAHS	*Strutturazione della catena di valore orticola	*Rappresentazione dei membri presso ministeri e altri attori del settore orticolo	N.A.

<p>(Sénégal)</p>	<p>*Sostegno alla commercializzazione (mercati nazionali e internazionali)</p> <p>+Sostegno per il miglioramento della qualità dei prodotti</p> <p>*Creazione di reti con partner commerciali stranieri</p> <p>*Formazione</p>	<p>*Sostenere la formalizzazione delle attività orticole e l'accesso al finanziamento pubblico</p>	
<p>Payoga-Kapatagan (Philippines)</p>	<p>*Commercio di concime biologico (Greenfriend) prodotto a partire da materie prime vendute dagli agricoltori</p> <p>*Opportunità di diventare agente di vendita di concime biologico</p> <p>*Programma di distribuzione del bestiame</p> <p>*Programma sulla ricerca di persone qualificate</p> <p>*Servizi di commercio e di marketing</p>	<p>*Rappresentazione delle organizzazioni contadine su diversi livelli (consigli regionali che intervengono nell'ambito dell'agricoltura biologica, delle catastrofi naturali e delle piccole e medie imprese, nelle agenzie governative attive nelle regioni, politica ambientale municipale)</p>	<p>*Servizi di deposito accessibili al pubblico</p> <p>*Prestiti di produzione: solamente per i membri (tasso d'interesse preferenziale: 1 per cento per gli agricoltori che utilizzano concimi biologici; 2,5 per cento per gli agricoltori che utilizzano concimi chimici)</p>
<p>COOPETIC (Francia)</p>	<p>*Supporto amministrativo (fatturazione e seguito)</p> <p>*Supporto giuridico (informazione, formazione)</p> <p>*Coordinazione delle risposte alle gare d'appalto</p> <p>*Servizi di formazione, progettazione, amministrazione, formazione</p> <p>*Infrastrutture tecniche (audiovisive)</p>	<p>Mediante l'intermediario dell'Associazione nazionale delle cooperative di lavoro e di imprenditori (COPÉA)</p>	<p>N.A.</p>

COOPETIC (Francia), ad esempio, organizza regolarmente riunioni fra i suoi membri per favorire la condivisione di esperienze (in particolare sulle questioni contrattuali e di statuto giuridico) e sullo sviluppo di opportunità d'affari.

Nel caso di **Buzinezzclub** (Paesi Bassi) gli utenti beneficiano di un'adesione a vita che permette loro di restare in contatto con Buzinezzclub e di scambiare esperienze di vita e di lavoro con gli altri membri. Tali servizi complementari sono particolarmente importanti per i giovani che hanno un percorso di vita caotico.

La valuta complementare **WIR** offre altrettante opportunità di creazione di reti agli utenti (applicazioni online, riunioni professionali). Questi servizi sono al centro dell'attività di WIR, la cui missione è favorire gli scambi economici fra le PMI svizzere. Ma WIR intende contare anche sul significato della comunità degli imprenditori desiderosi di rafforzare la loro impresa contribuendo al contempo allo sviluppo economico sostenibile del loro quartiere.

6.2. Accesso ai mercati

Per le imprese dell'ESS incentrate sul mercato (che coprono le loro spese principalmente attraverso la vendita dei loro prodotti/servizi), l'accesso al mercato, attività intrinseca alla loro missione, è anche una lotta quotidiana. Noi utilizzeremo tre casi specifici per illustrare situazioni diverse e il modo in cui le imprese dell'ESS le affrontano.

In Senegal la **CFAHS** è stata creata per rimediare alla forte frammentazione del settore orticolo (molti piccoli produttori non organizzati) e con lo scopo di organizzare e supportare la catena di valore orticola. La CFAHS aveva anche intenzione di ridurre le importazioni di prodotti orticoli di modo che la maggior parte dei prodotti orticoli importati fossero coltivati e venduti dai piccoli agricoltori senegalesi. Per ridurre del 50 per cento il livello dei prodotti agricoli importati nel Senegal la CFAHS ha sviluppato una gamma di servizi per i suoi membri: modernizzazione, formazione, commercializzazione, ecc. I suoi sforzi sono inseriti nel piano governativo attuale ("Plan Sénégal Émergent"), che punta a rafforzare la produttività dell'agricoltura senegalese supportando al contempo le piccole imprese agricole. Globalmente, la produzione orticola del Senegal è passata da 950 000 tonnellate nel 2013 a 1 206 810 tonnellate nel 2016, ovvero un aumento del 27 per cento. Questa crescita dimostra il potenziale di un'organizzazione come la CFAHS per riunire i suoi attori in una federazione. I dirigenti della CFAHS stimano che gli sforzi organizzativi della filiera orticola abbiano contribuito alla creazione di 10 000 impieghi.

In Argentina, come in altri paesi, il settore grafico e della stampa ha conosciuto i principali cambiamenti con lo sviluppo e l'applicazione di nuove tecnologie. Questa evoluzione ha generato la chiusura di numerose imprese. Alcune di loro sono state riacquistate dai loro lavoratori e sono ora gestite come cooperative.



Riquadro 6.1. Intervista con Placido Peñarrieta, Presidente di Red Gráfica Cooperativa

“Noi facevamo tutti i nostri acquisti - quasi gli stessi prodotti - presso gli stessi fornitori. L'idea era quindi di raggrupparsi per fare acquisti in comune. Compriamo insieme la carta, e questo ci permette di ottenere uno sconto sulla quantità. Ma si tratta anche di condivisione delle conoscenze. Sono stati organizzati molti workshop, tanto in ambito amministrativo quanto in quello tecnico, in cui lavoravano persone che avevano un valore nel mercato del lavoro e non avrebbero in precedenza avuto problemi a trovare lavoro. Noi che restiamo siamo per la maggior parte più anziani e abbiamo deciso di batterci, anche se molti di noi non hanno più alcuna speranza nel mondo del lavoro. Anche con un compenso avremmo trovato umiliante andarcene e non batterci contro la chiusura dell'impresa, la vendita delle macchine all'asta e il declino dei magazzini. Questa convinzione ci ha portato a cercare dei mezzi perché possa continuare a funzionare. E siccome ogni sistema ha bisogno di appoggiarsi su strumenti, noi abbiamo dovuto trovare una nuova identità in quanto cooperativa, anche se non conoscevamo neppure il significato di questa parola”.

Fonte: CICOPA (2016)

Sui 18 membri della **Red Gráfica Cooperativa**, 16 riflettono questa tendenza. Una delle principali sfide per queste cooperative di creazione grafica è quella di rispondere alle gare d'appalto pubbliche e di ottenere contratti privati. Dopo aver cercato il modo più efficace di supportare i suoi membri su questi aspetti, la Red Gráfica Cooperativa dispone ora di un dipartimento commerciale dedicato. Quest'ultimo ha applicato misure per supportare l'accesso ai mercati pubblici e assiste le cooperative nelle loro strategie commerciali, preparando e coordinando le gare d'appalto per i mercati pubblici. Le cooperative membri di Red Gráfica Cooperativa trovano ancora difficile generare risorse sufficienti per mantenere il livello d'occupazione attuale. Oltre alle loro strategie commerciali ancora deboli, operano su un mercato molto competitivo dove altre imprese offrono la stessa qualità ad un prezzo inferiore grazie a metodi meno intensivi in manodopera. Da questo punto di vista la Red Gráfica Cooperativa dovrà probabilmente fare scelte strategiche (acquisizione di nuove tecniche e competenze) per accompagnare i suoi membri nel lungo termine.

La storia di **SCOP-TI** in Francia presenta problematiche simili. Dopo la creazione della cooperativa di lavoratori, SCOP-TI doveva ancora sviluppare le proprie strategie di marketing e commerciali. Ha innanzitutto sviluppato nuove marche e nuovi imballaggi per riflettere la sua nuova identità, in particolare la marca.

“1336” (in riferimento al numero di giorni nei quali i lavoratori hanno occupato i locali Fralib/Unilever). Il laboratorio di controllo di qualità di SCOP-TI ha sviluppato e testato nuovi miscugli di tè e di tisana e li ha sottoposti a diversi processi di certificazione che hanno permesso di ottenere etichette specifiche (biologici, locali). Per la commercializzazione SCOP-TI ha diversificato le strategie e i canali. Tenuto conto del carattere fortemente politico del processo di emergenza di SCOP-TI la cooperativa ha sviluppato un canale di distribuzione in direzione delle sue reti di sostegno individuali e istituzionali (partiti politici, sindacati, associazioni locali, ecc.). Alcuni clienti ordinavano dei prodotti per rivenderli nelle loro reti. Inoltre, numerosi lavoratori di SCOP-TI partecipano ad eventi militanti e politici



nel loro tempo libero. Questi sforzi sono supportati da un'associazione, Fraliberthé (vedi Riquadro 6.2), creata da lavoratori e simpatizzanti di SCOP-TI.

Riquadro 6.2. Fraliberthé

La lunga lotta dei lavoratori di SCOP-TI contro la chiusura di Fralib ha condotto ad un'importante mobilitazione di sostegno. L'associazione "Fraliberthé" è stata creata nel 2016. Inizialmente l'obiettivo di quest'associazione era la strutturazione della mobilitazione attorno ai lavoratori di Fralib e la gestione trasparente dei supporti finanziari dati da organizzazioni o simpatizzanti per supportare i lavoratori e l'occupazione dei locali. Attualmente, lo scopo principale dell'associazione è di "promuovere l'attività di SCOP-TI con ogni mezzo, inclusa la tenuta di esposizioni o di fiere a carattere commerciale, la vendita dei prodotti di SCOP-TI, la raccolta di donazioni. Così facendo aiuta nello sviluppo e nella permanenza di SCOP-TI sul sito di Gémenos. "L'associazione desidera anche contribuire allo sviluppo di iniziative simili a quella di SCOP-TI e "offre servizi di formazione a tutti i lavoratori, con o senza impiego, che fanno richiesta". L'associazione, che conta 800 membri, è gestita da una rete di 10 volontari che lavorano quasi tutti i giorni, a cui si aggiunge un numero elevato di altre persone che intervengono più puntualmente. Fraliberthé è in qualche modo il "braccio destro politico" di SCOP-TI. L'associazione risponde agli inviti ad eventi in Francia e all'estero e continua a mobilitare i simpatizzanti. Gioca inoltre un ruolo importante nella commercializzazione delle marche SCOP-TI attraverso reti di militanti (gestione di un deposito di vendita e vendita online). Gli impiegati-cooperatori di SCOP-TI considerano essenziale il supporto di Fraliberthé, non solo in termini di sostegno alla commercializzazione dei prodotti, ma anche per permettere a SCOP-TI di concentrarsi sulle decisioni strategiche e operative che permetteranno il suo sviluppo e la sua permanenza.

Per accedere alle grandi catene di distribuzione (Carrefour, Super U, ecc.), SCOP-TI si è scontrata con la sua mancanza di capacità tecniche e finanziarie. La cooperativa ha quindi deciso di impegnare un esperto in materia commerciale, ora a carico del dipartimento marketing e commerciale. La mancanza di risorse finanziarie resta una fonte di preoccupazione, poiché impedisce alla cooperativa di investire in una squadra di venditori adeguata. Per compensare tale lacuna, SCOP-TI interviene delegando (imballaggio di tè/tisana) su alcune marche di distributori. I problemi di commercializzazione con i quali si confronta sono particolarmente difficili da risolvere, poiché il primo obiettivo della creazione della cooperativa era la salvaguardia di più impieghi possibile fra i lavoratori anziani di Fralib/Unilever. Mentre utilizza la capacità delle infrastrutture solo per il 15 per cento, SCOP-TI ha difficoltà a raggiungere un livello sufficiente di redditività. Allo stesso tempo resta reticente a prendere la decisione di licenziare una parte del proprio personale, poiché potrebbe mettere in pericolo la propria coesione sociale.

6.3. Conclusioni

Come altre imprese le OESS operano su mercati molto competitivi e a volte limitati. La scelta di far passare l'occupazione e la coesione sociale prima delle soluzioni



meramente economiche può essere un fattore limitante. In termini di organizzazione del lavoro e della produzione i casi analizzati mostrano che la cooperazione fra imprese o imprenditori è una strategia comune per compensare le debolezze legate all'attività ristretta e alle risorse limitate. Questa cooperazione assume diverse forme: scambi di esperienze fra imprenditori, organizzazione di reti di catene di valore, creazione d'opportunità di affari grazie alla complementarietà delle competenze, dei servizi marketing in comune, della formazione, dell'assistenza amministrativa e commerciale. Oltre il supporto operativo che facilita la cooperazione fra imprenditori, questa strategia mostra come gli attori dell'ESS riescano a trovare un equilibrio fra i loro approcci incentrati sulle persone e sugli obblighi dei mercati sui quali devono operare.



7. CONTRIBUTO DELL'ESS ALLA GOVERNANCE E ALLA PARTECIPAZIONE



La governance partecipativa è una caratteristica essenziale dell'ESS. I livelli e le forme di partecipazione differiscono secondo i principi di governance, che sono legati sia al quadro legislativo di ogni tipo di ESS sia alle scelte degli stakeholder (ad es. proprietari, lavoratori, utenti, beneficiari diretti e indiretti). La partecipazione dei lavoratori differisce fundamentalmente dai meccanismi di partecipazione in uso nelle imprese classiche nel momento in cui i lavoratori o gli utenti sono proprietari dell'impresa. I meccanismi di partecipazione riflettono a volte la volontà di dare ad alcune categorie di stakeholder il mandato di orientare, controllare e, se necessario, sanzionare la direzione.

Le cooperative o imprese ispirate ai principi cooperativi, come alcune imprese sociali, condividono un certo numero di caratteristiche partecipative, fra cui il principio “una persona, un voto”. Come mostrato dalla varietà dei casi analizzati, le modalità di governance delle OESS coprono una più ampia gamma di pratiche partecipative, che portano sia innovazioni sia sfide. L'emergenza delle imprese sociali, per esempio, rimette in questione la concezione generale della governance fra le OESS. Come sottolineano Pestoff e Hulgard, “mentre l'impresa sociale in Europa è profondamente radicata in una storia di dinamica collettiva e di attenzione alla governance partecipativa, nella letteratura americana l'impresa sociale è spesso considerata il risultato di strategie generatrici di redditi da parte di organizzazioni senza scopo di lucro o di progetti di imprenditori individuali, nei quali la governance ha un'importanza limitata” (Pestoff e Hulgard, 2016, p. 1748). Questa tendenza verso la governance non si limita alle imprese sociali americane. In Europa, uno studio ha mostrato che solo la metà dei 28 paesi membri facevano riferimento ad una “governance inclusiva” nella loro definizione delle imprese sociali (Pestoff e Hulgard, 2016). Tuttavia, l'emergenza di imprese sociali e di forme meno istituzionalizzate di ESS (economia solidale, economia popolare) in contesti diversificati offre l'occasione di rivisitare le forme di governance partecipativa: ad esempio, la proprietà multipartita (Bacchiega e Borzaga, 2003), la riapparizione dell'autogestione (Singer, 2006), la decisione su consenso. Quali che siano le modalità, la governance partecipativa nelle OESS è ben lontana dall'essere ridotta ad una semplice questione normativa. Numerosi studi (Nyssens e Petrella, 2013; Huybrechts e al., 2014) mostrano che una governance partecipativa efficace (ed includono gli stakeholder quali i lavoratori, i clienti, gli utenti, la comunità) è un determinante chiave in termini di performance, responsabilità d'impresa e realizzazione della sua missione sociale. Inoltre, la partecipazione è anche questione di cittadinanza attiva e di riconfigurazione dei rapporti di potere, tanto in seno ad un'organizzazione o ad un'impresa quanto nelle interazioni con gli attori esterni (Utting, 2015, p. 34).

Le sfide legate alla governance e alla partecipazione sollevano anche la questione delle relazioni tra l'ESS e le organizzazioni sindacali. Questa relazione è segnata da un'interazione complessa fatta di valori comuni (solidarietà, partecipazione) e di tensioni (discussione dei modelli di dialogo sociale che coinvolgano i sindacati, rischio di degradazione delle condizioni di lavoro, ecc.) (Monaco e Pastorelli, 2014). Gli organi direttivi delle cooperative di lavoratori e delle organizzazioni assimilate, quali l'Organizzazione internazionale delle cooperative industriali e dei servizi (CICOPA) e la Confederazione europea delle cooperative di produzione e dei lavoratori, delle cooperative sociali e delle imprese sociali e partecipative (CECOP) sottolineano che



i lavoratori associati devono rappresentare almeno un terzo dei voti in ogni struttura di governance delle cooperative sociali, anche quando la cooperativa impiega gruppi svantaggiati (ad esempio persone affette da handicap) (Nyssens e Défourny, 2014). Combinare un coinvolgimento e una partecipazione appropriati dei lavoratori nel processo decisionale coinvolgendo al contempo altri stakeholder sembra non solo possibile, ma anche propizio a migliori condizioni di lavoro nel momento in cui le cooperative e i sindacati sono pronti ad innovare e a condurre insieme azioni di patrocinio, presso ad esempio decisori politici (Monaco e Pastorelli, 2014).¹

Se alcune OESS hanno sempre integrato questo principio di partecipazione, altre sono state create sulla base di considerazioni pragmatiche che non sono esplicitamente formulate nel discorso politico. Tuttavia, constatiamo che questa dimensione politica tende a svilupparsi nel settore dell'ESS. Le OESS sentono spesso il bisogno di definirsi in termini di vantaggi comparati alle imprese classiche. Nel momento in cui le OESS sono guidate nell'applicazione di alcune politiche pubbliche in materia di occupazione (come l'inserimento dei gruppi vulnerabili nel mercato del lavoro), devono assicurarsi che la loro missione sociale non venga compromessa dalle condizioni imposte dalle autorità pubbliche. Tali condizioni possono infatti limitare il loro processo decisionale e i servizi che offrono ai beneficiari destinatari della politica pubblica.

Le nostre analisi sui casi trattati mostrano in generale i benefici della partecipazione, ma anche le strategie che le organizzazioni devono sviluppare per superare gli ostacoli al mantenimento di una partecipazione efficace e a lungo termine.

7.1. Scelta dell'autogestione e soppressione della gerarchia

Fra le nostre analisi dei casi trattati la *Maison médicale de Ransart* (associazione, 20 lavoratori) e *SCOP-TI* (cooperativa di lavoratori, 42 lavoratori) hanno scelto dei modelli di organizzazione caratterizzati dall'autogestione e dall'assenza di gerarchie. Le due organizzazioni hanno fatto questa scelta sin dall'inizio, ma applicandola in modo diverso.

Nella **Maison médicale de Ransart** (Belgio) la scelta si è basata su un modello di gestione conforme all'approccio medico multidisciplinare, incentrato sul paziente e privilegiato dall'associazione. Questa scelta permetteva anche di evitare la gerarchia classica - sia simbolica sia formale - fra i medici e gli infermieri o altri professionisti che caratterizzano abitualmente le strutture mediche.

Per **SCOP-TI** (Francia) la decisione di disfarsi del modello gerarchico è nata dalla lunga occupazione della vecchia impresa e parallelamente dallo sviluppo del progetto di cooperativa di lavoratori. I cooperatori non volevano creare gerarchie fra gli impiegati e l'equipe dirigente. Alcuni sono stati chiamati ad assumere funzioni di dirigenza (presidente, direttore, direttore associato) ma avrebbero rifiutato questa simulazione se avesse creato relazioni di subordinazione in seno all'ente. I motivi erano politici e simbolici.

¹ Bisogna notare che in alcuni paesi, come le Filippine, le cooperative e i loro membri non sono abilitati dal Codice del lavoro a formare un sindacato. Dato questo fatto le organizzazioni sindacali superiori non possono formare sindacati nel settore cooperativo (Quiñones, 2018).



I cooperatori di SCOP-TI volevano dimostrare che i lavoratori possono essere sia proprietari sia gestori e capaci di prendere decisioni efficaci che non si fondino su una logica finanziaria.

Ciononostante, SCOP-TI e la *Maison médicale de Ransart* hanno seguito vie diverse per mettere in pratica l'autogestione.

Dalla data della sua creazione, nel 1991, la **Maison médicale de Ransart** ha imparato che l'autogestione doveva basarsi su un insieme solido di strumenti di pianificazione, meccanismi formali e informali e principi concordati internamente (riunioni di pianificazione, riunioni ad hoc e discussioni bilaterali, un'attenzione particolare posta sul benessere dei nuovi impiegati e sulla loro integrazione). Un'autovalutazione del centro ha rivelato che tutti gli impiegati non erano a loro agio con questo tipo di autogestione e che alcuni avevano dato le dimissioni per questa ragione. Il tasso di rotazione globale resta tuttavia basso. Le infermiere e gli psicologi in particolare dichiarano di apprezzare questa modalità di gestione e affermano di avere una performance migliore rispetto alle strutture sanitarie e agli ospedali classici dove hanno potuto lavorare in passato.

In confronto, SCOP-TI è agli inizi della sua esperienza di autogestione. All'inizio, le sfide erano enormi, non solo da un punto di vista economico, ma anche perché i cooperatori non avevano tutte le capacità necessarie per dirigere l'impresa. La scelta dell'autogestione si basava sull'ipotesi che la coesione sociale fosse sufficientemente forte per impegnarsi in modo risoluto in questo esperimento. Diciotto mesi dopo i cooperatori non vogliono rimettere in questione il loro modello di autogestione, ma ammettono di aver incontrato numerosi ostacoli in termini di impegno quotidiano. Alcuni lavoratori considerano SCOP-TI come la loro impresa, mentre altri riconoscono di essere divenuti cooperatori solo allo scopo di non perdere il loro lavoro. Nonostante tutti riconoscano questo problema, l'équipe di gestione esita a proporre di modificare la struttura organizzativa, poiché dei cambiamenti potrebbero dare l'impressione che il modello sia rimesso in discussione a vantaggio del restauro delle vecchie relazioni gerarchiche.



7.2. La partecipazione: un processo di apprendimento costante

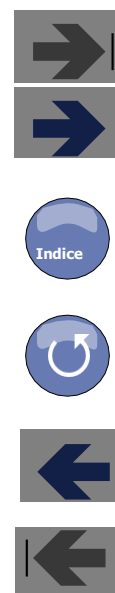
Contrariamente alle idee ricevute la gestione partecipativa non è automatica in seno alle OESS. Le imprese sociali in particolare mostrano che l'attuazione di un meccanismo di partecipazione costituisce una sfida permanente.

Nei Paesi Bassi, per esempio, la partecipazione dei lavoratori o dei beneficiari alle questioni di governance e di gestione resta sottoposta alla buona volontà di ogni imprenditore sociale. Nel caso di **Buzinezzclub** è incoraggiata la partecipazione degli stakeholder, ma sembra limitarsi alla stima della qualità e della pertinenza dei servizi da parte dei beneficiari (in quanto clienti).

Nella Repubblica di Corea la legge sull'impresa sociale impone di coinvolgere i diversi stakeholder (compresi i beneficiari) nelle questioni di governance, senza dare indicazioni sul modo di garantire una governance efficace. In pratica, ogni HWSSE è dotata di una propria struttura

di governance. All'inizio tutte le **HWSSE** o quasi hanno adottato una struttura ispirata al modello di cooperativa di lavoratori (ad es. parità dei diritti in seno all'assemblea generale, gestione trasparente tramite riunioni, equa ripartizione degli eccedenti). Data l'assenza di normative giuridiche per le cooperative di lavoratori (prima della legge generale sulle cooperative), le OESS hanno dovuto scegliere tra lo status di imprenditore individuale, di società anonima o di società a responsabilità limitata. Per ragioni di comodità, numerose HWSSE hanno scelto lo status giuridico di imprenditore individuale dichiarando il loro gestore/direttore come datore di lavoro e gli altri membri come impiegati. Malgrado la volontà iniziale di mantenere pratiche partecipative, la partecipazione dei lavoratori è progressivamente sostituita da relazioni datore di lavoro-impiegati più convenzionali. Tuttavia, le HWSSE continuano a considerarsi come imprese più aperte e trasparenti verso i loro lavoratori e la comunità locale; ad esempio, alcuni invitano membri della comunità a partecipare alle riunioni del consiglio d'amministrazione.

Il caso di **Red Gráfica Cooperativa** in Argentina illustra la necessità di trattare la governance in una logica di apprendimento continuo. In precedenza informale, la rete è stata formalizzata nel 2007 dal raggruppamento di cooperative, per la maggior parte vecchie, allo scopo di assicurare il loro reciproco rafforzamento tramite servizi comuni. A partire dal 2010 la rete ha integrato alcune *empresas recuperadas*. Nel corso di questo processo sono apparse questioni di governance e di legittimità della rete, che pongono la questione del ruolo della rete verso i suoi membri. Tutti i membri non sembravano avere gli stessi bisogni. Alcuni esprimevano un bisogno di supporto alla commercializzazione, altri di supporto alla produzione e altri ancora avevano aspettative nell'ambito della gestione. Queste divergenze hanno condotto a conflitti che hanno minato la coesione fra i membri della rete. Tuttavia, la rete è riuscita a superare questa fase chiarendo le regole di partecipazione (finanziaria e decisionale) tenendo al contempo conto della diversità dei profili dei membri. I servizi congiunti di marketing sono finanziati da una commissione pagata per il 3 per cento dai membri sulle loro vendite, e sono state decise insieme norme di qualità. In questa dinamica organizzativa le cooperative conservano la loro individualità (in particolare per gestire la propria sezione di mercato) beneficiando al contempo di un supporto marketing. Il consiglio di amministrazione della rete si sforza di conciliare la sua funzione di rappresentazione democratica delle cooperative socie con la sua funzione originaria di creazione di valore economico, ad esempio organizzando riunioni bimestrali aperte fra i soci.



7.3. Supporto all'azione politica

La promozione di cambiamenti politici non fa parte degli obiettivi che definiscono le OESS. Tuttavia, sembra che questa dimensione sia spesso inserita nel loro DNA. I lavoratori coinvolti in un'acquisizione che mira a trasformare un'impresa in cooperativa di lavoratori hanno spesso la tendenza a considerare la loro azione una vittoria sull'economia capitalista. In questi contesti cercano non solo di far riconoscere il modello di cooperativa di lavoratori, ma anche di condividere la loro esperienza nei forum politici alla ricerca di nuove forme di governance economica. Entrambi fortemente legati ai sindacati, Red Gráfica Cooperativa e SCOP-TI dedicano molto tempo ed energia a queste attività politiche, che sono

considerate tanto importanti quanto la gestione dell'impresa. Se queste attività contribuiscono a rafforzare la visibilità delle cooperative, non portano sempre ad un aumento del fatturato.

In quasi tutti gli altri casi, l'azione politica si rivela indissociabile dalle attività delle OESS: far valere i diritti dei più vulnerabili (nel caso delle HWSSE nella Repubblica di Corea, o del legame con il movimento sociale Payoga-Kapatagan a favore degli agricoltori nelle Filippine), difendere l'accesso alle cure mediche per tutti (Maison médicale de Ransart in Belgio), incoraggiare l'indipendenza delle donne (Cooperativa Taitmatine in Marocco), difendere le piccole imprese familiari (CFAHS nel Senegal).

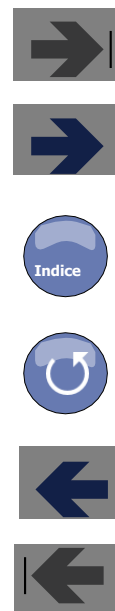
7.4. Con o senza i partner sociali ?

I legami fra i sindacati e l'ESS hanno radici profonde nella storia. I movimenti cooperativi e sindacali sono stati fortemente legati in numerosi paesi occidentali (Gran Bretagna, Francia, Belgio), poiché l'uno e l'altro lavorano per l'emancipazione delle classi popolari (Chaves-Avila e Monzon Campos, 2012). In Canada le confederazioni sindacali (ad esempio la Confederazione dei sindacati nazionali in Québec) hanno giocato un ruolo particolarmente attivo per promuovere la democratizzazione dell'economia mediante l'attuazione di molteplici strumenti finanziari e non finanziari. Ad esempio, la Caisse d'économie solidaire Desjardins appoggia le iniziative comunitarie, culturali e/o cooperative dell'ESS e offre servizi di consiglio ai delegati sindacali o alle cooperative per creare o mantenere impieghi nelle loro imprese (Lévesque e al., 2014). In altri paesi le imprese sociali o cooperative si confrontano spesso con un dilemma quando devono scegliere di situarsi a fianco dei datori di lavoro o dei lavoratori per essere rappresentate in dispositivi di dialogo sociale tripartito. Alcune di loro accettano di situarsi a fianco dei datori di lavoro tenuto conto del loro statuto effettivo di datore di lavoro, mentre altre rifiutano questa visione binaria e affermano la necessità di rivedere il paradigma tripartito e di riconoscere forme più ibride.²

In alcune delle nostre analisi, in particolare quelle che si situano nei contesti urbani e industriali, è evidente la base comune tra il movimento sindacale e l'ESS. In Argentina, **Red Gráfica Cooperativa** è stata fortemente supportata dal sindacato *Federación Gráfica Bonaerense*, membro della *Confederación General del Trabajo de los Argentinos*. Il supporto e il lobbismo a favore del riconoscimento dei lavoratori autonomi rientrano inoltre fra gli obiettivi di altri sindacati di lavoratori, come il *Central de Trabajadores de Argentina* (Corragio, 2015, p. 136).

In Francia la trasformazione di Fralib/Unilever in **SCOP-TI** è stata fortemente supportata dai delegati sindacali e dalla Confederazione generale dei lavoratori (N.T.: acronimo francese CGT). SCOP-TI ha inoltre deciso di organizzare delle elezioni al fine di dotarsi di una rappresentazione sindacale in seno alla cooperativa. Questa presenza sindacale all'interno di una cooperativa è tuttavia più l'eccezione che la regola. Nella sua indagine sulle cooperative francesi di lavoratori, Magne

² Ad esempio, l'Alliance Coopérative du Vietnam è la seconda organizzazione patronale riconosciuta in Vietnam. I suoi membri sono essenzialmente imprese cooperative e micro-imprese (vedi https://www.ilo.org/*****/vie.pdf).



(2016) ha constatato che tali organizzazioni contavano meno rappresentanti sindacali della media delle imprese classiche comparabili. Secondo il parere dei dirigenti di SCOP la rappresentazione sindacale è superflua poiché i lavoratori si rappresentano già negli organi decisionali. Il passato sindacale di SCOP-TI e dei suoi direttori (che sono i vecchi delegati sindacali dell'impresa) spiega la decisione presa in questo caso particolare. La delegazione sindacale è stata eletta nel 2017. È troppo presto per valutare in quale misura la delegazione domina i meccanismi di partecipazione esistenti o agisce in modo complementare.

7.5. Conclusioni

L'ESS ha sempre sperimentato modalità innovative di partecipazione e di governance. Le nostre analisi riflettono queste modalità alternative di organizzazione, così come le condizioni in cui possono essere sostenibili e migliorare il benessere degli impiegati, la difesa dei loro diritti e la performance dell'organizzazione. Queste modalità di partecipazione sottolineano dall'altra parte la necessità di adottare un atteggiamento favorevole all'apprendimento e all'adattamento. Questo bisogno è tanto più forte dal momento che l'ESS si separa dai modelli gerarchici convenzionali e dalla divisione classica operata in funzione dello status in seno alle imprese (proprietari, dirigenti, impiegati e utenti). Sembra che questi modelli organizzativi di partecipazione non escludano le organizzazioni sindacali ma obblighino tutti gli attori coinvolti a ripensare i loro ruoli in funzione delle sfide.

Inoltre, le sfide legate alla partecipazione e alla governance superano l'insieme delle organizzazioni e delle imprese in questione. Quasi tutte le OESS analizzate se trovano chiamate, volontariamente o dalle circostanze, a riflettere su ciò che dice la loro modalità di organizzazione del rapporto di forza tra gli attori coinvolti, e a determinare se esistono modalità di organizzazione alternative più adatte ai collaboratori, proprietari, utenti o gruppi target.



8. CONTRIBUTO DELL'ESS AL LAVORO E ALLA SOCIETA'



La crisi del mondo del lavoro ha provocato profondi cambiamenti nelle relazioni tra gli individui e il loro impiego, così pure tra il mondo del lavoro e la società. Per i suoi stakeholder, l'ESS è sempre stata un mezzo per conciliare la necessità di lavorare con la necessità di soddisfare altre aspettative. Un'analisi di Castel e al (2011) sulle SCOP francesi ha mostrato che:

“I principi supportati dalle organizzazioni provenienti dall'economia sociale, e dalle SCOP in particolare, hanno un effetto positivo sulla soddisfazione al lavoro. Quest'ultimo consiste nell'adesione dei lavoratori a questi principi, che siano o meno nominati “di economia sociale”: utilità anziché redditività, autonomia all'interno come all'esterno, processo decisionale democratico, riduzione della separazione tra concezione ed esecuzione.” (Castel e al., 2011, p. 15)

Questa tendenza è stata confermata da numerosi altri studi che mostrano che i lavoratori del settore dell'ESS hanno maggiori possibilità di sviluppare appieno le proprie potenzialità nel loro lavoro rispetto a coloro che lavorano in imprese private a scopo di lucro. Questa crescita personale deriva dall' “applicazione concreta delle proprie idee”, da una missione sociale da perseguire o da una più grande utilità nel loro lavoro nel momento in cui consiste a produrre servizi e beni a beneficio della società nel suo insieme (Casini e al., 2018). L'ESS è anche nota per attirare lavoratori che hanno una motivazione intrinseca (Casini e al., 2018). Questa constatazione spiega perché alcuni lavoratori dichiarano un livello di soddisfazione professionale elevato mentre i loro vantaggi finanziari sono minori rispetto a quelli che avrebbero potuto ottenere nel settore tradizionale a scopo di lucro. È interessante notare che questa caratteristica sembra essere confermata da un recente studio sull'imprenditorialità cooperativa dei giovani. Le motivazioni segnalate dai giovani cooperatori combinano sia elementi dell'ordine dei valori sia elementi pragmatici: “Le cooperative aiutano a rispondere sia alla loro ricerca di un'esperienza di lavoro che abbia senso (il bisogno di “lavorare diversamente”), in accordo con i loro valori e le loro aspirazioni per loro stessi e per la comunità circostante (ad esempio, l'autonomia, l'autodeterminazione e il bisogno di cambiamento sociale), sia a bisogni più concreti (avere un impiego, delle opportunità di carriera e una protezione)” (CICOPA/COOP, 2018, p. 53-54).

Le nostre analisi dei casi riportati confermano questa tendenza e illustrano le risposte portate a molteplici problematiche di mutazione del mondo del lavoro che rimettono in questione il posto del lavoro nella società e nella vita degli individui: riscoprire il senso del lavoro, assicurare un migliore equilibrio tra lavoro e vita privata e, ad un livello macro, introdurre innovazioni concrete per rispondere alle grandi problematiche sociali e creare ecosistemi di ESS.

8.1. Riscoprire il senso del lavoro

I lavoratori sanitari vedono spesso la loro motivazione professionali empatica messa in pericolo sia da pratiche manageriali coercitive sia da pressioni finanziarie (mancanza di risorse nel settore pubblico o obbligo di fare benefici nei centri sanitari privati). La situazione è diversa nelle OESS. Le analisi dei casi riportati confermano che la letteratura ci spiega le motivazioni dei lavoratori



in queste organizzazioni. Questi scelgono spesso di lavorare in una OESS per soddisfare le loro motivazioni pro-sociali e il loro desiderio di contribuire ad una società più giusta (Brolis e Angel, 2015). La letteratura mostra anche che questa motivazione intrinseca può essere mantenuta solo da pratiche di gestione coerenti, un buon equilibrio tra gli obblighi economici e finanziari, e un vero perseguimento della missione dell'OESS a lungo termine.

Per i relatori della **Maison médicale de Ransart** interrogati nell'ambito dell'analisi, lavorare per quest'organismo senza scopo di lucro caratterizzato dall'autogestione e da un modello economico che punta a migliorare l'accesso alle cure mediche per tutti è molto soddisfacente, poiché conforme ai loro principi etici. In pratica, ciò significa non entrare in transazioni finanziarie con i pazienti, avere la possibilità di concedere loro più tempo (in particolare alle visite a domicilio che generano spesso discussioni su questioni sociali, come la solitudine o la mancanza di supporto pratico), essere meno stressati per l'assenza di gerarchie, ed essere capaci di prendere decisioni più consapevoli grazie a linee di comunicazione efficaci e a mezzi personalizzati di pianificazione.

Nelle cooperative di lavoratori analizzate in Francia (**SCOP-TI**) e in Argentina (**Red Gráfica Cooperativa**), i lavoratori si dichiarano anche più soddisfatti del loro lavoro rispetto al passato nelle imprese private a scopo di lucro. Se ammettono che la sostenibilità economica della loro cooperativa resta un fattore di stress vedono anche questo stress compensato dalla soddisfazione di sapere per chi e per cosa lavorano: preservare e creare nuovi impieghi, fornire prodotti di qualità e non vedere più il loro lavoro sottomesso ai capricci dei decisori finanziari.

8.2. Assicurare un equilibrio migliore tra la vita professionale e la vita privata

In questi ultimi anni l'equilibrio tra vita professionale e vita privata è stata oggetto di un'attenzione crescente dato l'aumento del numero di donne nel mercato del lavoro e l'emergenza delle innovazioni tecnologiche. Nell'ESS questo equilibrio può essere minacciato sia dalla motivazione e dall'impegno pro-sociali intrinseci dei lavoratori sia dalle maggiori responsabilità derivate dalle problematiche sociali specifiche affrontate dall'ESS (ad es. l'assistenza alle persone anziane o l'inserimento professionale dei gruppi vulnerabili).

I lavoratori della **Maison médicale de Ransart** e di **SCOP-TI** apprezzano i vantaggi offerti dall'autogestione per conciliare vita professionale e vita privata.

Presso la **Maison médicale de Ransart** (Belgio) i lavoratori riconoscono che questa flessibilità nell'articolazione delle dimensioni professionale e privata è una condizione essenziale per assicurare una forte coesione sociale e meccanismi di comunicazione efficaci. Una persona di fiducia dev'essere designata dai membri del consiglio. Il suo ruolo è di essere all'ascolto dei lavoratori che vogliono sollevare questioni professionali e personali suscettibili d'avere conseguenze sull'organizzazione dell'equipe. Tale funzione è considerata particolarmente importante per le decisioni personali



che possono influire sul funzionamento dell'insieme dell'equipe, ad esempio quando un relatore consiglia di lavorare part-time.

Presso **SCOP-TI** (Francia) la valutazione positiva dell'equilibrio lavoro/vita privata si basa sulla forte coesione sociale tra i lavoratori. Nessun meccanismo formale è finora stato attuato per assicurare l'equità e una buona comunicazione.

8.3. Introdurre innovazioni efficaci per rispondere alle grandi sfide sociali

Il capitolo 5a descrive il ruolo che giocano le OESS nella riduzione della disoccupazione creando e preservando impieghi. Analisi dei casi riportati illustrano come l'ESS contribuisce anche a rispondere in modo innovativo ad altre sfide sociali: questioni ambientali, sovranità alimentare, assistenza alle persone anziane a domicilio e offerta di cure mediche accessibili e di qualità. Alcune cooperative rurali hanno una strategia ispirata sia a preoccupazioni ambientali sia a forme autentiche di agricoltura locale che rispondano ai bisogni della comunità.

La cooperativa polivalente filippina Payoga-Kapatagan sfrutta sotto il proprio marchio (Greenfriend) un'impresa di concime biologico fabbricato a partire da materie prime biodegradabili quali escrementi di pollo, pipistrello o carabao e paglia di riso. Il concime viene prodotto mescolando queste materie con palla di riso carbonizzata, calce viva agricola, leguminose ed enzimi in 80 per cento d'acqua. Viene trattato e stoccato in un magazzino in calcestruzzo di una capacità di 500 000 sacchi situato su un terreno agricolo di sette ettari appartenente alla cooperativa. Il metodo dell'agricoltura biologica è stato introdotto sia per promuovere un'agricoltura responsabile sia per prepararsi agli effetti del cambiamento climatico nella provincia. L'adozione di metodi di agricoltura biologica si è scontrata con una certa resistenza. Più membri temevano di non avere la possibilità di ottenere una produzione adeguata se cessavano di utilizzare concimi chimici. La direzione della cooperativa ha tuttavia persistito nel sensibilizzare gli agricoltori all'interesse dell'agricoltura biologica per la protezione dell'ambiente. Ha anche attuato una strategia complementare efficace che consiste nell'offrire incitazioni finanziarie ai propri membri (possono ad esempio diventare agenti di vendita del concime biologico, o beneficiare di prezzi migliori per la vendita delle materie prime). Ha mostrato che le preoccupazioni ambientali potevano essere combinate con strategie di marketing, anche per una cooperativa attiva su un mercato competitivo.

D'altra parte si osserva la stessa convergenza delle preoccupazioni ambientali e degli imperativi economici. La **cooperativa marocchina Taitmatine** ha optato per la coltura dell'albero di argan senza concimi chimici e la cooperativa francese **SCOP-TI** ha sviluppato varietà biologiche di tè e tisane, al contrario della vecchia multinazionale che utilizzava solamente aromi artificiali. L'acquisto di materie prime biologiche prodotte localmente ha permesso alla cooperativa di reintegrarsi nel suo ambiente.

Nella Repubblica di Corea l'associazione nazionale delle **HWSSE** ha creato un centro dedicato (*Energy Welfare Centre*) per gestire le iniziative che mirano a ridurre il consumo di energia domestica (diagnosi e supporto tecnico).



Riquadro 8.1. Cooperative di energia in Germania

L'OIL definisce le cooperative di produzione di energia come “cooperative (...) create allo scopo di produrre, vendere, consumare o distribuire energia o altri servizi associati. Mediante cooperative di energia, i membri rispondono al loro bisogno comune di elettricità e di servizi di energia moderni, convenienti e affidabili, così come ad altri bisogni economici, sociali e culturali connessi” (OIL, 2013, p.1). Le cooperative di energia hanno cominciato ad emergere dall'inizio degli anni 2000. Nel 2015 la cooperativa belga di energia rinnovabile Ecopower, in collaborazione con partner di altri sette paesi dell'UE, ha elencato 2400 cooperative di energia rinnovabile, tra le quali dei trust gestiti da cittadini e da organizzazioni senza scopo di lucro. REScoop.eu, la federazione europea delle cooperative di energia rinnovabile include 1250 cooperative europee e un milione di cittadini attivi nella transizione energetica.

Questo fenomeno è particolarmente importante in Germania data l'adozione di politiche energetiche che favoriscono le energie rinnovabili (e l'abbandono del nucleare), politiche che si sono rapidamente sviluppate dopo la catastrofe di Fukushima. Secondo Boulanger (2017) non meno di 942 nuove cooperative di energia cittadina sono state create dal 2001 in Germania, di cui 500 a partire dal 2011. Queste cooperative contano più di 165 000 membri, principalmente composti da soggetti privati (92 per cento), che lavorano a volte in partnership con municipi, banche regionali, agricoltori e perfino imprese. Dal 2006 hanno investito circa 1,8 miliardi di euro nelle energie rinnovabili mediante parti sociali e investimenti nelle cooperative. Nella gran maggioranza dei casi, le cooperative puntano a produrre elettricità rinnovabile. Nel 2013 l'elettricità prodotta dalle cooperative era equivalente al consumo di 230 000 famiglie tedesche, e ciò rappresenta ancora solo una piccola parte del consumo nazionale (0,2 per cento), ma presenta un potenziale importante per il futuro.

Secondo Huybrechts & Mertens (2014, p. 208-209) le cooperative di energia rinnovabile offrono un potenziale interessante su più livelli: “economico (il valore ritorna ai cittadini membri locali piuttosto che agli azionisti privati), ambientale (produzione di energia verde e riduzione del consumo individuale dei membri) e “democratico” (possibilità di superare la resistenza dei cittadini che vivono nelle vicinanze dei progetti di energia rinnovabile e processo decisionale democratico che coinvolga gli stakeholder)”. Tuttavia, questi autori sottolineano che lo sviluppo delle cooperative di energia deve ancora vincere gli ostacoli contro i quali si scontrano le cooperative, così come le politiche pubbliche e gli attori privati, ovvero l'accesso limitato al capitale, l'inerzia dei consumatori e la mancanza di supporto pubblico.

Fonte: OIL, 2013 ; Huybrechts et Mertens, 2014 ; Boulanger, 2017

Come altri paesi occidentali, il Belgio deve confrontarsi con l'invecchiamento della sua popolazione. Mentre le persone con più di 85 anni rappresentavano il 9 per cento della popolazione nel 1990, la loro percentuale è passata al 15 per cento nel 2015 (Statbel, 2017). Quest'evoluzione demografica costituisce la sfida principale per fornire cure di qualità finanziariamente abbordabili per le persone anziane. Il contributo delle OESS nell'ambito dell'assistenza alle persone anziane è già stata documentata (ad es. Degavre, Gambaro e Simonazzi, 2013, sulla Germania, sul Belgio, sull'Italia e sul Regno Unito).

Le persone molto anziane (più di 85 anni) rappresentano oggi il 15 per cento dei pazienti registrati alla **Maison médicale de Ransart**. Questo centro fornisce un esempio delle innovazioni messe in atto nell'ESS. Nel settore tradizionale le visite delle



Infermiere al domicilio delle persone anziane si limitano molto spesso a cure puramente tecniche per mancanza di tempo e di risorse. Le visite a domicilio organizzate dalla Maison médicale de Ransart presso le persone anziane sono caratterizzate da una durata più lunga (le infermiere si prendono il tempo di dare attenzione anche ai bisogni psicologici), un coordinamento tra i medici di base e le infermiere e la creazione di una rete con i servizi sociali per ogni bisogno supplementare osservato al momento delle visite.

8.4. Creare ecosistemi dell'ESS

La maggior parte del tempo l'ESS deve operare su mercati tradizionali, seguendo le regole del mercato e in concorrenza con imprese classiche. Tuttavia, un certo numero di imprese dell'ESS figuranti tra i nostri casi si sono trasformate in ecosistemi.

In Marocco l'esistenza della Cooperativa **Taitmatine** ha creato un'emulazione nel villaggio che ha condotto alla creazione di altre tre cooperative (produzione di olio naturale, macinazione delle noci di argan e cooperative di allevamento bovino e di bestiame da latte) e di 17 associazioni attive negli ambiti dell'acqua potabile, dell'irrigazione, dell'elettrificazione, dell'istruzione, dei servizi sociali, del turismo rurale e della protezione ambientale. In quanto cooperativa "prima", Taitmatine supporta queste nuove strutture e vi partecipa, e i suoi dirigenti partecipano al consiglio del villaggio.

Nella Repubblica di Corea le **HWSSE** formano reti a livello nazionale e regionale, non solo per supportare le loro attività fornendo servizi comuni e conducendo attività di patrocinio, ma anche per favorire interazioni dinamiche fra movimenti sociali, le HWSSE e le autorità pubbliche. Queste alleanze sono particolarmente importanti per mantenere l'obiettivo di interesse generale delle HWSSE e per stabilire legami con altre organizzazioni della società civile.

8.5. Conclusioni

Alcune tendenze che risultano dalle nostre analisi dei casi riportati mostrano chiaramente che il contributo dell'ESS alla riconfigurazione complessa degli equilibri tra economia, lavoro e società risponde sia alle aspirazioni dei lavoratori e degli imprenditori sia alle sfide sociali contemporanee (invecchiamento della popolazione, equilibrio tra vita privata e professionale, società sostenibile, ecc.). D'altra parte, l'ESS dimostra la sua capacità di incitare altri attori a seguire questa via, un fenomeno che non è solamente interessante in termini di moltiplicazione e di ampliamento delle iniziative, ma anche per la creazione di sistemi pluri-attori in seno ai quali i partecipanti possono organizzarsi intorno ad obiettivi condivisi (al di là dei profitti) e sviluppare più efficacemente servizi comuni utili all'intera società.



9. FONTI DI FINANZIAMENTO TRADIZIONALI DELL'ESS



E In principio, le OESS possono generare risorse finanziarie a partire da fonti diverse: le proprie risorse (contributi finanziari dei membri) la vendita di beni e di servizi ai clienti/membri, sovvenzioni governative, sovvenzioni o prestiti dal settore privato, ecc. Generalmente, l'equilibrio tra queste fonti diverse riflette le caratteristiche specifiche dell'organizzazione: a o senza scopo di lucro, presenza sui mercati o quasi-mercati¹, obiettivi specifici (economici, sociali, ambientali), profilo dei clienti o degli utenti, profilo dei lavoratori, ecc.

I paragrafi seguenti forniscono esempi di finanziamento di OESS: vendita sui mercati, partnership con il settore privato a scopo di lucro, sovvenzioni pubbliche e risorse finanziarie delle banche e fondazioni cooperative. Queste illustrazioni ci permetteranno di mettere in evidenza alcune delle principali sfide legate al finanziamento dell'ESS.

9.1. Vendita nei mercati

Il contesto, l'esperienza, le competenze e le scelte strategiche operate in passato sembrano essere fattori decisivi per il successo delle cooperative che si lanciano su mercati competitivi. Le cooperative rivolte al mercato (Red Gráfica Cooperativa, la cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan, COOPETIC, SCOP-TI, CFAHS, la Cooperativa Taitmatine, la banca WIR) sembrano trarre le loro entrate principalmente dai contributi dei membri e dalla vendita dei beni e servizi nel mercato.

La **cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan** ha assicurato la sostenibilità del suo modello finanziario basandosi sull'attività di un'impresa di concime biologico che svolge più funzioni. Oltre al suo valore aggiunto ambientale (riciclaggio dei rifiuti in concime) questa impresa genera sia risorse per finanziare i servizi forniti dalla cooperativa ai suoi membri sia entrate aggiunte per i membri che vendono il concime. Questa attività rappresentava il 99 per cento del fatturato totale nel 2014, 2015 e 2016. Le altre fonti di reddito della cooperativa polivalente sono le spese dei servizi, provenienti ad esempio dalle formazioni offerte, i contributi dei membri, gli interessi generati dai depositi bancari e i redditi dei servizi di messa a disposizione di trattori.

Altre imprese dell'ESS rivolte al mercato sembrano provare maggiori difficoltà a commercializzare i loro prodotti. Nelle imprese acquisite, tali difficoltà derivano principalmente dalla mancanza di risorse finanziarie e di competenze per attuare strategie efficaci. Come visto in precedenza, la francese **SCOP-TI** incontra difficoltà dovute alla mancanza di risorse finanziarie, che le impedisce di sviluppare una campagna pubblicitaria di grande spessore. Ha inoltre dovuto fare appello ad esperti esterni per aiutarla a sviluppare una strategia verso le grandi catene di ipermercati. Dato che è in concorrenza con multinazionali in un piccolo mercato, la strategia a lungo termine di SCOP-TI consiste piuttosto a commercializzare prodotti biologici e locali e ad associarsi con

¹ Un quasi-mercato è una “forma di prestazione di servizi pubblici, che conserva il finanziamento dello Stato, ma mediante la quale gli utenti scelgono tra fornitori di servizi indipendenti che operano su un mercato competitivo” (Le Grand & Bartlett, 1993).



produttori biologici locali e organizzazioni di equo commercio. La scelta di questa strategia supera le considerazioni strettamente commerciali e traduce piuttosto l'opzione presa da SCOP-TI di basare sia la sua organizzazione sia la sua produzione sui principi dell'ESS.

9.2. Accordi di partnership con il settore privato a scopo di lucro

Oltre alla vendita diretta dei loro prodotti sui mercati o quasi-mercati tradizionali, alcune OESS si associano anche al settore privato a scopo di lucro. Queste partnership assumono diverse forme: supporto nell'ambito della responsabilità sociale d'impresa (RSI), partnership commerciali o nuove forme d'investimento sociale (ad es. le obbligazioni ad impatto sociale - vedi il capitolo successivo).

La cooperativa sociale delle **HWSSE** (*Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises*) ha sviluppato partnership con imprese pubbliche o private nell'ambito delle iniziative di RSI. Coordinate dall'*Energy Welfare Centre* gestito dalle reti nazionali e regionali di HWSSE, le sovvenzioni del settore privato (nell'ambito della RSI) sono state principalmente utilizzate per finanziare attività volte a ridurre il consumo di energia domestica. Nel 2016 le risorse percepite tramite questo canale rappresentavano l'84,45 per cento dei redditi della cooperativa sociale delle HWSSE. Al livello delle HWSSE individuali, questi finanziamenti privati sono in aumento, rappresentando circa l'11,6 per cento nel 2012 (ultimi dati disponibili) contro l'8,7 per cento nel 2007.

Nel Senegal la **CFAHS** dipende ancora principalmente dai finanziamenti della cooperazione internazionale (che basa il suo sviluppo istituzionale e operativo in quanto attore che struttura la catena di valore orticola). Un tale finanziamento è considerato cruciale nel breve termine, ma non è sostenibile nel lungo termine. Dato che la CFAHS accompagna la commercializzazione della produzione dei suoi membri, la cooperativa è supportata dal porto di Dakar (ad es. facilitando la sua partecipazione alle fiere commerciali) e dai mercanti al fine di facilitare il suo accesso ai mercati esteri (Arabia Saudita e Europa in particolare).

9.3. Sovvenzioni pubbliche

Il ricorso alle sovvenzioni pubbliche era una volta una strategia classica delle OESS per consolidare i loro redditi e le loro attività. L'osservazione di un certo numero di casi, inclusi i nostri, sembra indicare che il ricorso alle sovvenzioni diventi più l'eccezione che la regola - essendo l'eccezione condizionata da circostanze temporanee, il carattere pilota dell'attività o della situazione di crisi di (alcuni) stakeholder.

Le imprese sociali che si rivolgono a gruppi vulnerabili, come le **HWSSE** o le organizzazioni che offrono opportunità di impiego ai rifugiati nord-coreani, traggono la maggior parte dei loro redditi sia dalla vendita di servizi su dei (quasi-) mercati sia da sovvenzioni dello Stato dal fatto che le loro azioni sono inserite nel piano delle politiche pubbliche. In questo tipo di contesto, la sfida per le OESS consiste nel sviluppare una strategia finanziaria



coerente con la propria missione (nel caso delle HWSSE offrire servizi e impieghi ai gruppi svantaggiati), ma anche con la prospettiva di una certa autonomia finanziaria e decisionale nei confronti delle autorità pubbliche. Nel caso delle HWSSE le cifre mostrano una progressiva diversificazione delle fonti di finanziamento nel tempo. Nel 2007 la parte dei fondi pubblici (allocazione alloggio in natura, finanziamento dei lavori da parte dei municipi o del governo) era del 72 per cento, contro meno del 50 per cento nel 2012. Questa diversificazione è stata resa possibile dalla professionalizzazione dei servizi (miglioramento dell'accesso ai mercati convenzionali) e dagli sforzi delle reti di HWSSE nazionali e regionali per creare un'offerta specifica di servizi destinata a supportare la riduzione del consumo energetico e la sollecitazione di azioni di RSI presso le imprese private.

In Argentina le politiche pubbliche relative all'ESS sono state cruciali nello sviluppo recente delle cooperative, in particolare per le *empresas recuperadas*. Come nella Repubblica di Corea queste politiche pubbliche e le possibilità di finanziamento associate sono state concepite per riconoscere e supportare la pertinenza e l'impatto sociale dell'ESS nei confronti dei gruppi vulnerabili (i lavoratori in particolare). Tale supporto era tanto più importante dal momento che l'ESS e le *empresas recuperadas* recenti non soddisfacevano le condizioni richieste per accedere alle offerte di finanziamento privato o anche pubblico disponibili.

I membri di **Red Gráfica Cooperativa** beneficiano dal 2011 del supporto finanziario dell'istituto nazionale per l'economia sociale e associativa (INAES) (ad es. supporto al prefinanziamento degli input di produzione) e del sostegno di altre priorità pubbliche che passano per i contratti con i membri della Red Gráfica Cooperativa per l'impressione o la concezione di progetti.

La **CFAHS** senegalese e la **Cooperativa Taitmatine** marocchina beneficiano del supporto delle reti di cooperazione internazionale.

Tra il 2002 e il 2012 il supporto delle agenzie di cooperazione internazionale ha chiaramente contribuito alla creazione e al consolidamento della Cooperativa Taitmatine. Oggi la cooperativa sembra essere finanziariamente autonoma, ma deve ancora rimediare alle sue debolezze in materia di gestione e di governance ed elaborare una strategia finanziaria a lungo termine.



9.4. Prestiti presso istituzioni bancarie cooperative

I nostri casi rivelano esperienze divergenti in termini di supporto delle istituzioni bancarie cooperative all'ESS.

La cooperativa francese SCOP-TI ha avuto la brutta sorpresa di vedere la propria domanda di credito rifiutata da una grande banca cooperativa francese mentre i dirigenti erano manifestamente stati incoraggiati a sottoporre una domanda tramite la Confederazione generale delle SCOP.

Al contrario, **Red Gráfica Cooperativa** in Argentina ha ottenuto prestiti da più banche o istituzioni cooperative (Banco Credicoop Cooperativo Limitado, Credicoop Bank Foundation), ad esempio nell'ambito di programmi specifici che puntano a rafforzare le cooperative di lavoratori o le

imprese ESS autogestite assimilate. Red Gráfica Cooperativa ha concluso una partnership con la fondazione filantropica La Base². Questa fondazione si dedica al supporto delle cooperative di lavoratori e offre linee di credito che mirano a migliorare le capacità di produzione delle cooperative. Sono stati concessi alcuni crediti ai membri della rete per finanziare dei progetti e Red Gráfica Cooperativa ha giocato un ruolo di facilitatore, tanto nel cofinanziamento dei progetti quanto nel controllo della loro attuazione e del rimborso del credito. I crediti miravano a finanziare diversi tipi di bisogni: tesoreria, acquisto di materiale o di macchine o prestiti sostituiti in periodo di scarsa attività.

9.5. Conclusioni

Le fonti di finanziamento dell'ESS sono varie e riflettono le diverse realtà della sua logica economica (orientata o meno al mercato) e gli obiettivi ai quali tende a contribuire (supporto agli imprenditori, obiettivi sociali o politici). Le nostre analisi dei casi riportati dimostrano la fragilità delle performance economiche delle imprese dell'ESS sui mercati di consumo. Mostrano inoltre come l'ESS deve adattarsi per rispondere alle logiche del mercato, o per essere più efficace (creando servizi comuni di marketing) o per essere più in linea con i suoi principi. Se il ricorso alle sovvenzioni pubbliche è una realtà, le analisi dei casi riportati mostrano che l'immagine di "economia sovvenzionata" spesso legata all'ESS deve essere rivista. Quando l'ESS è sovvenzionata dalle autorità pubbliche è perché offre opportunità di attuazione efficace delle politiche pubbliche. Quando le sovvenzioni sono concesse al lungo termine (come nel caso della Maison médicale belga, vedi Capitolo 10), è perché sono state fatte scelte di società dagli attori privati (ESS) uniti alle pubbliche autorità in una logica di bene comune. In altri casi, le sovvenzioni rispondono a dei bisogni o a crisi temporanee (ad es. chiusura dell'impresa). Come vedremo anche nel capitolo successivo, l'ESS sviluppa anche meccanismi di finanziamento tramite partnership innovatrici che coinvolgono investitori privati a scopo di lucro.



² La Base è una fondazione argentina creata nel 2004 per supportare le cooperative di lavoratori (<https://labase.org/>).

10. MECCANISMI DI FINANZIAMENTO INNOVATIVI PER L'ESS



C Il capitolo fornisce informazioni e un'analisi più approfondite sui meccanismi di finanziamento innovativi per e/o dall'ESS. Il presente studio ha esaminato quattro analisi dei casi riportati riguardanti meccanismi particolari di finanza solidale: la valuta complementare, il finanziamento partecipativo (*crowdfunding*), le "obbligazioni ad impatto sociale" (*social impact bonds*) e lo stabilimento di prezzi forfettari. In questo capitolo, ognuno di questi meccanismi è presentato in una sezione specifica e analizzato sotto l'aspetto del suo contributo al futuro del lavoro (attraverso il suo ruolo in seno a OESS).

Tabella 10.1. Nota dei meccanismi di finanza solidale innovativi osservati in quest'analisi

Meccanismo	Paese	Istituzioni coinvolte
Valuta complementare: WIR	Svizzera	Banca di credito cooperativo
Crowdfunding: 1%Club	Paesi Bassi	Impresa/fondazione sociale
Obbligazioni ad impatto sociale: Buzinezzclub	Paesi Bassi	Impresa sociale Municipalités Bailleurs/Investitori privati
Prezzi forfettari: Maison médicale de Ransart	Belgio	Centri di assistenza medica primaria con prezzi forfettari (Accesso alle cure mediche senza intervento finanziario del paziente) Sicurezza sociale belga



10.1. Valuta complementare

Sulla base di un'analisi bibliografica approfondita Meyer e Hudon (2018) preparano un panorama esplicito delle valute complementari, definite come dei "sistemi monetari complementari delle monete ufficiali nazionali o transnazionali" (Lietaer 2001). L'analisi esamina le valute complementari dal punto di vista di un'ampia gamma di attori: cittadini, associazioni, imprese o amministrazioni pubbliche locali. Seyfang e Longhurst (2013) (citati da Meyer e Hudon, 2018) hanno fatto un inventario di più di 3000 progetti di moneta comunitaria nel mondo, messi in atto da associazioni di cittadini e da organizzazioni senza scopo di lucro. In questa sezione ci concentreremo su una valuta complementare particolare che punta a favorire il commercio e lo sviluppo locale (Vallet 2016).

Il WIR ("noi" in tedesco) è una valuta complementare creata nel 1934 da un gruppo di uomini d'affari svizzeri tedeschi in risposta alla recessione degli anni '30. Ispirata ai teorici del liberalismo economico (Silvio Gessel in particolare), l'idea originale consisteva nel creare una valuta complementare, meno esposta agli effetti potenzialmente devastanti di un sistema monetario destabilizzato (moneta nazionale e banca centrale). Inoltre, questa valuta è stata concepita non per incoraggiare la capitalizzazione, ma per favorire gli scambi economici e la cooperazione fra imprese ("mettere il proprio potere d'acquisto al servizio degli altri al fine di aumentare la performance del sistema", Vallet, 2015). Il WIR ha ottenuto una licenza bancaria nel 1936 e funziona da allora come una banca di credito cooperativo.

Il WIR (o CHW) è una moneta equivalente al franco svizzero (1 CHW = 1 CHF) con convertibilità asimmetrica, ciò significa che il WIR è convertibile in CHF ma non il contrario. La Wir Bank assume 290 persone e offre i suoi servizi in CHF e in WIR (CHW).

I clienti sono principalmente piccole e medie imprese, con base nella Svizzera tedesca in vari settori (artigianato, settore alberghiero, etc.). I servizi offerti dalla banca sono la gestione della rete di clienti del WIR (che facilita le mutue transazioni), così come i classici servizi finanziari (prestiti ipotecari e di costruzione in CHF a basso tasso di interesse, mezzi di pagamento, prestiti in WIR, ecc.). La WIR Bank è remunerata dagli interessi sui prestiti in CHF e dalle commissioni (tra l'1 e il 3 per cento) sulle transazioni in WIR. Consiglia ai suoi clienti di non superare una parte dal 5 al 7 per cento delle transazioni in WIR nel loro volume globale di transazioni. Secondo i dati analizzati da Stodder e Lietar (2012), le imprese che utilizzano il WIR (iscritte o meno) rappresentavano una parte significativa delle imprese in più settori (a livello nazionale): il 37 per cento nell'edilizia, il 22 per cento delle piccole imprese, il 19 per cento nella fabbricazione e nel commercio su larga scala e il 12 per cento nel settore alberghiero. Se consideriamo tutti i settori messi insieme, il 16,3 per cento delle imprese svizzere del commercio in dettaglio, del commercio su larga scala, del settore alberghiero, dell'edilizia e della trasformazione hanno utilizzato il WIR. La WIR Bank conta attualmente 45 000 PMI fra i suoi clienti. Se si considera che le PMI svizzere impiegano 3 milioni di persone, si può stimare che il WIR contribuisca alla creazione o alla preservazione di 600 000 impieghi. Bisogna tuttavia notare che la valutazione di tale valuta complementare non comprende indicatori che permettano di misurare l'effetto dell'utilizzo della valuta sull'occupazione o sulla qualità dell'occupazione nelle PMI che l'utilizzano.

La longevità del WIR dimostra la sua ragione d'essere: ha sempre saputo rispondere alla richiesta delle PMI svizzere. Ciò che attrae del WIR si basa su ciò che Granovetter (citato da Vallet, 2015) chiama "la forza degli anelli deboli della catena". Si tratta di imprese consapevoli che la loro sostenibilità economica dipende da un forte tessuto economico costituito da scambi fra imprese locali (cantionali o nazionali). La WIR è utilizzata per il 90 per cento nella Svizzera tedesca, una parte del paese conosciuta per la sua forte cultura comunitaria. Dalla data della sua creazione la WIR è sempre stata considerata e utilizzata come valuta complementare al franco svizzero. Il suo valore aggiunto specifico è rafforzato dai servizi vantaggiosi offerti dalla WIR Bank in CHF.

La longevità del WIR si spiega anche per la istituzionalizzazione in seno ad una banca cooperativa che ha avuto la capacità di rimettere in discussione il funzionamento della valuta complementare nel corso dei diversi cicli economici percorsi dalla Svizzera. Dalla data della sua creazione il WIR si è periodicamente confrontato con la necessità di rinnovarsi, di adattarsi alle esigenze dei suoi clienti e all'evoluzione delle PMI (in termini di profili e di settori di attività). Nel 2016, ad esempio, il sistema ha esaminato i suoi file clienti per conservare solo gli utenti attivi del WIR e per eliminare gli altri. Il numero di clienti è così passato da 60 000 a 45 000 PMI. A questo si aggiunge la volontà di mettere fine al segreto bancario. Come altri paesi del mondo, la Svizzera si confronta con un'internazionalizzazione crescente della sua economia, in particolare ma non esclusivamente nei cantoni al confine con la Germania, la Francia o l'Italia. Questa internazionalizzazione si fa tanto più sentire dal momento che alcuni beni



o servizi sono disponibili a prezzi più vantaggiosi dall'altra parte del confine svizzero. Essendo il WIR una valuta esclusivamente offerta alle PMI svizzere, il sistema di trova confrontato con una sfida: gli utenti possono rinunciare ad utilizzarla se non permette gli scambi con altre imprese estere. Un'altra sfida consiste nel fatto che il WIR fa fronte alla necessità di abbassare l'età di iscrizione dei propri utenti, non solo attirandone di nuovi, ma anche attirando imprenditori (per la maggioranza giovani) attivi in settori come la comunicazione o le nuove tecnologie.

10.2. Finanziamento partecipativo

Il finanziamento partecipativo o *crowdfunding* può essere considerato come un meccanismo di finanza solidale (Cornée e al., 2015). Hossain e Oparaocha (2017) propongono una definizione completa:

“Metodo di finanziamento basato su Internet che permette di supportare l'attuazione di un'iniziativa tramite versamento di contributi online e micro-patrocini sotto forma di promesse di piccole somme di denaro da parte di un'ampia fascia di persone in un intervallo di tempo limitato. Consiste a finanziare un'attività, un'idea o un progetto tramite un appello di fondi aperto, principalmente per mezzo di tecnologie web 2.0, che permette a sostenitori finanziari di fare una donazione, pre-acquistare il prodotto, prestare o investire sulla base della loro fiducia in un appello, nella promessa del promotore o nella speranza di una prestazione”.

A livello mondiale è stimato a 16 miliardi di dollari americani (USD) l'ammontare dei fondi ottenuti tramite *crowdfunding* nel 2014 (ovvero circa 2,5 volte più che nel 2013) (Raguet e Le Teno, 2017), principalmente in America del Nord e in Asia. Nel settembre 2015 l'Unione europea stimava a circa 510 il numero delle piattaforme di *crowdfunding* in funzione nei paesi europei (contro 200 nel 2011 - De Buysere a al., 2012), il Regno Unito contava il più grande numero di piattaforme (143, ovvero più del quarto del totale in UE). Il potenziale del *crowdfunding* per l'ESS resta un ambito inesplorato. Ciononostante, autori come Lehner e Nicholls (2014) considerano che “può portare una “legittimità” supplementare” alle imprese sociali in particolare, “poiché i partecipanti selezionano e supportano i bisogni sociali che giudicano degni (...) e trasmettono così un segnale forte in materia di investimento agli altri attori nel settore. Questo tipo di legittimità e di segnali sono di grande valore per le imprese sociali che operano mettendo in comunicazione il mercato, la società civile e gli utenti” (Lehner e Nicholls, 2014, p. 275).

Le nostre analisi dei casi riportati illustrano due situazioni specifiche: un'impresa sociale che gestisce una piattaforma di finanziamento partecipativo (1%Club) e una cooperativa che utilizza il finanziamento partecipativo per coprire i suoi bisogni finanziari (SCOP-TI).

Impresa sociale gestore di una piattaforma di *crowdfunding*

In attività dal 2009, 1%Club è un'impresa sociale olandese, giuridicamente costituita da una fondazione e da una società anonima (entrambe con sede ad Amsterdam), che combinano impatto sociale e redditività.

1%Club funziona come una piattaforma di *crowdfunding* che punta a supportare piccoli progetti che offrono risultati a lungo termine sul piano socioeconomico piuttosto che



sul piano dei benefici. Il suo funzionamento si basa sulla domanda: le persone con buone idee riguardo a progetti di sviluppo (anche su piccola scala) sono invitate ad iscriversi alla rete di 1%Club. Tali progetti devono essere duraturi, stimolare l'autonomia e migliorare il livello di vita dei loro beneficiari. Il personale di 1%Club si reca in seguito sul sito dei progetti per la verifica e l'approvazione. Una volta approvati, i progetti sono presentati sul sito web di 1%Club. Dall'altra parte, i particolari e le imprese possono scegliere la somma che desiderano dare a questo o quel progetto.

Attualmente, circa 1400 progetti, finanziati o in corso della campagna di finanziamento, sono presentati online. Tali progetti sono principalmente progetti imprenditoriali ad orientamento sociale e includono sia imprese sociali sia classiche piccole imprese. La donazione media nei Paesi Bassi è di 25 euro, e i progetti ricevono per la maggior parte del tempo tra 25 e 75 donazioni. 1%Club percepisce spese di servizio dell'1 per cento sulle donazioni individuali e del 5 per cento sulle donazioni delle imprese. L'impresa assume attualmente 30 persone (di cui il 50 per cento donne), di cui la metà sono programmatori di software; l'altra metà è incaricata di valutare i progetti da finanziare e di aiutarli a programmare la loro campagna di finanziamento su larga scala così come la loro raccolta fondi.

Le condizioni per accedere alla piattaforma 1%Club sono le seguenti: i promotori devono risiedere in uno dei paesi in via di sviluppo¹; i progetti devono essere di portata limitata, concreti e temporanei; possono ricevere solo un massimo di 5000 euro da 1%Club e devono aggiornare regolarmente le loro informazioni sul sito. Sono esclusi i progetti ideologici militanti e le imprese che perseguono unicamente un obiettivo di redditività (senza radicamento nella comunità). Dal 2011 1%Club ha inoltre lanciato iniziative offline. Partendo dalla stessa idea - mettere in relazione progetti e sponsor - l'impresa ha creato "AfriLabs", una rete panafricana di 57 centri di innovazione tecnologica in 24 paesi africani. Ogni centro serve da piattaforma comune per gli imprenditori, gli esperti in tecnologia e gli investitori. L'obiettivo primario è l'innovazione tecnologica locale. Nailab, il centro di innovazione di Nairobi, ha lanciato una cinquantina di imprese attive, creando così 500 impieghi (se si tiene conto degli effetti moltiplicatori). 1%Club li ha aiutati aprendo loro dei canali per il *crowdfunding*, e formando efficacemente i partecipanti locali ad applicare loro stessi iniziative di finanziamento partecipativo. La prossima fase per 1%Club consiste nell'offrire finanziamenti di controparte piuttosto che il finanziamento partecipativo: avrà quindi il ruolo di completare finanziamenti unicamente in proporzione ai fondi raccolti a livello locale.

1%Club è solo un esempio fra tante altre piattaforme di *crowdfunding*. Offre il tipo più semplice di finanziamento partecipativo, ovvero donazioni. Nonostante la somma totale concessa ai progetti sia piuttosto limitata, supporta più di 1400 progetti e genera redditi sufficienti per valorizzare un'impresa sociale e creare 30 impieghi.

¹ Tuttavia, un numero molto limitato di progetti lanciati da particolari con sede nei Paesi Bassi è indirizzato a gruppi vulnerabili in questo paese.



Cooperativa di lavoratori che utilizza il *crowdfunding* come meccanismo di finanziamento ad hoc

Il finanziamento partecipativo è inoltre utilizzato dalle OESS come meccanismo ad hoc complementare per finanziare un progetto specifico o far fronte ad un deficit finanziario congiunturale. SCOP-TI (Francia) ha lanciato una campagna sociale di *crowdfunding* in luglio 2017 per gestire un deficit temporaneo di tesoreria. È interessante notare che questo deficit era dovuto in parte alla strategia commerciale rivolta alle catene di ipermercati che applicano una regola di pagamento delle fatture a tre mesi. Questa regola è particolarmente problematica per le cooperative fragili come SCOP-TI che non hanno sempre la capacità di generare sufficienti liquidità per far fronte ai costi fissi (in particolare ai salari). La campagna di *crowdfunding* di SCOP-TI è stata lanciata tramite alcuni media sociali e reti di militanti con l'obiettivo di raccogliere 700 000 euro. Un anno dopo l'inizio della campagna, 264 000

euro erano stati raccolti da circa 2 200 donatori individuali. L'obiettivo previsto non è stato raggiunto, ma questa campagna ha aiutato la cooperativa a far fronte ad alcune spese nel breve termine.

10.3. Obbligazioni ad impatto sociale

Buzinezzclub (Paesi Bassi) è stata presentata nei capitoli precedenti. L'impresa sociale è riuscita ad integrare i giovani vulnerabili sul mercato del lavoro grazie ad un misto di formazione individuale e collettiva e di una verifica dei risultati ottenuti. È inoltre stata selezionata per quest'analisi perché finanzia il suo funzionamento tramite obbligazioni ad impatto sociale (OIS). Le OIS sono già state oggetto di un grande numero di analisi ma ci concentreremo qui sulla loro importanza per i progetti di Buzinezzclub.

Gustavsson-Wright e al. (2015, p. 2) definiscono un'obbligazione ad impatto sociale come "un meccanismo che mobilita capitali privati a favore di servizi sociali e stimola l'ottenimento di risultati subordinando il rimborso al successo". Nel 2015 il Brookings Institute ha stimato a 49 il numero di OIS esistenti, principalmente nel Regno Unito e negli Stati Uniti (Gustavsson-Wright e al., 2015). L'obbligazione ad impatto sociale, che è una forma di partnership pubblico-privato, è innovatrice laddove il finanziamento è fornito sin dall'inizio, laddove il successo è misurato in termini di risultati e non di realizzazioni e laddove l'accento è posto sulla prestazione di servizi sociali. Ma la caratteristica più tipica per un'OIS è la ripartizione dei ruoli fra i diversi stakeholder (almeno tre): gli *investitori* apportano capitale ad un *fornitore di servizi* per fornire servizi sociali ad un gruppo destinatario; il *finanziatore* (generalmente lo Stato o un'agenzia governativa) accetta di rimborsare gli investitori se gli obiettivi prima definiti vengono raggiunti.

Se le tre parti (investitore, finanziatore e fornitore di servizi) costituiscono il centro della partnership, il gruppo destinatario può anche essere considerato uno stakeholder. Di norma è impiegato un fattore di valutazione indipendente per verificare in che modo gli obiettivi sono stati raggiunti. In alcuni casi, un'agenzia intermediaria può essere attivata per assicurare la funzione di coordinatore della partnership.

Il ricorso alle obbligazioni ad impatto sociale è sottoposto ad un certo numero minimo di criteri di fattibilità. In primo luogo, il servizio deve poter tradursi in risultati



significativi e misurabili. Ciò implica spesso che i risultati siano “monetizzabili” (c. - A-d costituiscono un profitto finanziario per il finanziatore) e obiettivi, di modo che tutte le parti li interpretino allo stesso modo. In secondo luogo, l'orizzonte di tempo definito per raggiungere i risultati dev'essere ragionevole. In terzo luogo, tutti gli stakeholder devono capirsi sulla natura esatta delle prove del successo, che non si riducono necessariamente nel semplice guadagno finanziario per lo Stato. Ad esempio, se una persona dipendente dall'aiuto sociale trova un impiego, questo cambiamento rappresenta un guadagno finanziario per il governo, ma se questo impiego non può essere qualificato come “impiego decente”, l'obiettivo non sarà raggiunto dal punto di vista del gruppo destinatario. Come quarto punto, un certo numero di condizioni giuridiche e politiche devono essere soddisfatte, in particolare l'esistenza di un ambiente politico appropriato e di una normativa che permetta al finanziatore di pagare gli investitori al di là dell'esercizio finanziario previsto dal contratto. Oltre a questi criteri, e tenuto conto della complessità del montaggio, il programma deve coinvolgere un insieme di attori che abbiano la competenza, la volontà e il coinvolgimento necessari per dirigere bene la sua applicazione.

Buzinezzclub : il fornitore di servizi

Come abbiamo visto nelle sezioni precedenti, Buzinezzclub offre un programma di formazione e di sostegno ai giovani vulnerabili e ha aiutato più di 900 giovani ad entrare nel mercato del lavoro dalla data della sua creazione. In questo caso preciso, Buzinezzclub ha giocato un ruolo chiave nell'applicazione della prima OIS, in quanto fornitrice di servizi e co-investitore, animata dall'ambizione di dimostrare che combinare impatto sociale e realizzazione di benefici (immediatamente reinvestiti) è perfettamente possibile. L'idea di creare una OIS è venuta da Buzinezzclub in collaborazione con il comune di Rotterdam. Attualmente, Buzinezzclub ha utilizzato o utilizza delle OIS in cinque città, con l'ambizione di proseguire e di estendere le proprie attività ad un totale di almeno dieci città del paese. Una delle sfide con cui si confronta Buzinezzclub è di non poter replicare facilmente il proprio dispositivo, perché ogni comune è strutturato in modo diverso ed esige un approccio diverso. Di conseguenza, estendere le proprie attività in altre città tramite meccanismi di OIS necessita di tempo e di risorse.

Buzinezzclub riceve fondi dagli investitori per fornire i suoi servizi ai giovani. La somma dei fondi si basa sul numero di giovani che Buzinezzclub si impegna a supportare e integrare nel mercato del lavoro. Buzinezzclub è strutturato in modo semplice e flessibile, il 92 per cento delle spese di funzionamento sono costituite dai salari del personale e le 8 per cento restanti dagli affitti degli uffici e degli studi. Queste spese sono calcolate su una base unitaria in funzione del numero di unità finanziate dall'investimento (ed entro i termini fissati, dal finanziatore). L'impresa beneficia di una scala di operazione estesa, limitata tuttavia al luogo di intervento. Siccome desidera instaurare un servizio nelle vicinanze per il gruppo destinatario, deve basarsi su una presenza fisica.

Comuni: finanziatori dei risultati finali

La documentazione esistente sulle obbligazioni ad impatto sociale mostra che i finanziatori che vi aderiscono sono motivati da tre fattori: le economie realizzate sulle prestazioni sociali, la riduzione del rischio in caso di fallimento del servizio e il beneficio per la società in caso di successo (Gustavsson-Wright e al., p. 24). Una delle sfide di questo sistema è la risoluzione del problema della “tasca sbagliata”, qualora l'entità



governativa che risparmia denaro grazie alla OIS non sia quella che paga in caso di risultati positivi.

I comuni di Rotterdam e di Utrecht hanno confermato i benefici tratti dalle OIS, in particolare quelle di Buzinezzclub. Il fatto che i rischi associati ad un esperimento innovativo siano supportati da investitori privati piuttosto che dal governo costituisce un incitamento importante, così come la prospettiva di un impatto sociale, la competenza del fornitore di servizi e lo spostamento degli sforzi pubblici di “compensazione” verso iniziative di prevenzione. Fondamentalmente, il comune può essere considerato come una parte beneficiaria dell’OIS, se si considera il beneficio in termini di spesa per la protezione sociale quotidiana versate in seno al gruppo destinatario (rispetto ad un gruppo testimone medio che non è stato sottoposto all’intervento). Di conseguenza, l’effetto diretto può definirsi come una riduzione dei versamenti di protezione sociale, che si traduce mediante economie per i contribuenti. L’impatto supplementare, ovvero le persone che lavorano, producono valore, contribuiscono alla società e costano meno (grazie ad un migliore alloggio, un migliore stato di salute, una situazione meno tendente ad attività illegali o criminali), è riconosciuto, ma non conteggiato in quanto “risultato monetizzabile”. Ricorrere ad OIS è in linea con la concezione attuale del ruolo di un governo, piuttosto direttore che attore della politica sociale, così come con l’idea di rendere conti ai contribuenti sull’utilizzo del loro denaro coerente con la filosofia della remunerazione in funzione dei risultati. Inoltre, il prefinanziamento da parte di investitori privati aiuta lo Stato a gestire le proprie difficoltà di spesa nel breve termine.

Gli investitori privati

Gli investitori privati che situano i loro fondi in OIS sono principalmente banche e fondazioni. ABN AMRO Bank, Rabobank, Oranjefonds e Start Foundation ad esempio sono stati i principali investitori della maggior parte delle OIS che coinvolgevano Buzinezzclub. La fondazione di Buzinezzclub ha inoltre investito nelle OIS. I colloqui con gli stakeholder hanno chiaramente mostrato che gli investitori privati sono pronti ad investire in progetti con uno scopo sociale se sono gestiti in un modo davvero imprenditoriale. Questa condizione è stata ampiamente soddisfatta dalla modalità di funzionamento di Buzinezzclub e dal modo in cui l’OIS è stata concepita. I due aspetti sembrano essere legati tra di loro. Questa propensione non significa che gli investitori sarebbero pronti ad investire in qualsiasi impresa sociale o in qualsiasi modello di OIS. La qualità dell’attuazione e la fiducia che si è lentamente stabilita tra i partner hanno giocato un ruolo importante.

Quando sono state chieste agli investitori le ragioni per cui avevano deciso di entrare in una partnership OIS, le risposte erano varie e leggermente diverse in base al fatto che venissero emanate da banche o fondazioni. Le *banche* dichiarano di voler fare della RSI non più una componente secondaria ma una caratteristica centrale della loro attività, e sperimentano le OIS per testare un’opzione di combinazione dell’impatto sociale e dell’impatto finanziario in questa prospettiva. Introducendo una cultura organizzativa imprenditoriale nella partnership (che include l’amministrazione comunale), le OIS diventano per le banche un mezzo per influenzare la pubblica governance. Inoltre, le banche hanno riconosciuto che l’ampia copertura mediatica di questo meccanismo di finanziamento innovatore e di questa partnership, e la pubblicità che ne



risulta, facevano anche parte delle ragioni che avevano motivato la loro decisione. Quanto alle fondazioni possono, in virtù della loro missione dichiarata, manifestare un interesse particolare per alcune questioni o alcuni destinatari quali i “gruppi esclusi dal mercato del lavoro”, e quindi essere naturalmente inclini ad investire in iniziative come quella di Buzinezzclub. Apprezzano inoltre i legami creati mediante una OIS con i decisori e l'introduzione di un approccio più imprenditoriale delle politiche sociali.

Buzinezzclub era attraente per gli investitori dato l'approccio imprenditoriale che promuove, l'impatto misurabile del programma e della sua intenzione di estendere le proprie attività. Le banche come le fondazioni ricercano progetti con una capacità di spesa importante (e responsabile) al fine di massimizzare l'impatto dell'intervento e di ridurre i costi relativi di transazione. L'analisi ha inoltre rivelato che alcuni investitori hanno un ruolo di investitori di riferimento in grado di convincere altri potenziali partecipanti che l'investimento è sano e che vale la pena di correre il rischio. Il fatto che Buzinezzclub stessa investa sembra aver convinto le fondazioni a farlo, ciò che ha convinto a loro volta le banche ad investire nelle diverse OIS in cui Buzinezzclub era coinvolta.

Secondo gli investitori, la struttura di responsabilizzazione fondata sul pagamento dei risultati e la componente collaborativa (che permette di ampliare le reti, di favorire l'apprendimento reciproco e di estendere le sfere di influenza) sono le possibilità date dalle OIS. Meno attrattive sono invece la durata del periodo di avvio e la competenza necessaria per determinare con sufficiente sicurezza il potenziale impatto del progetto. Le OIS non sembrano quindi valide se non in un contesto caratterizzato da un potenziale di estensione su larga scala, prospettive a lungo termine e una fiducia reciproca fra i partner. Lo sviluppo della scala di attività è particolarmente interessante per i grandi investitori, che riflettono in termini di capacità di spesa. È poco probabile che le OIS sostituiscano rapidamente il settore sovvenzionato. Nel prossimo futuro solo le grandi imprese sociali solide avranno la possibilità di trovare dei finanziamenti mediante OIS. L'introduzione di procedure d'appalto trasparenti per l'attribuzione di OIS alle imprese sociali non dovrebbe quindi dissuaderle.

Centri di risorse indipendenti

Il quarto attore della partnership OIS, a fianco del fornitore di servizi, del finanziatore e degli investitori, è il centro di risorse (di norma uno studio di consulenza o un istituto di ricerca). Deloitte e Ernst & Young hanno ad esempio assicurato questo ruolo per le OIS nelle quali Buzinezzclub era coinvolta, in particolare a Utrecht e Rotterdam.

Il compito del consulente si riassume essenzialmente in tre attività che, in teoria, potrebbero consistere in missioni separate, ma che nella pratica sono state affidate ad un unico consulente per ogni OIS:

- Concepire e proporre una formula che permetta di misurare i risultati e quindi di servire da base al rimborso degli investitori (tramite il finanziatore); questa proposta è sottoposta a contrattazione fino a quando non è accettata da tutti.

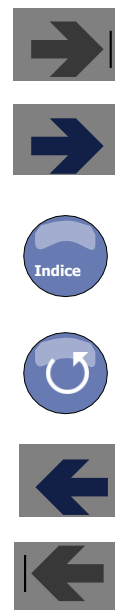


- Seguire il progresso delle attività realizzate presso il gruppo destinatario (numero, tempo dedicato, tasso di abbandono).
- Valutare i risultati (quelli stipulati nella formula) e l'impatto del servizio fornito al gruppo destinatario.

Nel presente caso il risultato è valutato calcolando il numero di indennità giornaliera spese in rapporto al numero di indennità giornaliera previste (in assenza di interventi). Questo calcolo richiede analisi di riferimento affidabili e sufficienti e l'instaurazione di un gruppo testimone che presenti caratteristiche simili a quelle del gruppo di intervento. Misurare l'impatto è altrettanto importante, poiché il risultato definito come la "diminuzione del numero di giorni passati sotto il regime dell'aiuto sociale" è inteso dal punto di vista del comune, così pure della società nel suo insieme, il beneficio è reale solo se il gruppo destinatario trova impieghi dignitosi, duraturi e significativi. Di conseguenza, il consulente non si limita alla raccolta (e al doppio controllo) di dati quantitativi, ma realizza anche indagini post-intervento al fine di trarre conclusioni sull'impatto. Il risultato è stabilito al termine di sei mesi, ma per la misura dell'impatto i membri del gruppo destinatario sono seguiti per tre anni dopo l'intervento. Il costo di questa missione di consulenza dev'essere integrato nella formula di rimborso. È probabile che nelle future OIS le missioni affidate ad un consulente esterno si riducano, dato che i partner principali saranno loro stessi in grado di concepire la formula di calcolo dei risultati (e del rimborso) e di valutare i progressi e i risultati. Gli aspetti più qualitativi, in particolare l'impatto, continueranno tuttavia ad essere oggetto di una verifica da parte di un soggetto terzo neutro (consulente o ricercatore).

10.4. Determinazione di prezzi forfettari tramite partnership con il sistema di sicurezza sociale

In Belgio la maggioranza delle cure di assistenza primaria sono prese a carico sulla base della fissazione di una tariffa all'atto. L'Istituto nazionale di assicurazione malattia-invalidità autorizza un meccanismo di pagamento alternativo che è stato raccomandato e promosso negli anni '80 da alcuni professionisti della sanità desiderosi di migliorare l'accesso alle cure mediche per tutte le categorie di popolazione, in particolare i più vulnerabili. Il prezzo fisso è definito sulla base di un contratto tripartito che lega un centro di cure primarie, il paziente e la sua mutua sanitaria. Il paziente accetta di rivolgersi esclusivamente al suo centro di cure mediche primarie per la medicina generale, la fisioterapia e le cure infermieristiche. Il centro di cure mediche primarie si impegna a fornire gratuitamente le cure negli ambiti sopra citati in cui il paziente ha bisogno. Per registrarsi in un centro di cure mediche primarie un paziente deve risiedere nella zona coperta dal centro ed essere assicurato da una delle mutue sanitarie senza scopo di lucro riconosciute. Se il paziente desidera consultare un altro professionista diverso da quelli del centro di assistenza primaria non sarà rimborsato dalla sua mutua sanitaria oppure dovrà prima di tutto disiscriversi dal centro di assistenza primaria (Muller, 2014, p.5). Ogni mese i centri di assistenza primaria stabiliscono agli assicuratori i prezzi forfettari applicabili in seno ai centri (secondo le cure rese disponibili: medicina generale, cure infermieristiche o fisioterapia) per il numero di persone iscritte (che i pazienti abbiano ricevuto o meno dei servizi).



L'obiettivo di questo stabilimento dei prezzi forfettari è di migliorare l'accesso alle cure sanitarie privilegiando i servizi di assistenza primaria che permettono un approccio globale mediante un'equipe multidisciplinare. Questo meccanismo di finanziamento è stato contrattato dai centri di assistenza primaria negli anni '80 con la Sicurezza sociale belga (Istituto nazionale di assicurazione malattia-invalidità) ed è gestito da un comitato consultivo composto da rappresentanti nazionali degli assicuratori, dalla sicurezza sociale e dai centri di assistenza primaria.

La **Maison médicale de Ransart**, che ha lo statuto di associazione senza scopo di lucro, è stata creata nel 1991 da un gruppo di medici di base nella regione di Charleroi (Belgio). Questi medici volevano praticare la medicina generale nella comunità e mettere in pratica un approccio multidisciplinare e globale della sanità e dei pazienti. Questo centro sanitario si inserisce in una dinamica più ampia che ha preso forma in Belgio negli anni '80. Attualmente sono aperti 142 centri di assistenza primaria, principalmente a Bruxelles e a Vallonia. Questi centri coprono un totale di 350 000 pazienti e assumono circa 2000 persone. Una delle particolarità di questi centri è l'applicazione di prezzi forfettari nell'85 per cento dei casi.

La **Maison médicale de Ransart** conta attualmente 3500 pazienti registrati. Il prezzo forfettario dato dalla sicurezza sociale belga copre le consultazioni mediche di base e le cure infermieristiche (rese disponibili a domicilio o nel centro). In pratica, i servizi offerti ai pazienti nell'ambito dell'approccio multidisciplinare sono molto più numerosi (visite a domicilio, servizi psicologici, attività sociali, gruppi di solidarietà, ecc.).

Come gli altri centri di assistenza primaria, la **Maison médicale de Ransart** fa fronte ad una domanda crescente di nuove iscrizioni. Copre una popolazione mista: il 75 per cento dei pazienti ha uno status attivo nel mercato del lavoro (ovvero vengono identificati pronti a lavorare anche se sono attualmente disoccupati) e il 25 per cento proviene da altre categorie. Le statistiche mondiali dei centri medici senza scopo di lucro in Vallonia e a Bruxelles mostrano che i centri di assistenza primaria come la **Maison médicale de Ransart** ricevono una percentuale più elevata di persone vulnerabili, nel senso epidemiologico e socioeconomico del termine: in salute meno buona e con un livello di vita inferiore. I trattamenti con medicinali (antibiotici in particolare) sono utilizzati in modo ristretto. Il centro segue piuttosto la politica di rivedere il paziente nel breve termine (senza che la nuova visita comporti costi).

La sfida principale con cui attualmente si confronta la **Maison médicale de Ransart** - e altri centri di assistenza primaria - è la discussione del modello forfettario posta dall'attuale ministro federale belga della Sanità. Ansioso di contenere le spese mediche in tutti i settori della società, il ministro della Sanità ha imposto nel dicembre 2016 una moratoria sul lancio di nuovi centri di assistenza primaria "su base forfettaria". Il ministro ha inoltre commissionato un audit ad una consulenza internazionale (KPMG). Pubblicato nel gennaio 2018, il rapporto di audit (KMPG, 2017) fornisce conclusioni positive sul rapporto costo-efficacia reale della modalità di finanziamento forfettaria e sul valore aggiunto dei centri di cura primaria in termini di sanità e servizi sociali per la popolazione in generale e per i gruppi vulnerabili in particolare. Conferma inoltre la pertinenza dei bisogni già identificati dalla Federazione dei centri di cure mediche primarie, ad esempio la necessità di rafforzare la regolamentazione interna per assicurarsi che



i centri di cure primarie che praticano una determinazione dei prezzi forfettaria lo facciano in una logica senza scopo di lucro, ovvero per migliorare l'accesso alle cure mediche.

10.5. Conclusioni

I casi analizzati permettono di affermare che i meccanismi di finanziamento forniti dall'ESS non giovino esclusivamente all'ESS. La maggior parte dei casi analizzati (WIR, 1%Club, Buzinezzclub) puntano a supportare attività economiche a livello locale o esercitate da gruppi vulnerabili senza cercare di favorire la creazione o lo sviluppo di imprese ESS. Inoltre, ad eccezione di Buzinezzclub, i meccanismi di finanziamento dell'ESS non mirano esplicitamente a supportare l'occupazione e il lavoro decente, ma piuttosto lo sviluppo delle attività economiche.

Questi casi offrono inoltre esempi di finanziamenti forniti dal settore privato o dal settore pubblico. Le OIS coinvolgono attori privati (investitori individuali, fondazioni, banche) che sostengono il rischio finanziario, ciò che permette ai finanziatori pubblici di proteggersi dalle perdite in caso di mancata realizzazione degli obiettivi. La determinazione dei prezzi su base forfettaria da parte della Maison médicale de Ransart funziona tramite un meccanismo che orienta il finanziamento pubblico verso le OESS a titolo della loro missione e/o della loro capacità di fornire servizi utili alla società nel suo insieme. I due casi mostrano sia il potenziale di tali meccanismi di finanziamento sia i rischi associati a questi dispositivi, in particolare verso due principi fondamentali delle OESS.

- *L'autonomia, tanto a livello di processo decisionale quanto a livello operativo*, è un fattore chiave per il buon funzionamento delle OESS. Le OESS e il loro personale hanno la missione di rispondere ai problemi che toccano gruppi particolari o l'insieme della popolazione. La reattività necessaria alla realizzazione di questa missione è un motore essenziale, sia per l'ESS nel suo insieme sia per ogni livello che la compone, ed esige una modalità di decisione e di attuazione delle strategie partecipata.
- La *performance* delle OESS è importante, perché è direttamente legata alla volontà di rispondere ai problemi dati dalla produzione economica di beni e/o servizi (ciò che le distingue dalle altre organizzazioni della società civile). Tuttavia, la misura della performance deve tenere in considerazione i parametri particolari dell'ESS (parametri di performance diversi da quelli di altre imprese, in particolare a causa della natura dei beni/servizi prodotti, del profilo degli utenti, dei lavoratori o dei volontari, dei processi decisionali collettivi, ecc.).

In termini di autonomia, non c'è dubbio che il funzionamento attuale dei centri di assistenza primaria dipenda fortemente dal tipo di finanziamento pubblico di cui possono beneficiare. Senza questo accordo sulla determinazione forfettaria dei prezzi, i centri di assistenza primaria dovrebbero trovare altre fonti di finanziamento (pubbliche o private) e/o ridurre l'offerta e la qualità dei servizi e rinunciare ad alcune condizioni di lavoro dei professionisti. I centri di assistenza primaria lavorano nell'ambito di un'intesa negoziata e seguita da un comitato multi-stakeholder. La loro autonomia dipende in larga parte dalla loro capacità di convincere gli altri attori (assicuratori e Ministero francese degli Affari sociali e della Sanità).



In termini di autonomia e di performance, le OIS offrono ai fornitori di servizi, alle pubbliche autorità e ai finanziatori un'occasione interessante per riflettere sui risultati da raggiungere, tanto in termini qualitativi (ad es. tipo, durabilità e qualità degli impieghi ottenuti dai beneficiari, profilo dei beneficiari) quanto in termini quantitativi (numero di beneficiari, durata dopo la quale viene misurato il risultato, ecc.). Simili riflessioni possono stimolare la responsabilità sociale e (eventualmente) aggiornare visioni/interessi divergenti sulle questioni sociali alle quali le OIS si sforzano di contribuire. Se la logica degli attori privati coinvolti nelle OIS riflette a volte la loro volontà di integrare principi di “buona gestione” (performance, efficacia, redditività) nelle politiche pubbliche, l'opposto può - in teoria - anche verificarsi: gli attori privati che diventano più consapevoli delle sfide sociali che ostacolano l'assunzione dei gruppi vulnerabili. Ciononostante, studi realizzati nel Regno Unito hanno mostrato che alcuni fornitori di servizi di ESS si lamentano dei compiti amministrativi supplementari e dei rapporti sui risultati che comportano le OIS e sostengono che “le risorse e il tempo dedicati a queste funzioni supplementari di gestione e di misura della performance potrebbero essere meglio utilizzati nei servizi di prima linea” (Edmiston e Nicholls, 2018, p.65). Nel caso del *crowdfunding* come impiegato da 1%Club, il carattere relativamente marginale delle cifre raccolte (al massimo 5000€) suscita interrogazioni riguardo la capacità delle imprese supportate di lavorare in modo significativo con queste risorse. Infatti, 1%Club ha scelto di offrire un'ampia gamma di progetti mentre la strategia avrebbe potuto essere la riduzione del numero dei progetti per permettere un contributo finanziario più importante.

La presenza costante di questi meccanismi si basa su scelte e principi stabiliti dagli attori coinvolti: la scelta dei professionisti sanitari di praticare un altro tipo di medicina (meno redditizia), la scelta degli investitori privati di assumersi rischi finanziari in relazione a problemi sociali, la scelta delle pubbliche autorità di sviluppare un sistema solidale per dare l'accesso alle cure mediche di base ad alcuni gruppi destinatari (come nel caso della Maison médicale de Ransart, Belgio, o in quello del Senegal, la cui strategia nazionale recente in materia di protezione sociale in sanità si basa sulle mutue sanitarie). La presenza costante del WIR è inoltre data dal fatto che sia costantemente promosso come valuta complementare e che sia destinato alle imprese e non ai consumatori (contrariamente alle altre valute complementari). Una tale caratteristica presenta vantaggi supplementari quali la protezione delle unità economiche in tempo di crisi, il contributo alla creazione di impieghi nelle imprese, ecc.

Le analisi dei casi riportati mostrano che la sostenibilità, lo sviluppo e la riproduzione di questi meccanismi finanziari possono essere compromessi da più fattori.

- Le *caratteristiche sociologiche e culturali* degli ambienti in cui questi meccanismi finanziari sono sviluppati: la forte identità e la cultura imprenditoriale della Svizzera tedesca per il WIR, o la visione politica delle pubbliche autorità di fronte ai problemi di società (attualmente favorevole alle OIS nei Paesi Bassi, mentre rimette in discussione l'accessibilità e la performance della determinazione forfettaria dei prezzi delle cure mediche in Belgio).
- L'*atteggiamento imprevedibile* di alcuni degli attori coinvolti, ad esempio un governo che non desidera più contribuire ad un sistema di cure mediche basato sul regime forfettario.



- La *legislazione*. Le legislazioni (europee, per esempio) sui mercati pubblici possono giocare un ruolo importante nella promozione e regolazione delle obbligazioni ad impatto sociale. Tuttavia, si osserva che le OIS nascono spesso in modo organico, sostenendosi non solo su parametri formali di performance, di competenze, di gestione delle risorse disponibili, ma anche sulla fiducia e sul dialogo fra attori provenienti da mondi molto diversi. Le legislazioni sui mercati pubblici dovrebbero concedere una grande attenzione a questi fattori affinché i fornitori di servizi non siano unicamente messi in concorrenza sulla base di criteri formali con il rischio di attenuare in parte il potenziale di impatto sociale dei servizi nei confronti dei beneficiari data la complessità che riveste la fornitura di questo tipo di servizi.



11. CONCLUSIONI



C Questa analisi si pone l'obiettivo di fornire elementi di riflessione sul modo in cui l'ESS e la finanza solidale contribuiscono a delineare il futuro del lavoro. Il mondo del lavoro subisce oggi cambiamenti che sfuggono al controllo diretto dei lavoratori e degli imprenditori, ma che li coinvolgono direttamente stravolgendo le loro funzioni e le loro esperienze. Questi cambiamenti si traducono inoltre attraverso la delocalizzazione delle attività, decisioni imprevedibili riguardanti i modelli di investimento, il declino delle zone rurali disertate dalle popolazioni, i mercati e le competenze, lavoratori e attività economiche bloccati nel settore informale, la mancanza di mezzi e di competenze per trasformare un'impresa emergente in un'attività orientata alla crescita, la mancanza di fondi per la creazione di imprese, la corsa ai prezzi bassi che favorisce l'obsolescenza dei prodotti di qualità, la degradazione dell'impiegabilità dei gruppi vulnerabili dovuta ai progressi tecnologici, l'isolamento e la frammentazione dei gruppi di lavoratori, o la degradazione del lavoro

in termini di significato, salute e condizioni.

Questo rapporto basato su dodici analisi di casi riportati in nove paesi non vuole riflettere l'insieme delle dinamiche, dei settori e degli attori dell'ESS, né la globalità dei suoi punti deboli e delle sfide con cui si confronta. L'analisi mostra tuttavia che le scelte operate dall'ESS in termini di governance, di proprietà, di modalità di produzione, di modello finanziario o di gruppo destinatario possono far nascere ostacoli al momento della loro attuazione. Alcune innovazioni descritte in questo rapporto potrebbero essere minacciate nel medio termine dalla mancanza di padronanza dell'insieme dei fattori interni ed esterni. Tuttavia, i casi selezionati (iniziati tra il 1934 e il 2014) riflettono la diversità delle OESS in termini di attori coinvolti, di settori di attività e di forme organizzative ma anche di posizionamento e di visione riguardo l'economia, questioni sociali e rapporti di potere.

Questa diversità ci permette di trarre alcune conclusioni e alcuni insegnamenti sul modo in cui gli attori dell'ESS affrontano le sfide globali attuali, contribuendo a rendere il mondo del lavoro più inclusivo e a reinserire la giustizia sociale, il significato e la sostenibilità al centro. Prima di presentare queste conclusioni e questi insegnamenti mostreremo innanzitutto in una prospettiva più ampia come l'ESS risponde alle grandi tendenze mondiali che coinvolgono il mondo del lavoro.

Le risposte dell'ESS alle grandi tendenze mondiali riguardanti il mondo del lavoro

Possono essere distinti quattro tipi di tendenze: economiche, ambientali, demografiche e tecnologiche. Malgrado le nostre analisi dei casi riportati non forniscano prove nel senso stretto del termine, mostrano che le OESS rispondono a queste tendenze o le integrano in modo da diventarne attori.

Una delle principali *tendenze economiche* in atto è la globalizzazione della vita economica. Crea nuove catene di valore, nuovi flussi di prodotti e di servizi, nuove fratture nella ripartizione della ricchezza e della povertà, e una moltitudine di flussi di capitali finanziari e di capitale umano secondo movimenti di anticipazione e di reazione. L'ESS potrebbe utilizzare la "revisione" degli



investimenti a suo favore, e ad esempio produrre servizi (TIC, finanza, locazione) per i centri di produzione delocalizzati (ad es. gli AfriLabs, co-creati dagli investitori di 1%Club). Ma l'ESS potrebbe anche servire da scudo protettivo per le persone e le organizzazioni che si adattano tardivamente alla globalizzazione: gruppi che si ritrovano all'improvviso senza datore di lavoro, senza fonte di reddito o senza un mercato dei consumatori. Possono essere trovati esempi fra i lavoratori di una certa età nelle industrie obsolete o delocalizzate, gli agricoltori vittime della caduta dei prezzi e le persone abbandonate nelle zone rurali mentre i segmenti produttivi migrano verso i centri urbani o all'estero. L'ESS può essere un mezzo per rispondere a questi effetti nefasti della globalizzazione, sul modello della Coopérative Taitmatine (Marocco) o delle cooperative di lavoratori in Francia (SCOP-TI) e in Argentina (Red Gráfica Cooperativa), ad esempio.

Potrebbe delinarsi un'altra tendenza: quella di un sistema monetario internazionale a tal punto affetto dal capitalismo speculativo che le valute perderebbero il loro potere d'acquisto. Malgrado la sua portata limitata, la valuta WIR stabilita da lunga data in Svizzera potrebbe prefigurare un sistema di circolazione alternativo basato sulla fiducia reciproca e sulla solidità della rete.

Gli attori economici del futuro dovranno riuscire a combinare la flessibilità e l'autonomia delle piccole unità di produzione con le economie di scala delle grandi reti. L'esempio della Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture del Senegal mostra che una simile organizzazione può sia avere un impatto sui suoi membri, dei gruppi di piccoli agricoltori, sia ridurre le importazioni di prodotti orticoli a livello nazionale.

Le *tendenze ambientali* riflettono l'urgenza di cercare di risolvere le problematiche legate al cambiamento climatico e alla protezione della biodiversità su scala globale. L'agricoltura biologica su piccola scala e le energie rinnovabili sono settori in cui l'ESS può giocare un ruolo importante, anche solo per il coinvolgimento dei cittadini - in quanto produttori e consumatori - che favorisce. Il movimento delle cooperative di energia guadagna progressivamente terreno in Germania e in numerosi altri paesi occidentali. L'agricoltura biologica fa attualmente progressi nei paesi del sud, in particolare nelle zone dove i terreni agricoli coprono i bisogni del mercato interno, come mostrano gli esempi della cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan nelle Filippine e della Coopérative Taitmatine in Marocco.

Le tendenze tecnologiche sono semplicemente troppo numerose per essere analizzate in questo documento. L'intelligenza artificiale, l'Internet degli oggetti, le automobili autonome, l'analisi e la manipolazione del DNA o la stampa 3D ne sono solo alcuni esempi. Meno spettacolare, ma altrettanto significativa, è la volgarizzazione del design e del marketing. Sempre più spesso la rivoluzione digitale e gli scambi di informazioni online mettono il trattamento dei prodotti e dei servizi alla portata del cittadino ordinario. Le piattaforme online permettono di mettere in relazione l'offerta e la domanda per tutti i prodotti o servizi immaginabili. L'ESS può appoggiarsi sul desiderio da parte di numerosi filantropi di scegliere i beneficiari della loro azione e di entrare in contatto con loro. 1%Club, la cui sede è ad Amsterdam ma che supporta iniziative sociali in tutto il mondo, è un esempio della potenza dell'instaurazione della rete digitale, che



genera capitali di avviamento, iniziative di riproduzione e numerosi effetti indiretti. D'altra parte, un esempio come quello della Red Gráfica Cooperativa in Argentina mostra che il mantenimento dell'occupazione tramite cooperative di lavoratori deve passare attraverso un miglioramento delle competenze dei lavoratori e l'acquisizione di nuove tecnologie per essere competitiva sul mercato nel lungo termine.

Le *tendenze demografiche* comprendono le dinamiche divergenti delle piramidi delle epoche nelle diverse regioni del mondo e i movimenti migratori dei rifugiati e dei lavoratori stagionali. Far fronte alle conseguenze sociali di queste tendenze è una sfida colossale. Coorti di sempre più persone anziane avranno bisogno di cure negli anni futuri, mentre i rifugiati e i loro discendenti potrebbero avere grandi difficoltà - per dei decenni, a giudicare dalla storia recente - a trovare le basi per una vita dignitosa: lavoro, alloggio e accoglienza. Anche qui l'ESS ha un ruolo da giocare. L'esempio di Buzinezzclub nei Paesi Bassi mostra che è possibile guidare vasti gruppi di giovani nel trovare un impiego nel momento in cui diversi stakeholder (investitori, Stato e imprese sociali) uniscono le loro forze tramite il meccanismo di obbligazione ad impatto sociale. La Repubblica di Corea offre degli esempi di imprese sociali che cercano di integrare rifugiati nord-coreani e cooperative che uniscono locazione e inserimento professionale a favore di gruppi destinatari specifici.

Il contributo dell'ESS al futuro del lavoro

(Ri)radicare le attività economiche nei sistemi sociali locali

L'ESS è chiaramente la forma di organizzazione privilegiata dagli attori economici che cercano di preservare e sviluppare i modi di produzione ai quali i cittadini sono legati: agricoltura familiare, servizi di prossimità, modi di produzione tradizionali e/o rispettosi dell'ambiente. I casi analizzati mostrano che questa scelta non è motivata da motivi conservatori, ma piuttosto dalla volontà di stabilizzare e aumentare i redditi generati da queste attività contribuendo al contempo a trattare problematiche quali l'esodo rurale, l'emancipazione delle donne, la protezione dell'ambiente, ecc. Nelle imprese acquisite trasformate in cooperative la sfida consiste nel partire sia dalle infrastrutture esistenti sia dai profili dei lavoratori. Se questo può limitare le prospettive in un primo tempo, osserviamo che queste cooperative di lavoratori sviluppano progressivamente strategie per adattare le loro attività (in termini di input, di transizione verso il biologico e di circuiti di commercializzazione) secondo una logica in linea con l'economia reale e gli interessi dei principali attori (ovvero i lavoratori proprietari). Inoltre, la dimensione collettiva dell'ESS permette ai lavoratori e agli imprenditori - in particolare i più vulnerabili nelle zone rurali - di sviluppare e diversificare le loro attività associandole ad attività complementari generatrici di reddito, ad esempio durante la bassa stagione. Così facendo, l'ESS permette agli attori economici di mantenere e di sviluppare le attività economiche locali nel proprio contesto sociale, ciò che li rende meno vulnerabili e più disposti a contribuire allo sviluppo regionale. Ciò contribuisce inoltre a rispondere al bisogno di radicare nuovamente le attività economiche nei sistemi sociali locali, ad esempio mediante la valuta complementare che favorisce gli scambi economici locali e la sostenibilità delle catene di approvvigionamento.



Organizzare gli attori economici e facilitare la transizione verso uno status sociale più formale.

Più casi illustrano il valore aggiunto dell'ESS per quanto riguarda il supporto e l'organizzazione dei lavoratori e imprenditori preservando allo stesso tempo la loro autonomia imprenditoriale. L'ESS offre ai lavoratori vulnerabili e alle piccole imprese la possibilità di trovare o creare loro stessi strutture istituzionali stabili. Le piattaforme cooperative, in particolare, rendono l'imprenditorialità più attraente, supportano lo sviluppo economico (attraverso la creazione di reti o i servizi congiunti di marketing e di commercializzazione), assicurano uno status sociale e garantiscono l'accesso alla protezione sociale. L'ESS ha sempre giocato questo ruolo. Tuttavia, questa funzione offre una risposta costruttiva alle evoluzioni del mercato del lavoro (ad es. la delega a fornitori esterni di funzioni prima di competenza degli impiegati), rispondendo ai bisogni di alcuni lavoratori o imprenditori desiderosi di tessere legami (servizi di mutualizzazione) e alla ricerca di un accompagnamento nella gestione della loro impresa. Negli Stati a basso reddito e medio reddito (Senegal, Marocco) in particolare, ma anche nei paesi a reddito elevato (Repubblica di Corea), questa funzione contribuisce chiaramente a facilitare la transizione dell'economia informale verso l'economia formale, offrendo la possibilità di rendere sicure delle attività economiche e uno status sociale (grazie a forme collettive d'imprenditorialità) e l'accesso ai regimi di protezione sociale. L'analisi mostra in particolare che l'ESS gioca un ruolo importante per facilitare l'accesso alla protezione sociale. Le OESS aiutano infatti gli attori economici a compensare l'assenza o l'insufficienza dei regimi di protezione sociale esistenti per alcune categorie di lavoratori o imprenditori (come nelle Filippine o in Francia). Inoltre, i cambiamenti indotti dalle riforme delle politiche di protezione sociale (come in Senegal) hanno dato alla maggioranza dei lavoratori dell'economia informale la possibilità di beneficiare per la prima volta della copertura delle mutue sanitarie.

Assicurare una governance partecipata e rinnovare il dialogo sociale

Modelli alternativi di processo decisionale rimettono oggi in discussione i modelli classici di governance e di dialogo sociale. In seguito a ciò l'ESS ha reso la governance partecipata una delle sue caratteristiche principali. La governance partecipata può assumere diverse forme ed essere applicata a livelli diversi. Le analisi dei casi riportati riflettono questa diversità e le sue conseguenze (informazione dei diversi attori, metodi di autoregolazione e di consultazione, tempo dedicato alla governance partecipata, rapporti di potere, ecc.). In più casi i lavoratori hanno optato per l'autogestione per evidenziare la loro capacità di detenere e gestire strutture economiche. Volevano inoltre prendere le distanze rispetto agli schemi gerarchici percepiti come controproducenti (generatori di stress e di demotivazione) e come un ostacolo alla fornitura di servizi di qualità (mancanza di autonomia, disfunzione dei circuiti di informazione). L'autogestione può tuttavia non accordarsi a tutte le imprese o non rispondere a tutte le aspirazioni dei lavoratori. Le ragioni che motivano la scelta di questo metodo di gestione sono diverse. Tale scelta può tradurre la volontà di trasmettere un messaggio politico nella capacità dei lavoratori di gestire imprese, o di aumentare l'efficacia e la qualità dei servizi forniti rafforzando la coesione e il lavoro di squadra, o ancora generare una maggiore equità fra i lavoratori (in particolare in termini di salari e di condizioni di lavoro). La governance partecipativa non è sempre sufficiente per trattare tutte le questioni relative alla subordinazione dei lavoratori: l'analisi mostra inoltre che la governance



partecipata e l'autogestione non escludono per loro natura il dialogo sociale, ma obbligano piuttosto gli attori a ricercare forme innovatrici di dialogo sociale.

Combinare una performance economica sostenibile e obiettivi sociali

Più OESS analizzate mostrano uno sviluppo e una performance economica che permettono loro di essere finanziariamente autonome e che presentano garanzie di durata. Questo successo è spesso ottenuto identificando il giusto tipo di servizio o di bene da fornire ai membri, alla comunità e/o alla clientela, e facendo buone scelte considerati i principi dell'ESS e le capacità degli attori coinvolti. Altre imprese dell'ESS hanno maggiori difficoltà a raggiungere livelli di performance all'altezza delle loro ambizioni, ad esempio in termini di occupazione. Queste difficoltà spesso si spiegano ripercorrendo la storia di queste imprese (come nel caso delle imprese acquisite) e la natura delle competenze dei lavoratori. Per queste imprese il processo di transizione è fragile e può avere bisogno di un supporto esterno, ad esempio in materia di marketing.

Trovare un senso al lavoro

Tramite i servizi che offre e le sue scelte organizzative, l'ESS risponde ai bisogni e alle aspirazioni di lavoratori e della società in termini di senso da attribuire al lavoro. L'analisi rivela un livello di soddisfazione molto alto legato alle condizioni di lavoro e alla sensazione di lavorare per uno scopo utile, in particolare in confronto a funzioni simili ricoperte in precedenza in strutture private o pubbliche classiche. Trovare un senso può tradursi in modi diversi: contribuire ad una società più solidale facilitando l'accesso ai servizi di sanità per tutti (fra cui i più vulnerabili, come le persone anziane), praticare l'autodeterminazione e la concertazione, trovare un miglior equilibrio tra vita professionale e vita privata, supportare i gruppi vulnerabili nel rispetto della loro autonomia, delle loro aspirazioni e dei loro sogni, contribuire alla sostenibilità ambientale. Questo sentimento non nasce per magia. È frutto di sforzi per concepire modelli finanziari credibili e sostenibili, trovando il giusto equilibrio tra l'impegno sociale e le condizioni di lavoro, ma anche tramite l'utilizzo di strumenti pratici che permettano all'ESS di essere efficace ed efficiente tanto a livello individuale quanto a livello collettivo.

Prefigurare la società di rete

Le OESS non operano isolate. Hanno relazioni commerciali con imprese private a scopo di lucro (classiche) e agiscono in virtù dei limiti di politica pubblica applicati. Il crescente numero di partnership che associano diversi tipi di organizzazioni favorisce l'unione e l'interazione (ed eventualmente la convergenza) tra attori aventi piani d'azione e culture gestionali diverse. In particolare negli Stati ad alto reddito, l'ESS mostra che i servizi di sostegno su misura e un ambiente favorevole (creato grazie a partnership tra attori pubblici e privati) possono fare la differenza, ad esempio permettendo ai gruppi vulnerabili di fare le proprie scelte professionali e di iniziare una carriera, o facilitando il crowdfunding per le iniziative nei paesi del Sud tramite piattaforme online al fine di rendere più sostenibile la filantropia individuale. Così facendo l'ESS perpetua inoltre una lunga tradizione di laboratorio di idee e di pratiche che si propagano spesso nel settore pubblico e nel settore privato a scopo di lucro.



Uno strumento politico e un partner politico

L'analisi mostra inoltre come autorità politiche che riconoscono il valore aggiunto dell'ESS in termini di occupazione e di protezione sociale possano creare condizioni favorevoli che permettano all'ESS di contribuire a risolvere i problemi della società. In quasi tutti i paesi inclusi nell'analisi le strategie dell'ESS (o le politiche connesse relative a forme organizzative specifiche) sono strettamente legate alle prospettive di occupazione, in particolare per i gruppi vulnerabili: disoccupati di lunga durata, persone in situazione di handicap, lavoratori poco qualificati, donne, ecc. Inoltre, alcune forme specifiche di impresa (cooperative di lavoratori e imprese sociali in particolare) sono incoraggiate dalle politiche pubbliche a concepire iniziative commerciali secondo modalità che coinvolgano i lavoratori e gli altri stakeholder (comunità, beneficiari) nei processi decisionali. In paesi come il Belgio e i Paesi Bassi le politiche pubbliche promuovono e supportano l'ESS in quanto mezzo per rafforzare l'imprenditorialità sostenibile e redditizia sul piano economico, umano e ambientale. In Francia, in Senegal o in Argentina le politiche pubbliche promuovono e supportano l'ESS per rafforzare lo sviluppo economico locale (rafforzamento delle reti locali di OESS, accesso ai mercati pubblici, ecc.). In Senegal, in Belgio e nella Repubblica di Corea politiche pubbliche incoraggiano e supportano esplicitamente l'ESS allo scopo di offrire servizi sociali alle persone anziane, di creare impieghi per i gruppi vulnerabili e di dare accesso alla protezione sociale in materia di sanità.

Le imprese dell'ESS possono essere supportate tramite fondi pubblici per diversi motivi: fornitura di servizi pubblici generali, sostegno allo sviluppo dell'ESS o difficoltà temporanee incontrate dalle OESS, ecc. Le politiche pubbliche sono particolarmente efficaci quando sono concepite per permettere all'ESS di giocare un ruolo efficace e utile d'interesse generale, in quanto riconosciuta e supportata nella sua specificità e logica. Tuttavia, quando l'ESS è ridotta ad avere una funzione di fornitrice di servizi, corre il rischio di attirare una categoria di - opportunisti - (attori che non operano secondo i principi dell'ESS ma cercano di entrare nei mercati pubblici) e di vedere gli attori dell'ESS perdere il loro carattere specifico nella ricerca di un equilibrio tra la loro sopravvivenza economica e i loro obiettivi sociali. Le partnership con il settore privato classico possono derivare sia da motivazioni commerciali sia filantropiche. Le politiche pubbliche, gli accordi e le partnership, che siano con il settore privato o con il settore pubblico, possono conoscere un'evoluzione che finisce per compromettere l'ESS o gli obiettivi economici e sociali che persegue. È quindi importante permettere ai diversi attori di discutere in ogni momento obiettivi comuni perseguiti e bisogni sociali a cui punta la loro azione. Questi scambi devono tenere conto della visione, delle motivazioni e delle aspettative politiche a lungo termine di ciascuno degli stakeholder.

Obblighi reciproci nell'ambito dei nuovi modelli di finanziamento

Crowdfunding, valuta complementare, obbligazioni a impatto sociale, modelli finanziari originali (come il regime forfettario nella sanità), sovvenzioni: l'ESS è la fonte principale di innovazione in materia di finanziamento delle politiche sociali. Oltre all'apporto di fondi principali o complementari alle imprese dell'ESS o ai singoli imprenditori, questi modelli finanziari innovativi hanno come caratteristica comune la riunione di attori con orizzonti diversi (ad es. sistemi di sicurezza sociale, ministeri,



settore bancario e investitori privati singoli o istituzionali). Anche qui, dalla concezione alla valutazione dei meccanismi messi in pratica, questi dispositivi disponibili per più attori permettono di sostenere un dialogo sulle problematiche sociali chiave: analisi delle cause dei problemi sociali e risposte da fornire, valutazione dei progressi, dei livelli e condivisione delle responsabilità e dei rischi (individuali e/o collettivi), nozione di benefici e di ritorno sull'investimento, performance, redditività, proprietà e governance. In periodo di crisi e di incertezza, questo tipo di dialogo multilaterale potrebbe rivelarsi utile per trovare nuovi orizzonti in un mondo del lavoro in rapida evoluzione e per affrontare le reazioni brutali che questi cambiamenti possono generare.

L'ESS potrebbe allo stesso tempo anticipare positivamente l'evoluzione del mondo del lavoro e fornire una risposta più protettiva. Ma quali che siano i motori iniziali, quest'analisi mostra che l'ESS può incitare gli attori economici e sociali ad ampliare la gamma degli approcci della creazione di ricchezza e dell'innovazione al fine di rispondere alle tendenze che possono pregiudicare i diritti degli imprenditori e dei lavoratori e lo sviluppo sostenibile delle società. È sicuramente possibile dimostrare che un'analisi basata su dodici casi invita a rimanere umili in materia di rappresentatività statistica. Questi dodici casi riflettono comunque la diversità dei contesti, dei settori e delle strategie nelle quali evolvono oggi le OESS. In ambienti favorevoli e al contempo esigenti, le OESS dimostrano di giocare un ruolo importante in un mondo del lavoro in rapida evoluzione. Un ruolo esercitato per via diretta attraverso i loro stakeholder o per via indiretta tramite il loro impatto sulle società in cui faranno il loro ingresso i lavoratori del futuro.

Raccomandazioni

Questo rapporto copre una grande diversità di situazioni e contesti che rendono difficile la formulazione di raccomandazioni di applicazione generale. Ciononostante, formuliamo qui alcune raccomandazioni che sembrano cruciali per le strategie che puntano a rafforzare la capacità di contributo dell'ESS al futuro del lavoro.

Per il settore dell'ESS

- A livello nazionale come a livello internazionale l'ESS si pone la missione di **sensibilizzare sia i propri stakeholder sia il mondo esterno** sul ruolo che gioca nella costruzione del futuro del lavoro. Questa missione pedagogica è importante sia verso la società sia verso il mondo politico al fine di rendere visibili le risposte che possono dare l'ESS e le sue innovazioni alle sfide del mondo del lavoro. Sul piano interno, è altrettanto importante che l'ESS diriga un **lavoro di riflessione** per determinare come rafforzare alcune dimensioni dell'occupazione dignitosa in questo settore (ad esempio protezione sociale, condizioni di lavoro).
- Le sfide associate alla **transizione dallo status informale allo status formale** e alla lotta contro la precarietà dei lavoratori differiscono in base ai contesti. Con l'introduzione di nuovi tipi di strutture (come le piattaforme cooperative) e l'organizzazione dei lavoratori dell'economia informale l'ESS pone già alcune basi essenziali per una maggiore sicurezza dell'occupazione e del reddito e una migliore copertura sociale. Tuttavia, è



importante che questi sforzi non si riducano ad un “livellamento dal basso” che consista a minimizzare i vantaggi economici e sociali di alcuni lavoratori/imprenditori che operano in settori che, ad esempio, grazie all'esternalizzazione e alla flessibilità dell'impiego, continuano a generare profitti importanti. L'innovazione intorno a nuovi status dei lavoratori/imprenditori non deve quindi contribuire a decostruire i sistemi di sicurezza sociale esistenti, ma piuttosto a renderli nuovamente attuali e riconsiderare i loro modi e le loro fonti di finanziamento su scala nazionale.

- L'ESS ha sempre avuto difficoltà ad estrarre e mobilitare le **risorse finanziarie** necessarie al suo successo tanto sul piano economico quanto sul piano sociale. La redditività delle attività, la qualità e l'attrattiva dei beni e servizi prodotti dev'essere una preoccupazione permanente. Come tutte le imprese, le OESS devono diversificare le loro attività e le loro fonti di finanziamento (pubblici come privati) senza tuttavia mettere in pericolo la loro autonomia e i loro obiettivi, in particolare in materia di occupazione.
- Sempre più iniziative dell'ESS trattano le **preoccupazioni ambientali e lo sviluppo sostenibile**. Tuttavia, le questioni ambientali non sembrano ancora sufficientemente considerate dal settore dell'ESS nel suo complesso. Quale sia il settore d'attività, l'ESS deve integrare concretamente le questioni ambientali nell'attuazione dei suoi programmi (utilizzo diretto e indiretto dell'acqua, fonti di energia, mobilità, natura e origine delle materie prime, ecc.). Gli scambi di conoscenze e di esperienze fra gli attori dell'ESS in quest'ambito potrebbero anche contribuire a gettare ponti fra i diversi profili e generazioni di attori.

All'attenzione dei governi

- **Politiche e misure di sostegno all'ESS in tutte le sue forme.** La maggior parte dei paesi ha una legislazione relativa ad alcune forme giuridiche di OESS (cooperative, imprese sociali, mutue). Queste leggi sono importanti per sostenere i processi di formalizzazione di alcune attività economiche e per mettere in sicurezza lo status dei lavoratori, imprenditori, membri e utenti e dell'ESS. Quando le istituzioni giuridiche sono assenti o diventano obsolete, i governi devono sistematicamente coinvolgere gli attori dell'ESS oggetto del processo di elaborazione della legislazione per assicurarsi che risponda alle aspettative dei diversi stakeholder (in particolare i lavoratori e gli utenti) senza bloccare l'autonomia e l'evoluzione delle diverse forme di ESS.
- Per contribuire a promuovere lo sviluppo dell'ESS è importante che i governi adottino e finanzino nel lungo termine misure di sostegno all'economia sociale, riconoscendo le sue specificità e il suo valore aggiunto particolare, non solo in termini di contributo alla creazione di impieghi e alla qualità degli impieghi, ma anche in termini di innovazione sociale e risposta alle sfide sociali (cure, protezione sociale, inserimento dei gruppi vulnerabili nel mercato del lavoro, energia rinnovabile,



agro-ecologia, ecc.). Queste misure possono essere di natura fiscale (esonero da tasse, tassi dell'IVA ridotti), o riguardare i mercati pubblici (utilizzando clausole sociali che favoriscono alcuni fornitori di servizi dati i loro obiettivi sociali), o ancora mirare a sviluppare l'ESS (ad esempio predisponendo periodi di transizione per adempiere a tutte le condizioni necessarie all'ottenimento di un dato statuto giuridico).

- Le politiche a favore dell'ESS non possono giocare pienamente il loro ruolo se non sono **condotte l'una dopo l'altra con coerenza**. L'importanza della coerenza necessita di un lavoro di informazione proattivo presso tutti i ministeri e gli organismi pubblici coinvolti (ministeri dell'occupazione e del lavoro, ministero dell'economia e della finanza, ministero del commercio estero, ministeri dell'agricoltura e delle imprese, ministero della protezione sociale, ecc.), così come dei meccanismi di coordinazione e di attuazione che puntano a verificare la coerenza.
- Quando l'ESS mette in atto politiche pubbliche (inserimento dei gruppi vulnerabili nel mercato del lavoro, cure, protezione sociale), i governi devono fare in modo che questa funzione non pregiudichi la stabilità delle OESS (in termini di occupazione), non le faccia deviare dalle missioni economiche, sociali e politiche che si sono prefissate, e non rimetta in discussione la loro autonomia decisionale. L'ESS ha un ruolo da giocare nella co-costruzione e nell'attuazione delle politiche economiche e sociali, ma non deve ridursi a questa funzione di delega.
- I **nuovi meccanismi di finanziamento** (valuta complementare, finanziamento partecipativo, OIS, regime forfettario) offrono un potenziale per l'ESS e i suoi utenti devono essere sostenuti dallo Stato. Tuttavia, questi meccanismi devono anche essere sottoposti a verifica e valutazione critiche per determinare in quale misura contribuiscono e rafforzano le missioni e la logica dell'ESS senza deviarle (ad esempio in termini di valutazione dei risultati, di gruppi destinatari selezionati e di livello di performance nel caso delle OIS).
- Gli Stati potrebbero orientare meglio i loro sforzi di **cooperazione allo sviluppo** verso le iniziative dell'ESS nei paesi a basso reddito, che sono alle prese con le conseguenze della globalizzazione (concorrenza estera maggiore, migrazione verso i centri urbani, desertificazione, ecc.).

All'attenzione del settore dell'OIL

- L'OIL dovrebbe contribuire a **fornire informazioni più sistematiche e critiche** sull'ESS, che potrebbero essere utili ai decisori e professionisti. Questo sforzo include in particolare la disponibilità di dati e di statistiche solidi sull'ESS (ad esempio sulle questioni legate al lavoro).
- L'OIL potrebbe anche contribuire alla visibilità e alla credibilità dell'ESS mettendo in luce il suo ruolo nei confronti del futuro del lavoro tramite la realizzazione di **analisi aventi specificatamente per oggetto le condizioni di lavoro in seno al**



settore dell'ESS. Queste analisi sono particolarmente importanti per assicurarsi che le sfide con cui si confronta l'ESS - data la sua combinazione di obiettivi sociali ed economici - non pregiudichino la qualità degli impieghi offerti.

- In quanto organizzazione internazionale tripartita che ha sviluppato solide competenze nell'ESS, l'OIL è ben disposta ad incoraggiare l'ESS, i sindacati e i governi a riflettere sulle forme di dialogo sociale e sulle modalità di rappresentazione dei lavoratori delle imprese di inserimento lavorativo, sull'ESS (nella sua diversità). Li dovrebbe inoltre aiutare a riconoscere sia la specificità dei suoi processi decisionali partecipativi e dei legami di subordinazione che possono essere quelli dei lavoratori dell'ESS.
- L'OIL potrebbe anche **promuovere le dimensioni di senso e di qualità del lavoro** sperimentati dagli attori dell'ESS in quanto modello per il futuro del lavoro in altri settori di occupazione (settori pubblico e privato).



RIFERIMENTI BIBLIOGRAFICI



RIFERIMENTI BIBLIOGRAFICI

- Balliester, T.; Elsheikhi, A. 2018. *The Future of Work: A Literature Review*, Working Paper 29, Dipartimento di ricerca dell'OIL, Ginevra, OIL
- Bateman, M. 2015. «Rebuilding solidarity-driven economies after neoliberalism: the role of cooperatives and local development states in Latin America», in Utting, P., (ed.), *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zedbooks
- Bidaud, F. 2013. *Transitions vers la double performance: quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques*, Centre d'études et de perspectives. Analyse n°63, Centre d'études et de perspectives, Paris, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- Bidet, E.; Eum, H. 2015. *Social Enterprise in South Korea: General Presentation of the Phenomenon*, ICSEM Working Papers No. 6
- Bidet, E.; Jeong B.G. 2016. «Social enterprise and work integration of North Korean migrants in South Korea», *Contemporary Politics*, 22:4, 395-411
- Bijman J., et al. 2012. *Support for Farmers' Cooperatives*, rapport final, Université de Wageningen
- Bonner, Ch.; Spooner, D. 2011. «Organizing in the Informal Economy: A Challenge for Trade Unions», *International Politics and Society*, Vol. IPG 2/11
- Borzaga, C. (ed.). 2015. *Economia cooperativa: Rilevanza, evoluzione e nuove frontiere della cooperazione italiana*, Trente, Terzo Rapporto Euricse
- Borzaga, C.; Poledrini, S.; Galera, G. 2017. *Social Enterprise in Italy: Typology, Diffusion and Characteristics*, Euricse Working Papers, 96/17, Trente, Euricse
- Borzaga, C.; Poledrini, S.; Galera, G. 2017. *Social and Solidarity Economy and the Future of Work*, Euricse Working Paper per il BIT / Bureau international du Travail, Ginevra, OIL
- Boulanger, V. 2017. *Transition énergétique: comment fait l'Allemagne*, Heinrich-Böll- Stiftung France
- Brolis, O.; Angel, V. 2015. «Workers' motivations and managerial practices in not-for-profit social enterprises», *EMES Conferences Selected Papers series (ECSP)*, collection «5th EMES conference held in Helsinki»
- Casini, A.; Bensliman, R.; Callorda Fossati, E.; Mahieu, C.; Degavre, F. 2018. «Is Social Innovation Fostering Satisfaction and Well-Being at Work? Insights from Employment in Social Enterprises Providing Long-Term Eldercare Services», *Voluntas*, vol. 29, n°6, p. 1244-1260
- Castel, D.; Lemoine Cl.; Durand-Delvigne A. 2011. *Travailler en coopérative et dans l'économie sociale, effets sur la satisfaction et le sens du travail*, Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, 13-2



- Centro Internazionale di Ricerca e Informazione sull'Economia, pubblica, sociale e cooperativa (CIRIEC). 2016. *Recent evolutions of the Social Economy in the European Union*, Bruxelles, CIRIEC/ Comité économique et social européen
- Chaves-Avila, R.; Monzon Campos, J-L. 2012. *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Comité économique et social européen, Bruxelles
- Codagnone, C.; Martens, B. 2016. «Scoping the Sharing Economy: Origins, Definitions, Impact and Regulatory Issues», *Institute for Prospective Technological Studies Digital Economy Working Paper 2016/01*. JRC100369, Bruxelles, Commission européenne
- Commissione Europea 2016. *A Map of Social Enterprises and their Eco-systems in Europe*, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Bruxelles
- Confederazione Europea delle Coopérative di Produzione Industriale e di Servizi (CECOP) 2018. *CECOP's position on European Commission's public consultation on a possible EU action addressing the challenges of access to social protection for people in all forms of employment in the framework of the European Pillar of Social Rights*, Bruxelles
- Coraggio, L. 2015. «Institutionalising the social and solidarity economy in Latin America», in Utting, P., (ed.), *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zedbooks
- Darko, E. et al. 2016. *Survey of social enterprise activity in South Asia and Ghana*, Research Reports and Studies, octobre 2016, Londres, British Council/ODI
- De Buysere, K.; Gajda, O.; Kleverlaan, R.; Mar, D. 2012. *A Framework for European Crowdfunding*, Working Paper, European Crowdfunding Network
- Defourny, J.; Nyssens, M. 2014. «Social Coops: When Social Enterprises Meet the Cooperative Tradition», *Journal of Entrepreneurial and Organisational Diversity*, Vol. 2. no. 2, p. 11 - 33
- Defourny, J.; Nyssens, M. (2017.), «Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models», *Voluntas*, Vol. 24, No. 3, p. 1-29
- Defourny J.; Develtere P. 2008. «The Social Economy: the Worldwide Making of a Third Sector», in Defourny J.; Develtere P.; Fonteneau B.; Nyssens M. (eds). *The Worldwide Making of the Social Economy: Innovations & Changes*, Louvain, ACCO
- Degavre, F., Gambaro, L.; Simonazzi, A. 2013. «Pragmatique ou radicale ? La défamilialisation par les politiques d'aide à domicile en Europe» in Marquet, J.; Marquis, N.; Vuilleminot A-M. (eds.). *Corps soignant, corps soigné*, Louvain-la-Neuve, Academia Harmattan, pp. 267-288. (dir.). *Corps soignants, corps soignés*, Louvain-la-Neuve, Academia Lharmattan, p. 267-288
- Develtere, P.; Pollet, I.; Wanyama, F. 2008. *Cooperating out of poverty: The Renaissance of the African cooperative movement*, OIT, Genève
- Drahokoupil, J.; Piasna, A. 2019. *Work in the platform economy: Deliveroo riders in Belgium and the SMart arrangement*, Working Paper 2019.01, Bruxelles, European Trade Union Institute



- During R.; van der Jagt P. et N. de Sena, N. 2014. *Social Enterprise, Social Innovation and Social Entrepreneurship in the Netherlands: A National Report*, projet EFSEIIS du Septième programme-cadre de l'Union européenne, Wageningen, Union européenne
- Edmiston, D.; Nicholls, A. 2018. «Social Impact Bonds: The Role of Private Capital in Outcome-Based Commissioning», *Journal of Social Policy*, vol. 47:1, p. 57-76
- Esim, S.; Katajamaki, W. 2016. *Social Innovation and the Social and Solidarity Economy*. Disponible online: <https://www.thenews.coop////social-thesocial-economy/> [juillet 2017]
- Eum, H. 2017. *Cooperatives and Employment: a Global Report*, CICOPA & Groupe Desjardins
- Fonteneau, B.; Vaes, S.; Van Ongevalle J., 2015. «Towards redistributive social protection: insights from Senegal and Morocco», *Befind Working Paper*, n°21, Louvain, HIVA-KU-Leuven
- Fonteneau B. 2015. «Extending social protection in health through Social and Solidarity Economy: possibilities and challenges in West Africa», in Utting, P. (dir.). *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zedbooks
- Gustafsson-Wright E.; Gardiner, S.; Putcha, V. 2015. *The Potential and Limitations of Impact Bonds: Lessons from the First Five Years of Experience Worldwide*, Washington, Brookings Institute
- Hossain, M.; Oparaocha, O. G. 2017. «Crowdfunding: Motives, Definitions, Typology and Ethical Challenge», *Entrepreneurship Research Journal*, 7 (2)
- Howards M. 2007. «Worker co-operatives and the phenomenon of empresas recuperadas in Argentina: an analysis of their potential for replication», *Co-operative College Paper 11*, Londres/Genève, Cooperative College/OIT
- Huybrechts, B.,; Mertens, S. 2014. «The relevance of the cooperative model in the field of renewable energy», *Annals of Public & Cooperative Economics*, 85(2), p. 193-212
- KMPG. 2017. *Audit relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la structure de coûts des maisons médicales*, Cellule stratégique – INAMI, Bruxelles, INAMI
- Le Grand J. & Bartlett W. 1993. *Quasi-markets and social policy*, MacMillan Press, Basingstoke.
- Lehner, O.M.; Nicholls, A. 2014. «Social finance and crowdfunding for social enterprises: a public-private case study providing legitimacy and leverage», *Venture Capital*, 16:3, p. 271-286
- Lévesque, B.; Fontan, J-M.; Klein, J-L. 2014. *L'innovation sociale: les marches d'une construction pratique et théorique*, Québec, Presse de l'Université du Québec
- Lietaer, B. A. 2001. *The Future of Money: Creating New Wealth, Work and a Wiser World*, Londres, Random House Business
- Logue, J.; Yates J.S. 2006. «Cooperatives, Worker-Owned Enterprises, Productivity and the International Labour Organization», *Economy and Industrial Democracy*, Vol. 27, issue 4, p. 686-690



- Magne, N. 2016. *Quale equità nelle cooperative di produzione e di lavoro? Analyse quantitative et qualitative de la distribution des salaires et de la flexibilité de l'emploi*, Tesi di dottorato presentata per l'ottenimento del titolo di dottoressa in Scienze Economiche dell'Università di Lione 2
- McMurtry, J. J., 2004. «Social economy as political practice», *International Journal of Social Economics*, Vol. 31 Issue: 9, p.868-878
- Monaco, M.; Pastorelli, L. 2014. «Trade unions and worker cooperatives in Europe: A win- win relationship. Maximizing social and economic potential in worker cooperatives», ETUC Working Paper, Bruxelles, ETUC
- Muller, I. 2014. «Les maisons médicales: transformation ? Innovation ? Institutionnalisation ?», *Analyse de l'IHOES*, n° 134, Bruxelles, IHOES
- Nyssens, M.; Defourny, J. 2016. *Fundamentals for an International Typology of Social Enterprise Models*, ICSEM Working Papers 33
- Organizzazione per la cooperazione e lo sviluppo economico (OCSE). 2013. *Job Creation through the Social Economy and Social Entrepreneurship*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques/Commission européenne/LEED
- Organizzazione internazionale delle cooperative industriali e dei servizi(CICOPA). 2016. «Trade Networks in Argentina: born from solidarity and united in their fight against common challenges», *Briefing note*, novembre 2016, Bruxelles
- Organizzazione internazionale delle cooperative industriali e dei servizi(CICOPA/ COOP). 2018. *Global Study on Youth Cooperative Entrepreneurship with a Focus on Worker, Social and Independent Producers'/Worker Cooperatives*, CICOPA/COOP, Bruxelles
- Organizzazione internazionale delle cooperative industriali e dei servizi(CICOPA/ COOP). 2018b. *The Future of Work: where do industrial and service cooperatives stand?*, Strategic Paper, Bruxelles
- Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2008. *Dichiarazione dell'OIL sulla giustizia sociale per un'equa globalizzazione* adottata dalla Conferenza internazionale del Lavoro alla sua novantasettesima sessione, Ginevra
- Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2013. *Providing Clean Energy and Energy Access through Cooperatives*, Unité Coopératives, Programme Emplois verts, Genève
- Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2015a. *Rapporto del Direttore generale - l'iniziativa del centenario sul futuro del lavoro*, Conferenza internazionale del Lavoro, 104esima Sessione, 2015, Ginevra
- Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2015b. *2015 World Employment and Social Outlook*, OIL, Ginevra
- Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2015c. *Cooperative Responses to Refugee Crises*, Briefing Note, OIL COOP, Ginevra
- Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2016a. «A challenging future for the employment relationship: Time for affirmation or alternatives», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 3, Genève



Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2016b. «Social contract and the future of work: Inequality, income security, labour relations and social dialogue», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 4, Ginevra

Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2016c. «Technological changes and work in the future: Making technology work for all», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 1, Genève

Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2016d. «The future of labour supply: Demographics, migration, unpaid work», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 2, Genève

Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2017. «Cooperation in a changing world of work: Towards a cooperative future», *Initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, Issue Note Series 6, Genève

Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2017. *Public Policies for Social and Solidarity Economy: Assessing Progress in Seven Countries*, OIT/Bureau international du Travail, Genève

Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). 2017b. *Rapporto iniziale per la Commissione globale sul futuro del lavoro*, Ginevra

Organizzazione internazionale del lavoro (OIL). Conferenza regionale «L'economia sociale - la risposta africana alla crisi globale », Johannesburg, 19-21 ottobre 2009 - Piano d'azione, Johannesburg

Organizzazione Internazionale del Lavoro/International Training Center (OIL/ITC). 2011. *Guide 2011: Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent*, Torino, OIL International Training Center/CIRIEC

Patry, P. et al. 2013. «Trade union support for labour cooperatives: An experiment in cooperation between Brazil and Canada», *International Journal of Labour Research*, 5:2, p. 207-226

Pestoff, V.; Hulgård, L. 2016. «Participatory Governance in Social Enterprise», *Voluntas*, Vol. 27(4), p. 1742-1759

Pethel, T. 2015. *Les coopératives agricoles dans la transition agroécologique*, Entraide & Fraternité, Bruxelles, Entraide & Fraternité

Quiñones, B. 2015. *Public policies for the Social and Solidarity Economy: Towards a favourable environment. The case of the Philippines*, Ginevra, OIL/ITC

Quiñones, B. 2015b. *Social and Solidarity Economy in Asia: A South-South and Triangular Cooperation Perspective*, Genève: OIL

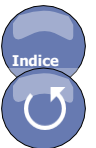
Roelants, B., Huynsik, E.; Terrassi, E. 2015. *Cooperatives and Employment: a Global Report*, CICOPA & Groupe Desjardins

Ruggeri, A. 2014. *Informe del IV relevamiento de empresas recuperadas in la Argentina*, Buenos Aires

Scholz, T. 2016. *Platform Cooperativism: Challenging the Corporate Sharing Economy*, Rosa Luxemburg Stiftung, New York Office



- Schwettman, J. 2015. *Cooperatives and the Future of Work*, Working Paper, non pubblicato, OIL
- Selloni, D. 2017. *CoDesign for Public-Interest Services*, Research for Development, Springer International Publishing
- Servizio di ricerca del Parlamento Europeo 2018. *The Impact of New Technologies on the Labour market and the social economy*, IP/G/STOA/FWC/2013-001/LOT 8/C1, Bruxelles, Unité de prospective scientifique, Parlement européen, Bruxelles
- Social Economy Europe. 2013. «Position Paper - Crowdfunding», décembre 2013, Bruxelles
- Song, I. B. 2013. «A New Paradigm of the Small Business Start up: Focusing on the Enactment of the Framework Act on Cooperatives (FAC) in South Korea», *Journal of Convergence Information Technology*, Vol. 8, n°14, p. 590–597
- Thomas, F. 2015. *L'économie sociale et solidaire: un levier de changement ?*, Alternative Sud, vol. XXII, n°2, Louvain-La-Neuve CETRI-Syllepse
- Utting, P. (ed.). 2015. *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, Londres, Zed Books
- Vallet, G. 2016. «A local money to stabilize capitalism: the underestimated case of the WIR», *Economy and Society*, Vol 45, 3-4, p. 479-504
- Vaughan, R.; Hawksorth, J. 2014. *The Sharing Economy: How Will it Disrupt Your Business? Megatrends: the collisions*, Londres, PriceWaterhouse&Cooper
- Verloop, W.; Van Dijk, M.; Carsouw, R.; van der Molen, O. 2011. *Opportunities for the Dutch Social Enterprise Sector*, Amsterdam, McKinsey
- Wilkinson, C.; Medhurst, J.; Henry, N.; Wihlborg, M.; Braithwaite, B.W. 2014. *A Map of Social Enterprises and their Eco-systems in Europe: Executive summary*, Bruxelles, Commission européenne



ANNESI



Annexo A

Quadro d'analisi generale e domande di ricerca

Principali ambiti di cambiamento	Domande di ricerca
Lavoro e società	<p>In quale misura le OESS sviluppano nuove pratiche per ridefinire la funzione e il luogo di lavoro nella società?</p> <p>Come gli attori dell'ESS propongono di ristabilire il legame tra l'ambiente di lavoro e le comunità?</p> <p>Come l'ESS contribuisce all'economia del sapere (economia basata sulla conoscenza umana e non sulla tecnologia)?</p> <p>In quale misura il regolamento attuale rafforza la capacità dell'ESS di apportare una risposta alle sfide del futuro del lavoro?</p>
Impieghi dignitosi per tutti	<p>Come l'ESS contribuisce alla creazione di impieghi in nuovi settori di attività? Quali sono le caratteristiche di questi impieghi (ad es. qualità, tipo di contratto di lavoro)? Come vengono finanziati questi impieghi?</p> <p>Come l'ESS contribuisce ad individuare, ad esempio, le sfide sociali e ambientali creando al contempo impieghi dignitosi (economia verde, economia solidale)?</p> <p>Come l'ESS concilia la rivoluzione tecnologica con la creazione, la preservazione e la contrattazione di impieghi dignitosi?</p> <p>Come le OESS investono nelle maggiori competenze richieste dall'economia del sapere (ad esempio in termini di contributo alla formazione dei gruppi svantaggiati o esclusi)?</p> <p>Come e in quale misura l'ESS assiste persone vulnerabili e popolazioni socialmente escluse: giovani, donne, persone disabili e persone anziane?</p> <p>Come l'ESS contribuisce a rendere sicuro il lavoro dei lavoratori a rischio (lavoratori indipendenti, persone anziane, giovani in ambiente rurale, lavoratori della "gig economy", lavoratori del settore informale, rifugiati e immigrati (recenti))?</p> <p>In cosa i meccanismi e strumenti di finanza solidale alternativi incoraggiano gli attori dell'ESS a rafforzare il loro impatto sull'occupazione e sul lavoro dignitoso?</p>
Organizzazioni del lavoro e della produzione	<p>Come le OESS contribuiscono a migliorare l'accesso ai servizi finanziari di altre OESS o altri tipi di imprese?</p> <p>In quale misura gli attori dell'ESS collaborano con il settore privato (ad es. investitori d'impatto, obbligazioni sociali)?</p> <p>Quali risultati ottengono gli attori dell'ESS in termini di impieghi dignitosi (in particolare sicurezza dell'occupazione e accesso alla protezione sociale)?</p> <p>Come l'ESS favorisce la transizione dal lavoro informale al lavoro formale?</p> <p>Come gli attori dell'ESS si assicurano che il finanziamento non costituisca un ostacolo alla loro autonomia nei processi decisionali partecipativi?</p> <p>Come giungono le OESS a conciliare l'internazionalizzazione dei sistemi di produzione con il rispetto dei loro principi operativi e la garanzia di un lavoro dignitoso lungo la catena di produzione e di approvvigionamento (ad es. tramite il commercio inter-cooperativo)?</p>
Gestione del lavoro	<p>Come assicurano gli attori dell'ESS una giusta rappresentazione di tutti gli stakeholder (e in particolare dei lavoratori) nel dialogo sociale in seno alle organizzazioni?</p>



Annesso B

Sintesi generale delle macro-tendenze riguardanti il mondo del lavoro

Macro-tendenze	Esempi di indicatori
Tendenze ambientali	<p>Modalità di produzione influenzate dal clima (aridità, erosione dei suoli, gelo, acqua salata) Scarsità di materie prime e di carburante</p> <p>Gestione dei rifiuti, economia circolare</p> <p>Rischi per la salute legati all'industria nucleare e chimica</p>
Tendenze demografiche	<p>Immigrazione (improvvisa - graduale)</p> <p>Integrazione (coabitazione, multiculturalismo) Invecchiamento della popolazione</p> <p>Popolazione giovane (esplosione demografica)</p>
Tendenze economiche	<p>Abbassamento dei prezzi dei prodotti agricoli</p> <p>Concorrenza estera (riso, verdura, alimenti di base, carne, pesce, ecc) Delocalizzazione di segmenti di produzione</p> <p>Volatilità degli investimenti (effetto della speculazione, capitale rimanente nella sfera della circolazione)</p> <p>Aumento del prezzo del terreno dovuto agli investitori stranieri che rende l'acquisizione di terreni fuori dalla portata delle popolazioni locali</p>
Tendenze tecnologiche	<p>Ripercussioni sulla qualità dell'impiego, soprattutto data la tendenza attuale alla polarizzazione dell'occupazione.</p> <p>Aggiustamenti sociali ed economici indotti dai progressi tecnologici (ad es. nuove esigenze di competenze, rilocalizzazione geografica)</p> <p>Effetti delle nuove forme di economia (piattaforme online, ad esempio, Uber, Airbnb, Amazon, streaming, ecc.) sui settori tradizionali (taxi, hotel, videoteche, musica e cinema, ecc.)</p> <p>(Ri)ripartizione dei guadagni di produttività tra i diversi gruppi economici e sociali, tenuto conto della tendenza globale all'aggravamento delle disparità di reddito.</p>



Annexo C

Schede descrittive delle analisi di casi

Buzinezzclub, Paesi Bassi

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Buzinezzclub è un'impresa sociale con lo status di società a responsabilità limitata. In parallelo, è anche una fondazione che può ricevere fondi, donazioni o sovvenzioni. I dirigenti attuali di Buzinezzclub hanno una cultura di imprenditori. In risposta all'appello del governo si sono fatti coinvolgere in progetti di inserimento dei giovani nel mercato del lavoro, che sono in seguito divenuti la loro attività principale. Buzinezzclub è stata avviata nel 2009 in quanto impresa sociale.

Attività

Buzinezzclub organizza programmi di formazione intensiva per i giovani dai 18 ai 30 anni che sono disoccupati, senza una formazione scolastica e professionale, con l'obiettivo di orientarli all'imprenditorialità, un impiego motivante o una formazione. Numerosi membri del gruppo destinatario hanno un passato di immigrazione e hanno spesso antecedenti di delinquenza o un percorso che impedisce loro di entrare nel mercato del lavoro. Ogni coorte riceve una formazione quotidiana per 16 settimane ed è oggetto di una rigida verifica per sei mesi. Se necessario, il sostegno continua per tre anni dopo l'inizio della formazione. Gli stagisti sono considerati come membri (a vita) del "club". Questo approccio intensivo ha permesso di ottenere un tasso di successo del 60 per cento dopo sei mesi. Il sostegno è considerato un successo qualora il giovane non viva più a carico della società, ovvero sia occupato o in formazione professionale. Nel corso degli anni più di 1000 beneficiari della formazione hanno in questo modo trovato un impiego adatto e duraturo.

Attori e finanziamento

L'attività di Buzinezzclub ha le sue radici in un contesto municipale. Il comune seleziona il gruppo destinatario fra le persone "difficili da assumere" beneficiarie dell'aiuto sociale. Buzinezzclub impiega 23 impiegati permanenti (dirigenti e formatori distribuiti su siti diversi) e un gruppo di un centinaio di volontari, per la maggior parte professionisti in pensione, che assicurano l'accompagnamento personale e l'inserimento per un periodo prolungato. Le attività sono finanziate tramite OIS, un meccanismo nel quale Buzinezzclub gioca il ruolo di fornitore di servizi, il governo sindacale il ruolo di finanziatore e gli investitori privati (banche e fondazioni) il ruolo di fornitori di capitali. Uno strumento di valutazione indipendente misura i risultati (percentuale di stagisti che ha trovato un impiego) il cui livello determina il rimborso degli investitori tramite finanziatore. Le OIS sono state utilizzate con successo a Eindhoven, Rotterdam, Utrecht, La Haye e Amsterdam.

Interesse del caso

Il caso di Buzinezzclub riflette la diversità dei ruoli e delle attività che possono assicurare le OESS. Porre l'accento sullo spirito d'impresa piuttosto che sull'impiego si è rivelato essere un elemento motivante per il gruppo destinatario e spiega in parte il successo dell'impresa. Un altro elemento interessante è l'approccio multi-stakeholder sul quale ripone il meccanismo di finanziamento delle OIS. Il caso di Buzinezzclub offre così l'occasione di analizzare in quali condizioni le OIS possono essere considerate come un'opzione pertinente di finanziamento solidale.

102



Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal (Cooperativa federativa degli attori dell'orticoltura in Senegal)

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Creata nel 2010, la Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture du Sénégal (CFAHS) è una federazione di 76 unioni cooperative di produttori orticoli.

Attività

La CFAHS è stata creata per rimediare alla forte frammentazione del settore orticolo (molti piccoli produttori non organizzati) e per organizzare e sostenere la catena di valore orticolo.

La CFAHS desiderava inoltre ridurre le importazioni di prodotti orticoli considerato che la maggior parte dei prodotti orticoli importati vengono anche coltivati e venduti da piccoli agricoltori senegalesi. Avendo fissato come obiettivo la riduzione dei prodotti agricoli importati in Senegal del 50 per cento, ha sviluppato una gamma di servizi su intenzione dei suoi membri: modernizzazione, formazione, commercializzazione, sostegno al miglioramento della qualità dei prodotti, ecc. Gli sforzi della CFAHS sono inseriti anche nel piano governativo attuale ("Plan Sénégal Émergent"), che mira a rafforzare la produttività dell'agricoltura senegalese sostenendo al contempo le piccole imprese agricole. Globalmente, la produzione orticola del Senegal è passata da 950 000 tonnellate nel 2013 a 1 206 810 tonnellate nel 2016, ovvero un aumento del 27 per cento. Questa crescita dimostra la capacità di un'organizzazione come la CFAHS per riunire i suoi attori in una federazione. I suoi dirigenti stimano che gli sforzi organizzativi della filiera orticola abbiano contribuito alla creazione di 10 000 impieghi.

Attori e finanziamento

La CFAHS dipende ancora principalmente dai finanziamenti della cooperazione internazionale (che sostiene il suo sviluppo istituzionale e operativo in quanto attore che struttura la catena di valore orticola). Un tale finanziamento è considerato cruciale nel breve termine, ma non è sostenibile nel lungo termine. La cooperativa, che supporta la commercializzazione della produzione dei suoi membri, è in partnership con il porto di Dakar e con grossisti che facilitano il suo accesso ai mercati esteri (in particolare Arabia Saudita ed Europa).

Interesse del caso

Il caso della CFAHS è un buon esempio di cooperativa che organizza e sostiene la catena di valore orticola per contribuire all'obiettivo nazionale di riduzione delle importazioni di prodotti orticoli in Senegal.



Coopérative Taitmatine, Marocco

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Creata nel 2002, nel paese di Tout (2 817 abitanti), la Coopérative **Taitmatine** raggruppa 102 donne che trasformano l'olio d'argan per fabbricare una varietà di prodotti commercializzati dalla cooperativa sul mercato nazionale e internazionale.

Attività

Le attività principali della Coopérative Taitmatine includono:

- Produzione, trasformazione e commercializzazione di olio d'argan biologico e di prodotti derivati (prodotti alimentari e cosmetici)
- Reimpianto di alberi di argan e di vivai
- Sostegno alla meccanizzazione di attività specifiche
- Marketing, imballaggio e comunicazione

La cooperativa ha inoltre creato un fondo sociale finanziato dalle attività delle cooperative (in particolare le attività di equo commercio e le entrate provenienti dalla vendita di

«panetti» dati dalla produzione di olio di argan). Questo fondo sociale ha l'obiettivo di coprire il costo dell'acquisto di medicinali dai membri (tramite una partnership con una farmacia locale) e di portare un supporto finanziario ai membri in caso di eventi particolari (decesso, nascita, ecc.). Vengono anche forniti servizi sociali rivolti alle donne vulnerabili (spesso analfabete e in condizioni di doversi occupare quotidianamente dei loro figli) al fine di facilitare le loro attività economiche.

L'esistenza della Coopérative Taitmatine ha creato un'emulazione nel villaggio che ha condotto alla creazione di altre tre cooperative (produzione di olio naturale, macinazione delle noci di argan e cooperative di allevamento bovino e di bestiame da latte) e di 17 associazioni attive negli ambiti dell'acqua potabile, dell'irrigazione, dell'elettrificazione, dell'istruzione, dei servizi sociali, del turismo rurale e della protezione ambientale. In quanto cooperativa

“prima”, Taitmatine supporta queste nuove strutture e vi partecipa, e i suoi dirigenti partecipano al consiglio del villaggio.

Attori e finanziamento

Tra il 2002 e il 2012 il supporto esterno di fondazioni private e agenzie di cooperazione internazionale ha chiaramente contribuito alla creazione e al consolidamento della Coopérative Taitmatine. Oggi la cooperativa sembra essere finanziariamente autonoma, ma deve ancora rimediare alle sue debolezze in materia di gestione e di governance per sviluppare una strategia finanziaria a lungo termine.

Interesse del caso

La Coopérative Taitmatine è una cooperativa di taglia media che offre alle donne la possibilità di condurre le proprie attività e di percepire un proprio reddito. Al di là delle opportunità economiche, la cooperativa dimostra la capacità dell'ESS di rafforzare l'autonomia delle donne e creare una dinamica sociale ed economica a livello locale.



COOPETIC, Francia

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Il gruppo COOPETIC è una cooperativa di produzione e lavoro francese creata nel 2010. Raggruppa 150 imprenditori/membri ed impiega nove persone. COOPETIC copre più settori: media (agenzia di stampa cooperativa e progetti multimedia), professioni digitali, produzione audiovisiva. COOPETIC permette agli imprenditori della

“*gig economy*” di beneficiare di un contratto di lavoro conservando al contempo la loro autonomia di imprenditori. Grazie al contratto di lavoro, gli imprenditori beneficiano di una migliore protezione sociale, ad esempio mantenendo i loro diritti agli alloggi per i disoccupati. Per i disoccupati, COOPETIC offre inoltre la possibilità di sviluppare un’attività economica (e di ricevere consigli e supporto) continuando a beneficiare degli alloggi per disoccupati.

Attività

- COOPETIC offre ai suoi membri una gamma di servizi di supporto:
- Supporto amministrativo (fatturato e seguito)
- Supporto giuridico (informazione, formazione)
- Coordinamento delle risposte alle gare d’appalto
- Servizi di formazione: gestione dei progetti, amministrazione, formazione
- Infrastrutture tecniche (audiovisive)

Quando un membro di COOPETIC fornisce un servizio ad un cliente, quest’ultimo firma un preventivo e una fattura, li rinvia a COOPETIC e procede al regolamento secondo le condizioni generali applicabili. La somma delle quote percepite dall’imprenditore costituirà il suo fatturato e servirà a pagare il contributo alla cooperativa (percentuale utilizzata per pagare i servizi comuni di COOPETIC, ovvero l’11 per cento del fatturato lordo), le spese professionali, i salari e i contributi sociali, e a costituire riserve. L’attività di ogni imprenditore è accolta dal punto di vista fiscale, giuridico e amministrativo in seno alla COOPETIC.

Interesse del caso

Le motivazioni dei membri sono principalmente di due tipi: in primo luogo, uscire dall’isolamento in cui praticano i loro servizi di consiglio o i loro servizi puntuali, e, in secondo luogo, ritrovare la sicurezza in termini di impiego e di reddito mantenendo il loro diritto agli alloggi per disoccupati. COOPETIC cerca inoltre di sviluppare l’attività economica dei suoi membri favorendo il loro ingresso al fine di incoraggiare gli scambi e lo sviluppo di attività economiche comuni (ad es. tramite risposte congiunte a gare d’appalto o mercati pubblici).



Housing and Welfare Self-Sufficiency Enterprises, Repubblica di Corea

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Le *Housing Welfare Self-Sufficiency Enterprises* (HWSSE) sono nate nella metà degli anni 2000 per iniziativa degli abitanti di quartieri poveri e movimenti sociali che hanno cercato di creare impieghi grazie alle cooperative migliorando al contempo le condizioni di alloggio. Tali iniziative sono state progressivamente considerate dalle politiche pubbliche che miravano sia alla creazione di impieghi sia agli alloggi sociali. Oggi esistono 177 HWSSE che creano impieghi diretti o indiretti pubblici.

Attività

Le HWSSE offrono servizi e opportunità d'occupazione ai gruppi svantaggiati. Sono strettamente legate al sistema pubblico di protezione sociale, tanto in termini di occupazione (si rivolgono ai beneficiari del reddito minimo garantito) quanto in termini di servizi ai beneficiari dei programmi di aiuto all'alloggio. Per beneficiare dell'accesso ai mercati pubblici e di supporto finanziario statale, le HWSSE devono assumere almeno due lavoratori e contare almeno un terzo dei lavoratori beneficiari del reddito minimo garantito. Si stima che circa 1 200 impieghi permanenti (come operai o impiegati d'ufficio) siano stati creati dalle HWSSE. Nel settore dell'edilizia, dove le imprese assumono generalmente pochi lavoratori e in condizioni precarie (come lavoratori a giornata), le cooperative sociali si distinguono con una media di 6,9 lavoratori per impresa (2016).

Le HWSSE formano reti a livello nazionale e regionale, non solo per supportare le loro attività fornendo servizi comuni e conducendo attività di patrocinio, ma anche per favorire interazioni dinamiche fra i movimenti sociali, le HWSSE e le autorità pubbliche. Queste alleanze sono particolarmente importanti per mantenere l'obiettivo di interesse generale delle HWSSE e per stabilire legami con altre organizzazioni della società civile. Inoltre, la cooperativa sociale delle HWSSE ha sviluppato partnership con imprese pubbliche o private nell'ambito delle iniziative di RSI. Coordinate dall'*Energy Welfare Centre* gestito dalle reti nazionali e regionali di HWSSE, le sovvenzioni del settore privato (nell'ambito della RSI) sono state principalmente utilizzate per finanziare attività volte a ridurre il consumo di energia domestica. Nel 2016 le risorse percepite tramite questo canale rappresentavano l'84,45 per cento dei redditi della cooperativa sociale delle HWSSE.

Attori e finanziamento

Le cifre mostrano una progressiva diversificazione delle fonti di finanziamento nel tempo. Nel 2007 la parte dei fondi pubblici (allocazione alloggio in natura, finanziamento dei lavori da parte del sindacato o del governo) era del 72 per cento, contro meno del 50 per cento nel 2012. Questa diversificazione è stata resa possibile dalla professionalizzazione dei servizi (miglioramento dell'accesso ai mercati convenzionali) e dagli sforzi delle reti di HWSSE nazionali e regionali per creare un'offerta specifica di servizi destinata a supportare la riduzione del consumo energetico e la sollecitazione di azioni di RSI presso le imprese private.

Interesse del caso

Il caso delle HWSSE illustra come le OESS possano essere sviluppate e strutturate dalla volontà e partecipazione di diversi attori, in occorrenza i movimenti sociali, le imprese, i cittadini e le autorità pubbliche. Mostra inoltre le sfide che le imprese devono considerare per divenire competitive sul mercato adempiendo al contempo alla loro missione sociale verso i lavoratori vulnerabili.



Maison médicale de Ransart, Belgio

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

La **Maison médicale de Ransart**, che ha lo statuto di associazione senza scopo di lucro, è stata creata nel 1991 da un gruppo di medici di base nella regione di Charleroi (Belgio). Questi medici volevano praticare la medicina generale nella comunità e mettere in pratica un approccio multidisciplinare e globale della sanità e dei pazienti. Questo centro sanitario si inserisce in una dinamica più ampia che ha preso forma in Belgio negli anni '80. Attualmente sono aperti 142 centri di assistenza primaria. Questi centri coprono un totale di 350 000 pazienti e assumono circa 2000 persone. Una delle particolarità di questi centri è l'applicazione di prezzi forfettari (nell'85 per cento dei casi), che si pone lo scopo di ampliare l'accesso ai servizi.

Attività

La Maison médicale impiega 20 persone. Dalla sua creazione il personale ha optato per un modello di autogestione conforme all'approccio medico multidisciplinare e incentrato sul paziente, che viene privilegiato dall'associazione. Questa scelta le ha anche permesso di evitare la classica gerarchia - sia simbolica sia formale - tra medici e infermieri, o altri professionisti, che caratterizza abitualmente le strutture mediche. Il centro conta attualmente 3500 pazienti iscritti. Il prezzo forfettario dato dalla sicurezza sociale belga copre le consultazioni mediche di base e le cure infermieristiche (rese disponibili a domicilio o nel centro). In pratica, i servizi offerti ai pazienti nell'ambito dell'approccio multidisciplinare sono molto più numerosi (visite a domicilio, servizi psicologici, attività sociali, gruppi di solidarietà, ecc.). Il centro organizza inoltre visite di infermieri a domicilio per le persone anziane. Nel settore tradizionale, le visite a domicilio si limitano molto spesso a cure puramente tecniche per mancanza di tempo e di risorse. Le visite organizzate dalla Maison médicale de Ransart presso le persone anziane sono caratterizzate da una durata più lunga (le infermiere si prendono il tempo di dare attenzione anche ai bisogni psicologici), un coordinamento tra i medici di base e le infermiere e la creazione di una rete con i servizi sociali per ogni bisogno supplementare osservato durante le visite.

Attori e finanziamento

Il prezzo fisso è definito sulla base di un contratto tripartito che lega un centro di cure primarie, il paziente e la sua mutua sanitaria (fornitore di assicurazione senza scopo di lucro). Per registrarsi in un centro di cure mediche primarie un paziente deve risiedere nella zona coperta dal centro ed essere assicurato da una delle mutue sanitarie senza scopo di lucro riconosciute. Se il paziente desidera consultare un altro professionista diverso da quelli del centro di assistenza primaria non sarà rimborsato dalla sua mutua sanitaria oppure dovrà prima di tutto disiscriversi dal centro di assistenza primaria. I pazienti non devono pagare nulla per la consultazione. Ogni mese i centri di assistenza primaria stabiliscono agli assicuratori i prezzi forfettari applicabili in seno ai centri (secondo le cure rese disponibili: medicina generale, cure infermieristiche o fisioterapia) per il numero di persone iscritte (che i pazienti abbiano ricevuto o meno dei servizi).

Interesse del caso

Come gli altri centri di cura primaria in Belgio, la Maison médicale de Ransart è un esempio interessante su più livelli: mostra che si può praticare la medicina e distribuire cure paramediche in un approccio globale e interdisciplinare, adottare un modello di autogestione conforme all'etica medica praticata, e utilizzare un sistema forfettario per ampliare l'accesso alle cure.



1%Club, Paesi Bassi

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

In attività dal 2009, 1%Club è un'impresa sociale con sede ad Amsterdam. I suoi fondatori hanno un'esperienza di cooperazione allo sviluppo. La loro iniziativa combina due grandi tendenze attuali della società: le possibilità di comunicazione e di cooperazione offerte da Internet da un lato, e il desiderio crescente dei cittadini di avere un'influenza personale sulla cooperazione allo sviluppo e di vedere, dall'altro, ciò che diventa il loro denaro. L'impresa è giuridicamente costituita da una fondazione e da una società anonima, che combinano impatto sociale e redditività.

Attività

1%Club è principalmente una piattaforma online di finanziamento collettivo che punta a supportare piccoli progetti che offrono risultati duraturi sul piano socioeconomico piuttosto che sul piano dei benefici generati. I donatori possono offrire l'1 per cento del loro tempo, del loro reddito o delle loro conoscenze ad un progetto di sviluppo di loro scelta. L'accento è posto sullo stabilimento di legami diretti tra donatori e beneficiari, la trasparenza dei flussi finanziari e l'autonomia. Dal 2011 1%Club ha esteso le sue operazioni tramite iniziative offline in Africa e metodi di cofinanziamento (il candidato deve dimostrare che può generare un supporto locale sufficiente per l'impresa). Questo sviluppo ha condotto alla creazione di una rete panafricana di 57 centri di innovazione tecnologica in 24 paesi africani. Ogni centro serve da piattaforma comune per gli imprenditori, gli esperti in tecnologia e gli investitori. L'obiettivo primario è l'innovazione tecnologica locale. Nailab, il centro di innovazione di Nairobi, ha lanciato una cinquantina di imprese attive, creando così 500 impieghi (se si tiene conto degli effetti moltiplicatori).

Attori e finanziamento

Sul sito web i donatori e altri visitatori possono seguire in ogni momento l'avanzamento del progetto che supportano. Le persone che dirigono i progetti devono fornire informazioni dettagliate sulle loro motivazioni, le loro decisioni e i progressi raggiunti. Le condizioni per presentare un progetto sulla piattaforma di 1%Club sono le seguenti: i progettisti devono risiedere in un paese in via di sviluppo; i progetti devono essere di portata limitata, concreti e temporanei; possono ricevere un massimo di 5000€ da 1%Club e devono aggiornare regolarmente le loro informazioni sul sito. Sono esclusi i progetti ideologici militanti e le imprese che perseguono unicamente un obiettivo di redditività (senza radicamento nella comunità).

Interesse del caso

1%Club è un buon esempio di utilizzo del potenziale di Internet. Il crowdfunding e la relazione diretta fra gli stakeholder (donatori privati e beneficiari privati) offrono possibilità interessanti per valorizzare e suscitare iniziative aventi un impatto potenzialmente importante in termini di ricadute economiche e di occupazione.



Cooperativa polivalente Payoga-Kapatagan (PK-MPC), Filippine

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

PK-MPC è inizialmente stata creata nel 1985 in quanto ONG di sviluppo da missionari belgi in collaborazione con un'organizzazione parrocchiale locale a Gamu, nella provincia di Isabela. L'obiettivo era aiutare i piccoli agricoltori offrendo un'istruzione gratuita ai figli che non potevano mandare a scuola. Dopo la fusione con un altro progetto (Kapatagan) nel 1992, PK-MPC è stata costituita in quanto cooperativa polivalente.

Gruppi destinatari e attività

I gruppi destinatari sono i mezzadri che coltivano il riso e il mais e i piccoli allevatori di bestiame. Molti sono gravemente indebitati verso il loro proprietario terriero o verso commercianti. Le attività attuali includono (1) la produzione e la commercializzazione di concime biologico, (2) un'impresa biologica modello, (3) un programma di distribuzione del bestiame (capre, polli e maiali), (4) servizi di microfinanza, (5) commercio e commercializzazione dei prodotti, e (6) programmi di formazione.

Attori e finanziamento

PK-MPC conta sette impiegati permanenti, tre lavoratori agricoli (impresa modello) e 70 lavoratori stagionali. I membri di PK-MPC sono raggruppati in 225 gruppi da 15 membri ciascuno, che si riuniscono due volte l'anno in assemblea generale, la quale elegge il consiglio di amministrazione. PK-MPC ha partner nel settore privato che forniscono gli input e acquistano i prodotti dei membri (colture e bestiame). PK-MPC si impegna attivamente in partnership con investitori di impatto sociale situati sia nelle Filippine (Ministero dell'Agricoltura) sia all'estero.

Interesse del caso

Tenuto conto del suo contesto geografico, PK-MPC è un'impresa degna di nota su più aspetti. In termini di occupazione, garantisce un reddito a più di 3000 famiglie, senza contare il reclutamento di lavoratori stagionali per la raccolta dei rifiuti tra le stagioni di raccolto. Le aziende agricole della provincia di Isabela operano generalmente nel settore informale. Divenendo membri di PK-MPC, intraprendono la loro transizione verso l'occupazione formale tramite l'accesso - in principio - al sistema nazionale di sicurezza sociale e alla copertura di malattia. PK-MPC, che presenta più caratteristiche dell'economia circolare, ha inoltre rafforzato la sua posizione di difensore principale dell'agricoltura biologica, dato che contribuisce a ridurre le emissioni di carbone, a creare nuovi impieghi dignitosi e a promuovere un'agricoltura più sostenibile. Legando il credito all'accesso ai concimi biologici e al loro utilizzo, PK-MPC ha ridotto il costo del prestito, che è ampiamente finanziato tramite i margini di vendita.



Red Gráfica Cooperativa, Argentina

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Red Gráfica Cooperativa raggruppa 18 cooperative membri che operano nell'industria grafica. 16 fra loro sono *empresas recuperadas*, vecchie imprese capitaliste riacquistate dai loro lavoratori al momento della decisione di chiusura o del loro fallimento.

Attività

In precedenza informale, la rete è stata formalizzata nel 2007 dal raggruppamento di cooperative, per la maggior parte vecchie, allo scopo di assicurare il loro reciproco rafforzamento tramite servizi comuni. A partire dal 2010 la rete ha integrato alcune *empresas recuperadas*. Nel corso di questo processo sono apparse questioni di governance e di legittimità della rete, che pongono la questione del ruolo della rete verso i suoi membri. Tutti i membri non sembravano avere gli stessi bisogni. Alcuni esprimevano un bisogno di supporto alla commercializzazione, altri di supporto alla produzione e altri ancora avevano aspettative nell'ambito della gestione. Queste divergenze hanno condotto a conflitti che hanno minato la coesione fra i membri della rete. Tuttavia, la rete è riuscita a superare questa fase chiarendo le regole di partecipazione (finanziaria e decisionale) tenendo al contempo conto della diversità dei profili dei membri. I servizi congiunti di marketing sono finanziati da una commissione pagata per il 3 per cento dai membri sulle loro vendite, e sono state decise insieme norme di qualità. In questa dinamica organizzativa le cooperative conservano la loro individualità (in particolare per gestire la propria sezione di mercato) beneficiando al contempo di un supporto marketing. La rete ha inoltre incoraggiato la cooperazione all'acquisto di materiale, forniture e servizi specializzati. Queste iniziative puntano a creare una responsabilità condivisa fra cooperative nella realizzazione di attività complementari, in particolare nell'utilizzo di risorse tecnologiche comuni. Il rafforzamento delle capacità generatrici di reddito delle cooperative ha inoltre contribuito a gettare le basi della democrazia economica.

Attori e finanziamento

I membri di Red Gráfica Cooperativa beneficiano dal 2011 di supporto finanziario dell'Istituto nazionale per l'economia sociale (INAES) (ad es. supporto al prefinanziamento degli input di produzione) e del supporto di altre autorità pubbliche che passano contratto con i membri di Red Gráfica Cooperativa per l'impressione o la concezione di progetti. La cooperativa è stata inoltre supportata da più banche o istituzioni cooperative (Banco Credicoop Cooperativo Limitado, Credicoop Bank Foundation), ad esempio nell'ambito di programmi specifici miranti a rafforzare le cooperative di lavoratori o le imprese di ESS autogestite assimilate. Ha anche beneficiato di prestiti dati da una fondazione filantropica (*La Base*) che punta a supportare le cooperative di lavoratori.

Interesse del caso

Red Gráfica Cooperativa è un buon esempio di rete composta da vecchie e nuove cooperative (principalmente *empresas recuperadas*), che deve trovare il giusto equilibrio tra lo sviluppo di servizi comuni e il processo di apprendimento collettivo in materia di governance. Red Gráfica Cooperativa illustra anche come le politiche pubbliche possono sostenere l'ESS attraverso un'ampia gamma di misure (accesso ai mercati pubblici, formazione, supporto finanziario).



Società Cooperativa Operaia Provenzale di Tè e Infusi (SCOP-TI), Francia

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

SCOP-TI è una cooperativa di lavoratori, riacquistata da un gruppo di lavoratori che lavoravano in precedenza per la società Fralib appartenente alla multinazionale Unilever. Nel 2012, Fralib/Unilever ha annunciato che l'impresa sarebbe stata chiusa e trasferita in Polonia. I lavoratori francesi sono stati invitati a continuare a lavorare per l'impresa in Polonia, a condizione di accettare salari inferiori (in conformità agli standard polacchi). Sotto la direzione dei delegati sindacali i lavoratori hanno deciso di rifiutare quest'offerta e hanno occupato l'impresa per più di tre anni. Dopo un lungo periodo di confronto e di reciproci procedimenti giudiziari è stato concluso un accordo che identifica la cooperativa di lavoratori come il modello più appropriato nel quadro normativo francese; 58 lavoratori hanno deciso di creare questa cooperativa. Su 58 proprietari, 42 sono attualmente impiegati nella cooperativa. SCOP-TI ha optato per l'autogestione poiché i cooperatori non volevano creare gerarchie tra i lavoratori e l'equipe di direzione. La trasformazione di Fralib/Unilever in SCOP è stata fortemente supportata dai delegati sindacali e dalla Confederazione generale dei lavoratori. SCOP-TI ha inoltre deciso di eleggere rappresentanti sindacali in seno alla cooperativa.

Attività

L'attività economica di SCOP-TI consiste essenzialmente nel sviluppare, fabbricare e commercializzare le varietà di prodotti della cooperativa. Dopo la sua creazione la SCOP ha innanzitutto sviluppato nuove marche e nuovi imballaggi per riflettere la sua nuova identità, in particolare la marca "1336" (in riferimento al numero di giorni nei quali i lavoratori hanno occupato i locali Fralib/Unilever). Il laboratorio di controllo di qualità di SCOP-TI ha sviluppato e testato nuovi miscugli di tè e di tisana e li ha sottoposti a diversi processi di certificazione che hanno permesso di ottenere etichette specifiche (biologici, locali). Tuttavia, SCOP-TI interviene delegando (imballaggio di tè/tisana) su alcune marche di distributori. Di fronte ad una mancanza di capacità tecniche e finanziarie, SCOP-TI incontra sempre difficoltà nella commercializzazione delle proprie marche, ad esempio nelle catene dei supermercati. Inoltre, le sue risorse finanziarie limitate le impediscono di lanciare una campagna pubblicitaria ad ampio raggio.

Attori e finanziamento

Il capitale sociale della cooperativa arriva a 180 000€. Ogni cooperatore ha acquistato almeno una parte al prezzo di 3 000€. Supportata dal governo francese nelle sue contrattazioni con Fralib/Unilever, SCOP-TI ha ricevuto 2,85 milioni di euro a titolo di fondi di avviamento. Nel 2015, il fatturato era di 467 000€. Era stimato a 5,4 milioni di euro per l'anno 2018. SCOP-TI si confronta inoltre con problemi di tesoro per pagare costi fissi. In luglio 2017 la cooperativa ha lanciato una campagna di finanziamento collettivo attraverso i media sociali e le reti di attivisti con l'obiettivo di raccogliere 700 000€. Quattro mesi dopo l'inizio della campagna, più di 200 000€ erano stati raccolti da circa 1900 donatori individuali.

Interesse del caso

Il caso di SCOP-TI è interessante per molteplici ragioni. Innanzitutto illustra il movimento di riacquisto delle imprese dai loro impiegati e di trasformazione in cooperative. Mostra inoltre le sfide con cui si confrontano i cooperatori per preservare l'impiego sviluppando al contempo nuove marche e sbocchi commerciali più conformi alla loro filosofia. Fra le cooperative di lavoratori francesi SCOP-TI si distingue anche per la sua opzione di autogestione e i suoi stretti legami con il mondo sindacale.



Imprese sociali che offrono opportunità d'impiego ai rifugiati nord-coreani, Repubblica di Corea

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

In Repubblica di Corea l'inserimento professionale dei rifugiati o dei migranti nord-coreani è divenuto la sfida principale con l'aumento del numero di rifugiati. Da 3000 nel 2002, si stima che il numero dei rifugiati nord-coreani sia passato a 31 000 nel 2017. La maggioranza è costituita da donne (70 per cento), principalmente dai 20 ai 39 anni, che non avevano un'occupazione quando vivevano in Corea del Nord. A partire dal 2005 sono state concepite politiche pubbliche per migliorare l'inserimento professionale dei migranti nord-coreani, in particolare mediante un "programma di sostegno alle imprese sociali in aiuto ai rifugiati nord-coreani". Questo programma governativo accompagna le iniziative private per aiutarle ad adempiere alle condizioni necessarie per accedere allo status di impresa sociale, allo scopo di favorire l'integrazione di questi rifugiati tramite l'occupazione.

Attività

L'analisi di questi casi presenta tre esempi che illustrano la diversità di queste imprese sociali. Songdo SE è stata creata nel 2010 in seno al gruppo Posco (leader dell'industria metallurgica e uno dei massimi esperti dell'edilizia) per fornire servizi di pulizia e di stazionamento in loco. Mezzanine I-Pack (MZ) è un'attività di imballaggio creata nel 2008 con il supporto di un'impresa sociale (Merry Year Social Corporation) da un pastore impegnato ad aiutare i rifugiati nordcoreani (un'impresa che si è ispirata al filantropo-capitalismo). WSB è una PMI più tradizionale incentrata sull'innovazione. Nel 2014, MZ assumeva 11 rifugiati nordcoreani su un totale di 25 persone, WSB 20 rifugiati su 29 impiegati e Songdo 35 su un totale di 110 impiegati. In queste tre imprese le donne rappresentavano il 75 per cento dei rifugiati assunti, ciò che riflette bene la percentuale di donne nella popolazione dei rifugiati e dei migranti nord-coreani che vivono nel sud, così come il fatto che i salari siano nella maggior parte dei casi allo stesso livello per gli uomini e per le donne, ciò che li rende meno attraenti per gli uomini. Questi esempi hanno mostrato risultati soddisfacenti in termini di accesso del gruppo destinatario all'occupazione (a seconda dei casi, i migranti rappresentano dal 30 al 70 per cento della loro manodopera) e in termini di miglioramento delle competenze professionali dei migranti grazie ai diversi programmi di formazione.

Attori e finanziamento

Nel 2011 e 2012 la Korea Hana Foundation, l'agenzia governativa a carico della politica riguardante i rifugiati nord-coreani, ha speso un budget importante per incoraggiare la creazione di imprese sociali che assumessero rifugiati. A partire dal 2013 la Fondazione ha tuttavia deciso di ridurre questo budget, dato che stimava le performance e i risultati di questo programma troppo bassi. Il tasso di insuccessi percepito (26 imprese sociali sempre attive nel 2016 su 43 supportate) non equivale al fallimento del modello in sé, ma piuttosto ai punti deboli di un meccanismo pubblico incapace di distinguere le vere imprese sociali dagli "opportunisti" che cercano di approfittare di questo supporto. Inoltre, il supporto finanziario è stato accordato per un periodo di tempo limitato, ciò che ha scoraggiato le imprese a mantenere l'occupazione dei rifugiati nord-coreani dati gli sforzi necessari per supportare il loro inserimento nel mercato del lavoro.

Interesse del caso

Questo caso illustra le sfide con cui devono confrontarsi le politiche pubbliche che puntano a favorire l'integrazione dei rifugiati nel mercato del lavoro e a promuovere l'ESS. Le imprese sociali coreane hanno fornito impieghi di qualità ai rifugiati nord-coreani, ma il programma pubblico che sostiene questa iniziativa mancava sia di meccanismi di selezione sia di un seguito e di una visione a lungo termine.



Valuta complementare WIR, Svizzera

Tipo di OESS, forma giuridica e origine

Il WIR ("noi" in tedesco) è una valuta complementare creata nel 1934 da un gruppo di uomini d'affari svizzeri tedeschi in risposta alla recessione degli anni '30. L'idea originale consisteva nel creare una valuta complementare meno esposta agli effetti potenzialmente devastanti di un sistema monetario destabilizzato (moneta nazionale e banca centrale). Il WIR ha ottenuto una licenza bancaria nel 1936 e funziona da allora come una banca di credito cooperativo. Il WIR (o CHW) è una moneta equivalente al franco svizzero (1 CHW = 1 CHF) con convertibilità asimmetrica, ciò significa che il WIR è convertibile in CHF ma non il contrario. La Wir Bank assume 290 persone e offre i suoi servizi in CHF e in WIR (CHW).

Attività

La WIR Bank conta attualmente 45 000 clienti (PMI). Si tratta principalmente di PMI con sede nella Svizzera tedesca (90 per cento di loro) e attive in vari settori (artigianato, settore alberghiero, ecc.). I servizi offerti dalla banca sono la gestione della rete di clienti del WIR (che facilita le mutue transazioni), così come i classici servizi finanziari (prestiti ipotecari e di costruzione in CHF a basso tasso di interesse, mezzi di pagamento, prestiti in WIR, ecc.). La WIR Bank è remunerata dagli interessi sui prestiti in CHF e dalle commissioni (tra l'1 e il 3 per cento) sulle transazioni in WIR. Consiglia ai suoi clienti di non superare una parte dal 5 al 7 per cento delle transazioni in WIR nel loro volume globale di transazioni.

La valuta complementare WIR offre altrettante opportunità di creazione di reti agli utenti (applicazioni online, sale riunioni professionali). Questi servizi sono al centro dell'attività di WIR, la cui missione è favorire gli scambi economici fra le PMI svizzere. Ma WIR intende contare anche sul significato della comunità degli imprenditori desiderosi di rafforzare la loro impresa contribuendo al contempo allo sviluppo economico sostenibile del loro quartiere.

Dalla data della sua creazione il WIR si è periodicamente confrontato con la necessità di rinnovarsi, di adattarsi alle esigenze dei suoi clienti e all'evoluzione delle PMI (in termini di profili e di settori di attività). Recentemente, ad esempio, il sistema ha esaminato i suoi file clienti per conservare solo gli utenti attivi del WIR e per eliminare gli altri. Il numero di clienti è così passato da 60 000 a 45 000 PMI. Sviluppa anche strategie per abbassare l'età di iscrizione dei propri utenti, non solo attirandone di nuovi, ma anche attirando imprenditori (per la maggioranza giovani) attivi in settori come la comunicazione o le nuove tecnologie.

Attori e finanziamento

Nel 2016, la WIR Bank ha annunciato un beneficio di 14,2 milioni CHF (+ 3,2 per cento rispetto al 2015).

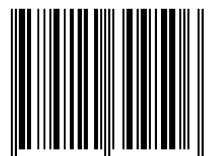
Interesse del caso

La longevità del WIR dimostra la sua ragione d'essere: ha sempre saputo rispondere alla domanda delle PMI svizzere consapevoli che la loro sostenibilità economica dipende da un forte tessuto economico costituito da scambi fra imprese locali (cantonali o nazionali).





ISBN 978-92-2-030950-6



Riassunto

La seguente tesi intende analizzare il settore dell'economia sociale e solidale in vista della traduzione del testo *La Contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail*, pubblicato sotto la direzione dell'Organizzazione Internazionale del Lavoro (OIL) nel 2019. Nell'analisi vengono messi a confronto il sistema linguistico francese e il sistema linguistico italiano riguardo la terminologia dell'economia, in special modo l'economia sociale e solidale, ma anche la finanza, l'economia d'impresa e la nuova terminologia inerente ai cambiamenti del mondo del lavoro.

Il primo capitolo descrive l'economia sociale e solidale per offrire un quadro generale sulle sue origini, il suo sviluppo (in particolare nel corso del Novecento), l'origine della sua denominazione e il suo ruolo nella promozione della sostenibilità. Rappresenta in questo senso un'introduzione necessaria per conoscere meglio il settore e addentrarsi nella terminologia caratteristica.

Il secondo capitolo analizza nel dettaglio la terminologia principale del testo francese dell'OIL e di due corpus utilizzati per l'approfondimento della terminologia dell'economia sociale e solidale nella lingua francese e italiana. Il corpus è un insieme di documenti specialistici che permette di approfondire la terminologia tecnica di un dato settore a partire da fonti autorevoli e accertate. La prima parte del capitolo definisce l'applicazione utilizzata per estrarre la terminologia dai due corpus, descrivendone l'utilità e le difficoltà, in particolare nella selezione dei termini più appropriati. I paragrafi successivi analizzano la terminologia estratta dal testo dell'OIL e dai due corpus fornendo informazioni sia di natura economica sia di natura linguistica.

Il terzo capitolo esplora innanzitutto la terminologia dell'economia sociale e solidale in lingua francese aggiungendo nuovi termini semanticamente legati a quelli estratti dal corpus francese. Nei paragrafi seguenti vengono analizzati anche termini appartenenti alla finanza e all'economia d'impresa, dal momento che sono ambiti inclusi nel testo dell'OIL. La parte finale del capitolo si concentra sulla terminologia in lingua italiana a partire dai termini estratti dal corpus italiano di riferimento. Questo metodo permette di creare relazioni semantiche per ogni termine selezionato e analizzato e di comparare i due sistemi linguistici, in quanto alcuni termini francesi, come *travailleur adapté* e *prêt participatif*, non trovano riscontri nel sistema italiano perché non ufficialmente

riconosciuti dal sistema legislativo, che invece definisce le imprese sociali di inserimento lavorativo e il prestito titoli (quest'ultimo come metodo di investimento fra soggetti privati).

Il capitolo finale analizza invece nella prima parte il linguaggio economico e finanziario riportando termini selezionati dai corpus e termini utilizzati più frequentemente nel dominio dell'economia e nel sottodominio della finanza. Un paragrafo è destinato inoltre all'analisi del linguaggio amministrativo, dal momento che principalmente la parte iniziale del testo dell'OIL presenta alcuni termini tecnici francesi che possono creare qualche difficoltà nel processo della traduzione in lingua italiana. La seconda parte del capitolo è destinata all'analisi dei termini tecnici economici e finanziari estratti direttamente dal testo dell'OIL e confrontati con i rispettivi termini tecnici italiani per comparare i due sistemi linguistici e trovare il traduttore corretto. L'ultimo paragrafo analizza alcuni degli acronimi riscontrati nel testo dell'OIL per trattare il loro ruolo nel testo e le modalità con cui possono essere tradotti tenendo conto del sistema linguistico di arrivo (in questo caso il sistema italiano). Alcuni acronimi che riportano il nome di un'impresa (ad esempio WSB per Woodrim Sun Blind) non vengono tradotti per riprodurre fedelmente il nome dell'ente nella versione tradotta. Gli acronimi tecnici che hanno un corrispettivo in italiano, come PME (Petites et Moyennes Entreprises) et TVA (Taux sur la Valeur Ajoutée) vengono tradotti riportando la sigla corrispondente (ad esempio PME diventa PMI, ovvero Piccole e Medie Imprese).

Il traduttore deve sempre verificare che vi sia una corrispondenza tra l'acronimo della lingua di partenza e l'acronimo della lingua di arrivo, così pure tra il termine da tradurre e il traduttore. Nel caso, ad esempio, in cui vi sia un termine che non può essere tradotto con un altro termine in italiano, il traduttore ha di fronte due scelte: può riprodurre il termine senza tradurlo e fornire la definizione nella lingua d'arrivo nella nota del traduttore, oppure può cercare di trovare un termine simile nella lingua d'arrivo e specificare le differenze tra i due. Ad esempio, nel caso del termine francese *travailleur adapté* il traduttore *lavoratore di un'impresa di inserimento lavorativo* traduce il termine nel sistema linguistico italiano anche se non è il corrispettivo perfetto. Infatti, offre comunque informazioni sul tipo di lavoro del lavoratore e sull'impresa in cui lavora e specifica il tipo di impresa in cui questo lavoratore può prestare servizio in Italia. Lo stesso termine *entreprise adaptée* trova riscontro nel traduttore *impresa sociale di inserimento lavorativo*, il quale tuttavia non specifica la capacità dell'impresa ad adattare le attività in base all'handicap da cui è affetto il lavoratore.

In conclusione, la tesi si pone l'obiettivo di dimostrare come la terminologia e la traduzione siano strettamente connesse, in particolare come i problemi legati alla terminologia influiscano sul processo di traduzione. Il metodo di ricerca proposto permette di anteporre l'analisi terminologica al processo di traduzione del testo, in modo da approfondire il modo in cui il settore dell'economia sociale e

solidale venga definito e trattato dai due sistemi linguistici francese e italiano. Questa ricerca terminologica è molto importante per poter conoscere meglio il settore oggetto del testo e per individuare le differenze principali tra le due lingue. Queste differenze devono poi essere riportate nella versione tradotta mediante note del traduttore che specifichino le caratteristiche del termine della lingua di partenza e il motivo per cui non trovano riscontri nella lingua d'arrivo. Il processo di traduzione si rivela essere la fase finale del metodo di ricerca, per cui il traduttore ha già acquisito familiarità con la terminologia di entrambe le lingue e intraprende una traduzione consapevole.